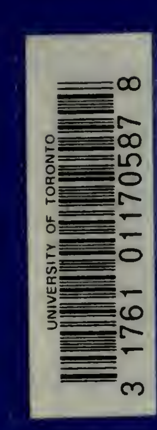

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01170587 8



LA

RÉVOLUTION DE JUILLET 1830

ET L'EUROPE

DU MÊME AUTEUR

Pierre le Grand et le Premier Traité Franco-Russe (1682-1717). Préface du baron de Courcel, ambassadeur de France, membre de l'Institut. 1 volume in-8° . . . . 5 fr. »»

Le duc d'Angoulême (1775-1844), 4e édition. 1 vol. in-8° . 5 fr. »»

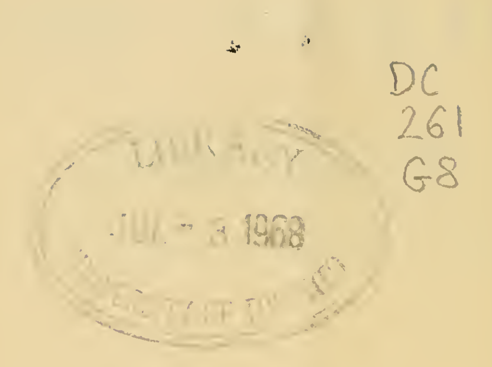
La France Morale et Religieuse sous la Restauration (*Ouvrage en deux volumes couronné par l'Académie des Sciences Morales et Politiques.* — Prix Michel Perret). 2 volumes in-18, 3e édition. 7 fr. »»

Vicomte DE GUICHEN

ANCIEN PREMIER SECRÉTAIRE D'AMBASSADE
LAURÉAT DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

LA RÉVOLUTION DE JUILLET 1830 ET L'EUROPE

PARIS
ÉMILE-PAUL FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS
100, RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORÉ, 100



INTRODUCTION

Nos études sur la Restauration, que le public a accueillies favorablement, et auxquelles l'Académie des Sciences morales et politiques a bien voulu donner une sanction précieuse, nous portaient naturellement à rechercher les ressorts du grand drame qui marqua la fin de cette période, la révolution de Juillet 1830. Car c'est bien dans un drame que s'accomplit la rupture définitive du lien qui rattachait encore la France à son glorieux passé et que s'ouvrit une ère nouvelle. Nous assistons à l'entrée en scène d'éléments sociaux qni existaient déjà à l'état latent et qui, se découvrant subitement, dominèrent alors dans la direction des affaires publiques. A partir de 1830, leur rôle grandira chaque jour pour aboutir en une marche lente, mais sûre, à l'avènement fatal de la démocratie.

Nous avons vu précédemment ce qu'avait été, au point de vue intérieur, cette période de la Restauration. A partir de 1824, elle présente le spectacle d'une bataille entre les partis ; conservateurs et libéraux lutteront sans merci ; ces derniers, se faisant une arme des passions antireligieuses, devaient rester maîtres du terrain.

Lorsque de Bray, ministre Bavarois à Vienne, après un long voyage en France et une minutieuse observation de l'état de notre pays, écrivait à son souverain en 1830 : « *C'est surtout*

à la religion catholique qu'on en veut » (1), il voyait une réalité que les faits qui suivirent l'avènement de Louis-Philippe : le sac des évêchés, le pillage des églises, le déchaînement des passions antireligieuses, ne vérifièrent que trop bien.

Mais passons, ce point de vue ayant été largement exposé dans nos derniers ouvrages.

A l'extérieur, la Restauration avait redonné à la France un rang élevé dans le concert des nations. Son lustre diplomatique, nos succès en Espagne et en Orient, nos intimes relations avec la Russie, tout contribuait à affermir notre situation mondiale. Quelle fut donc sur celle-ci la conséquence de la secousse de 1830? Ce point fera spécialement l'objet de cet ouvrage qui démontrera ce qu'a été à l'une des heures les plus difficiles de notre histoire la diplomatie française. Elle déploya de telles qualités, une si grande souplesse jointe à une si constante fermeté, qu'elle en imposa aux gouvernements étrangers et les contraignit à nous respecter. On ne saurait trop rendre hommage au rôle brillant de nos diplomates de 1830 à 1833. Les innombrables documents contenus dans ce volume permettront, je le souhaite, de mesurer tout à la fois les innombrables difficultés, la grandeur et le succès de leur mission.

Pour décrire les événements des derniers mois de la Restauration et des premières années de la monarchie de Juillet, en scruter tous les détails, en approfondir toutes les intrigues, c'est jour par jour qu'on devrait en écrire l'histoire. « Il faudrait la faire aujourd'hui par semaine, par jour, par heure. Les événements se pressent, se heurtent, s'accumulent. L'exposition et le dénouement, la préface et la conclusion se touchent et se confondent. On croirait que le temps va manquer aux révolutions, si grand est leur empressement à se produire sur le théâtre de

(1) *Archives Royales de Bavière*, de Bray au roi de Bavière, 10 août 1830.

la politique, si vive est leur allure, si rapide est leur marche ; on dirait que le monde devenu vieux se résume avant de finir. » (1)

Aussi, avons-nous pensé qu'il importait de réunir sur cette période de notre histoire contemporaine les données les plus amples. C'est donc à l'Europe entière que nous avons étendu nos recherches.

Nous avons successivement consulté les archives de Petrograd, de Berlin, de Londres, de Vienne, de Munich, de Bruxelles, certaines archives cantonales suisses, enfin celles du ministère des Affaires étrangères de France où nous avons rencontré, comme toujours, l'accueil le plus courtois.

Dans les capitales étrangères où nous nous sommes rendus, à la veille du grand cataclysme qui désole le monde, nous avons aussi trouvé cet empressement à nous guider et cette cordialité souriante, marque distinctive des éminents archivistes, gardiens de trésors précieux, heureux de satisfaire la curiosité de l'historien, émerveillé de tant de richesses. A tous, nous apportons ici l'hommage de notre gratitude. Ils nous ont permis de jeter sur une période aussi complexe une vive lumière.

Certes, comme on le verra, notre pays sortit à son honneur de cette phase critique, mais ne nous a-t-elle pas enlevé des atouts précieux dans l'échiquier international ?

Nous ne nous sommes d'ailleurs occupés que des questions essentielles qui tenaient l'Europe anxieuse négligeant à dessein les questions de second plan, pour ainsi dire contingentes, tels que les événements du Portugal et d'Espagne.

Ce livre commencé à la fin de l'année 1912, après une longue préparation, poursuivi au cours de la grande guerre pendant les quelques intervalles de loisir que nous laissèrent les fonctions les plus absorbantes, nous le terminons à l'heure où une France régénérée surgit, ennoblie à tout jamais par d'héroïques

(1) *Quotidienne*, 27 décembre 1830.

exploits pour reprendre à la tête de l'humanité la place qu'une Providence éternelle lui a assignée pour le bien de l'univers et le triomphe du droit.

Octobre 1916.

NOTE DE L'AUTEUR

Afin de ne pas multiplier les longueurs, nous ne répèterons pas, à chaque citation, le lieu d'origine des documents qui sont contenus dans ce volume. On saura que les lettres de nos ministres des Affaires étrangères et de nos agents diplomatiques émanent du Département des Affaires étrangères de France, de 1829 à 1833; celles des ministres des Affaires étrangères ou chanceliers russe, anglais, autrichien, prussien, bavarois, belge et des ambassadeurs, ministres plénipotentiaires ou agents diplomatiques de ces pays respectifs, des Archives d'Etat ou des Affaires étrangères de chacun de ces pays.

En dehors de ces sources qui constituent la base essentielle et fondamentale de ce travail, nous avons eu recours aux grands journaux de l'époque, à quelques publications spéciales, telles que *L'Histoire de la monarchie de Juillet*, de M. Paul Thureau-Dangin, *Die orient politik Metternichs* (1829-1833), par Ernest Molden (édité par la Société d'histoire contemporaine d'Autriche (Vienne et Leipzig, 1913), aux publications de la Société impériale d'Histoire de Russie et à cinq ou six autres volumes, tous cités au cours de l'ouvrage, dont la bibliographie se trouve ainsi sommairement exposée.

PREMIÈRE PARTIE

La France pendant la dernière année de la Restauration

Avril 1829 — Juillet 1830.

CHAPITRE I

Le ministère Polignac. — Ses premiers actes. — Mécontentement de la nation. — Sombres pronostics que les événements de France font naître en Europe.

Le 7 août 1829, Charles X, revenant sur les concessions libérales qu'il n'avait consenties qu'à contre-cœur, quant il avait fait appel au ministère Martignac, confiait au prince de Polignac la présidence du conseil des ministres. C'était un coup de barre nettement donné du côté des ultras. En France, on sentait venir la tempête. Charles X avouait lui-même à la duchesse de Gontaut que « la désorganisation s'était répandue dans tout le royaume. » (1) Il faut entendre la désorganisation morale, le désarroi des esprits provoqués en grande partie par les calomnies des libéraux, et l'une des plus formidables campagnes antireligieuses qui aient jamais été menées. La presse libérale se déchaînait contre la monarchie et la religion en violentes invectives L'influence pernicieuse faisait son œuvre et, dans certains départements, la déchristianisation était presque totale. A la vérité, cet état n'était pas nouveau : il datait de la génération révolutionnaire.

(1) V. *La France morale et religieuse sous la Restauration*, II, p. 271.

Déjà, en 1814, le comte de Goltz, ministre de Prusse à Paris, écrivait sur ce sujet à Hardenberg : « Le mécontentement d'une grande partie du public se manifestant tantôt plus, tantôt moins, suivant le caractère versatile de cette nation démoralisée par vingt années de mauvais exemples et de mauvaises habitudes, il est impossible d'en tirer des conséquences certaines » (31 octobre) (1). Il faut croire que cette situation, un peu améliorée sous Louis XVIII, s'était terriblement aggravée pour que le comte Apponyi, secrétaire de l'ambassade d'Autriche à Paris, ait pu écrire (2) : « L'Angleterre a pour elle encore bien des ressources qui manquent entièrement à la France, comme la religion et les mœurs dans les basses classes. Je ne parlerai ni de Paris, ni de Londres ; les grandes villes sont toujours un gouffre pour la moralité ; il n'y en a donc ni dans l'une, ni dans l'autre de ces capitales, mais je parle ici des habitants des provinces. En France, ceux-ci ne cèdent en rien aux Parisiens ; ce n'est pas de même en Angleterre où toutes les classes observent scrupuleusement les devoirs que la religion leur impose, où le respect pour les anciennes institutions est inné, où, bien souvent, les habitudes mêmes tiennent lieu de vertu ; rien de tout cela n'existe en France : ni religion, ni institutions, ni habitudes ; la révolution a tout bouleversé et c'est sur les décombres d'un état sans mœurs, sans vertu, sans religion que l'on veut en reconstruire un autre... »

Aujourd'hui, nous tenons d'un des membres les plus éminents de l'Institut, que son père, officier de la Garde en 1829, ne pouvait se rendre en uniforme au service divin sans s'exposer aux railleries. Les témoignages probants d'hommes politiques et d'observateurs scrupuleux des événements s'accordent pour démontrer qu'à cette époque l'atmosphère morale de la France était détestable. Le roi choisissait le moment où il eût fallu au gouvernail une main experte et ferme, pour appeler au pouvoir l'un des hommes qui inspiraient le plus de préventions au peuple, un ultra dans toute l'étendue du terme.

Il semble toutefois que Charles X ait hésité devant le méconten-

(1) *Archives de Prusse.*

(2) Journal du comte Rodolphe Apponyi publié par M. E. Daudet. *Revue hebdomadaire* du 25 janvier 1913.

tement manifeste de l'opinion, et que l'influence qu'exerçait sur lui le prince de Polignac s'en soit ressentie. Il avait, au fond, le désir ardent d'appeler au pouvoir tel ministère répondant à ses préférences Polignac, de son côté, ne cherchait pas même à calmer l'appréhension que suscitait sa venue aux affaires. A la fin de juillet 1829, il semblait affecter de vouloir rompre avec Portalis dont l'influence avait été prépondérante dans le précédent cabinet (1). L'ostracisme dont il frappait cet homme d'Etat, produisait un fâcheux effet. Le public « rejetait avec indignation le système de politique intérieure et extérieure qu'on lui attribuait déjà. » (2)

Polignac remplissait depuis 1823 les fonctions d'ambassadeur à Londres.

Son jeu se dessinait depuis que les concessions faites aux libéraux avaient rendu le ministère Martignac chaque jour plus odieux aux ultras. Dès ce moment, Polignac, encouragé par ses amis, appuyé par l'Angleterre (3), secondé par la coterie qui entourait Charles X, avait à plusieurs reprises tenté d'arriver au pouvoir : « C'était son but principal. Le mode lui devenait indifférent et c'est pourquoi il en a essayé de plus d'un genre. » (4) Pozzo di Borgo, l'ambassadeur russe à Paris, exposait ainsi la tactique de Polignac Sa première pensée avait été de réunir autour de lui « les hommes qui n'appartenaient à aucune opinion extrême et qui étaient censés trouver dans leurs bonnes intentions les éléments de concilier les nuances qui formaient la différence de leurs

(1) Pozzo à Nesselrode, 25 juillet — 6 août 1829.
(2) *Idem.*
(3) A cette époque, Lieven, ambassadeur russe à Londres, écrivait à Pozzo : « Les ministres ont éprouvé la plus vive satisfaction de l'appel de M. de Polignac à Paris » (19-31 juillet 1829). Ce n'est pas que les ministres anglais ne redoutassent l'effet produit sur l'opinion publique en France par cette nomination ; aussi la presse anglaise, obéissant à un mot d'ordre, refusait-elle ensuite de croire à l'influence de Wellington dans l'appel aux affaires de Polignac, et niait énergiquement le crédit qu'avait pu avoir le premier ministre d'Angleterre.
(4) Pozzo à Nesselrode 5-17 août 1829.

doctrines. » (1) Il échoua parce qu'on suspectait ses intentions et que beaucoup d'hommes redoutaient de s'unir à lui. Le parti qu'il adopta alors fut de « précipiter le Roi dans une résolution extrême qui n'admettait aucun palliatif et qui livrait le sort de la dynastie et les intérêts présents de la France à des incertitudes et à des agitations dont il était impossible de calculer les suites. » (2)

Pozzo prévoyait le sort qui attendait la France, et on lui doit cette justice, qu'il n'avait cessé de donner au Roi et au cabinet français des conseils de prudence et de modération. Au contraire de Metternich qui poursuivait avec acharnement sa campagne antilibérale et se déclarait le porte-parole de l'ultramontanisme, Nicolas Ier et Pozzo avaient sans cesse incité les ministres français à envisager favorablement la cause libérale. Aussi les rapports de l'ambassadeur avec Polignac sont-ils des plus réservés. N'est-il pas prophète quand il parle « de la réaction qui éclate et qui détruira infailliblement le ministère avec une impulsion et une véhémence qui n'a pas de bornes connues. » (3) Comme il voit juste quand il ajoute : « La conviction que le duc de Wellington a puissamment influé sur ce changement et que le prince de Metternich n'y est pas étranger, ajoute au ressentiment général. » (4) A cette heure même, en effet, Metternich, dans ses entretiens avec nos représentants fulminait contre l'hydre libérale, dont il prévoyait la marche révolutionnaire et protestait auprès du duc de Laval, ambassadeur à Vienne, de son désir de voir le gouvernement français « reprendre une force nécessaire pour arrêter le progrès de la faction libérale ». Vos ennemis, affirmait-il, ce sont ceux qui, par les plus insupportables insultes à la religion, à la légitimité, à toutes les réputations en France et au dehors, tendent systématiquement à dissoudre les

(1) Pozzo à Nesselrode, 5-17 août 1829.

(2) « Ce qui se passe en France me donne de sérieuses inquiétudes. Il est désolant de voir le roi, détruisant pour rien tout le fruit de quinze années de paix, sans autre motif que de satisfaire un engouement incompréhensible pour un individu qui sacrifie à son ambition le salut de sa patrie et peut-être la vie et le sort de son roi ». *Société impériale d'histoire russe*, tome CXXXI, p. 360. Nicolas Ier au grand-duc Constantin.

(3) Pozzo à Nesselrode, 5-17 août 1829.

(4) *Idem.*

liens de la société. » (1) Nous avons étudié, dans nos précédents ouvrages, cette lente dissolution favorisée par les fautes des ultras. Nous avons constaté les excès de la presse, relevés par tous les agents de l'étranger. Pozzo signale des journaux qui « dissèquent et avilissent en masse le nouveau ministère avec une fureur et souvent une habileté qui emporte tout et qui compromet, sinon l'existence, du moins le repos et la dignité du roi lui-même. » (2) Laval peut estimer que Metternich accorde aux journaux une action beaucoup trop grande sur l opinion publique et sur la marche du gouvernement. Le chancelier autrichien n'exagérait pas le mal fait par la presse. L'esprit, qui en résultait, frondeur et perturbateur, cherchait à tout saper, sans sou i de reconstruire.

Metternich s'ingénie à effrayer la Prusse et la Russie. Il leur montre les trônes menacés, une propagande pernicieuse s'exerçant partout. Il insiste pour une étroite union des trois Etats du Nord. — Il nous faut reconnaître que la diplomatie autrichienne savait alors prévoir. — Ses sources d'information lui permettaient d'être fort exactement renseignée. Longtemps avant 1814, elle avait entrevu les fissures de l'édifice impérial et la chute de Napoléon. Depuis 1825, Metternich apparaît en France comme le prophète Jérémie ; il dénonce le courant libéral qui emportera la monarchie légitime et s'efforce d'unir les souverains pour l endiguer. Charles X ne se méprenait pas sur les sentiments intimes de Metternich.

Nos ministres protestaient contre les insinuations du chancelier ; nos agents, en Europe, les réfutaient de leur mieux auprès des cours, mais sans grand succès L'impression de malaise p rsistait, créant à nos ambassadeurs une situation difficile. Ils devront user toutes les ressources de leur art, surtout à partir de 1829, pour déjouer les calculs de nos ennemis.

Metternich alors serra davantage son jeu : D'un côté, il effraie les souverains, les assaillant de sombres pronostics ; de l'autre, il proteste auprès de nous de ses bonnes intentions pour la France. Dans une lettre à Apponyi, et que celui-ci fait lire à Charles X, il insistait fortement sur « l'injustice des soupçons qu'on avait

(1) 10 août 1829 Aff étr. fs. Autriche.
(2) Pozzo à Nesselrode, 5-17 août 1829.

voulu nous donner contre le langage qu'il avait tenu, lui qui avait, par tant de témoignages éclatants, prouvé son attachement pour la France et son dévouement pour la famille des Bourbons. » (1) « Vous ne sauriez trop insister, toutes les fois que vous traiterez cette matière, sur l'imprudence que l'on commet en appelant ainsi l'attention de l'Europe contre la France. Rien ne serait plus propre à exciter et à soulever contre nous l'esprit public que la connaissance que l'on acquerrait de cette espèce d'état de suspicion sous lequel l'Autriche paraît aspirer à vouloir nous placer de nouveau. » (2)

Portalis, avec un optimisme étrange, écrivait à Laval, au lendemain même du jour où le gouvernement de Martignac venait de capituler devant les libéraux en promulguant les fameuses Ordonnances ecclésiastiques : « Nous concevons très bien que notre situation intérieure ait pu faire naître des inquiétudes sincères ; mais pour quiconque observe les choses avec un esprit dénué de préventions, cette situation est loin de présenter tous les dangers que l'on a voulu y voir ; l'exagération même des attaques en a diminué l'effet et elle ramène chaque jour à l'opinion royaliste un grand nombre de personnes qui s'étaient laissé entraîner par l'illusion des doctrines libérales. » (3)

Il n'était pas possible de méconnaître avec plus d'aveuglement la gravité de l'heure. Les gouvernements étrangers, plus clairvoyants que les royalistes sur les dangers suscités par les audaces de la presse, ne se trompaient pas sur notre situation. Portalis disait que « les insinuations alarmantes de Metternich avaient produit plus d'impression sur le cabinet prussien que sur l'empereur Nicolas. » (4) Il y a dans cette appréciation une part de vérité. Des documents irrécusables établissent que « depuis des années Nesselrode et la diplomatie russe officielle négligeaient les dangers de la propagande révolutionnaire, les avertissements de Vienne et de Berlin. » (5) Mais le tsar Nicolas ne cachait pas ses sombres pres-

(1) Portalis à Laval, 13 juin 1829.
(2) *Idem* 1er juillet 1829.
(3) *Idem*.
(4) *Idem*.
(5) *Die Orientpolitik Metternichs*, 1829-1833, par Molden, *Société autrichienne d'histoire contemporaine*, p. 6 et 7.

sentiments. « Les données, que vous voulez bien me communiquer sur la France, écrit-il au grand-duc Constantin, sont parfaitement conformes à tout ce qui m'en revient. Aussi, loin de nous endormir, je tâche de mon mieux de faire tout pour être prêt si le bon Dieu nous envoyait encore de nouveaux malheurs. » (1) Le grand-duc Constantin n'est pas moins alarmé : « Mon ancien aide de camp est venu me voir. Il n'est pas rassurant quant à l'esprit qui règne en France et craint infiniment une crise. L'armée était assez dévouée, mais on la travaille. » (2)

Dans ses entretiens avec Ficquelmont, ambassadeur d'Autriche à Saint-Pétersbourg, le Tsar se laissait souvent aller à parler de l'avenir. Rempart de l'autocratie, du droit divin des rois, ennemi acharné du libéralisme, il trouvait en Ficquelmont un auditeur stylé par Metternich, et qui exagérait à dessein les périls menaçant les trônes. Cette tactique de Metternich et de Ficquelmont était d'autant plus habile que l'Autriche, en froid avec la Russie depuis les derniers événements d'Orient où sa politique avait contrecarré celle du Tsar, espérait le ramener à elle en évoquant le péril libéral et les souvenirs de la Sainte-Alliance. Ses agents s'y employaient fort activement et leur langage avait trouvé des auditeurs bienveillants dans la personne de Tatischeff, ambassadeur russe à Vienne et surtout de Krasinsky, envoyé russe extraordinaire, qui paraissait travailler à un étroit rapprochement austro-russe. Le Tsar apostrophait ainsi Ficquelmont pendant une parade : « Dites à l'Empereur que vous avez vu une bonne réserve sur laquelle nous pourrons compter. J'espère cependant que nous n'en aurons pas besoin. » (3)

On ne pouvait indiquer plus clairement qu'à Pétersbourg, on était prêt Pourtant, depuis les événements d'Orient, le Tsar se montrait plus rassuré Etait-ce à cause de l'attitude si loyale de la France en regard de la duplicité de la politique autrichienne ? Etait-ce aussi parce qu'il conservait l'espoir du triomphe final de la monarchie lé-

(1) *Société impériale d'histoire russe*, t. CXXXI, p. 380 et s

(2) *Idem*, p. 362 et s.

(3) *Société autrichienne d'histoire contemporaine*, ouvrage de MOLDEN cité plus haut, p. 3.

gitime ? Etait-ce enfin, pour que ses paroles, répétées à Paris, y inspirassent confiance ?

Quoi qu'il en soit, il répondait à Mortemart (1) qui cherchait à atténuer les excès de notre presse : « Quand elle devient absurde, elle n'est plus incommode ; pour moi, je ne m'en occupe plus. » (2)

Les appréhensions de Pozzo sur l'avènement possible de Polignac se réalisaient. Une réprobation presque unanime accueillit sa nomination. Les modérés, et, au premier rang, l'amiral de Rigny, refusaient de faire partie du cabinet. « Le roi a plus de difficultés à faire accepter ses portefeuilles que les aspirants n'en avaient autrefois à les obtenir. » (3) Charles X avait, non sans peine, obtenu de Courvoisier qu'il prît le ministère de la Justice, sans lui cacher, toutefois, qu'il considérait comme très difficile que le cabinet pût se maintenir. Les ministres tenaient à ne pas s'aliéner Chateaubriand, qu'ils suppliaient pour qu'il n'abandonnât pas l'ambassade de Rome. Vains efforts, son hostilité pour Polignac ne désarmait pas. On dut accepter sa démission. C'était, pour le nouveau cabinet, un adversaire redoutable ; « Le ministère trouvera en lui un ennemi inquiétant. »(4) Tout conspirait donc contre Polignac qui, d'ailleurs, ne se faisait à ce sujet aucune illusion. Il commençait, néanmoins, l'épuration des bureaux, déplaçant des agents hostiles à ses vues, faisant la part belle aux ultras : « il est tout entier aux tracasseries de parti. » (5)

Le pays murmurait, mais était presque entièrement fidèle encore à la dynastie et conservait l'espoir que la présence de Polignac aux affaires serait de courte durée. En outre, la prospérité matérielle du pays était indéniable ; les fonds publics accusaient des hausses importantes « et peut-être excessives. » (6) On attendait donc avec impatience des élections nouvelles dans la conviction qu'elles seraient libérales, et que le roi devrait alors s'incliner pour donner une autre direction à la machine gouvernementale.

(1) Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg (21 mars 1828 — 5 novembre 1830).

(2) Mortemart à Portalis, 28 juillet 1829.

(3) Pozzo à Nesselrode, 5-17 août 1829.

(4) *Idem* 18-30 août 1829.

(5) *Idem*, 25 août, 6 septembre 1829.

(6) *Idem*, 15-27 novembre 1829.

L'ambassadeur de Russie suivait attentivement les oscillations du pendule, prévoyant quel serait le sort qui attendait la monarchie, même si, après de nouvelles élections libérales, elle ne mettait pas un autre pilote au gouvernail. « Il ne restera plus alors à Charles X, pensait Pozzo, d'autre parti à prendre que d'abolir les lois existantes par des ordonnances et de se donner des députés de son propre choix. Cette mesure mettra la dynastie en péril et personne au monde n'oserait prescrire le terme de la réaction qu'elle risquerait de faire naître. » (1) Maintes fois, Pozzo revient sur ce thème : « La nation est mécontente du ministère actuel. Elle s'exagère sans doute le mal qu'elle craint, mais enfin elle est inquiète. (2) » et ailleurs : « Si par malheur le monarque se permettait d'altérer la loi fondamentale et s'il voulait prescrire par son autorité directe les choses qu'il ne peut exiger que selon certaines formes connues et consacrées, soit par la Charte, soit par les lois, alors il n'est pas un homme sensé en France qui ne s'attende à des résistances réelles. » (3) Pozzo se berçait encore d'une illusion : « Les Français sentiront qu'il est de leur intérêt de ménager la vieillesse du Roi et de la voir se terminer en paix, dans l'espoir que son successeur, qui n'aura pas les mêmes préventions, saura mieux s'accommoder à leur caractère et répondre à leur expectative. » (4)

Le ministère Polignac n'avait pas trois mois d'existence que Pozzo constate le dégoût de plus en plus marqué de la nation et des Chambres, pour les tendances du ministre favori. Il cite le mot de Chabrol : « La confiance que cet homme met en lui-même me désespère » ; il en induit que, dans le cabinet même, Polignac rencontre des hostilités où il voit des symptômes de sa chute prochaine. Il sait, d'autre part, que les sentiments de la nation n'étaient pas nettement révolutionnaires, que cette courte expérience d'un ministère ultra pourrait bien être la dernière et que le monarque devrait s'incliner sous peine d'entraîner la dynastie.

(1) Pozzo à Nesselrode, 25 août — 6 septembre 1829.
(2) *Idem*, 15-27 novembre 1829.
(3) *Idem.*
(4) *Idem.*

Reconnaissons que Pozzo, avec son expérience des choses de France, prédisait juste en envisageant des complications graves si le Roi en arrivait à violer la Charte. Mais s'il croyait au péril, il ne le considérait pas imminent. Il escomptait même l'avènement possible du duc d'Angoulême, qu'il appréciait, pour inspirer confiance à tous les partis et fortifier en France la monarchie légitime (1).

Metternich, lui, croyait à un péril prochain, et jetait l'alarme dans tous les cabinets européens. Tantôt il suspectait les intentions les plus louables de nos hommes d'état, tantôt, il leur déniait la force nécessaire pour lutter contre les factions. Ses agents secrets le renseignaient avec précision sur la force des libéraux. La France était l'objet de ses plus vives aversions. La haine de Metternich contre l'esprit libéral, s'avivait de ce qu'il était lui-même constamment pris à parti. La presse ne le ménageait pas, ses doctrines étaient âprement exposées et critiquées. On signalait en lui le champion de la Sainte-Alliance. Dans les cours, il excellait à glisser contre nous les insinuations perfides. Ses conversations avec lord Cowley, représentant anglais à Vienne, étaient dirigées de façon à éveiller les inquiétudes de son gouvernement touchant la péroraison du discours de Benjamin Constant dans la discussion du budget de la marine. Ce député attaquait l'Angleterre ; mais il s'efforçait sur-

(1) Les jugements portés par Pozzo sur ce prince confirment celui que nous exprimions en 1909 : « Le duc d'Angoulême est susceptible de bons conseils et il ne ferait pas, comme son père, un roi à rebours des circonstances » (14 juin 1817)... « Son voyage en Bretagne a été destiné à faire connaître directement les principes politiques qui l'animent, dans un pays où les restes des anciens Vendéens et la noblesse avaient besoin d'un grand exemple de modération » (31 octobre 1817). . « M. Decazes m'a dit lui-même qu'il aurait désiré voir le duc d'Angoulême à la tête de l'armée en qualité de généralissime, mais que le ministre de la guerre et quelques-uns de ses collègues ne sont pas encore préparés pour adopter cette mesure ; une pareille difficulté prouve les obstacles que le favori trouve dans le Conseil et la jalousie outrée et sévère des autres envers un prince qui n'inspire aucune crainte fondée » (17 février 1819). « Le duc d'Angoulême... pendant toute sa tournée dans les départements du Midi et de l'Ouest... a contribué essentiellement à réconcilier les catholiques et les protestants, à protéger le culte de ces derniers et à dissoudre les associations.. qui devenaient un instrument d'oppression » (19 janvier 1816). (Corr. de Pozzo avec Nesselrode et Capo d'Istria).

tout de gagner la Russie, où l'on détestait l'Autriche. Metternich exploitait la crainte des commotions révolutionnaires. Lorsque ses arguments ne portaient pas, il représentait l'étroite parenté qui unissait les souverains de Russie et de Prusse. Le tsar Nicolas, tout occupé de la guerre contre la Porte ottomane, n'avait prêté à ces propos qu'une attention peu soutenue.

Il savait l'Autriche toujours prête à tendre des embûches à la Russie. A Berlin même, les sympathies pour l'Autriche se refroidissaient. La lutte pour la suprématie allemande battait son plein entre les maisons de Hohenzollern et de Habsbourg (1). Les insinuations de Metternich ne rencontraient pas à Berlin un terrain favorable. Pourtant on y concevait des craintes sur la situation intérieure de la France. Le comte Bernstorf y voyait des symptômes de révolution.

Était-ce là une intuition personnelle ou l'influence des avertissements partis d'Autriche, qui commençait à se faire sentir? Bernstorf en conversait fréquemment avec les diplomates étrangers sans, toutefois, laisser entendre qu'il considérât une révolution comme imminente. Pourtant, le cabinet venait d'être saisi par Metternich d'un projet d'entente des trois puissances continentales contre celles

(1) « Telle qu'elle est aujourd'hui, la Prusse est le plus grand obstacle à une paix durable sur le continent, parce que c'est la puissance la plus mécontente de sa position présente et qu'elle fera tout pour la changer. Tout est faux chez elle, excepté un sentiment universel, actif, qui domine sa population plus encore que son cabinet: c'est l'impossibilité de rester ce qu'elle est et l'obligation d'avancer ou de rétrograder. Il y a entre les prétentions et les forces réelles de la Prusse une contradiction choquante ; elle veut être impérieusement puissance de premier ordre. Tout indice des autres cabinets qui semble lui contester ce titre l'irrite. » Ces lignes, qui indiquaient une si claire vision des aspirations prussiennes, figurent dans un mémoire rédigé à la fin de 1830 par Lefebvre, secrétaire d'ambassade (Aff. étr. fs. France, n. 677). On sait combien l'Autriche, suspectant la Prusse, cherchait à lui contester son titre de puissance de premier ordre.

« On sent qu'une alliance habituelle ou prolongée est impossible entre deux gouvernements, qui aspirent et doivent aspirer nécessairement l'un et l'autre à gouverner l'Allemagne. » (Instructions pour le comte de Rayneval, ambassadeur du Roi à Vienne, novembre 1829). Aff. étr. fs. Autriche.

dont les troubles intérieurs pourraient provoquer en Europe de nouveaux bouleversements. Metternich s'était servi de la Prusse pour faire passer cette note au Tsar. Le prince royal venait de se rencontrer avec Nicolas I[er] à Sibilenort et lui en avait communiqué le texte. Le souverain russe, dont les sympathies ne s'étaient pas encore détachées de la France, s'était borné à en prendre acte, déclarant seulement : « qu'il s'était toujours montré disposé à coopérer à toutes les mesures tendant à maintenir le repos de l'Europe ». Peu auparavant, il avait séjourné à Berlin, et d'Agoult, notre ministre en Prusse, s'était ému de son insistance à lui parler de notre situation intérieure ; l'Empereur souhaitait que le cabinet Martignac pût se maintenir, mais ses yeux exprimaient le doute (1).

Ces craintes, à peine indiquées au milieu des démonstrations de sympathie prodiguées à d'Agoult pour la France, pour son roi et pour son ministère, avaient vite convaincu notre agent à Berlin que des conversations avaient dû s'établir entre le roi Frédéric-Guillaume et le Tsar sur l'état de la France. Bernstorf, aiguillonné par le prince de Metternich, l'avait ensuite avoué à d'Agoult, avec sa franchise un peu brutale, lui donnant même lecture du mémoire prussien présenté au Tsar sur le vœu de l'Autriche. Il regrettait vivement après cet acte inconsidéré. Mais, il avouait, qu'en France, « dans la lutte des partis, celui du gouvernement et de l'ordre avait eu le plus souvent à reculer devant celui de la révolution et de la violence. » (2)

Le cabinet de Paris s'était peu ému de la révélation du comte Bernstorf. Tout en rejetant sur l'Autriche la responsabilité de cet incident, il insistait auprès de d'Agoult pour qu'il fît voir à Berlin sous un jour plus vrai la situation intérieure de la France « dont on fait un si ridicule épouvantail. » (3)

Dans son aveuglement, Portalis allait jusqu'à écrire à d'Agoult que les masses ne sont point émues des opinions dangereuses dont la presse s'était fait l'écho et que « sous ce rapport une épreuve de quelques

(1) D'Agoult à Portalis, 14 juin 1829.
(2) *Idem*, 14 juin 1829.
(3) *Idem*, 4 juillet 1829.

années donnerait des garanties suffisantes. » (1) Et cela, au moment où la tempête se déchaînait, au lendemain des Ordonnances ecclésiastiqu s qui avaient remué diversement la France entière et entraîné une formidable campagne de presse. Qui saura si Portalis était sincère ou s'il cherchait à calmer, par une apparente impassibilité, les craintes des cabinets étrangers, lorsqu'il insinuait « qu'en prenant des précautions contre notre prétendu mal, les puissances étrangères pourraient courir le risque de le faire naître et éclater ? (2) » Ainsi s'exprimait un ministre des Affaires étrangères, quand l'Europe entière suivait anxieuse l'évolution de la politique intérieure de la France, presque à l'heure même où, de son côté, Metternich, clairvoyant et renseigné, disait à Laval : « Il se trame quelque chose en France, il y aura une explosion, je ne me trompe jamais. La guerre d'Orient finira, mais l'état de la France? » (3) Telles étaient la perspicacité de la diplomatie viennoise et la sûreté de ses informations !

Il convient de parler ici de cette guerre d'Orient à laquelle Metternich faisait allusion et qui n'était pas étrangère à sa politique à l'égard de la France.

*
* *

Nous ne rappellerons pas les événements qui, de 1827 à 1830, soulevèrent l'enthousiasme de la France pour la libération de la Grèce. La France et la Russie avaient resserré leurs liens et marchaient la main dans la main ; Paris et Pétersbourg avaient coopéré à cette œuvre avec l'appui de l'Angleterre, appui donné à regret et sous la pression des circonstances. L'Autriche était restée à l'écart. Sa doctrine de l'intégrité de l'Empire ottoman venait de subir une première atteinte. On était loin du temps où les cours de Pétersbourg et de Vienne tramaient dans l'ombre contre l'empereur Napoléon, tout en lui faisant bonne figure. Une étroite entente s'établissait alors officiellement entre ces deux cours hostiles, en réalité, mais unies pour complaire au maître

(1) 4 juillet 1829.
(2) *Idem.*
(3) 18 juillet 1829.

du monde. La situation était maintenant changée. La politique de Metternich avait multiplié les entraves autour de la Russie et c'est avec amertume qu'il avait vu ses succès et le démembrement de l'Empire ottoman.

Briser l'intimité croissante de la France et de la Russie, épouvanter cette dernière par la crainte du péril révolutionnaire, telle était la tactique de Metternich et qu'il menait avec adresse. Ainsi s'explique son actif concours aux manœuvres du duc de Wellington pour faire arriver Polignac aux affaires.

Le prince de Polignac était fort apprécié à Londres. Grand seigneur, riche, aimant les Anglais, se plaisant dans leur société, il y comptait des amis et des appuis. Il semblait donc le trait d'union indiqué pour un rapprochement franco-britannique. Les ministres anglais estimaient que le prince était appelé à Paris pour y recueillir la présidence du Conseil ou le portefeuille des Affaires étrangères. « Lui-même a confié à Aberden qu'il en avait la certitude. Assurément, rien ne serait plus favorable à la politique du duc de Wellington qui dominerait ainsi le cabinet des Tuileries, comme il domine celui de Vienne. » (1) Ainsi parlait Lieven, ambassadeur russe à Londres. Ses réflexions reflétaient bien les sentiments du cabinet anglais. Il était certain que les vues de Polignac sur la guerre russo-turque et surtout sur la question des territoires à attribuer au nouveau royaume de Grèce s'inspiraient généralement de celles de Wellington.

Cette situation avait pour première conséquence d'ajouter à la réprobation qui, en France, se manifestait contre le prince de Polignac. « En butte comme il l'est à l'animadversion nationale, sa défection politique ne serait soutenue par personne et une alliance avouée avec l'Angleterre ou l'Autriche n'aurait d'autre effet que celui de le précipiter du poste où il s'est placé sans qu'il puisse prévoir où finirait sa chute. La prétention de gouverner la France par ordonnances est insensée. Le Roi et la dynastie passeraient des convulsions à la ruine. » (2)

Polignac soupçonnait l'hostilité de Pozzo, aussi son premier soin avait-il été d'aller le voir pour le rassurer. Il se récria sur la

(1) Le prince de Lieven à Pozzo, 19-31 juillet 1829.
(2) Pozzo à Nesselrode, 5-17 août 1829.

manière dont on avait parfois interprété ses actes auprès de l'empereur de Russie, affirmant sa loyauté, son désir de maintenir l'entente franco-russe et d'effacer en Pozzo tout sentiment contraire. L'ambassadeur de Russie n'avait accueilli ces explications qu'avec réserve. Après un temps de silence où il semblait se recueillir, il s'exprima longuement, s'appesantissant sur l'intimité extrême des relations franco-russes. « Je ne saurais vous répéter, monsieur le comte écrivait Pozzo à Nesselrode, le langage entortillé que M. de Polignac m'a tenu après les explications et les protestations que je venais de lui adresser. Il a prétendu que la question serait examinée de nouveau, qu'on ne devait pas faire la guerre aux Turcs pour les chasser de l'Eubée, que les Anglais s'y opposeraient et que la France se garderait de s'exposer aux inconvénients qui résulteraient d'une opération militaire quelconque. De mon côté, j'ai persisté dans nos observations précédentes et j'ai ajouté qu'il n'était pas nécessaire de faire la guerre aux Turcs, et qu'il suffisait de se tenir à la délimitation déjà faite, comme principe, et de laisser aux efforts des Grecs et au temps la solution des difficultés secondaires qui restaient encore. C'est ainsi que nous nous sommes séparés. La conviction que j'ai rapportée de cette conversation est qu'il existe une entente entre le duc de Wellington et le prince de Polignac pour terminer l'affaire grecque avant la négociation de la paix entre la Russie et la Porte, afin que S. M. l'Empereur ne fortifie point par son influence les prétentions des Hellènes.

« L'expectative des déterminations que prendra l'assemblée des Grecs convoquée à Argos peut être également un nouveau motif de précipitation et d'intrigues. Il paraît probable que le comte Capo d'Istria dirigera les actes de cette réunion, et comme ils seront contraires aux desseins du duc de Wellington et du prince de Polignac, ils veulent nous surprendre et les prévenir.

« ... Nul doute qu'il ne se soit passé. entre le duc de Wellington et le prince de Polignac, beaucoup de pourparlers contre les intérêts de la Russie, dans l'hypothèse de la prolongation de la guerre ou de la prise de Constantinople... » (1)

(1) Pozzo à Nesselrode, 5-17 août 1829.

Pozzo avait, en somme, été assez satisfait de ses premières conversations avec Polignac, sans toutefois y trouver une confiance absolue.

Il fit part de ses craintes au Roi lui-même qui s'attacha à le rassurer, affirmant vouloir maintenir la bonne intelligence entre la France et la Russie : « Je ne change pas aisément, s'écria-t-il, et je le ferai encore moins dans cette circonstance. » (1)

Charles X, après ces assurances, aborda un sujet qui embarrassa singulièrement Pozzo : c'était le rétablissement de la paix entre la Turquie et la Russie, qu'il souhaitait ardemment, estimant toutefois qu'on ne pouvait lier cette question à celle de la Grèce et principalement à celle des limites du nouvel état. Ces vues étant celles de Wellington, Polignac les appuyait près de Charles X Pozzo déclarait, qu'il ne voyait pas quel serait l'inconvénient si l'ascendant des armes de la Russie facilitait et même favorisait l'arrangement final de la Grèce.

Or, la Russie désirait étendre le plus possible les limites de la Grèce, en f ire un état fort, à l'abri de la domination de l'Angleterre qui possédait déjà les îles Ioniennes. Dans une matière aussi grave, les intérêts de la France, de la Russie et de la Grèce étaient liés, puisque nous ne pouvions que désirer l'affaiblissement de l'influence anglaise dans la Méditerranée. Plus les frontières du nouvel état grec seraient étendues, plus cet état aurait chance de rayonner dans cette mer. Pozzo demandait donc que la conférence en fixât bientôt les limites en prenant sous la garantie de l'alliance le territoire entre Arta et Volo avec les Cyclades et l'Eubée.

Charles X impressionné par les arguments du duc de Wellington, continuait à opposer les prétentions de l'Angleterre à celles de la Russie, prétextant que la première n'admettrait jamais les susdites limites. Et comme Pozzo invoquait l'opinion des ambassadeurs des trois puissances envoyés sur les lieux comme commissaires, consignée par le protocole du 22 mars 1829 (2) et notifiée à la Porte, le Roi lui dit : « Il n'y a rien à répondre à cela ; malheureusement le duc de Wellington est têtu, il n'a point d'esprit, mais il est obstiné et loyal. » (3)

(1) Pozzo à Nesselrode, 5-17 août 1829.

(2) En vertu du protocole du 22 mars, l'état hellénique devait comprendre la Morée, les Cyclades, l'Eubée, la Grèce continentale jusqu'aux golfes de Volo et d'Arta.

(3) Pozzo à Nesselrode, 5-17 août 1829.

Pozzo entendit de la bouche du premier ministre le même thème visant la délimitation demandée par la Russie. A quoi il observa « que l'Angleterre avait consenti cependant à demander aux Turcs ce que nous lui demanderions à elle-même d'arrêter définitivement. Le ministre répliqua : « C'est vrai, mais elle s'attendait à ce que la Porte proposerait un contre-projet. — Elle désirait donc de rencontrer des obstacles contre ce qu'elle feignait de vouloir obtenir ? — Sans doute, reprit Polignac, et vous n'aurez jamais autrement son consentement. — J'observai que celui de la Russie et de la France lui était également nécessaire et qu'il n'existait pas plus de raisons de nous entraîner à une chose nuisible et injuste, que nous n'en avions de la porter à convenir du contraire. — C'est bien raisonner, mais que ferons-nous quand elle mettra son veto ? — Nous lui opposerons le nôtre et resterons également bons amis, parce qu'un tel différend ne mérite pas qu'on porte la chose plus loin. » (1)

Les divers points de vue étaient ainsi nettement posés. Une fois de plus, l'Angleterre et la Russie se heurtaient ; mais celle-ci comptait sur le concours de la France, malgré l'arrivée aux affaires de Polignac, dont le langage « entortillé » donnait peu de garantie. Elle espérait, toutefois, que notre gouvernement saurait comprendre ses véritables intérêts, se laisserait guider par eux, repousserait les conseils intéressés de l'Angleterre. Pozzo savait que l'alliance russe comptait en France des partisans influents, parce qu'on comprenait qu'une coalition contre nous n'aurait de chance de réussite qu'avec l'appui de la Russie. Il escomptait, de ces amitiés, une issue favorable des pourparlers en cours, et un refus aux prétentions anglaises.

La situation se compliquait de ce que la continuation de la guerre russo-turque alarmait l'Angleterre. Convaincue que la Russie, visant à un démembrement plus considérable encore de l'Empire ottoman, poursuivrait la guerre, elle mettait tout en œuvre pour préserver la Turquie d'une ruine qu'elle croyait prochaine.

De là, l'insistance du duc de Wellington auprès de Polignac, les

(1) Pozzo à Nesselrode, 5-17 août 1829.

réserves de ce dernier, et la conviction qu'avait rapportée Pozzo, de sa conversation, qu'il existait une entente entre Wellington et lui.

Les regrets que Pozzo en avait témoigné s'augmentaient de ce qu'il avait reçu du ministère Martignac des assurances beaucoup plus formelles sur la conformité de la conduite de la France et de la Russie. Mais quelques ultras, mécontents des conseils de modération quotidiennement adressés au ministère français par le gouvernement russe, le combattaient sourdement sous Martignac. Leurs attaques s'étaient dévoilées depuis l'avènement de Polignac qui en subissait l'influence. « Néanmoins, disait l'ambassadeur russe, j'ose encore répéter qu'un tel changement ne doit nullement influer sur la conduite de la guerre ; plus elle sera vive si le sultan continue à être intraitable, plus notre position deviendra meilleure. J'espère que le temps et nos succès nous mettront à portée de déjouer la jalousie de nos ennemis et de pourvoir à tous nos intérêts. » (1)

D'ailleurs, le public français applaudissait aux succès des Russes ; la presse les commentait généralement avec faveur, les considérant comme les précurseurs de la paix. On respirait dans le pays, « par une sorte d'instinct et de reconnaissance, » (2) une atmosphère d'évidente sympathie pour la Russie, et Polignac comprenait qu'il pourrait difficilement s'opposer à un courant, contrarié seulement par la rancune des ultras contre la politique russe.

Le premier ministre s'efforçait de pallier près de Pozzo ce que sa réputation d'anglophile avait pu laisser de suspicion dans l'esprit de ce dernier. Il l'assure que rien ne sera changé et qu'il continuera dans le système politique adopté et suivi par son prédécesseur. Il se faisait conciliant, souple ; il prenait un ton de grande cordialité, en un mot, il était beaucoup plus « traitable ». Les récentes victoires russes n'avaient pas peu contribué à ce revirement. Comment, après la part considérable de la Russie dans cette guerre, devant sa modération dans sa victoire, et l'influence morale qu'elle exerçait en Europe, résister plus longtemps à ses demandes légitimes, quant aux limites de la Grèce ? Ce qui rassurait,

(1) Pozzo à Nesselrode, 5-17 août 1829.
(2) *Idem*, 2 août-5 septembre 1829.

aussi Pozzo, c'était l'impossibilité évidente où se trouvait le cabinet Polignac d'entamer une lutte ouverte contre la Russie lorsqu'il avait à se mesurer, à l'intérieur, avec tant d'ennemis ; lorsque la France presque entière se dressait contre lui et ses théories. Polignac n'aurait pas l'imprudence de susciter de toutes parts des ennemis à son gouvernement. Pour sauver sa position à l'intérieur, il lui faudrait d'abord faire des concessions au dehors. La politique russe trouvait ainsi une garantie de succès. Pozzo pressait donc Nesselrode de ne rien abandonner de son programme, de se garder de décisions intempestives et de compter sur le temps et les grands embarras de la France pour arranger tout au mieux des intérêts russes.

CHAPITRE II

Ambassade du duc de Mortemart à Saint-Pétersbourg.
Les cabinets étrangers et les derniers ministres de la Restauration. —
La Presse libérale et l'état des partis. — La question grecque.

Pendant, qu'à Paris, des intrigues maladroites menées alternativement ou de concert par l'Angleterre et les ultras, risquaient de compromettre l'accord franco-russe, à Pétersbourg, le Tsar nous continuait son amitié, entourait notre ambassadeur de prévenances courtoises, nous donnait des marques réitérées de confiance et de bon vouloir.

Le duc de Mortemart avait été nommé ambassadeur à Pétersbourg. Gentilhomme accompli, rompu aux affaires diplomatiques, joignant à la connaissance des hommes, un tact supérieur, qui savait les ménager, jouissant en Europe d'une situation considérable, c'était bien l'homme propre à séduire le Tsar, à entretenir à la cour russe la sympathie pour la France.

Les grandes cours d'Europe étaient encore en 1830 fortement traditionnalistes. On y aimait le faste, la solennité des pompes souveraines. A Pétersbourg, surtout, un ambassadeur ne pouvait s'imposer que s'il joignait à ses mérites personnels, le prestige d'une grande naissance. La cour russe, en dépit de l'étiquette et du décorum, était frivole, ardente au plaisir ; les fêtes se succédaient dont on appréciait mieux le prix quand elles étaient offertes par un ambassadeur, représentant parfait des manières françaises. Dès le premier jour, Mortemart avait donc été *persona grata*. Sa situation ne fit que s'affermir et, dans le Corps diplomatique, on remarquait que le Tsar lui témoignait une particulière estime.

Depuis quinze ans, les relations franco-russes avaient pris, sous

l'influence des événements, un caractère de confiance, qu'accrut encore la présence de Mortemart à Pétersbourg : « Camarade Mortemart, ainsi que nous nous permettons de vous appeler, comme vous le trouvez bon, n'est-ce pas ? Entre nous, les sentiments sont trop connus pour que les paroles aient besoin d'explication. » (1)

Tel était le ton du Tsar avec notre ambassadeur.

Les prévenances dont il l'entourait, et dont une bonne part allait à la personne même de ce brillant diplomate, s'adressaient à la France. « Entre nous, disait Nicolas Ier à Mortemart, dans un moment d'expansion, les paroles n'ont pas besoin d'explication ; c'est le cœur qui doit les donner. Croit-on d'ailleurs que je puisse être indifférent au sort de la France ? Non, tout m'y attache, mais nul ne peut être juge de ses besoins que son Roi et tout le monde doit avoir confiance en lui, tant qu'il n'exprime pa de craintes. » (2)

Ces assurances répondaient aux appréhensions que Mortemart lui avait exprimées au sujet de sa réponse à la récente note de la Prusse sur la situation générale de l'Europe, et de la France en particulier. Le Tsar répondait : « Méprisez donc toutes ces basses intrigues, laissez-les dire, marchons droit notre chemin et ils en seront pour la honte. » (3)

La France et la Russie avaient besoin à ce moment d'un concours réciproque ; la Russie, au sujet des limites qu'elle souhaitait pour la Grèce ; la France, pour préserver l'Italie des ambitions autrichiennes

Ce n'était pas un secret que l'Autriche, à laquelle les Traités de 1815 avaient pourtant fait la part belle, ne s'en contentait point, et cherchait à étendre son action dans la péninsule. Elle multipliait savamment ses intrigues, tantôt flattant les uns pour se les attacher, tantôt terrorisant les autres par la crainte des menées révolutionnaires. Puis elle s'efforçait de ne pas blesser les susceptibilités de la France, rassurait nos agents par un ton de sérénité qui aurait persuadé les plus incrédules.

(1) 26 juillet 1829, Aff. étr., fs. Russie.
(2) 28 juillet 1829, *idem*.
(3) *Idem*, *idem*.

Metternich affichait dans les affaires italiennes une générosité suspecte : à l'heure même où il nouait de tous côtés des intelligences, il le niait à notre ambassadeur à Vienne avec une singulière effronterie. Il avouait, cependant, tacitement la convention conclue, avec l'archiduchesse Marie-Louise, au sujet des établissements militaires de Plaisance ; mais il se basait sur le traité de 1817 qui conservait à l'Autriche, jusqu'à l'extinction de la branche espagnole des Bourbons, le droit de garnison dans cette ville. C'était outrepasser les termes de l'accord, mais il se targuait d'une parfaite bonne foi, attribuant à l intervention personnelle de l'empereur François, la réconciliation survenue entre le roi Charles-Félix de Sardaigne et le prince de Carignan.

Mais ce qui préoccupait le plus en ce moment le chancelier d'Autriche, c'était de s'assurer, le cas échéant, la succession piémontaise et d'établir sous son hégémonie une fédération d'états italiens sous une forme quelconque. (1) Il avait fait, dans ce sens, des ouvertures à Modène, à Rome, à Turin. « Si tout se borne encore de la part de l'Autriche à des insinuations, à des tentatives, il est probable que le ton ferme et décidé pris par la France apportera au moins du retard dans les délibérations des princes italiens et de M de Metternich lui-même. » (2)

En même temps, le roi de Sardaigne, inquiet de l'agitation qui régnait en France et en Italie, avait, au cours d'un voyage à Rome, pressenti le Pape sur l'accueil qu'il ferait à un projet visant la succession piémontaise. Il s'agissait d'établir que le prince de Carignan, dont on redoutait le caractère et les opinions, recueillît seulement l'île de Sardaigne, et le duc de Modène les autres états sardes. Léon XII avait d'autant plus énergiquement repoussé ces insinuations qu'il était, on le sait, fort bien disposé pour la France, et le lui témoignait. Se méfiant de son secrétaire d Etat, le cardinal Albani. dont les tendances autrichiennes étaient connues, il lui avait dissimulé la démarche du roi de Sardaigne. Presqu'en même temps, le jeune duc de Lucques semblait, avec

(1) Aff. étr. fs. Autriche, (28 juin 1829).
(2) Laval à Portalis, 28 juin 1829.

abnégation, vouloir renoncer à ses droits sur le duché de Parme, se contentant de compensations minimes. L'archiduchesse Marie-Louise cédait à perpétuité à son père les casernes et établissements militaires existant à Plaisance, excédant ainsi ses droits d'usufruitière.

Metternich par ses manœuvres habiles, cherchait à gagner tous ces roitelets pour permettre à l'Autriche de s'acheminer vers une domination plus vaste, et vers une mainmise, tout au moins morale sur les provinces nord italiennes. On savait d'ailleurs qu'une étroite intimité régnait entre Vienne et Turin. Aussi Laval écrivait-il à Polignac : « Comment douter que le roi de Sardaigne, connaissant la juste protection du Roi qui couvre le prince de Carignan et combien il importe à la France que les états de la maison de Savoie ne soient point morcelés, ait conçu un projet aussi funeste à cette maison que favorable aux intérêts de l'Autriche, sans le communiquer au chef de la maison impériale, sans s'éclairer de ses conseils et même sans se retrancher derrière son assentiment et son appui. » (1) Et lorsque nos agents à Vienne soulignaient ces faits, Metternich aff ctait de tout ignorer ; sans se départir de son impassibilité, (2) il rejetait tous les torts sur des subalternes trop zélés surtout sur notre Chargé d'Affaires à Rome, Bellocq, qu'il dénonçait comme remuant et ambitieux. Les moindres démarches de cet agent, dont nous avons vu précédemment le rôle important, (3) étaient épiées sans relâche, par l'ambassade d'Autriche à Rome qui s'appuyait elle-même sur la vigilance du cardinal Albani, tout dévoué à cette cour.

Puis, changeant de tactique, Metternich prenait l'offensive, incriminant de nouveau la presse, parlant « de ce mauvais esprit qui se débordait sensiblement en doctrines irréligieuses et antimonarchiques. » (4)

C'était là le grand argument de Metternich dans sa croisade

(1) 18 juillet 1829.

(2) L'Autriche s'abaisse, disait Metternich, à des justifications sans dignité Aff. étr fonds Autriche, 28 juin 1829.

(3) Voir notre ouvrage sur la *France morale sous la Restauration*, II, p. 294 et suivantes.

(4) Aff. étr. fs. Autriche, 28 juin 1829.

contre la France. Et nous avons déjà dû reconnaître que, sur ce point, il voyait juste. Cet hommage étant rendu à la perspicacité du chancelier, il est permis de dénoncer cette politique de duplicité qui le portait à nier effrontément des faits et des démarches qu'il avait, sinon inspirées, du moins encouragées. Pourrait-on douter, en effet, que, depuis 1815, sa politique eût varié à l'égard de l'Italie et que ses visées ne demeurassent aussi vastes qu'au lendemain même du Congrès de Vienne? (1) On comprend alors avec quel dépit, à peine dissimulé, Metternich voyait s'opérer le rapprochement chaque jour plus étroit de la France et la Russie.

L'ambassadeur de Russie à Vienne, Tatischeff, méprisait les procédés politiques de Metternich. « Il y a antipathie entre nos cours et nos peuples, disait-il, nous n'avons rien à demander ici ; nous n'avons qu'à observer le mal que ce cabinet voudra nous faire par des intrigues que des protestations, auxquelles nous ne croyons pas, voudraient nous dissimuler. Comment perdre le souvenir que ce cabinet a employé toutes ses ruses pour représenter à l'Europe la première campagne du Danube comme humiliante, lorsque cette guerre était dirigée par un jeune souverain, si jaloux de son honneur? » (2)

Il était impossible, en effet, de ne pas constater le profond dépit de la cour et de la société de Vienne en présence des succès des Russes en Orient. C'était « une consternation » et, dans le public « des cris de douleur », des récriminations violentes sur l'imprudence et l'inhabileté des Turcs. Dans les salons, où la politique tenait tant de place, les Russes étaient l'objet d'une ironie mordante, sinon haineuse. La pensée de la suprématie russe en Orient était insupportable. On s'explique l'antipathie de Tatischeff contre la personne du ministre dirigeant qu'il accusait d'être l'âme de toutes ces cabales et d'exciter en sous-main la société à cette atti-

(1) A cette époque Metternich se faisait remettre un long rapport sur *le projet de république ou association des puissances italiques* développé dans les *Mémoires* du marquis d'Argenson, publiés en 1825. On signalait aussi des intrigues autrichiennes à Lucques auxquelles le prince semblait se prêter. Aff. étr. fs Autriche, 18 juillet 1829.

(2) Aff. étr., fs. Autriche, 18 juillet 1829.

tude malveillante. Metternich ne se bornait pas à jouer son rôle à Vienne. Dans ses rapports avec ses agents de Londres, ou ses conversations avec des Anglais de passage, il cherchait à irriter l'Angleterre contre les Grecs, à faire échouer les démarches conciliantes, à aiguiser les susceptibilités anglaises, et à brouiller ainsi les alliés officiels de la veille : « une jalousie commune contre la France et la Russie réunissait ces deux pays et il existait entre eux une alliance tacite plus forte que tous les pactes écrits. » (1)

La Prusse, au contraire, se montrait en confiance avec la Russie, et ne lui ménageait pas les preuves de sa loyauté. Ainsi se continuait cette politique d'amitié, qui avait pris naissance au lendemain de la guerre de sept ans, et qu'avaient consacrée les partages successifs de la Pologne.

Malgré l'apparente hostilité russo-prussienne pendant les guerres de l'Empire, cette amitié avait grandi dans l'ombre, fortifiée par la haine de Frédéric-Guillaume III et d'Alexandre contre l'empereur Napoléon, et aussi par leurs liens de parenté.

Pendant l'été de 1829, le roi de Prusse avait reçu à Berlin la visite de l'empereur Nicolas et l'avait trouvé dans les dispositions les plus pacifiques. Le Tsar s'était déclaré satisfait des décisions prises à la Conférence de Londres ; il n'avait pas tari d'éloges sur le rôle qu'y avait tenu la France, parlant de son « éternelle reconnaissance. » (2) Il tenait dans la plus grande estime le duc de Mortemart, « l'ami qu'on désire conserver, » (3) mais il ne déguisait pas son animosité contre l'Autriche. Bernstorf, ministre prussien des Affaires étrangères, notait avec plaisir ces dispositions. La Prusse visait, en effet, à un étroit rapprochement avec la Russie et la France ; à Berlin déjà perçait, plus nettement qu'avant la révolution française, la haine de l'Autriche, dont le reste d'autorité pesait grandement. « La paix de l'Europe est assurée tant que la Prusse, la France et la Russie s'entendront ; nous ne voulons rien d'écrit ; un accord

(1) Instructions pour le comte de Rayneval, ambassadeur de France à Vienne Aff. étr., fs. Autriche, novembre 1829.
(2) Aff. étr., fs. Prusse, 14 juin 1829.
(3) *Idem.* *idem.*

tacite et positif entre ces trois cours suffit pour imposer la paix en Europe à tous ceux qui voudraient la troubler. » (1)

Ce n'est pas que, parfois, les insinuations tendancieuses de Metternich ne portassent leurs effets à Berlin. Elles étaient trop adroitement calculées pour ne pas impressionner. L'habile chancelier savait la puissance des arguments qui pouvaient allier les tièdes contre la révolution, il faisait appel aux anciens souvenirs quand les états de l'Europe centrale s'unissaient contre Napoléon. Le cabinet de Berlin n'était pas toujours insensible, mais, avouait Bernstorf, « le rétablissement de la maison de Bourbon sur le trône de France est un souvenir glorieux pour la monarchie prussienne qui y a tant contribué ; c'est un précédent qui fera loi pour elle si de malheureux événements nous menaçaient encore ». Et puis, l'on connaissait à Berlin les excellents rapports franco-russes ; pourquoi n'y pas entrer en tiers? Ce serait un gage de plus contre la politique envahissante de l'Autriche, une sorte de réassurance Il est vrai que, près du comte Bernstorf, cette politique rencontrait des adversaires. Ancillon, adjoint au ministre, ne partageait pas toujours ce sentiment ; il avait horreur de la révolution, s'intéressait vivement à tout ce qui se passait en France, sa passion l'aveuglait. La *Gazette de France* était son journal. (2) Derrière Ancillon toute une coterie habile servait ses vues, ne laissant pas passer une occasion de faire montre d'antipathie contre nous, essayant de gagner l'esprit du roi.

A la fin de 1829, les sentiments du souverain restaient invariables et, au fond, le cabinet de Berlin souhaitait toujours un rapprochement franco-germano-russe.

Le roi Frédéric-Guillaume III avait tenu à donner au Tsar une preuve manifeste de ses bonnes dispositions. En présence des craintes, des tergiversations du gouvernement ottoman, il importait de rassurer celui-ci sur les dispositions de la Russie, de dissiper les préventions opposées qui paraissaient avoir poussé de profondes racines dans l'esprit de la Porte ottomane, l'incliner à la paix, au lieu de la laisser persister dans un aveuglement qui pouvait lui devenir

(1) Bernstorf à d'Agoult, 14 juin 1829.
(2) D'Agoult à Portalis, 4 août 1829.

funeste. Le cabinet de Prusse avait donc envoyé le général Müffling à Constantinople afin d'influencer le sultan, en lui ouvrant les yeux sur les dangers d'une plus longue résistance. Chef d'Etat-Major de l'armée, d'esprit délié, Müffling était bien l'homme d'une telle mission.

D'autre part, Schöler, ministre de Prusse à Saint-Pétersbourg, devait insister auprès du Tsar pour qu'il fît connaître ses intentions d'une manière assez explicite pour permettre d'agir efficacement sur le sultan. Bernstorf se plaisait alors à espérer que l'Angleterre, la France et l'Autriche s'uniraient à lui à Constantinople pour exercer une pression sur la Porte, persuader le Divan qu'il n'avait aucun recours à attendre d'elles en cas de refus, et lui faire accepter le traité du 6 Juillet. (1) Aussi, les agents prussiens à Londres avaient-ils reçu l'ordre de mettre tout en œuvre pour amener le gouvernement anglais à tenir à Constantinople un langage qui ne laissât aucun espoir de secours au grand Seigneur. C'est, en effet, à Londres qu'il fallait déployer toutes les ressources diplomatiques. Les susceptibilités anglaises à l'égard de la Russie étaient si vives, il y avait « tant de jalousie nationale de la part des Anglais contre tout succè d'un autre état » (2) que la bonne cause de la négociation dépendait d'un parfait accord avec Londres.

A Constantinople, le général Müffling s'était acquitté de sa mission, fort appuyé par l'ambassadeur de France. Les derniers succès de la Russie semblaient avoir ébranlé la Porte qui se montrait plus accommodante ; elle annonçait son intention d'envoyer des plénipotentiaires au quartier du maréchal Diebitch, mais émettait le vœu de borner les négociations à la Morée, aux Cyclades. Cette prétention était-elle encouragée par l'Angleterre ? Tout porte à le croire. Officiellement, le cabinet de Londres s'associait à nos démarches et à celles de la Prusse, mais il ne pouvait désirer de voir s'élever une Grèce trop puissante, moins accessible ainsi à son influence une Grèce qui ne dût pas tout aux victoires russes et à la protection de la France.

(1) Ce traité conclu à Londres entre la France, l'Angleterre et la Russie, consacrait la séparation civile de la Grèce et de la Turquie et affranchissait la première de tout tribut.

(2) D'Agoult à Portalis, 4 août 1829.

Polignac, dont l'entrée au ministère avait été saluée en Angleterre avec une vive satisfaction, ne justifiait pas les grandes espérances, qu'il avait fait concevoir. Entraîné par l'opinion publique, par le formidable courant en faveur de la Grèce, par les sympathies franco-russes, absorbé, en outre, par nos inextricables difficultés intérieures, il se montrait maintenant moins docile. Il blâmait énergiquement les réticences de la Porte pour accepter le traité du 6 Juillet et faisait inviter à Londres les alliés à attendre les événements et les nouvelles de Constantinople, au lieu de précipiter leurs délibérations, comme les Anglais l'eussent désiré. Londres dissimulait mal sa surprise et son mécontentement On y eût souhaité que la délimitation d'Arta et de Volo, que la France et la Russie revendiquaient pour la Grèce lui fût enlevée.

Manœuvres et intrigues se heurtaient à la volonté inébranlable de Nesselrode et de Polignac, fortifiée encore par les succès foudroyants de la Russie, qui mettaient Constantinople même en péril. « J'ai remercié, écrivait Pozzo à Nesselrode le 15/27 septembre 1829, le prince de Polignac de son concours favorable dans cette circonstance... J'ai compris qu'il n'aimait pas à se prêter pour le moment à l'insinuation de l'Angleterre. » (1) Et lorsque notre ambassadeur à Constantinople Guilleminot mande que les Turcs signeraient la paix aux conditions présentées par le général en chef russe, (2) Pozzo mande à Nesselrode que, d'après les expressions mêmes de notre agent, « l'irritation et le désespoir de M. Gordon sont extrêmes » (3) Certes, il ne faut pas plus faire fonds sur la gratitude des peuples que sur celle des individus ; mais combien différaient, en cette circonstance, les vues de la France et de la Russie, de celles de l'Angleterre ! Les premières, soucieuses de constituer un état capable de

(1) 12-24 septembre 1829.

(2) 10 millions de ducats pour frais de guerre, démolition de Giourgevo, cession d'Anapa, Poti, Akhaltzik et d'une autre forteresse, liberté de navigation à travers les détroits pour tous les pavillons reconnus et consentement à la délimitation d'Arta et de Volo. Pozzo à Nesselrode, 15-27 septembre 1829.

(3) *Idem.*

tenir un rôle important dans la Méditerranée, la seconde visant surtout ses intérêts, et, pour le moment, peu pénétrée de la grande idée de l'émancipation des peuples.

Ce n'est pas que Polignac eût de gaîté de cœur éludé les promesses qu'il avait faites à Wellington; mais, les circonstances avaient commandé à sa volonté et dicté son attitude imprévue. On comprend que le désespoir et l'irritation de Gordon, ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, fussent extrêmes, et qu'il ne les dissimulât point.

A ce moment, le sentiment national était si favorable à la Russie, si disposé à une alliance avec celle qu'il considérait comme la nation véritablement amie de la France, que Pozzo qui en constatait la force n'épargnait pas ses conseils aux ultras, qui, d'ailleurs, les recevaient avec mauvaise grâce. Leurs journaux se montraient tièdes pour la Russie. « Les gazettes modérées ou libérales, quel que fût leur dessein, ont professé le contraire, avec d'autant plus de succès que, sur ce point, elles étaient réellement les interprètes du sentiment national. » (1)

La France se souvenait qu'elle devait à l'empereur Alexandre la conservation de son existence politique comme nation de premier ordre; on n'ignorait pas non plus que Pozzo et les agents russes à Paris prêchaient, au nom du Tzar dans le conseil du Roi, et au Roi lui-même, une politique libérale assez souple pour résister aux exigences des ultras sans les exaspérer.

Une grande réserve, sinon de la froideur, marquait le sentiment général en France à l'égard de l'Autriche et de l'Angleterre. La politique intéressée de l'une était notoire, et on savait l'autre occupée à intriguer contre nous en Europe, à appeler tous les souverains à se prémunir contre les révolutions prochaines dont, selon Metternich, le foyer était en France. L'acuité des vues du chancelier en faisait un prophète de malheur. Il prédisait la fin prochaine de la dynastie légitime et le bouleversement européen qui en résulterait. Mais en France les ultras se moquaient de ces prédictions sinistres et les libéraux en voulaient mortellement au chef de la chancellerie

(1) Pozzo à Nesselrode, 15-27 novembre 1829.

autrichienne de dévoiler leurs plans. « Sans doute, écrivait Pozzo à Nesselrode, il existe dans le monde et en France des germes de révolution, mais lui, [Metternich] qui veut être le premier à les combattre, pourquoi donne-t il au duc de Reichstadt une si grande et éclatante existence? Pourquoi l'effigie de ce fantôme est-elle répandue sur la toile et sur le papier par des agents que la police française a plusieurs fois découvert provenir de l'Autriche elle-même. On dirait qu'il a besoin d'agitations dans ce pays pour appeler les puissances étrangères à les comprimer. Tantôt il encourage les ultra royalistes les plus effrénés et avec eux les prêtres et les jésuites, et tantôt les bonapartistes et les ennemis des Bourbons. » (1)

Ces lignes suffisent à préciser l'attitude de l'Autriche. En France, incitations à violer la Charte en dissolvant la Chambre si elle se prononçait contre le ministère actuel et d'en appeler une autre « composée de députés qui seraient élus non d'après la loi, mais en vertu d'une ordonnance du Roi qui réglerait le mode des élections de manière à faire tomber les choix sur des personnes à la convenance du monarque. » (2)

Ainsi Metternich poursuivait sans trêve ni merci sa guerre contre les libéraux.

Werther, ministre de Prusse, représentait souvent au comte Apponyi, qu'il redoutait fort de pareils plans. Celui-ci répondait que l'exécution n'en traduirait pas plus de conséquences que la dissolution de la garde nationale de Paris. La perspicacité de Metternich et de ses agents était ici en défaut. Ils devaient bientôt reconnaître leur erreur, quand ils supposaient que le pays accepterait sans murmurer de nouvelles mesures extra-légales Pozzo, lui, ne s'y était pas trompé, et ne cachait pas son sentiment sur le langage d'Apponyi, en écrivant à Nesselrode : « Quels que soient les projets qui peuvent entrer dans les vues ou dans les désirs du Roi, je ne saurais croire qu'il veuille se précipiter dans des difficultés d'où il aurait si peu de probabilités de sortir triomphant à l'âge de 73 ans, sans antécédents qui fassnt craindre

(1) Pozzo à Nesselrode, 15-27 novembre 1829.
(2) *Idem*, 3-15 décembre 1829.

une énergie qu'il n'a jamais eue et ajustée uniquement par des conseillers qui n'ont donné aucune preuve de supériorité capable de faire supposer qu'ils pourront diriger les circonstances violentes qu'ils auraient fait naître. » (1) Ainsi s'exprimait l'ambassadeur russe avec les membres des Chambres, quelle que fût leur nuance ; il cherchait à conserver dans le public « la conviction, qui existait déjà, que le cabinet impérial, ennemi des révolutions, désirait voir la France s'en préserver par la sagesse du monarque et la conduite modérée de la nation. » (2)

Vraiment Pozzo représentait la Russie avec autant de tact que d'habileté, éloigné à la fois d'une trop grande complaisance pour le pays et d'une partialité exagérée pour le Roi ; il affirmait ainsi l'attitude que son gouvernement avait prise à l'égard de la France depuis 1815, et maintenue malgré les objurgations de l'Autriche. « Le prince de Metternich part toujours de ce point de vue que personne ne connaît mieux que lui la France et ne l'a mieux étudiée. » (3)

L'Autriche, non plus, ne variait pas. Devant Laval et nos agents, à Vienne, Metternich niait ses manœuvres en Italie, tout en protestant de ses bonnes intentions. Dans ses conversations avec notre ambassadeur, il apportait une insistance qui était presque « aux dépens de sa dignité ». En même temps, il dépréciait les Russes, feignant de croire qu'ils n'auraient dû trouver que des revers, montrant pour leurs triomphes un dépit évident, critiquant sévèrement « l'inconcevable inhabileté des Turcs. » (4) Metternich paraissait d'autant plus inquiet que le langage de l'ambassadeur de Russie à Vienne dépassait peut-être la portée des intentions de son souverain. Le tenait-il à dessein par dépit contre le cabinet de Vienne ? Outrait-il volontairement les résultats et les effets d'une campagne que l'Angleterre elle-même n'était pas loin de regretter ? Une étroite intimité unissait, en effet, à Metternich, l'ambassadeur d'Angleterre à Vienne. Lord Cowley ne cessait de lui dire ses craintes sur les effets des succès des Russes, et redoutait que, grisés par leurs victoires, ils ne se lais-

(1) 3-15 décembre 1829.
(2) *Idem.*
(3) Laval à Polignac, 7 septembre 1829.
(4) *Idem*, 11 septembre 1829.

sassent aller à s'engager en Asie et à menacer les Indes. Metternich accueillait ces plaintes, les exagérait, déplorait la nouvelle atteinte portée à l'Empire ottoman. Il prévoyait que les conditions de la Russie ne seraient modérées qu'en apparence, (1) mais, d'avance, affirmait « qu'elles renfermaient en elles-mêmes un poison mortel qui tuerait ce vieil empire du Croissant, si on lui accordait encore quelques années de décrépitude, avant de s'écrouler. » (2)

En somme, à Vienne, comme à Londres, on ne veut reconnaître « aucune solidité dans ce qui se prépare. » (3)

La mission de Müffling à Constantinople n'avait pas moins aigri Metternich. Inquiet du rapprochement de la Prusse et de la Russie, il y voyait de la part de la première des symptômes toujours plus grands d'émancipation, une tendance à échapper à l'emprise de l'Autriche. S'il affichait une grande intimité avec Berlin — pour sauver la face — dans ses conversations particulières se reflétait pourtant la déception profonde de voir l'Autriche effacée dans les conjonctures présentes. L'Autriche aspirait au rôle de médiateur et l'on se passait d'elle, la Russie donnait une éclatante preuve de confiance dans la Prusse, et celle-ci faisait choix d'un général qu'on savait notoirement hostile à l'Autriche et partisan déclaré d'une alliance russo-prussienne.

Il est vrai, qu'officiellement, Metternich s'efforçait de « rapetisser » la mission Müffling, mais il demeurait inquiet quand il examinait l'horizon politique : la Turquie menacée, la Russie et la Prusse grandies, la France déchirée par les factions libérales, Charles X prêt de succomber sous leurs coups. Certes, ses réflexions étaient amères ! Que restait-il de la grande Autriche d'autrefois, de son orgueilleuse suprématie, de ses projets ambitieux ? Dans l'enivrement du succès, elle avait trop présumé de sa force et en était cruellement châtiée. Le chancelier connaissait à cette heure les incertitudes, les alternatives de colère, d'abattement, de confiance et de découragement. Tantôt il fulminait contre la Triple-Alliance, contre le traité du 6 Juillet, contre la

(1) Laval à Polignac, 11 septembre 1829.
(2) *Idem.* *idem.*
(3) *Idem.* *idem.*

France « qui avait besoin d'une troisième Restauration, » (1) contre l'hydre infâme du libéralisme. Tantôt il se rassérénait rien qu'en lisant les lettres d'Apponyi. L'ambassadeur rapportait ses entretiens avec le prince de Polignac qui lui avait déjà exposé ses plans pour réduire la licence de la presse. Metternich alors reprenait confiance à l'idée qu'on combattrait le libéralisme ; il allait même jusqu'à assurer le ministère français de l'appui discret du cabinet de Vienne contre « la faction libérale et antimonarchique. » (2) Il souhaitait doublement la conclusion de la paix russo-turque afin que toutes les puissances puissent s'unir contre les progrès du libéralisme. (3) Lorsqu'enfin il apprit que la paix entre la Russie et la Porte était faite, il manifesta hautement sa joie — joie voilée de tristesse — devant les conséquences qu'elle aurait néanmoins pour l'Empire ottoman. Il critiquait durement les décisions prises à l'égard de la Grèce qu'il considérait « comme dépourvue des éléments et des moyens matériels nécessaires pour assurer son existence » (4) et se félicitait d'y être resté totalement étranger. Son langage aigrissait Tatischeff et rouvrait toutes les petites blessures accumulées depuis 1815. Metternich n'avait guère épargné à la Russie ses allusions ironiques sur la tournure des événements de France.

C'est surtout dans ses entretiens avec nos agents à Vienne, que Tatischeff donnait libre cours à sa colère ; il réfrénait momentanément son aversion personnelle pour les progrès de l'esprit libéral en France et « citait avec une sorte de complaisance des articles de journaux français très violents dirigés contre la politique du cabinet autrichien et contre son chef. » (5)

Les rapports de l'Autriche et de la Russie, à la fin de 1829, étaient des plus tendus. Metternich s'emportait contre la politique du Tsar à l'égard de la France, lui reprochant de ne pas combattre résolu-

(1) Metternich à Apponyi, 17 septembre 1829.
(2) Schwebel, chargé d'affaires de France à Vienne, à Polignac, 3 octobre 1829.
(3) Aff. étr. fs. Autriche, 14 novembre 1829, Schwebel à Polignac.
(4) *Idem.* *idem,*
(5) *Idem.* *idem,*

ment la révolution triomphante, de faire des avances aux libéraux. Les événements d'Orient ne l'irritaient pas moins. L'émancipation de la Grèce lui apparaissait comme une atteinte aux principes de la Sainte-Alliance, et il prédisait qu'elle en entraînerait fatalement d'autres, le Tsar ayant sacrifié des principes quasi divins à son amour-propre et à son orgueil.

Metternich, au fond, ne se sentait pas sans reproches à l'égard de la Porte. Il avait encouragé sa résistance contre la Russie, en lui laissant croire qu'elle trouverait des alliés au moment opportun ; puis, il l'avait abandonnée sans défense à l'heure du danger. Mieux encore, à la veille de la paix d'Andrinople, il osait proposer au Tsar, qui l'avouait à Mortemart, à la fin de 1829, (1) un projet de partage de la Turquie, dont la France était exclue, et que Nicolas Ier, notre fidèle allié, avait noblement repoussé. Polignac, fort ému par cette révélation qui était venue jusqu'à lui par trois côtés différents, demandait à Apponyi l'explication d'un projet aussi audacieux, et Metternich de répondre « que sa cour n'avait jamais pensé à un projet de ce genre, mais qu'un des employés de sa secrétairerie avait, en effet, pris sur lui de rédiger un mémoire à ce sujet et que ce mémoire était, à ce qu'il croyait, parvenu à la connaissance de la cour de Berlin et, peut-être aussi, de quelque autre cour d'Allemagne. (2)

Il était impossible de pousser plus loin la duplicité.

Ainsi, d'une part, la Russie et l'Autriche semblaient désormais placées dans l'attitude de deux ennemies naturelles, et, de l'autre, le cabinet de Vienne avait perdu à Constantinople une partie de son crédit. La Prusse, intime avec la Russie, était sourdement hostile à l'Autriche Seule, l'Angleterre avait, avec la cour de Vienne, une entente considérée comme indissoluble, mais qui n'en laissait pas moins le gouvernement autrichien isolé sur le continent. Et, de cet isolement il souffrait cruellement ; son dépit et son aigreur perçaient en toute occasion.

L'Autriche voyait son prestige fortement entamé. A ses côtés, la

(1) Mortemart à Polignac, 3 novembre 1829.
(2) Polignac à Mortemart, 5 décembre 1829.

Prusse grandissait, et, en même temps, sa haine pour l'Autriche. Douloureuse perspective pour un homme d'Etat comme Metternich qui avait un moment dicté des lois à l'Europe et justifié cette devise orgueilleuse : *Austriæ est imperari orbi universo.*

*
* *

Quelle était, pendant ce temps, la politique extérieure de la France? Ses bonnes relations avec la Russie n'avaient subi aucun fléchissement. Fortifiées par la présence à Pétersbourg du duc de Mortemart, que le Tsar appréciait chaque jour davantage, elles avaient revêtu un caractère de véritable intimité Tout laissait croire que l'accord entre la Russie et la France, dans la question de Grèce dût se convertir en une alliance permanente. Serait-il donné à la Restauration de former cette alliance russe que l'ancienne monarchie avait toujours repoussée et que Napoléon n'avait pu, faute de confiance, réaliser définitivement ?

La politique extérieure de la Restauration avait déjà été brillante. Selon l'expression de M. Thureau-Dangin, l'un des historiens qui aient le mieux pénétré et apprécié cette période : « Au lieu d'être des vaincus et des suspects, en face d'adversaires unis par le ressentiment et l'inquiétude, nous avions repris notre place au milieu des puissances de nouveau divisées : nous n'étions à la merci de personne ; les autres monarchies avaient pris plus ou moins philosophiquement leur parti de voir la maison de France suivre au dehors sa politique traditionnelle... politique qui, du moins, ne révolutionnait pas tout l'ordre européen et ne menaçait pas les principes mêmes sur lesquels reposaient l'équilibre des puissances et leur organisation intérieure. » (1)

a Restauration allait-elle couronner son œuvre par l'accomplissement de ce grand acte : l'alliance russe qui aurait consacré notre

(1) *Histoire de la Monarchie de Juillet*, I. p. 48 et 49.

situation en Europe après tant de perturbations ? Tout portait à le croire.

La France cherchait à incliner la Russie à la modération à l'égard de la Turquie. Mortemart insistait dans ce sens près du Tsar et de Nesselrode. D'autre part, nous cherchions à convaincre la Porte des intentions généreuses de l'empereur Nicolas et, en faisant valoir auprès de ce dernier « tous les motifs qui pouvaient l'engager à persévérer dans les généreuses intentions qu'il avait montrées à Berlin, » (1) nous affirmions à Constantinople, d'accord avec les envoyés d'Angleterre et de Prusse, « que le Tsar n'avait nullement en vue la destruction de l'Empire ottoman et que la base des négociations pour la Russie était le traité d'Ackermann et l'observation des anciens traités. » (2) Nous appuyions également à Constantinople la mission Müffling. Mais la résistance de la Porte au protocole du 22 mars et, en général, aux efforts de tous les cabinets, les contre-propositions qu'elle avait transmises, ses continuels atermoiements avaient incité les ambassadeurs à Constantinople à constituer « une Grèce de fait, indépendamment de la volonté du gouvernement turc, et de la placer sous la garantie des trois puissances, comme par le protocole du 16 novembre, on en avait usé provisoirement à l'égard de la Morée et des Cyclades. » (3) Charles X et le roi d'Angleterre s'étaient ralliés à cette proposition que la conférence de Londres allait discuter. Pourtant, les succès croissants des Russes, en présence de l'opiniâtreté de la Porte, produisaient en Europe une vive sensation et commençaient à émouvoir la cour des Tuileries. (4) Elle se demandait si, en présence de toutes les difficultés qui faisaient obstacle au rétablissement de la paix, la dissolution de l'Empire ottoman ne finirait pas par s'imposer. Polignac crut donc devoir faire confidentiellement part à Mortemart des vues de la France en cas de partage de la Turquie.

Le problème des frontières naturelles de la France se posait de nouveau. En 1815, elles lui avaient été, en partie, ravies. On son-

(1) Aff. étr. fs. Russie, 2 septembre 1829.
(2) *Idem*, *idem*.
(3) *Idem*, 20 août 1829.
(4) *Idem*, 4 septembre 1829.

geait à les récupérer et à reprendre, en la consolidant, l'œuvre de l'ancienne monarchie. La France réclamait donc les provinces belges jusqu'à la ligne de la Meuse et du Rhin et, en Alsace, la ligne de frontière qu'on nous avait enlevée au traité de Vienne en 1815 La Saxe, que la Prusse continuait à convoiter, lui serait incorporée et le roi recevrait en dédommagement les provinces prussiennes situées entre le Rhin et la Meuse, sauf quelques territoires attribués à la Bavière. La Prusse aurait reçu la Hollande dont les colonies eussent été données à l'Angleterre. Le grand dessein de Polignac était ainsi d'opposer la Prusse à cette dernière et, comme compensation, le roi des Pays-Bas irait régner à Constantinople. La Russie verrait augmenter son territoire en Asie et occuperait, en outre, la Moldavie et la Valachie ; l'Autriche recevrait la Serbie, la Bosnie et l'Herzégovine, comme contrepoids à la Russie. (1)

Tel était le plan. Dans un mémoire approuvé au conseil du roi, (2) en septembre 1829, on lit : « Il est toujours entré dans la politique des rois de France de conserver l'existence des états secondaires. Ce sont d'utiles intermédiaires à placer entre les grandes puissances et dont ils empêchent le contact et le froissement... les provinces prussiennes voisines de la Champagne touchent au point le plus vulnérable de notre frontière. » Polignac estimait qu'il fallait donc les enlever à la Prusse pour les donner à une puissance de deuxième ordre, la Saxe qu'on établirait à Aix La-Chapelle.

La Saxe, dans cette combinaison, aurait donc servi de tampon entre la France et la Prusse, et comme notre pensée était aussi de donner à la Bavière entre le Rhin et la Meuse un accroissement de territoire important, nous espérions nous faire de ces petits états deux clientes sûres. A la même époque, la Bavière élevait sur le comté de Sponheim (3) certaines prétentions, et on espérait à Paris que l'accroissement qu'on lui proposerait lui donnerait la facilité de procurer aux deux parties de ses états, par des échanges avec Darmstadt et Bade, la contiguité de territoire qu'elle désirait. La

(1) Voir Polignac à Mortemart, 4 septembre 1829.
(2) Aff étr. fs. Russie, septembre 1829.
(3) Voir pour la question de Sponheim, assez complexe, Aff. étr. fs. Russie, 17 septembre 1829.

France, en recouvrant son ancienne frontière, Sarrebruck et Sarre-louis, aurait réparé ainsi en partie le dommage que lui avaient imposé les traités de 1815. La Bavière nous aurait également restitué Landau et son territoire que nous avions dû lui céder.

Mais que penser du projet de donner la Hollande à la Prusse?

En 1829, la rivalité franco-anglaise était toujours aussi aiguë et notre intérêt bien entendu eût été d'opposer la Prusse à l'Angleterre. Mais implanter ainsi la Prusse aux portes mêmes de la France, lui accorder sur la mer du Nord une précieuse situation maritime était une lourde faute. La France oubliait elle que ce pays conservait vivants dans son cœur les souvenirs des désastres de 1807, des humiliations infligées par l'Empire? Ses ambitions étaient en proportion même de l'abaissement subi. Placée en sentinelle sur l'un des points les plus importants de l'Europe, celles ci auraient toujours grandi et l'on peut mesurer, si ce projet se fût réalisé, l'étendue de nos désastres. Le plan de Polignac, en ce qui concerne la Prusse, était donc plein de périls; de même celui qui consistait à accroître l'immense empire maritime de l'Angleterre par l'apport des colonies hollandaises. La sagesse du Tsar et la fin des hostilités rendirent illusoires les propositions d'une politique si superficielle.

Mortemart, en attendant, insistait, à Paris, pour que le traité du 6 Juillet fût promptement exécuté. Il ne se trompait pas en soutenant « qu'il était indispensable pour assurer aujourd'hui et plus tard le repos de l'Europe de terminer la question grecque de manière à ne pas mettre ce nouvel état dans le cas de chercher bientôt à élargir des limites trop serrées » (1) Il savait combien le Tsar tenait à l'exécution intégrale des engagements pris, et se montrait aussi froissé de la mauvaise foi de l'Autriche que des réticences et des atermoiements de l'Angleterre: « Le roi, disait-il, n'aura jamais d'allié plus sincère et plus généreux. » (2) Et lorsqu'enfin, on put être assuré que ce traité serait bien exécuté, que la Porte y avait adhéré sans restrictions, qu'une Grèce suffisamment étendue pourrait se soustraire dans la Méditerranée à l'influence exclusive de l'Angleterre, Mortemart

(1) Aff. étr. fs. Russie, 12 septembre 1829.
(2) *Idem*, *idem*.

espérait « que les Grecs sauraient quelles ont été les puissances qui ont plaidé franchement leur cause...; leur reconnaissance s'adressera autant aux rois de France qu'aux empereurs de Russie... » (1)

La Prusse malgré son intimité avec la Russie, avait pris, sans chaleur, la cause de la Grèce. Si, à Constantinople, elle s'était activement employée à aplanir les difficultés entre la Porte et la Russie, si la mission Müffling avait obtenu d'appréciables résultats, le comte de Bernstorff ne voyait que « de la démocratie et de la révolution dans cette question grecque. » (2) Encore imbus des principes de la Sainte-Alliance, lui et son adjoint Ancillon, ne professaient qu'une médiocre sympathie pour cette croisade, populaire en Russie et qui enthousiasmait la France. Ils n'avaient pas accueilli avec plus de faveur le projet de démembrement de l'Empire ottoman lancé par Metternich, ainsi que la brochure, parue à la fin de l'été de 1829, où Gentz exposait que le moment était venu d'expulser les Turcs d'Europe. Ils préféraient maintenir « le fantôme de l'Empire ottoman. » (3) Bernstorff craignait que des états trop faibles constitués sur les ruines de la Turquie « ne fussent à la merci de leurs voisins. » (4) La Prusse avait besoin de paix pour se refaire et n'eut d'ailleurs pas gagné grand'chose à un démembrement de la Turquie. Telles étaient les raisons de son entremise à Constantinople pour inciter la Porte à traiter. Müffling et Royer, ministres de Prusse à Constantinople, s'y étaient activement employés.

Au mois d'octobre 1829, le Tsar faisait officiellement remettre au roi de Prusse, par le comte d'Alopeus, une lettre de remerciements, et honorait le général Müffling de hautes distinctions. Les deux souverains étaient intimement unis. Ainsi se consommait cette entente russo prussienne entretenue presque sans interruption depuis le traité de Paris, en 1756, et qui devait peser si lourdement sur les destinées de l'Europe.

(1) Aff. étr. fs. Russie, 29 septembre 1829.
(2) Aff. étr., fs. Prusse, 4 août 1829.
(3) *Idem*, 25 septembre 1829.
(4) *Idem*.

La froideur des cours d'Autriche et de Russie s'accentuait chaque jour. En dépit de leurs assurances de cordialité, elles se détestaient et la politique à double face de Metternich n'y était pas étrangère.

Rivale de la Russie en orient, l'Autriche ne lui pardonnait pas ses succès, et se prenait à regretter son abstention.

*
* *

L'année 1829 se terminait en précisant le groupement respectif des puissances : France, Russie et Prusse, prêtes à se tendre la main ; l'Autriche et l'Angleterre en complète mésentente avec ces dernières.

Mais combien équivoque avait été l'attitude de l'Angleterre ! Dans son union forcée avec la France et la Russie pour l'émancipation de la Grèce, elle n'avait pu dissimuler ses réticences, son dépit de voir la Turquie en partie démembrée, et un nouvel état s'élever dans la Méditerranée, dont elle se considérait comme la maîtresse. Jusqu'aux limites extrêmes, elle hésite, elle recourt à des artifices, cherche à entraver les efforts de qui va renaître. Nous connaissons déjà ses manœuvres dans la question des frontières du nouvel état. Ce n'avait été qu'un début. La volonté de la France et de la Russie était de constituer un état indépendant, soustrait à tout protectorat turc L'Angleterre acceptait contre son gré, mais elle se refusait à donner au nouveau royaume le nom de Grèce qui « emportait avec lui des idées ambitieuses. » (1) Ainsi, les craintes de l'Angleterre allaient jusqu'à vouloir supprimer le nom le plus illustre qui ait jamais été porté dans les annales de la gloire. C'est à ces puérilités que s'abaissaient les ministres anglais.

Devant la réprobation unanime des autres puissances, l'Angleterre céda ; mais alors recommencèrent les divergences les plus délicates, discutées parfois avec violence. Il s'agissait de savoir si on

(1) Aff étr. fs. Angleterre, 16 octobre 1829.

laisserait à la Porte le choix entre une Grèce réduite et une Grèce plus étendue, comprenant l'Eubée, et restant, toutefois, sous le protectorat de la Porte. La Russie, elle cherchait à créer une véritable Grece et à en étendre le plus possible les limites.

C'est alors qu'Aberdeen, au nom du gouvernement anglais, déclara qu'il subordonnerait cette question au choix du nouveau souverain de Grèce C était rouvrir le champ aux difficultés.

Aberdeen proposait le prince de Hesse-Hombourg, général au service de l'Autriche et commandant en Galicie Il s'agissait évidemment de flatter l'Autriche. Cette proposition était d'autant plus habile que ce prince était bien vu du Tsar auquel il tenait par les liens du sang. On opposait ainsi la Russie à la France, qui indiquait le prince Charles de Bavière et estimait inutile de consulter l'Autriche ; celle ci ne s'était elle pas constamment refusée à prendre part à la question grecque, malgré nos sollicitations ? « Le ministre anglais comprenait bien que son crédit vis-à-vis du parlement, sa politique dans les cours étrangères et sa position en Grèce, où l'Angleterre veut dominer par tout autre chose que par l'affection, demandaient que son ascendant prévalût dans la Conférence, en faisant pencher la balance en faveur de son candidat et du présent autrichien, qu'elle voudrait imposer au nouvel état. » (1)

Les Russes, après quelques hésitations où dominait leur désir de s'entendre avec la France, paraissaient s'être ralliés au prince de Baviè e. Le refus de celui-ci vint compliquer singulièrement la situation Polignac s'efforçait de favoriser l'état bavarois qu il voulait attacher à la France ; il tenait, en outre, au choix d'un prince catholique et proposait le second fils du prince Charles, Othon, mineur encore, sous la régence de Capo d'Istria, particulièrement en faveur à Saint-Pétersbourg. Là encore, on se heurtait au refus de l'Angleterre. Elle ne voulait donner à la Grèce « qu'un maître qui rassurât les Anglais contre les progrès des idées libérales dans leurs îles Ioniennes, un maître qui plût à l'Autriche et à la Turquie, à tout le monde, excepté à la Grèce. » (2)

(1) Aff. étr. fs. Angleterre, 22 octobre 1829.
(2) *Idem*, 30 octobre 1829.

Peu à peu, les Anglais semblaient vouloir entrer en composition. L'étroite union de la Russie et de la France, l'attitude ferme de cette dernière leur en imposaient. Ils cédaient sur la question des limites de la Grèce, renonçaient à la rigueur, au choix du prince de Hesse, mais inclinaient pour celui du prince Frédéric des Pays-Bas, agréable au Tsar. A ce moment, la France et l'Angleterre n'avaient qu'un objectif : présenter un candidat plaisant à Saint Pétersbourg, car la France avait renoncé au prince Othon pour se rallier au prince Jean Népomucène de Saxe.

Aberdeen ne cachait plus sa colère. Il déclarait que jamais un prince du choix de la France n'obtiendrait la priorité sur la liste des candidats et allait jusqu'à dire : « Si nous ne pouvons nous concilier sur le choix du prince, la Grèce restera en République et nous en reviendrons au protocole du 22 mars. » (1) Il mettait en avant la candidature du prince Frédéric des Pays-Bas, les préférences de Londres allant naturellement à un prince protestant qui aurait été plus à sa discrétion.

Mais quelles contradictions présentait alors la politique anglaise ! D'un côté, elle ne voulait pas d'un prince Bavarois, parce que trop libéral, et, de l'autre elle acceptait le prince Frédéric des Pays-Bas, issu d'une famille dont l'histoire était « celle du développement des principes d'insurrection à la tête desquels elle s'était mise et s'est constamment maintenue. » (2) Il ne faut pas oublier, pour expliquer ce choix, que la famille d'Orange était l'ennemie héréditaire de la France.

En présence d'une situation aussi tendue, de si profondes divergences de vues entre la France et l'Angleterre, des heurts qui en résultaient et auxquels il importait de mettre un terme, Laval, notre ambassadeur à Londres, avait songé au prince Léopold de Saxe-Cobourg qui, à ses qualités d'intelligence et de souplesse, joignait l'avantage d'être gendre du roi d'Angleterre et pensionné par ce pays. On espérait, toutefois, que les ministres anglais accepteraient. Il eût fallu, en effet, une mauvaise grâce évidente pour refuser, dans

(1) Aff. étr. fs. Angleterre, 27 novembre 1829.
(2) *Idem*, 29 novembre 1829

ces conditions, le prince Léopold. La France, en ne repoussant pas ce choix, prouvait son esprit de conciliation.

Mais elle n'avait pas achevé entièrement son œuvre. Sa pensée était de faire reconnaître par les puissances l'indépendance *absolue* de la Grèce. Là seulement se trouvait le résultat de leurs efforts. C'était la conclusion logique d'une œuvre énorme. Longtemps. l'Angleterre lutta Elle invoquait les engagements pris. la nécessité de ménager la Turquie, l'utilité d'obtenir son assentiment pour engager les autres puissances à adhérer à l'existence du nouvel état Les arguments des Russes unis aux nôtres ne convainquaient pas les Anglais. Allait-on donc se heurter encore sur ce terrain, et compromettre l'œuvre de trois années? La France enfin l'emporta ; la complète indépendance de la Grèce fut proclamée moyennant une légère réduction des frontières fixées par le protocole du 22 mars.

Ainsi s'achevait, à la veille de la chute de la monarchie légitime, une des pages les plus nobles de l'histoire extérieure de la France : la Grèce, gloire du monde antique, se relevait après des siècles de servitude. Les nations modernes, unies dans un même élan de générosité et d'admiration, avaient brisé ses fers. Forte et respectée, la France avait repris son rang dans le monde et avait conquis de solides amitiés. La prise d'Alger allait mettre le sceau à son œuvre. Telle était sa situation extérieure.

Cette prospérité ne désarmait cependant pas les partis dont la lutte minait sourdement le terrain. L'audace de la presse révolutionnaire s'accrut par l'avènement du ministère Polignac. Le but se dévoilait peu à peu ; c'était le renversement de la dynastie : « Il y a des gens qui pensent que l'effervescence actuelle de la France est simplement occasionnée par la nomination de Polignac et qu'elle ne durerait pas si le ministère était changé. Le calme ne serait pas de durée *tant qu'il y aura un Bourbon sur le trône ;* le parti républicain ne sera jamais apaisé, non pas même pour six mois... D'autres disent que si l'on établissait une république en France, elle ne pourrait exister 50 ans, et que l'on trouverait dans le cœur de l'Europe des objections insurmontables à l'établissement d'une république. Cela peut être aussi, mais ce qui est certain c'est que l'essai en a déjà

été fait, qu'il se continue en ce moment et qu'il se fera encore pour le renversement de la monarchie et la création de la République... La nouvelle révolution gagne chaque jour du terrain, non seulement à Paris, mais dans les départements.

Ces lignes du *Morning Chronicle* (1) allaient trouver un commencement de réalisation.

(1) 24 novembre 1829.

CHAPITRE III

1830

Jugements des ambassadeurs étrangers à Paris sur la politique de Charles X et sur l'état d'esprit de la France. — Alternatives de concessions et de restrictions du gouvernement. — Expédition d'Alger. — L'Europe et l'indépendance de la Grèce.

Au commencement de l'année 1830, Pozzo considérait imminent le péril qui menaçait la France : « La conviction que le Roi a voulu donner à son gouvernement une direction contraire aux libertés et aux exigences de la nation, devient tous les jours plus prononcée... » Mais il se hâte d'ajouter : « La licence de la presse de parti et les animosités vulgaires des hommes, en général perdus, qui en sont les directeurs, contribuent sans cesse à irriter les esprits et à les rendre irréconciliables. » (1) Certes, les gazettes royalistes traitaient parfois les libéraux, même les plus modérés, avec une violence et une dureté souvent injustifiées. Elles n'étaient pas moins imprudentes en annonçant à grand fracas des mesures rigoureuses et extra légales, et ces articles étaient marqués au coin d'une légèreté et d'une imprudence inconcevables... « Ce n'est pas en disant, par exemple, qu'il y a des cas où le Roi peut s'élever au-dessus de la loi qu'on prépare le terrain, qu'on calme les esprits et qu'on assure d'avance le succès de cette action forcément irrégulière du gouvernement. » (2) Mais

(1) Pozzo à Nesselrode, 1er-13 février 1830.
(2) Apponyi à Metternich, 18 mars 1830.

combien bénignes ces attaques comparées à celles de la presse libérale et des organes révolutionnaires, fort lus en province, et qui distillaient avec un art consommé mensonges et calomnies. C'est avec stupéfaction, qu'à ce moment même on relève les appréciations de certains agents diplomatiques français sur l'état d'esprit des libéraux, et on ne peut expliquer leur optimisme inattendu que par un mot d'ordre ou par le désir de dissimuler une réalité qui apparaissait maintenant aux yeux les moins clairvoyants. Rayneval, notre ambassadeur à Vienne, disait à son collègue le comte de Bray, ministre de Bavière, que « si l'on exceptait quelques forcenés, comme ce malheureux Benjamin, (1) personne ne veut attaquer la dynastie et désormais la lutte des partis, se passant au-dessous de la voûte tutélaire de la royauté, *ce n'est que pour l'exercice du pouvoir qu'on s'agite et qu'on s'injurie*, et la rivalité des ambitions et des amours-propres est le grand mobile de la guerre que se font les divers partis... Soyez sûrs que si le gouvernement se voyait sérieusement menacé, alors la grande masse se lèverait en faveur du Roi et que les factieux seraient écrasés... Le fait est que personne ne veut de révolution, *mais que tout le monde veut du pouvoir*... Il est bien constant que le Roi peut compter : 1° sur tous les grands propriétaires et sur les classes les plus élevées de la société ; 2° sur le peuple des campagnes ; 3° sur l'armée... » (2)

Une seule vérité était contenue dans ce jugement : c'était parce que « tout le monde voulait du pouvoir » que la monarchie légitime était menacée : elle constituait l'unique obstacle à la ruée des ambitions, à cette course aux charges et aux honneurs, commune à tous les temps, mais qui s'exaspéra au cours du XIXe siècle. Pour y accéder, il fallait une monarchie transformée, plus bourgeoise que démocratique, et ce fut pourtant en s'appuyant sur le peuple que, de ces ambitions coalisées, sortit la révolution de Juillet. Plus clairvoyant était Rayneval lorsqu'il ajoutait : « Une seule chose pourrait faire un mal réel, c'est si l'on tourmentait les consciences et si l'on voulait établir un système d'inquisition religieuse. On veut

(1) Benjamin Constant.
(2) Le comte de Bray au roi de Bavière, 10 janvier 1830.

de la religion, mais point de congrégation. Aussi, le Roi, en tenant bon dans l'affaire des petits séminaires, a-t-il essentiellement contribué à calmer les esprits, et il faut convenir qu'à cette époque, la cour de Rome s'est très bien conduite. Elle a fait preuve de sagesse et nous a rendu un grand service. » (1)

Nous avons démontré, autre part, combien l'attitude des Papes avait été favorable à la Restauration, malgré l'intransigeance des nonces. Le pays était en proie à une véritable tourmente de consciences. Les générations grandies sous la révolution étaient maintenant ou étrangères, ou nettement hostiles à tout sentiment religieux. (2)

A la Chambre et dans le pays, se révélait un état d'esprit bien caractéristique que Pozzo exposait ainsi à Nesselrode : « Les membres les plus notables du centre gauche visent à devenir ministres, mais comme ils sont convenus que le Roi ne se condamnerait jamais à les nommer et à leur confier son propre sort et celui de sa famille que dans la plus extrême nécessité, ils se déclareront avec violence contre le ministère actuel parce que sa chute est regardée comme la condition de leur élévation, si jamais elle pouvait se réaliser. » (3)

L'ambassadeur d'Autriche à Paris qui tenait jour par jour Metternich au courant des événements intérieurs de la France renchérit encore : (4) « Dans un pays tel que la France où l'ambition et la vanité jouent un aussi grand rôle, un nombre très considérable de députés attachent une très grande importance à leur position parlementaire, et regretteraient vivement de s'en voir exclus ; beaucoup d'entre eux prévoient cependant qu'ils ne seraient pas réélus si une nouvelle Chambre venait à être convoquée. Ceux-là craignent nécessairement la mesure de la dissolution de la Chambre et ils ne voteront jamais en faveur de partis violents qui pourraient engager le ministère à y recourir. Cette appréhension de ne plus être réélu

(1) Le comte de Bray au roi de Bavière, 10 janvier 1830.
(2) Voir *La France morale à la fin de la Restauration*, II, p. 225 et s.
(3) Pozzo à Nesselrode, 1er 13 février 1830.
(4) Apponyi à Metternich, 18 mars 1830.

député exercera, selon moi, une influence non insignifiante sur le vote de l'adresse et sur celui du budget. »

Mais les vœux d'Apponyi s'accordaient avec ceux de Metternich ; c'était l'objet principal de leurs fréquentes correspondances relatives au maintien aux affaires de Polignac. L'ambassadeur d'Autriche ne cachait pas son regret. Il allait jusqu'à déplorer que, dans l'intervalle des deux sessions, le ministère ait perdu, selon lui, un temps précieux, alors qu'il eût, peut-être, pu employer des mesures de rigueur efficaces : « Quand croira-t on le temps arrivé pour recourir à des mesures impérieusement réclamées et reconnues indispensables ? » Dans son esprit, ces mesures visaient la réforme des lois sur les élections et la presse. (1) Il semblait persuadé que « l'autorité royale peut tout hasarder parce qu'elle peut tout en France. » (2) Etait-ce bien le véritable sentiment de Metternich ? Ce ministre était trop impénétrable pour qu'on pût faire fonds sur des déclarations qui variaient, d'ailleurs, au cours des événements. Tantôt il croyait qu'il y aurait de la témérité à risquer ce qu'on appelle des coups d'état, tantôt il répétait que ses sympathies étaient pour Polignac, qu'un esprit de désordre et de désorganisation sévissait dans tous les états, qu'il fallait le contrecarrer (3) qu'il souhaitait donc le maintien de Polignac aux affaires et que s'il venait à être menacé, il ferait tout pour l'appuyer directement ou indirectement. L'empereur d'Autriche donnait à notre représentant à Vienne les mêmes assurances. (4)

Souvent, comme on le voit, et volontairement, Metternich se contredisait. Il considérait la Charte comme intangible, ce qui ne l'empêchait pas d'exprimer sa satisfaction à la nouvelle de l'ajournement des Chambres au mois de septembre et d'applaudir à la conduite du ministère en cette circonstance. En réalité, ce qu'il louait, sur toute chose, c'était les mesures de rigueur. Quoi qu'il en soit, les affaires de France étaient son obsession, l'objet de tous ses entretiens avec l'Empereur, « les autres affaires n'avaient poar lui qu'un in-

(1) Apponyi à Metternich, 3 mars 1830.
(2) Pozzo à Nesselrode, 2-14 avril 1830.
(3) Rayneval à Polignac, 16 mai 1830.
(4) *Idem*, 27 janvier 1830.

térêt très secondaire. Les craintes d'Apponyi étaient vives touchant l'attitude que prendrait le ministère en présence d'une adresse hostile Il accablait Pozzo de ses sarcasmes, soit dans sa correspondance avec Metternich soit dans ses conversations avec Polignac. En toute occasion perçaient ses sentiments hostiles à la Russie. En outre, Apponyi ne pardonnait pas à Pozzo certaines prédilections pour les libéraux parmi lesquels celui-ci comptait nombre d'amis, et son désir non équivoque de l'avènement d'un cabinet libéral, appuyé par Molé et Pasquier, et sur lequel Pozzo se flattait d'avoir plus d'action.

Dans cette divergence d'opinions, le prince de Polignac demeurait d'une sérénité déconcertante, alors que La Bourdonnaye disait : « Nous nous verrons obligés de voter avec la gauche pour renverser le ministère ; s'il venait à l'être par l'opposition libérale seule, il serait nécessairement remplacé par un ministère jacobin et le Roi se trouverait dans une position d'isolement et d'entier abandon. Si, au contraire, nous faisons cause commune avec les libéraux pour amener sa chute *inévitable*, nous ménageons par là l'attitude du Roi nous lui réservons la faculté de composer un nouveau ministère royaliste : dans l'état actuel des choses, c'est le seul moyen qui semble nous rester encore pour empêcher que le Roi ne soit livré à la merci de la faction. » Et Noailles : « Il est étonnant que ce ministère ait pu se soutenir jusqu ici et qu'il ne soit pas déjà tombé devant l'attaque des journaux ; il n'en sera pas ainsi lors de l'ouverture de la session ; il tombera nécessairement devant les Chambres, rien ne saurait le soustraire à ce sort qui l'attend infailliblement. » (1)

Polignac affichait sa présomptueuse confiance et ne craignait pas d'assurer Pozzo que la France recevrait avec reconnaissance des mesures extra-légales. Aux interrogations des députés royalistes prêts à retourner dans leurs départements, sur le langage qu'ils auraient à tenir à leurs commettants, Polignac répondait, imperturbable : « Soyez tranquilles, ne craignez rien, tout ira bien, jamais je ne me laisserai intimider ; vous me trouverez toujours sur la brèche et au besoin je saurai même monter sur l'échafaud. » (1) A

(1) Apponyi à Metternich, 1er février 1830.
(2) *Idem*, 1er mai 1830.

l'ambassadeur d'Autriche, il tenait le même langage, (1) ajoutant encore : « Si la nouvelle Chambre est mauvaise, eh bien ! tant mieux pour nous. » Au fond de ces propos perce pourtant le doute que « le gouvernement prévoit la nécessité dans laquelle il pourrait se trouver sous peu de frapper de grands coups et d'en venir à des moyens extrêmes pour assurer le salut de la monarchie. » (2) En effet, Polignac déclarait que, « dès que le pouvoir se présente dans une attitude de force, qui annonce la ferme décision de ne reculer devant aucun obstacle, les vœux de la majorité de la nation se prononcent toujours pour son triomphe. Nous venons d'en faire l'expérience, disait il. par l'effet qu'ont produit les phrases énergiques du discours de la couronne dans toutes les provinces de France ; il a été prodigieux ; en les lisant, tout le monde s'est écrié : Ah ! Charles X parle en Roi ; il veut maintenir ses droits. Eh bien ! nous sommes prêts à l'aider à les défendre contre quiconque osera les attaquer. » (3)

Polignac était donc décidé à braver l'orage, estimant que le pouvoir en France avait plus de ressources qu'on ne suppose.

Il était difficile de pousser plus loin l'aveuglement. Mais beaucoup des ministres se rangeaient, au moins en apparence, à la placidité de Polignac, ce qui était un sujet d'étonnement général. Pourtant les avertissements ne manquaient pas. Une clameur presque unanime montait du pays contre le ministère ; une majorité nettement déclarée de 250 voix se formait contre lui ; 42 membres de l'extrême-gauche y figuraient « furieux et indomptables » et 160 à 200 autres, centre gauche, renforcés du centre droit, votaient avec l'extrême-gauche. On attendait anxieusement l'adresse que la Chambre allait élaborer. On savait qu'elle serait hostile aux ministres, mais, sur ses termes, les libéraux étaient pourtant encore hésitants. D'autre part, Bignon, au cours d'une réunion des députés libéraux ardents, avait pris la parole afin de signaler à son parti le danger d'une marche trop rapide et parl à même imprudente, « propre à donner l'alarme aux puissances étrangères, à provoquer leur inter-

(1) Apponyi à Metternich, 19 mai 1830.
(2) *Idem.*
(3) *Idem*, 18 mars 1830.

vention armée et à attirer de nouveau le fléau de la guerre sur la France. » Depuis quelque temps, en effet, on remarquait une extrême activité dans l'échange des courriers entre les grands cabinets du continent.

On assurait de bonne source « que cette correspondance avait pour objet certaines mesures militaires qui pourraient être prises dans le cas où certains événements viendraient à se réaliser dans l'Europe occidentale. » (1) Ces craintes s'avivaient de ce que plusieurs gouvernements contractaient des emprunts qu'on croyait destinés à des dépenses extraordinaires. Mais, si grand que fût le désir de la plupart des libéraux de voir crouler le trône des Bourbons, il était un point noir dans leurs espérances : pouvaient-ils compter entièrement sur l'armée? On savait aussi que le Roi trouvait un appui dans la Chambre des pairs, en dépit de l'opposition de Chateaubriand, mû en ce moment par des considérations toutes personnelles. Une spirituelle observation caractérisait ainsi son état d'esprit : son discours « commençait par je et finissait par moi. » (2) Certes, Polignac ne se trompait pas en disant : « Depuis l'avènement du ministère jusqu'à l'ouverture de la session, le parti révolutionnaire s'était tellement débattu... qu'il lui est impossible maintenant de se donner tort en changeant de langage. » (3) Mais ce parti — et Polignac ne paraissait pas le voir — gagnait chaque jour un terrain immense. La propagande libérale et antireligieuse, savamment menée, avait gagné la province et jusqu'aux moindres communes

Elle trouvait son point d'appui dans la haine presque générale qu'excitait le ministère Polignac. On était vraiment sous *la terreur du journalisme*. On sait l'énorme influence qu'avait prise la presse depuis quelques années ; les organes libéraux surtout étaient prodigieusement répandus. Leurs attaques étaient d'une virulence extrême.

Il s'agissait donc de rédiger une adresse qui ne fût ni trop violente, ce qui eût provoqué une scission avec la Chambre héréditaire, ni

(1) *Gazette des Pays-Bas* 19 janvier 1830.
(2) Apponyi à Metternich, 18 mars 1830.
(3) *Idem*, *idem*.

trop molle pour ne pas encourir « la juste vengeance » (1) du journalisme. Même dans le centre droit, qui, malgré son attachement au Roi, marchait souvent par crainte avec la gauche, on voulait que l'adresse fît mention des inquiétudes qui se manifestaient dans la nation depuis la clôture de la dernière session.

Le mécontentement croissait contre Charles X qui, subissant toujours plus l'influence de Polignac, se montrait prêt à la lutte pour soutenir son ministre favori. Le ministère était donc sous la dépendance presque absolue de la volonté royale qui s'exprimait en maintes occasions de la façon la moins ambiguë et, souvent même, en termes fort malheureux. Répondant à l'inquiétude que lui révélait le duc de Fitz James, le Roi lui avait dit : « Vous êtes le maître d'avoir votre opinion indépendante à la Chambre des pairs, mais, à la Cour, j'aime et j'exige que ce soit la mienne. » Et à Glandevèze, gouverneur du château des Tuileries : « Veuillez vous rappeler que je puis renvoyer mes gouverneurs de château, tout aussi bien que mes ministres. » (2) Ces propos, répétés avec zèle, agissaient encore sur l'opinion publique. On savait, en outre, que des flottements se produisaient dans le ministère, que Courvoisier, d'Haussez et Chabrol, fort inquiets de la tournure des événements, songeaient à se retirer. Pour les remplacer, on avait mis en avant les noms du comte Roy, ex-ministre des Finances, de Vitrolles et de Dudon (3) Mais le dernier était impopulaire au point que sa présence dans le ministère n'eût pu qu'y attiser les haines déjà existantes. Vitrolles, élevé à la pairie, n'aspirait plus à un portefeuille, et Roy mettait à son acceptation une condition formelle, c'est que « les décisions de la majorité du conseil seraient suivies *irrévocablement* et sous la responsabilité de chaque ministre, chef de Département, sans qu'une influence ou volonté quelconque, celle du Roi même pas exceptée, puisse en arrêter ou en changer l'exécution. » (4)

La situation apparaissait inextricable, lorsqu'on apprit que le

(1) Apponyi à Metternich, 18 mars 1830.
(2) *Idem.*
(3) Le baron Dudon, membre de la Chambre des députés, dut sa bruyante notoriété à une accusation de concussion.
(4) Apponyi à Metternich, 18 mars 1830.

projet d'adresse rédigé par la commission de la Chambre était conçu dans des termes plus hostiles encore qu'on eût pu le supposer. Ce jour-là il y avait grand jeu aux Tuileries : le Corps diplomatique, les Ministres et près de 1.400 personnes de la société de Paris y assistaient, ainsi que plusieurs membres de la commission. Le roi avait son amabilité habituelle. Il conversa avec beaucoup de personnes, fit sa partie de whist avec le Nonce et le prince Paul de Wurtemberg jusqu'à une heure avancée de la soirée. Il paraissait d'humeur souriante ; rien ne semblait déceler les graves préoccupations qui l'assiégeaient. On apprit ce soir-là que l'adresse contiendrait sans nulle atténuation le blâme sévère de la politique suivie jusqu'ici. Ce fut de la stupeur. Ainsi, il apparaissait que cette Chambre, dont la commission réflétait les idées, déclarait la guerre au ministère. Et pourtant, certains ministres demeuraient optimistes, alors que de tous côtés grondait l'orage. D'Haussez avouait que, « loin de redouter une adresse forte et hostile, il y voyait, au contraire, un incident heureux et désirable, qui fixerait la position maintenant fausse et insurmontable du ministère, et qui lui fournira un prétexte valable pour déployer de la vigueur et pour sortir enfin de cette inaction qu'il a cru devoir s'imposer jusqu'ici. On nous accuse de n'avoir rien fait, ajoutait il, on nous impute par anticipation ce que nous n'avons pas fait encore. Ce reproche même prouve en faveur de notre intention de ne pas nous écarter d'une voie légale et de ne recourir à des mesures extraordinaires que lorsque les attaques de la faction révolutionnaire menaçant l'existence du trône et de la monarchie nous y auraient forcés. Ce moment va arriver peut être et mieux vaut que le danger, se manifestant d'abord dans toute son étendue, nous impose l'obligation de le combattre avec force, et de remplir le double devoir de nous sauver nous-mêmes et de préserver l'Europe entière d'un retour des malheurs dont elle a si longtemps été accablée. » (1) On ne pouvait pousser plus loin l'aveuglement.

Après la séance du Comité secret pour la discussion de l'adresse, les ministres prévoyaient que celle-ci passerait sans modifications

(1) Apponyi à Metternich, 18 mars 1830.

essentielles, *mais à une faible majorité.* « Ils paraissaient même le désirer et préférer ce résultat à une adresse faible et timide, dans laquelle il y aurait, pour ainsi dire, du mécompte pour le gouvernement parce qu'elle entraverait la marche vigoureuse qu'il a l'intention de suivre. » (1) Une forte majorité vint déjouer les prévisions des ministres, les laissant désemparés. Dès ce moment surgissait le spectre de la prorogation qui, en effet, s'effectua le 18 mars (2)

L'Europe était attentive à ces événements. En Autriche, le gouvernement ne cachait pas sa satisfaction et le prince de Metternich s'en faisait l'écho. Apponyi, suivant docilement les instructions de son chef, ne semblait pas partager ce sentiment, mais avec un grand sens, se demandait si cette prorogation ne serait pas illusoire tant qu'on n'aurait pas coupé le mal à sa racine par des mesures énergiques contre les fonctionnaires et surtout contre la licence de la presse ; en un mot « une mesure générale d'épuration » qui n'était guère possible. Il y avait bien eu quelques destitutions et quelques déplacements, mais le Roi et ses ministres, dans leur politique contradictoire, ne songeaient le plus souvent qu'à donner des gages aux libéraux, quitte à les reprendre peu après. Il ne fallait pas songer au déplacement en masse des fonctionnaires ; il eût fallu pour cela procéder à des exécutions qui eussent exaspéré le parti libéral. Mieux valait encore atermoyer, discuter ; et le mal s'aggravait. La monarchie chancelait chaque jour plus sensiblement. La presse se chargeait d'augmenter la confusion, et Apponyi définissait ainsi son rôle : « Elle présentera un obstacle toujours existant, toujours renaissant aux intentions bienfaisantes de l'administration, elle réussira constamment à pervertir l'opinion et à déverser son poison sur tout ce qui émanera du pouvoir. » (3) Ce n'était pourtant pas sans raison qu'elle critiquait cer-

(1) Apponyi à Metternich, 18 mars 1830.

(2) On était encore persuadé dans certains milieux que, pendant les quelques mois qui suivraient la prorogation des Chambres, le calme se rétablirait. La rente remonta et Apponyi en achetait lui-même pour 100.000 francs.

(3) Apponyi à Metternich, 24 mars 1830.

tains actes du ministère Polignac et les idées mêmes qui animaient la majorité de ce ministère ; mais elle se faisait une arme de ces fautes pour disqualifier tous les actes de l'administration, attaquer violemment la religion catholique, véritable cible du libéralisme révolutionnaire.

Villèle, qui n'était peut-être point irréprochable, discutant avec Apponyi la situation intérieure de la France, lui faisait cet aveu : « La licence de la presse est un ennemi implacable qui suit tous nos pas, qui déconcerte tous nos projets Nous ne saurions en triompher encore ; c'est nous mêmes qui nous sommes liés les mains à cet égard. » (1) C'étaient bien les vues de l'ambassadeur d'Autriche : « Le triomphe de la cause royaliste ne peut être obtenu que par le moyen d'une réforme radicale des lois d'élection et de la presse, résultat auquel on n'arrivera que par l'emploi de mesures extraordinaires ». Et, pour appuyer son opinion, Apponyi transmettait à Metternich un rapport du comte Fitt de Souci, l'un de ses collaborateurs, rapport par certains côtés véritablement prophétique. (2)

« Depuis trois ans, la situation de la France ne s'est point améliorée sous le rapport de son état politique. La guerre déclarée à l'administration est devenue plus ouverte et plus acharnée et l'opposition s'est avancée jusqu'aux marches du trône. Aujourd'hui, comme alors, la licence de la presse et le système électoral sont les deux écueils contre lesquels viennent se briser tous les efforts et tous les résultats de la restauration. On ne peut comprimer la presse par les moyens légaux. Il faudrait une législation nouvelle, on ne l'obtiendra point des Chambres actuelles.

La manière dont les tribunaux appliquent les lois existantes rend les poursuites illusoires ; elles ne font même qu'augmenter le scandale puisque les plaidoyers des avocats, répétés par toutes les feuilles publiques, sont plus condamnables que les articles incriminés. Tous ces maux étaient faciles à prévoir. On recueille ce qu'on a semé !...

(1) Apponyi à Metternich, 2 avril 1830.

(2) Nous croyons devoir reproduire ici ce rapport presque intégralement, vu son importance, 2 avril 1830.

Dans une monarchie représentative où il n'y a point d'aristocratie constituée, il était assez embarrassant de trouver un mode d'élection raisonnable pour la Chambre des députés. On a cru avoir fait une découverte admirable en rétrécissant le nombre des électeurs et en conférant le droit d'élection à tout homme payant trois cents francs d'impôt. On croyait faire de l'aristocratie, on rendait la démocratie maîtresse de l'état. Il ne manquait plus à la révolution pour être souveraine que d'obtenir la licence de la presse. Cette licence et le système électoral sont tellement liés l'un à l'autre dans les combinaisons et les effets qu'il faut les envisager ensemble pour mesurer les périls de notre situation. Les 80.000 électeurs sont ceux qui, par leur situation sociale et leur fortune, sont appelés à fréquenter les écoles, et, après eux, leurs enfants. Quelles leçons y reçoivent-ils ?...

La religion, comme l'entendaient les théophilanthropes.

La liberté, comme on la voyait à Rome sous les Gracques.

La royauté, comme on l'envisage aux Etats-Unis d'Amérique.

Au sortir des bancs, ces 80.000 électeurs sont les principaux abonnés des nombreuses feuilles publiques qui développent, soutiennent, popularisent les nouvelles théories... Que parle-t-on de Comités directeurs, d'intrigues sourdes, de menées secrètes ? Ces comités sont légalement et hautement organisés. Les journaux enregistrent leurs décrets et publient leurs listes. La poste se charge du transport et de la circulation. Les électeurs les reçoivent.. , c'est ainsi que les deux ennemis de l'autorité légitime se donnent la main pour anéantir toute combinaison monarchique Ils ont envahi la Chambre des députés ; on ne peut donc se flatter d'obtenir d'elle une législation différente ; c'est pourtant le seul moyen de salut.

On essaierait en vain de se traîner dans l'ornière où l'autorité se trouve embourbée ; quand même le sceptre servirait de levier, il s'y briserait sans pouvoir en sortir. Les corps électoraux actuels n'offrent point une garantie suffisante, et rien ne serait plus hasardeux que de s'en rapporter à cet égard aux promesses et aux rapports des préfets. Ces magistrats, discrédités par les rôles contradictoires qu'on leur a fait jouer à diverses époques, connaissent d'ailleurs

mal leurs départements qu'ils ne parcourent point. Des rapports personnels et établis à la hâte ne peuvent ni commander, ni obtenir la confiance.

Nous persistons dans l'opinion qu'il faut avoir recours pour cette fois seulement aux conseils généraux de départements, encore après un examen scrupuleux de leur composition.

Si le moyen répugne, comme trop éloigné de ce qui se pratique, il faudrait au moins confier exclusivement l'élection actuelle aux grands collèges fortifiés par les notabilités du pays. En vain, nous objectera-t-on que ces mesures sont contraires aux lois en vigueur. Nous répliquerons sans hésiter que, pour consolider la Charte et la perpétuer, il faut d'abord sauver le pouvoir royal qui en est la pierre angulaire et la plus sûre garantie... C'est pour rentrer à l'instant et sans péril dans l'ordre légal qu'il importe d'en sortir. Il ne s'agit point de détruire, mais, au contraire, de conserver les institutions établies. Si c'est la royauté qui dirige ce mouvement, elle y trouvera son profit et les libertés publiques se sauveront avec elle. Si, au contraire, l'esprit démocratique, déjà si menaçant, envahit le pouvoir, il brisera la Charte parce que la royauté s'y trouve un hors-d'œuvre pour lui et il nous ramènera par l'anarchie aux risques et périls de l'indépendance du pays, à la perte de toute liberté. »

Etait-il exact de dire que, dans toutes les écoles régnât l'irréligion et qu'on y enseignât la haine de la monarchie? Il faut ici faire la part de l'exagération. Un trop grand nombre, il est vrai, justifiaient ce jugement, mais, à cette heure encore, la France ne manquait pas de sages et dévoués instituteurs remplissant dignement leur mission. Plus entièrement justes étaient les appréciations sur la magistrature et la manière dont les tribunaux appliquaient les lois ; elles reçoivent une confirmation du préfet des Bouches du-Rhône qui ayant à se prononcer sur l'opportunité des poursuites à exercer contre un magistrat, Borely, lequel dans une séance de Conseil d'administration et dans le *Messager de Marseille*, avait exalté les principes révolutionnaires : « J'hésiterais, disait il, à proposer que M. Borely fût traduit devant la cour ; la défense et la discussion continueraient le

mal qu'a pu faire son écrit : une condamnation serait incertaine : l'impunité serait un événement funeste. » (1)

Le baron Binder, qui résidait alors en Suisse, chargé de renseigner le chancelier d'Autriche, sur l'état de la France, émettait le même avis quant à l'origine du mal dont elle souffrait et préconisait des mesures énergiques :

« Le Ministère, dont l'inaction, pendant les premiers mois de son existence, a eu l'heureux effet de rejeter sur la Chambre élective tout l'odieux d'une attaque gratuite, en persévérant dans cette inaction, paraît plus jaloux d'éviter le blâme que de faire le bien, et perd tout l'avantage de sa position. Tôt ou tard, il sera forcé d'en revenir au point d'où il aurait dû partir aujourd'hui, et, moins favorisé peut-être alors par les circonstances, il comprendra enfin que c'est en vain qu'on espère combattre les effets d'un mal dont on n'a pas le courage de détruire le principe, et repousser avec des armes purement défensives les attaques que la démocratie dirige sans cesse contre le trône. La France ne se consolidera dans son intérieur, elle n'aura sa libre action au dehors qu autant que les principes de son organisation sociale ne seront pas éternellement mis en question, et ne serviront pas uniquement de point de ralliement aux partis et aux passions qui les font agir. » Et, plus loin : « Le seul changement en mieux dont la France soit redevable au ministère du 8 août, est la manifestation d'une volonté pure, mais timide ; il faudrait pouvoir calculer les chances de l'avenir, pour prendre confiance dans la durée de ce ministère et, par conséquent, du système qu'il a établi... Enfin, quelque heureuses que puissent être ces chances, rien ne sera gagné si le gouvernement ne sait pas les mettre à profit, pour remplacer par la force d'action la force d'inertie qu'il a seule opposée jusqu'ici à un mal dévorant. » (2)

Binder était bien éclairé sur les causes du mal, mais, dans son zèle monarchiste, il oubliait de dire que le ministère Polignac lui-même avait, par ses fautes, ses maladresses, donné une force nou-

(1) *Arch. Nat.* BB. 30, p. 195, 28 mars 1828.
(2) 7 avril 1830.

velle aux libéraux et aux ennemis de la religion, en se présentant comme le symbole de la réaction et de l'ultramontanisme. Mais, nous l'avons constaté dans un précédent ouvrage, le mal était trop profond pour qu'un cabinet, même modéré, pût l'enrayer. En 1829, l'organisation libérale était trop puissante, le prestige et la diffusion de la presse trop grands, le scepticisme trop général pour rendre efficaces des mesures extraordinaires. Elles ne pouvaient qu'avancer la catastrophe.

Tel était l'avis des esprits clairvoyants en France comme à l'étranger. Les nombreuses fautes de Charles X avaient, cependant, reçu quelque atténuation des concessions faites au parti libéral, concessions telles que Frayssinous lui même, gallican militant, avait averti Charles X qu'il les poussait trop loin. Alors, faisant brusquement machine en arrière, donnant à tort et à travers coups de barre à droite et coups de barre à gauche, mécontentant ceux qu'il avait cru désarmer, il les rendait plus exigeants encore par les satisfactions obtenues.

Pozzo, dans ses dépêches, rejetait toute la responsabilité sur Charles X : « La position dans laquelle le Roi s'est placé n'est pas le résultat d'une erreur, mais celui de toute sa vie A force de changer de situation, il est parvenu à la rétrécir à un tel point qu'il ne peut ni avancer, ni manœuvrer. Le prince de Polignac est à la sommité de la pyramide ; il faudra en descendre ou se précipiter ; l'un sera difficile et amer, l'autre fatal. Le Roi n'a jamais voulu se convaincre que les révolutions et les convulsions civiles, lorsque l'état n'a pas perdu son indépendance, ont fini par des rapprochements et des transactions entre les passions et les intérêts qui en avaient été la cause. Les restaurations des dynasties sont rares dans l'histoire. Lorsqu'elles ont eu lieu, c'est par les mesures conciliatrices qu'elles ont pu se consolider, comme c'est en suivant la route opposée qu'elles se sont perdues de nouveau. » (1)

Qu'entendait Pozzo par mesures conciliatrices ? Pendant quinze ans, la monarchie n'avait cessé de les prodiguer aux libéraux depuis la liberté de la presse, cette réforme tant attendue et qui était

(1) 1-13 février 1830.

devenue l'arme par laquelle devait périr la monarchie elle-même. Pozzo ajoutait : « Au lieu de vouloir former une nouvelle France, de réminiscences et de débris exhumés des ruines de l'ancien régime, il fallait s'attirer les éléments réels, tels qu'on les avait trouvés. Le Roi défunt avait senti cette vérité ; il a même cherché à la mettre en pratique, autant que ses faiblesses lui ont quelquefois permis, et c'est à ces intervalles lucides que nous devons l'ordre qui a régné jusqu'à présent. Le monarque actuel a pris, dès le commencement de son retour, la route opposée et il s'y est si enfoncé qu'il ne reste plus d'issue, du moins dans la direction qu'il s'était proposée. L'attitude du pays permet d'espérer qu'il ne s'abandonnera pas à des excès, et que le monarque mettra à profit le temps et les circonstances qui vont arriver pour se réconcilier avec lui. Heureusement, il n'existe pas encore d'exaltation assez forte pour empêcher le succès des mesures raisonnables, surtout si le public pouvait se convaincre qu'elles sont prises de bonne foi. Ce point sera le plus difficile à obtenir parce que c'est celui auquel on a le plus souvent manqué. » (1)

Mais, cette « nouvelle France exhumée des réminiscences et des débris de l'ancien régime » était-elle bien telle que la dépeignait Pozzo ?

D'abord, elle était profondément indifférente, sinon hostile, à l'idée religieuse. Le clergé suspecté, entravé dans son recrutement, le constatait unanimement par la voix des évêques. La révolution avait laissé son empreinte indélébile. Le Roi avait fréquemment et parfois sans opportunité, capitulé devant le parti libéral. Mais Pozzo avait prévu juste en avançant que, dès la formation du ministère Polignac, « les choses prendraient une marche périlleuse .. aucune remontrance n'a pu détourner le Roi et son favori, soutenus par les conseils sinistres qui les ont encouragés dans ce système. »

Pozzo, représentant d'un gouvernement orthodoxe, incriminait arbitrairement le clergé sur la foi des calomnies de la presse libérale. Il existait, sans nul doute, quelques évêques ultramontains amis des mesures extra-légales, mais ils formaient, nous l'avons vu, une

(1) 1-13 février 1830.

exception. La majorité des prélats luttait courageusement contre les attaques acharnées dirigées contre la religion, attaques qui ruinaient leurs efforts et leurs espérances et qui, en préparant des générations athées, menaçaient l'avenir même de la France. (1)

A cette heure si grave, les regards se portaient sur Villèle. Il se présentait avec le dessein non douteux de se montrer aux partis comme l'instrument le plus propre à la solution de la crise, sans mesures extrêmes. Blâmant ouvertement la politique de Polignac, il déclarait que le devoir de celui ci était de se retirer On pourrait après dissoudre la Chambre et procéder aux élections avec un ministère plus modéré. Tout tendait à prouver que les nouveaux éléments de la Chambre seraient eux-mêmes moins avancés et Villèle insinuait qu'il consentirait alors à prendre le pouvoir et à le former d'éléments différents, pourvu qu'ils ne fussent pas hostiles à la dynastie. Les bruits auxquels ces incidents avaient donné naissance, suscitèrent des polémiques de presse sans fin, même entre journaux monarchistes. Quelques-uns souhaitaient de voir le duc de Mortemart parvenir aux affaires ; sa haute personnalité, sa pondération, la situation excellente qu'il avait su prendre à Saint-Pétersbourg, suffisaient pour le désigner au choix du Roi. Mais le duc ne semblait pas disposé à prendre le gouvernail dans un pareil moment. Il lui suffisait de jouir à Pétersbourg de l'estime générale et de la considération affectueuse du Tsar Nicolas.

D'ailleurs, Charles X maintenait à Polignac une confiance illimitée. Il l'avait choisi et entendait le garder envers et contre tous. Après maintes tergiversations, après avoir passé par les alternatives du ministère Martignac et accepté à cette époque les ordonnances dirigées contre l'Eglise, il en était à l'ultramontanisme. Polignac ne demandait pas mieux que de céder. En effet, conscient de son impopularité, il exécutait docilement les désirs royaux. On le savait dévoué corps et âme à la personne du Roi. Cette situation décourageait ceux qui eussent volontiers apporté leur concours au ministère, mais qui comprenaient qu'ils s'engageraient inutilement ; leurs plans étaient paralysés d'avance et leur indépendance

(1) *La France morale sous la Restauration*, II, p. 341 et s.

menacée. Le caractère incertain du Roi ne rassurait personne. « Les modérés sont tièdes envers lui parce qu'il ne les a jamais goûtés et les a déçus et déjoués souvent, tandis que les libéraux qui ont fait tourner à leur profit les fautes de la cour et se sont rendus populaires, deviennent chaque jour plus hardis. » (1)

L'ambassadeur de Russie, reprenant son thème favori, écrivait alors : « L'obligation où il (Charles X) s'est cru de donner à la religion, c'est-à-dire aux prêtres et aux ambitieux hypocrites qui l'obsèdent depuis longtemps, une trop grande influence dans les affaires politiques et dans l'administration de son royaume a faussé ses mesures, paralysé et enfin détruit tous les ministres qui n'ont pas abondé dans le même sens, n'en exceptant pas même M. de Villèle. » (2)

Nous savons ce qu'il faut retenir de ces assertions. (3) Sans grande confiance, Pozzo indiquait aussi à Nesselrode un remède auquel les faits apportaient une flagrante contradiction. « La force des choses obligera sans nul doute le Roi à revenir sur ses pas, mais il faudra tant de prudence et une conversion, si j'ose m'exprimer de la sorte, si sincère et si bien soutenue, que ce serait trop prétendre à mon avis que d'espérer que ce remède sera appliqué dans toute son efficacité à la crise prochaine et imminente. » (4)

A cette heure, au mois de mai 1830, il était trop tard. Rien ne briserait plus la force du courant libéral.

Les conseils les plus divers et les plus étranges étaient prodigués au Roi par le baron Binder, en particulier, qui, prétextant que les gouvernements étrangers n'avaient pas encore de constitution, l'engageait à se mettre « à l'unisson des autres ». Pozzo ne s'associait pas à cette étrange conception et présentait ce cas, peu ordinaire pour l'ambassadeur d'un monarque autocrate, d'appuyer de toutes ses forces en France, au nom de cet autocrate, le maintien d'une constitution que la cour d'Autriche déplorait et combattait.

(1) Pozzo à Nesselrode, 2-14 avril 1830.
(2) *Idem*, *idem*
(3) V. *La France morale et religieuse sous la Restauration*, t. II, chapitres VI, VII, VIII.
(4) Pozzo à Nesselrode, 2-14 avril 1830.

Mais il allait plus loin encore, il prévoyait que ce n'était pas seulement la constitution, mais la royauté même qui était à la merci d'un mouvement imminent. Et, cette fois, les armes étrangères seraient aussi impuissantes à restaurer la monarchie que la dynastie des Bourbons serait elle-même incapable de la maintenir. « Il faut, disait-il, que la maison de France pense à se maintenir elle-même. » De son côté, Nesselrode écrivait à Pozzo : (1) « La situation de la France est si incertaine que l'Empereur s'abstient d'émettre un jugement à cet égard. Ses vœux les plus ardents sont pour la tranquillité de ce beau pays et il se plaît à espérer que les passions contraires et également déplorables qui s'y combattent ne parviendront pas à le troubler. Avoir provoqué cette lutte, quand elle avait presque cessé d'elle-même est un acte d'imprudence que nous avons signalé dès le moment de la nomination gratuite du nouveau ministère. Puisse-t-il ne pas avoir de suites fatales ! Si vous pouvez, Monsieur le comte, sans compromettre le nom de l'Empereur, contribuer à rapprocher les partis et à rallier autour du trône les hommes dont les principes et les lumières peuvent seuls lui être utiles ; s'il vous est donné de les engager à faire, dans la formation d'un gouvernement stable et d'une majorité solide une part aux prédilections même peu justifiées du monarque, vous rendrez des services dont S. M. I. vous sera profondément reconnaissante. Elle désire le repos et le bonheur de la France. Elle désire, par conséquent, le triomphe d'une sage modération. Elle désire que la France en soit convaincue. »

Nicolas, d'autre part, ne dissimulait pas à Mortemart « que si dans l'unique but de soutenir un ministère formé sans nécessité et dont les talents sont loin d'avoir justifié le choix, S. M. T. C. adoptait des mesures subversives de la Charte, l'Empereur ne se croirait nullement obligé de lui offrir un appui, dont le maintien de cette même Charte a toujours été l'une des premières conditions aux yeux des grandes puissances. » (2)

Ainsi les sentiments des cours de Russie et d'Autriche différaient

(1) 28 mars 1830.
(2) Nesselrode à Pozzo, 16 avril 1830.

profondément et celles ci agissaient dans le sens de leurs préférences. l'une, au nom du droit divin, ne cessait de pousser Charles X à des mesures extra-légales ; l'autre, consciente de l'abîme que côtoyait le Roi, ne cessait de le mettre en garde contre ces mesures extrêmes.

Les événements devaient prouver la perspicacité de Pozzo.

Les actes extérieurs de la France préoccupaient aussi les cabinets étrangers. L'expédition d'Alger y provoquait une vive émotion. Tous, à l'exception de l'Angleterre, s'y montraient favorables. Toutefois, l'Autriche, dans son désir d'accord avec le cabinet anglais, avait, à plusieurs reprises, soulevé des objections. Elle se savait impuissante à s'y opposer, mais elle cherchait, par des questions insidieuses, en manifestant des préoccupations exagérées, à entrer dans le sillage de l'Angleterre. « Lord Stuart, écrivait Apponyi à Metternich, a bien voulu me donner lecture des rapports de M. Gordon, sur l'affaire d'Alger. Elle y est présentée dans son véritable jour, comme un tissu d'intrigues mal conduites et surtout peu adroitement cachées, malgré toute la réserve et les réticences dont le cabinet français a cru devoir user dans cette question envers les autres cours.

Maintenant, l'expédition d'Alger est *irrévocablement* décidée, et ni l'intervention tardive de la Porte, ni celle d'aucun autre cabinet ne parviendront plus à en arrêter, ou en différer seulement le départ... Le désir de soulager l'humanité ou celui de venger l'honneur national, ne sont pas actuellement les mobiles principaux de cette croisade. Le ministère y voit bien plus un moyen efficace de se rendre populaire, de capter la bienveillance de l'armée, de gagner ainsi les voix des électeurs militaires pour la future composition de la Chambre, enfin de faire jouer à la France un rôle de quelque importance dans la politique étrangère et c'est, envisagée sous ce point de vue, que l'expédition d'Alger devient, pour ainsi dire, une mesure de position ministérielle, qui doit préparer et fertiliser le terrain pour la grande et décisive affaire des élections. » (1)

(1) 2 avril 1830.

*
* *

L'opinion, en Europe, considérait la campagne d'Algérie comme un expédient destiné à détourner l'attention de la situation parlementaire et à raffermir le ministère, le trône lui-même, par un succès qui impressionnerait l'Europe.

C'est ainsi qu'Apponyi etismait insuffisantes les explications données à ce sujet par Polignac à lord Stuart, et écrivait : « La position faible et précaire des ministres me paraît être le seul et véritable motif de leur langage ambigu et réservé dans l'affaire d'Alger. Comment pourraient-ils solennellement s'engager à ne point faire ce que bientôt ils regarderont peut-être comme un des moyens les plus efficaces de justifier leur conduite et d'adoucir le sentiment de haine générale qui leur a été voué ? Cet aveu humiliant, M. de Polignac ne saurait le faire à l'ambassadeur d'Angleterre, mais il n'en renferme pas moins, selon moi, la véritable interprétation de la conduite des ministres français. » (1) Apponyi n'ignorait pourtant pas que, dès le 31 janvier, l'expédition avait été décidée en conseil des Ministres. Depuis lors, les événements intérieurs s'étaient singulièrement modifiés et aggravés. Quoi qu'il en soit, conçue ou non comme une diversion, les ministres l'envisageaient avec satisfaction. Elle leur apparaissait propre à occuper l'attention publique, à déblayer pour un instant le terrain des questions irritantes, et ils escomptaient un succès à peu près certain pour servir la cause monarchique en péril.

L'Autriche, par sympathie pour l'Angleterre, restait dans l'expectative ; le duc de Wellington recevait les communications de Polignac « d'une manière acerbe et hautaine. » (2) « Le plan en lui-même, écrivait Pozzo à Nesselrode le 13 février 1830, devrait obtenir les suffrages de toute l'Europe civilisée et commerçante ; mais V. Exc.

(1) Apponyi à Metternich, 20 mai 1830.
(2) Pozzo à Nesselrode, 1er-13 février 1880.

aura observé par la désapprobation qu'il rencontre à Vienne et à Londres, combien la jalousie de conserver la piraterie et le soin de ne rien permettre qui puisse nuire à l'autorité du Sultan ont prévalu dans ces deux cabinets sur les principes d'humanité, de justice et d'intérêt général. »

La Russie continuait à nous donner des marques positives de son attachement. Pozzo ne manquait pas une occasion de vanter à Nesselrode les mérites de l'expédition et les services considérables qu'elle pourrait rendre à la cause de l'humanité, de la civilisation et du commerce européen, mais il redoutait des obstacles : l'inexpérience de nos marins, la résistance qu'opposerait Alger, les ravages que les chaleurs et les maladies causeraient dans les rangs de nos troupes, tous les aléas enfin d'une expédition aussi longue et aussi difficile. Il s'abstenait d'exprimer ses craintes avec ses collègues, surtout les ambassadeurs d'Autriche et d'Angleterre, et affectait devant eux la plus grande confiance dans le succès de l'entreprise. Les sentiments de Nesselrode étaient identiques. (1)

« Dès le principe, nous avions promis, disait-il, de seconder les démarches que ferait à Constantinople le cabinet des Tuileries pour engager la Porte à appuyer de son autorité les vues du Pacha d'Égypte relatives à la destruction des régences barbaresques. Mais telles paraissent malheureusement être d'un côté l'indifférence du Grand Seigneur à ce projet salutaire, de l'autre la lenteur des préparatifs de Mehemet Ali et la nature des difficultés qu'il aura à vaincre que, sans la noble détermination prise par le Roi de châtier, les armes à la main, les insultes trop longtemps impunies d'un gouvernement barbare et de faire d'Alger un exemple qui annonce aux autres pirates de la côte d'Afrique le sort que l'Europe chrétienne doit nécessairement leur faire subir, s'ils renouvelaient leurs déprédations, nous aurions probablement à déplorer encore pendant des années, et le honteux retour de leurs excès et l'absence d'une force répressive capable d'y mettre un terme. Tous les vœux de l'Empereur accompagnent le Roi dans cette glorieuse entreprise. La chrétienté

(1) Nesselrode à Pozzo, 28 mars 1830.

lui devra un bienfait, la civilisation une profonde reconnaissance, le commerce de la Méditerranée une nouvelle vie, car c'est la destruction définitive de la piraterie, c'est l'abolition absolue de l'esclavage des chrétiens, c'est la suppression du tribut payé par les puissances chrétiennes à la régence que se propose le Roi, d'après les dernières communications de son ambassadeur... L'Europe entière ne peut qu'en souhaiter le prompt accomplissement. »

Le Tsar renchérissait encore. Comme preuve ostensible de son intérêt pour l'expédition, il attachait au quartier général de l'armée française le colonel Philosophoff, aide de camp du grand-duc Michel, afin que « l'uniforme russe soit aperçu avec l'uniforme français. » (1)

L'approbation presque unanime des puissances contrariait fort Aberdeen et Wellington. Malgré leur acrimonie et leur ton cassant avec le duc de Laval, ils sentaient que l'Angleterre se trouverait en minorité parce que la France serait soutenue par la Russie et la Prusse. Le prince de Polignac avait, de son côté, fait donner aux alliés l'assurance que le Roi se concerterait avec eux dans le cas où le gouvernement existant à Alger viendrait à se dissoudre. Mais on savait que ces raisons n'avaient nullement satisfait le cabinet de Londres ; « Nous pourrons alors, écrivait Pozzo, juger par sa réponse, toute générale qu'elle puisse être, ce qu'il est disposé à tolérer et ce qu'il est résolu à ne pas permettre. » Polignac était perplexe. Il prétextait la fidèle amitié du Tsar, et pressait presque jusqu'à l'importunité son ambassadeur de lui suggérer quelque idée qui permît une transaction honorable. Pozzo avait alors préparé une note à ce sujet. (2)

(1) Nesselrode à Pozzo, 5 avril 1830.

(2) « Il sera impossible de former des établissements français ou d'autres nations chrétiennes sur la côte d'Alger sans s'exposer à une guerre avec l'Angleterre. Ce territoire devra donc être replacé sous le pouvoir des musulmans. Mais la réintégration de l'ancienne Régence ou l'établissement d'une autorité musulmane quelconque fondée sur le même principe anti-social celui d'exister aux dépens des chrétiens, ramènerait les mêmes inconvénients. Il faut donc abolir à jamais le gouvernement d'Alger et remettre le pays au Sultan qui en est le souverain

Cette note était, il faut le reconnaître, une solution bâtarde pour la France. Qu'aurait-elle alors gagné dans cette expédition africaine ? Le Tsar en jugeait ainsi, car, en marge de la note de Pozzo, il avait écrit ces lignes : « Nous en parlerons quand nous nous verrons, mais cela ne me paraît nullement satisfaisant. »

L'assentiment de la Russie dans cette affaire avait d'ailleurs éveillé fortement les susceptibilités anglaises. Lord Aberdeen et lord Stuart en faisaient grand bruit et ne cessaient de s'en plaindre A la fin de mai 1830, les intentions du gouvernement français semblaient encore douteuses. Le prince de Polignac pensait toujours offrir sa conquête au Sultan sous la réserve d'une certaine étendue de territoire sur le point de la côte, dit La Calle, en vertu de plusieurs traités restés en vigueur jusqu'à la révolution. Il observait même que, pendant la guerre, l'Angleterre s'était emparée de ces territoires pour les remettre ensuite illégalement au dey d'Alger dont l'usurpation n'avait d'autre titre que cette simple remise qui ne pouvait lui en conférer aucun. Enfin, l'incertitude régnait au sein du gouvernement français. Il est intéressant de citer ici le jugement de l'officier d'Etat major russe attaché à l'expédition. Son témoignage est aussi flatteur qu'impartial :

« Grâce aux soins qui me furent prodigués par le général en chef et ses sous-ordres, je me suis trouvé en état de voir l'investissement, de suivre les opérations de siège et d'admirer la bravoure des troupes, la rare intelligence de leurs officiers et la sagesse de ceux qui dirigeaient les opérations. Le fort de l'Empereur, la clef de toute la position, a été réduit aux abois après une canonnade de six heures. Le dey, après l'avoir fait sauter, demanda à capituler et c'est à la suite de cette démarche que j'ai la satisfaction de pouvoir dater ma lettre, non seulement d'Alger, mais de la chambre d'audience du Dey ....; et je n'ai qu'à me louer de la manière dont je suis traité par le général en

de droit. Il serait stipulé, en même temps, qu'il ne sera toléré sur la côte d'Alger, ni fortifications, ni artillerie quelconque, ni bâtiments armés ; que les consuls surveilleront l'observation de cette clause ; que la piraterie, l'esclavage et le tribut sont abolis ; que toute contravention autorisera les puissances chrétiennes, soit collectivement, soit séparément, à prendre des mesures repressives. » Pozzo à Nesselrode, le 12-24 mai 1830.

chef, ainsi que par tous les généraux et officiers de l'armée. » (1)

En attendant, le ministère comptait sur l'heureux débarquement de l'armée d'expédition pour favoriser les élections :

« Dès ce moment, le succès de l'entreprise ne sera plus mis en doute et il faut saisir dans sa première force le mouvement de gloire et de fierté nationale qui en naîtra, pour obtenir de bonnes élections. Je désirerais d'après cela que la dissolution de la Chambre fût proclamée environ à un mois d'ici, ce qui ferait coïncider l'arrivée de la nouvelle du débarquement avec les premières opérations électorales. »

Tel était le sentiment deVillèle. (2) Du succès de l'expédition dépendait le sort du ministère ; les rapports s'accordaient pour représenter l'état d'esprit comme nettement hostile au pouvoir et « comme devant amener immanquablement *de détestables élections.* » 3) Lord Stuart était fort inquiet : « Ce que l'Angleterre pourrait faire, disait-il, ce serait de prendre part elle-même à l'expédition » Il se confiait à Apponyi, lui déclarant amèrement « qu'il ne donnerait pas quatre sous pour le maintien des bonnes relations entre les deux cours à moins que le cabinet français ne voulût donner les explications satisfaisantes qu'on lui demandait. » (4)

Il ne craignait pas d'avancer qu'on empêcherait sûrement Tahir Pacha de s'acquitter de sa mission auprès du Sultan. Tous ces propos revenaient à Polignac soit directement, soit par l'entremise des ambassadeurs étrangers. Comme un jour, Apponyi le pressait de questions sur ses projets à l'égard d'Alger et son attitude présente, il répondit vivement : « Je ne veux pas, par une apparence de condescendance particulière de la France envers des exigences du cabinet anglais, dans une affaire d'un intérêt commun à toutes les puissances, me compromettre vis-à-vis des Chambres et provoquer de nouvelles attaques et hostilités de leur part. Je veux, dans l'affaire d'Alger, agir avec un même degré de confiance envers tous les ca-

(1) Pozzo à Nesselrode, 3-15 juillet 1830.
(2) Apponyi à Metternich, 9 avril 1830.
(3) *Idem*, 19 mai 1830
(4) *Idem*, 24 mai 1830.

nets, et ni recevoir, ni adresser aucune prière qui s'y rapporte, dont e ne puisse donner sur le champ communication à toutes les grandes cours. C'est ainsi que je viens de leur communiquer le dernier office de lord Stuart et la réponse que j'y ai faite, et il en sera de même de toutes les communications ultérieures qui seront échangées dans cette question entre les cabinets de Londres et de Paris Lord Stuart s'agite beaucoup trop dans cette affaire et il en écrit trop et trop souvent à sa cour. C'est cet excès d'activité et de zèle qui fait naître des méfiances et qui réveille ces petites jalousies et rivalités indignes de nos deux cabinets

« Tout ce qu'on se plaît à répandre, au reste, sur l'*intervention armée* que l'Angleterre se proposerait de faire valoir pour s'opposer aux succès de notre entreprise, est complètement faux et controuvé. Lord Aberdeen m'a fait donner à cet égard les assurances les plus positives, les plus clairement exprimées et j'y compte avec une confiance illimitée. Nous n'avons aucune obligation de nous adresser à la Porte dans notre différend avec Alger, bien que nous reconnaissions le droit de suzeraineté que la Porte exerce sur les états barbaresques. Il est statué. dans nos capitulations avec la Porte, qu'elle se regardera comme étrangère à toute guerre que nous ferons aux régences d'Alger, de Tunis et de Tripoli et que nous nous trouverons à cet égard dans une entière indépendance Mais nous reconnaissons, je vous le répète, la suzeraineté de la Porte et c'est à elle que nous appliquerons tous nos projets futurs sur Alger... Dès que l'expédition aura fait la conquête d'Alger, toutes nos démarches ultérieures seront constamment concertées avec nos alliés, *mais avec tous dans un même degré de confiance*. Nous ne voulons montrer aucune prédilection, aucune condescendance particulière pour l'Angleterre Pour notre part, nous ne désirons que liberté et sûreté de notre commerce et que nos établissements sur la côte d'Afrique soient dorénavant à l'abri de toute insulte et de toute violence. L'abolition de la piraterie. de l'esclavage et la cessation des tributs honteux que le Dey imposait aux puissances sont d'un intérêt commun à l'Europe entière. » (1)

(1) Apponyi à Metternich, 19 juin 1830.

La nouvelle de la prise d'Alger vint mettre, pendant quelques jours, une trêve aux âpres polémiques intérieures, justifiant ainsi les prévisions du ministère dont les amis exultaient. Tout parut être sauvé ; mais les feuilles libérales firent bientôt entendre la note discordante et la campagne contre les ministères reprit avec plus d'ardeur. Le Roi, plein d'optimisme, croyait, cependant, que le danger était conjuré et montrait son inaltérable confiance. Au *Te Deum* chanté le 11 juillet à Notre-Dame et auquel assistèrent avec la cour, tous les corps constitués, Charles X avait le visage radieux de satisfaction. Et pourtant, la dynastie des Bourbons n'avait plus que vingt jours à vivre !

A cette heure même, Polignac affirmait encore aux envoyés étrangers que la France ne se prévaudrait point de son droit de conquête et que le droit de souveraineté de la Porte resterait intact. Il disait à Apponyi : (1) « Je vous le répète, nous ne voulons pas garder Alger. Nous n'y laisserons nos troupes qu'aussi longtemps qu'il le faudra pour assurer nos propres intérêts particuliers, savoir : l'indemnité pour nos frais de guerre et la réorganisation de nos établissements commerciaux sur la côte d'Afrique. Quant aux résultats à obtenir, qui sont d'un intérêt commun pour toute l'Europe, nous ne ferons rien sans nous entendre avec nos alliés et sans les inviter à prendre part à nos délibérations. Comme vous êtes autorisé à assister à ces conférences, vous aurez lieu de vous convaincre sous peu de la vérité de mes assertions » Et au prince Esterhazy : « Je veux faire revivre la *quintuple alliance* ; c'est mon secret et vous en apprendrez bientôt quelque chose ».

Le premier ministre français ne semblait pas autrement redouter l'opposition de l'Angleterre. Il connaissait ce pays : « l'Angleterre, disait il, ne fera rien qui puisse déranger nos projets, ou s'opposer à nos vues ; j'ai été trop longtemps dans ce pays, je connais trop bien la marche de ce cabinet pour m'en laisser imposer par ses menaces et pour craindre des démarches hostiles de sa part. » (2) Polignac savait, en outre, l'Angleterre aux prises avec des troubles intérieurs fort graves. Il estimait, non sans raison, qu'en proposant des confé-

(1) Apponyi à Metternich, 12 juillet 1830.
(2) *Idem*, 20 juillet 1830.

rences, la France pourrait recueillir, des Puissances, l'appui qui intimiderait l'Angleterre, et consacrerait ainsi notre main-mise sur Alger. On doit cette justice à Polignac que, dans cette affaire, il avait mené avec sagesse et clairvoyance les intérêts du pays. La possession d'une merveilleuse colonie était le suprême cadeau que la monarchie légitime faisait à la France.

*
* *

A ce moment même, les regards étaient tournés vers l'orient où s'accomplissaient de graves événements.

Les espérances de pacification complète qu'avait fait naître la paix d'Andrinople ne s'étaient pas réalisées.

La Grèce, à la vérité, n'avait accepté que comme une sorte de pis aller le protocole du 22 mars et aspirait à briser les liens, si tenus qu'ils fussent, la rattachant encore à la Turquie.

L'opinion française était toujours avec l'héroïque petit peuple pour la renaissance duquel elle avait déjà accompli de grandes choses. Il convient même de rappeler que les termes du protocole de Londres avaient causé une vive émotion à la Chambre quand, le 11 mai, le ministre avait présenté le budget pour 1830 et annoncé qu'il serait nécessaire de voter des crédits supplémentaires pour faire face aux dépenses de l'occupation de la Morée.

Lafayette déclarant que ce protocole ne contenait « qu'incohérences et obscurités » s'était élevé contre un tribut odieux. Il disait son regret que la Grèce restât en dehors de ses frontières naturelles et qu'on désignât, pour la gouverner, un prince étranger « hospodar métis de l'orient et de l'occident, dans lequel les Grecs ne verraient qu'un vassal de la Porte. »

Les revendications de la Grèce étaient donc soutenues naturellement par la France et par l'Angleterre qui ne visaient qu'à empêcher toute protection de la Russie sur le nouvel état. Quant à la Russie,

oute sa politique tendait non seulement à affaiblir la Turquie, mais encore à mettre obstacle à la puissance méditerranéenne de l'Angleterre qui cherchait à réaliser l'espérance donnée par le protocole du 22 mars quant aux limites ouest de la Grèce, c'est-à-dire leur prolongation jusqu'au golfe d'Arta.

Pendant que tous ces intérêts s'agitaient autour de lui, l'infortuné peuple se débattait lui-même dans des difficultés intérieures qui semblaient inextricables. Le sang ne coulait plus, il est vrai, mais la misère, les luttes de partis entravaient les efforts de Capo d'Istria pour établir un peu d'ordre et de cohésion. La totalité des ressources du pays était affectée au mainti n de sa petite armée ; pour les autres dépenses, il les fallait demander à des impôts presque impossibles à percevoir dans la pauvreté des habitants. La détresse était telle que le président Capo d'Istria avait été jusqu'à proposer, pour faire quelque argent, de mettre en vente la superbe frégate *Hella* que la Grèce ten ait d'une souscription européenne. C'est sur la générosité des puissances amies, et surtout sur celle de la France, que comptait la Grèce

Devant cette situation lamentable, Capo d'Istria eut encore recours au fameux philhéllène Eynard dont on ne comptait plus les preuves de dévouement. Il le chargea d'aller implorer près de la France de nouveaux sec urs pécuniaires et de préparer les voies pour un emprunt. Antérieurement Eynard avait été chargé de pareille mission intérieure près de l'Angleterre, mais le gouvernement britannique l'avait froidement reçu, pour ne pas dire découragé. Il ne fut pas plus heureux en France. Tout ce qu'il put obtenir de Polignac fut qu' n lui prêtât un bâtiment pour transporter en Grèce 600 000 francs en espèces qu'il avançait personnellement et sans aucune garantie

Le 7 octobre 1829, Capo d'Istria recevait une lettre de Polignac lui faisant connaître que, conformément aux engagements pris par la France vis-à-vis de l'Europe entière. il était contraint de rappeler les troupes ui étaient restées en Morée. Toutefois cette évacuation ne serait accomplie que par transports successifs pour n être complète qu'à la fin du mois de juin 1830.

Ainsi. après de longs mois d'efforts surhumains, d'alternatives d'espoirs et de craintes, la Grèce ne voyait pas encore clair dans ses destins.

Son indépendance était proclamée par les trois premières puissances de l'Europe ; mais tout n'était encore qu'incertitude quant à ses limites, ses moyens d'existence et le souverain qui la gouvernerait.

Telles sont les questions qui allaient continuer de s'agiter dans les cabinets européens, et faire, à Londres, l'objet de travaux où Laval, Aberdeen et Lieven déploieront leur finesse diplomatique pour faire prévaloir les vues de chacune des trois puissances intéressées.

C'est surtout le choix du prince qui amena les négociations sur le terrain le plus délicat

Lord Aberdeen avait, dès le principe, repoussé l'idée suggérée par Polignac de dresser une liste des candidats en accordant la priorité à celui de la France, qui aurait compensé par des concessions cet important avantage. « Jamais, avait déclaré Aberdeen, je ne consentirais à ce qu'un candidat présenté par la France eût un avantage sur celui de l Angleterre ».

La Prusse s'inquiétait de la candidature du prince de Saxe soutenue par la France, et essayait de lui substituer le duc Charles de Mecklembourg Strelitz, chargeant le duc de Cumberland d'agir dans ce sens sur l'esprit du roi d'Angleterre.

Quant à la Russie, elle eût souhaité le choix du prince Frédéric des Pays-Bas, à raison de son mérite personnel, de sa richesse ou de ses liens avec une puissance dont l'appui permît, autant que possible, de lui fournir immédiatement ou de lui assurer pour l'avenir quelques ressources financières.

Après de laborieuses discussions, qui ne furent pas toujours exemptes d'aigreur, les trois cours étaient tombées d'accord sur la candidature du prince Léopold de Saxe-Cobourg Aberdeen, qui avait manœuvré dans ce but, ne se dissimulait pourtant pas les objections que ne pouvait manquer de soulever le choix d'un prince touchant de si près à l'Angleterre, et cherchait d'affaiblir la défaveur et l'impopularité qui pourraient poursuivre cette élection

C'est en France surtout que cette impopularité était à redouter. L'opinion publique, sans mettre en cause les qualités personnelles du prince, ne voyait en lui que le gendre du roi d'Angleterre. On

estimait que le Tsar, en déclarant que la Russie n'insisterait nullement pour que son candidat Frédéric des Pays-Bas, pût l'emporter laissait, en quelque sorte, la France arbitre du choix. C'était donc à elle, pensait on, qu'il appartenait, à raison de son rôle dans les affaires de Grèce et des sacrifices consentis, de fixer les destinées de ce pays par un prince de son choix.

On incriminait violemment Polignac d'avoir aidé à faire accepter le candidat de l'Angleterre, d'avoir été chercher le roi de Grèce à Windsor. D'autre part, on accusait le cabinet anglais de se lier à Metternich pour étouffer la liberté renaissante en Grèce et d'avoir, dans ce dessein, écarté tous les princes des maisons royales qui avaient le plus fait en faveur de ce généreux pays.

Cependant, Laval écrit « que le prince Léopold ne se trouvait le candidat d aucune cour de l'alliance, mais le candidat de la nécessité » (1) Il rassurait également toutes les susceptibilités catholiques éveillées par l'avènement d'un souverain protestant, en relatant un entretien qu'il avait eu avec le prince Léopold et qui était, en quelque sorte, l'exposé du plan de sa conduite future :

« Il désire que l'existence religieuse et politique des catholiques soit assurée par les stipulations même du traité. Il s'éclairera des conseils de Capo d'Istria. »

Ce qui, pour le moment, importait au prince était de vaincre l'irritation qu'avait ressentie son beau-père à la nouvelle de son élection. Le roi accusait ses ministres de l'avoir indignement trompé et se montra particulièrement violent dans une altercation qu'il eut à Windsor avec Aberdeen.

Il refusait même de recevoir son gendre Le Tsar, dont les préférences secrètes étaient pour le prince Frédéric des Pays-Bas, ne laissa voir aucune déception et se rallia sans hésitation aux décisions des deux cours alliées. Il estimait, d'ailleurs, que toutes les objections que l'on faisait au sujet de leur choix tomberaient d'elles-mêmes, car le prince, lorsqu il régnerait sur la Grèce, « ne consulterait plus que les intérêts de sa dignité et n agirait

(1) Laval à Polignac, 14 décembre 1829.

que dans ceux du peuple dont le sort lui aura été confié. » (1)

Quant à l'Autriche qui n'avait d'abord vu dans la question grecque que l'occasion d'un développement de théories qui lui étaient odieuses, elle avait cherché à détourner le Tsar de cette cause qui enflammait l'Europe. « C'était, lui avait représenté Metternich, un projet formé par les révolutionnaires pour détourner ailleurs son attention et sa force qui seules comprimeraient en Europe leur action et leurs projets subversifs. » (2)

Metternich maintenant, changeait de langage et déclarait à notre agent à Vienne « qu'il désirait avant tout l'indépendance absolue de la Grèce ; les liens, quelque faibles qu'ils soient, qui continueraient de l'unir à la Turquie ne pouvant être qu'une source de querelles renaissantes entre les deux pays et d'embarras pour toutes les puissances sous la protection desquelles la Grèce reprenait une existence politique ». En donnant son entière approbation au choix du prince Léopold, il souhaitait vivement que celui-ci se mît sans délai à la tête de son nouveau royaume. Il alla même jusqu'à dire : « Si toute la Turquie d'Europe pouvait, en échappant aux Turcs, constituer un nouvel état plein de vie et de force, ce serait ce qui conviendrait le mieux, sans aucune espèce de doute, à l'Autriche et à toutes les autres puissances empressées à ne point rompre l'équilibre actuel de l'Europe. » (3)

Le prince Léopold ayant ainsi réuni les suffrages des trois cours, la Conférence, délivrée d'une alternative pleine de difficultés et de périls, poursuivit activement la préparation du protocole qui devait préciser la situation de la Grèce, fixer ses limites et déterminer le pouvoir à attribuer au nouveau souverain. Il y avait dans ces questions matière à d'innombrables controverses et la tâche des plénipotentiaires était des plus ardues.

Avec beaucoup de peine, Laval obtenait dans la rédaction du protocole l'addition du paragraphe suivant exigé par le cabinet des Tuileries : « Aucune troupe appartenant à l'une des puissances con-

(1) Mortemart à Polignac, 22 décembre 1829.

(2) Instructions pour M. de Rayneval, ambassadeur à Vienne (novembre 1829

(3) Rayneval à Polignac (25 janvier 1830).

tractantes ne pourra entrer sur le territoire du nouvel état grec sans l'assentiment des deux autres cours signataires du traité. »

Puis, le plénipotentiaire français représenta que la France détenait la séculaire mission de protéger les catholiques placés sous la domination du sultan. Cette protection, quant aux catholiques faisant partie du nouvel état grec, passait naturellement entre les mains du nouveau roi ; mais la France pouvait-elle se désintéresser des catholiques résidant dans les contrées qui dépendaient du sultan? En leur faveur, elle réclamait donc toutes garanties contre des représailles possibles, afin de suppléer à la protection directe exercée jusqu'ici par nous. Il fut convenu que cette question serait réglée par un protocole spécial.

Le 3 février 1830, les plénipotentiaires des trois cours signèrent enfin les trois protocoles qu'on peut résumer ainsi :

Le premier protocole était l'exposé des motifs qui avaient entraîné l'intervention des trois cours et déclarait que la Grèce formerait désormais un état indépendant, jouissant de tous les droits politiques, administratifs et commerciaux qu'impliquait l'indépendance absolue. Les limites seraient formées à l'occident par une ligne s'étendant de l'embouchure de l'Aspro Potamos jusqu'à celle du Sperchius. L'île de Négrepont ainsi que quelques petites îles avoisinantes feraient partie du nouvel état. Enfin le gouvernement serait monarchique et héréditaire et confié à un prince souverain choisi hors des familles régnantes dans les états signataires du traité du 6 Juillet.

Le deuxième protocole représentait le prince de Saxe-Cobourg-Gotha comme réunissant plus particulièrement les conditions requises pour offrir à la Grèce et à l'Europe toutes les garanties nécessaires (les plénipotentiaires votent pour ce candidat).

Enfin le troisième protocole faisait droit à la juste et généreuse réclamation de la France en faveur des catholiques et arrêtait que la religion catholique jouirait en Grèce du libre exercice de son culte. Ce protocole établit aussi l'admissibilité à tous les emplois et fonctions publiques de tous les sujets du nouvel état, quels que soient leurs cultes.

Les plénipotentiaires instruisirent le prince Léopold des décisions

de leurs cours et lui communiquèrent confidentiellement les termes des protocoles du 3 février. Avant d'y adhérer entièrement, le prince crut devoir y faire plusieurs objections. Il exigeait une garantie complète des puissances signataires du traité du 6 Juillet contre toute agression, réclamait la protection efficace des Grecs de Candie exposés aux fureurs d'une réaction musulmane. Il demandait aussi une modification des frontières tracées par le même protocole ainsi que l'assurance de secours pécuniaires jusqu'au jour où l'état des finances du pays lui permettrait de se suffire. Enfin il devait pouvoir compter sur des secours de troupes jusqu'à l'organisation de l'armée grecque.

Ces revendications jetèrent les plénipotentiaires dans une grande perplexité : ils finirent par les rejeter. Il était impossible, selon eux, d'admettre l'intervention de la Grèce dans la manière dont le sultan exercerait sa domination à Candie, ni de revenir sur les décisions relatives aux frontières tracées. Les seules concessions accordées furent la promesse de secours pécuniaires et le maintien du corps d'occupation française en Morée pendant la durée d'un an.

Ce prince Léopold, fortement encouragé par Laval, semble un moment accepter ces décisions et abandonner « sa chimère de Candie. » (1) Une autre préoccupation le domine à cette heure. Veuf de la princesse Charlotte, fille de Georges IV, il songe à se remarier au gré de ses vœux (2) et demande à Laval d'appuyer près de Louis-Philippe son souhait de s'unir à une princesse d'Orléans.

Les conseils sur sa conduite à tenir ne manquaient pas au prince Léopold qui recevait ceux de Pozzo di Borgo par l'entremise de Lieven. Il lui exposait les avantages qu'il retirerait d'un voyage à Paris pour remercier le Roi, faire connaître son caractère et dissiper ainsi les préventions. Il pourrait en outre, par la connaissance de nos hommes politiques, prévoir ceux qui, s'il survenait un changement de ministère, composeraient le nouveau conseil. Ce lui serait également une occasion d'obtenir de la France les secours nécessaires pour permettre à la Grèce de se constituer sur des bases moins précaires.

(1) Laval à Polignac, 4 février 1830.
(2) *Idem*, *idem*.

Pour ce qui concernait Capo d'Istria, il jugeait nécessaire que le prince le conservât comme l'homme indispensable pour aplanir les difficultés du moment et celles qui ne manqueraient pas de surgir.

Le prince ne suivit pas les avis de Pozzo. Au lieu de commencer par obtenir pour un emprunt le consentement de la France, qui eût entraîné celui d l'Angteterre, il avait voulu, selon l'expression de Pozzo di Borgo « pressentir l'Angleterre avant la France. » Wellington n'offrait. pour un emprunt de £ 1.050.000 qu'une garantie du tiers ; Louis Philippe, estimant suffisants les sacrifices faits pour la Grèce. limitait sa garantie à celle du gouvernement britannique. Capo d'Istria éprouvait une profonde déconvenue ; il était urgent que la Grèce fût aidée afin de lui permettre d'attendre qu'elle pût. par ses propres moyens. combler l'arriéré.

Le prince Léopold ne dissimulait plus que la perspective du trône de Grèce lui apparaissait peu engageante. Ainsi, quand tout semblait aplani. les hésitations de l élu de la Conférence laissaient encore en suspens les questions qu'on avait tout lieu de croire réglées. Polignac, exaspéré, écrivait à Laval. (1) « Les exigences du prince finissent par être fatigantes ; Paris demande qu il soit invité à prononcer dans le plus bref délai son acceptation ou son refus. »

Dans l'état des choses, le Roi pensait qu'il était nécessaire de laisser encore en Grèce un corps de troupes auxiliaires, mais il ne le ferait qu'avec l'agrément de la Conférence.

De son côté le prince Léopold se montrait fort irrité contre Wellington qui refusait tout net de garantir plus que le tiers de l'emprunt grec ; il laissait même entendre. dans son mécontentement, que s il n'obtenait pas de trois puissances l'assistance entière réclamée par les besoins de la Grèce, « il ne regarderait pas comme une violation de ses engagements de renoncer à une situation où il faudrait renoncer à tout espoir de succès. » (2)

Ne trouvant pas à Londres les satisfactions qu' l attendait, le prince Léopold, dont la situation en Angleterre devenait assez difficile, décide enfin de venir à Paris et s'embarque à Douvres, sans

(1) Polignac à Laval, 21 février 1830.
(2) Laval à Polignac, 15 mars 1830.

même avoir revu Wellington. Il annonce hautement « qu'il ne se chargera de la Grèce » qu'au cas où l'emprunt qu'il cherchait atteindrait soixante millions. (1)

Il ne fut pas plus heureux à Paris qu'il ne l'avait été à Londres et échoua sur les deux objets essentiels de son voyage. Ses demandes pécuniaires furent repoussées (2) et le Roi refusa formellement, malgré le sentiment du cabinet, de considérer des projets d'alliance Il basait son refus sur la religion du prince mais, en réalité, il ne se souciait pas de voir sa fille ceindre une couronne si incertaine.

En vain, Eynard, qui se trouvait à Paris, employa-t-il près du prince tous les arguments que lui suggérait son amour de la Grèce pour lui montrer la noblesse du rôle qu'il était appelé à tenir et dépeindre l'avenir sous des couleurs optimistes.

La résolution du prince, déjà arrêtée sans doute, malgré les nouvelles concessions pécuniaires qu'on lui avait faites, fut encore affermie par les révélations de deux voyageurs, lord Yarmouth et le colonel Bory de Saint-Vincent, qui revenaient de Grèce. Ce qu'il en apprit, non seulement sur les faits, mais surtout sur les hommes qu'il aurait à gouverner, ne fut pas encourageant. Cependant, Paris, qui avait si mal accueilli son élection, ne le bouda pas et même le fêta. Dîners, bals et concerts se succédèrent en son honneur. Des conversations qu'il eut avec les ambassadeurs d'Angleterre et de Russie, il ressortait si bien que le prince se désisterait, que Pozzo di Borgo avait déjà échangé avec lord Stuart ses vues sur des candidats éventuels au trône de Grèce.

Lord Stuart faisait observer à Apponyi que « cette conduite versatile et inconséquente du prince Léopold lui attirerait l'animadversion publique et nuirait essentiellement à sa position en Angleterre. » (3)

Peu après, Apponyi disait encore à Metternich en signalant l'impatience des cabinets anglais et français « qu'ils reprochent surtout au prince de vouloir faire dépendre l'acceptation d'une couronne de

(1) Laval à Polignac, 3 avril 1830.

(2) Toutefois la France, l'Angleterre et la Russie avaient accepté chacune de porter leur garantie de l'emprunt au chiffre de £ 500.000.

(3) Apponyi à Metternich, 24 mai 1830.

la conclusion d'une affaire d'argent. On croit généralement, qu'en agissant ainsi, le prince Léopold ne fait que céder à une instigation étrangère, et on est assez disposé à attribuer celle-ci à Madame la princesse de Lieven, qui n'aime pas mieux que de brouiller les cartes et de susciter de nouveaux embarras au ministre anglais. » (1) Cependant, de plus longues tergiversations n'étaient plus possibles : il fallait se décider, car une grande fermentation se manifestait en Grèce.

Sous le prétexte apparent de presser l'arrivée du prince, Capo d'Istria, qu'on soupçonnait incité par la Russie, s'appliquait à décourager celui-ci. Il lui montrait, en l'exagérant, le mécontentement du peuple, nouvellement libéré et qui ne se soutenait que grâce aux secours en armes et en argent de la France et de la Russie. L'accueil qu'il ferait au souverain imposé par la Conférence serait subordonné à l'abjuration de sa religion pour adopter le culte orthodoxe, et aussi à sa soumission aux *Institutions d'Argos* élaborées au sein d'une réunion tumultueuse et du désarroi des partis. Le Sénat, très probablement sous l'inspiration du ministre tout puissant, discutait avec animosité les conclusions de la Conférence, prétendant que le peuple Hellène avait le droit d'être consulté sur le choix de son souverain, que la constitution devait sortir d'une libre discussion, et, qu'enfin, il n'acceptait pas les limites proposées comme frontières. Suivait le plus noir tableau de la situation financière . les subsides étaient épuisés, le gouvernement provisoire endetté ; le 11 mai, il serait dû trois mois de solde à l'armée. Un million, au moins, était nécessaire immédiatement. Enfin, il lui donnait cet avertissement « qu'il devait se préparer à partager la misère du peuple sans prétendre de paraître dans le pays comme un grand seigneur, s'il ne voulait pas se priver d'agir utilement sur l'esprit de la nation. »

On ne peut méconnaître que le trône de Grèce, dans les conditions présentes, n'apparaissait pas très enviable. Ces récriminations de ses futurs sujets et surtout l'attitude du sénat firent tomber les dernières hésitations du prince Léopold qui reprit son consentement. Il le fit connaître dans une lettre dont les termes, il en faut convenir, ne manquaient pas de dignité, et de motifs raisonnables. Il avait

(1) Apponyi à Metternich, 2 avril 1830.

disait-il, voulu se présenter à ses sujets nouveaux comme un ami qui travaillerait avec eux au bonheur et au relèvement de la Grèce. Or, le langage du sénat le transformait en une sorte de délégué de l'Europe chargé de contraindre à la soumission le pays à peine tiré d'esclavage. Ce rôle ne pouvait lui convenir.

L'embarras des puissances fut grand. Sur quelle tête allait-on faire tomber cette couronne attribuée à si grand'peine au prince Léopold ? Faudrait-il donc reprendre de longues et ardues négociations dont le résultat devenait problématique et périlleux ? Cette complication consternait d'autant plus les cabinets qu'elle ne pouvait manquer d'avoir une désastreuse répercussion en Grèce et, peut-être, anéantir les efforts et les sacrifices accumulés en sa faveur. L'esprit d'intrigue et d'ambition de Capo d'Istria était surtout à redouter. Pour comble de désordre, les habitants d'Acarnanie s'étaient soulevés, refusant de retomber sous la domination de la Porte.

De nouveau, les prétendants à une royauté si précaire commençaient à s'agiter. Le prince Paul de Wurtemberg, qui se trouvait à Paris, en profitait pour essayer de disposer en sa faveur le cabinet français qui ne paraissait pas enclin à entrer dans ses vues.

Ces événements mettaient le ministère anglais dans la situation la plus difficile.

Lord Stuart avait confié à Apponyi, lequel en instruisait Metternich, que l'opposition cherchait à en tirer parti pour menacer le ministère et s'emparer des affaires de Grèce et d'Alger.

La santé déclinante de Georges IV favorisait ces projets ; l'opposition suivait en même temps d'un œil attentif les affaires de France si étrangement menées par Polignac, la haine qu'excitait sa funeste politique, et escomptait la ruine qu'on sentait imminente. Quant au ministère anglais, il cherchait déjà à s'entendre avec la Russie pour doter la Grèce d'un autre souverain de son choix.

La France s'opposait à la candidature du prince Frédéric des Pays-Bas, et Laval avait averti Aberdeen « que ce serait une perte de temps bien inutile que de s'obstiner à un choix que les antécédents ne permettaient plus à la France d'adopter » (1).

(1) Laval à Polignac, 7 juin 1830.

Devant cette opposition, Aberdeen pensait au prince Charles de Prusse; mais celui-ci manifestait une répugnance insurmontable. Le Tsar proposa alors de reprendre la candidature du jeune Othon de Bavière en confiant la régence à Capo d Istria. L'Angleterre ne pouvait se résoudre à cette éventualité.

Bref, les plénipotentiaires ne dissimulaient plus leur perplexité quand, soudain, la révolution de Juillet vint détourner pour quelque temps les esprits de cette affaire de Grèce qui avait si longuement agité les chancelleries.

De plus redoutables problèmes allaient se poser devant l'Europe qui se préparait à accomplir une véritable veillée d'armes.

CHAPITRE IV

Attaques de la Presse contre l'Autriche. — Illusions de Polignac qui reste sourd aux avertissements. — Dissolution de la Chambre. — La Royauté en opposition avec le peuple. — Les Ordonnances. — Comment elles sont accueillies en Europe.

Les événements intérieurs se précipitaient menaçants, se compliquant de rivalités politiques. La présence de Villèle à Paris semblait gêner fort Polignac qui voyait en lui un puissant et dangereux compétiteur. Villèle se montrait partisan de la dissolution de la Chambre tout en se défendant de songer à reprendre le pouvoir ; il ne se souciait pas de s'engager dans ce guêpier. Ses amis discutaient sa sincérité, et il est permis de croire que son désintéressement était affecté. Sans doute, il nourrissait l'espoir d'amener une heureuse modification dans la situation de la France. Toutefois, Pozzo estimait que Villèle ne pouvait s'accommoder que d'un ministère de coalition dans lequel on aurait fait quelque place aux libéraux. Or, c'est justement ce que ne voulait pas Charles X. Villèle, dépité, repartit donc, non sans s'être attiré l'hostilité du Roi qui escomptait de sa part une tout autre attitude. « Il fut regardé comme un obstacle au lieu d'un moyen, et il dut partir, non seulement sans avoir rempli son but pour le moment, mais en laissant le Roi peu satisfait de sa conduite parce qu'elle était diamétralement opposée à ce que Sa Majesté attendait de lui, et, dans le fait, à ce qu'il avait pratiqué lui même pour parvenir au pouvoir. » (1)

Villèle ne semblait pas comprendre que son nom était aussi impo-

(1) Pozzo à Nesselrode, le 23 mai-4 juin 1830.

pulaire peut-être que celui de Polignac, que plusieurs lois, dont les dispositions avaient laissé dans le pays une empreinte profonde, étaient l'œuvre de son précédent gouvernement et qu'il sombrerait aussi lamentablement que Polignac lui-même. Toutefois, il ne se faisait pas d'illusions sur l'état des choses.

Il estimait que, même en cas de dissolution, une nouvelle Chambre ne compterait pas moins de 180 libéraux. « Ce nombre lui paraît effrayant ; quoiqu'il en résulterait une majorité pour les ministres de 30 voix au moins, il craint néanmoins qu'avec la composition actuelle du ministère, une minorité aussi turbulente, aussi audacieuse, ne parvienne que trop à entraver la marche de l'administration et à lui arracher de nouvelles concessions. » (1) Il se prononçait nettement pour la réforme de la loi électorale et de la loi sur la presse, mais approuvait des mesures extraordinaires, souhaitant, cependant, qu'elles n'intervinssent qu'à la dernière heure, lorsqu'on aurait reconnu l'impossibilité absolue de gouverner dans le ressort des lois constitutionnelles : « Il faut, disait-il, que nous fassions encore l'essai de la convocation d'une nouvelle Chambre avec la loi électorale et avec la loi de la presse actuelle ; il faut surtout que, forcés par le mauvais succès de cette dernière tentative d'avoir recours à des mesures extraordinaires et prises en dehors de la Charte, les ministres sachent réunir une force, un courage inébranlables à une grande et constante modération, à une absence totale de passion et d'esprit de parti ; car l'intensité du mal dérouterait facilement un gouvernement faible ou irréfléchi, et le Roi, effrayé des symptômes alarmants qui se manifesteraient, pourrait dans la vue de se soustraire à un danger imminent, vouloir se jeter de nouveau dans la voie des concessions. » Et, témérairement, il ajoutait : « Croyez que nous finirons par nous tirer de notre détestable position. Une providence toute particulière n'a jamais cessé de veiller sur la France et souvent quand elle était au bord de l'abîme et prête à s'y précipiter, nous l'avons vue reparaître saine et sauve de l'autre côté du précipice, qu'elle était parvenue à franchir heureusement. » (2)

(1) Apponyi à Metternich, 9 avril 1830.
(2) *Idem*, *idem*.

En attendant, on s'acheminait vers la dissolution. Apponyi la regardait comme inévitable, quoiqu'il pensât toujours que l'importance donnée à l'expédition d'Alger serait regardée « comme une des ressources principales à exploiter en faveur de la question parlementaire. » (1) Mais, dans l'esprit d'absolutisme qu'il partageait avec Metternich il reprochait aux ministres leurs hésitations ; il les gourmandait de toujours reculer devant des mesures exceptionnelles qui s'imposaient depuis longtemps. Apponyi était, en cela, poussé par Metternich dont les agents à l'étranger répandaient systématiquement l'alarme sur notre situation : « Si l'on exécutait les projets de Metternich, vous vivriez bientôt sous un gouvernement absolu. » (2)

Toutefois, le cabinet prussien n'envisageait pas la situation intérieure de la France sous un jour aussi grave que Metternich. Ce qu'il constatait surtout à ce début de siècle était la force de l'opinion publique, non seulement en France, mais en Allemagne même. Le vicomte de Luxbourg, agent bavarois à Berlin, écrivait alors : « L'opinion publique a pris dans nos jours un tel essor que même les souverains les plus absolus, l'empereur de Russie et le sultan Mahmoud y compris, ne pourraient à la longue résister à telle idée ou besoin public dont la masse du peuple serait imbue. » (3)

Toutefois, Bernstorff ne semblait pas croire comme Metternich et Apponyi, à un bouleversement du régime rétabli en France. Ce dernier, d'ailleurs, avait des motifs tout personnels d'animosité contre les libéraux ; il servait, en quelque sorte, de cible à leurs attaques. C'était aussi l'Autriche qui était visée en la personne du ministre. Le *Journal des Débats* entre autres, se faisait remarquer par sa virulence contre l'Empire et son ambassadeur Les choses en vinrent au point qu'au commencement de mai, à un cercle, aux Tuileries, le Roi, se tournant vers Apponyi, lui dit : « Je ne doute pas que vous n'ayez connaissance de l'article du *Journal des Débats* qui est dirigé contre vous.

(1) Apponyi à Metternich, 1er mai 1830.
(2) Bernstorff à Mortier, Chargé d'Affaires de France, 24 avril 1830.
(3) Le vicomte de Luxbourg, ministre de Bavière à Berlin, au roi de Bavière, 22 mars 1830.

Convenez que c'est pitoyable. J'avoue que je n'ai pas pu m'empêcher de rire en le lisant ; c'est-à-dire, tout en riant, je ne m'en suis pas moins rappelé que les premiers symptômes de la révolution se rattachaient à la supposition, mise en avant par les meneurs d'alors, de l'existence d'un *Comité autrichien*. » (1)

A Paris, on conservait encore l'espoir qu'une majorité ministérielle de 30 à 40 voix pût être obtenue.

On escomptait, pour cela, le succès du dauphin dans son voyage à travers les provinces. Le duc d'Angoulême, désapprouvé par les ultras, s'était, en revanche, acquis des sympathies dans les rangs libéraux parmi les modérés et les protestants. Rien encore ne laissait prévoir sa brusque volte-face et sa part dans les derniers actes de Charles X.

L'amertume qu'il avait conçue de l inutilité de ses tentatives conciliatrices, de toutes les preuves de la tolérance de son esprit, se changea en exaspération. Le péril imminent où se trouvait la royauté acheva la transformation : le prince était, en quelque sorte, hors de lui-même.

Certaines paroles assez malheureuses du Roi jetèrent, à ce moment, de l'huile sur le feu. A M. de Saint-Félix nommé à la préfecture de la Lozère, Charles X tenait ces propos : « Faites en sorte d'obtenir de bonnes élections et dites à vos employés que si jamais elles ne l'étaient pas, ce serait à eux que j'en attribuerais la faute principale ; si la nouvelle Chambre devait être mauvaise, je suis résolu à la casser de nouveau et à user des moyens que m'offre la Charte elle-même pour maintenir celle-ci et pour remplir mes serments ». Et comme Saint-Félix, un peu surpris et décontenancé, demandait au Roi « si les paroles qu'il venait d'entendre n'étaient adressées qu'à lui personnellement ou s'il était autorisé à en faire usage dans son département, Sa Majesté répondit que c'étaient là ses intentions irrévocables et qu'Elle désirait qu'elles ne fussent point ignorées dans son département. » (2)

Une autre circonstance enflamma les libéraux. La dissolution de

(1) Apponyi à Metternich, 3 mai 1830.
(2) *Idem*, 5 mai 1830.

la Chambre venait d'être officiellement prononcée sur le désir formel du Roi. Polignac et ses collègues auraient préféré convoquer encore en session les mêmes députés, espérant désarmer ainsi leur hostilité et « de trouver la majorité moins hostile et moins intraitable. » (1) Mais le Roi fut inflexible.

Plusieurs mesures concernant les employés de diverses administrations occasionnèrent, venant concomitamment avec la dissolution, un redoublement d'invectives et d'attaques contre le gouvernement. Courvoisier et Chabrol se retirèrent, Peyronnet prit le ministère de l'Intérieur. Aucun choix n'aurait pu, après celui de Polignac, blesser plus profondément le parti libéral. Esprit étroit, ultra irréductible, Peyronnet ne manquait pas une occasion d'attaquer violemment le libéralisme. Il s'était, en outre, vanté d'avoir pris une grande part dans la nomination de Polignac, ce qui lui avait suscité de nombreuses animosités. Apponyi prisait « sa grande supériorité d'esprit et de courage sur ses collègues actuels. » Mais on ne se méprenait pas : ce nouveau ministre ne se contenterait plus d'un rôle secondaire et effacé, mais prendrait vigoureusement la direction des affaires. Villèle avait blâmé ce choix au point qu'il avait rompu ouvertement avec le ministère ; Montbel et d'Haussez n'étaient restés dans le cabinet que sur les ordres pressants du Roi, se réservant de reprendre plus tard leur démission. Néanmoins, beaucoup estimaient que Peyronnet ne serait pas en mesure de remplir la tâche immense qui lui incombait : « Son avènement au ministère dans le moment actuel ne peut avoir pour résultat possible que d'irriter le parti libéral, de renforcer sa haine, de redoubler son audace et de semer la discorde et la division entre les royalistes. » (2) Tel était le sentiment d'Apponyi, si peu suspect pourtant de condescendance envers la faction libérale. Il en résulterait de nouvelles divisions, l'émiettement des partis et les royalistes iraient désunis à la bataille, c'est-à-dire à un échec certain.

Le soir même de son avènement au ministère, Peyronnet s'était

(1) Pozzo à Nesselrode, 23 mai-4 juin 1830.
(2) Apponyi à Metternich, 23 mai 1830.

rendu chez Pozzo, pour s'entretenir avec lui de ces questions brûlantes. Fort animé, le ministre déclara « qu'il était décidé à ne rien tenter contre les formes essentielles du gouvernement actuel, quels que fussent ses inconvénients, et contre les lois. » (1) Cette déclaration produisit une impression favorable sur Pozzo qui, prenant, à son tour, la parole, démontra logiquement à Peyronnet le danger des mesures extra légales et la nécessité pour « le salut de la monarchie, » (2) du respect des institutions établies. « Je ne cesserai, écrivait Pozzo à Nesselrode, d'exhorter MM. de Polignac et de Peyronnet à ne pas se départir de ce principe sans lequel tout sera inévitablement remis en question et en danger. » (3)

Le comte de Bray, ministre de Bavière à Vienne, venait de parcourir la France. D'une enquête minutieuse et de ses propres observations résultait la justification du jugement d'Apponyi : (4) « Un grand nombre de royalistes sont constitutionnels de bonne foi ; quelques autres qui ne sont pas sans influence à la cour sont partisans du pouvoir absolu. Cette dernière opinion, quoique celle du plus petit nombre, passe assez généralement comme dominante à la cour et cela suffit pour ralentir le zèle d'un grand nombre d'hommes sincèrement dévoués au Roi et aux institutions qu'il a données à la France. Ainsi donc, du côté des royalistes, il y a scission parce qu'on n'est pas d'accord sur le but que l'on veut atteindre, tandis que, de l'autre côté, on a moins besoin de savoir ce que l'on veut, et qu'il suffit de savoir ce que l'on ne veut pas. En réfléchissant à ce qui s'est passé en France depuis la révolution, on reconnaîtra que le parti qui a le pouvoir finit toujours par se diviser, tandis que ceux qui l'attaquent n'ont pas besoin d'avoir pour cela les mêmes nuances d'opinion. C'est ce que nous voyons aujourd'hui où le parti qu'on nomme de la défection, quoique royaliste à sa manière, n'en tire pas moins à bout portant sur le parti royaliste ministériel. Ce n'est qu'après la victoire que la division se mettra dans le camp des vain-

(1) Pozzo à Nesselrode, 23 mai-4 juin 1830.
(2) *Idem*, *idem*.
(3) *Idem*, *idem*.
(4) De Bray au roi de Bavière, 17 juillet 1830.

queurs. Mais alors il sera trop tard pour sauver la monarchie et elle aura péri sous les coups de ceux qui prétendent l'aimer à leur manière, tout aussi bien que sous les coups de ceux qui s'en déclarent hautement les ennemis. »

Ce qu'on appelait la *jeune France* présentait surtout un danger sérieux. Il y avait là nombre d'étudiants et de déclassés, dont les doctrines faisaient bruit, ils ralliaient beaucoup d'incertains qui se laissaient prendre au mirage de leurs théories et faisaient ensuite une propagande athée et antilégitimiste. C'étaient des hommes « ennemis de toute règle, impatients de toute espèce de frein et disposés à se livrer aux plus déplorables écarts. Pour eux, il n'y a plus rien de fixe, ni de positif ; tout est vague et indéterminé... Pour eux, la révélation est une chimère et le culte une momerie. L'extrême absurdité de leur doctrine ne tardera pas sans doute à les faire tomber dans le mépris, mais, en attendant, ils font beaucoup de mal. Cette secte, car c'en est une, est devenue nombreuse et menaçante... Il est bien prouvé que le gouvernement monarchique ne peut point marcher en France : 1° *avec la liberté de la presse périodique* ; 2° *avec la loi d'élection actuelle*. Supprimer l'une ou changer l'autre par ordonnance, c'est amener *la crise dont l'issue doit amener le triomphe ou la ruine de la monarchie*. De pareilles modifications, pour être entièrement établies, doivent être imposées par une force prédominante et dont la supériorité ne puisse être contestée. Ce sera le plus fort qui fera la loi .. Il est évident que la machine du gouvernement ne marche plus et qu'elle est arrêtée dans toutes ses parties. . » (1).

On avait compté sur l'expédition d'Alger pour rallier l'armée, et sur les résultats obtenus par celle d'Espagne, si brillamment conduite par le duc d'Angoulême. Elle avait, en effet, conquis aux Bourbons bien des officiers hésitants ; mais le prestige de Napoléon et la gloire de ses exploits vivaient encore dans le souvenir de l'armée : et la dynastie légitime se faisait illusion sur l'étendue de son attachement. Officiers et soldats regrettaient leurs courses victorieuses à travers l'Europe, leurs entrées dans les capitales conquises, l'admiration suscitée par leur endurance, leur héroïsme.

(1) De Bray au roi de Bavière, 17 juillet 1830.

Presque unanimement on reconnaissait que le changement ministériel du 19 mai serait plus néfaste qu'utile à la cause des Bourbons. Les bruits les plus contradictoires se répandaient sur les projets qu'on attribuait au Roi. Il n'en résultait que trouble et incertitude. Pozzo pouvait, maintenant, dire avec raison : « Il est douloureux qu'après 16 ans de restauration et de paix, la Couronne se trouve dans un état tel, qu'elle n'a que des alternatives hasardées ou peu satisfaisantes devant elle. » (1) Oui, la France parvenue à la veille des terribles journées de 1830 était bien « sans gu de. » (2)

La prospérité matérielle était assurément grande depuis quelques années ; on sentait néanmoins, que quelque chose était changé et qu'un immense malaise pesait sur le pays. La confiance dans un heureux avenir politique s'éteignait peu à peu. Les incendies qui s'étaient multipliés dans plusieurs départements, surtout dans la Basse Normandie, avaient achevé le désarroi des esprits. Ce n'était, certes, pas comparable à la « grande peur » qui s'était emparée du pays en 1789 ; toutefois, pourtant, par quelques côtés, le sentiment était le même. Les libéraux redoublaient d'ardeur : « Leur activité était infatigable pendant que les royalistes étaient divisés, amoindris, vacillants sur les moyens à employer. »

Les organes étrangers les plus mesurés, les plus affranchis de l'esprit de parti, reconnaissaient qu'au point où en était arrivée la monarchie, l'avènement d'un ministère libéral lui serait plus nuisible qu utile et. qu'effacée devant lui, elle n'aurait plus qu'une influence nominale. « Si une administration libérale remplaçait le ministère actuel il s'ensuivrait une perturbation telle dans le système de gouvernement et dans les rapports du trône et de la nation, qu'en admettant que la monarchie fût nominalement conservée, la personne du souverain et la dynastie se trouveraient ravalées et n'auraient plus qu'une influence secondaire. » (3)

(1) Pozzo à Nesselrode, 23 mai-4 juin 1830.
(2) *Idem*, *idem*
(3) Article du *Times* cité dans la *Quotidienne* du 2 juillet 1830.

*
* *

Le 1er juin, la Bourse baissa fortement. Quelques hommes politiques s'adressaient à Rothschild pour le supplier d'user de son pouvoir pour arrêter l'effondrement des cours. « Si vous ne parvenez pas à empêcher la baisse des fonds, lui écrivait le duc Decazes, tout le monde dans mon département croira aux coups d'état dont vous avez si peur et avec raison, car si jamais on se décidait à en frapper, vous pouvez compter sur ce que tous les contribuables se refuseront à payer. » (1)

Certains ministres tenaient un langage qui confinait à l'aberration : « Nous sommes sûrs, *entièrement sûrs* des grands Collèges, disait Chantelauze, le nouveau garde des sceaux ; il ne s'agit donc que des collèges d'arrondissement, et même dans ceux-ci que de savoir à qui appartiendra une majorité de 15 ou de 20 voix au plus ; il faut, ajouta-t-il, que nous puissions compter sur les cabinets étrangers et que jamais notre action ne soit gênée ou entravée par eux. Avec une majorité aussi puissante en notre faveur, nous pouvons bien défier celle parlementaire de nos ennemis intérieurs. Elle doit, au reste, nous être assurée, car la tranquillité de la France est le palladium de l'Europe entière. Nous n'avons à redouter que les classes intermédiaires de notre population, celles dont se composent les électeurs ; les grandes masses sont, ou inertes, ou attachées aux Bourbons. » (2)

Fait plus grave, c'est que le Roi lui-même commençait à être visé par-dessus ses ministres. Charles X avait fait appel à Polignac à une heure des plus critiques, et maintenant il s'en prenait à Villèle, prétendant qu'il fallait lui attribuer en grande partie tout le mal qu'on devait combattre. Le Dauphin détestait également Villèle, auquel il reprochait sa politique et notamment les lois sur le sacrilège et le droit d'aînesse. Le Roi commençait tardivement à re-

(1) Apponyi à Metternich, 2 juin 1830.
(2) *Idem*, *idem*.

connaître l'influence fâcheuse qu'avait eue le ministre ; c'était le moment pour rompre avec sa politique, exagérée par Polignac, mais il s y obstinait

Sous Louis XVIII, il n'avait cessé de combattre Richelieu et maintenant il était parvenu, après 15 ans, à se donner, disait Pozzo, « un instrument selon son cœur et selon ses opinions, et cette idée plait tant à son esprit et à sa conscience qu'il en fait la base et la condition de son existence et de la conservation du trône dans sa famille. » (1)

Le renvoi de Polignac s'imposait ; sur ce point, l'opinion était unanime.

L'Europe pensait de même, à l'exception de Metternich, apôtre irréductible du droit divin. « Si le Roi comme il ne cesse de le dire, et comme, en effet, il le proclame formellement, veut en tout cas que M. de Polignac soit ministre, tandis que le sentiment national et la majorité des députés insistent pour qu'il soit changé et rejettent les lois qui lui viendront par un tel intermédiaire, alors le souverain devra faire, de son autorité, ce qu'il lui sera impossible d'accomplir dans les formes constitutionnelles. » (2) Il est opportun de rappeler ici une conversation que Polignac eut avec Apponyi le 13 juin 1830... « Notre principal but, avoua le premier ministre, celui vers lequel tendent tous nos efforts, c'est de réformer la loi de la presse et la loi des élections. La licence de la presse exerce la tyrannie la plus impitoyable sur le centre gauche. Dans toutes les questions vitales pour le gouvernement, où il n'hésiterait pas à voter avec le ministère pour sauver la monarchie et pour prévenir l'anarchie, c'est le journalisme qui l'empêche de donner son libre vote. » (3) Appréciation qui n'avait rien d'exagéré. Mais qu'ajoutait Polignac ? « Les rapports que nous venons de recevoir des préfets et des autres fonctionnaires publics des départements sont très favorables ; ils nous annoncent la certitude d'une majorité ministérielle de 30 à 40 voix au moins. Mais je ne me permets pas d'y compter

(1) Pozzo à Nesselrode, 3-15 juin 1830.
(2) *Idem*, *idem*.
(3) Apponyi à Metternich, 19 juin 1830.

et j'aime mieux adopter pour règle de notre conduite parlementaire des chances bien moins heureuses. Ce que je regarde comme offrant le plus de probabilité, c'est que nous aurons une *majorité flottante*, qui sera en défaut pour toutes les questions en dehors du budget, mais sur laquelle nous pouvons compter avec confiance pour la loi des impôts. De cette manière, nous aurons toujours acquis l'avantage d'avoir gagné du temps et de pouvoir exploiter à loisir les éléments d'un meilleur avenir, si même il ne nous est pas donné encore pour le moment de pouvoir nous occuper de la réforme si impérieusement réclamée de la partie vicieuse et imparfaite de nos institutions. Dites bien au prince de Metternich — c'est ainsi que M. de Polignac termina notre conversation — que nous n'avons aucune inquiétude. pour la tranquillité de la France. Comment en avoir dans un pays où l'armée est entièrement à nous où la grande propriété se déclare hautement pour nous, ainsi que le prouveront les élections des collèges départementaux, où enfin, la partie industrielle et commerçante de la nation ne veut pas de révolution et serait la première à la combattre, si elle se présentait de nouveau ? » (1)

Ainsi Polignac, mystifié véritablement par les événements, croyait encore au succès. Il allait en aveugle au-devant de l'abîme entr'ouvert. A Apponyi, il disait avec une inconscience inouïe : « Si la Chambre veut marcher à la révolution, nous l'arrêterons et comptez sur ce que nous y parviendrons. » (2) La plupart des autres ministres semblaient partager son incurable optimisme, et disaient : « Nous allons livrer le grand combat et si on nous reproche jusqu'ici d'être restés dans l'inaction, nous prouverons que cela n'a pas été faute d'énergie et de confiance dans notre force. » (3) Les ministres avaient espéré que l'enthousiasme soulevé par la prise d'Alger rejaillirait sur eux. Ce ne fut qu'une flambée vite éteinte par le vent de haine qui soufflait. Le prince de Metternich même

(1) Apponyi à Metternich, 19 juin 1830.
(2) *Idem*, *idem*
(3) Apponyi à Metternich, 12 juillet 1830.

continuait à prodiguer ses conseils à Polignac par l'entremise d'Appouyi, qui encourageait le ministre dans ses velléités de résistance au courant populaire, et lui portait les vœux ardents du chancelier de l'empire austro-hongrois pour le triomphe du ministère. Les ministres eux-mêmes étaient l'objet de semblables objurgations. Peyronnet n'avait nul besoin d'être converti à des idées qui, depuis longtemps, étaient les siennes. Ses projets de réorganisation semblaient extravagants ; il déclarait hautement « qu'il n'était pas entré au ministère en étourdi et avec la chance d'en ressortir 24 heures après. » (1) La liste des députés nouvellement élus lui paraissait « *honteuse, détestable.* » (2) On ne cherche pas à composer avec la nouvelle Chambre, il faut « que l'opposition se mette dans son tort en nous forçant d'agir ou qu'elle nous donne gain de cause en se voyant dans l'impossibilité de nous combattre avec succès. » (3) De la dissolution de la Chambre en naîtrait une autre qui voterait des modifications radicales dans les lois sur les élections et la presse, car, en dépit de son exagération, Peyronnet ne se trompait guère quand il affirmait qu'il fallait chercher dans la presse périodique seule « la funeste détérioration qui s'était manifestée depuis trois ans dans l'opinion de toutes les classes. » (4)

Metternich ne se bornait pas à ces conseils. Il avait rédigé de sa main, au cours d'une villégiature à Johannisberg un long mémoire sur la licence de la presse périodique en France. Pour l'enrayer, il proposait l'établissement d'une haute cour de censure *inamovible.* Le moyen était dangereux car, par son inamovibilité même, cette cour serait devenue en France « une nouvelle et invisible puissance. » (5) Cette puissance influencerait l'opinion publique pour la fausser peut être. Polignac l'avait compris

(1) Apponyi à Metternich, 21 juillet 1830.
(2) *Idem,* *idem.*
(3) On sait que les élections de juillet 1830 avaient ramené à la Chambre une forte majorité antiministérielle.
(4) Apponyi à Metternich, 21 juillet 1830.
(5) Entretien de Polignac et d'Apponyi (Apponyi à Metternich, 25 juillet 1830).

et s'étonna que Metternich ait pu suggérer un projet si peu acceptable.

Le ministère venait de se résoudre à un parti extrême ; les fameuses Ordonnances avaient paru, suscitant en France une violente émotion. Par toute l'Europe même parmi les états les plus traditionnalistes, Polignac fut désapprouvé : « Le coup de vigueur est-il à la hauteur des circonstances où se trouve le royaume constitutionnel de Charles X et de l'état des esprits?... Plus on considère les coups d'état dont le ministère Polignac vient de frapper la France, plus on devra se convaincre qu'un esprit de vertige et d'erreur préside aux conseils de Charles X... La royauté s'était constituée en opposition avec le peuple par les conseillers de la couronne. Il fallait donc d'autres hommes pour rétablir la confiance et l'ordre. » (1) Et encore : « Le 25 juillet fera époque dans les annales du monde entier. Le ministère français s'est mis hors la loi... Malheur aux ministres, malheur à la France, malheur à toute l'Europe si le prince de Polignac pousse l'extravagance jusqu'à faire répandre une seule goutte de sang français par ordonnance. » (2)

Polignac avouait que « l'idée de ces mesures était arrêtée dans son esprit depuis la veille de son avènement au ministère, mais qu'il avait cru devoir *patienter* jusqu'au moment actuel pour les mettre à exécution. » (3)

Les représentants à Paris des puissances étrangères ne revenaient pas de leur surprise. Jamais, ceux mêmes qui partageaient le plus entièrement les idées de Polignac, n'avaient cru qu'il arriverait à cette extrémité. Pourtant, maintenant qu'il l'avait affrontée, quelques diplomates — à commencer par Apponyi — se montraient plus confiants : « J'ai la conviction qu'il réussira complètement écrivait-il. En France, plus que dans tout autre pays, la ferme volonté du pouvoir est toute puissante et irrésistible. » (4) Les illusions d'Apponyi étaient d'ailleurs encouragées par le calme imperturbable de Polignac, qui lui disait : « comme ministre de la guerre, j'ai pris

(1) *Le Catholique* de Gand.
(2) *Courrier de la Sambre* (Namur).
(3) Apponyi à Metternich, 26 juillet 1830.
(4) *Idem*, *idem*.

toutes les mesures et je vous promets qu'elles sont bien prises. » (1)
En Russie les ordonnances avaient produit une véritable stupéfaction. On redoutait tout, car les rapports si perspicaces de Pozzo avaient fort bien éclairé l'opinion alarmée. L'ambassadeur de Russie était désespéré. Les Ordonnances l'avaient d'autant plus surpris qu'officiellement, dans ses conversations avec lui Polignac avait toujours blâmé les mesures extra-légales, l'assurant « qu'il en était éloigné autant que personne. » (2) Non content de mettre Polignac en garde contre toute mesure violente, Pozzo, dans un entretien avec le Roi, le 13 juillet, le conjurait de ne rien brusquer, de temporiser encore

Presque à la même heure, le duc de Mortemart recevait du Tsar les mêmes avertissements accueillis à Paris avec déférence.

La veille même des Ordonnances, Pozzo les ignorait encore ; sans tenir compte de son long et inaltérable dévouement à la monarchie des Bourbons, on s'était méfié de lui, on avait redouté ses reproches. « Le secret avait été proportionné à la faute ; les ministres se vantaient d'avoir écrit eux-mêmes les minutes de ces actes, afin de se mettre à l'abri des indiscrétions des commis. On dit cependant que quelques-uns d'entre eux ont été moins réservés envers leurs agents de change dans le but de faire des gains honteux et illicites à la bourse » (3).

Pozzo s'était rendu en hâte chez Polignac pour lui dire sa consternation et ses appréhensions basées sur les renseignements graves qui lui étaient parvenus : les grands banquiers avaient refusé les escomptes et d'importantes manufactures venaient de fermer leurs ateliers par crainte de troubles qui ne pouvaient manquer de survenir. Mais autant Pozzo voyait l'avenir noir, autant le prince de Polignac affichait sa confiance. Charles X était dans le même état d'esprit Le roi et le ministre se flattaient de ne pas rencontrer de résistance lorsque l'orage grondait proche, lorsque le libéralisme se prévalait de ses triomphes répétés.

(1) Apponyi à Metternich, 26 juillet 1830.
(2) Pozzo à Lieven, remplaçant temporairement Nesselrode, 19-31 juillet 1830
(3) *Idem*, 19-31 juillet 1830.

A cette heure, la fureur des partis était trop déchaînée pour que des restrictions à la liberté de la presse, si nécessaires qu'elles fussent, eussent quelque chance de succès. Lentement elle avait accompli son œuvre, le pays s'était désaffectionné de la monarchie des Bourbons et, surtout, exécrait ses ministres. Ces mesures violentes et inopportunes semblaient un défi. Il fut relevé tragiquement. Les Ordonnances furent le signal d'une chute, d'ailleurs inévitable ; elles ne firent qu'avancer l'heure marquée par les ennemis de la dynastie de droit divin. Leur acharnement était trop bien servi par les fautes de Charles X et de ses ministres, pour qu'on pût compter sur l'avenir. Les sombres prédictions de Metternich étaient réalisées. Il avait jugé le mal « irrémédiable, » (1) plus perspicace en cela que la cour de Russie, car « depuis des années, Nesselrode et avec lui la diplomatie russe officielle n'avaient pas suffisamment porté leur attention sur les dangers de la propagande révolutionnaire et méconnu les avertissements de Vienne et de Berlin. » (2) Il convient pourtant de remarquer que l'ambassadeur de Russie à Vienne regardait, dès le mois de mars 1830, la position de la France comme « très critique » et s'en était ouvert en ces termes à de Bray : « Maintenant tous les plans sont avoués et tous ceux qui prêteront aux libéraux des vues si innocentes peuvent apprendre à les juger. Heureusement qu'ils sont loin d'être d'accord entre eux ; les uns ne veulent plus de Bourbons, d'autres ne veulent plus de la branche régnante et proclament le duc d'Orléans. Une troisième partie veut une démocratie modifiée par un simulacre de monarchie et ils destinent au duc de Reichstadt cette couronne brisée... Nous avons commis une grande faute et Pozzo a eu cruellement tort de favoriser et de provoquer l'ordonnance du 5 septembre par laquelle la Chambre introuvable de 1815 a été dissoute. Depuis ce moment, la monarchie n'a plus marché que par secousses, passant d'un extrême à l'autre, sans conduite et sans plan. » (3)

(1) Rayneval à Polignac, 11 juillet 1830.
(2) Ernst Molden, *Die Orientpolitik Metternichs*, publié par la Société d'histoire contemporaine d'Autriche, p. 7.
(3) De Bray au roi de Bavière, 3 mars 1830.

Nesselrode avait été moins bon prophète. Ficquelmont, ambassadeur d'Autriche à Pétersbourg, le déclarait à Metternich : « Vous n'avez cessé, mon prince, de prédire les événements, de les annoncer, d'avertir des dangers, d'en signaler la cause ; il a toujours dit le contraire, il a regardé vos paroles comme un simple expédient politique pour occuper et détourner des projets que les puissances avaient en vue. » (1) De Bray était atterré devant la réalisation de ses prédictions : « Voilà donc éclatée cette crise que je peignais comme prochaine et inévitable. Jamais la monarchie n'aura été soumise à une plus terrible épreuve. La lutte sera sanglante et si la monarchie succombe, l'étranger s'en mêlera et les résultats se compliqueront chaque jour davantage. Voilà où les abus de la *presse périodique* ont amené ce beau royaume dont le plus sombre nuage couvre aujourd'hui les destinées... Lorsqu'une fois les aquilons sont déchaînés les chênes les plus robustes ne sauraient résister à leur fougue impétueuse. Nouvel et mémorable exemple des suites funestes du déchaînement des passions populaires provoquées et excitées chaque jour par une foule d'écrits fâcheux et incendiaires. » (2)

Mais ce mal de la presse n'affectait pas que la France seule ; il commençait à sévir par toute l'Europe et surtout en Allemagne. La cour de Vienne se plaignait amèrement des excès de la presse bavaroise et du malaise qui en résultait : « On est convaincu que les excès de la presse parisienne ont amené les dangers de la crise présente et que le moyen le plus sûr de susciter des embarras à un gouvernement est d'autoriser toutes les espèces d'attaques que l'on pourra vouloir diriger contre lui. En effet, il n'est que trop démontré que, lorsqu'on a une fois la faculté de tout dire, on arrive bientôt au point de tout faire. » (3)

Metternich, sur un ton agressif, prenait de Bray à partie, comme s'il le rendait responsable des excès de la presse bavaroise. Celui-ci s'en montrait ému : « Les personnages les plus marquants de la so-

(1) Ernst Molden, *Ouvrage cité*, p. 10.
(2) De Bray au roi de Bavière, 4 août 1830. Il faut se rappeler que de Bray venait de faire un long voyage en France.
(3) De Bray au roi de Bavière, 29 mars 1830.

ciété me demandent par quelle fatalité nos feuilles ont, depuis quelque temps, déclaré une guerre si étrange à la religion catholique, à l'Empereur et à son gouvernement. » (1)

Il faut avoir fouillé minutieusement les Archives d'Europe, comme il nous a été donné de le faire, pour constater l'unanimité de la réprobation et de la crainte soulevées par la presse pendant cette période. Journaux et brochures montaient avec un acharnement sans exemple à l'assaut de tout ce qui restait debout du passé. Les peuples s'agitaient et les monarques sentaient le besoin de s'unir pour la lutte proche.

Une lettre particulière, adressée le 15 septembre 1830 par un professeur d'un collège français à un chambellan du duc de Saxe-Meiningen, précisait d'une façon si saisissante et si vraie les causes qui avaient entraîné le grand cataclysme de 1830, qu'Apponyi transmettait peu après à Metternich une copie de cet important exposé. On y retrouve « une simplicité, une vérité de relation et une clarté de raisonnement » (2) telles qu'il nous semble impossible de ne pas en donner ici les parties essentielles :

« Dans mes écrits précédents, je vous ai souvent entretenu de la position du gouvernement de Charles X et de l'extrême importance qu'acquérait de jour en jour la faction révolutionnaire... Mes prédictions sont maintenant accomplies... Mais ce qui doit être chose neuve pour vous, c'est le chapitre des motifs déterminants, des moyens et des projets ultérieurs, c'est en un mot la rectification qu'exigent toutes les relations dont on vous amuse en Allemagne et dont on se sert pour tromper, pour fausser le jugement des peuples.. Ecoutez donc bien ce que je vais vous dire, faites en part à votre gracieux protecteur et rappelez-vous surtout que tout ce que je vous dis est exactement *vrai*, de même qu'il est *digne* des plus sérieuses méditations... Il a été généralement établi par les journaux allemands et par beaucoup de journaux anglais que :

(1) De Bray au roi de Bavière, 1er février 1830.

(2) Apponyi à Metternich, le 9 octobre 1830. On remarquera que ce document confirme en tous points la théorie exposée dans la *France morale sous la Restauration*.

1° Le roi Charles X et sa famille se seraient rendus odieux à leur nation par une suite d'actes tyranniques tendant à détruire toute liberté ;

2° Que, sous son régime, le clergé dominait inquisitorialement ;

3° Enfin que les ordonnances du 25 juillet furent le dernier forfait que la nation ait voulu tolérer, qu'elle s'est levée par un *mouvement spontané*, que ce fut à sa seule valeur qu'elle dut la victoire, que cette victoire *sans réaction aucune* prouve le haut degré de culture du peuple français et la nécessité de lui accorder la plus grande masse de liberté passible, dont (selon vos savants publicistes) il n'y aurait pas de danger de le voir abuser. »

Puis le correspondant constate judicieusement la connaissance tout à fait imparfaite qu'ont de la France les étrangers qui n'y résident que temporairement et ne pensent la connaître « que par l'écorce », partageant ainsi « les préjugés, les antipathies, et les vues politiques de nos révolutionnaires ». Et il poursuit : « Reconnaissons l'état des choses antérieurement à l'émission des ordonnances du 27 juillet dernier. Pour être court et intelligible, du moins pour vous, je dirai qu'il était presque tel que vous le connûtes, en 1826 et 1827 seulement que la presse, déchaînée jusqu'à la licence la plus inconcevable, pervertissait de plus en plus l'opinion des classes inférieures et que son action puissante et continue était encore soutenue par les adeptes du carbonarisme dans les classes élevées et surtout dans la Chambre des députés par la jalousie des petits bourgeois à prétention contre la noblesse et la haute bourgeoisie, par la haine acharnée des révolutionnaires contre le clergé catholique, auquel on aurait sans doute pu désirer des opinions moins absolues, moins intolérantes mais qui, cependant, restait tout à fait en dehors des affaires et n'avait aucune chance pour y être appelé. La cour, à la vérité, avait toujours des formes de dévotion un peu bigotes, mais ces formes sont inhérentes au catholicisme ; à la cour, d'ailleurs, c'était une affaire purement domestique. Charles X, de même que toute sa famille, n'avait pas l'idée d'une volonté de gêner les autres cultes. En un mot, au terrible inconvénient près de la licence de la presse, sous la direction d'une conspiration systématique et flagrante, la France sous Charles X, jouissait de la plus grande masse de bonheur

possible, d'un haut degré de puissance, de considération et de gloire au dehors, de liberté et d'aisance à l'intérieur...

« Quant au ministère Polignac, il faut être juste à son égard et dire ici que la marche suivie par lui était conforme au but dans lequel il fut composé, et que jusques et y compris les Ordonnances, sa conduite fut conforme à la raison d'état. C'est dans les détails d'exécution, pour appuyer celle-ci que fut son tort, et ce tort fut immense puisqu'il a amené la chute immédiate d'un trône qu'on pouvait sauver et consolider. Ajoutons, toutefois, que les moyens terribles que les conspirateurs se hâtèrent de déployer, furent au delà des calculs de ceux qui ne connaissaient pas toute la noirceur de leurs projets et que l'émission des Ordonnances avait été hâtée par la connaissance qu'on eut tout à coup de l'explosion projetée du complot, pour un jour très rapproché.

« Venons maintenant au fait même de cette conspiration, et rappelons-nous toujours que nous repoussons ici tout ce qui n'est pas exactement prouvé par la coïncidence des actes et des événements.

« Une révolution aussi prompte, aussi générale, nous dit-on, ne s'opère pas sans de graves motifs et sans avoir pour partisans la presque totalité de la nation. Le grave motif existe. C'est une conspiration puissante et ourdie de longue main avec un ensemble et une habileté qu'on peut appeler merveilleux... Une chose dont nul homme impartial et sensé ne doute plus en France, une chose dont la faction révolutionnaire elle-même fait l'aveu, c'est que, depuis 1816, une société secrète enveloppe de son réseau la France, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne et toute l'Europe peut-être. (1) Chassée d'Autriche, vertement poursuivie en Italie et en Espagne, elle a concentré son action en France et dans une grande partie de l'Allemagne. Chez nous, elle existe depuis quinze ans. Pendant ce long laps de temps, elle a préparé avec une effrayante persévérance le bouleversement de la France et de la Belgique et mine l'Allemagne.

(1) Les mouvements révolutionnaires qui éclatèrent partout à la fin de 1830 justifient amplement cette assertion.

« ... Elle a grossi incessamment de tous les mécontentements : comme par le passé, elle s'est augmentée et fortifiée des débris de toutes les factions vaincues de l'Europe. C'est d'elle que les radicaux d'Angleterre reçoivent peut-être, sans s'en douter ailleurs que dans quelques comités, leur impulsion, dont le dernier terme ne leur sera dévoilé que lorsqu'il ne sera plus temps pour eux de reculer. C'est en elle que s'est fondu tout le parti révolutionnaire en France, c'est à elle que se sont affiliés en Allemagne les chefs du *Tùgenbùnd* et d'autres sociétés secrètes ; c'est encore sous ses ailes que sont allés se réfugier les *comuneros* et autres démagogues d'Espagne En un mot, elle s'est faite l'héritière universelle de toutes les entreprises révolutionnaires avortées, qu'elle a su raviver et réunir au profit d'une action unique, dirigée avec une adresse et un ensemble dont on chercherait en vain un modèle dans les temps anciens et modernes. Cette société vraiment redoutable est celle des *carbonari*... Dans la seule France où elle agit depuis quinze ans, elle dépensait tous les ans une somme de deux millions pour en venir à ses fins. Avec cet argent, on travaillait les élections, on corrompait les fonctionnaires, on achetait des complices pour le jour de l'exécution. L'objet de la Société était le renvoi ou la destruction des Bourbons, obstacle premier au triomphe définitif de la cause révolutionnaire en France et dans le monde... Depuis plusieurs années, mais surto t depuis 1829, la société s'était *affiliée pr sque tous les chefs des nombreuses fabriques qui sont dans Paris et dans ses environs* ; une correspondance était organisée avec chaque bourg de France, et depuis longtemps on faisait de tous les points affluer à Paris tout ce que les provinces contenaient de mécontents, de révolutionnaires, d'hommes décidés qui n'avaient rien à perdre. A mesure qu'ils arrivaient, on les occupait avec toutes sortes d'accueil dans les ateliers ou autrement en sorte que, le jour de l'explosion, le comité comptait ici 60.000 hommes sûrs et ardents qu'il pouvait armer et qui étaient tout à fait à sa solde et à sa disposition, sans être pour cela dans la confidence rigoureuse de ses complots... Ces moyens devaient être prêts pour le 10 août, anniversaire célèbre, et des incidents qu'on devait faire susciter au gouvernement, par la Chambre des députés, devaient devenir le motif d'un soulèvement général.

Mais l'apparition des Ordonnances ayant fait connaître que le complot était découvert, le comité prit le parti de faire éclater la sédition sur le champ pour en finir avec la garnison avant qu'elle pût se renforcer.

« Le lundi 26 juillet, dans la matinée même où parurent les Ordonnances, tous les chefs de fabrique et d'ateliers furent convoqués à Paris par corporations et il leur fut enjoint, par des députés des Ventes supérieures, de lâcher contre le gouvernement les nombreux ouvriers qu'ils avaient à leur dévotion. ce qui fut fait le jour même avec ordre de former des rassemblements au Palais-Royal et dans les environs. Chaque ouvrier reçut pour deux jours de paye (12 francs). On en donna autant le mardi soir avec injonction d'obéir aux chefs qu'on leur avait désignés et de n'espérer rentrer dans les ateliers qu'après un succès complet, seul moyen, leur disait-on, d'assurer désormais la continuation des relations commerciales. Le lendemain, dans la soirée, les ouvriers de la banlieue paraissent ; la faction les voyant ainsi en force prit l'offensive contre les troupes. »

La lettre contient ensuite le récit des journées de juillet :

« Cette masse immense qui pouvait incendier et saccager Paris et y exercer les persécutions les plus horribles est tenue après la victoire dans les bornes du respect dû aux personnes et aux propriétés de même que, pendant l'insurrection, elle avait combattu avec ordre et accord... Longtemps avant cette insurrection, les feuilles publiques, organes de la faction, en ont menacé les ministres et le Roi : ils ont menacé les fonctionnaires électeurs des réactions auxquelles elle devait donner lieu envers eux ; elles se sont permis une longue série de provocations qu'elles ne pouvaient risquer que dans l'assurance de trouver appui et protection dans un éclat que leurs rédacteurs seuls pouvaient prévoir... Tous ces actes dont la coïncidence est si frappante auraient-ils pu être tels dans un mouvement spontané, dans une explosion accidentelle des opinions du peuple ? Quelle est donc la main puissante qui aurait pu diriger un tel torrent, ou même élever une digue pour le contenir ? Ici je pense que toute espèce d'objection est réduite au silence et que quelques menteurs éhontés et leurs

imbéciles coryphées viennent encore aujourd'hui répéter que tout ceci fut un mouvement spontané du peuple Cela peut paraître naturel, car la faction ne saurait assez faire pour accréditer cette opinion ; mais qu'un homme sensé le croie après avoir pesé les faits, cela ne saurait s'admettre »

Enfin l'auteur conclut :

« L'Europe entière est minée ; l'Allemagne éclate successivement ou plutôt prélude à un grand éclat par des séditions de populace visiblement intriguées sous les prétextes les plus variés, les plus vagues et souvent tout opposés à la politique et ce, à l'effet de produire *une agitation générale, d'essayer les dispositions de vos troupes*, de *vos classes moyennes et le degré de fermeté de vos gouvernements.*

« Pour compléter ce tableau, il me reste à vous parler de l'état intérieur de la France. Figurez-vous un peuple généralement las de révolutions et de troubles, recélant dans son sein environ un demi-million d instigateurs de désordre, d'hommes actifs, astucieux, disciplinés aux conspirations et aux intrigues et formant entre eux tous une chaîne dont le chef des carbonari forme le premier anneau, et dans laquelle le personnel de toutes les factions anciennes est rangé par ordre d'importance. Figurez-vous ces hommes à l'œuvre au milieu d'une population qui les connaît, qui voudrait les repousser et qui les écoute pourtant, car ils *prêchent la haine des distinctions sociales, ils flattent l'orgueil et toutes les petites jalousies ; ils prêchent au libertin, à l'incrédule la destruction de toute autorité religieuse et la persécution du clergé catholique ; au prolétaire, la loi agraire ; à l'ambitieux de la basse classe, les succès de carrefour et le profit des dénonciations révolutionnaires.* Voyez-les féconder leur œuvre de mensonges et de calomnies par une presse toujours active et par des chefs qui déjà s'organisent sur tous les points, soit publiquement, soit secrètement, et vous aurez à peu près le moyen de calculer la portée des menées révolutionnaires dans le moment actuel. »

Cette lettre est le développement même de la thèse soutenue depuis tant d'années par Metternich. Les faits rapportés dans cette correspondance, leurs causes, et leur développement logique y sont mer-

veilleusement exposés. La monarchie légitime, minée par les théories des générations nouvelles éprises de liberté, avides de jouissances, devait fatalement succomber parce qu'elle apparaissait comme une barrière aux aspirations, aux appétits qu'on vit, après le bouleversement, se déchaîner dans la France entière. Cette barrière, il fallait l'abattre. Ce fut l'œuvre de la révolution de 1830.

DEUXIÈME PARTIE

Le gouvernement de Juillet devant l'Europe.

CHAPITRE I

Alarmes suscitées en Europe par l'avènement de Louis-Philippe. — Premières difficultés au sujet de la reconnaissance du Roi. — Irritation du Tsar Nicolas.

Pour les souverains européens, les événements de 1830 étaient un grave avertissement et les trônes se sentaient ébranlés par la chute de celui de Charles X. Le danger paraissait d'autant plus grand, qu'en France, la république ralliait un grand nombre d esprits Or, l'Europe redoutait par-dessus tout l'avènement d'un régime républicain qui, pour elle, constituerait un véritable péril.

Une lettre adressée par La Fayette à l'un de ses amis d'Amérique, en 1830, est très significative quant aux sentiments de la majorité des hommes politiques français à cette époque : « Beaucoup de sang a coulé pendant ces trois grandes journées, mais pas une seule insulte n'a été faite à nos ennemis désarmés. Nous aurions pu déclarer une simple république,mais non sans une grande division d opinions et non sans dangers tant intérieur squ'extérieurs. En conséquence. les républicains ont généralement préféré se réunir aux monarchistes modérés qui forment peut-être la majorité de la nation, à condition que nous aurions une *monarchie républicaine*. Le duc d'Orléans a été choisi par la Chambre des députés au nom du peuple qui paraît satisfait, et comme le principe qu'il tient son titre de la volonté du peuple est reconnu, Louis Philippe monte sur un trône populaire.

« Je n'ai pas dit, comme quelques journaux l'ont rapporté, *que c'est la meilleure des républiques*. J'ai proclamé, au contraire, mes doctrines qui sont de l'école américaine, mais j'ai compris qu'en tous les cas, c'était la meilleure chose à faire... Nous sommes maintenant entrés dans une carrière progressive de législation qui nous conduira à un état de choses très libéral. Ainsi la cause du peuple, celle de la liberté de l'Europe, a fait en trois jours un pas immense et cette nouvelle révolution a conservé un caractère de désintéressement, de grandeur d'âme, de générosité qui place ce qu'on appelle les dernières classes du peuple au premier rang de la société française. La France est maintenant son propre souverain. » (1)

En Angleterre, l'opinion publique fort hostile à Polignac et aux Ordonnances avait salué presque avec joie les événements de juillet. A cette heure, l'Angleterre était à un tournant de son histoire ; les idées démocratiques y avaient fait un grand pas sous l'influence de la révolution française. Le courant populaire était indéniablement à Louis-Philippe et s'accentuait chaque jour grâce à l'ardente campagne menée par certains journaux. Toute tentative d'intervention dans les affaires françaises était repoussée ! *The Globe* disait catégoriquement : (2) « L'idée de faire intervenir d'une manière quelconque l'Angleterre dans les affaires intérieures de la France, dans les circonstances actuelles, est tellement monstrueuse que la crise extraordinaire à laquelle la France se trouve arrivée pourrait seule la suggérer. La question d'une intervention armée n'est plus une question personnelle de notre part, n'est plus un calcul des dépenses ou une estimation des charges qui pèseraient sur le peuple ; c'est une question qui met en jeu les principes de la liberté et si un ministère anglais osait donner au souverain anglais l'avis d'aider un monarque étranger à s'affranchir ouvertement des lois aussi solennellement garanties que celles d'où dépendent nos propres libertés, il mériterait le châtiment le plus sévère que la constitution permît au peuple de demander contre les malversations des conseillers de Sa Majesté. »

(1) Extrait de « The New-York Sentinel », cité par la *Quotidienne* du 9 janvier 1831.

(2) Extraits de divers journaux anglais, publiés par les *Débats* du 2 août 1830.

Le Times : « Les nouvelles de Paris que nous avons données hier ont tout le caractère de gravité que nous leur avons d'abord assigné. La Bourse la Cité, et nous croyons pouvoir le dire, nos ministres eux-mêmes, en ont été frappés comme d'un coup de tonnerre... Quoi qu'il en soit, si la presse française ne peut être supportée en France, il faut prendre garde que la presse étrangère n'enflamme la querelle, ce qui arrivera certainement tant que nos propres droits comme Anglais ne seront pas compromis. Nous n'avons pas besoin d'ajouter, qu'en cette occasion, les conseillers de la couronne française ne recevront dans ce pays l'appui d'aucun parti whig ou tory, dans le pouvoir, ni hors du pouvoir.

The Courier: « Il est du devoir du gouvernement anglais de ne pas intervenir à moins que de nouvelles circonstances ne nécessitent cette intervention.

Le gouvernement français n'a aucun appui à solliciter du nôtre. Il a renversé une Charte qui n'avait été *accordée que par considération pour la Grande-Bretagne.* Il n'a montré aucun désir de *sacrifier ses intérêts* au maintien de notre alliance. Ce gouvernement ne peut donc nous dire : « sauvez-nous, ou nous tombons, et compter sur notre concours ».

Le gouvernement anglais, plus sensible que les autres, à la voix de l'opinion, ne s'était pas mépris sur le sens de ces appréciations. Certes, les membres du cabinet anglais déploraient secrètement la chute de Charles X : « Ce serait se faire bien illusion de penser qu'une administration constituée comme l'est maintenant le cabinet anglais, ait pu envisager sans un violent déplaisir des événements qui ajoutent une force immense aux idées libérales, qui ont pénétré plus ou moins généralement dans tous les pays d'Europe. » (1)

On savait, d'autre part, la cour très affectée de la chute de la monarchie légitime en France, moins pour Charles X et Polignac, que l'expédition d'Alger et le rapprochement étroit avec la Russie rendaient fort suspects, que par crainte du contre-coup de la révolution de Juillet sur la situation des trônes et sur une évolution plus grande

(1) Vaudreuil, agent français à Londres, à Jourdan, Commissaire au Département des Affaires étrangères, 9 août 1830.

des idées populaires. (1) Le *Courrier français* n'avait il pas dit : « La question électorale n'est pas seulement une question d'intérêt national ; il s'agit de l'émancipation de tous les peuples du monde ». Et le *Messager de Gand* : « La France elle-même, dont la révolution semble consommée, qui réunit tous les éléments de grandeur, de gloire, de richesse, se débat contre le grand ennemi des sociétés modernes, la démocratie. Chambre des députés, ministres populaires, disparaissent tour à tour devant une masse puissante de républicains qui sortent de l'école. La royauté même succombera devant ces jeunes et impérieuses volontés qui n'ont point encore eu le temps de réfléchir. Naguère encore, une brillante jeunesse s'occupait de hautes études, dans les écoles polytechnique, de droit, de médecine, etc. Aujourd'hui, cette même jeunesse fait de la politique, bientôt elle fera et défera les rois. En effet, partout le pouvoir perd son prestige et sa considération et la société risque de rester sans protection. » (2)

Le duc de Wellington, dans une lettre à Molé, ne cachait pas ses sentiments (3) Il laissait pourtant entendre que l'Angleterre reconnaîtrait le nouveau régime et le ton de sa lettre pouvait se résumer ainsi : « Nous vous reconnaîtrons, mais nous vous observerons. »

(1) « Les cabinets et les aristocraties ne sauraient se le dissimuler. La révolution française du 29 juillet 1830 va exercer sur les peuples de l'Europe une action très vive. . Tout ce qui agite la France, tout ce qui la meut a une action générale sur tout le corps européen La lutte entre la cause et la réforme politique et le vieux régime social dure depuis 40 ans ; elle est loin d'être terminée... Close en France, elle a à peine commencé dans la plus grande partie de l'Europe et cependant, il n'est pas un point du continent où la réforme ne compte des partisans plus ou moins nombreux, plus ou moins zélés, selon leur degré de civilisation et leur situation géographique ; c'est le grand fait moral de ce siècle, comme la réforme religieuse le fut du seizième. Le moment est venu pour les gouvernements de satisfaire à des vœux aussi légitimes et qui ne sauraient être comprimés plus longtemps ». (Lefebvre, secrétaire d'ambassade, dans un mémoire fort curieux sur l'état de l'Europe en sept 1830) (Aff étr. fs. France, n. 677)

(2) .. janvier 1831 (*Bibliothèque royale de Bruxelles*).

(3) D'HAUSSONVILLE, *Histoire de la politique extérieure du gouvernement français* (1830-1848), p. 14 et suivantes.

Les puissances n'avaient-elles pas, d'ailleurs, la douloureuse expérience de ce que leur avait coûté la guerre contre la grande révolution française et ses suites ? L'Angleterre en avait reçu plus que tout autre le contre coup dans son administration intérieure, dans son commerce, et n'était pas disposée à courir volontairement au-devant de nouveaux dangers et à s'aliéner peut-être les peuples. Lord Stuart exprimait à Pozzo les mêmes sentiments que le duc de Wellington à Molé, mais, il prévoyait un redoublement de difficultés entre Londres et Paris à cause d'Alger, car « le gouvernement qui résultera du nouvel ordre de choses ne voudra et ne pourra jamais se dessaisir de sa conquête. » (1) La duplicité anglaise se trahissait. Stuart expédiait quotidiennement à Charles X des correspondances secrètes pour l'inciter à prolonger le plus possible son séjour en France dans l'espoir qu'une diversion imprévue, un mouvement royaliste en Vendée, lui permettraient de remonter sur le trône. Non sans cynisme, il disait à Pozzo : « qu'un peu de guerre civile en France serait à désirer. » (2)

Il avouait à Apponyi avoir pris des mesures pour empêcher que le duc de Bordeaux ne quittât le sol de France, considérant que sa présence pourrait y être une sauvegarde pour le principe de légitimité. (3) Dans l'état de révolte de l'opinion contre les Bourbons, la présence du duc de Bordeaux en France eût pu déchaîner un véritable soulèvement. Il est vrai que le général réfugié Alava avait écrit à Stuart qu'un mouvement se dessinait en Vendée en faveur de la cause royale. C'était aboutir à une guerre civile, comme Stuart semblait le souhaiter. Elle eût permis, sans doute, à l'Angleterre de contrecarrer nos plans sur Alger et de nous imposer une solution favorable à ses intérêts. Aussi Pozzo s'écriait-il avec indignation : « Toutes ces machinations sont odieuses et atroces. Après avoir donné M. de Polignac pour ministre aux Bourbons, on voudrait maintenant léguer la guerre civile à la France. S'il existait la probabilité

(1) Pozzo à Nesselrode, 27 juillet, 8 août 1830.
(2), *Idem*, *idem*,
(3) Apponyi à Metternich, 6 août 1830.

la plus lointaine de rétablir le souverain légitime, personne plus que moi ne hasarderait d'en courir les risques. Mais l'entreprise est impossible et les troubles qu'on ferait naître sous ce prétexte ne seraient qu'une provocation aux massacres et un renouvellement des désastres de la célèbre et malheureuse population royaliste de la Vendée. On peut et on doit regretter que la dynastie légitime ait été précipitée du trône, ou par sa faute, ou par la malignité de ses ennemis, ou par ces deux causes réunies ensemble ; mais dès que le malheur est arrivé et qu'il est irrémédiable, l'intérêt de la société européenne, celui des souverains et tous les devoirs envers Dieu et envers les hommes prescrivent d'exhorter à la paix, d'y contribuer et de souhaiter sans déguisement que le nouveau souverain, puisqu'il est devenu inévitable, soit un instrument de prospérité pour la France et un gage de sécurité et de tranquillité pour l'Europe. » (1)

Certes, l'ambassadeur de Russie eût désiré — ne fût-ce que par déférence pour son souverain — le rétablissement de la dynastie légitime, si chère à son maître qui manifestait publiquement son exaspération contre Louis-Philippe. Mais Pozzo comprenait l'impossibilité d'une pareille entreprise dans l'état d'hostilité violente de la France contre les Bourbons. Si le comte de Bray parlait amèrement de la *Jeune France*, Pozzo, lui, déplorait « les folles idées de la jeunesse inexpérimentée des écoles de tout genre, » de cette jeunesse impatiente de tout frein, ardente pour la cause libérale, qui ouvrait un champ si vaste aux ambitions et aux appétits : « Exciter une guerre civile dans cette disposition des esprits, c'est, dit Pozzo, fomenter le jacobinisme et exposer la France et l'Europe aux horreurs qu'il leur a fait éprouver. » (2)

Que ce bouleversement entrât dans les vues de l'Angleterre, dont les agents s'employaient en ce sens, cela n'est point pour surprendre, mais l'éloquente protestation de Pozzo contre de telles pensées honorèrent l'ambassadeur et son gouvernement. Les rap-

(1) Pozzo à Nesselrode, 27 juillet, 8 août 1830.
(2) *Idem*, *idem*.

ports minutieux qu'il envoyait quotidiennement en Russie témoignent de l'intérêt qu'il portait aux affaires de France.

La pénétration et la sûreté de jugement de Pozzo le portaient naturellement à conseiller à la Russie de reconnaître Louis-Philippe.

Dès les premières heures de son avènement, le Roi avait prié Pozzo de passer au Palais Royal, afin de s'expliquer avec lui. D'une voix émue, il l'avait assuré que jamais il n'avait visé à la couronne, que son attitude envers la monarchie légitime avait toujours été pleine de correction et de déférence, qu'il s'était sacrifié au salut de son pays, que son vif désir était de maintenir l'ordre et la paix et qu'il s'abandonnait à la bienveillance de l'Empereur de Russie. (1)

Ces paroles avaient impressionné Pozzo. (2) Certes, il ne dissimulait pas les immenses difficultés contre lesquelles le roi aurait à lutter. En fait, au point où l'on en était, il n'était plus douteux que le duc d'Orléans ne refuserait pas le pouvoir. Mademoiselle d'Orléans, la conseillère intime de son frère, avait dit à un pair : « Tout ce que je demande de vous, c'est de ne pas juger mon frère d'après ce qui arrivera, et d'être convaincu qu'il ne fera jamais rien que l'honneur ne puisse avouer hautement. » (3) Il est évident qu'aux yeux des ambassadeurs étrangers, le duc d'Orléans voulait démontrer qu'il avait dû céder aux circonstances. Il avait dit à Pozzo et à lord Stuart qu'il avait fait inviter le roi à lui laisser le duc de Bordeaux « qu'il placerait en lieu de sûreté jusqu'au moment où il pourrait le proclamer roi ». Cette déclaration trouvait des incrédules. Le duc d'Orléans ne pouvait ignorer que Paris n'inclinait pas vers cette solution. La Chambre des

(1) Pozzo à Nesselrode, 27 juillet-8 août 1830.

(2) « Le duc d'Orléans est faible, il est fort poussé par son parti et par la nature impérieuse des circonstances qui lui présentent l'acceptation de la couronne comme le seul moyen de sauver la monarchie par la défaite du parti républicain. Il cache peut-être la simagrée du refus, ou bien il demandera du temps pour réfléchir, mais il finira par accepter, et comment, dans la position des choses, ferait-il autrement ? » Apponyi à Metternich, 5 août 1830.

(3) Apponyi à Metternich, 5 août 1830.

pairs elle même semblait découragée, intimidée par la Chambre des députés et par l'effervescence des esprits.

L'entrée à Paris du duc de Chartres avait donné lieu à une manifestation populaire qui offrait un des spectacles « les plus dégoûtants et les plus effrayants en même temps. » (1) Ces hommes déguenillés, avinés, vociférant contre la monarchie légitime, au lendemain de la revue de la populace passée aux Champs-Elysées par La Fayette, étaient un inquiétant indice de l'esprit des masses. Le duc d'Orléans accéda aux demandes des commissaires qui, dans leur discours, n'avaient fait aucune allusion au duc de Bordeaux.

L'intérêt de la Russie n'était pas d'accroître les difficultés du Roi. En rivalité ouverte avec l'Angleterre, en termes peu cordiaux avec l'Autriche, en présence d'une Prusse grandissante, elle avait, comme le disait Pozzo, le plus grand intérêt à conserver la France comme contrepoids. Les raisons qui, soixante ans plus tard devaient opérer le rapprochement de la Russie et de la France, existaient déjà en 1830. Il était nécessaire que notre intégrité fût maintenue et qu'une nouvelle coalition de puissances ne vînt pas nous désarmer. Pourtant, ces raisons ne parvenaient pas à triompher de la répugnance de l'empereur Nicolas Ier pour la révolution de Juillet. Son exaspération contre le nouveau régime se montrait en toute occasion. Elle était partagée par le monde officiel, par la cour. Nous étions alors représentés à Pétersbourg par le baron de Bourgoing qui y jouissait, en l'absence du duc de Mortemart, d'une situation exceptionnelle. Plein de tact, apportant dans ses délicates fonctions de rares qualités de convenance, il était bien le type du parfait diplomate.

Elle était ardue, à cette heure, la tâche d'un diplomate français à la cour russe. Par bien des côtés, elle rappelait celle de Caulaincourt à l'heure où les relations franco russes commençaient à s'assombrir. Le Tsar avait fait appeler Bourgoing et lui avait dit sur un ton sévère : « Jamais je ne pourrai approuver ce qui vient de se passer en France, » et il lui exposa « ses graves inquiétudes sur l'avenir de

(1) Apponyi à Metternich, 4 août 1830.

la France et la direction qu'y pourraient prendre les esprits. » (1) Très ému, Bourgoing avait mis en œuvre toutes les ressources de sa diplomatie persuasive et, dans son chaleureux plaidoyer pour Louis-Philippe, il déclara que le roi avait dû céder au courant populai e qui menaçait de tout emporter, que le prince ne pouvait donc se soustraire à la voix générale qui l'appelait au pouvoir et qu'il devenait « le dernier retranchement contre l'envahiss ment et le désordre de l'anarchie républicaine. » (2) Non sans à propos, Bourgoing rappela que l'Empereur Alexandre avait déclaré en 1814 qu'il venait protéger la liberté de nos décisions. Pourquoi le Tsar n'agirait-il pas de même en 1830? — « Je ne sais encore ce que nous ferons, répondit l'Empereur, mais certainement, je dirai mon opinion aux autres souverains de l'Europe... Nous ne vous ferons pas la guerre, mais si nous reconna ssons jamais ce qui existe chez vous, ce ne sera qu'après nous être concertés. »

Et comme Bourgoing demandait au souverain comment se ferait ce refus de reconnaissance : « Les puissances feront-elles une déclaration...? Une guerre de plume avec la France est aussi dangereuse qu'une guerre à coups de canon. » — L'Empereur répondit vivement : « Croyez-vous que j'aie peur de cette guerre de plume, à une pareille distance de vous ; ne suis-je pas tout à fait à l'abri? »

Bourgoing. — « Nous aurions un puissant allié, l'opinion de la nation anglaise. Toutes les feuilles publiques de ce pays nous donnent déjà raison. Croyez, Sire, que si la France se voit abandonnée, elle resserrera ses liens avec l'Angleterre. Votre Majesté tient à l'amitié et à l'alliance de la France?

Le Tsar. — Oui, sans doute, cette amitié, cette alliance me sont chères, parce que je les crois fondées sur la force des choses, sur l'absence de toute cause de rivalité, sur la communauté d'intérêts et sur l'analogie de deux caractères nationaux. Mais c'est justement pour cela que je vous *dirai de vous méfier des cajoleries anglaises. Elle se réjouit de vous voir entrer dans une fausse route ...*

(1) Aff. étr. fs. Russie, 8 et 1 2 août 1830.
(2) *Idem.*

Bourgoing. — Qu'on se garde de nous offenser par quelque déclaration hautaine. Dès ce moment, l'aigreur croissante et réciproque pourrait nous entraîner, malgré nous, vers la guerre.

Le Tsar. — Je suis fort mécontent de ce qui vient de se passer, je regarde cet exemple comme dangereux et jamais je ne dissimulerai cette opinion.

Bourgoing. — Si on attaque la France, elle se rappellera qu'elle peut encore bouleverser l'Europe pour se défendre d'une agression injuste. L'Europe, sans la plus insigne folie, ne peut prétendre à la moindre ingérence.

Le Tsar. — Soyez certain, qu'avant peu, vous serez envahi par l'esprit républicain et que c'est vers cet ordre de choses que vous tendez insensiblement. (1) »

Bourgoing sortit de cet entretien très impressionné. En regagnant l'Ambassade, il se remémorait les dernières paroles du Tsar, ses allusions à l'envahissement de l'esprit républicain et au triomphe de la démocratie, ses alternatives de violente impatience et de calme. Il importait, qu'à Paris, aucune parole imprudente ne fût prononcée. « Toute allusion à la Belgique ou aux provinces Rhénanes produirait surtout le plus fâcheux effet. » (2)

Certes, Bourgoing ne croyait pas à un danger immédiat de guerre qu'on n'envisageait à Pétersbourg « que dans des suppositions éloignées et probables, » (3) mais à la condition qu'à Paris l'incendie ne s'étendît pas et que si les feuilles publiques prononçaient des paroles menaçantes, on y fît répondre par des écrivains habiles et mesurés.

A travers les préoccupations qui l'agitaient, quelques paroles du Tsar s'étaient également gravées dans l'esprit de notre Chargé d'Affaires : « Ce que je crains, avait ajouté Nicolas I[er], c'est que les Anglais ne profitent de cette occasion pour attaquer Alger et couper toutes communications avec la France. »

Rapprochons ces paroles de celles de Stuart à Apponyi et à Pozzo, sur les velléités manifestées par les Anglais de favoriser le maintien,

(1) Bourgoing à Molé, 12 août 1830.
(2) *Idem.*
(3) *Idem.*

en France, du duc de Bordeaux, et les allusions de Stuart à la guerre civile. (1)

La coïncidence était remarquable. Le Tsar savait sans doute bien des choses que la prudence ne lui permettait pas de dévoiler. Mais son insistance à parler d'Alger tendait bien à prouver que les Anglais n'auraient pas vu avec déplaisir une guerre civile en France, à la faveur de laquelle ils eussent peut être eux-mêmes manifesté des visées sur Alger, nous plaçant en face du fait accompli. C'est là un des incidents les plus intéressants de cette grave période. L'Histoire doit aujourd'hui l'enregistrer fidèlement.

Quelles étaient, au milieu de ces conjonctures, l'opinion de l'Autriche et de la Prusse ? Le 13 août 1830, le comte de Ficquelmont, ambassadeur d'Autriche à Pétersbourg, écrivait à Metternich : « Vous n'avez cessé, mon prince, de prédire les événements, de les annoncer, d'avertir des dangers, d'en signaler la cause. Nesselrode a toujours dit le contraire ; il a regardé vos paroles comme un simple expédient politique pour occuper et détourner des projets que les puissances avaient en vue. » (2)

Metternich triomphait. « Ce qu'il avait entrevu et prédit depuis bien des années se réalisait. » (3)

Le 27 juillet, une première entrevue avait eu lieu entre Metternich et Nesselrode, à Carlsbad. Le chancelier de l'Empire russe eut, dans ce grave entretien, à subir tous les reproches de Metternich sur son indifférence passée à l'égard du mouvement libéral et des troubles révolutionnaires. Le chancelier d'Autriche ne se flattait cependant pas d'avoir convaincu le ministre russe, car il disait après : « Je l'ai laissé avec le sentiment de l'avoir plutôt battu que convaincu. » (4)

(1) Le 7 août, Apponyi recevait de Stuart cette confidence : l'ambassadeur anglais avait dépêché au Roi détrôné un émissaire pour lui demander s'il n'était pas de la plus haute importance de laisser le duc de Bordeaux sur le territoire français (Apponyi à Metternich, 7 août 1830). Cette démarche se conciliait mal avec les sympathies des masses anglaises pour le nouvel ordre de choses en France ; elle ne s'expliquait que par le désir de provoquer des troubles, car Stuart se mettait en opposition formelle avec les sentiments de l'immense majorité de ses concitoyens.

(2) Ernst Molden, ouvr. cit., p. 10.

(3) *Idem*, p. 6.

(4) *Idem*.

La révolution de Juillet avait éclaté sur ces entrefaites. Le 6 août, une nouvelle entrevue eut lieu à Carlsbad entre les deux chanceliers qui, depuis lors, restèrent continuellement en rapports. (1) Il fut convenu que leurs Empires ne se mêleraient pas des affaires intérieures de la France, mais ne permettraient pas que celle-ci « prît une attitude agressive à l'égard des intérêts des autres états, tels qu'ils étaient établis et garantis dans les traités généraux. » (2) Pour sceller cet entretien, on rédigea le « chiffon » de Carlsbad. (3)

Les deux ministres escomptaient l'appui de la Prusse et celui de l'Angleterre aussi longtemps que le duc de Wellington resterait au pouvoir. Cette entrevue, qui révéla l'entente officielle entre les

(1) Avant de s'entendre en vue de procéder à des mesures communes, une discussion assez vive s'était engagée entre Metternich et Nesselrode, au sujet des causes des événements de France. Nesselrode continuait, comme par le passé, à les rechercher « dans les fautes patentes de l'inepte ministère Polignac. » Metternich les découvre, au contraire, non seulement dans ses maladresses et ses erreurs, mais encore « dans l'existence d'une conspiration dont la date est ancienne, dont les moyens ont été ménagés et employés avec toute l'habileté du crime..., les ministères du milieu n'ayant été que des manœuvres entre les mains de détestables conducteurs » (Metternich au Baron Werner, Chargé d'affaires d'Autriche à Berlin, 13 août 1830). Nous savons, par les développements donnés précédemment ainsi que dans *La France morale et religieuse sous la Restauration*, que le point de vue de Metternich était exact.

Quelque temps après (13 octobre 1830), Metternich rapportait, en ces termes, à Ficquelmont, sa deuxième entrevue avec Nesselrode : « Je trouvai celui-ci dans un état de surprise difficile à dépeindre, fort enclin à attribuer tout le mal à la seule catastrophe du ministère Martignac et à l'action du prince de Polignac... Il ne put néanmoins se refuser à l'évidence que toute chute pareille à celle que venait d'éprouver le trône des Bourbons, devait avoir été préparée par bien des antécédents... Si j'ai trouvé M. de Nesselrode fort déconcerté par les événements survenus en France, il en fut bien autrement encore de Mme de Nesselrode. Lors de mon premier passage par Carlsbad, elle s'était maintenue envers moi dans un état de calme approchant de la froideur .. A mon second passage, je la trouvai autrement disposée... Elle était dans la situation d'une personne tombée de fort haut. » Metternich à Ficquelmont, 13 octobre 1830.

(2) ERNST MOLDEN (ouvr. cit.), p. 7.

(3) « Les puissances n'interviendront pas dans les démêlés intérieurs de la France, mais, par contre, elles ne souffriront pas, que la France porte atteinte ni aux intérêts matériels de l'Europe, garantis par les

deux empires, tranchait singulièrement avec les précédentes. La glace était rompue. « Les froissements et les malentendus qui divisaient les deux États ont été effacés comme avec une éponge par le grand événement. Cet avantage nous a coûté cher, mais maintenant il peut nous servir de soutien au milieu des flots écumants de la révolution. » (1)

Toutefois, le succès de Metternich n'avait pas été complet. Il avait vivement insisté auprès de Nesselrode afin que, par une démarche commune à Berlin, on pût s'entendre pour « créer un point central. » (2) Et Nesselrode n'avait pas été très affirmatif sur ce point : « Soyez sûr, disait-il que pour réparer les fautes commises en France, l'Empereur ne tirera pas un coup de canon et ne versera pas une goutte de sang russe. » (3) Il était difficile de se tromper plus étrangement sur les sentiments du Tsar. L'entretien de ce dernier avec Bourgoing nous a déjà édifiés sur sa colère à la nouvelle des événements de Juillet. Il se considérait, ainsi qu'on l'a fort bien dit, comme le gendarme de l'Europe. Et déjà sa préoccupation dominante paraissait bien être d entraîner les autres souverains dans une lutte contre la France Nous en trouvons un témoignage dans un entretien que

transactions générales, ni à la paix intérieure des divers états qui la composent » (Nesselrode à Metternich, de Carlsbad, 6 août 1830).

Ajouté au crayon par Metternich : « Adopter pour base générale de notre conduite de ne point intervenir dans les démêlés intérieurs de la France mais de ne point souffrir de l'autre côté que le gouvernement français porte atteinte, ni aux intérêts matériels de l'Europe tels qu'ils sont etablis et garantis par les transactions générales ni à la paix intérieure des divers états qui la composent » (Ernst Molden, ouvr. cit., p. 119).

(1) Ernst Molden, ovur. cit.) p. 7 et 8. : Le comte Lebzeltern, ancien ambsaasdeur d'Autriche à Pétersbourg, à Metternich

(2) Ernst Molden déclare que Nesselrode avait nettement repoussé cette proposition de Metternich. Le chancelier d'Autriche, au contraire, assure qu'il « a paru en sentir l'importance », sans prendre pourtant de décision (Metternich au Baron Werner, 13 août 1830). Il était habile de la part de Metternich de choisir Berlin comme un « point central », car c'était ainsi rétablir entre Vienne et Berlin un accord dont les fondements devenaient bien branlants, comme on sait, vu l'antipathie croissante entre les deux cours.

(3) Ernst Molden, ouvr. cit., p. 8.

le prince Orloff, envoyé ultérieurement en mission à Vienne, eut au commencement de septembre avec de Bray, ministre de Bavière en Autriche : « L'Empereur, en apprenant les résolutions auxquelles les puissances alliées s'arrêtaient, en a éprouvé un véritable chagrin. Il les avait fait prévenir qu'il était prêt à tout, que ses armées étaient prêtes à marcher et à leur disposition, que, dans de pareils moments, il fallait montrer de la vigueur et le juste éloignement que devait inspirer un gouvernement dont la base avouée est la souveraineté du peuple, c'est-à-dire la plus funeste des anarchies. » (1)

L'empereur Nicolas restait donc fort belliqueux. A ses yeux, le principe de la légitimité étant sacré, le violer, c'était, pour un peuple, se mettre au ban des nations. La France l'avait fait. Elle méritait un châtiment. Non seulement, Nicolas Ier rappela tous les Russes séjournant en France (2) et interdit dans ses ports le drapeau tricolore, mais pendant que Nesselrode négociait à Carlsbad, il le désavouait par un refus formel, presque grossier, de ratifier ses engagements. Il est vrai que Pozzo eut l'heureuse inspiration de ne pas exécuter à la lettre les ordres du Tsar relativement aux Russes résidant en France, car il soupçonnait bien que la colère seule avait dicté des ordres que, en effet, Nicolas Ier révoqua ensuite. Le ressentiment du Tsar contre Louis-Philippe n'en resta pas moins immense. Il disait quelques semaines après à Ficquelmont :

(1) De Bray au roi de Bavière, 11 septembre 1830.

La mission Orloff avait produit à Vienne une grande impression. Elle avait démontré que la pensée du chancelier d'Autriche avait répondu bien davantage à celle de l'empereur de Russie que celle de son propre ministre. — « Vous deviendrez, avait dit Orloff à Metternich, l'homme de confiance de mon maître ; il ne vous connait pas, car des hommes qui savent bien pourquoi, ont eu peur que l'Empereur n'apprenne à vous connaître » Metternich à Ficquelmont 1 octobre 1830.

« Le grand point, ajoutait Metternich dans sa lettre à Ficquelmont, le premier de tous les buts à atteindre, en ce moment, c'est celui de créer une véritable solidarité entre les puissances. Ce n'est que dans ce fait que pourra se trouver d'une part leur propre force, et de l'autre, le moyen de réunir autour d'elles en un faisceau les états de second ordre. »

(2) Le prince de Lieven à Pozzo, 4 août 1830.

« Dans mon cœur, il sera toujours un usurpateur. Je n'ai pas caché ma manière de penser à son envoyé que j'ai ici. » (1)

Toutefois, Nicolas Ier ne rappelait pas encore Pozzo qui était formellement invité à se conformer à l'attitude des représentants des autres puissances, mais qui devait considérer ses fonctions d'ambassadeur « comme suspendues de fait. » En même temps, Nicolas Ier faisait transmettre aux cours de Londres, Vienne et Berlin un important mémoire (2) proposant : 1° de ne point intervenir dans les démêlés intérieurs de la France ; 2° de ne point souffrir que le gouvernement français portât atteinte, ni aux intérêts matériels de l'Europe, tels qu'ils sont établis et garantis par les transactions générales, ni à la paix intérieure des différents états qui la composent ; 3° de rester unies d'intentions, de vues et même d'action ; s'il est possible de tenir toujours un langage et une conduite uniforme à l'égard de la France ; enfin de se concerter sur toutes les mesures auxquelles les affaires de ce pays, dans leurs différentes phases pourraient donner lieu. l'union la plus intime des puissances alliées étant la plus sûre et même la seule garantie de la paix générale. »

Après quelques considérations sur la situation de la France et l'attitude des cours alliées, le *Mémoire* concluait ainsi : « La cour de Berlin nous a d'ailleurs manifesté qu'elle ne tenait pas exclusivement aux idées développées dans ses dernières communications et qu'elle accueillerait toutes celles qui lui seraient présentées dans un but également conservateur Pour ce qui regarde le cabinet britannique, nous faisons volontiers la part des ménagements qu'il doit observer par suite de sa situation particulière. Mais l'Angleterre est liée, comme nous par le traité d'alliance du 8-20 novembre 1815, et par les actes d'Aix-La Chapelle. Elle vient de nous annoncer l'intention de remplir, si le cas venait à échoir, les engagements que ces transactions ont consacrés Les ministres anglais ont reconnu, comme nous, la nécessité, pour les alliés, de *serrer leurs rangs* et de rester unis dans leur langage et leurs déterminations. Comme nous, ils sont pénétrés de la conviction que cette union intime peut seule garantir l'Europe contre une nouvelle guerre et sauver la France elle-même

(1) Ernst Molden, ouvrage cité, p. 9.
(2) 15 août 1830, Nesselrode à Pozzo.

des horreurs d'une révolution. Ils se convaincront donc, nous aimons à le croire, que la question de la reconnaissance du duc d'Orléans comme roi des Français n'est point une question de convenance particulière et momentanée pour tel ou tel état, mais que c'est une question européenne d'où dépendent le salut de la France et celui des gouvernements et des peuples en général.

« Une fois que l'Angleterre voudra considérer la question sous ce point de vue, elle ne trouvera aucune difficulté à suivre également la marche que nous avons tracée plus haut. La France et l'Europe entière verront dès lors l'imposant spectacle d'une quadruple alliance, travaillant de nouveau pour leur salut dans un complet accord de vues et d'intentions. »

Le temps avait donc un peu radouci les sentiments du Tsar. Metternich s'en félicitait, car les libéraux russes, qui se croyaient assurés des sympathies de Nicolas, revinrent de leurs illusions. Ils avaient envisagé la tension austro-russe comme une adhésion du Tsar à leurs doctrines et la condamnation de l'absolutisme de Metternich. Ils avaient, de même, vu d'un bon œil l'appui donné par Nicolas à la révolution grecque, ce qui entamait le principe de la légitimité. Aussi avaient-ils cru pouvoir compter sur lui pour leurs plans. Le Tsar pourtant ne les avait jamais encouragés. Pareille conception était fort loin de ses pensées. Mais justement parce qu'on le soupçonnait d'appuyer les libéraux, c'était pour lui une raison de se montrer particulièrement sévère.

Les violentes paroles du Tsar et ses projets contre la France n'avaient pu ébranler l'attitude du gouvernement autrichien qui restait fidèle aux engagements pris à Carlsbad. Absorbé par ses plans sur l'Italie, embarrassé par une situation financière qui ne s'était que peu relevée depuis 1814, craignant qu'une guerre contre la France, si populaire qu'elle pût être dans les milieux officiels, ne fût, en revanche, fort mal vue des masses et surtout des populations italiennes sur lesquelles pesait le joug odieux de l'Autriche, Metternich désirait, quoiqu'à contre cœur, la paix. Il faisait ainsi un sacrifice à la mauvaise fortune et réfrénait ses aspirations personnelles dans l'intérêt général : « Non seulement il désire voir s'affermir le nou-

veau gouvernement, mais il exprime la volonté d'y concourir en rétablissant le plus promptement possible les relations diplomatiques entre les deux états. » (1) Il attribuait les mesures sévères ordonnées par l'empereur de Russie à « l'effet d'une précipitation causée par les premières impressions que la nouvelle de la révolution de Juillet avait pu faire sur l'esprit du Tsar. » (2) Ce qui le confirmait dans cette opinion était que l'ambassade de Russie à Vienne ne prenait pas avec autrement d'émotion les ordres de l'empereur Nicolas les considérant comme « de simples mesures de police » et cherchant à faire partager autour d'elle cette manière de voir.

Le Tsar pouvait-il compter davantage sur la Prusse? Les relations entre les deux pays s'étaient depuis quelques années particulièrement resserrées. A Berlin, on s'efforçait de s'appuyer sur Pétersbourg pour faire opposition à l'Autriche dont la tutelle, supportée depuis tant de siècles, devenait intolérable aux Prussiens, non moins qu'aux Bavarois et aux autres petits états allemands. On n'aspirait qu'au moment de secouer le joug ; la Prusse ne cherchait qu'à se fortifier au dedans et à prendre une assiette solide en Allemagne. Un bon système d'alliances avec les états du Midi de l'Allemagne était ce qu'elle devait rechercher. Cette idée séduisait le cabinet de Berlin. Les mêmes arguments se retrouveront quelques mois plus tard dans une lettre du vicomte de Luxbourg au roi de Bavière : « Plus que jamais, le cabinet de Berlin mettra ses relations germaniques en première ligne. L'amitié et l'alliance de la Bavière formeront plus que jamais l'un des principaux objets de ses vœux et de ses soins. » (3)

La Prusse, épuisée par les guerres de l'indépendance, avait donc plus encore peut-être que l'Autriche et l'Angleterre un impérieux besoin de paix Le recueillement s'imposait, qui devrait être consacré à la réfection des forces, à la renaissance nationale. Ces raisons étaient suffisantes pour mettre obstacle au succès des insinua-

(1) Aff. étr. fs. Autriche, 21 août 1830.
(2) *Idem*, 4 sept. 1830.
(3) Le vicomte de Luxbourg au roi de Bavière, 22 mai 1831.

tions possibles du cabinet de Pétersbourg à celui de Berlin, quelle que fût l'intimité de leurs rapports. D'ailleurs, à Berlin, comme à Vienne, on se souvenait des événements de 1791 qui montrèrent la France entière en armes. Cette éventualité était redoutable quand bien même notre intention n'eût pas été de faire la guerre aux autres nations au nom de la liberté et de l'indépendance des peuples. Les gouvernements de ces pays ne tenaient visiblement pas à porter la guerre en France Les peuples déjà si travaillés par le libéralisme, la presse, les clubs secrets n'en profiteraient-ils pas pour se soulever contre les trônes? Considération bien propre à contenir des élans inconsidérés ou des manifestations de mauvaise humeur impulsive.

En Prusse, plus que partout peut-être, les idées libérales et la licence de la presse avaient, comme nous l'avons vu, fait, depuis quelques années, des progrès considérables. Une guerre n'eût pu que les déchaîner. Tout militait donc pour le *statu quo*. L'empereur de Russie se trouvait être entre les souverains le seul partisan d'une croisade contre la France. Le grand-duc Constantin, avec lequel il entretenait une correspondance presque quotidienne, lui donnait de judicieux conseils. Il avait approuvé les mesures précipitées prises par le Tsar au sujet du rappel de ses sujets de France et de l'interdiction de l'entrée des Français en Russie ; il estimait « que la non-réception des vaisseaux français avec le pavillon tricolore équivalait à une déclaration de guerre. » (1) Ses sympathies ne se dirigeaient guère vers notre nouveau gouvernement. Comme Lord Stuart, il fait des vœux « pour une bonne guerre civile en France qui les ruine de fond en comble, » (2) non point certes pour profiter, comme les Anglais, d'une situation trouble, mais pour infliger à la France une leçon exemplaire. Et malgré cette éventualité, qu'il considérait comme proche, le grand-duc repoussait, dans l'intérêt même des trônes, une intervention dans les affaires françaises, comme lors des années de la délivrance : « Je doute fort, disait-il, que, s'il advenait une seconde croisade

(1) *Société impériale d'histoire de Russie*, CXXXI, 1830.
(2) *Idem.*

européenne contre la France, nous trouvions le même zèle et le même enthousiasme de la bonne cause. Il y a eu, depuis bien des promesses non exécutées ou éludées et bien des intérêts lésés ; on s'est servi alors de voies populaires partout pour abattre la tyrannie de Bonaparte qui pesait sur le continent et l'on ne prévoyait pas que ces mêmes mesures tôt ou tard pouvaient tourner contre nous-mêmes. Depuis, il y a une époque de seize ans, durant laquelle les événements se sont rapidement succédé et qui n'ont prouvé que trop qu'il ne faut pas démuseler le peuple, comme disait Mirabeau au commencement de la révolution, car personne ne saurait le remuseler. Bonaparte l'a prédit tout haut à Leipzig en disant : « *L'alliance emploie des moyens populaires contre moi qui tourneront contre elle-même* », et je crois qu'il n'a pas eu tort. J'ai vu afficher en 1813 et publier en Silésie lors de l'armistice que si le roi voulait faire la paix, il ne faudrait pas lui obéir et continuer la guerre en le déclarant indigne de régner sur ce peuple généreux qui voulait reconquérir ses droits. Que d'émancipations n'avons-nous pas vues depuis, grand Dieu ! » (1)

Pendant ces négociations entre les souverains, Paris était en effervescence. La Chambre des députés proclamait roi le duc d'Orléans qui déférait au vœu de la nation. Le premier soin de Louis-Philippe avait été de donner des gages aux hommes qui avaient participé à son avènement ; dans son premier ministère Bignon, Laffitte, Dupont de l'Eure, Molé côtoyaient Casimir Périer, le duc de Broglie et Guizot. Sous l'influence évidente de Pozzo di Borgo, le roi confiait à Molé le portefeuille des Affaires étrangères, ce qui attristait fort le comte Apponyi, qui lui reprochait « ses sentiments haineux » pour l'Angleterre et l'Autriche. (2) L'attitude de Pozzo avait été, d'ailleurs, assez énigmatique dans les derniers mois de la Restauration ; il avait, à maintes reprises, blâmé, nous l'avons vu, le rôle de Charles X et de ses gouvernants, et imputé à la licence de la presse une grande partie du mal. L'intransigeance d'Apponyi et de la plupart de ses collègues lui apparaissait dangereuse, mais il avait exagéré à l'en-

(1) *Société impériale d'histoire de Russie*, tome CXXXI, 1830.
(2) Apponyi à Metternich, 10 août 1830.

contre de ce dernier et du plus grand nombre de ses collègues parmi lesquels de Bray, l'influence du clergé, se bornant le plus souvent à rééditer les calomnies du *Constitutionnel* et du *Courrier* sans, plus qu'eux, apporter de précision. Lors des journées de juillet, on l'avait vu en proie au plus profond abattement, comme s'il craignait que ces événements n'eussent une répercussion sur sa propre destinée et que le Tsar, dont il avait toujours été le fidèle porte-voix près du gouvernement français, ne lui adressât des reproches. Puis, subitement, il se reprend si bien qu'il insiste auprès du Tsar pour que celui-ci reconnaisse le duc d'Orléans « qu'il proclame hautement comme l'instrument bienfaisant dont la Providence s'est servi pour sauver la France d'une perdition certaine. » (1) C'était une opinion soutenable. Quand le duc d'Orléans fut proclamé, Pozzo retrouva son calme et, très maître de lui, faisait volontiers l'éloge de Louis-Philippe ; son attitude semblait ainsi vouloir préjuger de celle du Tsar. C'était aller un peu vite, car Nicolas ne se départait pas encore de sa première indignation.

L'enthousiasme de Pozzo n'avait pas d'écho dans le corps diplomatique. Les nouveaux choix de Louis-Philippe y étaient vivement discutés. On remarquait que plusieurs des nouveaux ministres avaient été les principaux instigateurs de la révolution de Juillet La faveur dont jouissait La Fayette prêtait à d'ironiques constatations, de même que ses attentions pour des journalistes dont le roi avait grand besoin et qui, fort à propos, semblaient faire amende honorable. Louis-Philippe, en outre, se pliait à certaines complaisances envers des hommes qui avaient trempé dans le renversement des Bourbons et pactisaient avec la lie de la populace. On exaltait l'Ecole polytechnique, pour son rôle dans les journées de juillet.

Mais, des provinces, parvenaient au Roi de nombreuses adresses pour demander le maintien de la Charte et la répression énergique des menées anarchistes. Le parti bonapartiste, qu'on avait d'abord redouté, se divisait en deux camps : l'un, devant le fait accompli, préférait le duc d'Orléans à la république ; l'autre, la république au

(1) Apponyi à Metternich, 10 août 1830.

duc d'Orléans Les dernières espérances qu'on avait pu nourrir sur le maintien du duc de Bordeaux s'évanouissaient La mission de Craddock, envoyée par Stuart auprès de Charles X, n'avait pas convaincu le vieux roi qui, les yeux baignés de larmes, avait prononcé son arrêt : « Tout est fini pour moi, je ne veux plus jamais revoir la France »

En effet, la nation faisait retomber sur Charles X la responsabilité des derniers événements. On oubliait ses nombreuses concessions au parti libéral sur le terrain religieux pour ne penser qu'aux derniers actes de son règne : « Toute la haine nationale se reporte sur cet infortuné monarque ; à peine quelques voix s'élèvent-elles en sa faveur ; la déchéance de la branche aînée des Bourbons a seule pu assouvir la vengeance de son peuple irrité. » (1) On racontait que, peu de jours avant la publication des Ordonnances, le baron James de Rothschild s'était rendu chez Peyronnet, Montbel et d'Haussez. En termes émouvants, il les avait suppliés de ne pas recourir à des mesures extraordinaires, les assurant « que vouloir frapper des coups d'état dans le moment actuel, c'était ébranler le crédit de manière à exposer la dynastie à un danger certain. (2) » Avec duplicité, Peyronnet s'était élevé contre ces assertions. Il l'avait assuré « qu'on ne songeait pas à sortir des voies légales. » (3)

Quelques jours plus tard paraissaient les Ordonnances.

Or, Peyronnet et d'Haussez avaient alors, disait-on, spéculant sur la baisse, gagné chacun la somme de 5 à 600.000 francs .(4) Ces nouvelles rétrospectives, colportées par les salons, exagérées — cela va sans dire — avaient achevé de jeter le discrédit sur Charles X et ses ministres.

Par un sentiment de prudence bien concevable et pour se ménager, comme toujours, l'appui de la haute finance, le duc d'Orléans avait eu avec Rothschild un long entretien : « Vous me connaissez, lui avait-il dit, vous avez été trop longtemps témoin du bonheur dont je jouissais dans le sein de ma famille et qui est si conforme à mes

(1) Apponyi à Metternich, 15 août 1830.
(2) *Idem*, *idem*.
(3) *Idem*, *idem*.
(4) *Idem*, *idem*.

goûts paisibles et dénués de toute ambition, pour que vous puissiez vous méprendre un seul instant sur la manière dont j'envisage ma position actuelle. En quittant un genre de vie doux et exempt de tout souci, pour monter sur un trône entouré de dangers, hérissé de difficultés, j'ai fait un immense sacrifice au salut de ma patrie, j'ai cédé aux vœux de tous les gens de bien, qui désiraient sauver encore le principe monarchique en France, et qui voyaient dans ma personne la seule garantie propre à en assurer le maintien. La France allait droit à la République ; elle se perdait et peut-être l'Europe entière. J'ai pu la retenir encore sur l'abîme ; le principe monarchique a triomphé de l'anarchie... Je respecterai l'indépendance politique de tous les états, j'empêcherai de tout mon pouvoir que le trouble n'y soit porté d'aucune manière de la part de la France. » (1)

Le roi de la finance, impressionné par ces paroles, avait promis au duc d'Orléans son entier concours.

Pour donner une satisfaction aux bonapartistes rattachés par nécessité au gouvernement et les opposer à leurs dissidents républicains, les préfets avaient presque tous été choisis parmi les hommes des Cent jours.

A ce moment, Deschamps, colonel de l'ancienne garde impériale, quitta Paris pour offrir, au nom de son parti, la couronne au duc de Reichstadt ; on n'attribuait nulle importance à cette démarche, (2) car, bien que les bonapartistes eussent de nombreux partisans, on était convaincu « que l'empereur d'Autriche ne consentirait jamais à se dessaisir de son petit-fils. » (3)

D'ailleurs, on comblait les bonapartistes qui, dans la nouvelle administration, obtenaient des places considérables, garanties de leur fidélité au nouveau régime. C'était, du moins, l'espérance du duc d'Orléans ; elle ne fut pas souvent déçue.

Le comte Molé, à son arrivée au ministère, avait adressé au Corps diplomatique une circulaire pour notifier sa nomination. Cette note avait produit peu d'impression sur les diplomates par son style

(1) Apponyi à Metternich, 16 août 1830.
(2) *Idem*, *idem*.
(3) *Idem*, *idem*.

diffus et ampoulé et un certain ton de jactance qui, en cette circonstance, convenait peu.

Ce choix avait été visiblement fait pour donner une satisfaction au gouvernement russe, car Molé était resté étranger au mouvement qui avait emporté les Bourbons. « La Chambre des députés et la Chambre des Pairs, écrivait-il à Pozzo, en proclamant un divorce absolu, éternel entre la France et la branche aînée de la maison régnante, ont consacré un fait qu'il est hors de toute puissance humaine de détruire, mais le maintien du système monarchique en France, l'affermissement de ce système dans la maison d'Orléans, attestent assez les salutaires effets de l'expérience du temps sur l'esprit et le caractère de la nation française.. Votre gouvernement reconnaîtra quels efforts Sa Majesté a dû faire sur Elle-même pour se résoudre à monter sur un trône qui, cependant, pour le bonheur général, ne pouvait être occupé que par Elle. Son dévouement, en acceptant la couronne, a été un bienfait pour la royauté même comme pour les peuples. Médiateur entre la France et l'Europe qui connaissent également Sa loyauté et Sa droiture, Sa Majesté, en des circonstances aussi difficiles, pouvait seule retenir la France dans les limites d'une sage liberté et présenter aux puissances étrangères le gage d'une sécurité pleine et permanente. » (1)

Louis-Philippe accentuait encore, dans une lettre au Tsar, les déclarations de son ministre : « Je gémis des malheurs de la branche aîné de ma famille ; ma seule ambition aurait été de les prévenir et de rester dans le rang où la Providence m'avait placé. Mais les circonstances étaient impérieuses. J'ai dû me dévouer ; la moindre hésitation de ma part devait plonger le royaume dans des désordres dont on ne pouvait prévoir le terme et qui auraient pu compromettre la continuation de cette paix indispensable au bonheur de tous les états » (2)

Le Corps diplomatique, après réflexion, s'était borné à un simple accusé de réception. Toutefois, une vive inquiétude s'y était manifestée à la suite d'un message adressé au ministre de Prusse

(1) Molé à Pozzo, 13 août 1830.
(2) *Idem*, *idem*.

par son gouvernement, qui l'autorisait à quitter Paris, mais sans éclat et après entente avec ses collègues. Ceux-ci n'avaient reçu rien de pareil de leurs cours respectives. Craignant que le départ isolé du baron de Werther ne devînt le prétexte des plus fâcheux commentaires et donnât lieu à des incidents qui pourraient devenir les préludes d'une rupture, Pozzo, Apponyi et Stuart l'engagèrent vivement à n'en rien faire, et ce sage conseil prévalut. Ce fut d'autant plus heureux que les dispositions des esprits en France indiquaient une inquiétante agitation. Les ouvriers parisiens avaient menacé de briser les machines et de chasser les ouvriers étrangers. Des rixes sanglantes s'étaient produites au faubourg Montmartre; des boutiques de boulangers avaient été pillées pour protester contre la cherté de la vie. Le commerce redoutait que les derniers événements n'eussent leur répercussion sur la vente des objets de luxe et qu'ils n'amenassent un resserrement de la circulation monétaire. La terreur d'un mouvement républicain toujours possible ne contribuait pas peu à exagérer les inquiétudes.

Il n'y avait pas à se dissimuler que le parti républicain, fort organisé, regardait l'avenir avec confiance, prêt à profiter des circonstances, à se servir des moindres fautes du duc d'Orléans.

Au milieu de ce tumulte des partis, l'Episcopat donnait, comme sous la Restauration, l'exemple de la soumission aux lois et aux nouvelles institutions. L'évêque d'Orléans écrivait aux curés et aux desservants de son diocèse : « Soyez pour vos paroisses des anges de consolation et de paix... que votre gravité, votre prudence, votre pondération montrent ce que la religion donne d'assurance et de paix à une bonne conscience. L'Eglise, qui ne donne pas les couronnes et qui ne peut jamais y toucher, n'est point juge des hautes questions de la constitution des peuples; elle ne permet point à ses ministres d'y entrer. Elle doit l'obéissance au pouvoir, car c'est Dieu qui veut l'ordre et qui est l'ordre. » (1)

Et l'évêque de Troyes : « Quant à nous, N. T. C. F. et à nos fidèles coopérateurs, nous nous croirons toujours obligés de donner l'exemple de la soumission aux lois et nous ne cesserons pas de rap-

(1) *Gazette de France* du 7 septembre 1830.

peler, toutes les fois que notre ministère nous en fournira l'occasion, qu'elle est d'une obligation rigoureuse et de conscience pour tous. » (1)

L'évêque d'Arras n'était pas moins formel : « Je devais penser que ma circulaire du 4 de ce mois (août) suffirait pour fixer la conduite de MM. les ecclésiastiques dans les circonstances actuelles. J'ai appris néanmoins avec un extrême étonnement... que quelques-uns ont eu l'imprudence de s'occuper hautement des affaires politiques dans les visites qu'ils se rendent, que d'autres réunions ont lieu que celles que l'amitié a établies depuis longtemps entre eux, et que le moment où elles ont lieu, par une sorte de maladresse sans doute, peut les faire regarder plutôt comme des conciliabules politiques, que comme des visites de bienséance et de bon voisinage...

J'ai appris aussi que le drapeau blanc qui, sans autorisation et contrairement à toutes les lois ecclésiastiques, s'était introduit dans les églises, flotte encore sur quelques unes... Je réprouve toute réunion ecclésiastique et je les défends expressément. J'ordonne aussi de faire disparaître de suite de l'intérieur des églises tout drapeau qui ne serait pas drapeau de guerre, pris sur l'ennemi dans une bataille... Si l'autorité locale veut faire placer au clocher de votre commune le drapeau tricolore, vous ne devez point vous y opposer et le laisser mettre. » (2)

De même les évêques d'Angers et de Strasbourg et l'archevêque de Tours. (3)

L'évêque de Dijon envisage la question de plus haut encore : « C'est dans les temps difficiles que la religion brille de son éclat le plus pur. Que toutes les paroles qui sortiront de nos bouches soient des paroles de charité, que tout ce que nous dirons tende au rapprochement des cœurs. » (4)

Ainsi le langage presque unanime du clergé ne contribua pas peu

(1) *Gazette de France* du 9 septembre 1830.
(2) *Idem*, du 12 septembre 18[illegible].
(3) *Idem*, 13 septembre 1830.
(4) *Gazette des Pays-Bas*, 12 août 1830 (Bibliothèque royale de Bruxelles).

à calmer les ressentiments des légitimistes et à désarmer les défiances à l'égard du nouveau régime.

Mais ces paroles de paix et de soumission ne ralentirent pas le zèle des sectaires. Les haines antireligieuses, que nous dévoilâmes dans de précédentes études sur la Restauration, vont se déchaîner, ensanglantant les villes et les bourgs. La propagande athée, poursuivie avec acharnement pendant les dernières années de la Restauration et qui contribua à sa chute, avait porté ses fruits. A Nancy, l'évêque, en butte aux fureurs de la multitude, doit prendre la fuite. Le peuple s'en venge en saccageant le grand séminaire. A Reims, pour protéger la croix de la mission contre les menaces de quelques sectaires, on dut la transporter dans l'intérieur de l'église ; à Chalon-sur Saône, on tente de jeter dans la rivière la croix des missions. Successivement de graves désordres se produisent à la Ferté-sous-Jouarre et à Poitiers où une croix de mission fut sciée en tronçons ; à Nîmes, entre catholiques et protestants ; à Auxerre, à Nancy, à Metz, à Saint-Omer où le séminaire est dévasté ; à Lusignan, à Saint-Maixent à Niort où l'on brisa avec fureur le Christ et la croix de la paroisse Notre-Dame. C'était bien maintenant l'explosion de l'anticléricalisme préparé depuis tant d'années. (1) Ces désordres provoquaient à l'étranger un effet pitoyable : ... « Nous entendons souvent parler d'insultes et de menaces faites à des ecclésiastiques et nous nous abstenons de consigner dans notre journal ces tristes preuves de l'agitation des esprits et des préventions qu'on est parvenu à exciter parmi le peuple, » disait le 11 septembre la *Gazette des Pays-Bas*.

Enfin, pour mettre fin à ces scènes, le gouvernement donne l'ordre de faire disparaître les croix des places publiques de toutes les villes de France. (2)

Ces haines s'alliaient avec le déchaînement des ambitions, la chasse aux places, aux honneurs. A ce sujet, le ministre de Bavière à Vienne, après un séjour en France, disait : « Si les projets des factieux qui l'emportent aujourd'hui se réalisent, il faut

(1) Voir *la Quotidienne*, 15 août, 5 septembre, 10 et 29 septembre 1830.
(2) *Idem*, 5 octobre 1830.

s'attendre à voir disparaître toutes les bases dans les positions de l'ancienne monarchie. *On commencera par la religion catholique... c'est surtout à celle-là qu'on en veut...* Ensuite on passera à la noblesse ; vraisemblablement on n'en reconnaîtra plus d'autre que la pairie qui, elle-même, sera modifiée au gré des dominateurs actuels ; le reste sera tout au plus une noblesse de pure tradition et de courtoisie, dépourvue de titres juridiquement admis et sans prérogatives. » (1)

Ces paroles devaient recevoir une prompte réalisation.

En attendant, la presse étrangère et les diplomates signalaient à l'envi cette fringale de pouvoir caractéristique de la nouvelle génération. « Si déjà, ajoutait de Bray, le débordement des ambitions, qui a gagné les classes plus que secondaires de l'ordre social, fait pulluler une foule énorme de prétendants à la célébrité et au pouvoir ; que sera-ce lorsque la lice sera ouverte à la masse entière des prolétaires ? » (2)

« Dans cette agitation violente qui ébranle l'Europe, une foule d'idées opposées circulent, se croisent et dans cette multitude de voix, parlant à la fois, tout ce que l'on comprend, *c'est que beaucoup d'hommes aspirent à changer de situation.* Depuis qu'un lieutenant d'artillerie est devenu empereur, tout le monde aspire à être un grand personnage. » (3)

« A aucune époque peut-être, on n'a vu éclater une telle fièvre d'ambition de la part d'un grand nombre de jeunes gens. On se rue sur les places et sur les emplois avec un acharnement déplorable. » (4)

L'opinion en Europe était donc unanime pour constater cette instabilité, cette fièvre d'ambition qui grisait la France et la divisait encore en deux camps rivaux et menaçants. La Russie surtout observait cet état de choses avec pessimisme. Le Tsar suivait dans une exaspération croissante cette ascension de la démocratie qu'il avait entrevue et dont les principes offraient une si

(1) De Bray au roi de Bavière, 10 août 1830.
(2) *Idem,* *idem.*
(3) *Messager de Gand,* 3 janvier 1831.
(4) *Catholique des Pays-Bas,* 15 août 1830.

complète contradiction avec ceux de son esprit traditionnaliste. C était le thème habituel de ses conversations ; son entourage était témoin presque quotidiennement de ses fureurs contre le nouveau régime en France. Il menaçait de ne pas le reconnaître, car il le jugeait un péril pour tous les trônes. L'heure était venue, disait-il, pour les souverains, de se défendre contre les atteintes du libéralisme et de la révolution. Dans cet état d'esprit, la solution à laquelle s'arrêterait le souverain apparaissait redoutable. Se séparerait-il définitivement des autres états qui déjà semblaient craindre fort un conflit avec la France, et engagerait-il seul une lutte gigantesque contre la monarchie de Juillet ? Désarmerait il, au contraire, en reconnaissant l'immense danger pour tous les trônes et, à une heure si critique, d'une croisade contre la France ?

Le comte Apponyi avait, semble-t-il, fort bien précisé la situation lorsque. quelques jours après les journées de juillet, il écrivait à Metternich : « C'est sur cette usurpation même de la royauté, la plus complète. la plus reconnue, que peut reposer encore le dernier espoir d'un avenir de légitimité pour la France. Il s'agissait ou de perdre irrémédiablement la monarchie, ou de la maintenir encore en se résignant à entrer dans une phase d'illégitimité et d'usurpation. Cette phase. c'est le règne de Philippe d'Orléans ; puisse-t elle n'être que passagère et nous conduire bientôt au triomphe de la légitimité en replaçant Henri V sur le trône de ses ancêtres ! » (1)

Pozzo renchérissait encore : « Le principe monarchique qui a été sauvé au milieu du naufrage. tout illégitime et affaibli qu'il est par la privation des attributs dont on l'a dépouillé, est cependant un grand moyen d'ordre comparé à ce qui serait arrivé si la république avait été proclamée. Ne pas le reconnaître, ce sera le détruire, car si la guerre éclate, le républicanisme assumera le pouvoir avec toutes les fureurs qui l'accompagnent. » (2)

Ainsi, deux des ambassadeurs les plus éminents à Paris, dont le jugement avait toujours été très écouté, se prononçaient hautement pour la reconnaissance du nouveau régime par crainte, en cas

(1) Apponyi à Metternich, 11 août 1830.
(2 Pozzo à Lieven, 2-14 août 1830.

d'hésitation ou de refus, de favoriser la proclamation de la république. En effet, dans l'état où était la France, la moindre étincelle pouvait faire naître l'incendie. Et si l'idée républicaine s'y implantait, les puissances pourraient-elles la détruire aisément sous peine de provoquer chez elles un véritable mouvement des peuples ? Il ne fallait donc pas « fournir au parti qui veut tout détruire le prétexte de détruire même l'ombre du pouvoir et le reste des formes monarchiques qu'on tente encore de conserver. » (1)

Louis-Philippe cherchait d'ailleurs à se ménager Pozzo. Pour la seconde fois, il l'avait fait appeler, invoquant l'appui du Tsar dans sa situation difficile. Il lui annonçait l'envoi à Pétersbourg du général Atthalïn, porteur d'une lettre pour Nicolas I[er] et insistait sur le soin qu'il avait mis à choisir un intermédiaire convenable de ses communications avec les puissances étrangères dans la personne du comte Molé. Pozzo avait accueilli ces explications avec satisfaction, tout en ne cachant pas à Louis-Philippe combien il était peiné de « l'ascendant que prenaient la faction républicaine et le parti qui se formait déjà contre lui-même. »

Ce que Pozzo n'avait pas dit au roi avec autant de franchise, c'était son pénible étonnement à la vue de la tourbe qui envahissait à toute heure le Palais Royal, demandant avec arrogance à parler au monarque et aux princesses. Ces façons, bien faites pour surprendre l'ambassadeur d'un autocrate, suffisaient à révéler qu'en France quelque chose était changé. On était loin de l'ancienne et sévère étiquette de la cour, de cette respectueuse hiérarchie que dominait la personne du Roi. Pozzo ne se préoccupe pas moins de voir que « l'armée est toute entre les mains des anciens généraux et officiers de Napoléon, que chacun placarde, imprime, prêche à sa guise et souvent débite les maximes les plus révolutionnaires, non pas contre ce qui a été, mais contre ce qui est et qui leur devient déjà incommode dès qu'ils supposent que cela pourrait durer. » (2)

L'ambassadeur avait de longs entretiens avec le duc de Mortemart auquel il marquait d'autant plus de confiance qu'il savait la consi-

(1) Pozzo à Lieven, 2-14 août 1830.
(2) *Idem*, *idem*.

dération dont il jouissait à la cour de Russie et le peu de crédit que ses conseils sur la politique extérieure avaient rencontré auprès de Charles X

Mortemart avait fortifié Pozzo dans ses résolutions de ne pas quitter Paris et de rester à son poste. Certes, personne ne déplorait plus que lui, fidèle de l'ancien régime, la révolution de Juillet. Grand seigneur, représentant d'un long passé de foi monarchique, il subissait le nouveau gouvernement Mais, il aimait la France et, à la Chambre des pairs, il avait prêté serment à Louis-Philippe : « Si nous quittons notre poste, avait-il dit à Pozzo, d'autres viendront l'envahir et nous contribuerons à augmenter les dangers qui menacent la France en la laissant sans obstacle à la fureur des démagogues. »

Noble et clairvoyant langage qui n'avait pas manqué d'impressionner Pozzo et de le déterminer à se maintenir dans la ligne de conduite adoptée. Aussi les instructions de Pétersbourg l'avaient-ils mis dans le plus cruel embarras. Ordonner « avec éclat » aux Russes de quitter Paris dans les huit jours, c'était provoquer une rupture violente avec le gouvernement de Louis-Philippe Le refus de viser tout passeport délivré à des sujets français se rendant en Russie serait également du plus fâcheux effet et entraînerait inévitablement la réciproque pour le visa de passeports aux courriers expédiés par Pozzo. Il prit donc le parti d'attendre les réponses à ses communications antérieures, espérant que ses arguments porteraient et que les nouvelles concernant la reconnaissance probable du nouveau régime en France par la Prusse, l'Angleterre et la Russie influenceraient favorablement les décisions du Tsar. Il fut déçu. Une nouvelle lettre de Pétersbourg arriva, impérative et avec des instructions plus sévères encore. Pozzo dut leur donner un commencement d'exécution, et Paris s'en émut. L'ambassadeur reprit courageusement les observations que lui suggéraient les dangers imminents. Il insistait sur ce que « l'apparition du duc d'Orléans au milieu de la dissolution de la société arrêtait la proclamation de la république. » (1) L'argument était de

(1) Pozzo à Lieven, 23 août-4 septembre 1830.

poids auprès du Tsar qui ne pouvait se méprendre sur le danger qu'offrirait, dans l'effervescence des peuples, une république française.

Certes, Pozzo voyait chaque jour des choses susceptibles de révolter un homme d'ordre et d'autorité. Par exemple, des soldats faisant renvoyer les officiers qui leur déplaisaient, des commissions municipales agissant de même sorte à l'égard des préfets, le procès des ministres et la faiblesse du Roi, « démocrate par goût, entouré de son ancienne camarilla révolutionnaire. » (1) Pozzo ne s'effrayait pas moins des agissements d'une société « Aide-toi », qui ne rêvait que de bouleversements et de révolutions dans les pays voisins, sans compter les innombrables foyers d'agitation existant sur tous les points de la France. « Néanmoins, disait-il, il faut se mettre en relations diplomatiques avec le nouveau gouvernement, parce qu'il n'existe pas de choix et parce que, malgré son origine illégitime, il n'est pas, par sa nature, essentiellement irréconciliable avec l'existence de tous les autres, et, après avoir rempli cette formalité, se combiner sous l'empire des traités existants pour l'arrêter dans ses entreprises et se préparer à le combattre lorsqu il en tentera qui rendront la résistance juste et nécessaire. J'ai pensé, dès le commencement, qu'en agissant de la sorte, l'Angleterre se réunirait à ce système et que l'opinion universelle de l'Europe, qu'il est si important aux souverains de se ménager et de se concilier, se prononcerait d'une manière favorable, comme dans la guerre contre Napoléon, c'est à-dire conforme à son indépendance et à ses intérêts » (2)

Raisonnement judicieux, car, si, après avoir été reconnue par l'Europe, la France y faisait naître la guerre, l'Europe serait fondée à prendre les peuples pour juges de son droit si elle portait à son tour la guerre en France.

(1) Pozzo à Lieven, 23 août-4 septembre 1830.
(2) *Idem.*

CHAPITRE II

Le grand-duc Constantin incline son frère à reconnaître Louis-Philippe. — La mission du général Atthalin à Saint-Pétersbourg. — Assurances des dispositions pacifiques de la France — Méfiances russes. — Sèche réponse du Tsar à Louis Philippe. — Difficulté de la situation de notre ambassadeur à Pétersbourg

A cette heure, le Tsar était en correspondance fréquente avec le grand-duc Constantin. Leurs impressions s'échangeaient suivant la différence de leurs caractères. Nicolas Ier était impétueux, violent, sarcastique, sans ménagement pour les hommes et les choses de la révolution de Juillet. Le grand-duc ne la jugeait pas mieux, mais il apportait plus de pondération dans ses appréciations. Il prévoyait où aboutirait le courant libéral et la force qu'il recevait d'illustres écrivains, d'hommes remarquables en tout genre : « Je suis certain, disait-il, que, jadis, sur cent ou deux cents personnes, il n'y en a pas une qui eût seulement osé ouvrir la bouche pour faire l'apologie de la révolution et se compromettre par là envers la société entière, lorsque maintenant sur cent personnes bien pensantes, il y en a certainement vingt-cinq qui sont pour la révolution. Depuis quinze ans, le libéralisme ou jacobinisme, qui sont pour moi synonymes, ont fait des progrès inouïs. Il y a, en outre, une espèce de cosmopolitisme universel qui mène à l'indifférence, qui est propagé presque partout » (1).

Mais fallait il pour cela courir la chance d'une guerre? « Il dépend de vous, disait-il à son frère, de la commencer, mais non de la finir... Si même la France a la bêtise de vouloir commencer une

(1) *Société impériale d'histoire de Russie*, tome CXXXII, p. 51 et s., 1830.

guerre au dehors, on a l'argument, pour les siens, que l'agression est venue de leur part. » (1)

Dans ce cas, sur quel concours pourrait on faire fonds ? Le grand-duc sur ce point était perplexe ; soit par crainte, soit par ambition, la plupart de ceux sur lesquels on avait compté vingt ans auparavant étaient aujourd'hui gagnés aux idées libérales Mieux valait temporiser pour voir si la France, franchissant les limites du Rhin, deviendrait elle-même agressive, mettant ainsi les alliés en cas de légitime défense. C'était l'heure de se conformer à la parole d'Alexandre Ier, en 1812 : « Au nom de Dieu, pas de précipitation, mais du calme et du sang-froid. » (2)

C est, qu'en effet, à ces préoccupations s'en joignaient d'autres non moins vives. Parmi ceux qui avaient le plus contribué à la révolution de Juillet, beaucoup souhaitaient la guerre, une guerre de principes qui se transformerait vite en une guerre de conquêtes. En portant la révolution au dehors, ne pourrait-on, à la faveur du soulèvement des peuples, espérer de reprendre les pays de la rive gauche du Rhin ?

Telle était la grande idée des hommes qui comptaient parmi eux les coryphées du parti républicain, nombre de bonapartistes et quelques orléanistes mêmes : « Parmi les plans qui flattent le plus la vanité populaire, mandait de Bray au roi de Bavière, l'occupation de la rive gauche du Rhin est au premier rang. Je ne serais donc pas surpris que bientôt nous entendissions parler en France des *limites naturelles*, et que le prince qui se vante aujourd'hui d'avoir combattu à Jemmapes ne se fît un mérite d'ouvrir aux nouveaux drapeaux tricolores la carrière dans laquelle il a débuté... Au milieu de la démoralisation, *de l'absence de principes religieux qui règnent dans la classe inférieure en France*, comment feront les prôneurs du système fédératif américain pour faire prospérer leurs doctrines philosophiques, dont l'application à un peuple vieux et corrompu ne peut tout au plus avoir d'autre mérite que d'être le rêve d'un homme de bien ? (3) »

(1) *Société impériale d'histoire russe*, tome CXXXII, p. 51 et s.
(2) *Idem*, *idem*.
(3) De Bray au roi de Bavière, 10 août 1830.

Ainsi parlait de Bray à son retour de France et, prévoyant le rôle important que la Bavière serait alors appelée à jouer dans la lutte qui se préparait, il escomptait le parti qu'elle pourrait en tirer pour sa propre destinée et il ajoutait : « Précisément le danger qui menacerait alors l'Allemagne augmenterait l'importance de la Bavière dans la confédération germanique et aux yeux des puissances étrangères. Ce serait le moment de négocier adroitement avec elles pour s'assurer des compensations que les alliés seraient dès lors vivement disposés à lui accorder pour s'assurer d'une coopération plus active de la part de Votre Majesté. » (1)

Le vicomte de Luxbourg, ministre de Bavière à Berlin, n'entrevoyait pas moins d'avantages pour son pays d'une coopération étroite avec la Prusse et l'écrivait à son Roi : « Ce ministre (le comte de Bernstorff) ne me cacha point, qu'il regardait toute espèce de revirement territorial *portant sur la rive gauche du Rhin* comme impossible et impraticable en ajoutant que, de tous les alliés de la Prusse, la Bavière était le plus important, non seulement à cause de sa position géographique et de ses forces numériques, mais aussi par le poids du caractère et des qualités personnelles de Votre Majesté. Vous tenez maintenant, Sire, dans vos mains le sort et les destinées futures de l'Allemagne entière. Des résolutions magnanimes de Votre Majesté, du parti qu'elle daignera prendre dépendra en grande partie la grandeur, l'indépendance et la force morale du corps germanique... La Prusse et les états ci dessus nommés : Bavière, Wurtemberg, grand-duché de Bade et de Hesse, unis par le traité de commerce du 27 mai de l'année dernière et par le traité préliminaire du 10 juillet dernier, n'ont donc rien de plus sage à faire que de resserrer ces liens, d'écarter au plus vite tout germe de mésintelligence et d'achever un édifice politique que Votre Majesté, dans sa prévision, a fondé d'avance *in tempore utili*. Tout ce que j'ai vu d'hommes sages et importants depuis mon retour à Berlin est de cet avis là. » (2)

A ce moment, un grave différend existait entre la Bavière et le

(1) De Bray au roi de Bavière, 10 août 1830.
(2) Le vicomte de Luxbourg au roi de Bavière, 23 août 1830.

grand-duché de Bade au sujet du comté de Sponheim Le comte de Bernstorff, craignant des divisions entre les petits états à un moment où le salut de l'Allemagne entière était en jeu, insistait auprès de la Bavière pour un prompt règlement. Metternich suivait attentivement cette affaire. Il savait que la Bavière, lasse du joug de l'Autriche, cherchait à se passer d'elle. Il tenait donc à la ménager, jouant, comme toujours, double jeu, usant de son crédit auprès du comte Bernstorff pour qu'il aplanît la contestation, disant qu'elle lui donnait « la chair de poule. » Mais Bernstorff « connaissait trop bien le dessous des cartes pour être dupe des cajoleries de son collègue d'Autriche. » (1)

Les dispositions du cabinet de Berlin à l'égard de la France étaient pourtant favorables. Les entretiens de Bernstorff avec Mortier, notre Chargé d'Affaires, prenaient un caractère d'officieuse cordialité. Ancillon, adjoint au ministre des Affaires étrangères, déclarait que la Prusse ne chercherait pas à provoquer une guerre. Des ordres sévères avaient été donnés sur les frontières des provinces prussiennes du Rhin dans l'objet de prévenir qu'il se manifestât une démonstration hostile, un mouvement quelconque qui pût être interprété par les autorités françaises comme un signe d'agression. On avait même décommandé les manœuvres dans les provinces rhénanes pour les remplacer par des revues partielles. Toutefois la Prusse ne pouvait se défendre d'un sentiment d'anxiété en présence de l'agitation qui se manifestait à Paris afin de provoquer un mouvement sur nos frontières rhénanes. En réalité, le gouvernement prussien acceptait déjà comme un fait accompli l'avènement de Louis-Philippe. Il avait été fort impressionné par le langage de sir Brook Taylor, agent anglais, chargé de lui faire connaître que « le cabinet de Londres se refuserait, si on lui en faisait la proposition, d'intervenir dans notre régime intérieur, que le gouvernement anglais n'avait rien autre à demander à la France que de vivre en bonne harmonie et intelligence avec elle. » (2)

Le cabinet de Berlin agitait donc avec les ministres étrangers la

(1) Le vicomte de Luxbourg au roi de Bavière, 1er août 1830.
(2) Mortier à Molé, 15 août 1830

question de savoir si les puissances reconnaîtraient le duc d'Orléans comme souverain. Le langage du ministre de Russie à Berlin, Alopens, n'avait pas moins impressionné Ancillon que celui de Taylor, car Alopeus se prononçait énergiquement pour la reconnaissance de Louis-Philippe : « Je désire sincèrement, disait Bernstorff à notre Chargé d'Affaires, travailler à la continuation de la bonne harmonie entre les deux états. J'ose croire qu'elle ne sera point troublée si à Paris on est disposé à accueillir le langage que vous avez si bien exprimé à Berlin. » (1) Berlin était alors pour ainsi dire le point central de très actives communications entre les cabinets européens. Metternich y dépêcha courrier sur courrier pour interroger Bernstorff dont les réponses ne variaient point. Il les modelait sur les explications précédentes et sur la condition que Louis-Philippe ne troublerait point la paix de l'Europe. Ce n'est pas que les agents autrichiens ne cessassent, dans les capitales où ils étaient accrédités, de représenter sous un aspect faux et alarmant l'état actuel de la France : « Si je juge des dispositions du cabinet de Vienne par le langage de ses agents, écrivait Vaudreuil, notre agent à Londres, (2) on peut au moins s'attendre de sa part à des défiances, à des précautions, enfin à des rapports pénibles entre les deux états. » Vaudreuil en profitait pour signaler le remarquable service d'informations du gouvernement autrichien dont l'agent à Londres, Esterhazy, avait été à peu près le seul à prédire les événements de juillet. « Si nous devons éprouver quelques embarras à l'extérieur, disait il, ils ne seront suscités, je crois, que de ce côté, du moins tant que nous n'aurons fourni au gouvernement anglais aucun prétexte plausible d'agression, par notre soin à borner à nos affaires intérieures notre réaction politique. Tous les agents des cabinets étrangers à Londres sont, au reste, persuadés maintenant qu'à la moindre alarme sur nos frontières, nous nous y porterions par millions et que toute menace de ce côté aurait pour premier effet de faire cesser la moindre chance de guerre civile sur laquelle ils comptent peut-être pour affaiblir cette France qu'ils trouvent encore trop forte. » (3)

(1) Mortier à Molé, 22 août 1830.
(2) Vaudreuil à Jourdan, 13 août 1830.
(3) *Idem*, 2 août 1830.

En fait, le comte Esterhazy n'épargnait pas ses démarches près de ses collègues à cette heure où Paris forçait les regards de l'Europe. Mais, outre que l'attitude d'Esterhazy ne répondait peut-être pas très exactement aux vues intimes de son gouvernement, il épuisait en vain ses efforts. Les représentants de Russie, de Prusse et d'Espagne à Londres s'accordaient sur l'impossibilité de toute intervention. Aberdeen accablait Vaudreuil de protestations, et comme celui-ci lui faisait observer que « la voix de quelques personnes exagérées ou nourries de théories républicaines avait été étouffée par l'immense majorité des hommes sages et modérés et que d'anciennes idées de prépotence militaire n'étaient pas davantage à craindre, le nom de Napoléon II n'ayant même pas été prononcé. » (1) Aberdeen lui répondit brusquement : « C'est parce que l'on sait en France que les traités excluent les membres de la famille de Napoléon et qu'un acte en leur faveur serait *une déclaration générale de guerre contre l'Europe.* » (2)

Dans un long entretien avec le général Baudrand, envoyé de Louis-Philippe, Wellington avait d'ailleurs développé cette pensée : « Il m'a dit que, sans porter aucun *jugement sur les faits qui avaient amené les choses à l'état actuel et en les prenant au point où elles en sont, il est évidemment de l'intérêt, non seulement de la France, mais de l'Angleterre et des autres peuples de l'Europe* que la couronne soit consolidée sur la tête du roi Louis-Philippe. Le prince de Cobourg m'a assuré que, ce matin, les dispositions étaient encore plus favorables qu'hier soir parce qu'on avait reçu un courrier d'Autriche, de qui on attendait de l'opposition, et qui, au contraire, se montre disposée à seconder de tout son pouvoir l'autorité du nouveau roi des Français, le *regardant comme la seule digue qu'on puisse opposer au débordement du républicanisme, qui lui cause une horrible frayeur.* » (3)

La plupart donc des cours étrangères prenaient la même base de raisonnement : accepter en France le fait accompli, moins peut-être dans l'intérêt français que pour empêcher à Paris l'avènement de la

(1) Aff. étr. fs. Angleterre, 9 août 1830.
(2) *Idem.*
(3) Baudrand à Molé, 23 août 1830.

république et la répercussion en Europe des principes subversifs. On circonscrirait ainsi la révolution.

La note officielle parvenue de Paris était d'ailleurs rassurante. Tant à Londres qu'à Berlin, Vienne et Pétersbourg, notre gouvernement faisait entendre une voix pacifique. Il s'appliquait à démontrer que la nation, rompant avec les théories républicaines, avait adopté franchement le nouveau régime, que nulle part, le nom de Napoléon II n'avait été prononcé, qu'une nouvelle ère de paix s'ouvrait donc pour la France.

L'attitude du roi d'Angleterre, au cours de la réception du général Baudrand, avait été d'une correction amicale. Certes, il n'avait pas caché qu'il déplorait la retraite des Bourbons, mais il avait nettement laissé entendre que l'intérêt des Anglais leur commandait de reconnaître le nouveau régime pour éviter des maux pires. « On ne peut nier, écrivait de son côté Aberdeen à lord Heytesbury, ambassadeur anglais à Saint-Pétersbourg, que la résistance aux décrets de Charles X a été suivie d'actes qui ne sont que trop bien calculés pour donner de l'appréhension aux différents gouvernements de l'Europe. L'adoption des couleurs révolutionnaires, l'organisation et les fonctions de la garde nationale, la destitution d'un certain nombre de pairs, tout nous rappelle les premières périodes de la révolution de 1789, bien qu'il nous puisse être permis d'espérer que ces horreurs pourront être évitées... Cependant, il est de l'avis de Sa Majesté que nous devons nous abstenir de toute intervention dans les affaires qui concernent la politique intérieure de la France... Dans l'état actuel des affaires de France, il faut éviter de lui donner aucun prétexte de se plaindre, et devrions-nous malheureusement être obligés de subir les calamités d'une guerre, il est plus que jamais indispensable que nous représentions au monde notre ennemi comme étant incontestablement l'agresseur... Je peux vous dire que les vues des alliés sur ce sujet coïncident avec les nôtres.

« D'après les dépêches reçues de Vienne et de Berlin, une neutralité absolue est recommandée et les différents cabinets l'entendent pour protéger l'indépendance de tous les états. Le comte Nesselrode, bien qu'absent, a exprimé les mêmes sentiments à l'ambassadeur russe à Londres... Il est important de remarquer que le principe du gouver-

nement monarchique a été préservé. C'est en supportant ce principe que nous déjouerons plus facilement les desseins de ceux qui veulent provoquer des troubles en France et rendre la guerre avec l'étranger inévitable... Nous regrettons tous que les réclamations légitimes du duc de Bordeaux aient été mises de côté, et nous aurions préféré voir le duc d Orléans comme régent pendant la minorité de ce prince ; mais il peut être admis qu'après l'abdication de Charles X ou du Dauphin c'est au duc d'Orléans seulement, qu'il soit roi ou régent, que nous devons donner notre confiance pour la conservation de l'ordre et de la tranquillité de la France » (1)

« Le duc de Wellington n'est pas, en ce moment, assez fort dans l'opinion pour tenter une démarche aussi impopulaire que le serait le refus d'assentiment à la dernière révolution française. » (2) L'opinion publique anglaise voulait impérieusement une reconnaissance, si antipathique que pût être à l'aristocratie anglaise « le parfum d'égalité et de républicanisme, » (3) qui se dégageait des actes du gouvernement français. Les hésitations du cabinet anglais cessèrent et il dut s'incliner et reconnaître sans conditions la royauté de Louis-Philippe. (4)

On ne parlait même plus de l'affaire d'Alger qui tenait tant à cœur au gouvernement anglais. Ainsi la puissance de l'opinion avait fait capituler l'hostilité du cabinet britannique, qui, pendant les derniers mois de la Restauration, déplorait de ne pouvoir nous séparer de la Russie, et critiquait Polignac qui lui échappait.

(1) 27 août 1830. Record Office, Londres.

(2) Baudrand au roi Louis-Philippe, 25 août 1830.

(3) Baudrand à Molé, 28 août 1830.

(4) A ce moment, une députation de radicaux anglais arrivait à Paris. Lord Stuart avait cru pourtant devoir mettre Molé en garde contre un excès de bienveillance à leur égard et il lui avait dit : « Si vous donnez la main à ces gaillards, tous les gens sensés et modérés s'éloigneront bientôt de vous et vous serez abandonnés par ceux mêmes dont le soutien peut encore seul sauver la monarchie. » Apponyi à Metternich, 23 août 1830.

L'arrivée de ces députations avait placé le gouvernement français dans le plus grand embarras, car il se demandait comment La Fayette se comporterait à leur égard.

La popularité de Wellington s'était encore accrue à cause de son attitude dans les affaires de France.

Au même jour et presque à la même heure que s'était faite la reconnaissance de l'Angleterre. Bernstorff annonçait à notre chargé d'affaires à Berlin que la Prusse était décidée à se prononcer en faveur du nouvel ordre de choses en France. Il a donc été inexact de dire que l'Angleterre avait notablement devancé, dans cette reconnaissance, les trois autres grandes puissances. Nous avons vu, qu'au début, la Prusse inclinait à nous reconnaître à la condition expresse que nous ne porterions pas la guerre sur le Rhin. C'est donc fort justement que notre Chargé d'Affaires à Berlin constate que « les premières marques d'intérêt en faveur de notre monarchie constitutionnelle ont été données par la Prusse. » (1) Les assurances du gouvernement français avaient tranquillisé le cabinet de Berlin. Le général comte Lobau, envoyé par Louis Philippe au roi de Prusse, lui avait remis une lettre de son maître, (2) en lui confirmant de la façon la plus nette, les assurances pacifiques de Mortier. Comme Wellington, Bernstorff considérait « la consolidation de la Monarchie constitutionnelle en France comme la seule garantie de la tranquillité et du repos en Europe. » (3)

En Prusse, comme en Angleterre, l'opinion si puissante s'était prononcée sur la reconnaissance de Louis-Philippe ; l'impérieux besoin de paix, après tant d'années de maux, avait mis dans la balance un poids considérable. Le général Lobau avait rapporté la meilleure impression de l'audience du roi de Prusse ; celui-ci n'avait pas caché qu'il interviendrait auprès de ses alliés pour entraîner leur reconnaissance. On peut donc considérer comme simultanées les reconnaissances de la Prusse et de l'Angleterre.

(1) Mortier à Molé, 30 août 1830.

(2) « J'ai senti que la moindre hésitation de ma part, disait Louis-Philippe, pouvait compromettre l'avenir de la France. Que V. M veuille bien ne pas perdre de vue que tant que le roi Charles X a régné sur la France j'ai été le plus soumis et le plus fidèle de ses sujets, et que ce n'est qu'au moment où j'ai vu... l'exercice de l'autorité légale totalement anéanti que j'ai cru de mon devoir de déférer au vœu national en acceptant la couronne. » A. E Fs. Prusse.

(3) Aff. étr. fs. Prusse, 25 août 1830.

Mais l'Autriche et la Russie demeuraient énigmatiques. Nous savons que les communications entre Vienne et Berlin avaient été incessantes. Metternich, tout aussi effrayé que Bernstorff des événements de France, qui pouvaient avoir une grave répercussion sur les possessions autrichiennes en Italie, n'avait pas été, dès le début, hostile à la reconnaissance. Ses entretiens avec Nesselrode le prouvaient

Il avait, il est vrai, lancé à Londres l'idée d'une conférence des représentants des quatre cours à Berlin sur les affaires de France ; mais Wellington, sous la pression de l'opinion anglaise, avait repoussé cette proposition. Pozzo, averti par le comte Matuszewic, agent russe à Londres, n'était pas plus favorable que Wellington à cette procédure. « Il est du plus grand intérêt, écrivait-il au prince de Lieven, de tenir la Grande-Bretagne dans l'alliance et, par conséquent, de ne rien faire qui lui *offre la raison* ou le prétexte de ne pas s'associer aux actes des trois autres cours. » (1)

Avant de prendre un parti, Metternich attendait de connaître celui qu'adopterait la Prusse. La détermination si rapide du cabinet de Berlin l'avait incliné à de sérieuses réflexions qu'alimentaient les rapports du comte Apponyi à Paris. Cet ambassadeur observait les hommes et les choses avec des yeux avertis et résumait ainsi la situation : « La lutte est engagée maintenant entre la monarchie fondée sur l'usurpation la plus patente et la faction républicaine. Le parti de la légitimité, vaincu, opprimé, persécuté, se trouve pour le moment en dehors de la question. L'usurpateur est un prince faible, déconsidéré, avide de pouvoir et élevé sur le trône par le parti même qui travaille maintenant à l'en faire descendre. Une chambre haute démembrée, livrée au mépris et à la risée, attaquée dans les bases fondamentales de son institution : une chambre élective menacée de

(1) « La proposition de tenir une conférence à Berlin faite par le prince de Metternich ne peut produire aucun bien et risquerait de devenir la cause de beaucoup de mal... Il existe assez d'engagements entre les quatre puissances pour le cas de commune défense. Aux stipulations positives, on peut ajouter la sympathie que produit l'aspect ou la réalité des dangers qui les concernent toutes. Cette situation est la base de leur union. » Pozzo à Matuszewic le 18-30 août 1830.

sa prochaine dissolution parce qu'elle n'a pas abjuré tout principe monarchique encore, bien qu'elle ait prononcé la déchéance de la branche aînée des Bourbons, et déclaré la Charte dans ses institutions monarchiques : un ministère composé de doctrinaires, tremblant pour son existence, ne pouvant se maintenir qu'en suivant un système de concessions : des préfets, des magistrats pris parmi les hommes de la révolution et qui en professeront constamment les doctrines ; l'homme du peuple, le libérateur des deux mondes (La Fayette), qui proclame le nouveau roi en s'écriant : « Voilà la République telle qu'il nous la faut ». Ce sont là, mon prince, les appuis, les garanties de ce trône qui vient d'être érigé sur les débris de la légitimité. » (1)

Apponyi, cependant, n'osait conseiller à Metternich le refus de l'Autriche à la reconnaissance du nouveau régime. Impressionné par l'attitude de l'Angleterre, par le langage des représentants de Russie et de Prusse à Paris, il se demandait si l'Autriche pourrait « s'aventurer dans une intervention isolée. » (2) Et, pourtant, disait-il prophétiquement, « la France doit marcher et arriver tôt ou tard à la république. » (3) Il faut donc que les puissances monarchiques resserrent leurs rapports, prévoient les mouvements révolutionnaires qui pourraient se produire dans leurs états, et s'engagent solidairement « à combattre, avec leurs forces réunies, même si cela devenait nécessaire, tout mouvement révolutionnaire qui éclaterait dans un de leurs états. » (4)

L'objectif d'Apponyi était une proclamation éclatante des grandes puissances monarchiques du principe de la légitimité. C'eût été une protestation contre les derniers événements de France et un avertissement aux peuples tentés par cet exemple, en un mot, une nouvelle et solennelle affirmation de la Sainte Alliance. (5)

Mais il fallait, en tout état de cause, se résigner à reconnaître le gouvernement français. Apponyi savait qu'à Londres, le prince

(1) Apponyi à Metternich, 19 août 1830.
(2) *Idem*, *idem*.
(3) *Idem*, *idem*.
(4) *Idem*, *idem*.
(5) *Idem*, *idem*.

Esterhazy partageait cet avis et que son opinion se fortifiait par l'attitude très nette de l Angleterre et de la Prusse.

Pozzo n'avait pas été moins catégorique dans ses déclarations à Apponyi, quoiqu'il continuât à envisager arbitrairement les causes de la révolution de Juillet. Loin d'y voir, comme le duc de Wellington et comme Apponyi lui-même, « une conspiration tramée depuis longtemps, » il persistait à l'attribuer exclusivement à Charles X, « à son alliance avec les prêtres, à ses changements continuels de ministres. à sa funeste prédilection pour Polignac »

Nous savons, par les Ordonnances ecclésiastiques et tant d'autres actes préjudiciables à la religion, ce qu'il faut penser de l'alliance de Charles X avec les prêtres. Nous savons également comment la coalition du libéralisme révolutionnaire et anticlérical, avec les débris du bonapartisme, précipita la chute. Wellington et Apponyi ne s'y étaient pas trompés. Certaines démarches, dont la portée avait impressionné Apponyi, contribuèrent à fortifier son langage. On apprit que des officiers de l'ancienne armée de Napoléon étaient entrés dans la boutique d'un sieur Dieu, joaillier au Palais-Royal, et lui avaient commandé sept croix de commandeur de la couronne de fer dans la forme qu'elles avaient lors de l'institution primitive de cet ordre. Ils lui avaient promis que s'il était décidé à répondre à cette demande, ils lui procureraient la fourniture de tous les insignes ainsi modifiés. (1) Les auteurs de cette proposition étaient des Italiens qui déclaraient travailler à faire proclamer à Milan le duc de Reichstadt. Apponyi estimait donc qu'il fallait hâter la reconnaissance de l Autriche pour couper court aux incidents qui pourraient se produire en France et en Italie en faveur du duc de Reichstadt. Aussi fût-il satisfait d'apprendre par une note de Molé que le gouvernement avait décidé de maintenir les traités qui éloignaient les membres de la famille Bonaparte des frontières de France et à les excepter du récent projet de loi visant le rappel de tous bannis. (2) Le motif officieusement donné était le désir « de ne pas enfreindre les engagements contractés avec les puissances étrangères au sujet du bannissement per-

(1) Apponyi à Metternich, 20 et 22 août 1830.
(2) *Idem*, 28 août 1830.

pétuel de la famille Bonaparte. » (1) En même temps, Molé adressait au Corps diplomatique à Paris une note pour demander aux puissances d'assurer « l'exécution stricte et entière des clauses et conventions stipulées, en ne permettant à aucun membre de la famille Bonaparte de changer de résidence sans qu'il en ait été de nouveau délibéré entre les hautes puissances signataires. » (2)

Le gouvernement autrichien n'avait pas manqué d'être impressionné par la rapidité de décision des cours de Prusse et d'Angleterre pour envoyer leur reconnaissance, ainsi que par les considérations d'Apponyi. Il apparaissait à Metternich que l'unique moyen de sauver encore la monarchie en France était de reconnaître sans tergiversations le nouveau régime, en dépit de ses éléments de faiblesse qu'Apponyi ne dissimulait pas. Sur ce point, son pessimisme lui faisait envisager prochain l'effondrement du nouvel état de choses « sous le coup de la massue républicaine. » (3) La conséquence en serait, selon lui, l'intervention étrangère, mais si sombre que fût l'avenir, le présent exigeait la sanction du nouvel état de choses afin d'en prévenir un pire.

La mission du général Belliard, à Vienne, avait produit une bonne impression. Metternich avait été satisfait des explications loyales et franches qu'il apportait au nom de Louis-Philippe. L'empereur François, préoccupé par les affaires d'Italie, inclinait visiblement à suivre l'exemple de la Prusse. Au commencement de septembre, l'Autriche avait décidé la pleine et entière reconnaissance du roi des Français. (4)

Le cabinet de Vienne autorisa donc Apponyi à entrer en rapports avec Molé. Ses premières paroles ne furent pas équivoques : « L'attitude de ma cour, dit il, est la plus claire et la plus simple possible et je puis vous l'exposer en peu de mots. L'Empereur, dès qu'il a appris les événements affligeants qui se sont passés en France, s'est décidé à ne pas intervenir dans les affaires intérieures de votre pays, mais il a déclaré, en même temps, qu'il n'entendait pas

(1) Apponyi à Metternich, 28 août 1830.
(2) Pozzo à Lieven, 14-26 août 1830.
(3) Apponyi à Metternich, 28 août 1830.
(4) *Idem*, 21 septembre 1830.

et qu'il ne souffrirait jamais qu'on s'immisce dans les siennes. L'Empereur respectera constamment et observera religieusement les traités existants qui règlent les rapports entre la France et les puissances étrangères et qui fixent, en même temps, l'état territorial de la France... Le gouvernement actuel français ne peut que vouloir sa propre conservation ; il doit donc lutter contre tous les événements qui menaceraient de l'affaiblir ou de le détruire... Nous l'avons reconnu parce que nous n'avons vu derrière lui que trouble et anarchie et parce que nous aimons à nous abandonner à l'espoir qu'il sera assez fort pour se soutenir et pour assurer son repos intérieur qui est le seul gage du maintien de ses rapports de bonne intelligence avec les puissances étrangères. Jamais cependant nous ne souffrirons aucun empiètement de sa part, il nous trouverait, nous et l'Europe entière contre lui s'il voulait exercer un système de propagande. » (1)

Apponyi reçut de Molé l'assurance que notre gouvernement ne cherchait qu'à affermir son existence, dont les premières conditions étaient le repos intérieur, et le maintien de la paix avec toutes les puissances. (2)

Restait la Russie. Nous savons déjà par les conversations ouvertes ou confidentielles de Pozzo, que la reconnaissance de Louis-Philippe lui semblait indispensable. « La matière est si grave, disait-il, qu'elle absorbe toute autre pensée ». C'est, qu'en effet, l'ambassadeur de Russie avait prévu la colère du Tsar que suivraient les hésitations de son âme orgueilleuse. Un éclat était à craindre du souverain qui manifestait, sans réserve, son aversion pour l'usurpation Mais rompre les liens d'état à état avec la France ce serait précipiter la guerre déjà si menaçante.

Pozzo ne méconnaissait pas l'influence de la France sur les autres nations, et l'Angleterre savait en tenir compte. Vaudreuil l'avait signalé à Paris en ces termes : « La France tient réellement en Europe le puissant levier des opinions populaires. Quelle puissance, quelle coalition seraient assez hardies pour provoquer la France à user

(1) Apponyi à Metternich, 21 septembre 1830.
(2) *Idem.* *idem.*

ainsi de son immense pouvoir? » (1) L'Europe courait donc véritablement un grand danger si la France se mettait à la tête d'une croisade des peuples.

Dans une longue dépêche en date du 25 août, adressée à Lieven, Pozzo signale la reconnaissance du nouveau gouvernement par l'Angleterre comme un fait « qui domine les autres ; » il en concluait à la prompte imitation de cet exemple. Il n'existait plus, selon lui, de lutte entre les deux dynasties, puisque malheureusement l'une d'elles semblait avoir sombré à tout jamais. Mais, pensait il, « l'esprit monarchique se fortifiera sous le sceptre du duc d'Orléans » et on s'applaudira d'avoir évité la république. En admettant même l'éventualité de l'institution de la république, l'Europe se sentirait plus forte pour imposer ses volontés et pour se garantir de ce que ces événements auront d'hostile et de contagieux.

Pozzo avait, d'ailleurs, sans réticences, mis Molé en garde contre des velléités de propagande révolutionnaire au delà des frontières françaises, comme il en avait été au temps de la grande révolution Il l'avait adjuré de contenir les mouvements populaires possibles, car leurs conséquences seraient incalculables. Deux faits l[e] préoccupaient particulièrement : le relâchement dans toutes les parties de l'administration et de l'ordre public, et les tentatives des membres de la famille Bonaparte pour rentrer en France. Ceux-ci étaient placés, il est vrai, sous la surveillance collective de l'Europe ; mais le souvenir de l'îl[e] d'Elbe hantait l'esprit de Pozzo. Il redoutait aussi la faiblesse du caractère du Roi qui se verrait peut-être forcé de céder aux fluctuations de ceux qui l'avaient porté au trône ; le séjour du Palais-Royal, « inconvenant et nuisible, foyer de toutes les révoltes, sentine de toutes les immoralités ; » la populace qui entourait le nouveau monarque et semblait presque le tenir prisonnier, à tel point qu'il avait nettement refusé de transporter son domicile aux Tuileries ; les c[h]angements incessants opérés dans l'administration et dans l'armée peuplées de nouvelles créatures dont les sentiments étaient encore inconnus ; les attaques dirigées contre la Chambre des députés par les républicains et par ceux qui aspiraient à devenir ministres et conseillers d'état à leur tour ; la course

(1) Vaudreuil à Molé, 6 septembre 1830

au pouvoir et aux places de tant de gens qui se ruaient sur eux ; la licence extraordinaire de la presse qui ne connaissait plus de frein ; enfin le danger d'une nouvelle Chambre « choisie sous l'influence d'une opinion qui surpassait déjà et débordait celle qui avait présidé aux dernières nominations. » Et malgré tant d'inquiétudes, Pozzo ne variait pas et pressait Nesselrode d'user de tout son pouvoir auprès du Tsar pour une prompte reconnaissance, en dépit de la faible confiance qu'on pût avoir dans le caractère de Louis-Philippe. (1)

Ainsi, le représentant de la Russie autocratique tombait d'accord avec ceux des autres puissances.

Les idées démocratiques avaient déjà pénétré dans plusieurs pays, notamment en Italie et en Allemagne. Les sociétés secrètes y avaient étendu leur action ; certes, l'esprit monarchique n'était pas encore entamé, mais un appel aux peuples, parti de France, menaçait de l'ébranler. Les souverains tremblaient : cela ressortait clairement des correspondances diplomatiques. Qu'allait faire le Tsar ? Il est curieux de suivre, dans ses lettres au grand-duc Constantin, les phases de son humeur : « Si je ne suivais que mon cœur et mon intérêt personnel, écrivait-il à son frère, jamais je ne pourrais passer par cette reconnaissance qui m'est odieuse, qui me paraît être une tache à tout jamais. » (2) Mais le Tsar était tourmenté de scrupules. S'il consentait à céder sur l'un des principes qui lui étaient le plus cher, qui pouvait garantir la stabilité du nouveau gouvernement ? Et s'il s'écroulait avec fracas peu de temps après, à quoi aurait servi cette reconnaissance prématurée ? Le Tsar rappelait avec mélancolie tout ce qu'il avait tenté pour détourner de la France les fléaux qui l'accablaient : « Il n'y a pas un mois encore que le Roi m'a fait assurer *sur sa parole* que jamais il ne permettrait de prendre des mesures illégales... La punition est affreuse, le mal irréparable. . L'Orléans ne sera toujours qu'un infâme usurpateur. » (3) Plein de mépris pour l'entourage du Roi, Nicolas I[er] craignait que le pays ne portât quelque « ultra canaille » (4) à la tête

(1) Voir pour tous ces détails, Pozzo à Nesselrode, 13-25 août 1830.
(2) *Société impériale d'histoire de Russie*, t. CXXXII, p. 19 et s.
(3) *Idem*, p. 35 et s.
(4) *Idem*, p. 60 et s.

du ministère et alors « ce sera au dehors que se porteront les vues des meneurs. » (1)

L'ordre d'armer découlait logiquement de ces pronostics.

Le grand-duc Constantin, instruit par l'expérience, réprouvait nettement une intervention armée : « Il faut que la France et consorts la commencent pour la justifier aux yeux de l'opinion générale, » sinon la Russie serait taxée d'esprit agressif et elle devrait compter avec l'opinion, « ce grand et infernal moteur des choses du moment. » (2) Et cette opinion toute puissante courbait les souverains terrifiés.

Ainsi, à quarante ans de distance, les remous profonds de la Révolution française agitaient de nouveau les trônes, et les peuples frissonnaient d'espérances confuses. En Pologne, le grand-duc Constantin percevait déjà les symptômes d'une fermentation latente. Des messages anonymes, des placards insultants pour la domination russe, préludaient à la formidable insurrection qui devait compléter la ruine de ce malheureux pays. Les lettres du Grand-Duc ramenaient quelque calme dans l'esprit du Tsar ; il avait consenti à lever les dispositions qui frappaient d'interdit le drapeau tricolore, il semblait vouloir temporiser jusqu'à l'arrivée du général Atthalin qu'il savait porteur d'une lettre « aussi raisonnable que possible, » et dont la mission consistait spécialement à justifier les actes de Louis-Philippe. Il expédiait le prince Orloff à Vienne et le Maréchal Diebitsch à Berlin pour sonder le terrain. (3) Ces deux hommes, en qui il avait pleine confiance, devaient aussi concerter les mesures communes. Mais il était visible

(1) *Société impériale d'histoire de Russie*, t. CXXXII, p. 60 et s.

(2) *Idem*, p. 57.

(3) La venue de Diebitsch à Berlin embarrassait fort le roi de Prusse qui ne voulait ni s'aliéner la Russie, ni faire la guerre à la France. « Les gens sensés et réfléchis je dirai même la majorité des Prussiens, inclinent plutôt vers la politique anglaise. Une guerre de la Prusse contre la France, dans de simples vues politiques *ou pour des principes*, ne serait point du tout populaire dans ce pays-ci » Luxbourg au Roi, 7 septembre 1830 — Après son entrevue avec Orloff, Metternich, sans doute, informé par ce dernier laissait entendre que « ce cabinet de Berlin qui voit le royaume placé dans une situation éminemment exposée avait grandement succombé aux influences de *la peur de toute chose.* » Lettre à Ficquelmont, 13 octobre 1830.

que l'intransigeance du Tsar fléchissait en dépit de l'animosité de conseillers très écoutés, tels que le général Benkendorff et le prince de Lieven, qui représentaient la France comme un foyer de révolte et prêchant la guerre aux peuples.

Nicolas Ier savait qu'à Vienne, les craintes qu'on avait pour Milan détournaient l'attention des choses de Paris et il écrivait au grand-duc Constantin : « Enfin, attendons, voyons et espérons dans la miséricorde divine ; qu'elle nous préserve de nouvelles calamités et surtout d'une guerre qui, dans les chances les plus heureuses, Dieu sait où pourra nous mener, et dont le dénouement sera plus embarrassant encore que le début. » (1)

Nicolas Ier avait eu avec le représentant de l'Angleterre Lord Heytesbury, un long entretien au cours duquel il posa la question suivante touchant le jeune duc de Bordeaux : « Sur quel principe de loi est fondée la possibilité d'annuler les droits d'un mineur? Or, trois événements auraient pu se produire : la proclamation du duc de Bordeaux, celle du duc d'Orléans ou celle de la République. Relativement au premier événement, Sa Majesté n'avait rien à objecter; il préservait le principe de la légitimité, faisait espérer la paix et l'ordre en France et ainsi la tranquillité de l'Europe. Quant au second, il le considérait comme une usurpation et il ne pourrait jamais « en âme et conscience » considérer le duc d'Orléans que comme un usurpateur. Quant au troisième cas, il le considérait comme le signal du retour en France du désordre et de l'anarchie et l'avant coureur d'une guerre générale en Europe. Et comme Lord Heytesbury demandait au Tsar s'il prévoyait la possibilité d'une intervention de sa part dans les affaires intérieures de la France. — « God forbid, s'écria l'Empereur, je ne suis en aucun point obligé à intervenir. Mon prédécesseur, en garantissant le principe de la légitimité, n'a jamais séparé le roi de la Charte. Le monarque violateur de son serment et de son contrat envers son peuple ne mérite pas qu'on intervienne en sa faveur. Suspension de relations n'est pas intervention. A quoi, du reste, cette intervention conduirait-elle ? Ce n'est pas au point de vue militaire que je douterais du résultat, avec

(1) *Société impériale*, t. CXXXII, p. 44 et s.

300.000 hommes jetés à l'assaut de l'Europe, si elle armait contre la France. Mais que pourrait-il être fait avec cette nation grande et compacte, même si nous allions encore jusqu'à Paris? Serait-il possible et même, si c'était possible, serait-il prudent de rétablir ces êtres faibles qui sont tombés de la place où nous les avons mis et qui retomberaient dès que nos armées seraient éloignées? » (1)

Le Tsar semblait revenu de ses premières velléités d'intervention. L'attitude de la Prusse, de l'Angleterre et de l'Autriche avait agi comme un frein sur ses projets audacieux. Toutefois, il réservait sa décision pour le cas où la France chercherait à faire au dehors du prosélytisme ou à porter les armes au delà de ses frontières naturelles. L'Empereur se laissait aller à parler ouvertement de ses craintes pour l'Espagne, l'Italie, surtout pour la Belgique Son beau-frère le prince d'Orange lui avait écrit qu'il ne pouvait, étant attaqué par surprise, rassembler des troupes avant deux mois. Ces événements assombrissaient le Tsar Tantôt il exhalait avec véhémence son indignation de la faiblesse qu'avait montrée Charles X dans les événements qui avaient provoqué la révolution, tantôt il demeurait absorbé comme dans un éternel regret du passé. « Il s'exprima, dit Heytesbury, sur un ton d'amertume qui, je le confesse, me surprit de la part d'un souverain si particulièrement châtié dans sa conversation, surtout lorsqu'il s'agit de têtes couronnées. La violation du serment du Roi et de son contrat envers son peuple fut qualifiée par l'Empereur d'infamie. « La conduite du Roi de France envers moi, dit il, n'a été qu'un long acte de duplicité. » Nicolas Ier s'étendit sur ce sujet, affirmant que si les archives des Affaires étrangères à Paris pouvaient être fouillées et leur contenu publié, on serait étonné d'apprendre que, pendant ces six derniers mois, Charles X n'avait cessé dans sa correspondance avec le Tsar de soutenir les doctrines constitutionnelles. Il ne s'agissait pas, dans la pensée du roi de France, de constitution arrachée par le peuple à son souverain, mais d'une Charte volontairement accordée par le roi, que lui et son successeur avaient juré de maintenir, qui avait fait connaître à la France quinze années de magnifique prospérité.

(1) V. pour toute cette conversation, Lord Heytesbury à Lord Aberdeen, 20 août 1830. Record Office, Londres.

Puis, par une brusque digression, le Tsar demanda à lord Heytesbury jusqu'à quel point le roi de Hanovre était indépendant de l'Angleterre. Celui ci répondit que : « les opinions de l'Angleterre influeraient probablement sur celles du roi de Hanovre, mais que ce dernier était un souverain indépendant qui n'avait à rendre à personne compte de ses actions. L'Empereur ne me dit pas le motif de cette question, mais il n'est pas difficile à deviner. » (1)

Ainsi se termina cet entretien, dont Lord Heytesbury sortit fort ému. Les emportements du Tsar, ses paroles de courroux pour les fautes de Charles X, causes du naufrage de la monarchie légitime, faisaient tout à coup place à une mélancolie plus impressionnante peut-être quand il évoquait les dernières heures du drapeau blanc. Scène dramatique dont la grandeur frappa Heytesbury. Le prochain départ pour Berlin d un personnage tel que Diebitsch ne le préoccupait pas moins, car il craignait que le voyage du maréchal « ne donnât naissance à de faux bruits. » (2)

Le général Althalin, chargé de notifier au Tsar l'avènement de Louis-Philippe, était arrivé à Saint-Pétersbourg et avait reçu du prince Lieven, gérant alors le ministère des Affaires étrangères, des assurances bienveillantes qui « ne laissaient plus aucune incertitude fâcheuse sur les dispositions de l'Empereur à l'égard d'une intervention dans le gouvernement intérieur de la France. (3) » Le gouvernement impérial venait de donner à la France une première satisfaction en révoquant la défense faite aux Français de pénétrer en Russie, à l'exception toutefois de voyageurs arrivant sans but déterminé et de ceux qui voulaient accepter l'état de précepteur.

Le baron Atthalin eut son audience. La conversation prit immédiatement une tournure fort animée.

« — J'étais bien aise de vous recevoir, dit l'Empereur, quoique

(1) Lord Heytesbury à lord Aberdeen, 20 août 1830. Record Office. Londres.

(2) *Idem*, 21 août 1830.

(3) Aff. étr. fs. Russie, 4 septembre 1830.

je ne puisse encore faire à votre Roi la réponse que je lui ferai plus tard. Mais j'ai des engagements qui ne me permettent pas d'agir tout seul et mes promesses sont sacrées. » Puis, après avoir déploré la chute de Charles X, le Tsar reprit vivement : « Mais votre gouvernement nous offre-t-il la stabilité et ces républicains sont-ils tranquilles maintenant et ne sont-ils plus dangereux ?

— Les républicains ont été nombreux et dangereux, Sire, tant qu'il y a eu incertitude, mais la déclaration de la Chambre des députés, les conditions auxquelles la couronne a été offerte et acceptée ont satisfait le plus grand nombre... les chefs ont bientôt reconnu que le Roi qui était appelé à les gouverner serait *la meilleure république* et remplirait mieux leur but.

— *Je n'ai pas le bonheur d'être Français*, mais j'aime la France et personne ne peut douter de mon attachement à la France. Je ferai ce que je pourrai. Je connais et j'apprécie le caractère du Roi, mais il faut trouver à concilier tout avec le principe... Mais, je le répète, je ne puis rien faire seul... Il n'y aura pas d'intervention, il faudra que les choses s'arrangent... mais je dois le redire, j'aurais voulu que le principe pût être intact... Ce principe est pour nous d'une trop haute importance, pour moi surtout dans mes états. » (1)

Ces paroles étaient évasives. Il est vrai que le Tsar n'avait pas encore été officiellement avisé de la reconnaissance du gouvernement de Louis Philippe par les cours de Berlin et de Vienne Le langage de l'ambassadeur d'Autriche à Saint-Pétersbourg était alarmant et influençait visiblement Nicolas Ier. Comme ses collègues des autres cours, ce diplomate, par ses vues sur l'état de la France et de l'Europe, semblait le porte-parole de Metternich, ce qui n'était pas pour rasséréner le Tsar, malgré les tempéraments que Nesselrode apportait à ces insinuations. Le diplomate autrichien accrédité à Saint-Pétersbourg avait, dès son arrivée, écrit au cabinet de Vienne que la Russie était « fort chancelante » au point de vue de la reconnaissance du nouveau gouvernement. La froideur première de Metternich à l'égard de Belliard s'en était encore accrue.

La position du baron de Bourgoing fut donc, à son début, assez cri-

(1) Aff. étr. fs. Russie, 7 septembre 1830.

tique. Sans instructions précises, il avait dû lutter contre l'opinion exaspérée de la cour, répondre avec dignité aux sarcasmes incessants, protester contre des pamphlets, contre les menées de toute nature rappelant les p res journées de l'époque impériale. Le langage du Chargé d'Affaires de Prusse en Russie le rassurait un peu. Il lui disait : « les communications que les cours ont voulu avoir entre elles avant de se prononcer, avaient pour but principal de concerter leur langage de manière à définir l'attitude unanime qu'elles veulent prendre et qui consiste à ne se mêler en rien des affaires de France tant que celle-ci n'enfreindra pas les traités que les puissances ont garantis. » (1)

Mais Bourgoing n'en devait pas moins faire appel à sa fermeté de carac ère pour accomplir à Pétersbourg un devoir qu'on lui rendait si amer

Pourtant l'estime où on tenait sa personne lui avait valu d'accompagner le Tsar à Tsarkoié Selo. Il avait ainsi pu s'entretenir avec le général Benkendorff, homme de confiance et aide de camp de l'Empereur, qui lui avait dévoilé le véritable état d'âme de Nicolas Ier. Les événements de juillet l'avaient d'autant plus contristé « qu'il n'avait pas cessé de désirer que la France, *son alliée naturelle*, cette nation pour laquelle la nôtre a tant de sympathie, soit toujours grande, riche et forte. » La Russie, inquiète, attendait les premiers débats des Chambres où prévaudrait, pensait-on, l'élément révolutionnaire. L'établissement de la garde nationale avait contribué à irriter le Tsar : « Une armée réellement forte et disponible que la France puisse, au besoin, opposer à ses ennemis et aux nôtres, voilà ce que nous ne cessons point de désirer pour la France, » (2) affirmait Benkendorff.

* * *

Les tendances de nos Chambres, à réduire au minimum, le pouvoir royal n'étaient pas moins préjudiciables au bon fonctionnement

(1) Aff. étr. fs. Russie, 26 août 1830.
(2) *Idem*, 20 septembre 1830.

des nouvelles institutions. Bourgoing traversait des crises de découragement devant tant de méfiance à l'égard de la France, quoique sa situation bénéficiât à Pétersbourg de l'estime due à son caractère et à ses qualités d'esprit. Son rôle était rendu plus malaisé encore par les troubles qui venaient d'éclater aux Pays-Bas, en Italie, en Allemagne. Nos ennemis exploitaient avec habileté ces événements auprès du Tsar, très enclin, comme on l'a vu, à voir en nous les fauteurs de ces désordres.

Le ministre de Suède à Pétersbourg se fait remarquer par son animosité et redouble d'insinuations malveillantes. Bourgoing pouvait, en outre, constater l'intimité des liens qui unissaient le Tsar aux maisons de Nassau et de Prusse. Sa vieille amitié établie avec cette dernière et que la période napoléonienne avait *officiellement* entravée, renaissait avec la force des affections contrariées. « La puissance de ces liens de famille et l'action des correspondances particulières se sont fait fortement sentir dans les circonstances où nous nous trouvons, et des considérations de cette nature sont d'un poids immense pour la famille impériale de Russie. » (1)

Ces moments de défaillance passés, Bourgoing se reprenait à espérer. Il lui paraissait impossible que la Russie fît complètement abstraction de ses anciens sentiments pour la France. Des personnages considérables de la cour de Russie le lui assuraient et Bourgoing écrivait alors : « Aucune puissance n'applaudira plus franchement que la Russie au progrès de toutes nos prospérités ; l'empereur Nicolas, lorsqu'il *aura compris la situation de la France*, lorsque surtout il cessera d'être journellement irrité et inquiet par les nouvelles de troubles dans telle ou telle partie de l'Europe, en reviendra à son désir de bonne intelligence et d'union intime avec la France, principe qui est gravé dans son cœur et qui existe comme une tradition immuable dans son conseil. » (2)

On venait d'apprendre à Pétersbourg la reconnaissance du gouvernement de Louis-Philippe par la Prusse et l'Angleterre ; le baron Atthalin s'en prévalait près de Lieven. Nicolas Ier venait de faire

(1) Aff. étr. fs. Russie, 20 septembre 1830.
(2) *Idem*, *idem*.

remettre à notre ambassadeur extraordinaire sa réponse à la lettre de Louis-Philippe : « En acceptant la tâche difficile qui lui a été offerte, disait-il, Votr Majesté a senti le besoin d'imprimer de la confiance aux puissances étrangères. Elle a, pour ainsi dire pris l'engagement de fournir à l'Europe des garanties de paix et d'ordre public. Ces garanties, l'Europe les attend. Elles ne peuvent se trouver que dans l'affermissement d'un pouvoir conservateur en France ... dans les succès des efforts que Votre Majesté fera pour arrêter le torrent qui menace de déborder de toutes parts. » (1)

Ainsi Nicolas Ier posait nettement la question Il attendait les événements pour y subordonner sa reconnaissance définitive Vienne avait mis moins de réticences pour accepter purement et simplement le nouvel ordre de choses de France. La nouvelle en parvint à Pétersbourg le 28 septembre. Toutefois, en en rendant compte à son gouvernement, Pozzo avait souligné la différence de ton de la Prusse et de l'Autriche : la lettre de l'empereur d'Autriche à Louis-Philippe dénote « une certaine sécheresse, selon lui, et des expressions qui annoncent ce que la cour de Vienne entend par les mots *conservation de la paix* ; » celle du roi de Prusse, au contraire, était « remplie d'expressions amicales quoiqu'elle ne différât pas, quant au fond, de celle de Vienne. (2) »

La Prusse, sans oublier sa rancune contre la France, la négligeait momentanément pour hâter son propre relèvement.

Nicolas Ier restait isolé dans son attitude quasi hostile, capitulant, en apparence, du moins. Le prince Orloff se rendit à Vienne muni des instructions particulières du ministre et des instructions verbales de l'Empereur : « Sa Majesté témoignait tout son attachement au principe sacré de la légitimité... Ce n'est donc qu'en considération des mesures adoptées par ses alliés et pour ne pas se séparer d'eux qu'il s'est déterminé à fléchir sur ce principe Le vœu de l'Empereur est d'établir un concert intime et parfait entre les quatre grandes puissances alliées. L'Empereur est prêt sur tous les points et sous tous les rapports. Désormais, le maintien rigoureux

(1) Aff. étr. fs Russie. 18 septembre 1830.
(2) Pozzo à Lieven. 8-20 septembre 1830.

des traités et la garantie solidaire que les puissances se donnent à ce sujet sont le point principal vers lequel vont se diriger l'attention et les soins des alliés. » (1)

Le Tsar se départait donc de sa rigueur première. Il n'était plus question à cette heure de jeter des armées en France, ce qu'il aurait fait volontiers, si ses alliés l'avaient suivi.

Le maréchal Diebitsch, arrivé à Berlin avec les idées les plus belliqueuses, s'était calmé au contact modérateur des hommes d'État allemands. Luxbourg, ministre de Bavière, le constatait dès le 3 octobre : « Depuis que le maréchal est à Berlin, ses vues et sa façon de penser se sont modifiées. Il paraît d'avis maintenant qu'une guerre avec la France est la chose qu'il faut chercher à éviter le plus que possible. C'est l'avis aussi de tous les gens sensés. Une guerre avec la France deviendrait bientôt générale et dégénérerait en guerre de *principes*, de réformation politique, dont l'issue et les suites seraient incalculables. Les éléments d'autrefois, des soldats et de l'argent, seraient bien vite épuisés. L'opinion et les idées dominantes du siècle l'emporteraient. Tout ce qui leur est opposé serait renversé. » (2)

Il ne restait donc plus à Nicolas Ier, qu'à accepter le fait accompli, ce qu'il fit tout en resserrant ses liens avec ses alliés

Le 1er octobre, Nesselrode annonçait à Atthalin la reconnaissance par la Russie du nouveau régime en France. Mais, pour bien marquer sa réserve Nicolas Ier n'accordait pas une nouvelle audience au baron Athalin, qui l'eût cependant désirée Courtoisement il lui fit remettre son portrait, sans plus. Quelques nuances étaient même gardées dans ses lettres à Louis-Philippe : le Tsar ne lui donnait pas la qualification habituelle de « Monsieur mon frère, » il se bornait à l'appeler Sire. Et, pour bien marquer le caractère de la reconnaissance de son souverain, Nesselrode écrivait à Pozzo le 22 septembre : (3) « C'est pour préserver cet infortuné pays de plus grands désastres encore, que l'Empereur, à l'exemple de ses alliés, a consenti a établir les relations d'usage avec le nouveau gouvernement que la

(1) De Bray au roi de Bavière, 25 septembre 1830.
(2) Luxbourg au roi de Bavière, 3 octobre 1830.
(3) Nesselrode à Pozzo, 22 septembre 1830.

France s'est donné. C'est donc dans l'intérêt de la France elle-même que la reconnaissance du roi Louis-Philippe a eu lieu. Ce que l'Empereur lui demande en retour, c'est que le roi des Français avise aux moyens de sa propre conservation... Qu'il cherche à arrêter, s'il se peut, le torrent révolutionnaire dont il est sans cesse menacé, qu'il respecte et fasse respecter les traités existants .. enfin que la France renonce sincèrement aux tentatives de troubler le repos des états voisins ou de propager au dehors ses funestes doctrines. » (1)

Atthalin, rentré le 15 octobre à Paris, eut aussitôt un entretien avec Molé qui avait par i péniblement impressionné des termes dont le Tsar s'était servi envers Louis-Philippe. Le ministre s'en ouvrit sans tarder à Pozzo, qui, comme on le verra bientôt, était fort monté contre le gouvernement français à propos des affaires belges. L'hostilité, que l'ambassadeur de Russie avait eue autrefois pour Charles X, se retourna t, plus accentuée encore, contre Louis Philippe. Avec véhémence, il déplora la chute de la monarchie légitime, et déclara que la réponse du Tsar coïncidait avec l'époque où la Belgique était en révolte ouverte, l'Allemagne en troubles, l'Espagne envahie, et l'Italie, avec le reste de l'Europe, menacée de l'être ; que toutes ces calamités, quoique sans sa participation, dérivaient de l'élévation du roi Louis-Philippe au trône de France, et qu'il était impossible de séparer des idées et des faits aussi liés ensemble, et de reprendre les formes usuelles de l'intimité au milieu des innovations les plus funestes qui aient jamais ébranlé le monde social ; « que Sa Majesté Impériale, ayant *reconnu le titre de fait du roi des Français*, les relations politiques entre les deux monarques et les deux états se trouvaient rétablies, en attendant que la marche du roi et de son gouvernement envers les autres puissances devînt un motif pour faire renaître celles qui tiennent à l'intimité et à la confiance. » (2)

Cette scène eut, peu de jours après, un épilogue singulier. Le Roi

(1) Le gouvernement russe exerçait, à cette époque une surveillance rigoureuse sur les journaux français qui pénétraient en Russie. Pozzo le renseignait sur la nature et les tendances de chacun. La censure était impitoyable : tout organe français était, par essence, suspect

(2) Pozzo à Nesselrode, 11-23 octobre 1830.

avait fait appeler Pozzo, et, lui parlant de la froideur du Tsar à son égard, il éclata subitement en sanglots : « Eh ! mon Dieu ! s'écria-t-il, ce n'est pas moi qui ai détrôné Charles X, c'est lui-même qui a voulu se perdre, malgré les avertissements et les conseils de la France et de l'Europe réunies. Quant au duc de Bordeaux, il a été impossible de le mettre en avant au milieu de l'effervescence qui régnait alors et qui dure encore ; je n'aurais eu qu'à le nommer le jour où j'ai été à la commune de Paris, et on m'aurait mis en pièces avec lui, s'il avait été présent. Mon appel au trône a été un mouvement irrésistible, et mon acceptation un acte de nécessité sans lequel la terreur allait commencer à l'instant même à Paris, et une épouvantable confusion dans le reste de la France et de l'Europe. » (1)

Pozzo ne put que répéter les avertissements qu'il donnait depuis deux mois : le Roi devait « rassurer les puissances étrangères contre la propagande des mauvais principes et les envahissements de territoires qui sont toujours le but secret ; de l'autre, en imposer aux perturbateurs qui veulent continuer en France même la Révolution qui l'a porté sur le trône au risque ou peut être dans l'intention déjà formée de l'en précipiter. »

Louis-Philippe était embarrassé. Nier que les comités français ne favorisassent ouvertement la propagande révolutionnaire à l'étranger et que Paris n'en fût le centre, c'eût été nier l'évidence. Il était avéré que, de Paris, partaient sans cesse dans toutes les directions, des placards incendiaires, des incitations à la révolte, des menaces aux hésitants. Le Roi dut avouer qu'il y avait eu « du relâchement volontaire » (2) dans les ordres donnés d'empêcher les rassemblements contre l'Espagne. (3) C'était l'aveu implicite et grave que les comités échappaient à la surveillance. Pozzo s'en empara pour prédire que le Jacobinisme victorieux allait dicter à tous ses volontés, à commencer par l'avènement d'un ministère Laffitte, par une loi « démagogique » sur les élections et par de nouvelles élections. Le Roi alla jusqu'à avouer son impuissance. Il n'avait, disait-il, que le pouvoir

(1) Pozzo à Nesselrode, 11-23 octobre 1830.
(2) *Idem*, *idem*.
(3) Valdès venait de pénétrer en France avec 800 hommes.

qu'on voulait bien lui donner. Enfin, dans cet entretien, il se montra sous un jour si peu royal que Pozzo en demeura atterré. Malgré les preuves évidentes du bon vouloir de Louis-Philippe pour la Russie, malgré l'affirmation de son désir de reprendre avec l'Empereur les rapports qui existaient sous la monarchie des Bourbons, Pozzo sortit navré de cet entretien, car le Roi l'avait terminé sur un éloge de Laffitte, justifiant par avance les actes d'un ministre, que Pozzo qualifiait « d'ambitieux révolutionnaire » et qui avait déjà donné des gages aux pires ennemis de l'ordre. Ce n'était donc pas sans motifs que les puissances témoignaient de la méfiance : mais leurs propres doutes sur l'esprit de leurs peuples suffisaient pour refréner leurs velléités hostiles.

Ainsi s'accomplissait péniblement le grand acte de la reconnaissance du gouvernement de Juillet.

L'Autriche et la Russie demeuraient réservées, prêtes à nous imputer tous les troubles qui pourraient surgir en Europe, et à nous considérer comme un bouc émissaire, chargé de tous les péchés du monde. Cependant leur rancune n'allait pas tarder à se donner libre cours. Les événements de Belgique, de Pologne et d'Allemagne en fournirent le prétexte.

CHAPITRE III

La Révolution de Belgique. — Sympathies françaises. — Principe de la non-intervention. — Ambassade de Talleyrand à Londres. — Changements diplomatiques.

« Que la France fût devenue le théâtre de nouvelles agitations, on s'y attendait depuis longtemps. La catastrophe qui a renversé le trône de Charles X a plutôt affligé qu'étonné l'étranger. Malheureusement, cette catastrophe a été le signal d'une quantité de troubles dans notre Allemagne jusque-là si paisible. Il est bien évident que tout cela part d'une même source et que les factieux, partout où le gouvernement se montre faible et sans vigueur, cherchent à avilir l'autorité et à faire triompher les principes démocratiques ». Ainsi s'exprime de Bray dans une lettre au roi de Bavière. (1) Puis, quelques jours plus tard : « Il n'est que trop constant que le comité directeur, depuis le funeste succès de ses menées en France, travaille avec une activité redoublée à soulever tous les pays d'Europe. Très récemment, une des grandes dames russes qui se trouvaient encore à Paris, se rencontra avec un des chefs de ce comité qui, dans l'excès de sa confiance, lui dit qu'on avait fait partir pour Saint Pétersbourg des gens habiles qui, bientôt, sauraient faire jouer les ressorts dont ils pourraient disposer dans ce pays-là. Cette dame lui répondit que, puisqu'il prenait si peu de précautions pour cacher son projet, il ne trouverait pas mauvais qu'elle mandât à Saint-Pétersbourg les bonnes intentions du Comité. Il répondit qu'elle pouvait le faire en toute liberté, qu'avant que sa lettre arri-

(1) *Archives royales de Munich*, 26 septembre 1830.

vât, la chose aurait déjà éclaté... Quant aux machinations contre la Belgique, elles sont de notoriété publique. Un particulier bien connu de Paris a donné, à lui seul, 80.000 francs pour acheter des armes, pour armer le bas peuple... Les enrôlements se font ouvertement. Les points sur lesquels les efforts du Comité se dirigent avec le plus d'activité sont la Belgique, l'Italie et Madrid » (1)

Ces lettres en disent plus que de longs commentaires sur l'état d'esprit des souverains et des cours d'Europe à l'égard de la France au lendemain de la révolution de Juillet. Elle avait, en réalité, reformé contre nous une sorte de Sainte Alliance, réconcilié dans une commune haine à notre égard la Russie et l'Autriche. Des désordres graves venaient, nous le savons, d'éclater sur plusieurs points de l'Europe. En Belgique, le feu couvait depuis longtemps. La réunion des Pays-Bas à la Hollande avait été opérée par le Congrès de Vienne pour former aux portes de la France un grand état nouveau qui, au besoin, saurait la menacer. Cet arrangement pouvait convenir à l'Europe, mais non aux Belges qui en souffrirent amèrement.

Nous n'avons pas à instruire ici le procès de l'administration du roi Guillaume Ier, et nous ne nous étendrons pas sur les froissements politiques et économiques qui avaient exaspéré les Belges, non plus sur les griefs du parti catholique impatient du joug protestant, et sur les agissements du clergé. On disait couramment en Belgique que ce dernier avait peut-être eu la plus grande part dans l'insurrection du 25 août et les événements qui l'ont suivie. La presse catholique secondait vigoureusement cette action et surtout, *le Catholique des Pays-Bas* qui « par son opposition et la hardiesse de ses doctrines a le plus contribué à la révolution de 1830 » (2) Sans revenir sur ces faits connus, nous suivrons les événements depuis le 4 octobre où le gouvernement provisoire proclamait l'indépendance de la Belgique, indépendance qui ne devint effective qu'au commencement de novembre. Seuls, Luxembourg et la citadelle d'Anvers étaient encore occupés par les Hollandais. Le congrès national, convoqué le 18 novembre, vota à son tour l'indépendance belge, réservant la

(1) *Archives royales de Munich*, 4 octobre 1830.

(2) ANDRÉ WARZEE. *Essai historique et critique sur les journaux belges*, 18[illegible], *Bibliothèque royale de Bruxelles*.

question des relations du Luxembourg avec la confédération germanique pour ne pas porter atteinte à l'ordre de choses établi avec la Prusse.

L'émoi fut grand en Europe. Naturellement, toute la responsabilité en fut rejetée sur la France. Le grand-duc Constantin, alors à Paris, écrivait au Tsar : « Les événements de Belgique, tout déplorables qu'ils sont, n'ont été qu'un effet de la précipitation, et cette poudre fulminante a fait explosion un peu trop tôt ; elle ne devait prendre fi · qu'au moment d'un embrasement général et sous ce point de vue, il est heureux que cela soit arrivé. » (1)

Par les dépêches perlustrées adressées au consul de France à Varsovie, le frère du Tsar avait bien acquis la conviction que « pour le moment » le gouvernement français désirait bien rester en rapport d'amitié avec tout le monde pour se consolider et attendre l'heure propice. Mais il n'avait aucune confiance pour l'avenir, persuadé qu'à la première occasion ce gouvernement déchirerait les voiles pour se montrer favorable aux diverses insurrections qui éclataient partout et surtout envers la Belgique. Le cri de ralliement des Belges « vive la France » était bien fait, à la vérité, pour justifier les suspicions.

Il n'était pas douteux qu'il existât à Paris de nombreux comités favorables aux Belges et les soutenant clandestinement. En outre, estime Pozzo, « l'influence générale et le succès du peuple de Paris ont sans doute contribué au mouvement de celui de Bruxelles. » (2) « Non seulement le parti dominant en France approuve les troubles des Pays-Bas et la résistance contre l'autorité, mais il a fait comprendre d'une manière positive que si une autre puissance, quoique appelée par le roi légitime à l'aider de ses forces pour étouffer la rébellion, les lui accordait et entrait, par conséquent, à main armée sur le territoire de son voisin et de son allié, la France se croirait obligée de voler au secours des insurgés. Cette doctrine est devenue celle du ministère actuel qui, sans examiner le droit, déclare qu'une telle obligation est une condition de son existence et qu'il doit s'y soumettre et en courir les chances. » (3)

(1) *Société impériale d'histoire de Russie*, 1830, tome CXXXII, p. 4 .
(2) Pozzo à Matuszewic, agent russe à Londres, 18-30 août 1830.
(3) Pozzo à Lieven, 20 août, 1er septembre 1830.

Un enthousiasme extraordinaire pour les Belges se produisait, en effet, à Paris ; on redoutait une manifestation de la garde nationale à la revue du 29 août, qui devait être passée par Louis-Philippe et La Fayette. La sympathie de ce dernier pour la révolution belge n'était pas un mystère ; la presse, très surexcitée, posait en doctrine que le souverain contre lequel une insurrection est dirigée n'a pas le droit d'en appeler un autre à son secours, mais que, dans le cas d'un appel au peuple, l'intervention de la France en faveur des révoltés s'imposait. D'ailleurs, il fallait bien reconnaître que les réfugiés belges, italiens et espagnols pullulaient en France, y exerçant sur certains Comités libéraux et sur les Comités révolutionnaires une action évidente. La faiblesse du gouvernement français, plus ou moins à la merci des fauteurs de troubles, laissait le champ libre aux pires éventualités.

Cependant le gouvernement de Juillet était resté absolument étranger au mouvement de Bruxelles. Pozzo le reconnaissait ; mais pouvait-il n'être pas influencé par l'opinion publique si ardente ? « Le comte Molé m'a dit avec raison que cet événement est le plus grand malheur qui pouvait arriver à la France, à son nouveau maître et à l'Europe, qu'au milieu de l'exaltation de la capitale et attendu la faiblesse de l'autorité, personne ne saurait répondre des effets que l'enthousiasme et le désir désordonné de conquérir la Belgique peut produire, surtout si quelque puissance étrangère se chargeait de comprimer l'insurrection » (1)

Molé s'efforçait de rassurer les ambassadeurs étrangers. Les commandants des frontières avaient reçu l'ordre de ne s'immiscer en rien dans les affaires de Belgique ; mais le ministère français pouvait-il néanmoins répondre du lendemain ?

A Paris, après un instant d'accalmie, le Corps diplomatique pronostiquait de nouveau la guerre. Parmi les plus inquiets était lord Stuart. Pozzo semblait découragé. Lui qui s'était si activement employé depuis un mois à rassurer ses collègues, à dissiper les inquiétudes ressenties à Saint Pétersbourg, qui avait même exécuté mollement les ordres du Tsar, il risquait de voir tous ses efforts compromis : « Je

(1) Pozzo à Lieven, 16-28 août 1830.

crois urgent, disait-il le 30 août dans une lettre au comte Matuszewic, que Votre Excellence veuille traiter ce grand objet fort sérieusement avec le duc de Wellington, pressentir ce qu'il pense et surtout ce qu'il croirait *pouvoir* si ce qui est en perspective venait à se réaliser, c'est-à dire si le roi des Pays-Bas invoque le secours de l'Angleterre, s'il invoque et obtient celui de la Prusse et enfin si, dans l'un et l'autre cas, la France prétend les en empêcher. La même question peut s'étendre à l'Italie et à la part que l'Autriche se croirait obligée d'y prendre contre tout ce qui pourrait altérer le *statu quo* par violence interne ou étrangère. Les cabinets ne sauraient s'expliquer assez tôt et s'entendre sur ces objets. La collision est imminente et je le crains inévitable. Il serait à désirer que le roi des Pays-Bas parvînt à régler ses propres affaires lui-même ; cependant, il faut se préparer pour le cas contraire dès qu'il peut devenir si probable à chaque instant ».

Pozzo était alors exaspéré par la nomination de Talleyrand à Londres Il connaissait ses sentiments russophobes et n'avait pas oublié son rôle au Congrès de Vienne : « Ce méchant et vilain homme fera de l'agiotage avec Ouvrard et des intrigues avec tout le monde, disait il avec mépris. » (1) L'ambassade de Talleyrand à Londres n'était pas faite pour modérer son antipathie à l'égard du gouvernement actuel qui, selon lui, voulait s'annexer la Belgique. D'autre part, les déclarations de Molé ne le rassuraient pas : « Il prétend, disait-il, qu'il n'appartient à aucune puissance d'en secourir une autre contre se sujets rebelles... et m'a déclaré que cette doctrine était inséparable de la stabilité du trône de Louis-Philippe Ier, tandis que les révolutionnaires, de leur côté, la proclament sans cesse et sans réserve et de manière à menacer de la guerre contre quiconque oserait en agir autrement. » (2)

Cette doctrine pouvait mener loin, car elle était redoutable pour les trônes déjà ébranlés. Mais répondait-elle à cette théorie fondamentale de l'intégrité et de la souveraineté des états ? L'intervention ne doit se justifier que dans le cas où un état considère sa sécurité comme

(1) Pozzo à Lieven, 24 août-15 septembre 1830.
(2) *Idem*, 8-20 septembre 1830

menacée par les troubles qui éclatent dans un autre. Il va sans dire que les représentants étrangers à Paris protestaient contre cette doctrine, d'autant plus que Molé leur déclarait que la France ferait la guerre toutes les fois qu'elle verrait les pays en révolution attaqués par quelque puissance que ce soit. Ces déclarations n'étaient pas pour les rallier à Louis Philippe qui, depuis 30 années, fraternisait plus ou moins avec le parti de la révolution. Quant au principe de non intervention posé résolument par Molé ils y voyaient : « un moyen de se faire des partisans redoutables dans tous les pays d'Europe et par conséquent comme une arme dont le roi pourra menacer tous les autres souverains dans l'occasion. » (1)

Les nouvelles mœurs de la cour choquaient aussi les représentants étrangers habitués à la scrupuleuse étiquette d'autres cours européennes. Le Palais-Royal, encombré de quémandeurs, est ouvert à quiconque porte un habit « depuis le cordonnier inclusivement, s'il est équipé en garde national, jusqu'au maréchal » (2) Ils constataient une situation économique assez précaire ; le commerce languissait, et par surcroît, la récolte avait été mauvaise dans une partie de la France ; partout « se révélait un degré de confusion et d'incertitude inhérent à la nature des choses. » (3) Que serait-il advenu d'une nouvelle révolution se déchaînant en de telles circonstances ? Louis Philippe, dans toutes ses paroles et dans tous ses actes, n'avait en vue que de parer à une si redoutable éventualité.

Le langage d'Aberdeen au Chargé d'Affaires russe, à Londres, ne différait guère de celui de Pozzo Il examinait le cas du *fœderis et belli* sous ces trois hypothèses : « 1° Si les Belges se déclaraient indépendants ; 2° s'ils se donnaient à la France ; 3° s'ils prétendaient avoir une législature, des finances et une armée séparée, en ajoutant que ce ne serait que s'ils limitaient leurs exigences à une administration distincte qu'on pourrait examiner la question et entrer en matière avec eux » (4)

(1) Pozzo à Lieven, 8-20 septembre 1830.
(2) *Idem*, *idem*
(3) *Idem*, *idem*.
(4) *Idem*. *idem*.

Or, il ressortait des informations de Pozzo que les insurgés belges cherchaient à se donner à la France. La nature même de l'insurrection en révélait la gravité. Le récit suivant fait à Pozzo par le marquis de La Moussaye, ministre de France au Pays-Bas était impressionnant.

« .....Durant les terribles journées du 1er et du 2 septembre, Monseigneur le prince d'Orange a soutenu l'honneur du nom de Nassau et déployé un grand courage. Je me trouvais non loin de Son Altesse Royale lors de son entrée à Bruxelles... Partout se présentaient les couleurs de la rébellion ; un drapeau ennemi flottait presque au-dessus de la tête du prince. . la plupart des visages se montraient irrités et menaçants. Si quelques vivats se faisaient entendre, ils étaient à l'instant couverts par les cris de *silence*, *vive liberté*. On eut dit un grand criminel conduit par la populace à l'échafaud ; de tels symptômes auraient ébranlé l'âme la plus ferme. » (1)

« Parvenu par une marche lente et pénible à travers la foule, il a voulu se diriger vers son palais : « A l'hôtel de ville ! » s'est écriée la multitude, et cette direction a été prise. Les portes de l'hôtel de ville se sont ouvertes, et ont laissé voir deux canons chargés à mitraille, entourés de leurs canonniers. Des cris de *Vive la Liberté*, ont retenti plus fortement que jamais. Le prince s'est retourné vers le peuple : « Oui, vous serez libres, a-t-il dit, telle est l'intention du roi et je m'en rends garant. Moi aussi, je suis Belge, nous nous entendrons pour le bonheur de la patrie ». »

La Sainte-Alliance qui, dans la question de la reconnaissance du roi Louis-Philippe, s'était vue abandonnée par l'Angleterre, comptait, en revanche, sur elle dans les circonstances présentes, car le sort de la Belgique la touchait de près. C'était un sérieux atout dans le jeu des grandes cours de l'Europe centrale. Aberdeen avait d'ailleurs été très net dans ses entretiens avec Vaudreuil : « Les puissances étrangères, lui avait-il dit, se sont abstenues de toute ingérence dans les affaires de France et ont le droit de penser aujourd'hui que ce pays suivra la même ligne à l'égard des troubles chez ses voisins. » (2)

(1) Pozzo à Nesselrode, 8-20 septembre 1830.
(2) Vaudreuil à Molé, 31 août 1830.

En Prusse, Bernstorff était fort accablé et se prenait à regretter la reconnaissance hâtive du gouvernement français. La Prusse, sans cette précipitation, aurait pu maintenant y mettre des conditions. Il allait jusqu'à envisager, en présence de l'enthousiasme populaire français pour les insurgés belges, le renversement de la monarchie et songeait déjà à une intervention possible des puissances pour la sauvegarde du principe monarchique tant en Belgique qu'en France. Mortier lui rappelait en vain que, dès le mois de décembre 1829, il lui avait signalé l'effervescence belge et avait reçu l'assurance que la Prusse n'interviendrait pas dans les affaires intérieures d'un état limitrophe de la France sans s'entendre préalablement avec elle à cet égard. (1)

Mais Bernstorff, buté, ne voulait rien entendre ; il voyait déjà les soldats français forçant la frontière belge et les troupes anglaises franchissant le détroit pour s'interposer. C'était en un mot la guerre générale. Son irritation redoubla à la nouvelle des troubles d'Aix-la-Chapelle. Il y avait donc une relation directe entre les meneurs. Des ordres furent donnés aux autorités militaires d'avoir à étouffer sur le Rhin ces velléités insurrectionnelles.

La Haye atterrée implorait le secours de Berlin ; Bernstorff déclarait à Mortier qu'il espérait que les ordres seraient envoyés aux autorités de la frontière pour réprimer tout mouvement qui pourrait laisser la population se mettre en rapports avec celle des provinces belges. (2)

Les forces prussiennes sur le Rhin étaient portées, disait-on, à 80.000 hommes, chiffre considérable pour l'époque. Une vive préoccupation régnait à Berlin, où, cependant, n'apparaissait pas le désir d'une guerre avec la France. La mission de Diebitsch n'avait pas été bien vue dans la capitale prussienne, où celui-ci était arrivé trop tard, lorsque la reconnaissance du gouvernement français y était déjà décidée, quand le gouvernement russe, au contraire, espérait qu'un concert intime pourrait encore s'établir entre les puissances contre le nouvel ordre de choses en France. Les événements avaient déjoué

(1) Mortier à Polignac, 16 décembre 1829.
(2) Mortier à Molé, 4 septembre 1830.

ces prévisions. La reconnaissance de l'Angleterre, suivie de celle de la Prusse, avait entraîné l'Autriche. Le général Belliard avait été reçu à Vienne dès qu'on eût appris que le comte de Lobau avait été reçu par le roi de Prusse.

D'autre part, Nesselrode, de passage à Berlin, désapprouvait la marche suivie à Pétersbourg et ne cachait pas sa volonté de la modifier dès son retour, blâmant fort le prince Lieven et le général Benkendorff de leur politique.

L'objectif de la Prusse était toujours d'établir avec la France et l'Angleterre une entente intime dirigée contre l'Autriche, chaque jour plus détestée à Berlin. (1) Le point était donc de savoir si la France ne porterait pas la guerre au delà de ses frontières et si les idées révolutionnaires n'y feraient pas explosion. « Il n'y a qu'à la république que les souverains étrangers sont décidés à faire la guerre, parce qu'ils ont la conviction que cet ordre de choses doit produire l'anarchie en France, et, par contre-coup, dans le reste de l'Europe » (2)

L'Allemagne avait l'espoir que le gouvernement de Juillet subsisterait en dépit des troubles provoqués par ses adversaires. (3)

(1) La haine contre l'Autriche fortifiait l'union de la Prusse et des petits états de l'Allemagne sur ce terrain ; Munich et Berlin fusionnaient leurs espérances : « Les manières hautaines et le ton tranchant du ministre président de la Diète n'en imposeront, j'espère, à personne. Cela fait tout au plus rire et hausser les épaules Le ministère prussien trouve tout à fait inconvenant que le Baron de Münch ait osé prendre un ton si inconvenant vis-à vis du baron de Lerchenfeld. Celui-ci saura sans doute remettre M. de Munch à sa place. Nous ne vivons plus heureusement dans le temps où un ministre d'Autriche — comme fit M. de Lehrbach sous l'électeur Charles Théodore — osait impunément se donner des airs de commander chez nous L'Allemagne peut se passer de l'Autriche. Elle ne saurait exister sans la Bavière. » Luxbourg au roi de Bavière, 2[illegible] octobre 1830.

(2) Mortier à Molé, 14 septembre 1830. Aff. étr. fs. Prusse.

(3) « On ne peut nier qu'il existe en France un parti très fort composé d'hommes à vues démocratiques, qui n'ont momentanément donné leur adhésion au système de monarchie limitée en France que pour gagner du temps et faire servir à leur profit les embarras inséparables des convulsions récentes Il faut espérer que ce parti ne triomphera pas car mieux vaudrait sans nul doute, une monarchie même absolue que le retour de l'anarchie. A Dieu ne plaise que le beau royaume de France

« L'Europe attend de vous son salut, disait à Mortier le comte de Bernstorff ; si le gouvernement de S M. Louis-Philippe se consolide, nous sommes sauvés, autrement il est impossible de prévoir et les catastrophes et les fléaux de tout genre auxquels nous serons en proie. » (1)

Ces paroles empruntaient des faits une portée toute particulière, car l'Allemagne se trouvait elle-même très travaillée par les idées libérales. Le calme renaissait en Prusse rhénane d'où on avait rappelé 20.000 hommes en y laissant simplement un contingent de 9.000 hommes ; mais l'agitation régnait sur d'autres points de l Allemagne. Des conflits naissaient sur des questions confessionnelles et sur des questions politiques dans le duché de Brunswick, la Saxe, la Hesse et spécialement dans les états du nord de l'Allemagne non dotés de formes constitutionnelles. Les états du midi, qui en étaient pourvus, demeuraient calmes L'intérêt et la prudence dictaient à la Prusse son attitude envers la France.

Malheureusement, les plans démagogiques qui s'imposaient au sein du gouvernement lui-même n'étaient pas rassurants. A la fin de septembre 1830, la Société des *Amis de la vérité* préparait l'anniversaire bruyant de l'exécution des quatre sergents de la Rochelle faite en place de Grève le 21 septembre 1822 : « Cette société, écrivait le baron de Hügel, (2) dans ses remarquables bulletins quotidiens, avoue d'avoir existé depuis nombre d'années et d'avoir été un foyer constant d une conspiration permanente contre le gouvernement des Bourbons. » (3) Comptant déjà près de douze cents membres et possédant un recrutement actif, elle combattait ouvertement le gouvernement. D'autres sociétés populaires s'étaient également constituées, non moins agissantes : celle des *Amis du peuple* qui se réunissait deux fois par semaine, rue Montmartre, au manège Pellier ; (4) la société *Aide toi, le ciel t'aidera* ; celle des *Amis des peuples*, etc.

soit de nouveau asservi à des principes funestes à la tranquillité des puissances étrangères » (*Courrier anglais*, extrait tiré de la *Quotidienne* du 13 septembre 1830).

(1) Mortier à Molé, 21 septembre 1830. Aff. étr. fs. Prusse.

(2) Conseiller de l'ambassade d'Autriche à Paris.

(3) *Archives d État à Vienne*, 20 se tembre 1830.

(4) Nombre de membres de la garde nationale, en faisaient partie.

Ces sociétés ne visaient pas seulement à travailler les masses en France, mais elles étendaient encore leur action en Allemagne et en Italie ; les adhérents étaient invités à fomenter dans l'ombre une insurrection prête à éclater au premier signal. Toutefois, les séances orageuses de la société des *Amis du peuple* avaient fini par émouvoir plusieurs pairs et députés, qui avaient exigé du ministère la prompte présentation d'une loi pour faire cesser ce désordre. (1) Le roi y était traité de roi provisoire. Ils demandaient la dissolution de la Chambre, protestaient contre la nomination récente de Talleyrand à l'ambassade de Londres, ne parlaient de rien moins que de s'immiscer dans tous les actes du gouvernement et de lui dicter la loi. Les ministres, d'accord sur la répression, différaient sur les moyens. On redoutait surtout que l'esprit des clubs ne réagît sur la garde nationale.

Au conseil du 23 septembre, Guizot, de Broglie et Molé en présence de l'opposition de Laffitte, Bignon et Dupont de l'Eure sur les mesures qu'ils proposaient, envoyèrent leurs démissions qu'ils retirèrent, quand ces derniers eurent enfin cédé. Il fut arrêté que le 28 septembre, une loi pour la répression et la régularisation des sociétés populaires serait présentée aux Chambres.

Le Corps diplomatique ne s'inquiétait pas moins de la présence à Paris de nombreux étrangers d'allure suspecte. « Des Allemands arrivés depuis peu fournissent des matériaux pour les articles que les journaux insèrent sur les affaires d'Allemagne : on est parvenu à mitiger ceux du *Journal des Débats* sur les affaires de Saxe. » (2) De plus, de continuelles allées et venues d'Allemands entre Paris et l'Outre-Rhin, indiquaient de très étroites ramifications révolutionnaires dans les deux pays.

Toutefois, la majorité de la Chambre et de la garde nationale elle-même commençaient à battre en brèche les clubs dont on redoutait l'esprit dominateur. La garde avait invité la *Société des Amis du peuple* à interrompre ses séances publiques ; mais on soupçonnait fort que ses actes, pour être moins à jour, n'en seraient que plus dan-

(1) *Bulletins de Hügel*, 21 septembre 1830.
(2) *Idem*, 25 septembre 1830.

gereux. La garde avait d'ailleurs agi sans ordres. « Personne n'à voulu compromettre sa Popularité ; M. de La Fayette et le Roi sont jaloux de conserver la leur et sont les plus grandes entraves pour une marche forte et énergique de la part de l'administration. » (1) Les diplomates ne s'effrayaient pas moins des nombreux départs de volontaires pour la Belgique. « C'est un comité établi à Paris qui leur paie les frais du voyage. Le ministère y est étranger, mais il doit laisser faire. La grande propagande continue ses travaux pour changer la face de la société européenne, et, loin de se compromettre elle agit toujours par des sous-ordres qu'elle peut sacrifier sans mettre son jeu à découvert. M. de La Fayette est le point autour duquel on fait se grouper tous les émissaires des autres pays. » (2)

Les paroles de Laffitte n'étaient pas pour rassurer. Gonflé d'orgueil et d'ambition, il était grisé par la faveur particulière que lui marquait le Roi qui comptait ainsi le tenir entièrement.

La grosse fortune du ministre servait d'instrument à sa popularité. Avec cynisme, il avait répondu à un de ses familiers qui lui demandait s'il ne s'effrayait pas de tous les symptômes de désordre prochain : « Que voulez-vous, je suis très riche, je n'ai qu'une fille qui n'aura pas d'enfants, il faut bien que je jouisse de ma fortune. Ces grands événements qui ont eu lieu et qui se préparent encore, et dans lesquels je suis pour beaucoup, m'amusent et m'occupent agréablement. » (3)

Laffitte était, en deux mots, un homme suspect. Hügel le jugeait ainsi : « Il aurait été bien facile au gouvernement déchu de gagner M. Laffitte ; un titre, une distinction, et il aurait cru vivre sous le meilleur gouvernement possible, parce qu'il savait apprécier son mérite. » (4)

Certes, les motifs ne manquaient pas pour justifier le pronostic suivant : « La France marche à grands pas vers la république et ce n'est pas son gouvernement actuel qui l'empêchera d'y arriver. » (5)

(1) *Bulletins de Hügel*, 26 septembre 1830.
(2) *Idem*, 28 septembre 1830.
(3) *Idem*, 30 septembre 1830.
(4) *Idem*, *idem*.
(5) Apponyi à Metternich, 1er septembre 1830.

Apponyi, qui écrivait ces lignes à Metternich, prévoit l'époque où « les puissances de l'Europe se verront obligées de combattre pour la défense de leur indépendance politique et pour le maintien de leurs droits de légitimité... La reconnaissance du roi Louis-Philippe doit devenir un point de départ pour tous les cabinets, dont ils puissent s'appuyer pour repousser d'un commun accord et avec leurs forces réunies les tentatives de prosélytisme et de propagande, dont il n'est que trop probable que le système va se développer successivement en France. » (1)

***

Apponyi, Pozzo, Nesselrode et Metternich considéraient donc l'avenir sous la même lumière et s'accordaient sur la conduite à tenir : reconnaître le gouvernement de Louis-Philippe pour éviter des maux pires

Vers la fin de septembre, le Roi fit demander Pozzo au Palais-Royal. Il était encore sous le coup des résultats de la mission à Saint-Pétersbourg du général Atthalin, et éprouvait le besoin de se disculper de nouveau sur les événements de juillet. Il s'était « soumis à la nécessité en se prêtant à la seule chose devenue praticable et qui contenait en elle-même un principe d'ordre et de monarchie. » (2) L'ambassadeur de Russie lui répondit en se plaignant de l'action des sociétés populaires, de leur propagande pernicieuse, invitant le Roi à faire exécuter le récent arrêt de la cour royale, prescrivant des poursuites contre celles de ces sociétés dont les membres avaient lancé des pamphlets incendiaires. A cette heure même, le ministère était divisé sur cette question et quatre d'entre les ministres, dont Molé, déclarèrent qu'ils se retireraient si les poursuites n'étaient pas ordonnées. Après des discussions violentes, il fut décidé qu'on agirait. Molé dit à Pozzo : « Je suis, avec les collègues qui partagent mon opinion, le dernier terme du libéralisme compatible avec la monarchie et la paix de l'Europe ; si la violence des déma-

(1) Apponyi à Metternich, 1er septembre 1830.
(2) Pozzo à Lieven, 13-25 septembre 1830.

gogues et la faiblesse du Roi m'obligent à quitter, attendez-vous à une manière de gouverner incompatible avec cette paix que nous avons tant besoin de conserver. » (1)

Mais Pozzo ne s'était pas borné à dénoncer au Roi les agissements des sociétés secrètes ; il l'avait aussi longuement entretenu de la propagande révolutionnaire partie de France et gagnant tous les pays ; discrète dans ceux où la France pouvait redouter des complications internationales, ouverte dans les autres, notamment en Espagne, moins exposée à une intervention des puissances.

Pozzo considérait La Fayette comme « le protecteur et le provocateur évident de cette croisade de perturbation universelle. » (2) Mais Louis-Philippe craignait La Fayette, comme il craignait, d'ailleurs, les révolutionnaires, en général. C'était vraiment « une âme faible, énervée et reculant devant le danger. » A un familier qui prenait congé de lui, il disait ces mots caractéristiques : « Rappelez-vous quelquefois la victime que vous laissez ici. » Et encore cette déclaration : « qu'il ne tenait pas du tout au titre de Roi et que, si la nation l'exigeait, il se contenterait de celui de président de la république. » (3) Ces propos provoquaient un peu plus que de l'étonnement dans les sphères diplomatiques. Leur effet n'était pas meilleur près de ceux mêmes qui avaient poussé le duc d'Orléans vers le trône. Certains d'entre eux commençaient à entrevoir la restauration possible du duc de Bordeaux. C'est ainsi que Sébastiani avait prononcé ces étranges paroles : « Je me soucie bien peu de Mgr le duc d'Orléans. Il nous convient pour le moment parce que nous en faisons ce que nous voulons, mais pour que la France puisse retrouver un avenir de stabilité et de consolidation, *il faut que le principe de la légitimité finisse par triompher* ; quand nous serons parvenus à arranger, à façonner la monarchie à notre guise, ce sera finalement toujours au duc de Bordeaux qu'il faudra que nous revenions. » (4)

On doit convenir que, si Pozzo traduisait les vues intimes de

(1) Pozzo à Liéven, 13-25 septembre 1830.
(2) *Idem*, *idem*.
(3) Apponyi à Metternich, 14 septembre 1830.
(4) *Idem*, 6 septembre 1830.

quelques-uns, il était éloigné d'être l'interprète du sentiment général. Les libéraux qui avaient fait tomber la monarchie légitime n'étaient pas disposés à perdre le fruit de leur ouvrage. Louis-Philippe, qui n'avait que des velléités d'énergie, protestait pourtant avec fermeté de la pureté de ses intentions et, surtout, n'en ménageait pas les assurances aux puissances de la finance. Il avait dit au baron de Rothschild qui — on s'en souvient — avait prévenu Charles X du danger qui le menaçait : « Je me trouve heureux d'être roi, parce qu'en acceptant la couronne, j'ai pu sauver la France de l'état de complète anarchie dans lequel elle tombait infailliblement... Je n'ai aucune vue d'ambition ou d'agrandissement, je désapprouve hautement les menées et les intrigues des révolutionnaires étrangers qui séjournent en France... Je viens de faire désarmer deux cents Espagnols qui s'étaient portés sur les frontières et de les renvoyer à Bayonne... J'ai pris toutes les mesures pour empêcher le général Pépé, qui est actuellement à Paris, de retourner à Naples... Je sais que l'Autriche est occupée en ce moment du complétement de ses régiments, et qu'elle renforce son armée en Italie..., les provinces italiennes sont les seuls points vulnérables de cette monarchie ; je ne voudrais cependant pas qu'elle armât sérieusement ; les armements amènent, provoquent toujours la guerre. » (1)

Assurances auxquelles ne répondirent pas toujours les actes du Roi.

L'ascendant de La Fayette sur l'esprit de Louis Philippe donnait déjà quelque inquiétude. « Idole du peuple et mannequin de la révolution, » (2) on le voyait partout, dans les réunion publiques, les comités, flattant tour à tour les partis : à l'un, il laissait envisager l'abolition de l'hérédité à la pairie, qu'il défendait devant l'autre ; aussi prodigue de promesses que de mots pour entretenir sa popularité, prêt à toutes les volte-face « pourvu qu'on lui accordât la cocarde tricolore et la garde nationale ». Républicain, mais ne croyant pas à la durée de la république, il marchait avec le Roi, tout en interrogeant prudemment l'horizon. Louis-Philippe avait mesuré sa sincérité, mais il le craignait et l'écoutait à cause du prestige de son nom auprès du peuple.

(1) Apponyi à Metternich, 11 septembre 1830.
(2) *Idem*, 22 septembre 1830.

Ces circonstances avaient rétabli l'union dans le Corps diplomatique. Pozzo se rapprochait d'Apponyi Son langage était devenu « correct et entièrement basé sur le principe d'une union étroite et inébranlable entre les grandes cours. » (1) Il se plaisait à répéter que, si la guerre devenait inévitable, « l'union entre les trois cours alliées reparaîtrait plus entière, plus parfaite et plus indestructible que jamais. » (2)

Pozzo, qui représentait le principe de la légitimité, n'acceptait pas la théorie du gouvernement français sur la non intervention. Tout lui était prétexte pour montrer son aigreur qui allait, parfois, jusqu'à la violence On l'entendait s'écrier dans ses véritables accès de courroux : « Si aujourd'hui un Napolitain veut proclamer le général Pépé roi de Naples, si les Piémontais, si les Espagnols appellent une autre dynastie au trône, ou s'ils demandent la République, on nous dira ici : gardez-vous bien de vous y opposer, de faire marcher des troupes pour la défense des souverains légitimes, car nous ne pourrions le souffrir et nous nous verrions obligés de venir au secours de la cause populaire en Espagne et en Italie Si en suite du projet adopté de la séparation du nord et du midi dans le royaume des Pays-Bas, les Belges insistaient sur ce que leurs troupes occupassent les forteresses, nous ne pourrions que donner notre appui à une aussi juste demande. C'est de mes propres oreilles que j'ai entendu tous ces beaux raisonnements. Aussi y ai-je répondu : si vous persistez dans ces principes, vous n'avez qu'à charger vos canons, car vous en aurez bientôt besoin. » (3)

On eût dit vraiment que Pozzo, si monté jadis contre Charles X, était près maintenant de pleurer sur les infortunes du roi déchu.

Le procès des ministres apporta un autre sujet d'alarmes et de préoccupations. Pozzo, peu indulgent naguère pour Polignac et ses collègues, s'indignait, à présent, de l'acharnement des poursuites dont ils étaient l'objet. Le peuple ne demandait rien moins que leurs têtes et cette haine sauvage rendait les prévenus intéressants aux yeux des diplomates étrangers. Ils n'éprouvaient pas moins de répugnance

(1) Apponyi à Metternich, 16 septembre 1830.
(2) *Idem*, *idem*.
(3) *Idem*, *idem*.

pour le rôle de Fouché qui, avec 120 mille francs de rente qu'il s'était acquis en flattant, puis en démolissant successivement tous les régimes, se signalait par son zèle dans « ce détestable complot » (1)

D'autres faits exaspéraient les ambassadeurs. Ils savaient que, dans les conseils des ministres, on se préoccupait de l'état intérieur de la France, et le bruit courait avec persistance qu'on songeait en haut lieu à encourager les mouvements révolutionnaires de l'étranger. Que le gouvernement ait été jusque-là, c'était déjà une question, mais qu'il usât de son autorité pour intervenir dans les comités secrets dont la propagande s'exerçait à l'étranger, c'était peu opportun. Le gouvernement n'avait qu'à laisser faire. Apponyi venait de recueillir à ce sujet des précisions : « Peu de temps avant les explosions de Hambourg, de Dresde, de Brunswick, de Cassel, etc., les envoyés de ces états, résidant à Paris, avaient été frappés du nombre prodigieux de jeunes gens de leur pays qui affluaient à Paris et qui, après un très court séjour dans cette capitale, demandaient des passeports pour retourner dans leurs foyers. Ils semblaient n'être venus à Paris que pour demander le mot d'ordre du comité et pour le porter aussitôt là où il devait être mis à exécution ; car, environ quinze jours après leur départ, les soulèvements éclatèrent de tous côtés. M. de Könneritz, l'envoyé de Saxe, m'a assuré que trois jours avant l'émeute de Dresde, des Français lui en avaient donné l'avis positif. Son frère lui écrit de cette ville qu'au moment de l'assaut donné à l'hôtel de police, et auquel il avait assisté lui-même, trois individus inconnus et décorés de la Légion d'Honneur s'étaient approchés de lui et l'avaient apostrophé ainsi en langue française : « Monsieur, c'est maintenant à vous à demander des concessions à votre gouvernement, le temps est favorable, il faut en profiter... » Un des instituteurs de mes fils connaît un Français qui a dépensé dix mille francs pour l'achat de fusils qui ont été envoyés en Espagne. » (2) Si l'on ajoute que l'un des membres du comité directeur à Paris disait publiquement à une dame russe que son effort allait maintenant se porter vers ce pays, on sera suffisamment édifié sur les menées de cette agence de provocations.

(1) Apponyi à Metternich, 14 septembre 1830.
(2) *Idem*, 23 septembre 1830.

Un autre objet occupe encore à ce moment la correspondance diplomatique. On savait que les ambassadeurs français accrédités près de certaines cours ne resteraient pas en fonctions. On y substituerait donc des hommes nouveaux, pénétrés des idées nouvelles, de moins bonne naissance ; leur ton et leurs manières ne seraient plus traditionnellement appréciés. Apponyi déplorait pour Vienne le choix du maréchal Maison, dont l'attitude envers Charles X, lors de sa chute, avait d'autant plus choqué qu'il en avait été comblé de bienfaits.

« Ses manières sont communes et grossières et, à défaut de talents, il a un merveilleux genre d'activité, un besoin de faire qui porte à l'intrigue et à la manigance. » (1) Tel était le jugement d'Apponyi, peu flatteur, inconvenant même. Et Pozzo, faisant allusion au choix de Mortier pour Saint-Pétersbourg, disait tristement : « Il n'est pas facile d'obtenir des choix comme autrefois ; la classe où nous étions habitués à les tirer est entièrement exclue et mise de côté. »

Tels étaient les rapports regrettables qui aggravaient quotidiennement les dispositions malveillantes des gouvernements contre celui de Louis-Philippe et que réfrénait seule la crainte d'une guerre générale qui ferait taire toutes les dissensions intérieures et prendre les armes à chaque citoyen français pour défendre la patrie. En réalité, la reconnaissance était faite, mais à contre-cœur.

Comment s'était accomplie celle du peuple lui-même ?

Quelques départements seulement s'étaient franchement prononcés pour le nouvel ordre de choses. Tels le Nord, le Lot-et-Garonne, la Lorraine, l'Alsace et la Franche-Comté. Le Midi, la Vendée et la Bretagne restaient fidèles aux Bourbons. D'où une grande difficulté dans la perception des impôts. Mais il semblait qu'une guerre étrangère amènerait immédiatement la chute du pouvoir royal et la proclamation de la république. En outre, le projet seul d'un démembrement de la France aurait pour effet de rassembler tous les partis.

Mais la question brûlante était l'attitude que prendrait la France dans les affaires de Belgique.

(1) Apponyi à Metternich, 23 septembre 1830.

Le ministre d'Allemagne, baron de Werther, avait interrogé à ce sujet Molé et en avait reçu des réponses identiques à celles précédemment faites à Apponyi et à Pozzo. Il ne cachait pas combien le parti agissant en France sympathisait avec cette révolution au point qu'il pourrait entraîner. peut-être malgré lui, le gouvernement dans une action directe si des troupes étrangères venaient au secours du roi des Pays-Bas. Werther s'était violemment élevé contre cette éventualité, rappelant les récentes interventions Française, Autrichienne, et Anglaise, dans les affaires de Piémont, Naples, Portugal sanctionnées par l'Europe.

C'était habile en effet, que de rappeler cette expédition d'Espagne faite pour renverser un gouvernement constitutionnel au profit d'un gouvernement absolu. Le comte Molé, pris de court, reconnaissait « la force et la validité de ce raisonnement, » (1) mais arguait que « les circonstances du moment étaient cependant plus fortes encore, et que, dans sa position, le Gouvernement ne les braverait jamais impunément. » (2) En effet, si les puissances intervenaient en Belgique pour rétablir l'autorité du roi des Pays-Bas, qui pourrait garantir la France contre un ricochet presque certain ?

Louis-Philippe ne pouvait voir autrement la question. A peine l'ambassadeur d'Angleterre qui venait de présenter ses lettres de créance eut-il prononcé les paroles d'usage, que le Roi l'entraîna pour l'entretenir longuement sur les affaires belges en témoignant les plus vives alarmes. En proie à une grande agitation, il arpentait son cabinet et, d'une voix altérée, interrogeait Stuart. Pourrait-on prévenir une intervention prussienne demandée par le roi des Pays-Bas, par une démarche collective près de ce souverain des représentants à Paris des grandes cours ? Surpris, l'ambassadeur anglais ne put que promettre à Louis-Philippe de transmettre cette demande à son gouvernement. Les ministres français reconnaissaient leur impuissance à maîtriser, en cas d'une intervention étrangère, un mouvement populaire qui les entraînerait, dans une guerre générale. Ils déclaraient n'être plus sûrs du peuple. Guizot écri-

(1) Apponyi à Metternich, 31 août 1830.
(2) *Idem*, *idem*.

vait à l'un de ses amis que « les événements de Belgique plaçaient le gouvernement sur un volcan. Les puissances étrangères, justement alarmées, devront nécessairement prendre des précautions et réunir des moyens de défense. Mais si un corps de troupes étrangères se forme sur les frontières, il n'en faudra pas davantage pour provoquer l'exaltation des partisans de la guerre, et entraîner les esprits vers des mesures violentes et irréfléchies. La position du gouvernement devient donc chaque jour plus difficile, mais ce sera encore bien pis *quand la jeune Chambre viendra*. Alors qui peut calculer les excès dans lesquels elle se laissera entraîner ? Pour lui, il voit en perspective tous les malheurs de 1793 ! » (1)

D'ailleurs, ce n'était pas seulement avec les agitateurs français, que nos gouvernants avaient à compter, mais avec les réfugiés espagnols ou italiens qui devenaient chaque jour plus menaçants. Le comte Ofalia, ambassadeur d'Espagne, s'en était ouvert à Pozzo, comptant sur son crédit pour en parler à Molé. Très irrité, l'ambassadeur de Russie était allé sur-le-champ trouver ce dernier : « Vous tolérez chez vous, lui dit-il arrogamment, les rassemblements des révolutionnaires de tous les pays ; vous n'avez pas la force de les disperser, de vous opposer à ce qu'ils forment des complots, et cependant vous ne voulez pas permettre qu'un souverain, menacé par ses sujets rebelles, demande des secours étrangers pour sauver sa couronne... Vous faites même prévoir que, dans le cas d'une intervention étrangère, vous pourriez être entraînés dans une guerre en faveur des peuples soulevés... Vous regardez donc l'insurrection comme une cause légitime qui peut compter sur votre appui. Dans un pareil état de choses, des relations amicales pourront-elles jamais s'établir entre vous et les cours étrangères ? Celles-ci ne se verront-elles pas obligées, dans l'intérêt de leur salut, de leur légitime défense, à vous déclarer la guerre ?... » (2)

La perplexité de Pozzo redoublait. Il redoutait une insurrection en Piémont. Quelles seraient alors les résolutions de l'Angleterre ? Celle-ci, poussée par le courant populaire, se rapprochait de plus en plus

(1) Lettre communiquée par Metternich à de Bray (*Archives royales de Munich*), 7 septembre 1830.
(2) Apponyi à Metternich, 4 septembre 1830.

de la France. Le Roi traitait lord Stuart avec une distinction marquée et nommait Talleyrand ambassadeur à Londres. C'était habile à Louis Philippe de recourir à cet homme qui, après avoir servi et desservi tant de régimes, se posait maintenant en sauveur de la monarchie de Juillet et allait la représenter auprès du gouvernement qu'il importait avant tout de gagner.

Londres l'avait accueilli avec faveur. On savait le poids de Talleyrand dans les conseils, sa finesse, son expérience diplomatique vieille de quarante années. La suprise provoquée à Paris par cette nomination avait été atténuée par la déclaration même de celui-ci qu'il n'acceptait ce poste que temporairement. Néanmoins, la conviction était acquise qu'il avait le désir « de se trouver hors de France pendant le moment de crise actuelle, et surtout de ne pas être témoin du jugement des ex-ministres. » (1) C'était vraisemblable ; des honneurs exceptionnels attendaient à Douvres notre ambassadeur, prélude de l'accueil qu'on lui réservait à Londres. Dans son discours de présentation au roi d'Angleterre, il se félicita d'une mission qui, disait-il, donnait ainsi un noble but aux derniers pas de sa longue carrière, et consacrait le rapprochement étroit des deux nations. « Les jalousies, les préjugés qui divisèrent si longtemps la France et l'Angleterre ont fait place aux sentiments d'une estime et d'une affection éclairée. Des principes communs resserrent encore plus étroitement les liens des deux pays. L'Angleterre, au dehors, répudie comme la France, le principe de l'intervention dans les affaires intérieures de ses voisins et l'ambassadeur d'une royauté votée unanimement par un grand peuple, se sent à l'aise sur une terre de liberté et près d'un descendant de l'illustre maison de Brunswick. » (2)

Dans les réunions populaires, le peuple anglais manifestait son admiration pour la conduite du peuple de Paris pendant les journées de Juillet Le vent démocratique soufflait aussi chez nos voisins. On semblait avoir perdu la mémoire du rôle de Talleyrand à la restauration des Bourbons, qu'il reniait aujourd'hui, comme il avait jadis

(1) Apponyi à Metternich, 6 septembre 1830.
(2) *Le National*, 15 octobre 1830.

renié Napoléon. Lui-même avait si bien oublié le passé que Wellington ayant, devant lui, taxé de « malheureuse » la révolution de Juillet, s'était attiré cette réponse : « Cette révolution n'est un malheur ni pour la France, retirée par elle de la funeste position où le système du gouvernement précédemment suivi l'avait placé, ni pour les autres états avec lesquels nous désirons rester dans de bons rapports dont nous ne nous écarterons jamais si, comme nous avons le droit de l'exiger, la dignité de la France est constamment respectée. » Sincèrement ou non, Wellington s'était alors presque « rétracté ». (1) Tout indiquait que le gouvernement anglais, bien qu'heureux d'un rapprochement avec la France, déplorait au fond la chute de la monarchie légitime, chute qui avait accru à Londres et dans le pays la force des idées démagogiques.

Avant le départ de Talleyrand, Pozzo, qui s'était entretenu avec lui, l'avait trouvé très disposé à travailler à l'union étroite de l'Angleterre et de la France. Molé avait même confié à Pozzo que, pour gage de cette union, notre ambassadeur avait émis la proposition, repoussée d'ailleurs par le gouvernement, d'abandonner Alger. Mû, comme toujours, par son intérêt personnel, Talleyrand persiste dans son idée qu'il expose au Roi, dont il sait les sentiments hésitants. Louis-Philippe ne refuse pas catégoriquement de « faire chose agréable à l'Angleterre. » (2) Mais Molé, inébranlable, adressa un rapport au conseil des ministres duquel il attendait un ferme refus aux vues de Talleyrand ; il était convaincu que ce dernier n'allait à Londres que pour se livrer à l'Angleterre. « Il en est persuadé et il a ajouté : d'autant plus qu'il n'y a que cela qui profite. Telle est l'idée qu'il a de son représentant. » (3)

Le langage de Molé commençait à mettre en garde les gouvernements. Il semblait bien établi que la France ferait la guerre à toute puissance qui émettrait la prétention de faire entrer ses troupes en Belgique pour le rétablissement du roi des Pays-Bas. Cette intervention, estimait le gouvernement, « blesserait l'orgueil et la dignité nationale et serait une insulte au *mouvement* dont est résulté la dy-

(1) Talleyrand à Molé, 29 septembre 1830.
(2) Pozzo à Lieven, 11-23 septembre 1830.
(3) *Idem*, *idem*.

nastie actuellement régnante. » (1) Pour répondre aux protestations des puissances, la France proposait une médiation des cinq cours. Talleyrand en serait le porte-parole à Londres, où il défendrait cependant avec énergie le principe si combattu par les cabinets étrangers. Ils y voyaient un encouragement donné aux révolutionnaires des autres pays « parce qu'ils n'auraient plus aucune force collective à craindre, » (2) une menace d'abandon pour les souverains les plus faibles, un gage spécialement donné à la révolution de Belgique qui, n'ayant à redouter que la Hollande, se regarderait comme définitivement maîtresse de la situation. Bernstorff, en exposant cette question à notre Chargé d'Affaires à Berlin, s'appuyait sur les décisions du Congrès de Vienne, et la nécessité où se trouvaient les puissances de les faire respecter.

Mortier pensait, au contraire, que « les gouvernements étrangers trouveraient peu d'appui parmi leurs sujets pour aller combattre sur les frontières de France une cause qu'ils regardaient comme celle de la liberté des peuples. » (3) Bernstorff, sans se laisser convaincre, s'agitait et regrettait l'appui donné au gouvernement de Louis-Philippe. Il était d'ailleurs soutenu par le parti aristocratique qui cherchait à faire intervenir militairement la Prusse en Belgique. Berlin à ce moment était vraiment devenu le centre des affaires gérales de l'Europe. Les avis du maréchal Diebitsch, qui n'étaient pas ceux de la modération, y prévalaient parfois sur ceux d'Alopeus et de Nesselrode.

Bernstorff voyait avec terreur les symptômes révolutionnaires se dessiner en Allemagne ainsi que les enrôlements nombreux qui se faisaient en France pour la Belgique, sous l'impulsion de Laffitte, de La Fayette, « grand-prêtre de la propagande révolutionnaire universelle. » (4) Ces recrutements étaient organisés avec méthode. « les communications, les encouragements, les secours sont évidents et journaliers. » (5) Nos agents à l'étranger déclaraient en vain que la France « ne vou-

(1) Pozzo à Nesselrode, 21 septembre-3 octobre 1830.
(2) *Idem*, *idem*.
(3) Mortier à Molé, 6 octobre 1830.
(4) Pozzo à Nesselrode, 21 septembre-3 octobre 1830.
(5) *Idem*, *idem*.

drait pas permettre qu'on la rendît responsable de ce qui arriverait dans d'autres pays. » (1) Les cabinets demeuraient incrédules ; mais, en dépit de ses allures belliqueuses, la Prusse ne laissait pas que de réfléchir. Elle savait que nous disposions d'une véritable force morale sur les populations des provinces rhénanes Enfin la situation intérieure se ressentait encore des événements de 1806 à 1813.

Aussi Mortier pouvait-il écrire : « J'ai lieu de croire que M. de Bernstorff s'occupe déjà, quoique séparément, avec les ministres de Russie, d Angleterre et d'Autriche des moyens pour les gouvernements étrangers d'opérer la pacification des provinces belges. » (2)

La fermeté du gouvernement français, qui se traduisit par la réponse que fit Louis-Philippe à une lettre audacieuse du Prince d'Orange, avait provoqué une salutaire impression.

L'Autriche, préoccupée des affaires d'Italie, mal remise aussi de ses secousses des guerres napoléoniennes, aspirait à la paix. Or, une intervention étrangère dégénèrerait en conflagration générale « et tous les efforts de l'Empereur tendent à prévenir cette grande calamité. » (3)

En Russie, Bourgoing avait fort à faire pour calmer le Tsar qui, au lendemain de la reconnaissance de Louis-Philippe, voyait surgir la complication belge, où il voulait voir la main de la France révolutionnaire. Sa colère se traduisait par le rapprochement des cours d'Autriche et de Russie, et l'accord entre les représentants à Pétersbourg des différentes cours prenait chaque jour « un caractère plus intime et plus prononcé. » (4)

Bourgoing, avec une grande habileté, s'employa à mettre en relief la sagesse du gouvernement du Roi qui, loin de profiter des troubles belges pour planter à Bruxelles le drapeau français, avait sans tarder prouvé son désintéressement, sous réserve de l'absence d'intervention étrangère. Il ne manqua pas d'exalter la grandeur et la noblesse de cette attitude, alors qu'il eût suffi d'un mot, d'un geste de Louis-Philippe pour lui rallier la Belgique entière. Ces re-

(1) Mortier à Molé, 11 octobre 1830.
(2) Mortier à Molé, 6 octobre 1830.
(3) Schwebel à Molé, 11 octobre 1830.
(4) Bourgoing à Molé, 1er octobre 1830.

présentations portèrent fruit. Le temps avait d'ailleurs calmé les premières impatiences. On se montrait moins nerveux à Pétersbourg La certitude de déchaîner une guerre générale en cas d'intervention faisait reculer l'Empereur, d autant que l'orage grondait en Pologne et qu'on constatait dans certains milieux un esprit frondeur et désaffectionné. On s'apaisait maintenant au point de dire que, si le principe monarchique était sauvegardé et si un simple lien administratif continuait à unir les deux pays, on se déclarerait peut-être satisfait. Quel changement en quelques semaines, et quelle victoire pour la France !

La correspondance de Pozzo, d'abord bienveillante au nouveau gouvernement, était devenue systématiquement hostile. Il accusait maintenant la France de tous les maux qui accablaient l'humanité entière. Les vues de Pozzo étaient partagées en Russie. « Le comte Gourieff attribue la plus grande part de ce qui se passe actuellement en Belgique à l'intrigue des étrangers et principalement des Français qui habitent ce pays. Par ceux-là, dit-il, l'insurrection est payée et dirigée, le parti républicain qui est à Paris fournissant les fonds... Le général français Valazé qui (sans raison ostensible, prolonge son séjour à Bruxelles), est considéré comme suspect. Si le gouvernement, connaissant cela, n'a pas le pouvoir de l'empêcher, il n'est réellement pas un gouvernement ; s'il peut le faire et s'en abstient, sa connivence est indéniable. » (1)

Pozzo soupçonnait aussi la France de fomenter une insurrection en Espagne. Il s'agissait, selon lui, d exterminer la dynastie espagnole et de mettre le duc de Nemours sur le trône » ; « Les troubles d'Allemagne, comme ceux qui arrivent partout ai leurs, réjouissent le nouveau gouvernement..... les malheurs des autres pays causent ici une si grande satisfaction qu'ils contribuent plus ou moins à le calmer. Chaque insurrection qui arrive à l'étranger est un triomphe pour celle qui les a précédées en France, une justification de ses auteurs et pronostic de force et d'influence sur les débris de l'ancienne Europe. » (2) Tels étaient les rapports de Pozzo.

(1) Lord Heytesbury à Aberdeen, 13 octobre 1830. Record Office, Londres.

(2) Pozzo à Nesselrode, 27 septembre-9 octobre 1830.

D'autre part l'ambassadeur d'Autriche communiquait à son collègue russe des relations de ses agents prouvant l'existence d'un complot formé contre les frontières de la Savoie et du comté de Ni e, et on citait ouvertement La Fayette et Laffitte comme ayant fourni pour cette opération une somme considérable. A ce moment même, un certain Giove Dalucate, qui avait déjà eu avec l'ambassadeur d'Autriche à Paris des rapports plus ou moins clandestins, montra à Apponyi un « catéchisme révolutionnaire », dont on avait répandu des milliers d'exemplaires en Italie et dont lui même avait été chargé d'en envoyer un certain nombre en Dalmatie (1) Ce fait avait accru l irritation d'Apponyi. Il n'y avait que trop de bases à ces imputations. La plupart des hommes du nouveau cabinet, à commencer par Laffitte, portaient a marque de leur origine ; mais, de là à incriminer tout le gouvernement, et jusqu'à Louis-Philippe, c'était, pour le moins excessif. Celui-ci, malgré ses complaisances pour les révolutionnaires, ne cherchait pas, loin de là, à ameuter l'Europe contre lui. Pozzo ne voulait pas distinguer. Pour lui, toute la France était complice. La vérité est que très souvent les ordres que donnait le ministère pour la répression des menées révolutionnaires par des étrangers, n'étaient pas exécutés, beaucoup de fonctionnaires affichant, non seulement leur indépendance, mais le désir « de porter les révolutions partout où ils espèrent les exciter. (2) »

Si le langage des journaux n'était pas équivoque, il était fort exagéré de soutenir « que la cour se flattait de voir dans les bouleversements et l'humiliation des autres états sa propre sécurité et la facilité d'exercer un grand pouvoir. » (3)

Quoi qu'il en fût, la cour de France comptait, de toute évidence, sur l'Angleterre pour l'appuyer dans la reconnaissance du nouvel état belge. Il était avéré que le cabinet de Londres voyait avec complaisance la révolution belge affaiblir la Hollande, dont la concurrence maritime et commerciale était redoutable. En outre, par les tendances populaires, il se voyait dans l'impossibilité absolue de

(1) Apponyi à Metternich, 8 octobre 1830.
(2) Pozzo à Nesselrode, 11-23 octobre 1830.
(3) Pozzo à Nesselrode, 27 septembre-9 octobre 1830.

faire la guerre pour une cause qui soulevait à Londres un si vif enthousiasme.

Cet état d'esprit contrariait visiblement la Russie, et Pozzo s'en prenait à l'Angleterre plus encore qu'à la France. On savait que les cabinets de Londres et de Paris étaient d accord pour proposer la réunion à Londres d'une conférence composée des représentants des alliés. Wellington avait assuré que l'arrangement ainsi projeté aurait pour base l'unité et l'intégrité du royaume des Pays-Bas, sous le sceptre de la maison d'Orange, selon la règle de succession établie, sous réserve de modifications administratives. Cela dérangeait les plans des ambassadeurs réunis à Londres et à Paris qui avaient d'abord suggéré au cabinet anglais l'idée d'une intervention ostensible en faveur du roi des Pays-Bas. Wellington s'y était refusé. Déjà il escomptait la séparation de la Hollande et de la Belgique, appuyée par la France, sous la réserve toutefois que la Belgique ne tombât pas entre nos mains. Dans ce but, il louvoyait habilement et ces lenteurs désespéraient Pozzo qui comprenait que, d'un côté, l'impossibilité où était la Prusse et, de l'autre, l'éloignement de l'Autriche et de la Russie, condamneraient ces états à suivre l'impulsion donnée à Londres par Wellington et Talleyrand.

Le prince d'Orange s'était, il est vrai, décidé à une démarche, sinon maladroite, au moins tardive. Ignorant la reconnaissance de la Russie, il avait chargé son aide de camp, le comte Duchâtel, de remettre à Louis-Philippe une lettre où il offrait au Roi d'obtenir sa reconnaissance par l'empereur de Russie s'il voulait « par quelque acte ostensible et public donner une preuve qu'il désapprouvait l'insurrection et qu'il s'abstiendrait de la favoriser dans aucune circonstance. » (1)

Louis-Philippe fait répondre au prince d'Orange par le comte Molé en affirmant « que la France veut la paix et n'a d'autre ambition que celle de n'être pas forcée d'y renoncer. » (2) De même il assurait Pozzo qu'il avait été « affligé » au plus haut point des affaires belges, qu'il avait déjà rejeté les propositions des Belges d'introduire

(1) Pozzo à Nesselrode, 2-14 octobre 1830.
(2) *Idem*, *idem*.

dans les forteresses des garnisons françaises et, de même, l'offre d'une souveraineté pour lui ou un membre de sa famille, « qu'il lui tardait de voir cette affaire terminée amicalement. » (1) Pozzo ne se fit pas prier pour reconnaître ce désintéressement, mais insista pour le maintien de l'intégrité des Pays-Bas et pour que les droits de leur roi fussent sincèrement respectés.

Pozzo n'en constatait pas moins les progrès de la révolution : « Tous les pays, écrivait-il avec raison, qui forment la ceinture de la France, se trouvaient [au moment de la révolution de 1830], plus ou moins infestés de l'esprit de la révolte, » (2) et, parmi eux, « l'Allemagne désarmée était agitée par des complots secrets. » (3) Il reconnaissait, toutefois, que la non intervention officielle de la France avait été un grand bien, tant en Belgique qu'en Allemagne, sans cela « la révolution aurait envahi le plus grand nombre des états de la confédération germanique, » (4) et de même la Savoie et le nord de l'Italie, avant que les cours aient pu se concerter et porter des troupes sur le théâtre des hostilités.

La caractéristique de l'esprit révolutionnaire en France, pensati Pozzo, était « de se répandre au dehors » (5), et il jetait l'anathème sur les crimes des révolutionnaires, sur l'inconcevable pusillanimité de l'Angleterre où il déplorait l'extension du mouvement démocratique et la révolution « dans les idées et dans les sentiments par rapport aux autres gouvernements de l'Europe » (6). Il était indéniable que l'Angleterre était travaillée par un esprit tout nouveau, elle qui, peu avant, eût rejeté la pensée même d'un empiétement quelconque sur le royaume des Pays-Bas, elle qui, au Congrès de Vienne, avait puissamment contribué à sa formation. L'Europe, aujourd'hui, constatait avec surprise que le bouleversement du nouveau royaume laissait les masses indifférentes.

« Ce malheur, écrivait Pozzo, est au nombre des plus graves... »

(1) Pozzo à Nesselrode, 11-23 octobre 1830.
(2) *Idem*, *idem*.
(3) *Idem*, *idem*.
(4) *Idem*, *idem*.
(5) *Idem*, *idem*.
(6) *Idem*, *idem*.

Le changement qui se produisait depuis quelque temps dans l'attitude du gouvernement anglais tenait, au dire de l'ambassadeur russe, « à celui qui existait dans une grande partie de la population active et soi-disant éclairée de l'Angleterre, à la haine contre l'aristocratie et à la vanité des classes intermédiaires contre celles qui leur sont supérieures. De là, cette fureur de tout réformer, et l'Etat, et l'Eglise, et le Parlement, et ce qui a duré depuis des siècles. Ce son ces dispositions qui font regarder comme des victoires, à Londres, les barricades et les succès des ouvriers de Paris... Cette tendance sera un obstacle aux liens de la Grande-Bretagne avec le continent. » (1)

(1) Pozzo à Nesselrode, 11-23 octobre 1830.

CHAPITRE IV

Armements de la France. — Propositions belges à Louis-Philippe. — Mouvements populaires à Paris. — Inquiétudes des alliés.

Les alliés étaient perplexes. Ils comprenaient l'impossibilité d'une guerre, car « elle influerait sur le sort du système social en Europe, » (1) et l'Europe ne pouvait plus faire sur l'Angleterre le même fonds que jadis. Le sentiment populaire triomphant semblait monter à l'assaut des monarchies impuissantes. Que pouvait à ce moment cette Sainte-Alliance, jadis si sûre de sa force, et qui, au bout de quinze années à peine, s'effondrait lamentablement ?

Quel thème aux géniales méditations d'un Bossuet !

Un mouvement populaire à Paris vint encore augmenter ces alarmes. Une bande d'environ deux mille hommes s'était portée au donjon de Vincennes demandant où étaient enfermés les ministres de Charles X et exigeant leur extradition sous menaces de mort. Rentrée à Paris, elle se dirigea sur le Palais Royal « avec des hurlements féroces » (2), injuriant le Roi et les ministres. Le conseil des ministres siégeait en permanence. Laffitte et Dupont de l'Eure insistaient, unis par l'ambition, pour qu'il soit donné satisfaction à ce qu'ils appelaient « le peuple ». Comme toujours, Louis-Philippe hésita, et crut s'en tirer par des ajournements jusqu'à la rentrée de la Chambre, fixée au 3 novembre.

(1) Pozzo à Nesselrode, 11-23 octobre 1830.
(2) *Idem*, *id.em*

Pozzo fulminait contre le procès des ministres de Charles X et écrivait à Nesselrode : « La révolution était assez monstrueuse par elle-même pour ne pas avoir besoin d'être renforcée de l'incident le plus fâcheux qui pouvait arriver : celui d'un jugement solennel et fatal contre les derniers instruments de la famille précipitée du trône, ce qui sera une confirmation nouvelle de ses malheurs et de ses infortunes. » (1)

Pozzo ne jugeait pas de meilleur augure les armements à outrance de la France, et évaluait à plus de 200.000 hommes, en sus de la garde nationale, l'armée qui serait prête au printemps. Il voyait déjà le Rhin, la Belgique et les Alpes exposés à un coup de main de notre part, jugeant bon que la Prusse et tous les Etats confédérés prissent toutes les précautions voulues pour y parer. Toutefois, il lui fallait, pensait-il, « se garder d'irriter la France par aucune démonstration qui pourrait justement l'offenser ; ce serait s'exposer au danger de la voir unanime pour s'en ressentir, et l'unanimité d'une telle nation, quels que soient ses torts et ses erreurs, mérite d'être prise en considération. Une attention constante à tout ce qu'elle fait, principalement par rapport aux intérêts et aux droits des autres puissances, et une attitude grave, digne et réservée, me sembleraient le maintien le plus approprié aux circonstances. » (2)

En résumé, les puissances étaient résolues à se défendre, mais non à attaquer. Il semblait d'ailleurs inexact de soutenir que, comme le prétendaient certaines d'entre elles, les Belges, sans exception, fussent désireux à tout prix de se donner à la France. Un mémoire anonyme paru au commencement d'octobre dans le *Courrier des Pays-Bas*, connu pour être l'organe officiel du gouvernement provisoire établi à Bruxelles, eut alors un grand retentissement. Il était adressé au général van Halen et contenait ce passage : « Il n'est pas permis de supposer qu'il se rencontre un seul Belge capable de vendre sa patrie à la France et d'émettre la proposition de la réunir de nouveau à ce royaume. Dans cette hypothèse, Bruxelles, capitale de la Belgique, redeviendrait un simple chef-lieu de département ;

(1) Pozzo à Nesselrode, 11-23 octobre 1830.
(2) *Idem*, *idem*.

les places et dignités que l'on conférait au batave seraient encore le patrimoine des Français ; tout le numéraire des rives de l'Escaut affluerait vers la Seine et irait grossir le trésor du Louvre. Une motion aussi contraire à l'honneur et à la dignité de la Belgique serait, je n'en doute pas, repoussée unanimement. » (1)

Quoi qu'il en soit, et malgré les avantages d'une annexion, cette éventualité ne pouvait être envisagée par nous. Jamais l'Europe n'y eût consenti. Mais les continuelles manifestations révolutionnaires, les démonstrations peu franches de certains membres du gouvernement, ne portaient pas à la confiance. Apponyi parlait de l'attitude « ostensible » du gouvernement, français ; ce qui laissait entendre qu'il y avait une double face. Il accusait ouvertement Louis-Philippe de vouloir la guerre, afin de « sortir de ses embarras intérieurs et de s'affermir dans le pouvoir, de se créer une force réelle. » (2) Voici le plan machiavélique qu'il lui prêtait : Louis-Philippe feindrait d'adopter les vues modérées de la majorité des ministres jusqu'au jour où les forces militaires de la France seraient complètes ; il formerait ensuite un ministère composé de la minorité actuelle et déchaînerait la guerre. Alors, disait Apponyi « se dévoilera le système vers lequel le Roi a toujours penché, mais pour l'adoption ouverte duquel l'époque actuelle ne lui paraît pas propice encore. » (3)

La conduite que tiendrait l'Angleterre en ces circonstances était d'une plus haute importance. Sir Frédéric Lamb, en ce moment à Paris, était persuadé que l'opinion anglaise se prononçait avec trop d'exaltation en faveur de la révolution de Paris pour que le gouvernement pût la « braver », en intervenant dans les affaires de Belgique (4). « A moins, cependant, disait à Molé, qui partageait cet avis, le baron de Fagel, envoyé des Pays-Bas, que la manière indirecte dont vous encouragez et secondez l'insurrection belge, ou, au moins, la faiblesse avec laquelle vous tolérez ou ne savez pas empêcher qu'on vienne à son secours, ne fournisse un moyen efficace à l'An-

(1) *Quotidienne*, 16 octobre 1830.
(2) Apponyi à Metternich, 6 octobre 1830.
(3) *Idem*, *idem*.
(4) *Idem*, 1er octobre 1830.

gleterre d'agir sur l'opinion et de la ramener en lui démontrant le bon droit et l'impérieuse nécessité d'une intervention. » (1) Molé, correct, refusa de recevoir Gendebien, l'envoyé du gouvernement provisoire belge, venu pour inviter le gouvernement français à prendre sous sa protection la nouvelle république fédérative (2). Quant à la classe commerçante, si puissante en Belgique, elle se prononçait hautement contre les lenteurs du gouvernement provisoire et réclamait une monarchie, la séparation totale d'avec la Hollande, et rédigeait pour les puissances un exposé.

Comment Talleyrand allait-il manœuvrer à Londres dans d'aussi graves conjonctures ? On savait dans quelle intention il était parti. L'union de la France et de l'Angleterre était le but auquel il sacrifierait le reste. Une chose voulue par le prince diplomate ne pouvait qu'être, pensait-on, une chose faite. Aussi le bruit courait-il déjà qu'il était sur le point de conclure avec l'Angleterre un traité offensif et défensif. Ce traité se serait appliqué à toute guerre dont la France et l'Angleterre pourraient être menacées pendant cinq ans et devrait contenir des clauses sur la question d'Alger et de l'Afrique du nord.

Apponyi avait d'abord qualifié ces graves révélations « d'inconcevables et d'absurdes, (3) » mais, à la réflexion, il s'en montra aussi inquiet que l'ambassadeur de Russie. Ces bruits prirent de la consistance à la publication de l'ordonnance appelant 108.000 hommes sous les armes, ce qui, avec la levée antérieure de 40.000, formait un ensemble de 148.000 hommes. Il est vrai qu'une partie de ces forces était destinée à combler les vides faits par les expéditions d'Alger et de Morée et le licenciement de la garde royale. On assurait, en outre, que, dans très peu de mois, la garde nationale présenterait, dans toute l'étendue de la France, une force de 14 à 1.500.000 hommes. Comme complément à ces menaces contre la paix, Apponyi était parvenu, par l'entremise d'agents secrets largement rétribués, à se procurer des données sur les plans des comités révolutionnaires. (4)

(1) Apponyi à Metternich, 1er octobre 1830.
(2) *Idem*, *idem*.
(3) *Idem*, 4 octobre 1830.
(4) *Idem*, 24 octobre 1830. — Les membres du comité

Ces renseignements semblent recevoir une confirmation de l'effervescence que provoqua dans Paris l'adresse présentée au Roi pour l'abolition de la peine de mort. Le peuple y voyait une suprême tentative pour soustraire les ministres en accusation à une condamnation capitale. Les républicains voulurent tirer parti de la situation. Des distributions d'argent furent faites dans la classe la plus basse de la population... « Le parti de l'opposition républicaine crut le moment favorable pour arriver à son but. Le procès des anciens ministres lui servait de prétexte pour exciter à la révolte et pour provoquer le désordre ; il espéra arriver, dans cette funeste voie, à renverser le ministère, à obtenir la dissolution de la Chambre des députés ». (1)

On savait que la Chambre des pairs était résolue à sauver les ministres. « Nous nous ferons égorger, mais nous jugerons d'après notre conscience en bravant courageusement les dangers dont nous pourrions être menacés, » (2) avaient-ils dit.

Apponyi s'abandonnait aux plus sinistres pressentiments.

En attendant, le peuple s'en allait fredonnant les chansons de Béranger, l'homme influent dont la verve railleuse sapait la religion, l'autorité, la monarchie. « C'est l'homme du peuple et des mécontents, c'est une police et une conscience, » (3) disaient ses admirateurs. Et, dans la modeste demeure du poète, passaient tous les hommes du jour humbles ou puissants. Béranger était l'oracle, l'idole. Laffitte lui-même subit étrangement son influence. Le poète

fédératif comprenaient des révolutionnaires de presque tous les pays d'Europe. Il devait appeler auprès de lui les émigrés « les plus distingués » et les engager à mettre en action tous les moyens dont chacun d'eux pouvait disposer. Les troubles qui se produisirent en Belgique, en Espagne, en Italie et en Allemagne prouvaient « l'identité d'opération entre ces comités et les pays ci-dessus, l'action réciproque entre les uns et les autres. Le but de ces comités et de leurs nombreux agents est d'allier tous les peuples de l'Europe contre leurs princes respectifs. » Apponyi à Metternich, 24 octobre 1830.

Apponyi indiquait ensuite les noms des principaux membres du Comité fédératif : Galiano, Torres, Pepe, Saint-Marsan, Polter, Thielmans, etc.

(1) Apponyi à Metternich, 22 octobre 1830.

(2) *Idem*, *idem*.

(3) Voir pour les appréciations sur Bérenger, *Bulletins de Hügel*, 30 octobre 1830.

avait pourtant mal prophétisé en ce qui le concernait : « Les trois grandes journées, avait-il dit, ont tué deux royautés en France : celle des Bourbons et celle de la chanson, la mienne ». Or, après les journées de juillet, sa gloire atteignit son apogée ; il la disputait presque à celle de La Fayette. « Il avait réconcilié la guinguette et l'atelier avec Napoléon pendant que les salons ne parlaient que de l'usurpateur » et que l'épopée napoléonienne redevenait « la favorite des théâtres ».

Apponyi ne manquait pas de motif de récriminations; les enrôlements qui se faisaient presque ouvertement en France, en vue d'un mouvement contre les frontières d'Italie, étaient de nouveaux griefs. Le général Pépé venait de partir pour Londres où il se proposait de négocier un emprunt de 300.000 francs, destinés à « la croisade contre l'Italie. » (1)

Parmi les chefs de l'entreprise, on citait Saint-Marsan, le général Ansaldy, Reggio. Apponyi avait dit au Roi sa douleur de voir tous ces mouvements s'effectuer en France « avec une publicité scandaleuse » (2) qui permettait aux agents étrangers, à Paris, d'attaquer le gouvernement lui-même. Le Roi atterré, semblait ignorer tous ces faits et ne put que répondre : « Je vous suis bien reconnaissant de m'avoir donné ces informations que j'ignorais totalement. Je vais m'occuper incessamment de les approfondir et d'employer des mesures efficaces pour déjouer les projets insensés et pour couper le mal dans sa racine. » (3) Molé, sans ambages, avait dit à Apponyi : « Je sais qu'il se fait des enrôlements pour une expédition contre l'Italie, mais je crois savoir aussi qu'ils servent, en partie, de prétexte pour organiser des bandes révolutionnaires à Paris même, qu'on tient en réserve pour les lâcher le jour où l'on se propose d'exciter de nouvelles séditions dans la capitale. » (4)

Par surcroît, les départements du midi s'agitaient en faveur de la légitimité. A Paris, les bonapartistes intriguaient pour le duc de Reichstadt. Le recrutement de l'armée se faisait avec les plus

(1) Apponyi à Metternich, 29 octobre 1830.
(2) *Idem*, *idem*.
(3) *Idem*, *idem*.
(4) *Idem*, *idem*.

grandes difficultés. On en augurait mal : « L'armée est mécontente, déconsidérée, indisciplinée et il sera bien difficile de la relever de si tôt de cet état de dégradation. » (1) Sur tout cela, les clubs s'organisaient. Subdivisés en comités, ils distribuaient des secours aux réfugiés et s'occupaient des relations politiques avec l'étranger, surtout avec l'Espagne (2).

C'est au milieu de ce désarroi que se présentait le jugement des ministres de Charles X. Les murs et les planches de la nouvelle prison qu'on leur préparait au Luxembourg étaient recouverts d'inscriptions requérant la mort. Des ouvriers rôdaient tout le jour autour du palais : « Les palissades ne sont pas si hautes, disaient-ils, nous parviendrons facilement à les escalader. » (3) Lorsque Sémonville passa au milieu des ouvriers qui construisaient les barrières destinées à protéger le chemin que suivraient les ministres accusés pour aller à la Chambre des pairs, ceux-ci ricanaient : « Tout cela ne suffit pas pour empêcher cinquante hommes de bonne volonté de faire passer le goût du pain à ces brigands de ministres. » (4)

La Fayette cependant réprouvait avec énergie cet acharnement populaire. Quant aux diplomates étrangers, ils envisageaient cette affaire anxieusement, et espéraient qu'on retarderait le plus possible le jour du jugement pour calmer l'opinion. « Une goutte de sang répandue ce jour-là en ferait bientôt couler des torrents. » (5) Le

(1) Apponyi à Metternich, 31 octobre 1830.

(2) L'un des imprimés de la société : *Aide-toi, le Ciel t'aidera*, portait ce qui suit : « le Comité actuel est spécialement chargé de faire tous ses efforts pour organiser dans tous les chefs-lieux de départements et dans les autres villes de France où il jugera convenable de le faire, des sociétés politiques correspondant régulièrement avec la Société de Paris ; il pourra aussi, quand et comme il avisera, se mettre en rapports avec les sociétés politiques actuellement existantes. » (Apponyi à Metternich, 17 octobre 1830). La société des Amis du Peuple avait également décidé de s'organiser en corps militaire pour se rendre en Belgique, à la grande satisfaction, au moins occulte, du gouvernement, qui se voyait ainsi délivré de beaucoup de sujets dangereux et difficiles à surveiller (*Bulletin de Hügel*, 2 octobre 1830. (*Archives d'Etat à Vienne.*)

(3) Apponyi à Metternich, 16 octobre 1830.

(4) *Bulletin de Hügel*, 6 octobre 1830.

(5) Apponyi à Metternich, 16 octobre 1830.

gouvernement était fort inquiet, et Sébastiani déclarait : « Vous vous rappelez, qu'à mon entrée au ministère, je vous ai dit que nous nous rendrions maîtres de la presse, que nous la dompterions et que, de cette manière et sous cette condition, *nous tiendrions*. Je vous laisse à juger maintenant si, dans l'état actuel des choses, *nous pourrons tenir encore?* Au moins, je voudrais mourir les armes à la main tandis que tous mes collègues, excepté Gérard, se laisseraient égorger comme des moutons. » (1)

Quant aux accusés, ils étaient fort abattus. Peyronnet expliquait : « Savez-vous ce qui m'a décidé à signer les Ordonnances ? C'est le prestige de la légitimité, c'est l'immense pouvoir avec lequel elle agit sur l'esprit et sur le cœur d'un homme sorti des dernières classes du peuple et que la bonté de son Roi a élevé à une haute position. On résiste en vain à la puissance d'un tel sentiment. » (2)

Le ministère, débordé par les parties extrêmes, semblait désemparé et le Roi pouvait justement dire à l'envoyé des Pays-Bas : « Vous ne savez pas, mon cher Fagel, ce que c'est que de devoir gouverner sans ministres et de s'en voir complètement abandonné ». (3) Et à une autre personne, il avouait : « Ces doctrinaires sont de braves gens qui ont infiniment d'esprit, mais ils en mettent tant à ce qu'ils font et disent, que ne les comprend pas qui veut ; en un mot, ils ne savent pas parler aux masses, ni se faire comprendre par elles, et nous vivons dans un temps où il faut avoir pour soi les masses. Il faut des opinions franches et populaires et des hommes qui savent les faire valoir vis-à-vis du peuple. » (4)

Enfin les démissions de Molé, Guizot, du duc de Broglie, du baron Louis et de Casimir Périer produisirent une vive émotion. Apponyi, navré du départ de Molé, le lui témoignait et en recevait cette réponse : « Ne vous alarmez pas trop ; l'esprit public en France est si satisfaisant, il est si plein de raison et de modération, que l'état sera sauvé malgré les dissensions et les scissions dont il est affligé. L'immense majorité de la nation sent le besoin de l'ordre et de la

(1) Apponyi à Metternich, 16 octobre 1830.
(2) *Idem*, *idem*.
(3) *Idem*, 29 octobre 1830.
(4) *Bulletin de Hügel*, 7 octobre 1830.

tranquillité ; il n'y a qu'un essaim de jeunes gens écervelés, une tourbe d'esprits ardents, dont les intrigues pourront remporter un triomphe momentané. Je ne connais point encore la composition du nouveau ministère. Tout ce que je puis vous dire, c'est que si on se tient à ce qui a été arrêté dans le Conseil d'hier, vous ne verrez pas un seul nom effrayant dans la nouvelle administration qui, selon moi, ne pourra pas être regardée comme une victoire remportée par l'extrême-gauche ... » (1)

« Le Roi, disait encore Molé, est profondément affligé de ce que nous avons cru devoir prendre notre détermination. Il aurait pu la prévoir, mais il aurait fallu pour cela une grande et forte résolution, dont Sa Majesté a probablement reconnu l'impossibilité dans le moment actuel. » (2) Cette résolution n'était rien moins que le renvoi de La Fayette. Sa popularité croissante en imposait au Roi qui hésitait devant une si grosse décision. « Louis-Philippe passe des journées entières dans l'inquiétude et l'indécision entre les menaces des émeutes du moment et la démonstration des conséquences lointaines, s'il cède à la violence des républicains. » (3)

Ces indécisions de Louis-Philippe étaient vraiment le cauchemar de l'Europe. « Le prince de Lieven me fit remarquer, écrivait à son gouvernement l'ambassadeur anglais à Pétersbourg, que si la même faiblesse de caractère continuait à se faire sentir, il craignait que l'acceptation du roi Louis-Philippe par toute l'Europe ne fût pas suffisante pour le maintenir sur ce trône chancelant. » (4) Et encore : « La faiblesse de caractère manifestée dès la première heure par le nouveau roi des Français est une source d'anxiété pour l'empereur de Russie, car un tel gouvernement est considéré comme n'offrant que de bien légères garanties de paix et de tranquillité pour l'Europe. » (5)

Molé, avant de quitter le ministère, avait d'ailleurs accompli un acte vraiment courageux. Le projet de rassemblement des réfugiés Italiens à Grenoble en vue de pénétrer dans la péninsule était no-

(1) Apponyi à Metternich, 29 octobre 1830.
(2) *Idem*, *idem*.
(3) Pozzo à Nesselrode, 16-28 octobre 1830.
(4) Heytesbury à Aberdeen, 14 septembre 1830 (*Record Office*, Londres).
(5) *Idem*, 8 octobre 1830 *idem*.

toire. Molé avait supplié le conseil des ministres de prendre des mesures contre eux, afin de rassurer les puissances étrangères sur les intentions pacifiques de la France. Il avait informé de cette démarche le baron de Werther, le comte Apponyi, le ministre de Sardaigne. « Elle nous place, disait Apponyi, dans une bonne position envers le gouvernement, en ce qu'elle nous permet de parler un langage de franchise, d'insister sur l'accomplissement des promesses solennelles qu'il nous a faites et de nous prémunir contre toute tergiversation ou mauvaise foi de sa part. » (1)

Cela ne suffisait pas pour éclairer l'horizon. L'empereur d'Autriche qui, à la lettre d'avènement de Louis-Philippe, lui avait répondu de très courtoise façon, et joint pour la reine une autre lettre, « qui était allée droit à son cœur », ne dissimulait pas sa préoccupation tant au sujet des affaires belges que des affaires intérieures de la France. « On ne peut plus compter sur elle, avouait-il le 29 octobre 1830, au ministre de Bavière à Vienne ; le gouvernement actuel semble toucher à sa ruine. Quelque pénible qu'il puisse être de renoncer à tous les avantages de la paix dont nous jouissons, notre parti est bien pris et nous n'hésiterons sur aucun sacrifice. J'espère que le roi de Bavière fera de même ; *il est trop bon Allemand pour faire autrement.*

« Je dis à l'Empereur, — ajoutait de Bray dans une lettre où il rapportait à son roi cet entretien, — qu'avant que j'eusse eu le bonheur de vous voir, Sire, à Straubing, le 18 octobre, jour célèbre où fut brisé dans les plaines de Leipzig le joug honteux que Napoléon avait imposé à l'Allemagne, Votre Majesté avait, en peu de mots, proclamé ses vœux et sa politique : « Que dans ces temps troublés, avait-Elle dit, en présence d'un peuple immense, tous les Allemands soient unis presque comme les pierres de cet édifice. Il n'y a rien à ajouter à une telle profession de foi. » (2)

Ainsi, les événements de France avaient non seulement rapproché les cours de l'Europe centrale, mais ils resserraient encore les liens distendus entre l'Autriche et les petits états allemands. Ce rappro-

(1) Apponyi à Metternich, 29 octobre 1830.
(2) De Bray au roi de Bavière, 30 octobre 1830.

chement retardait, il est vrai, l'émancipation de ces états, qui était la conséquence logique de la politique de Napoléon à l'égard de l'Allemagne, de la confédération du Rhin, et de la suppression de tant de principats.

Ce n'était qu'une courte trève, car, à la fin de 1830, l'Allemagne entière était de nouveau prête à se dresser contre la France. Les souvenirs de 1807 à 1813 se ravivaient ; la rancune veillait. Triste résultat des *Trois glorieuses* ! Les survivants de l'invasion de 1814 allaient-ils voir renaître ces terribles jours ?

Cependant la propagande révolutionnaire faisait un peu faillite en Allemagne où le terrain se dérobait sous les pieds des agitateurs. Les complices qu'ils avaient à Paris commençaient à « désespérer de trouver autant de prosélytes qu'ils comptaient dans ce pays » (1) : c'était un atout de plus dans le jeu de l'Allemagne.

Les affaires de Belgique prenaient mauvaise tournure. Lord Stuart avait donné lecture à plusieurs de ses collègues du corps diplomatique et notamment à l'ambassadeur d'Autriche, d'une dépêche de Lord Aberdeen du 30 octobre, qui l'autorisait à réclamer l'intervention du cabinet français en faveur du rétablissement de l'ordre en Belgique. L'Angleterre estimait que le roi des Pays-Bas étant actuellement dans l'impossibilité de maintenir l'indépendance politique du Royaume-Uni, il appartenait aux puissances signataires des traités de 1814 et 1815 « d'aviser aux moyens de rétablir un ordre de choses qui pût assurer en même temps le bien-être des provinces dont se compose le royaume des Pays-Bas et le maintien du système politique dans lequel les cours alliées avaient reconnu la garantie indispensable d'une paix durable pour l'Europe entière. » (2) Molé s'était déclaré favorable à la demande de Stuart ; mais, fidèle à ses principes, le gouvernement français se refusait à toute intervention armée.

A cette heure, il ne pouvait encore être question d'une rupture complète entre la Belgique et la Hollande. Quarante députés belges ayant adressé une pétition au Roi, lui exprimant le désir que le prince d'Orange se mît à la tête du gouvernement des provinces belges, et

(1) Pozzo à Nesselrode, 2-14 octobre 1830.
(2) Apponyi à Metternich, 8 octobre 1830.

le principe de la séparation de la Belgique d'avec la Hollande ayant été adopté par les états généraux, on espérait trouver une base d'arrangement. La France et l'Angleterre envisageaient l'idée de voir le prince d'Orange monter sur le nouveau trône de Belgique. C'était l'abandon de l'ancienne Alliance européenne. Les puissances étaient consternées de ce qu'elles considéraient comme une défection de l'Angleterre.

Elles parlaient de « son sommeil léthargique, » (1) s'étonnaient que, dans une question aussi grave que celle de la séparation éventuelle de la Belgique et de la Hollande qui, abandonnées par leur ancienne alliée, « livrées à leur destinée révolutionnaire », tomberaient peut-être sous la domination française, elle adoptât une telle politique.

Décidément, les cours de l'Europe centrale ne pouvaient plus beaucoup compter sur l'Angleterre. Pozzo voyait dans sa défection un « malheur bien plus grand et bien plus riche en conséquences déplorables pour l'Europe entière que la révolution de Juillet » (2), et, il y donnait, pour conclusion une guerre inévitable. Il ne pouvait cependant pas ignorer que le moment eût été mal choisi pour la Russie qui avait à se défendre d'une effroyable épidémie de choléra : « L'état actuel de la Russie ne peut-être considéré sans inquiétude. Toute la contrée qui s'étend de Tiflis, Astrakhan et Orenbourg à Moscou est dévastée par une peste qui, peut être, s'étendra bientôt à tout l'Empire. Toutes les communications et tout le commerce sont suspendus, tout *recrutement d'armée est impossible*... la Russie doit presque être considérée comme *hors de combat* pour le moment. Je doute même, dans le cas où l'armée pourrait échapper à la contagion, si l'opinion publique — généralement inerte dans ce pays — permettrait à la Russie de s'engager dans une guerre à l'étranger, pendant que la peste fait de tels ravages chez elle ? » (3)

Néanmoins, le Tsar songeait à employer *a higher tone and firmer action* (4) Son opinion était que toutes les concessions ne feraient

(1) Apponyi à Metternich, 9 octobre 1830.
(2) *Idem*, 23 octobre 1830.
(3) Heytesbury à Aberdeen, 12 octobre 1830.
(4) *Idem*. 1er novembre 1830 (*Record Office*, Londres).

qu'encourager les prétentions futures de la Belgique et de la France.

L'Europe elle-même pouvait-elle se fier beaucoup aux intentions bienveillantes de la France pour le prince d'Orange? Le *Journal des Débats*, qui passait pour bien réfléter la pensée du cabinet français demandait la reconnaissance d'un état belge *indépendant*, et l'*exclusion* de la dynastie de Nassau. Ces vues adoptées par beaucoup d'hommes politiques s'étaient fortifiées sous l'impression très fâcheuse produite par la démarche de l'aide de camp du prince d'Orange, dont on déplorait l'inconvenance et l'extrême légèreté. Molé, qui en avait prévu les résultats, avait essayé de la dérober à la connaissance du public. Le prince attribuait très faussement à l'attitude de la France dans la question belge le retard de la reconnaissance du roi Louis-Philippe par l'empereur de Russie, reconnaissance qui parvenait d'ailleurs presqu'en même temps à Paris. Après un essai de résistance au courant populaire, Molé s'était enfin décidé à recevoir Gendebien, agent du gouvernement provisoire belge, et chargé par lui d'offrir la couronne de Belgique à l'un des princes français; offre qu'il déclina aussitôt, alléguant que le Roi « ne voulait que la paix et le maintien des relations amicales avec les puissances étrangères ».

Gendebien, qui paraissait s'attendre à ce refus, avait alors tiré de sa poche la proclamation du prince d'Orange, datée du 16 octobre et publiée à Anvers. L'ayant lue à haute voix et commentée (1), il laissa espérer que, malgré l'impopularité de ce Prince, la nation belge le reconnaîtrait pour chef. Cette démarche n'était qu'un subterfuge car, dores et déjà, les Belges déclaraient dans leurs cercles qu'un membre de la famille d'Orange n'était pas possible. En attendant, la Belgique était en proie à l'anarchie. Des bandes armées parcouraient les provinces, pillant et saccageant. Il devenait urgent de réunir une conférence. La France aurait voulu que Paris en fût le centre, mais les préventions anglaises contre nous étaient trop fortes, et le duc de Wellington, après avoir d'abord hésité dans le choix de Londres, le

(1) Le Prince y reconnaissait la *Belgique indépendante* et s'offrait à se mettre à la tête du mouvement. Le roi Guillaume avait d'ailleurs nettement désapprouvé cet acte.

souhaitait maintenant. Molé s'y résignait, mais sa méfiance envers Talleyrand n'ayant pas varié, il songeait à lui adjoindre un plénipotentiaire pour le surveiller et contenir ses sentiments excessifs pour l'Angleterre.

En France, les préoccupations se détournaient momentanément des affaires belges pour se porter sur la composition du nouveau ministère dont Laffitte était la clef de voûte. L'impression était franchement mauvaise à l'étranger. La nomination aux Affaires étrangères du maréchal Maison n'était pas mieux accueillie. Le comte Pozzo le jugeait « plus difficile que dangereux, et mal intentionné. » Laffitte avait lutté contre la nomination de Maison. Sa fille avait, en effet, épousé le prince de la Moskowa, fils du maréchal Ney, dont Maison avait été l'un des juges. Quant au choix de Sébastiani, Pozzo s'y était opposé de la façon la plus énergique. Par trois fois, il s'était rendu chez Molé, l'attendant jusqu'à 2 heures du matin, pour connaître la décision prise à ce sujet. Cette démarche, vite ébruitée, avait indisposé contre Pozzo les amis de Sébastiani et éloigné davantage les sympathies françaises de la Russie, à qui on n'avait pas pardonné l'hésitation du Czar à reconnaître Louis-Philippe (1). Apponyi ne ménageait pas Maison et mettait en cause, non seulement « la rudesse repoussante de ses manières » (2), mais encore son inaptitude à diriger les Affaires extérieures. Il était évident qu'on le choisissait à défaut d'un autre mieux qualifié. Son humble extraction — Maison était le fils d'un petit épicier du village d'Epinay — n'agréait guère au corps diplomatique ; enfin on n'oubliait pas ses nombreuses voltefaces. Le premier en 1814, il avait abandonné l'Empereur, émigré à Gand en 1815, voté la mort de Ney, et était enfin passé, en 1822, à l'opposition. Il était visible que, par le choix des ministres nouveaux, le Roi avait voulu ménager La Fayette, mais il semblait s'illusionner sur les idées de ceux-ci. Naïvement, il disait à Stuart « qu'il avait complètement atteint son but. » (3) Assurance que les événements allaient bientôt démentir.

En fait, le Roi voulait sauver à tout prix les anciens ministres et,

(1) Voir *Bulletin de Hügel*, 6 novembre 1830.
(2) Apponyi à Metternich, 3 novembre 1830.
(3) *Idem*, *idem*.

pour ce faire, avait compté sur La Fayette, mais on assurait au baron de Werther, qu'une fois « les ministres sauvés, ces ménagements ne seraient plus de saison et qu'on se verrait alors à même de suivre une marche de fermeté et de combattre ouvertement ceux qui essaieraient de l'entraver. » (1) C'était une illusion dangereuse. En attendant, le nouveau ministère ne rentrait pas en grâce près du corps diplomatique qui le considérait « comme une concession faite au parti de la révolution. » (2) La concession risquait de mener loin. Le gouvernement se montrait confiant que, tôt ou tard, après « une défaite momentanée et apparente » (3), il pourrait reprendre « une attitude de force ».

Une discussion retentissante venait d'avoir lieu à la Chambre des députés où Mauguin, le porte parole du parti révolutionnaire, avait attaqué avec violence le discours du trône, à Londres. Le Roi y déclarait qu'il était déterminé, avec ses alliés, à maintenir les traités généraux *en vertu desquels le système politique de l'Europe avait été établi*. Or, remarquait Mauguin « ces traités sont ceux de 1814 et ils sont inséparables dans leur exécution des décisions du Congrès de Vienne, inséparables du droit d'intervention et du système de la Sainte-Alliance. Nous voilà donc logiquement conduits à prendre le parti du Hollandais contre le Belge : que ferons-nous donc au Congrès ? » (4). Et, passant à l'Espagne : « On l'a vue, dit-il, dans l'espace de peu de jours, faire attendre une reconnaissance demandée, et, en même temps, combler de faveurs l'ex-ambassadeur de Charles X. » (5) Mauguin était tout aussi préoccupé sur la possession d'Alger. Il craignait fort qu'un sentimentalisme exagéré à l'égard de l'Angleterre ne nous poussât peut-être à renoncer à cette belle possession, ou sinon, à obtempérer à ses réclamations, pour n'en conserver peut-être qu'un protectorat purement nominal. « Les affaires des nations, disait-il, avec véhémence, demandent un peu d'égoïsme. Nous avons conquis, nous devons garder Alger ; si quelque cabinet

(1) Apponyi à Metternich, 3 novembre 1830.
(2) *Idem*, 7 novembre 1830.
(3) *Idem*, *idem*.
(4) *Quotidienne*, 13 nov. 1830.
(5) *Idem*, *idem*.

réclame, que le ministère réponde : c'est la volonté de la France. » (1) La presse, même celle de l'opposition, fut unanime à louer ce langage énergique. « M. Mauguin a bien établi les droits de la France, il a bien établi les puissants motifs qui réclament la conservation de cette précieuse conquête [Alger]. Il a admis qu'une bonne et utile conquête est encore bonne à garder, quoiqu'elle ait été encore faite sous le pli du drapeau blanc. Il faut tenir compte de ces concessions à M. Mauguin (2). » Le député Bignon élargit encore la question. Pour lui, les paroles du roi d'Angleterre revêtaient un caractère d'ambiguité qu'il importait de dissiper: « De quel droit prétend-on régler à Paris ou à Londres ce qui convient au bon gouvernement d'une autre contrée? C'est avec les mots d'humanité, de sécurité, que ces médiations commencent ; presque toujours, elles finissent avec les baïonnettes ». Pourtant cette guerre inévitable, il ne la jugeait pas immédiate et il donnait comme raisons : « Le mauvais état des finances de presque tous les gouvernements, l'extinction des vieilles haines nationales, surtout entre la France et l'Angleterre, la sympathie des divers peuples entre eux, et la sympathie de tous pour les principes d'une juste liberté, tels qu'ils sont maintenant compris en France. Enfin, pensait-il, les passions, les affections morales des peuples doivent influer essentiellement sur les événements de la guerre ». Il semblait, en effet, que les principes de liberté, de fraternité entre les peuples, semés par la révolution française, répandus dans toute l'Europe par les armées napoléoniennes, aient germé ; et l'on sait que les gouvernements avaient compris qu'une guerre générale ne pourrait qu'accentuer la solidarité révolutionnaire.

« On est patriote, ajoutait Bignon, Anglais, Français ou Allemand ; mais l'amour du pays n'est plus la haine des nations étrangères. » (3)

Sa conclusion souleva des applaudissements : « La meilleure garantie que nous puissions avoir pour le maintien de la paix dépend absolument de nous..., montrons-nous franchement à l'Europe tels

(1) *Quotidienne*, 13 novembre 1830.
(2) *Idem*, 15 novembre 1830.
(3) *Idem* 13 novembre 1830.

que nous sommes... ; notre profession de foi politique est simple : paix et amitié à quiconque n'entendra point se mêler de nos affaires, paix aux gouvernements, amitié aux peuples. » La Chambre, à l'exception de quelques exaltés, réprouvait donc nettement la propagande armée à l'étranger. La réponse du maréchal Maison ne fut pas moins nette : « Nous ne voulons pas que d'autres interviennent dans nos affaires ; n'intervenons pas davantage dans les leurs. Le gouvernement du Roi persévère dans la volonté ferme de n'agir de quelque manière que ce soit sur le régime intérieur des peuples. » Mais il laissait entendre que, de l'état intérieur de la France, de sa sagesse, de sa fermeté envers le parti de la révolution, dépendaient surtout nos relations avec l'étranger. « Nul doute que les puissances de l'Europe ne feront pas la guerre au gouvernement actuel, puisqu'elles l'ont reconnu. Mais si le parti qui a déjà triomphé du gouvernement en faisant rejeter une proposition pour l'abolition de la peine de mort, votée par la Chambre des députés et adoptée par le Roi, parvient à renverser la Chambre élective et la Chambre des pairs et à placer une Chambre sortie des assemblées primaires en face d'une royauté instituée par la Chambre du 7 août, nul doute assurément que, dans ce cas, la France n'ait la guerre étrangère. » (1) Le maréchal Maison répondait aussi aux doutes conçus sur l'attitude future de l'Angleterre : « C'est en vain que l'on voudrait trouver dans les conférences de Londres quelque chose de pareil à la Sainte-Alliance. L'Angleterre s'est toujours tenue en dehors de ses principes et, dans les conférences dont il s'agit, on ne veut que tenter de concilier des intérêts qui affectent l'équilibre établi par les traités dans lesquels nous sommes partie. »

A la Chambre des lords, lord Bute, moins optimiste que le maréchal Maison sur le discours du roi d'Angleterre, blâmait l'intervention anglaise dans les affaires de Belgique. « Je doute, disait-il, qu'en suivant l'esprit de la Sainte-Alliance, nous puissions longtemps encore nous maintenir en paix. » (2) Lord Wellesley pensait de même et souhaitait ouvertement que des événements

(1) *Gazette de France*, 15 novembre 1830.
(2) *L'Avenir* du 7 novembre 1830.

comme ceux de la Belgique se produisissent partout où la Sainte-Alliance avait, pour ainsi dire, parqué les peuples sans leur aveu. (1) On considérait, dans les milieux diplomatiques, le discours de Guillaume IV comme un discours d'attente, fait pour n'indisposer personne et conserver ses positions. « Il touche la question d'une manière délicate et timide ; il est plus prononcé dans le passage qui concerne le maintien des traités. Dieu veuille que sa position et ses opinions le mettent à portée de faire ce qui est indispensable pour l'accomplissement de ce but. » (2)

La majorité du peuple anglais était de l'avis de lord Wellesley. Il n'était pas douteux que les événements de Belgique étaient salués, même dans l'entourage du Roi (3), avec une vive satisfaction et un désir manifeste de s'entendre avec la France, désir que traduisait fort bien le maréchal Maison. Les assurances pacifiques données par les nouveaux ministres français avaient également produit l'impression la plus favorable sur les envoyés étrangers à Paris. Laffitte et le général Sébastiani avaient annoncé l'intention du gouvernement d'accomplir et de respecter les traités existants, les engagements contractés et les stipulations connues. Laffitte avait tenu le même langage au comte Apponyi, lui déclarant que la politique du cabinet se réduisait à ce peu de mots : « Paix au dedans et au dehors ». Il s'était réjoui de la défaite que les réfugiés espagnols venaient d'essuyer et « qu'il aimait à regarder comme un coup mortel porté à toutes les entreprises insensées de cette nature. » (4) En même temps, des ordres sévères étaient donnés aux autorités locales des provinces du Midi pour le dispersement des nouvelles bandes de réfugiés qui chercheraient à s'introduire en Espagne et en Italie. On avait décidé de parquer les réfugiés espagnols à Bourges, Limoges et Périgueux (5). Lacroix, l'un des chefs les plus actifs des euro-

(1) *L'Avenir* du 7 novembre 1830.

(2) Pozzo à Nesselrode, 23 octobre — 4 novembre 1830.

(3) « La cour de Londres est restée indifférente ou inactive et a laissé au mal un développement qu'il parait impossible de circonscrire dans des limites compatibles avec la sûreté de la paix de l'Europe » (Pozzo à Nesselrode, 23 octobre — 4 novembre 1830).

(4) Apponyi à Metternich, 7 novembre 1830.

(5) Pozzo à Nesselrode, 26 octobre — 7 novembre 1830.

lements pour l'Espagne et l'Italie, avait été arrêté et cité comme embaucheur devant le tribunal du Roi. Montalivet faisait dresser un état de tous les transfuges italiens qui étaient surveillés heure par heure, fortement déconcertés, et dont beaucoup avaient quitté Paris. Les bureaux où ils se recrutaient avaient été fermés (1). Ces mesures eussent été rassurantes, si, d'un autre côté, le pouvoir n'avait donné aussi des gages au parti de la Révolution en fermant les yeux sur les enrôlements toujours plus actifs. On comptait en ce moment près de 25.000 volontaires français qui combattaient en Belgique pour la cause des rebelles. On en trouve ici la justification : « Le gouvernement, quoique opposé à ces mouvements, dont il craint quelque réaction funeste, n'est pas fâché que cette écume de la population de Paris et des départements s'écoule par ces canaux, tout impurs et dangereux qu'ils sont. C'est un danger de moins pour l'intérieur. » (2)

D'ailleurs, le gouvernement eût-il voulu prendre des mesures efficaces, qu'il ne l'aurait pu, prisonnier qu'il était des éléments subversifs auxquels il devait son accession au trône. Le principe d'autorité avait subi une rude atteinte, ainsi que le disait Pozzo à propos des difficultés rencontrées dans la conscription : « L'obéissance n'est pas assez regardée comme un devoir ».

Sur tout ce chaos, les mesures anticléricales se succédaient, jetant le trouble dans les esprits et les consciences. Les dispositions de l'ordonnance royale du 25 août 1819, relatives aux prêtres auxiliaires, avaient été rapportées, et la somme de 170.000 francs, destinée à leur attribuer certaines indemnités, ne figurerait plus au budget à partir du 1er janvier 1831. « Les catholiques, disait un grand organe conservateur, doivent sentir de plus en plus la nécessité de se reposer eux mêmes de la propagation de leurs doctrines et de former entre eux une grande société en dehors de laquelle ils laisseront végéter et mourir le système de nos hommes d'Etat. » (3)

C'est à ce moment qu'une ordonnance enlevait à l'archevêque de Paris 50.000 francs sur ses revenus annuels, juste la part des

(1) Voir Apponyi à Metternich, 10 novembre 1830.
(2) De Bray au roi de Bavière, 20 novembre 1830.
(3) *Quotidienne*, 27 octobre 1830.

pauvres (1). A Nancy, la rentrée des élèves du séminaire fut le prétexte de troubles graves (2).

L'archevêque d'Aix, en butte à des vexations sans nombre, qui abrégèrent sa vie, succombait le 25 novembre. (3)

On assistait à l'explosion des haines, à peu près contenues jusqu'en 1830 ; le fossé entre les partis se creusait chaque jour davantage accentuant le danger, au moment ou s'imposait devant l'étranger, l'union de tous les Français.

La province paisible gémissait de cet état de choses. « Il existe une grande exaspération contre Paris dans la plupart des départements et on entend fréquemment des menaces contre cette cité turbulente, ce foyer de mouvements et de malheurs. » (4) On signale « cet essaim d'écoliers et de jeunes journalistes qui a envahi toutes

(1) *La Quotidienne*, 26 novembre 1830.

(2) *La Quotidienne*, 29 novembre 1830. — A cette occasion, le maire de Nancy avait lancé cette proclamation : « Un petit nombre de gardes nationaux, méconnaissant le but de leur institution et l'autorité de leurs chefs, avaient conçu le dessein coupable de s'emparer du séminaire diocésain. J'ai épuisé les vives persuasions pour détourner ces gardes nationaux de leur illicite entreprise....., mes ordres n'ont point été exécutés et le rassemblement s'est mis en marche vers le séminaire. Cette opiniâtreté de la garde nationale de Nancy a provoqué la mesure qui vous rassemble. En cette occasion, comme en toutes celles où il s'agit du bon ordre, vous avez montré à quel haut degré vous aviez les sentiments qui doivent animer tous les bons citoyens. »

(3) Une lettre d'Aix contenait cet éloge : « Les pauvres n'oublieront jamais que, par l'hiver de 1830, un des plus rigoureux qui aient affligé la Provence, ce vénérable prélat allait chaque matin, à pied, malgré le froid et la neige, leur porter lui-même ses aumônes et que, de plus, dans cette même année, il a donné à une œuvre de charité publique au delà de 10.000 francs. Ils savent que, pour subvenir à cette dépense, il vendit le seul cheval qu'il possédait et s'imposa des privations journalières sur son nécessaire et celui de sa famille. Aussi sa mort leur a-t-elle arraché des larmes abondantes. Ils l'invoquent comme un saint... Les événements qui ont renversé du trône une famille à laquelle il était tendrement attaché, les vexations d'une administration petite et tracassière... enfin l'indigne conduite d'un homme que l'ambition a emporté aux écarts les plus coupables... toutes ces choses ont si profondément blessé son cœur trop sensible, que cet organe a subitement cessé ses fonctions. » *La Quotidienne*, 3 décembre 1830.

(4) *Bulletin de Hügel*, 1er novembre 1830.

les sous-préfectures, qui excite des plaintes fondées dans toute la France. » (1)

C'était une véritable curée des charges et des emplois, la revanche longuement préparée d'une bourgeoisie avide, enfin maîtresse de l'heure. Elle appelait à la rescousse la presse et, au besoin, l'émeute. Mais on commençait à se blaser sur ces théories libertaires qui, deux ans auparavant, avaient enflammé le peuple. Il était courant d'entendre cette opinion : « Que chaque pays soit gouverné comme il l'entend, pourvu que les fonds ne baissent pas davantage et que nous n'ayons ni guerre étrangère, ni pillage. » (2)

Guizot, qui avait pour premier objectif de « discipliner la Chambre » prenait chaque jour une autorité plus considérable. La popularité

(1) *Bulletins de Hügel* (2 novembre 1830).

(2) *Bulletin de Hügel*, 10 novembre 1830. — Le besoin de paix en Europe semblait de plus en plus général. Luxbourg, ministre de Bavière à Berlin, l'avouait, le 8 novembre, dans une lettre au Roi. « Tout le monde, en Europe, a besoin de paix. Si la France, entraînée par un génie malfaisant, méconnaissait ses véritables intérêts au point de provoquer la guerre, les puissances alliées, en faisant appel à leurs peuples, seraient, comme en 1813, en mesure de s'attendre à un concours général pour combattre l'ennemi commun. C'est aussi où la Prusse cherche à en venir. Sa position et le degré de civilisation de ses sujets n'admettent point une guerre anti-nationale. La Russie et l'Autriche sont moins dans le cas de consulter l'opinion. La Russie court d'ailleurs moins de risques que les autres puissances du continent à mettre celles-ci aux prises avec la France. Inattaquable chez elle, elle peut se livrer à toute espèce de calcul politique. » (Luxbourg au roi de Bavière, 8 novembre 1830).

Ces craintes de guerre avaient pour effet de resserrer les liens des Etats du sud de l'Allemagne avec la Prusse et de les distendre avec l'Autriche exécrée. L'unité de l'Allemagne se préparait ainsi peu à peu. Luxbourg ne cachait pas son opinion sur ce sujet : « Je ne vois rien de mieux à faire que d'organiser sous main un bon système d'alliance offensive et défensive, dans lequel la Bavière, le Wurtemberg et le grand-duché de Bade formeraient, dans le Midi, le principal noyau et rangeaient, *en s'appuyant à la Prusse*, successivement sous la même bannière, tous les Etats interposés. La Prusse trouverait, dans un pareil système, plus de force, de sécurité et d'influence morale que dans nul autre » (Luxbourg au roi de Bavière, 1er novembre 1830).

Ainsi, la révolution de Juillet qui nous avait séparés brusquement de la Russie et reformait l'alliance des cours de l'Europe centrale avait encore cette conséquence indirecte, de grouper en un même faisceau la Prusse et les petits Etats du Sud !

du Roi croissait, et la garde nationale lui marquait du dévouement, non sans restriction toutefois, car elle refusa, à l'issue d'une revue, 48 croix offertes par Sa Majesté. « Tant que la royauté ne sera que tolérée, on craint de se compromettre en acceptant d'elle des faveurs qui ne sont qu'honorifiques. » (1)

La cour prenait insensiblement plus d'allure. Aussitôt après les *Trois glorieuses*, on venait au palais royal en habit bourgeois, en bottes ; quelques personnes même y dînèrent en capote. Maintenant les tenues devenaient correctes ; aux réceptions du dimanche triomphait l'uniforme de la garde nationale. (2) Il en allait de même pour les esprits ; aux farouches déclarations de la première heure succédait une certaine mansuétude, à laquelle la crainte de nouveaux bouleversements n'était pas étrangère. On commençait à s'installer dans le nouveau régime : l'énergie du ministère était souhaitée afin que la quiétude ne fût pas troublée.

(1) *Bulletin de Hügel*, 5 novembre 1830.
(2) *Idem*, 15 novembre 1830.

CHAPITRE V

Complication des Affaires belges au sujet du Grand-Duché de Luxembourg. — Motifs qui empêchent les Puissances de déclarer la guerre. — Ouverture de la Conférence de Londres.

Une question brûlante vint compliquer les affaires de Belgique. Les Belges manifestaient leur intention de prendre possession du grand-duché de Luxembourg, partie intégrante de la confédération germanique et garantie comme telle par les traités. Le roi Guillaume I[er] e possédait, non comme souverain des Pays-Bas, mais au titre de prince de la maison de Nassau. Le baron de Werther, ministre de Prusse, était intervenu l'un des premiers à ce sujet auprès de Maison, qui avait convenu que l'occupation du Grand-duché par les autorités belges était « une agression injuste ». (1) Mais il avait nettement posé que, dans le cas où les troupes de la Confédération occuperaient le duché pour affirmer leurs droits, celles-ci seraient aussitôt entourées des contingents de quelques autres princes allemands, « afin qu'il fût bien patent que c'est au nom de la confédération germanique que cette reprise de possession avait lieu. » (2)

Maison exprimait toutefois le vœu ardent que cette occupation ne se fît qu'à la dernière extrémité, après que les puissances auraient épuisé tous les moyens de persuasion.

(1) Apponyi à Metternich, 9 novembre 1830.
(2) *Idem*, *idem*.

Les négociations s'étaient donc engagées à ce sujet entre les divers cabinets. (1) Les Pays-Bas avaient réclamé directement à Londres l'appui, qui avait été décliné, des troupes anglaises. L'accord de la France et de l'Angleterre en vue de la réunion d'une conférence, était agréable au cabinet de Berlin peu soucieux d'une guerre. Mais on préférait, de toute évidence, les termes de la proposition anglaise qui adoptait pour base des négociations la non intervention armée « si le but que les alliés se proposaient pouvait être atteint sans y avoir recours ». La France, elle, n'admettait d'intervention armée en aucun cas. Le comte de Bernstorff s'en était plaint avec vivacité à Mortier, notre agent à Berlin : « Vous voulez donc, lui avait-il dit, changer le droit public de l'Europe, en un mot dicter des lois aux cabinets étrangers en leur disant : Si vous faites entrer des troupes en Belgique, nous y en ferons marcher aussi. Ce serait intolérable, les puissances se manqueraient à elles-mêmes si elles pouvaient supporter un tel état de choses. Mieux vaut pour elle la guerre avec ses conséquences, puisque la France semblera la provoquer. » (2)

Mortier protesta. Il avait montré la modération de la France, repoussant toutes les ouvertures officielles ou secrètes que lui avaient faites les envoyés belges ; mais il était juste aussi qu'elle s'opposât à toutes les mesures des souverains étrangers « incompatibles avec sa dignité et son indépendance, comme par exemple de faire marcher des troupes en Belgique. » (3) A son tour, Mortier s'en prenait aux Puissances et leur demandait si la prétention qu'elles manifestaient de faire pénétrer, le cas échéant, des troupes en Belgique, ne cachait pas quelque arrière-pensée ? On pouvait, en effet, se le demander. L'envoyé de l'Empereur de Russie à Berlin, le maréchal Diebitsch, reprenait le ton agressif dont il s'était départi pendant quelque temps. Mortier n'ignorait pas que, quelles que fussent les secrètes aspirations pacifiques du cabinet et de la cour de Berlin, ils n'osaient pas trop les affirmer en présence de Diebitsch, l'homme de confiance du Tsar. Celui-ci s'évertuait à démontrer que le point de vue, où se plaçait le gouvernement français relativement à la non intervention

(1) Aff. Etr. fs. Angleterre, 15 octobre 1830.
(2) Mortier à Molé, 17 octobre 1830.
(3) *Idem*, *idem*.

des puissances dans les états révoltés contre leur souverain, devenait dangereux pour le principe de la légitimité. « Voilà les effets que nous redoutions de votre révolution, avait dit Bernstorff à Mortier ; ils ont été aperçus dès le premier jour en Russie et sont la cause de la froideur et de l'éloignement que vous a témoignés l'empereur Nicolas. » (1)

Bourgoing estimait aussi qu'il fallait, avant tout, détruire dans l'esprit du Tsar l'idée que « la France nourrît des projets d'agression et de prosélytisme. » (2)

Il était visible que la Sainte-Alliance regrettait de n'avoir pas mis de conditions à la reconnaissance du gouvernement français. Les peuples devenaient difficiles à maintenir dans le respect des traditionnelles monarchies. « La France nouvelle est en présence du principe de la légitimité soutenu indirectement et dans l'ombre par la Prusse, la Russie et l'Autriche, et la situation de la Belgique ne sera que le prétexte inattendu de cette espèce de lutte. » (3) Mais Mortier, qui écrivait ces lignes à Molé, ajoutait justement : « Nous devons persévérer dans notre marche, parce que nous avons partout l'élan national et l'opinion des peuples qui nous est favorable. » (4) Là était le secret de la résignation des cours alliées (5).

Néanmoins, à cette heure, l'inquiétude était profonde : « Toute l'Europe est, en ce moment, hostile à notre égard, » (6) écrivait

(1) Mortier à Molé, 17 octobre 1830.
(2) Bourgoing à Molé, 28 octobre 1830.
(3) Mortier à Molé, 17 octobre 1830.
(4) *Idem*, *idem*.
(5) « L'Angleterre a les mains liées par l'opinion dominante de la nation, par l'énormité de sa dette, par la séparation de l'Irlande dont elle est menacée au premier choc extérieur ». (Luxbourg au roi de Bavière, 1er novembre 1830).

« Tout ce que j'ai pu recueillir sur les dispositions et les vues du prince de Metternich prouve le désir et la volonté de Vienne d'éviter une guerre, que la situation des finances autrichiennes rendrait difficile à soutenir. Je crois m'être assuré, de plus, qu'il existe entre les cours de Vienne, de Berlin et de Pétersbourg des communications non interrompues dont l'objet est d'établir et de maintenir une attitude et une conduite conforme envers la France, dans le but de la conservation de la paix ou d'une défense commune... si elle venait à être rompue. » Chargé d'affaires de France à Vienne, Schwebel, à Maison, 20 novembre 1830.
(6) Bourgoing à Molé, 28 octobre 1830.

Bourgoing. Les affaires des Pays-Bas étaient regardées par Nesselrode « comme le nœud de celles de l'Europe, comme présentant l'alternative décisive de guerre ou de paix. » (1) Mais, en même temps, l'armée française lui en imposait. On était frappé de sa force, de son organisation, de la valeur de la garde nationale capable, peut-être, de ne pas laisser à la France seulement « l'attitude pacifique et purement défensive qu'elle annonce vouloir prendre. » (2)

Il y avait en cela matière à réflexion pour l'Europe. Puis il fallait bien, malgré tout, rendre hommage à la correction du gouvernement français. Des déclarations telles que la suivante ne pouvaient manquer de porter. « Rappelez, disait notre ministre des Affaires étrangères cette vérité déjà sentie par les cabinets eux-mêmes, qu'ils sont fortement intéressés à la consolidation du nouvel état de choses en France et, par conséquent, à prévenir une guerre qui, devenant universelle, mettrait toutes les populations en mouvement et pourrait amener des chocs contre lesquels risqueraient de se briser les trônes et les monarchies les plus solidement affermies. » (3)

A Berlin, ces assurances eurent pour effet d'adoucir le langage du maréchal Diebitsch ; lui-même, si violent, peu de jours auparavant, s'apaisait : « Cherchons maintenant disait Bernstorff à notre agent à Berlin, à remédier promptement au mal, écartons les uns et les autres ce qui pourrait nous choquer et nous blesser réciproquement. L'Europe ne doit pas périr à cause de nos discussions. Il est du devoir des cabinets de la sauver. » (4) Il laissait entrevoir qu'on se résignerait à la séparation du royaume des Pays-Bas quand l'impossibilité serait démontrée de le conserver à la maison d'Orange-Nassau (5).

La Prusse redevenait conciliante, ce qui était de nature à impressionner le cabinet de Saint-Pétersbourg. « On commence à comprendre à Berlin qu'il y aurait peut-être danger à se coaliser contre nous. » (6) D'ailleurs, la Prusse n'envisageait pas sans terreur les

(1) Bourgoing à Molé, 28 octobre 1830.
(2) *Idem.*
(3) Molé à Bourgoing, 22 octobre 1830.
(4) Mortier à Molé, 22 octobre 1830.
(5) *Idem*, *idem.*
(6) *Idem*, 30 octobre 1830.

nouveaux aléas d'une guerre. « On ne met plus en campagne des armées comme autrefois, disait le comte Bernstorff, ce sont des nations entières qui en viennent aux mains... L'ordre social est nécessairement ébranlé et les finances, qui sont l'âme d'un gouvernement, sont ruinées pour de longues années. » (1)

Le comte Bernstorffétait sage. Son aversion pour le gouvernement de Louis-Philippe et les perturbations de Belgique cédait aux graves considérations politiques et commerciales qui se posaient. Il communiquait fréquemment ses vues aux gouvernements de Vienne et de Pétersbourg ; la parenté affectueuse du roi de Prusse et du Tsar, donnait une portée particulière à ces pourparlers. Il comptait sur Nesselrode pour agir dans son sens sur Nicolas Ier, qui ne se résignait pas encore de bonne grâce au fait accompli (2) ; et le rassemblement imprévu de grandes forces armées sur la frontière de Pologne, ouvrait le champ à toutes les hypothèses. Nesselrode affirmait bien à Bourgoing que ces mesures ne visaient pas directement la France et « n'avaient d'autre but que d'intimider les perturbateurs de tous les pays ; » (3) l'émotion n'en était pas moins profonde en Europe. Bernstorf lui-même estimait cette démarche « inopportune et intempestive. » (4)

A Berlin, ces événements provoquaient une fermentation de mauvais augure. Les troupes prussiennes recevaient l'ordre d'effectuer un mouvement de concentration vers Gueldre et Clèves, et le bruit courait qu'elles devaient se porter sur le territoire hollandais pour le protéger contre une agression éventuelle des Belges. Sept mille quintaux de poudre étaient dirigés par le Mein et le Rhin sur Landau (5). Ce mouvement de troupes, joint aux armements considérables de la Russie, avait ému à Paris. Pozzo, interrogé par le gouvernement, se montra embarrassé pour expliquer des préparatifs aussi considérables. Il se retrancha derrière les évé-

(1) Mortier à Molé, 30 octobre 1830.

(2) Les événements de Belgique et d'Espagne réagissent avec une extrême vivacité sur l'esprit de S. M. (Bourgoing à Molé, 30 octobre 1830).

(3) Bourgoing à Molé, 30 octobre 1830.

(4) Mortier à Maison, 6 novembre 1830.

(5) *Idem*, 8 novembre 1830.

nements de Belgique et « sur l'état sanitaire dans plusieurs parties de l'Empire russe, qui aurait nécessité une dislocation de l'armée. » (1) « Au reste, disait-il, il faut calculer chez nous les choses et les ordres d'après l'étendue de l'Empire russe et, par conséquent, toujours à date d'une année. » (2) Ces explications, pour une grande part plausibles, ne suffisaient pas à rasséréner les esprits. Nesselrode pourtant avait témoigné à Bourgoing sa satisfaction des déclarations du ministère ; celui-ci, saisissant habilement l'occasion, avait d'autant plus insisté auprès du chancelier russe sur la sincérité et l'opportunité de ces déclarations que l'opinion publique étrangère, en l'absence des Chambres, avait été péniblement impressionnée par le langage violent et agressif de certains journaux et qu'elle avait pris « une direction défavorable et entièrement fausse. » (3) Il fallait donc un contre-poids ; il fut fort heureusement apporté par nos ministres à la tribune. La France, à ce moment, venait de donner une nouvelle preuve de son entière bonne foi en acceptant Londres comme siège de la future conférence : on lui en sut gré, et l'espoir d'une heureuse issue à la question belge produisit une certaine détente dans nos relations extérieures. (4)

Néanmoins, disons-le, les gouvernements étrangers n'étaient pas rassurés encore. En France, clubs et comités rendus plus audacieux par les événements de Belgique, justifiaient l'opinion d'Apponyi et de Metternich :

« La chute de la dynastie devait survenir parce qu elle était jurée... les deux Restaurations de 1814 et 1815 ne furent que des réconciliations malplâtrées, des espèces de trève de la révolution...

(1) Apponyi à Metternich, 21 novembre 1830.
(2) *Idem*, *idem*.
(3) Bourgoing à Maison, 12 novembre 1830.
(4) La question du siège des négociations avait fait l'objet de nombreuses discussions entre les cours alliées, et toutes s'étaient prononcées pour Londres. Les propositions de Molé visant Paris avaient rencontré une désapprobation générale. « Les alliés ont l'intention de finir l'affaire sans le concours de la France si elle continue à avoir les mêmes prétentions » (Heytesbury à Aberdeen, 30 octobre 1830, *Record Office*, Londres.
En serait-on arrivé à cette extrémité ? C'est peu probable, mais la persistance de la France à demander qu'on se réunît à Paris eût pu entraîner d'inextricables démêlés.

celle-ci se chargerait de tolérer un Roi pour plus ou moins de temps. »

Apponyi allait plus loin encore : « Les révolutionnaires comptent plus que jamais, partout où l'on ne voudra pas se rendre de bon gré, fomenter de violentes révolutions et bouleverser les vieux trônes d'Europe. En effet, tel est leur langage, telle est leur espérance et telle est ici leur horrible confiance sous ce rapport, que je ne croirais pouvoir le redire assez à la porte des rois : frappez l'hydre révolutionnaire à coups redoublés et dans son berceau : la France ; ou bien décidez-vous à rendre compte à tous les voleurs de grands chemins de vos pays d'avoir gêné la liberté de leur industrie, décidez-vous à descendre de vos trônes. »

Dans son ardeur légitimiste, Apponyi ne semblait plus établir de différence entre la crise révolutionnaire elle-même et les dernières convulsions dont frissonnait encore Paris. Il voyait tous les trônes abattus par « l'hydre ». En un mot, c'était, pour lui, la fin d'un monde. Pozzo, au contraire, trouvait dans les récentes déclarations faites à la Chambre et l'échec des tentatives révolutionnaires des réfugiés espagnols, des motifs d'espérer que tout finirait par rentrer dans l'ordre. On se montrait également satisfait des nominations diplomatiques faites auprès des diverses cours d'Italie (1).

(1) La présence de nombreux réfugiés espagnols sur les frontières était pour l'Espagne une cause de vive inquiétude. Le ministre de l'Intérieur avait adressé à toutes les cours royales d'Espagne et aux dignitaires du clergé une note renfermant ces appréciations : « La révolution française vient de reparaître dans ce pays avec tous ses sinistres symptômes... L'Espagne peut craindre à cause de ce voisinage et de l'état où l'ont laissée les derniers événements. Déjà, les hommes incorrigibles de 1820, qui s'étaient réfugiés dans les pays étrangers, se montrent sur nos frontières, quoique en petit nombre, à la faveur des événements de France, forgeant des projets de soulèvement, oubliant que si, aux deux époques appelées constitutionnelles, ils ont créé parmi nous de nouveaux intérêts qui leur ont donné quelques partisans, la masse générale des Espagnols qui se conserve religieuse et amante passionnée de son roi et des institutions monarchiques, leur présentera, avec le secours de la milice royaliste, une force pure et compacte » (*Journal des Débats* du 18 septembre 1830).

Sur ces entrefaites, les réfugiés espagnols avaient franchi, le 13 octobre, la frontière sous les ordres du général Valdès. Dans sa proclama-

Rayneval à Rome, le baron de Barante à Turin, offraient de sérieuses garanties qu'ils ne feraient pas de prosélytisme révolutionnaire. La nomination de Sébastiani au ministère des Affaires étrangères avait moins plu à Pétersbourg (1). Son hostilité au gouvernement de Charles X, sa méfiance pour la Russie, lui firent rencontrer l'opposition systématique de Pozzo ; Louis-Philippe, pour atténuer cette mauvaise impression, lui avait d'abord délégué Laffitte, puis il le convoqua lui même et l'assura que « rien ne serait négligé pour complaire, autant que possible, à tout ce qui serait agréable à l'Empereur » (2) Pozzo s'inclina par raison, mais conserva sa méfiance.

Pourtant, Sébastiani, trois jours avant sa nomination officielle, voulant donner à Pozzo une preuve certaine de ses intentions, lui avait écrit : « J'ai besoin de vous dire que nos efforts tendront toujours à resserrer les liens d'amitié qui unissent la France et la Russie et qui, dans l'intérêt mutuel des deux puissances, ne sauraient être trop étroits. Mon vœu le plus ardent est de justifier la confiance d'un prince qui apprécie les hautes qualités du monarque dont vous êtes le représentant et qui voit dans l'intimité de ses relations avec l'auguste chef de l'Empire russe, un gage heureux et certain de la paix de l'Europe et de la prospérité de deux grands états. » (3)

En somme, Pozzo signalait à Saint-Pétersbourg une éclaircie dans l'horizon politique qu'il dépeignait ainsi : « le grand malaise qui

tion à l'armée, cet officier général exaltait la France, « la leçon sublime » qu'elle avait donnée au monde : « Soldats, disait-il, désertez donc ces rangs qui vous déshonorent et venez grossir ceux qui me suivent ». Valdès fut repoussé par les armées espagnoles qui se massèrent à proximité de la frontière pour contenir « les constitutionnels ».

(1) On attribuait à diverses raisons le remplacement de Maison par Sébastiani ; mais il semble qu'il tenait surtout au désir de placer à la tête du département des Affaires étrangères un homme plus familiarisé avec ces questions, quel que pût être le dévouement dont le Maréchal avait fait preuve pendant quelques semaines. « On m'a considéré, disait-il, comme un bouche trou dont on peut se passer maintenant ».

« Je n'ai jamais, disait Apponyi, vu un homme plus rempli d'indignation de la manière effectivement indélicate et inconvenante dont on a agi envers lui » Apponyi à Metternich, 21 novembre 1830.

(2) Pozzo à Nesselrode, 4-18 novembre 1830.

(3) *Idem*, *idem*.

existait dans la partie saine du public contre la tyrannie de La Fayette, dont on n'osait pourtant pas encore se libérer entièrement. « Le Roi semble persuadé du devoir et de l'intérêt qu'il a d'empêcher la propagande révolutionnaire... ; la nouvelle dynastie convient à la portion active, turbulente et ambitieuse de la nation... ; la masse de la nation veut rester tranquille... ; si la conservation des Bourbons était possible, leur retour aujourd'hui ne l'est pas... ; cet état de choses fait, en grande partie, la sécurité de la famille d'Orléans. » (1) Il était évident, pour Pozzo, que trop d'appétits étaient satisfaits maintenant pour désirer courir de nouvelles aventures, et les ambitieux, comme il les appelait, devaient se voir satisfaits d'un régime qui leur promettait honneurs et places. (2)

Les armements de la Russie avaient valu à son ambassadeur une recrudescence d'attaques où son nom était associé à celui du duc Paul de Wurtemberg, connu pour « sa mobilité sans exemple ». L'état des relations franco-russes excitait aussi de « grandes alarmes », avivées par la publication, dans la presse allemande, de la sèche

(1) Pozzo à Nesselrode, 14-26 novembre 1330.

(2) « Tout ce qui s'est fait en France depuis 1814, la première Restauratien, les Cent Jours, la seconde Restauration, la Révolution de 1830, la... mais halte ! nous n'y sommes pas encore ; tout cela n'avait-il pas été autre chose que chasse aux places, changements de ministres, exploitation du budget ? Qu'en dira la postérité et le peuple ? Oui, le peuple ne finira-t-il pas par se révolter pour être enfin gouverné pour son bien, au lieu d'être administré pour le budget? » (*Bulletin de Hügel*, 24 novembre 1830). — Dans cette société qui avait rêvé tant de changements, de laquelle étaient sortis tant d'hommes désireux de se pousser, briguant les premières places, se formait maintenant un clan de gens plus sages, qui prévoyaient ce que pourraient être de nouvelles secousses révolutionnaires, qui en avaient l'horreur, qui aspiraient à la stabilité et au calme. Le baron de Hügel rapportait cette parole d'un des acteurs de la révolution de Juillet : « Il faut s'arrêter, ces événements d'Angleterre nous menacent tous ; la sortie du duc de Wellington du ministère anglais sera une calamité ; il ne pourrait y en avoir qu'une seule plus grande encore, c'est si le prince de Metternich se retirait des affaires ; c'est le seul élément d'ordre et de tranquillité qu'il y ait en Europe et, pour peu que les affaires chez nous empirent, il sera populaire parmi notre garde nationale avant trois mois. On n'aime pas un pouvoir faible en France et le Roi perdra en peu de temps toute sa popularité, parce qu'il ne fait rien, parce qu'il n'agit pas par lui-même » (*Bulletin de Hügel*, 16 novembre 1830).

réponse faite par l'empereur de Russie à la lettre de Louis-Philippe. Les rapports du Roi avec Pozzo s'en ressentirent. Il alla jusqu'à dire que le général Sébastiani « avait trop promis et qu'il ne s'était pas prononcé d'une manière aussi définitive. » (1) Il est vrai que, peu après, Sébastiani tenait un langage contraire, se déclarant convaincu que le Roi reviendrait à des sentiments meilleurs. Pour dissiper cette atmosphère de défiance, on annonça l'envoi de Mortemart, comme ambassadeur extraordinaire, à Pétersbourg, où le duc de Trévise avait été désigné comme représentant du Roi auprès du Tsar. (2)

« Tous ces faits, écrivait Pozzo, le 7 décembre, me semblent démontrer combien cette cour aime à rétablir avec la nôtre la bonne intelligence qui, seule, peut contribuer à préserver l'Europe des malheurs qui la menacent et à lui assurer un avenir heureux par le maintien et la continuation de la paix. » (3)

Les déclarations solennelles faites à la Chambre par le ministre des Affaires étrangères contre la propagande révolutionnaire, avec une énergie qu'on n'avait pas encore connue depuis les événements de Juillet, avaient aussi produit le meilleur effet en Russie, bien qu'on s'y soit montré ému de cette phrase : « La France ne permettra pas que le principe de non intervention soit violé », qui, selon Apponyi, n'était guère de nature à faire apprécier aux puissances étrangères les intentions réellement pacifiques et conciliantes du cabinet français. Laffitte cherchait, d'autre part, à effacer la mauvaise impression produite par son arrivée aux affaires. Bien que « rayonnant de gloire et enivré de l'éclat de sa position », il sentait maintenant la lourde responsabilité qui pesait sur lui et disait au représentant de la Sardaigne et à Apponyi : « Notre ministère est un ministère d'affaires et point de paroles. Il parle peu, mais il agit d'autant plus. Vous en aurez bientôt des preuves ; soyez tranquilles, nous marchons et nous atteindrons notre but, en dépit des grands obstacles qu'on nous oppose de toutes parts. Nous désirons qu'on ne se mêle pas de

(1) Pozzo à Nesselrode, 23 novembre, 5 décembre 1830.

(2) On avait tardé à annoncer cette nomination pour marquer ainsi combien peu on avait à se louer de l'attitude de la Russie depuis les événements de Juillet.

(3) Pozzo à Nesselrode, 25 novembre, 7 décembre 1830.

nos affaires et il faut pour cela, qu'également, nous ne nous immiscions pas dans celles des autres. Aussi est-ce là le principe qui guidera constamment la marche de notre politique étrangère. » (1)

Laffitte était-il sincère ? L'Europe l'attendait à l'œuvre. « Tant que le gouvernement actuel parviendra à se maintenir et continuera à marcher dans la voie modérée et pacifique qu'il s'est tracée, la guerre pourra être évitée, mais elle deviendra le seul moyen, la seule garantie d'existence du parti révolutionnaire, si celui-ci réussissait à s'emparer du pouvoir. » (2) Sébastiani n'hésitait pas à suivre l'exemple de Laffitte pour rassurer les Cours : « Toute l'Europe sent le besoin de paix et nous, en particulier ; nous ne saurions exister et marcher sans cela. Jamais nous ne souffrirons que la tranquillité de la France puisse être compromise par des jeunes fous entichés de vaines théories, ou par une populace effrénée; nous saurons faire respecter les lois et le gouvernement, dont l'existence repose uniquement sur elles... Maintenant les traités existants, remplir fidèlement les engagements contractés envers les puissances étrangères, telle sera la marche politique que je suivrai constamment... Vous voyez en moi un ennemi déclaré du système de propagande et de prosélytisme. Voulant à tout prix conserver la paix au dehors, nous ne pouvons pas vouloir ce qui en rendrait le maintien impossible. » (3) Enfin, le Roi faisait entendre les paroles décisives : « Le maintien de la paix est un besoin général et j'aime à croire que toutes les puissances en sont aussi vivement pénétrées que moi. Toute guerre serait, en ce moment, un projet insensé et chimérique... La république, la propagande, un bouleversement général, voilà les calamités qu'une guerre attirera sur la France et sur l'Europe entière ! » (4)

Les menées des réfugiés espagnols et italiens furent l'objet de répressions. Apponyi avait appris au Roi que quelques tailleurs, dans le passage Vivienne, avaient étalé des uniformes de couleur verte, avec des revers rouges, sur les boutons desquels on lisait : *Première lé-*

(1) Apponyi à Metternich, 15 novembre 1830.
(2) *Idem*, 21 novembre 1830.
(3) *Idem*, *idem*.
(4) *Idem*, 23 novembre 1830.

gion libérale italienne. Le roi avait aussitôt promis des poursuites. (1)

Les armements du Tsar soulevaient la réprobation à Paris, et n'étaient pas pour faire renaître un courant sympathique en sa faveur : « Tout ce qui se dit en 1830 de l'empereur Nicolas fait un contraste tranchant avec tout ce que l'on disait sur son compte en 1828 et 1829. » (2) L'article officiel paru dans *La Gazette* de Saint-Pétersbourg sur les mouvements des troupes russes avait fait sensation. « Avons-nous jamais, disait Sébastiani au baron de Werther, fait mention envers vous des armements de la Prusse, ou envers le comte Apponyi de ceux de l'Autriche ?... Mais la Russie, pourquoi arme-t-elle ? De quel danger imminent peut-elle se croire menacée ?... On fait marcher 250.000 hommes sur les frontières de Pologne... La Russie ne nous fera jamais la guerre à elle seule. En la déclarant, elle saura y entraîner l'Autriche et la Prusse. Il faut, par conséquent, que nous puissions lui opposer au moins le double des forces qu'elle annonce vouloir diriger contre nous, et c'est dans cette considération que nous avons décidé de porter la force de notre armée à 500.000 hommes. » (3)

Ainsi l'Europe armait de nouveau grâce à l'attitude quasi provocatrice de la Russie ; cependant il était permis de croire que les armements français étaient motivés par le prochain procès des ministres et les inquiétudes réveillées par l'imminence de cette époque redoutée. D'autant plus que Sébastiani faisait de nouveau donner aux cabinets de Berlin et de Vienne les explications les plus complètes sur les intentions pacifiques de la France au sujet de la Belgique : « Nous ne voulons pas de cette Belgique, disait-il, nous avons repoussé constamment et nous repousserons toujours toutes les propositions qui nous ont été faites et qu'on pourrait nous adresser encore à cet égard ; nous insistons sur ce que la Couronne soit conférée au fils du prince d'Orange, nous y travaillerons de tout notre pouvoir, mais vous savez trop bien vous-même que c'est à des

(1) Peu après, Sébastiani reconnaissait qu'on avait découvert cent de ces uniformes qui allaient être saisis et figureraient dans le procès du soi-disant général Lacroix.

(2) *Bulletins de Hügel*, 5 décembre 1830.

(3) Apponyi à Metternich, 2 décembre 1830.

fous, à des insensés que nous avons à faire... Ce n'est qu'à l'égard des états limitrophes de la France que nous entendons appliquer le principe de non intervention ; mettez-vous à notre place et vous conviendrez que nous y sommes forcés, mais dites-vous bien que nous n'étendrons jamais ce principe à des états éloignés de la France qui devraient subir des révolutions à l'instar de celle de la Belgique. » (1) Il n'était pas douteux qu'une intervention étrangère dans les pays limitrophes de la France eût, à cette heure, provoqué un mouvement dont il aurait été impossible de prévoir l'issue. (2)

L'idée monarchique elle-même aurait alors été en cause. Les ministres et le Roi le savaient. Sébastiani ne s'était pas borné là. Il avait fait dire à Nesselrode que tout mouvement des troupes russes, au delà des frontières de l'Empire, serait regardé par la France comme un acte de guerre. La presse française s'agitait : « Il n'est pas permis de fermer les yeux sur les symptômes plus ou moins prochains, sur les démonstrations plus ou moins claires qui sembleraient indiquer que le nord de l'Europe ne partage pas au même degré que nous cette confiance dans le maintien de la paix. » (3) Le *Constitutionnel* jetait un cri d'alarme sur les préparatifs de l'Autriche, du Piémont et de Gênes. « S'il y a une guerre, il faut que les peuples disent adieu pendant quelque temps au commerce, à l'industrie et à ce développement de prospérité intérieure qui a fait le caractère et la gloire des quinze années qui viennent de s'écouler. Dans toute l'Europe, en effet, les quinze dernières années ont été une époque de richesse et de prospérité intérieure. » (4) La *Quotidienne* (28 novembre) s'en prenait justement à la révolution de toutes ces craintes qui, aujourd'hui, surgissaient de toutes parts : « A la révolution seule, disait-elle, la responsabilité des malheurs et des

(1) Apponyi à Metternich, 2 décembre 1830.

(2) On avait vu une preuve de la faveur que *La Fayette* trouvait encore auprès de la Chambre dans la séance du 4 décembre où Sébastiani, invité par le général, aux applaudissements de la gauche et du centre, à dénoncer le traité conclu avec la Sardaigne pour l'extradition des déserteurs, avait solennellement pris l'engagement de le faire. (Voir à ce sujet Apponyi à Metternich, 5 décembre 1830).

(3) *Journal des Débats*, du 24 novembre 1830.

(4) *Idem*, cité par la *Quotidienne*, du 28 novembre 1830.

sinistres événements prédits par la proclamation du *Journal des Débats*... C'est à elle... que la guerre serait faite... c'est elle qui prépare des moyens de défense que la civilisation rejette avec horreur; ce serait donc à elle aussi à supporter le poids et la réprobation des calamités qu'elle prévoit. »

A ce moment même, la diète de Hongrie ordonnait une levée de de 48.000 hommes; l'armée autrichienne s'en trouvait sensiblement augmentée. Molé pouvait justement dire alors : « L'attitude des grandes puissances, leurs actes, leurs dispositions, tout jusqu'aux simples bruits, doit être pour nous l'objet d'une sérieuse investigation. » (1) D'autre part, les troupes réunies dans les provinces du Rhin s'élevaient déjà à 90.000 hommes. Le roi de Bavière renforçait la garnison de Landau et donnait l'ordre de tenir au complet les régiments de son armée. L'Autriche augmentait ses forces en Italie. Elle continuait ses intrigues en Piémont, et le bruit courait avec persistance qu'elle poussait le roi de Sardaigne à céder à la maison de Modène les droits au trône de la branche de Savoie Carignan. Malgré les réclamations du Saint-Siège, elle introduisait 6.000 hommes à Ferrare, où elle avait bien le droit de tenir garnison, mais pas dans de semblables proportions.

Ainsi, au commencement de décembre 1830, on pouvait se croire revenu aux jours les plus sombres du mois d'août. Fait étrange, c'est au moment où tout faisait présager un embrasement général que les Cours rivalisaient de cordiales assurances. « L'état de la France en elle-même offrait beaucoup de motifs de sécurité... (2) Aucun pays d'Europe ne se réjouirait plus franchement du bien-être de la France que ne le ferait la Russie », disait Nesselrode, à Bourgoing. (3)

L'empereur d'Autriche accueillait favorablement une lettre de Louis-Philippe, l'assurant de « la sincérité de ses efforts pour prévenir ou étouffer toutes les tentatives qui pourraient être préparées sur le territoire français pour alarmer ou agiter les Etats voi-

(1) Molé à Latour-Maubourg, 22 novembre 1830.
(2) Bourgoing à Sébastiani, 7 décembre 1830.
(3) *Idem*, *idem*.

sins. » (1) L'Autriche désirait sûrement la paix. « L'Empereur n'entrevoit qu'avec chagrin la possibilité d'une nouvelle guerre. » (2) La Prusse donnait sa note pacifique, laissant entendre que si le concert des trois souverains de l'Europe centrale se trouvait rétabli, ni elle, ni l'Autriche n'encourageraient la Russie dans ses mesures militaires si promptes et si alarmantes. (3)

Apponyi donnait, d'autre part, l'assurance à Sébastiani que les levées hongroises avaient été préparées avant les événements de Juillet. Elles n'avaient d'autre résultat que de porter au complet les régiments de l'armée hongroise. C'est alors que le ministre des Affaires étrangères précisa les intentions du gouvernement. « La France ne permettra pas que le principe de la non intervention soit

(1) Novembre 1830. Aff. étr. fs. Autriche.
(2) Latour-Maubourg à Sébastiani, 30 novembre 1830.
(3) Le Tsar s'était ému à la nouvelle des troubles de Belgique, avec une violence qui rappelait ses emportements du mois d'août; l'évacuation de Bruxelles par le prince Frédéric porta au comble son exaspération et décida des mouvements militaires russes. L'empereur Nicolas y avait peut-être été poussé par les avances de l'Autriche apportées par le comte Orloff, à son retour de Vienne, où il avait été le représenter au couronnement du roi de Hongrie. Mais si l'intention de l'empereur François était de reformer entre Vienne et Pétersbourg « l'ancien pied d'intimité que la guerre d'Orient leur avait fait perdre », (1) le Tsar se serait entièrement mépris s'il avait vu dans ces protestations d'amitié une incitation à des visées belliqueuses. « Il est faux, s'écriait Metternich, que le moindre accord existe entre nos cabinets (Pétersbourg, Vienne et Berlin). Je démens le fait de la manière la plus formelle... ceci est une imputation de la faction... dites, écrivez que le prince de Metternich déclare officiellement qu'aucun accord, aucune convention autre que les traités généraux existants ne lie les Cabinets entre eux. La faction voudrait la guerre, parce que la guerre servirait ses projets, mais elle seule la désire, je le sais fort bien. Votre Gouvernement n'en veut pas. » (2)

De son côté, Bernstorff assurait à Mortier que, tant que nous respecterions les traités, aucun traité ne serait fait au sujet de « la France nouvelle » entre la Prusse, la Russie et l'Autriche. (3)

Voir pour tous ces détails et les précédents les lettres des fonds Vienne et Berlin. (Aff. étr., fin novembre et début décembre 1830).

(1) Latour-Maubourg à Sébastiani, 30 novembre 1830.
(2) *Idem*, 2 décembre 1830.
(3) Mortier à Sébastiani, 1er décembre 1830.

violé. (1) Mais elle s'efforcera aussi d'empêcher que l'on compromette une paix qui aurait pu être conservée ; si la guerre devient inévitable, il faut qu'il soit prouvé à la face du monde que nous ne l'avons pas voulue et que nous ne l'avons faite que parce que l'on nous mettait entre la guerre et l'abandon de nos principes. Nous n'en serons que plus forts quand, à la puissance de nos armes, nous joindrons la conviction de notre bon droit. Nous continuerons donc à négocier, et tout nous fait espérer que ces négociations seront heureuses ; mais, en négociant, nous armerons. Sous très peu de temps, nous aurons, outre nos places fortes approvisionnées et défendues, 500.000 hommes en bataille, bien armés, bien organisés, bien commandés ; un million de gardes nationaux les appuieront et le Roi, s'il en était besoin, se mettrait à la tête de la nation. Nous marcherions serrés, forts de notre droit et de la puissance de nos principes. Si les tempêtes éclataient à la vue des trois couleurs et se faisaient nos auxiliaires, tant pis pour ceux qui les auraient appelés ; nous n'en serions pas comptables à l'univers .. Mais, je le répète, en toute conviction, la paix est infiniment plus probable que la guerre. Quand la France et l'Angleterre la veulent, quand d'autres puissances la souhaitent, nous ne savons comment elle pourrait être troublée. » (2)

Les affaires de Belgique vont désormais primer toutes ces agitations.

L'union de la France et de l'Angleterre, qui s'était affirmée dès le début du conflit, se fortifiait chaque jour. Au commencement d'octobre, Talleyrand avait eu une audience du roi d'Angleterre qui avait manifesté les dispositions les plus conciliantes et parlé de

(1) « Pour chaque Prussien qui mettra le pied en Belgique, à l'instant dix Français y entreront... Sébastiani lui-même montera à cheval et conduira le bataillon français à notre service. On est allé plus loin et l'on a même déclaré qu'on regardait comme un acte d'hostilité de la part de la Prusse l'envoi de ses soldats en Hollande, lors même qu'ils ne pénétreraient pas en Belgique » (Rogier, délégué du gouvernement provisoire belge, à van de Weyer, prés. du Comité des relations extérieures, 1er décembre 1830), *Archives du Ministère des Affaires étrangères à Bruxelles.*

(2) Extrait du discours de Laffitte (*L'Avenir*, 2 décembre 1830).

« son amitié pour le roi de France. » (1) Le gouvernement des Pays-Bas avait adressé à Aberdeen une demande d'appui, mais il avait été convenu que l'Angleterre n'y répondrait qu'après entente avec la France : « Vous rencontrerez le moins de difficultés possibles de la part du gouvernement anglais, écrivait Talleyrand à Molé, le 6 octobre. La résolution du gouvernement anglais ne variera pas. Il veut marcher avec la France et croit que c'est dans le concours de ces deux puissances qu'est la paix et il y contribuera par tous le moyens compatibles avec la dignité... Ses communications portent un caractère de franchise... » (2) Nous avons vu que la France avait, de son côté, fait une concession qui lui avait coûté en acceptant que Londres fût le siège de la conférence, malgré son propre désir et celui des Belges qui eussent souhaité Paris. Les cours qui trouvaient le terrain parisien « trop agité » eurent donc gain de cause. Elles ne voulaient pas concentrer la question belge dans ce qu'elles appelaient le tourbillon révolutionnaire et il leur semblait que la réunion à Paris d'assises aussi importantes ne pourrait qu'enflammer encore le zèle des révolutionnaires, (3) à une heure où se posait en France la question des réfugiés espagnols et italiens. Dans son ardent désir de conciliation, Louis-Philippe avait cédé à la nécessité, en même temps, qu'il donnait des ordres au nord de la France pour que la neutralité fût maintenue.

En fait, l'Autriche et la Prusse paraissaient aujourd'hui décidées à agir comme l'Angleterre. Les puissances de l'Europe venaient l'une après l'autre se ranger derrière la Grande-Bretagne. Toutes choses avaient bien changé depuis dix-huit mois ! Le Tsar restait appuyé sur la garde de son épée : « Il ne voit que l'emploi de la force pour arrêter l'envahissement des doctrines de désordre », (4) disait Talleyrand. Pozzo et Mortemart prodiguaient inutilement leurs conseils.

(1) Talleyrand à Molé, 6 octobre 1830.
(2) *Idem*, 6 et 8 octobre 1830.
(3) *Idem*, 25 octobre, 1830.
(4) *Idem*, 29 octobre 1830.

***

Les conférences s'ouvrirent enfin à Londres. Dès la première réunion, il fut convenu qu'un armistice serait proposé aux belligérants. La France et l'Angleterre délégueraient à cet effet Bresson et Cartwright auprès du gouvernement provisoire belge, et le ministre des Pays-Bas à Londres transmettrait la proposition à son gouvernement.

L'Angleterre était d'autant plus portée à la conciliation que sa situation intérieure s'aggravait L'esprit démocratique, en se développant, exigeait une réforme électorale. Mais le duc de Wellington, poussé par la haute aristocratie, y répugnait et cherchait à temporiser. De là, un sourd malaise dont se préoccupaient les ministres anglais. La France, d'autre part, se pliait encore à une nouvelle concession. Tout en envisageant comme nécessaire la séparation de la Belgique et de la Hollande, elle acceptait de voir le prince d'Orange placé à la tête du nouvel état belge, ou, sinon, de se rallier au choix des Belges ; mais nous restions irréductibles sur la question des forteresses que nous ne pouvions accepter de voir occupées par des troupes étrangères, sauf le Luxembourg, partie intégrante de la confédération germanique.

Les Belges venaient de faire entrer des troupes dans le Grand-duché et d'y établir un centre d'administration. Or, ce duché faisant partie de la confédération germanique, le roi des Pays-Bas était en droit de s'adresser à la Diète pour lui demander des secours. Qu'arriverait-il si cette dernière plaçait ses troupes en face des Belges ?

Un conflit européen pouvait en sortir. Le baron de Werther, ministre de Prusse à Paris, montrait en cette circonstance un louable esprit de conciliation et de prudence. La Prusse, disait-il, n'agirait, le cas échéant, qu'avec la plus grande circonspection, et assez lentement pour donner aux Belges le temps de réfléchir. Molé leur distribuait des conseils sans réussir à dissiper une atmosphère d'incertitude. Maison avait nettement déclaré à Apponyi que la France s'abstiendrait de toute intervention dans ce conflit. Les

chances en faveur du prince d'Orange diminuaient car, depuis la catastrophe d'Anvers, le sentiment national se prononçait énergiquement contre la dynastie régnante. Néanmoins, Louis-Philippe espérait encore que le fils du prince d'Orange pourrait monter sur le trône de Belgique, avec un comité de régence belge. Apponyi goûtait peu un arrangement qui, « n'écartant pas les difficultés de religion et de dynastie, semblait renfermer une concession trop large et trop patente à la révolution. » Le Congrès, enfin, trancha la question en prononçant la déchéance de la famille royale de Nassau. Louis-Philippe s'en obligea, du moins en apparence. « J'avais espéré, disait-il, que le Congrès ne s'écarterait pas de sa première résolution, d'ajourner cette question et de ne vouloir s'en occuper qu'après avoir statué sur celles de l'indépendance et de la forme de gouvernement à adopter... Dès que les journaux m'eurent appris cette funeste déclaration de déchéance, j'ai envoyé sur le champ M. Langsdorf, employé du département des Affaires étrangères, vers M. Bresson que je savais arrivé de nouveau à Bruxelles, et j'ai chargé celui-ci de déclarer au Congrès que je désapprouvais hautement la décision prise au sujet de l'exclusion de la dynastie régnante, et que si le Congrès comptait, par des démarches précipitées et dictées par la passion, se placer gratuitement dans une attitude hostile envers les cabinets étrangers, j'étais résolu, de mon côté, de ne point épouser d'aussi folles combinaisons et de me borner à en rejeter la responsabilité et les funestes conséquences sur ceux qui oseraient les concevoir et en faire l'application.

« ... Je crains qu'il n'y ait plus rien à obtenir en faveur du prince d'Orange ; il règne contre lui une exaspération trop grande et trop générale, mais je ne puis encore renoncer à tout espoir de voir revivre ses droits légitimes dans la personne de son fils aîné, tandis qu'un comité de régence, composé d'individus populaires, serait chargé du gouvernement jusqu'à l'époque où le prince aurait atteint sa majorité. » (1)

Les décisions hostiles à la maison de Nassau avaient surtout été prises sous l'influence du parti catholique, du clergé et de ses députés au Congrès national. Or, la mission confiée par le Roi à Langsdorf

(1) Apponyi à Metternich, 23 novembre 1830.

échouait piteusement ; les ministres français s'en montraient indignés : « Je les crois de si bonne foi, écrivait Apponyi, dans l'expression de leur indignation à ce sujet, que je ne mets pas en doute que, pouvant se croire assez forts pour faire participer la France à une intervention armée des puissances alliées contre la Belgique, ils ne soient sincèrement disposés à cette détermination courageuse. Quant à leur décision de ne jamais consentir à la réunion de la Belgique à la France, j'ai la persuasion qu'elle est irrévocablement arrêtée. Il y a quelques jours que le Roi a dit à ce sujet au baron de Werther : « Croyez-vous que l'Angleterre puisse jamais consentir à ce que les ports d'Ostende et d'Anvers se trouvent entre les mains de la France ? » (1) Un indescriptible enthousiasme se manifestait en France en faveur des Belges. Rogier, délégué à Paris du gouvernement provisoire, rendait ainsi compte de l'accueil qu'il y avait reçu : (2) « Des députés, des généraux, des journalistes, des étrangers de tous les coins de l'Europe encombraient les salons. Comment vous exprimer la sympathie que tant de personnages divers témoignèrent dans leurs discours pour la nation belge, les vœux qu'ils formaient pour le succès de notre cause, l'admiration que leur inspirait la conduite de ce peuple si brave, si pur d'excès, si digne de liberté.. ? Le résumé de tant de conversations particulières, vingt fois répétées et interrompues, c'est que, bien qu'ici le gouvernement du Roi ait un peu peur de la guerre, cependant, jamais il ne souffrira qu'aucune puissance intervienne dans nos affaires ; que si le ministère pouvait le tolérer, à l'instant, l'opinion publique, dont la force est immense, en ferait justice et le forcerait à nous seconder. On se plaint beaucoup de la faiblesse du gouvernement qui n'ose pas tout ce qu'il peut : « Ayez pour nous de l'audace, me disait-on, déclarez hautement et hardiment votre volonté de rester indépendants. Plus votre langage sera ferme et haut, plus il sera respecté.... Chez La Fayette, les républicains étaient en nombre ; cependant, tout en exprimant leurs regrets de voir la république fédérative rejetée par le Congrès, ils ont compris les puissants motifs qui avaient fait donner le préférence à la monarchie constitutionnelle.

(1) Apponyi à Metternich, 30 novembre 1830.
(2) Rogier à van de Weyer, Président du Comité des relations extérieures, 23 novembre 1830 (*Archives du ministère des Aff. étr. à Bruxelles*).

« Aujourd'hui, il m'a été remis, pour les transmettre au gouvernement provisoire, deux adresses de félicitations au peuple belge : l'une des habitants de Manchester : elle est magnifique, longue de plusieurs pieds et couverte *de signatures... Ils déclarent qu'ils se refuseraient à payer tout impôt levé pour faire la guerre.*

« L'autre adresse est venue d'une réunion politique de 1.200 personnes à Londres : elle exprime les mêmes vœux et tient le même langage. »

Et, le 27 novembre, Rogier ajoutait : « La réponse du Congrès à la note de la Prusse et de l'Autriche, relative à l'exclusion des Nassau, cet ordre du jour pur et simple qui accueille des menaces de guerre, ont ici produit un merveilleux effet : « Les Belges paraissent grands de dix pieds. Le caractère de dignité et d'audace qu'ils impriment à tous leurs actes leur donne une physionomie antique et prouve qu'ils sont bien dignes de liberté. C'est un beau spectacle qu'ils présentent à l'Europe. » — Telles sont les paroles que j'entends répéter de toutes parts. » (1)

Ainsi, la France entière semblait embrasser la cause belge. On se montrait d'ailleurs convaincu en Europe que l'objectif de la mission Rogier était de réclamer l'occupation des forteresses belges par les troupes françaises. Le parti du mouvement exploitait cette situation contre le ministère. On redoutait que le parti révolutionnaire n'y trouvât, pour le renverser, un chef d'attaque et d'accusation.

La situation restait donc précaire et tenait le gouvernement français dans une délicate alternative : refuser les propositions de la Belgique était un véritable acte d'abnégation, car sa réunion à la France séduisait le plus grand nombre ; les accepter, c'était la lutte contre l'Europe entière. On juge aisément de l'anxiété des diplomates. « Je puis vous assurer de la manière la plus positive, disait Sébastiani à Apponyi, au sujet de la mission Rogier, que le Roi et moi, nous sommes là-dessus dans l'ignorance la plus complète ; je doute même très fort que ce M. Rogier se trouve effectivement à Paris. Mais dût-il en être ainsi, veuillez croire, *sur mon honneur*, qu'une proposition de la nature de celle qu'on lui attribue serait *inexorablement* repoussée

(1) Rogier à van de Weyer, 27 novembre 1830.

par notre cabinet. L'accepter, ce serait déclarer la guerre à l'Europe entière, et nous voulons à tout prix conserver la paix avec toutes les puissances... Rien ne nous fera jamais dévier de cette ligne de conduite. » (1)

Le langage et les actes des ministres étaient d'autant plus méritoires qu'ils étaient, en quelque sorte, prisonniers du parti avancé. Louis-Philippe avouait même à Apponyi que, dans sa forme primitive, le discours prononcé par Laffite à la Chambre devait être « bien plus violent et bien plus passionné » et qu'il avait dû y apporter des « adoucissements, en dépit de l'opinion de plusieurs membres du conseil. » (2)

L'alliance franco-anglaise, objet de craintes pour les cours, semblait à ce moment prendre corps. Flahault avait été chargé d'une mission confidentielle à Londres, laquelle, assurait-on, avait pour but d'activer des négociations dans ce sens. Le cabinet gardait là-dessus le silence absolu, car une indiscrétion pouvait mettre en danger l'accord si péniblement établi avec les cours du Nord. Mais il se confirma bientôt que, blessé par les procédés de la Russie, qui n'avait pas encore envoyé à Pozzo ses lettres de créance, alors que la nomination de Mortier, duc de Trévise, comme ambassadeur à Pétersbourg, paraissait le 6 décembre au *Moniteur*, (3) le gouvernement français, voulant prendre ses garanties, avait, en effet, fait proposer à l'Angleterre une *alliance défensive*, qu'elle avait déclinée. « Comme nous entretenons, écrivait, au commencement du mois de décembre, lord Palmerston à lord Stuart, qui en avisait Apponyi, l'espoir fondé que la paix et l'union entre ces puissances [les cinq puissances] pourront être maintenues, nous ne voyons pas la nécessité d'un engagement séparé entre l'Angleterre et la France. Il est dit dans la circulaire de la Russie que pas un homme ne passera la frontière à moins que ce ne soit du consentement de l'alliance ; or, est-il jamais à

(1) Apponyi à Metternich, 30 novembre 1830.
(2) *Idem*, 6 décembre 1830.
(3) Louis-Philippe avait longtemps hésité et eut préféré, avant de rendre publique la nomination de Mortier, la faire précéder d'une mission spéciale pour obtenir des éclaircissements sur les armements de la Russie ; mais il avait fini, après de longues hésitations, par se rallier au conseil de lord Stuart, qui le suppliait de ne pas ajourner sa décision.

prévoir qu'une pareille démarche soit approuvée par les cinq puissances ? Le danger d'une guerre repose dans le moment actuel principalement sur le cas d'une intervention armée dans les affaires de Belgique ; parmi les cinq puissances, il n'y en a que trois qui pourraient vouloir l'employer ; est-il bien probable qu'elles y auront recours, sachant que les deux autres s'y opposeraient constamment ? Il y a, par conséquent, tout espoir qu'on parviendra à maintenir la paix et l'accord entre les cinq puissances, et dès lors une alliance défensive entre l'Angleterre et la France devient sans objet. » (1)

Les pronostics de Palmerston devaient se réaliser ; mais après combien d'alternatives de craintes et d'espérances ! En fait, la France s'était surtout émue des armements russes. Près de 325.000 hommes étaient prêts à marcher, et les progrès réalisés depuis 1814 par l'armée du Tsar rendaient ces préparatifs plus inquiétants encore. On comptait beaucoup en Russie sur « l'intrépide et patiente infanterie. » (2) On discutait âprement dans les milieux diplomatiques les chances des adversaires que la guerre mettrait en présence, et l'on s'accordait à reconnaître qu'une nouvelle lutte serait peut-être plus terrible encore que celle de 1814.

(1) Apponyi à Metternich, 7 décembre 1830.
(2) Bourgoing à Sébastiani, 9 décembre 1830.

CHAPITRE VI

Insurrection de Varsovie. — On en impute la responsabilité à la propagande révolutionnaire. — Enthousiasme à Paris pour la cause polonaise. — Rapprochement des trois cours du Nord.

Au commencement de décembre 1830, un coup de théâtre formidable stupéfiait la Russie et détournait ses yeux de la France.

La Pologne, sur un signal parti de Varsovie, se soulevait. L'explosion fut subite mais elle avait été préparée de longue main... On sait combien étaient nombreuses les ramifications qui existaient entre les révolutionnaires polonais résidant à Paris et leurs compatriotes de Varsovie. Dès le commencement de septembre, Metternich avait eu, lui aussi, connaissance de ces sombres menées. Il avait fait lire à des personnalités de son entourage des lettres de Polonais qui, de Paris, invitaient leurs amis à ne pas laisser échapper « l'occasion précieuse qui se présentait pour agir. » (1)

Il en avait, cela va sans dire, profité pour reprendre contre « la faction » ses griefs coutumiers... « Les révolutionnaires s'agitent en tous sens, unissons nos efforts de résistance, ou attendons-nous à tomber dans les plus grands embarras. » (2)

Metternich, hanté par le spectre de la révolution, ne gardait même plus, quand il était sur ce sujet, la mesure exigée par son rang et sa situation. L'heure était grave : la révolution de Varsovie n'allait-elle pas susciter à Paris un enthousiasme tel que la pai , déjà si branlante,

(1) Maison à Sébastiani, 12 décembre 1830.
(2) *Idem*, *idem*.

pourrait être remise en question? C'était aussi le souci dominant du Tsar. Il prévoyait la campagne que ferait, en France, en faveur de la Pologne la presse révolutionnaire, sans compter même l'appoint fourni par les amis du ministère. Il souhaitait ardemment que « les ministres du Roi répondissent dans les Chambres et dans les journaux avec le même esprit de sagesse et de mesure et de loyauté qu'ils avaient apporté dans la question de Belgique, à l'expression imprudente de sentiments qui, sans cet utile correctif, retentiraient avec autant de danger en France qu'en Pologne. » (1)« J'ai la conviction, disait Nesselrode, que l'empereur de Russie se montrerait éternellement reconnaissant envers la France si elle persévérait dans les voies de la modération où elle est entrée, malgré les nouvelles combinaisons politiques qui peuvent naître des événements survenus en Pologne. » (2) L'Empereur ne montrait d'ailleurs plus de violence. Le 9 décembre, après la parade quotidienne, il avait dit aux troupes : « J'ai voulu que vous apprissiez par moi-même les nouvelles que j'ai reçues et qui m'affligent profondément. Je compte sur vous en toute occasion et j'ai voulu vous prouver ma confiance et ne rien vous cacher. Restez calmes cependant et, surtout, ne concevez pas de sentiments haineux contre les Polonais. Rappelez-vous qu'ils sont vos frères de même sang ». On assurait, d'autre part, que les sentiments de la Pologne prussienne n'étaient rien moins que rassurants. (3)

L'enthousiasme des troupes russes était délirant. Chefs et soldats communiaient dans la même animosité envers la Pologne. On déplorait amèrement qu'on eût donné à celle-ci un semblant d'existence politique et une constitution qui avaient ravivé ses espérances. Les représentants autrichien et prussien à Saint-Pétersbourg attisaient le feu, regrettant pour leurs sujets polonais et pour leur propre pays, le « voisinage d'institutions représentatives. » (4) On était sur l'éveil en Prusse. Le général Krolman recevait l'ordre de se rendre en Silésie pour y prendre toutes les troupes disponibles et les faire transporter « en poste » à Posen.

(1) Bourgoing à Sébastiani, 9 et 11 décembre 1830.
(2) *Idem*, *idem*.
(3) Bourgoing à Sébastiani, 9 décembre 1830.
(4) *Idem*, 22 décembre 1830.

Un ordre identique était adressé aux troupes de Poméranie. Craignant les inconvénients qu'offrait le mode de recrutement régional, la Prusse faisait effectuer à ses troupes un système de chassés-croisés ; les recrues levées dans les provinces prussiennes du nord se rendant dans le midi, et inversement. Un commencement de mouvement national avait, d'ailleurs, été constaté. Des milliers de Polonais venant de toutes les parties de la Pologne s'étaient concentrés à Posen ; le général Rœder avait été contraint de faire bivouaquer pendant deux jours la garnison dans les rues et sur les places publiques. Une sourde fermentation se manifestait dans le duché de Posen, (1) et, si l'on souhaitait à Berlin l'abolition des institutions représentatives dans la Pologne russe, on n'était pas sans redouter que l'exaspération qui en résulterait ne se communiquât aux Polonais prussiens et ne les incitât à la révolte. En attendant, plusieurs Polonais de marque, dont le comte Racjinsky, s'étaient rendus à Berlin dans l'espoir d'obtenir la médiation de la Prusse. C'était mal connaître l'esprit du gouvernement prussien que de supposer qu'il s'exposerait à mécontenter la Russie, quand tous ses efforts tendaient, au contraire, à la ménager. Les facilités que, peu après, les Prussiens accorderaient aux Russes et qui devaient même se transformer en assistance ouverte, en seraient la preuve. Certes, leurs sympathies allaient, en apparence, vers la France, mais leur intérêt commandait impérieusement l'étroite amitié avec l'empire de Russie.

Quant à l'Autriche, l'agglomération des masses russes à ses frontières lui portait ombrage. 60.000 hommes étaient dirigés vers la Galicie, dont l'état intérieur n'offrait, pour l'instant, aucune inquiétude sérieuse ; mais on invoquait comme prétexte que l'on voulait « *garnir les frontières* ». Les Polonais autrichiens, jouissant d'un traitement privilégié, il ne pouvait être question d'insurrection.

Metternich avait beau jeu maintenant pour déplorer à hauts cris le partage de la Pologne et l'erreur de Kaunitz, qui avait ainsi rapproché la Russie de l'Autriche, protégée jusqu'en 1772 par un état tampon. A Paris, Pozzo s'exprimait sur la Pologne « dans un sens de profonde indignation et de véritable soif de vengeance. » (2) Il avait

(1) Mortier à Sébastiani, 7 décembre 1830.
(2) Apponyi à Metternich, 13 décembre 1830.

toujours désapprouvé les faveurs que l'empereur Alexandre avait faites à cette nation. « Maintenant, disait-il, (1) il faut des mesures gigantesques et foudroyantes pour anéantir ce nouveau foyer de révolution. J'ai écrit à l'Empereur par mon dernier courrier qu'il s'agissait, dans le moment actuel, ou d'écraser l'insurrection, d'inonder la Pologne révoltée de toutes les troupes disponibles de la Russie, ou bien de renoncer à la souveraineté russe européenne, et de ne plus se regarder dès lors que comme souverain asiatique. Si l'Empereur parvient à tuer cette révolution, il en résultera un grand bien pour l'Europe ; ce sera la première qui aura échoué et le prestige funeste de l'irrésistibilité des insurrections militaires et populaires disparaîtra ». Le contraste était grand entre ces paroles et celles que Pozzo prononçait au lendemain de la chute de Charles X, lorsque, rejetant sur le vieux monarque toute la responsabilité, il faisait bon accueil à Louis-Philippe.

Les événements ultérieurs avaient-ils donc modifié sa première impression ? En France, il n'était pas permis de dissimuler l'enthousiasme que suscitait la révolution de Pologne et qui avait gagné jusqu'à la cour elle-même. Les Polonais habitant Paris exploitaient habilement ce courant. Ils « brûlaient d'impatience de retourner dans leur patrie », tout en déplorant « l'intempestive précipitation avec laquelle cette affaire avait été menée. » (2) Le Roi ne cachait pas sa satisfaction : la révolte de Varsovie était non seulement un événement qui répondait à ses sentiments personnels, mais encore une sauvegarde inespérée pour la France. Elle escomptait une utile diversion dans les sentiments des puissances à notre égard, ce qui empêcherait l'explosion d'une guerre. Le ministère, avec sagesse, loin de profiter des circonstances pour prendre quelque arrogance, renouvelait ses assurances pacifiques ; aussi le corps diplomatique s'accordait-il sur « sa loyauté et son courage. » (3) Mais il se méprenait dans son espoir que c'était le moment de dissuader le Roi de poursuivre ses armements en renonçant à la levée prévue

(1) Apponyi à Metternich, 13 décembre 1830.
(2) *Idem*, *idem*.
(3) *Idem*, 11 décembre 1830.

de 80.000 hommes. Le Roi, en admettant même qu'il en eût eu l'envie, se serait heurté à de grandes difficultés. En outre, la presse périodique excitait l'opinion. Un article du *National* avait profondément remué les esprits. (1) Les journaux se montraient d'une imprudence extrême et parlaient de l'insurrection de Varsovie comme si elle devait mettre le feu à l'Europe. Le *Globe* disait : « On annonce que le gouvernement prussien vient de prescrire à 30.000 hommes d'entrer dans la Pologne... Que sont devenues les dispositions pacifiques de la Prusse ? Que devient la fable de la non interven-

(1) *Le National,* 11 décembre 1830.

Honte ! mille fois honte ! à l'impertinent et lâche système qui veut proclamer l'égoïsme politique de la France arrachée au joug des Bourbons ; qui dit aux nations enchaînées avec nous par le parjure des rois en 1814 : le hasard, ou plutôt un mouvement d'énergie nationale, que nous nous efforçons de comprimer, a renversé chez nous le pouvoir absolu. C'est bien pour nous ; quant à vous, prenez votre mal en patience ; ne bougez, car nous ne vous aiderions pas ; n'essayez pas de nous imiter, car nos rentes en souffriraient... Non, ce n'est pas la France des journées de Juillet qui parle du patriotisme égoïste, c'est quelque misérable souvenir des servitudes passées qui survit encore ; mais la France, mais ses deux millions de citoyens soldats sont pour la liberté du continent...

... L'intérêt bien entendu de la France, nous n'hésitons pas à le dire, est ici un complet changement d'attitude. Honte et malheur à qui ne se souviendrait pas aujourd'hui du mot de Frédéric : « Si la France était à moi, je ne voudrais pas qu'on tirât en Europe un coup de canon sans ma permission... »

Nous nous préparions à une guerre défensive assez prochaine. Les circonstances changent et nous permettent une guerre d'invasion. Il n'y a de salut et d'honneur pour nous que dans une prompte offensive.

... Notre Cabinet se mentirait aujourd'hui à lui-même si, profitant des événements de Pologne, il prétendait jeter l'ancre aux idées de paix... Il n'y a de paix véritable que quand il y a absence de causes de guerre... Aujourd'hui, tout annonce que si la puissance nominale est encore aux gouvernements, la force réelle est aux peuples... On saura quel est décidément le plus fort : du principe de la Sainte-Alliance ou de celui de la liberté, et qui des deux peut faire la loi à l'autre assez de temps pour qu'on puisse s'engager dans les spéculations de tout ordre sans craindre de les voir traversées par de nouveaux troubles politiques... Marchez donc à la solution du différend, hommes pusillanimes, éprouvez si vous êtes ou non de force à demeurer libres... Cédez, laissez-vous aller à l'entraînement d'un grand peuple... Faites la guerre, parce que c'est en la traversant, et en la traversant au plus vite, que vous pourrez arriver à une paix stable.

tion..? Serons-nous plus longtemps dupes de protestations hypocrites? Attendrons-nous qu'on s'aguerrisse en éteignant le volcan polonais dans un fleuve de sang? Les vœux de toute l'Europe appellent la France au premier rang parmi les nations.

« Qu'elle accepte avec fierté ce poste élevé, qu'elle se lève, qu'elle saisisse d'une main ferme le sceptre du monde, qu'elle s'en serve pour prévenir des choses effroyables et, si on la pousse à bout, qu'elle en frappe sévèrement princes, empereurs, ou autocrates qui, par un entêtement stupide, s'acharneraient à maintenir l'asservissement d'un peuple au profit d'un autre peuple, ou au profit d'une aristocratie décrépite. » (1)

Et *Le Courrier* : « Dans tous les Congrès qui se sont réunis depuis le Congrès de Vienne, il a toujours été question d'assurer à la Pologne une existence indépendante, de la séparer de la Russie. Ce but, nous pouvons aujourd'hui l'atteindre. Pourquoi hésiterions-nous? » (2)

Le moment était propice pour La Fayette qui trouvait un regain de popularité et faisait acclamer par l'extrême gauche de la Chambre, ces paroles enflammées : « Dans ce moment, vous voyez la Pologne prête à réaliser le vœu, non seulement des amis de la liberté, mais le vœu public de la France et de toute l'Allemagne ; vous la voyez prête à réparer la honte des dernières années du règne de Louis XV et les dernières fautes de Napoléon, lorsqu'il manqua l'occasion d'élever ce peuple au rang qu'il doit tenir... La France ne voudra pas que la Prusse, que l'Autriche, dans quelques intérêts, viennent se mêler à la querelle de la Pologne... Nous pouvons avoir des intérêts de guerre, nous devons nous y préparer. » (3)

Ce langage semblait nous reporter aux plus beaux jours de la Convention, quand elle appelait la France à la libération de tous les peuples.

La presse anglaise faisait chorus, exaltant la Pologne et entrete-

(1) Extraits cités par la *Quotidienne*, des 13 et 15 décembre 1830.
(2) *Idem*, *idem*.
(3) La *Quotidienne*, 15 décembre 1830.

nant ainsi l'ardeur du peuple britannique pour la cause de la liberté.

Au milieu de toute cette agitation, le procès des ministres se déroulait, merveilleux prétexte, dont ne manquaient pas de se servir les révolutionnaires. Ils se promettaient d'intimider les pairs, de les porter à prononcer la peine de mort contre Polignac et surtout de forcer le Roi à recevoir dans son ministère Odilon Barrot, et d'autres encore qui « auraient pu accomplir les desseins de la faction par l'abus même qu'ils se proposaient de faire de l'autorité royale. » (1) Ils escomptaient une guerre dont le résultat serait « le renversement de tous les trônes et de tous les gouvernements et la misère des nations assez aveugles ou assez faibles pour ne pas résister à cette fatale séduction. » (2)Il fallait, disait le parti de la guerre, profiter de l'affaiblissement momentané de la Russie pour envahir les pays voisins. On ne manquerait pas de volontaires ; tous les sans travail, les miséreux voulaient s'enrôler dans l'armée afin « d'y chercher fortune par les armes. » (3) Le parti du mouvement salua avec transport cette preuve de son omnipotence. (4) « Cependant, rien ne changera la détermination du Tsar, de maintenir par la force des armes, s'il est nécessaire, l'intégrité des engagements existants. Mais quand on examine l'état présent de la Russie, sa population décimée, son rmée amoindrie, les finances dilapidées, la peste qui s'étend à l'heure actuelle dans tout le pays et, par-dessus tout, l'insurrection de Pologne, il est impossible de croire que l'on pourra exécuter ce qui a été promis. » (5)

Louis-Philippe avait tous les motifs pour redouter une guerre où le parti républicain trouverait l'occasion de se rendre plus fort. (6) Cependant, cette extrémité pouvait s'imposer d'elle-même si les affaires de Belgique prenaient mauvaise tournure, si l'Autriche intervenait en Italie hors de ses frontières, si les troubles s'aggravaient

(1) Pozzo à Nesselrode, 7-19 décembre 1830.
(2) *Idem*, *idem*.
(3) Pozzo à Nesselrode, 30 novembre — 12 décembre 1830.
(4) *Bulletin de Hügel*, 9 décembre 1830.
(5) Heytesbury à Palmerston, 20 décembre 1830.
(6) Pozzo à Nesselrode, 7-19 décembre 1830.

en Allemagne. Sébastiani déclarait à Pozzo que l'insurrection de l'armée polonaise, loin de modifier l'attitude du gouvernement, ne pourrait que la confirmer. Interpellés à la Chambre sur l'état des armements, les ministres répondaient qu'ils les continueraient sans cependant appeler le contingent voté de 80.000 hommes. Ils attendraient les événements de Pologne pour agir dans le sens qu'exigeraient les dispositions du Tsar. Rien ne pouvait, toutefois, entraver le courant qui portait toutes les sympathies de la France vers l'infortunée Pologne.

Imprudemment peut-être, mais avec noblesse, bravant toutes les rancunes, elle ne reniait pas son rôle séculaire et se prononçait au nom des principes d'humanité et de justice. Louis-Philippe laissa entendre à Pozzo qu'il aurait désiré voir l'empereur de Russie accueillir les demandes de la députation polonaise « ou du moins consentir à un plan d'arrangement. » (1)

Pozzo, à ces insinuations, ne se départit pas d'une absolue réserve. Le lendemain, le général Sébastiani revint à la charge, allant jusqu'à demander à l'ambassadeur s'il verrait « quelque inconvénient à ceque le Roi fît une ouverture à la Prusse et à l'Autriche pour les porter à employer leurs bons offices auprès de Sa Majesté Impériale en faveur d'un arrangement amical avec les insurgés polonais. » (2) Sébastiani espérait que le Tsar ne resterait pas sourd aux appels faits à sa générosité. Pozzo, cette fois, déclina cette demande, assurant Sébastiani « qu'elle aurait produit un effet diamétralement opposé à celui que le Roi se proposait. » (3) La question de Pologne et la répression des insurgés n'étaient d'ailleurs pas seulement une question intérieure pour la Russie ; elle touchait à toute sa politique ex-

(1) Pozzo à Nesselrode, 17-29 décembre 1830. — Cette pensée était aussi celle de l'Angleterre. Palmerston faisait savoir à Lord Heytesbury vers cette époque, qu'il ne pouvait penser sans tristesse à toutes les conséquences d'une guerre d'extermination entre la Russie et la Pologne. Il souhaitait un arrangement entre le Tsar et ses sujets polonais. Il recevait même l'autorisation d'offrir, en ce cas, discrètement son avis sans offenser le gouvernement russe. Palmerston à Heytesbury (*Record Office*, 31 déc. 1830).

(2) Pozzo à Nesselrode, 17-29 décembre 1830.

(3) *Idem*, *idem*.

térieure. Il s'agit de savoir, disait Pozzo, si « la Russie restera en Europe ou si elle en sera séparée. » (1) Jamais la Russie ne se résignerait à être refoulée loin de ses limites actuelles, séparée par ce fait, de la Prusse et de l'Autriche sur lesquelles elle commençait déjà à peser. Toute intervention à cet égard fût demeurée infructueuse. Louis-Philippe n'abandonna pourtant pas son idée et, poussé par le sentiment de la France, il essaya d'apitoyer les gouvernements étrangers, mécontentant ainsi la Russie, commettant la faute qu'en 1863, Napoléon III devait renouveler et qui pesa si lourdement sur notre politique générale.

Maison, Mortier, notre agent à Berlin, et Talleyrand eurent l'ordre de saisir de cette question les cours auprès desquelles ils étaient accrédités. « Nous entendons, écrivait Sébastiani à notre ambassadeur à Vienne, nous borner à exprimer des vœux, à faire entendre les conseils de l'amitié ; nous comptons trouver dans les mêmes sentiments les cours de Vienne et de Berlin. » (2) La même note partit pour Berlin et pour Londres. Ces démarches présentaient le danger grave d'être détournées de leur signification réelle et, ainsi maladroitement exploitées contre le Tsar.

Il existait à Paris une quarantaine de Polonais qui avaient combattu à Waterloo et n'avaient jamais obtenu l'autorisation de rentrer en Russie. Depuis 1830, ils s'étaient prévalus de cette situation pour se mettre en contact avec le peuple de Paris ; la révolution de Pologne les portait aujourd'hui au premier plan. Ils fournissaient à nombre de journalistes la matière de leurs articles ; ils complotaient ensemble sur les affaires de leur pays. L'un de ces réfugiés était aide de camp de La Fayette ; un autre, improvisant sur la tombe de Benjamin Constant, y lançait une sorte d'appel patriotique. On assurait même que ces Polonais se proposaient, à la faveur de leur éloignement, de fomenter un complot contre le Tsar. Tous ces bruits parvenaient en Russie et y avivaient un mécontentement que Louis-Philippe s'efforçait en vain de dissiper. « On doit s'attendre sans doute que le parti de la désorganisation qui subsiste en France aidera les

(1) Pozzo à Nesselrode, 17-29 décembre 1830.
(2) Sébastiani à Maison, 29 décembre 1830.

Polonais de tous ses moyens, leur enverra de l'argent, des officiers, et leur prodiguera toute espèce d'encouragement. Déjà même, dans le combat des 29 et 30 novembre, on a vu un officier français parcourir à cheval les rues de Varsovie en uniforme et exciter le peuple contre les Russes, tandis que le peuple criait : vive la France. » (1) Sur cette grave et délicate question de la Pologne, le gouvernement voulait faire entendre un langage aussi conforme aux sentiments d'estime et d'amitié dont le Roi était animé pour l'Empereur, qu'aux principes de paix et de modération qui formaient la base de sa politique.

Le gouvernement était impuissant à réprimer les violences de la presse. Par prudence, il s'interdisait « une polémique toujours sujette à de graves inconvénients et rarement utile ». D'ailleurs, les passions se montraient fort surexcitées. Dans le corps diplomatique, on attribuait cette situation au langage imprudent de certains ministres, aux levées d'hommes ordonnées, à la nouvelle organisation de l'armée et de la garde nationale. Avec une sorte d'inconscience, Laffitte avait dit à Stuart :

« Quand notre armée comptera 500.000 hommes, je ne sais en vérité comment nous ferons pour éviter la guerre. ». (2) Aussi Apponyi écrivait : « Point de doute qu'une guerre étrangère ne soit à l'heure actuelle très populaire en France et qu'il ne devienne dans la suite extrêmement difficile, sinon impossible pour le gouvernement, d'en prévenir l'explosion. » (3)

On savait, en outre, que le conseil des ministres, sollicité de toutes parts de renoncer à la levée de 80.000 hommes, avait résisté à raison des mouvements de troupes russes. Toutefois, on voyait un symptôme rassurant en ce que, dans sa circulaire aux cours alliées, le cabinet de Saint-Pétersbourg avait déclaré « qu'aucun soldat russe ne passerait la frontière, à moins que l'alliance n'y ait consenti. » Il y avait donc une entente sur quelques points entre les trois souverains de l'Europe centrale, peut-être même un acheminement

(1) De Bray au roi de Bavière, 10 décembre 1830.
(2) Apponyi à Metternich, 13 décembre 1830.
(3) *Idem*, *idem*.

vers une alliance intime. Pourtant Latour-Maubourg, notre agent à Vienne, n'entretenait pas Sébastiani dans cette croyance : « Rien n'a été au delà des généralités. » (1)

A cette heure, devant les traités de 1815 menacés, les liens des trois cours s'étaient simplement resserrés ; c'était, sans conteste, l'une des plus déplorables conséquences de la révolution de Juillet. Sébastiani exposait ainsi les situations respectives : « Les armements de la Prusse et de l'Autriche nous ont semblé pouvoir être motivés par la gravité des circonstances du moment ; la position géographique de ces puissances pouvait faire concevoir des inquiétudes sérieuses pour la tranquillité de leurs états limitrophes de la France. Aussi nous sommes-nous abstenus de demander raison de leurs préparatifs militaires. De la Russie, au contraire, l'attitude ne pouvait être justifiée d'aucune manière ; elle décelait une intention hostile contre la France sans l'existence d'un danger imminent pour la sûreté intérieure de l'empire. Dès lors, impossibilité pour nous de rester indifférents aux démonstrations menaçantes de la Russie : il a fallu que nous armions de notre côté, et nous avons fait déclarer à l'empereur Nicolas que, si ses troupes franchissaient les limites de ses états, nous regarderions par là même l'état de paix comme rompu, et nous nous croirions autorisés à faire également sortir nos armées du territoire français. » (2)

Sébastiani disait encore quelques jours plus tard : (3) « Si la Russie, après être victorieusement sortie de l'affaire polonaise, reprend une attitude et un langage entièrement pacifiques qui annoncent son intention sincère d'établir des rapports de bonne intelligence avec la France, si les autres puissances continuent à se borner à des armements qui n'excèdent pas la mesure de leur propre défense et qui ne décèlent aucun projet d'attaque, nous suspendrons sur le champ nos armements qui se font d'ailleurs avec lenteur et que nous ne demandons pas mieux, ne fût-ce que pour soulager l'état de nos finances, de contremander. »

Si le gouvernement français s'interdisait toute polémique de

(1) 30 novembre 1830.
(2) Apponyi à Metternich, 13 décembre 1830.
(3) *Idem*, 30 décembre 1830.

presse, il avait la tribune pour exprimer ses vues. Il y affirmait sa ferme volonté de ne pas se départir des principes pacifiques qui le guidaient depuis la révolution de 1830, et ne fournirait à l'Europe aucun prétexte d'en douter. (1)

***

Les événements se précipitaient en Belgique. Le général Chassé, à qui le roi Guillaume avait confié le commandement d'Anvers, capitulait le 27 octobre. La Belgique était de fait indépendante.

Nous savons que, le 4 novembre, un armistice avait été accepté par les deux parties, sur les suggestions de la conférence de Londres. « L'armistice est l'état de choses que nous devons assurer d'abord et le point de départ que nous prendrons. » (2) La France avait établi comme base des négociations ultérieures la séparation de la Belgique et de la Hollande, mais le roi des Pays-Bas ne l'acceptait toujours pas au commencement de novembre. Les cabinets européens étaient, à cette heure, loin d'être d'accord dans leurs exigences envers le roi Guillaume. La Prusse désirait que, nominalement au moins, la Belgique restât unie à la Hollande. « Cette idée, dit Talleyrand, prévaut à la cour et chez les membres de la famille royale. » (3)

(1) « Le Ministre me répéta que le gouvernement français désirait sincèrement la paix et que tous ses efforts seraient voués à la maintenir ; que, voulant la guerre, jamais époque plus favorable pour l'entreprendre ne se serait présentée à la France, qu'une ardeur belliqueuse, difficile à contenir, animait toute la nation et que, dans le moment actuel, rien ne pouvait être plus populaire qu'une guerre étrangère. » (Apponyi à Metternich, le 13 décembre 1830).

— « S. M. a commencé par me déclarer qu'elle répondait *sur sa parole et sur sa tête* qu'Elle n'avait ni l'intention d'attaquer, ni celle de donner aucun prétexte à la guerre » (Pozzo à Nesselrode, 14-26 novembre 1830). Pozzo et Apponyi voyaient clair dans la politique de Louis-Philippe : « Dès que les hostilités commenceraient, le parti furibond reprendrait son funeste ascendant ; alors, tout est à craindre de sa part, car sa violence pourrait se porter jusqu'à renouveler la terreur et à sacrifier même le chef qu'il s'est donné et dont il est déjà mécontent ». Pozzo à Nesselrode, 14-26 novembre 1830.

(2) Talleyrand à Sébastiani, 15 novembre 1830.

(3) *Idem*, *idem*.

Elle souhaitait voir le prince d'Orange à la tête du nouvel état, et cette idée prévalait en Russie et à Vienne. (1) Cependant, elle n'apparaissait pas réalisable, étant donné la composition du Congrès de Bruxelles. Le clergé formait plus du quart de ses membres et, naturellement, ses sympathies n'allaient pas à un prince protestant. Néanmoins, on conservait quelque espoir, lorsque retentit bruyamment la nouvelle que le Congrès avait voté l'exclusion à perpétuité de la maison de Nassau.

Les conjonctures devenaient graves. Le roi Louis-Philippe répugnait visiblement à l'idée de voir l'un de ses fils sur le trône de Belgique. On ne pouvait s'arrêter à un archiduc d'Autriche, et d'ailleurs l'Autriche elle-même ne s'en souciait pas. « L'Empereur n'y consentirait jamais et il pense que les grandes puissances devraient établir comme principe l'exclusion de leurs propres familles. » (2) La France suggérait l'idée du prince Jean de Saxe, du prince Othon de Bavière et du comte Félix de Mérode. Mais, par esprit de conciliation, nous tentions un suprême effort en faveur d'un prince de la maison de Nassau. « Il nous a paru qu'un moyen de rouvrir les voies à une transaction serait d'établir cette idée que le congrès, en annulant les droits de Nassau, ne s'est pas interdit à lui-même la faculté de choisir pour roi le fils du prince d'Orange, en confiant jusqu'à sa majorité la régence à la princesse, sa mère, et à un conseil composé de Belges. » (3)

La France se pliait donc aux concessions extrêmes. Elle était en

(1) La combinaison qui eût paru la plus souhaitable au prince de Metternich eût été une séparation complète des deux pays,avec une administration distincte, mais sous l'autorité supérieure du roi de Hollande. La Tour-Maubourg à Sébastiani, 24 novembre 1830.

(2) Maison à Sébastiani, 12 décembre 1830.

(3) Sébastiani à Bourgoing, 1er décembre 1830. Cette attitude ne pouvait que nous concilier la Russie, jusqu'alors encore si prévenue contre nous. Le Tsar considérait, en effet, au début de décembre, que « l'élévation du prince d'Orange ou de son fils au trône de Belgique était la seule issue qui pût trancher les différends. » Dans ces conditions, la Russie déclarait ne plus s'opposer à la complète indépendance de la Belgique, pourvu que le consentement du roi de Hollande soit obtenu. (Heytesbury à Aberdeen, 10 décembre 1830. *Record Office*, Londres). — La Russie faisait donc déjà une immense concession, à contre-cœur sans doute, mais sous la pression des faits.

cela d'accord avec l'Europe entière et particulièrement avec la Russie qui admettait bien, « à la rigueur, la séparation de la Belgique et de la Hollande au point de vue administratif, mais exigeait que la maison de Nassau continuât à régner sur les Pays-Bas. » (1) Une autre question, non moins importante au point de vue français, se posait : celle de la démarcation géographique entre les deux pays. Dans sa proposition d'armistice, la conférence de Londres avait mis la Belgique en possession d'Anvers, mais le roi des Pays-Bas devait conserver Maestricht, Stephanswerdt et Venloo, c'est-à-dire la ligne de la Basse Meuse qui couvre la Belgique contre une attaque du côté de l'Allemagne et dont la population se rattachait à la Belgique par ses mœurs et ses opinions. « Il paraîtrait même que les villes de Breda, Bois-le-Duc et le Brabant hollandais éprouvent les mêmes sympathies pour les Belges et que c'est avec ces derniers, plutôt qu'avec la Hollande, qu'ils sont disposés à s'unir. » (2)

Quant à la portion de la Belgique qui se trouve sur la rive droite de la Meuse et qui faisait autrefois partie des Pays-Bas autrichiens ou de la province de Liège, on avait motif de supposer que la population entièrement belge, avait déjà envoyé ses députés au Congrès. Des difficultés surgissaient également au sujet des duchés de Bouillon et de Luxembourg, presqu'entièrement peuplés de Belges ; mais on sait que ce dernier faisait partie de la confédération germanique et qu'une garnison prussienne occupait la forteresse fédérale. La France avait déjà fait, au sujet du Luxembourg, les déclarations les plus loyales. Tout laissait croire que cette question s'arrangerait à l'amiable si la garnison belge consentait à évacuer le Luxembourg.

Enfin, la question démarcation avait été réglée provisoirement dans la proposition d'armistice qui stipulait : « Les troupes respectives auront à se retirer réciproquement derrière la ligne qui séparait, avant l'époque du 30 mai 1814, les possessions du prince souverain des Provinces Unies de celles qui ont été jointes à son territoire pour former le royaume des Pays-Bas par ledit traité de Paris et par ceux de Vienne et de Paris de l'année 1815. » (3)

(1) Maison à Mortier, 17 novembre 1830.
(2) Maison à Talleyrand, 16 novembre 1830.
(3) *Idem*, *idem*.

Or, dans la lettre adressée à Bresson et à Cartwright, le gouvernement provisoire belge disait « qu'il doit à la bonne foi d'observer qu'il entend par cette ligne les limites qui, conformément à l'article 2 de la loi fondamentale des Pays-Bas, séparaient les provinces septentrionales des provinces méridionales du pays, y compris la rive gauche de l'Escaut. » (1)

Talleyrand multipliait à Londres ses démarches au sujet de la question du Luxembourg, et signalait avec instance à l'ambassadeur d'Autriche et au ministre de Prusse le danger qu'il y avait à ce qu'on appliquât trop précipitamment au Grand-duché les décisions de la Diète du 28 octobre 1830. D'autre part, il insistait pour qu'on tînt aux Belges le langage le plus énergique, leur démontrant l'imprudence qu'ils commettaient en voulant s'immiscer dans l'administration intérieure du Luxembourg. Notre ministre des Affaires étrangères déclarait aux diplomates : « La Diète pourra donc annuler tous les actes que les Belges ont commis et rétablir même à main armée, si c'est nécessaire, l'ordre légal précédemment établi. » (2)

Toutefois, la France ne transigeait point sur une question : l'indépendance absolue de la Belgique. Détruire à cet égard l'œuvre du Congrès de Vienne, briser ce grand royaume créé à nos portes pour suspendre au-dessus de nos têtes une menace permanente, tel était notre dessein. Pour cela, nous étions prêts à toutes les concessions visant la personne du souverain, et même à accepter certaines limites pour faire proclamer par l'Europe cette indépendance nécessaire à la sécurité de la France. Le Roi répétait à Pozzo qu'il acceptait sans déplaisir de voir le prince d'Orange à la tête du nouvel état, car il « croyait que ce serait un moyen sûr de mettre toute l'Europe d'accord. » (3)

En effet, toutes les puissances souhaitaient que le prince d'Orange pût, malgré tout, conserver la souveraineté de la Belgique. « Le désir du Roi de voir ce prince ou son fils placé à la tête du nouvel état belge prouve assez qu'il reconnaît comme nous la justice et la nécessité de conserver la Belgique à la maison de Nassau, à

(1) Maison à Talleyrand, 16 novembre 1830.
(2) Pozzo à Nesselrode, 29 octobre — 10 novembre 1830.
(3) *Idem*, 6-18 novembre 1830.

laquelle les traités de 1815 l'ont si solennellement garantie. » (1)

Mais Louis-Philippe devait compter avec l'influence de La Fayette qui nourrissait d'autres desseins. D'autre part, son action sur le Congrès belge, qui repoussait énergiquement le prince, restait fort limitée. Il avait, on s'en souvient, envoyé Langsdorf à Bruxelles, lors de la décision du Congrès d'exclure le prince, pour manifester formellement à cette assemblée le désir de « voir rétracter ou modifier cet acte, de manière à ce qu'il fût possible d'en revenir, si les circonstances portaient qu'on dût négocier sur cette base. » (2) Langsdorf avait ordre de dire que « dans la supposition où les Belges se montreraient obstinés dans leur détermination à ce sujet, la France les abandonnerait à leur sort et leur retirerait sa protection. » (3) Notre agent était arrivé à Bruxelles avant que la discussion définitive relative à l'exclusion de la maison de Nassau de la souveraineté de la Belgique fût ouverte dans le Congrès. Conjointement avec Bresson, il insista énergiquement, mais sans succès, pour l'adoption des propositions du Roi. Langsdorf s'était alors adressé à Cartwright, délégué anglais à Bruxelles, qui se refusa à toute démarche en faveur du prince d'Orange et montra « la plus parfaite indifférence. » (4) Déjà perçaient les plans anglais.

Les chefs des révoltés étaient fort surexcités, mais leurs discours et leur conduite antérieure les avaient trop compromis pour qu'il leur fût possible de revenir sur leurs précédentes déclarations. Ils étaient, en outre, sous l'influence du clergé catholique dont l'action dans la révolution belge avait été grande. La décision du Congrès avait produit à Paris l'impression la plus pénible. Talleyrand avait été invité par Sébastiani à se concerter avec le gouvernement anglais sur la conduite à tenir. Pozzo écrivait, dans le même sens, au comte Matuszewic. L'ambassadeur de Russie espérait qu'aucune puissance ne ratifierait la décision du Congrès. Louis-Philippe promettait que son attitude serait conforme à ces vues, mais il fallait tenir compte

(1) Nesselrode à Pozzo, 28 novembre 1830.
(2) Pozzo à Nesselrode, 14-26 novembre 1830.
(3) *Idem*, *idem*.
(4) *Idem*, 17-29 décembre 1830.

de la campagne quotidienne de la presse libérale. Il était indéniable qu'une active propagande, partie de Paris, encourageait les révolutionnaires étrangers et spécialement les Belges et les réfugiés espagnols. Le ministre des Affaires étrangères lui-même le reconnaissait. Il avait promis à Pozzo et à l'ambassadeur d'Espagne qu'il « ferait son possible pour empêcher la continuation de cet abus criminel de la faiblesse ou de l'indulgence du gouvernement, mais il ne nous a pas caché, disait Pozzo, la difficulté, surtout dans les départements qui avoisinent les Pyrénées et où l'exaltation des innovateurs et le peu d'influence des autorités locales est patent. Cependant, il paraît mieux espérer du nouveau préfet de police. » (1)

L'attitude de l'Angleterre était, en outre, équivoque. Certes, elle ne désirait pas un prince français à la tête de la Belgique, mais nous savons que la séparation de la Belgique et de la Hollande était loin de lui être désagréable. La récente attitude de Cartwright le prouvait. « Depuis la fatale révolution de Juillet en France, écrivait Pozzo à Nesselrode, et celle qui l'a suivie en Belgique, je n'ai cessé d'avertir le cabinet impérial des changements que j'appréhendais dans la politique de l'Angleterre par rapport à la grande alliance. Malheureusement, la réalité a surpassé nos conjectures et si nous ne les comptons pas au nombre de nos ennemis, il ne nous est pas permis de prévoir dans quel cas, elle se mettrait au nombre de nos amis. Cela étant, entreprendre une guerre qui enveloppera tout le continent de l'Europe pour fixer le sort de la Belgique, tandis que la Grande-Bretagne ne voudra être que spectatrice du combat pour en profiter elle seule, s'il réussit,et pour nous en laisser les charges, s'il en était autrement, ce serait vouloir courir des risques pris en pure perte. » (2)

Ces paroles démontraient le peu de fonds que la Sainte Alliance faisait sur l'Angleterre ; les puissances de l'Europe centrale pouvaient, désormais, difficilement faire la guerre pour le triomphe du principe de la légitimité. Les temps étaient changés. « L'Europe est dans une grande crise. La défection de l'Angleterre la rend dangereuse. La guerre qui peut éclater ne ressemblera à au-

(1) Pozzo à Nesselrode, 29 octobre — 10 novembre 1830.
(2) *Idem*, 20 novembre — 2 décembre 1830.

cune autre. L'état social lui-même sera remis en question. » (1) Ces paroles de Pozzo éclairaient de façon saisissante l'état de l'Europe. Dès maintenant, il devenait évident, qu'à moins d'une circonstance de force majeure, l'éventualité de la guerre reculait de jour en jour. Dire que « l'état social lui-même était mis en cause », était l'aveu implicite qu'une guerre pourrait porter aux monarchies européennes un coup dont elles se relèveraient difficilement. Les souverains le comprenaient et cette crainte allait dicter leurs plans et assagir encore leurs résolutions. Aussi Pozzo écrivait-il : « La question de Belgique peut être considérée comme perdue en ce qui concerne son union avec la Hollande, et je crains qu'il n'en soit de même de sa soumission à un prince de la maison d'Orange. L'Angleterre regarde l'indépendance comme un fait accompli ; la France veut la même chose. » (2)

Bref, la conférence de Londres signait le 20 décembre un protocole qui consacrait l'indépendance de la Belgique. Cet acte, dont l'initiative rapide était due à la collaboration étroite du cabinet anglais et de Talleyrand, avait eu pour objectif, en dehors des raisons mentionnées ci-dessus, de préserver le nouvel état d'une invasion immédiate. « Le duc de Wellington a vu crouler l'ouvrage de ses mains sans un signe d'opposition, et lord Grey en consomme la ruine. » (3) Il faut rapprocher ces lignes de Pozzo de celles qu'il adressait vers la fin de septembre à Nesselrode, à l'heure où l'insurrection belge semblait momentanément vaincue. « L'insurrection belge était le modèle de toutes les autres que la propagande française avait préparées. Sa fin ignominieuse et sanglante couvrira de honte celles qui ont éclaté dans les autres pays et découragera les hommes qui en méditaient de nouvelles. »

Avec l'indépendance de la Grèce c'était le deuxième coup de pioche porté dans l'édifice si laborieusement édifié en 1814 et 1815. Les perturbations qui s'étaient produites en Europe, la montée démocratique, la spontanéité des révolutions donnaient singulièrement à réfléchir à Pozzo ; l'expression de ses réflexions dénotaient l'amer

(1) Pozzo à Nesselrode, 20 novembre, 2 décembre 1830.
(2) *Idem*, 30 novembre, 12 décembre 1830.
(3) *Idem*, 17-29 décembre 1830.

tume de son âme. Il est facile d'abattre, mais combien difficile de reconstruire sur des ruines ! Ainsi pensait Nesselrode : « Malgré les protestations réitérées du gouvernement français, le parti révolutionnaire en France est devenu l'allié naturel et l'auxiliaire le plus actif des hommes inquiets et turbulents de tous pays. Il poursuit ses opérations sans aucun ménagement et ne cherche pas même à les couvrir du voile du mystère. C'est ainsi que les insurgés belges ont reçu et reçoivent publiquement de la capitale de la France des renforts en hommes et des secours en argent... C'est ainsi que, dans le Midi, une invasion formelle se prépare et s'exécute contre l'Espagne sous les yeux du gouvernement français et au mépris des ordres émanés pour la dispersion des rebelles. » (1)

Le procès des ministres venait de s'ouvrir en France, et on sait quelles espérances on fondait sur cet événement, et avec quelle anxiété le suivaient les gouvernements étrangers. Le langage hésitant de Sébastiani à leurs représentants laissait le champ libre à toutes les suppositions. (2) Laffitte avoua qu'il regardait des troubles comme inévitables, ajoutant pourtant : « Le général La Fayette usera de toute son influence sur le peuple pour le contenir et pour apaiser son irritation. » (3)

Le Roi lui-même était fort préoccupé de voir le mauvais accueil qu'avait fait l'opinion publique au projet de loi sur la liste civile. Dans un moment d'impatience, il avait été jusqu'à dire « qu'il voulait se retirer à Neuilly et qu'ils — les agitateurs — n'avaient, en attendant, qu'à s'occuper de la formation de leur République. » (4)

Des séances très orageuses se succédaient dans le club des *Amis du peuple*, foyer le plus ardent du républicanisme. A la suite de discussions passionnées, on estima qu'on ne trouverait jamais une occasion plus favorable pour faire éclater des mouvements populaires. Le malaise était général : « C'est une existence bien triste et bien pénible que celle de Paris, dans le moment actuel. Il n'y a que le sentiment du devoir et l'espoir d'un meilleur avenir qui puissent

(1) Nesselrode à Pozzo, 5 novembre 1830.
(2) Apponyi à Metternich, 18 décembre 1830,
(3) *Idem*, *idem*.
(4) *Idem*, *idem*.

la faire supporter. » (1) Les ministres tenaient de longs et fréquents conseils, « pour aviser, disait Apponyi, aux moyens de salut de la patrie menacée. Leur attitude est vraiment pitoyable... » (2) Quand, le 21 décembre, on apprit que les ministres de Charles X n'étaient pas condamnés à mort, mais seulement à la prison perpétuelle, avec aggravation de la mort civile pour Polignac, (3) Paris se souleva. Une populace furieuse se pressait dans les rues et l'on pouvait craindre les pires désordres. La jeunesse des écoles, prête à se joindre à l'émeute, se rendit tout à coup à la cause du gouvernement qui, habilement, avait préparé ce mouvement tournant. Enfin, le désordre cessa grâce à l'intervention d'un bataillon de la garde nationale de la banlieue qui fit acclamer le Roi.

On comprend aisément l'effet de ces soulèvements sur l'esprit des ambassadeurs étrangers. Stuart et Pozzo se demandaient si le gouvernement ne chercherait pas une diversion dans la guerre. Le Roi lui-même assurait, peu après qu'il n'en était rien ; (4) mais il cachait mal son émotion et son inquiétude. Quant à la faiblesse et à l'incapacité des ministres, « Il me faudrait, disait-il, (5) des hommes forts, avec des vues élevées et doués de l'énergie nécessaire pour faire adopter des mesures énergiques par les Chambres. Mais où les trouver ? Vous voyez, par la proposition de M. Laffitte de voter des remerciements aux élèves des écoles, comment je suis représenté dans la Chambre des députés ! Savez-vous ce qui l'a engagé à faire cette motion ? C'est parce que son nom ne se trouvant pas dans les adresses et dans les proclamations publiées dans les écoles, il a

(1) Apponyi à Metternich, 20 décembre 1830.

(2) *Idem*, *idem*.

(3) Le Roi avait, d'ailleurs, usé de tout son pouvoir pour empêcher la condamnation à mort des ministres, et il avait personnellement tout mis en œuvre pour « traverser cette crise formidable, sans permettre l'entrée dans son ministère aux chefs de la faction et, par conséquent, d'éviter la guerre avec les conséquences terribles qui en auraient été la suite. » (Pozzo à Nesselrode, 7-19 décembre 1830). — Au milieu de la tourmente qui l'enserrait, comment ne pas rendre justice à cette attitude de Louis-Philippe luttant désespérément, non seulement pour le salut du trône, mais encore pour celui de la France ?

(4) Apponyi à Metternich, 26 décembre 1830.

(5) *Idem*, *idem*.

voulu, par cette inconcevable démarche, revendiquer sa popularité. » Il était hors de doute, qu'en se prononçant pour le gouvernement, les élèves des écoles avaient contribué fortement au rétablissement de l'ordre. (1) La démission de La Fayette, survenant dans ces conditions à la suite du vote de la Chambre, qui supprimait le commandement général des gardes nationales, ne produisit cependant pas les troubles qu'on aurait pu prévoir. (2) Il semblait que, pour un instant, bien court, peut-être, le peuple était las de ces perpétuelles commotions. « Cette popularité si vantée, si redoutée du citoyen des deux mondes, paraît se réduire ainsi à la valeur d'un simple épouvantail, dont le gouvernement a été délivré par une circonstance fortuite et heureuse, pour ainsi dire, malgré lui, et sans une

(1) Les chefs des étudiants avaient fait placarder cette proclamation dans Paris :

AU PEUPLE DE PARIS, LES ÉCOLES RÉUNIES

Les malveillants veulent nous conduire à l'anarchie, au désordre ; il en est temps encore, retenons cette liberté que vous avez conquise : elle s'enfuirait une seconde fois de notre belle France. Ne croyez donc pas à ces agitateurs soi-disant étudiants ; les écoles protestent contre leurs perfides insinuations.

Les patriotes qui, dans tous les temps, ont dévoué leurs vies et leurs veilles à notre indépendance sont toujours là, inébranlables dans le sentier de la liberté ; ils veulent, comme vous, de larges concessions qui agrandissent cette liberté. Mais, pour les obtenir, la force n'est pas nécessaire : de l'ordre, et alors on demandera une base plus républicaine pour nos institutions. Nous l'obtiendrons. Nous serons alors les plus forts, parceque nous agirons franchement. Que, si ces conditions n'étaient pas accordées, alors ces patriotes, toujours les mêmes, et les écoles qui marchent avec eux, vous appelleraient pour les conquérir. Rappelez-vous que l'étranger admirait notre révolution, parce que nous avions été généreux et modérés : qu'il ne dise pas que nous ne sommes pas mûrs pour la liberté, et surtout qu'il ne profite pas des dissensions qu'il allume peut-être.

Ont signé pour leurs camarades ;
Casse, étudiant en médecine.
Brun, étudiant en droit.
Latour, étudiant en pharmacie.
Bosquet, étudiant en polytechnique.

(2) La situation apparaissait si tendue que l'archevêque de Paris interdit de célébrer la messe de minuit. C'était la première fois depuis la fin de la Terreur. L'archevêque avait pris le parti de quitter momentanément Paris.

secousse quelconque. » Quelques changements partiels s'étaient faits dans le ministère, mais insuffisants pour imprimer à ce gouvernement, initialement vicié, la force qui lui manquait. Quel accord pouvait-on attendre d'un ministère composé d'éléments aussi hétérogènes? Laffitte, Montalivet, Soult, Sébastiani avaient les attaches les plus bonapartistes. Dupont de l'Eure et La Fayette ne cachaient pas leurs sympathies républicaines. Il était donc exact de soutenir que « tout le mouvement des trois journées de décembre avait été causé par les prétentions et la situation politique des partis républicain et napoléonien. » (1) Le parti républicain semblait plus fort que le parti bonapartiste. Napoléon seul « géant de génie et de gloire, (2) » ralliait des sympathies, mais qui n'allaient pas à sa famille.

Pour se donner quelque apparence de popularité, le ministère proposait une loi électorale qui grossirait le nombre des électeurs et qui, comme le prévoyait si bien Pozzo, devait « éveiller les prétentions et les espérances d'hommes nouveaux qui porteront l'esprit d'égalité et de nivellement au point de le rendre incompatible avec tout gouvernement de fait, sous quelque forme que ce soit. » (3) Ainsi, malgré la vigilance et l'énergie du Roi, pouvait-on redouter l'arrivée aux affaires d'hommes nouveaux prêts à soutenir par la guerre la doctrine de la libération des peuples... L'Angleterre, en se séparant du concert des puissances, apporterait à ces hommes une force inespérée. Le peuple anglais se déclarait franchement sympathique à la France. La fermentation qui régnait en Allemagne, en Autriche et en Italie encourageait aussi les exaltés.

L'Italie surtout occupait l'attention. Palmerston mettait tout en œuvre pour prévenir des troubles en Piémont, faisant entendre que si la France intervenait, en cas d'entrée des troupes autrichiennes dans cette province, l'Angleterre « était décidée à rester spectatrice tranquille et inactive des événements qui pourraient en résulter. » (4) C'était la démonstration formelle que le gouvernement anglais capitulait devant les mouvements de l'opinion.

(1) *Quotidienne*, 27 décembre 1830.
(2) Discours de Bignon à la Chambre (*Quotidienne*, 29 décembre 1830).
(3) Pozzo à Nesselrode, 7-19 décembre 1830.
(4) Apponyi à Metternich, 26 décembre 1830.

Pourtant au milieu de toutes ces difficultés, les puissances rendaient hommage à l'esprit de modération de la majorité des membres du cabinet français, et aux efforts qu'ils déployaient pour maintenir une paix si précaire : « Chaque jour ajoute à l'idée qu'on se forme de notre force, et les étrangers ne dissimulent plus l'opinion que leur inspire notre attitude si noblement défensive. » (1) « L'Empereur m'a remercié dernièrement, écrivait Bourgoing à Sébastiani le 20 décembre, du parti que prenait la France dans les deux questions si importantes de Belgique et d'Espagne »... Nesselrode a reconnu que, « dans les négociations relatives à la Belgique, la France avait réellement acquis des droits à la reconnaissance des autres Etats. » (2) La France maintenait énergiquement ses justes prétentions de ne point souffrir une agglomération des troupes de diverses nations en Allemagne, ni d'intervention en Belgique. (3) Ce langage ferme et énergique coïncidait avec le relèvement de nos forces militaires et avec la conviction « de la puissance de la France », (4) reconnue hautement par l'étranger, et lui inspirait de salutaires réflexions. « Une coalition unanime, telle qu'il y a deux mois on pouvait éventuellement la prévoir, est aujourd'hui devenue impossible, la guerre ne peut plus venir, que de notre volonté, et c'est assez dire qu'elle ne saurait avoir lieu. » (5)

(1) Bourgoing à Sébastiani, 11 décembre 1830.
(2) *Idem*, 20 décembre 1830.
(3) La Russie protestait contre ces prétentions : « La Russie n'a pas l'intention présente d'envoyer des troupes au delà de la frontière, mais elle ne pourra jamais admettre que la France ait le droit de déclarer la guerre à une nation dont les troupes passent la frontière... Si l'Empereur envoie des troupes en Autriche, à la requête de son allié, est-ce une raison pour la France d'envahir la Prusse ou la Belgique ? Pendant ces dernières années, la France a envoyé une armée en Espagne, l'Angleterre une armée en Portugal, l'Autriche une armée à Naples ; la France avait même, à ce moment, des troupes en Grèce. De quel motif prend-elle le droit de déclarer à l'Empereur que, dans le cas d'une insurrection en Prusse, il ne pourrait pas envoyer un corps de troupes au secours de son beau-père et allié sans être entraîné dans une guerre avec la France ? On pourrait en appeler à toute l'Europe contre une semblable doctrine ». (Nesselrode à Heytesbury, 21 décembre 1830). *Record Office*, Londres. — Nesselrode pressait le gouvernement anglais, par la personne de son ambassadeur, d'adopter ce point de vue.
(4) Bourgoing à Sébastiani, 23 décembre 1830.
(5) *Idem*, *idem*.

Le langage du Tsar lui-même se ressentait des derniers événements : « j'ai reconnu le gouvernement de Louis-Philippe, disait-il, le 22 décembre au comte de Sainte-Aldegonde, officier français, attaché à sa personne, j'en conviens ; mais un parti pris chez moi est irrévocable, et Louis-Philippe, roi des Français, est maintenant pour moi ce qu'était Charles X. » (1) Toutefois, Nicolas Ier redoutait que, dans la question de Pologne, la France ne se laissât entraîner par les suggestions du gouvernement provisoire qui réclamait « un secours effectif ». « Il m'a semblé, écrivait Sainte-Aldegonde, que l'esprit de l'Empereur était profondément frappé de cette pensée. » (2) La correspondance de l'ambassadeur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg reflétait les mêmes craintes. Il craignait que le gouvernement français n'eût pas la force « de résister à l'impulsion donnée par la faction dont les intérêts sont le désordre et la confusion... Les puissances continentales feront bien, disait-il, de ne pas s'endormir dans une fausse sécurité. » (3)

Saint-Aldegonde et Bourgoing s'employaient à rassurer la Tsar impressionné par le langage imprudent de certains députés français. Cependant, à la fin de l'année 1830, on ne pouvait nier une réelle détente dans les sentiments de la Russie à notre égard. L'Autriche, elle-même, se modérait. « Nous faisons des vœux sincères, disait Metternich à Maison, notre nouveau représentant à Vienne, pour vous voir persévérer dans d'aussi rassurantes dispositions, mais, je vous l'avouerai, la faction qui brouille et qui mine tout nous inspire de réelles inquiétudes ; elle travaille incessamment à renverser. Faites donc de la force et du gouvernement. Plus nous vous en verrons faire, plus nous vous en féliciterons. — Je ne cacherai pas à Votre Altesse, expliqua Maison, que ce n'est pas sans quelque peine que je l'entends répéter si souvent ses plaintes contre ceux qu'Elle appelle *la faction* ; j'admettrais volontiers qu'il existe en France quelques hommes à théories qui voudraient aller toujours sans s'arrêter jamais et renverser tout ce qui leur fait obstacle, mais ils se trouvent en telle minorité que le Roi et son ministère, appuyés, comme ils le sont

(1) Bourgoing à Sébastiani, 23 décembre 1830.
(2) 23 décembre 1830,
(3) Heytesbury à Palmerston, 31 décembre 1830. *Record Office*, Londres.

sur l'opinion de la masse de la nation, n'ont rien à redouter des manœuvres de ces brouillons, auxquels Votre Altesse accorde un pouvoir qu'ils n'ont pas. » (1) Maison était trop optimiste pour ne pas mettre en éveil la méfiance de Metternich à qui le seul mot de « faction », faisait horreur. Quand le maréchal imputait les événements actuels à Charles X et rejetait toute la faute sur les Bourbons, Metternich lui représentait que, depuis lors, les forces du parti révolutionnaire s'étaient singulièrement accrues et que le mouvement polonais lui-même avait été préparé à Paris. (2) Une scrupuleuse documentation ne permet plus maintenant de douter de cette connivence qu'exagérait cependant Metternich. A Vienne, on reprochait au Chancelier de semer la terreur et on le blâmait. Réunis un jour par ce dernier, les chefs des grandes maisons de banque de la capitale lui représentaient ouvertement que « c'était dans son propre salon que se trouvait le foyer des alarmes qu'aujourd'hui il cherchait à combattre, que c'était de là que partaient ces rumeurs sinistres propagées par les alentours du ministre et qu'ainsi, il dépendait de lui de les faire cesser en observant plus de réserve sur les affaires publiques. » (3)

Metternich se le tint pour dit et mit plus de discrétion dans ses cris d'alarme.

On commençait d'ailleurs à se rassurer sur les soi-disant mesures belliqueuses de l'Autriche. Le vote d'un contingent de 48.000 hommes en Hongrie, au sujet duquel notre presse avait fait entendre tant de récriminations, avait, en réalité, pour but exclusif de combler les vides dans certains régiments hongrois.

D'ailleurs, à la fin de décembre 1830, on n'avait pas encore commencé le recrutement des 28.000 hommes dont la levée immédiate avait été consentie par la Diète et on ne parlait plus du recrutement des 20 autres mille hommes.

Ce ralentissement n'était que momentané. Les réfugiés Piémontais s'agitaient fort et leurs agissements avaient déjà fait l'objet d'une

(1) Maison à Sébastiani, 12 décembre 1830.
(2) *Idem*, 29 décembre 1830.
(3) *Idem*, 12 décembre 1830.

communication du ministre anglais à Turin. Metternich, inquiet, en avait parlé à Maison, rejetant toute la faute sur le général Sébastiani qui n'aurait fait qu'une réponse « vague et évasive » aux ouvertures du ministre piémontais à Paris sur la nécessité de disperser ces rassemblements. « Le général Sébastiani a parlé à la tribune des difficultés relatives à l'extradition ; ses paroles ont été assez explicites à ce sujet pour qu'il n'y ait pas de confusion ; nous écrirons à Turin d'abandonner cette question et de ne plus vous fatiguer de réclamations d'extradition, mais faites que la tranquillité ne soit plus troublée dans les états sardes. Je vous le répète, nous ne pouvons avoir aucune idée d'agrandissement, ni même d'extension d'influence en Italie. . Conserver ce qui est, voilà notre seul but et, sur ce point, tous les gouvernements sont solidaires. » (1)

Très habilement, Maison avait alors attaqué Metternich de front, parlant des intentions du cabinet autrichien sur la succession de Sardaigne. — « Sottises, sottises, répliqua Metternich ; *je vous en donne ma parole d'honneur*. Dans le contrat de mariage du prince impérial avec la fille du roi de Sardaigne, il a été, sur notre demande, inséré un article par lequel la princesse déclare renoncer à jamais à tous droits au trône de son père... C'est une fable inventée par votre dernier gouvernement. » (2)

On sait, par ce qui précède, la valeur des affirmations de Metternich. Les intrigues en Piémont et en Toscane en 1829 et 1830 étaient avérées. Qu'elles se fussent ralenties depuis, c'était probable ; mais dans cette question de Piémont, il était facile de voir que Metternich apercevait « celle de l'Italie tout entière ». Certes, l'Autriche maintiendrait la paix « si nous nous appliquons, dit le maréchal Maison, à contenir chez nous l'esprit républicain dans de justes bornes et à l'empêcher de recevoir ailleurs des développements qui menaceraient l'existence des gouvernements. » (3) Mais si des troubles éclataient en Piémont, ce serait à l'Autriche un prétexte pour y intervenir et étendre son influence.

(1) Maison à Sébastiani, 29 décembre 1830.
(2) *Idem*, *idem*.
(3) *Idem*, *idem*.

Que ferait alors la France? Serait-ce le germe d'une guerre nouvelle? Maison suppliait le gouvernement d'éloigner les réfugiés Piémontais, ce qui serait « le meilleur gage que nous puissions donner de nos intentions pacifiques. » (1)

Les relations franco-prussiennes revêtaient à cette époque un caractère de franche cordialité. On sait avec quel empressement la Prusse avait reconnu le gouvernement de Juillet, presque en même temps que l'Angleterre. Depuis lors, elle s'était montrée attentive à éviter les froissements entre l'Autriche, la Russie et la France. Le maréchal Diebitsch, dans l'atmosphère de la cour de Berlin avait compris que la Prusse ne partageait pas l'animosité du Tsar pour la France. Mais les événements de Belgique avaient ranimé les colères de l'envoyé de Nicolas Ier, qu'il dissimulait de son mieux pour ne pas heurter brutalement les sentiments de la Prusse. « Nous voudrions, disait il, pouvoir acquérir la certitude qu'en France, on ne se bornera pas à des paroles et que des faits viendront les remplacer... Soyez certain que nous désirons que vous marchiez bien et que vous vous consolidiez ; c'est une nécessité pour l'*Europe* et ce sera le plus sûr moyen de conserver la paix. » (2)

Il était difficile de préciser des griefs contre le gouvernement français qui eût eu cependant beau jeu, l'insurrection de la Pologne aidant, pour répondre à l'appel des peuples les plus voisins, facilitant ainsi l'insurrection de Varsovie. Cependant, malgré les excitations révolutionnaires qui se révélaient jusque dans le cabinet Laffitte, le Roi ne perdait plus une occasion d'affirmer son désir de paix. Le duc de Mortemart était envoyé à Saint-Pétersbourg pour remplir une mission conciliatrice, et cela presque à l'heure même où l'ordre était donné à tous les Russes habitant Paris de partir immédiatement, ce qui produisit le plus fâcheux effet. « La France prouvera jusqu'à la fin et la sincérité de ses vœux pour le maintien de la paix et la franchise de ses efforts pour la conserver, sans jamais perdre de vue ce qu'elle doit à sa dignité et à ses intérêts. »

Ancillon, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères à Berlin,

(1) Maison à Sébastiani, 29 décembre 1830.
(2) Mortier à Sébastiani, 1er décembre 1830.

reconnaissait qu'après les armements russes, les nôtres devenaient une nécessité. Les troupes prussiennes dans les provinces rhénanes n'étaient que de 45.000 hommes. (1)

En fait, l'augmentation des troupes prussiennes sur les bords du Rhin avait été insignifiante. Chaque année, il s'opérait des mouvements dans les divers corps d'armée par l'incorporation des nouvelles recrues et le licenciement de soldats ayant fait leur temps. (2)

Ancillon] déplorait les paroles prononcées par Laffitte à la Chambre le 1er décembre sur le drapeau tricolore. « Le ministre allemand croit que nous voulons faire de nos couleurs nationales un signe de rébellion des peuples contre les gouvernements, » (3) ce qui n'empêchait pas le cabinet de Berlin, fidèle à sa politique de modération, de faire des représentations à Saint-Pétersbourg sur l'attitude du Tsar. (4)

Ce n'est pas que, dans la question de Pologne, la Prusse ne fût pas au fond d'accord avec la Russie. « Elle avait, dit Mortier à Sébastiani, le désir secret de voir disparaître entièrement dans les états celui de Pologne, » (5) car les formes représentatives accordées à un pays si rapproché la gênaient. Mais elle réprouvait la sévérité excessive du Tsar. Avec beaucoup de sens et de perspicacité, tous les agents diplomatiques à Berlin avouaient que, « de la France, dépendait le repos de l'Europe » (6) depuis les événements de Pologne, de cette France même qu'on représentait quelques semaines auparavant comme le

(1) A la suite des décisions prises par la Diète le 28 octobre au sujet du grand-duché de Luxembourg, la Prusse n'avait pas accepté de faire marcher ses propres troupes sur la frontière du Luxembourg et s'était déchargée de cette mission sur d'autres, ce qui obligeait la Diète à désigner les états qui se verraient contraints à cette ennuyeuse et périlleuse mission.

(2) Les Etats confédérés avaient néanmoins reçu l'invitation de mettre leur contingent sur le pied de disponibilité.

(3) Mortier à Sébastiani, 14 décembre 1830.

— Des lettres de Metz, adressées à la *Quotidienne*, laissaient entendre que des cocardes tricolores étaient chaque jour envoyées par milliers de cette ville dans les provinces rhénanes. Le gouvernement prussien le savait (*Quotidienne*, 15 décembre 1830)

(4) Cette démarche répondait bien au désir de la France (voir Mortier à Sébastiani, 20 décembre 1830).

(5) Mortier à Sébastiani, 27 décembre 1830.

(6) *Idem*, *idem*.

brandon de guerre, contre laquelle on prêchait une croisade des souverains.

A la fin de décembre 1830, la Prusse avisait les petits états allemands qu'il était peu probable que la paix de l'Europe fût troublée, et elle les engageait à témoigner à la France une entière confiance. Vienne perdait donc chaque jour du terrain en Allemagne et la Prusse, disait Mortier, a hérité son antique prépondérance. » (1)

En dépit d'une officielle correction, la haine de l'Autriche perçait en Allemagne. Cela était d'importance pour nous, car les insinuations malveillantes que le cabinet de Vienne pouvait diriger manquaient ainsi de prise, et les petits états allemands, déjà portés vers la France, nous rechercheraient plus encore pour complaire à Berlin. Le chancelier d'Autriche ne désarmait pas, si l'on en croit Talleyrand bien informé de ses propos: (2) « Metternich, loin de regretter de n'avoir pas fait quelques sacrifices à l'esprit du temps, est fâché de ne pas l'avoir comprimé davantage, il n'y renonce point encore. » (3) Mais, explique Mortier, « ces menées, ourdies dans l'ombre, obtiennent peu de crédit parce que le gouvernement autrichien jouit de peu de considération. » (4) Ainsi les rivalités particulières entre états tournaient à notre profit. L'antique puissance des Habsbourg fléchissait peu à peu. La Prusse et l'Allemagne se détachaient chaque jour davantage d'elle et nous devions forcément bénéficier de cette situation nouvelle. (5) D'ailleurs, la fermentation des esprits en Italie obligeait l'Autriche à y concentrer des troupes. Craignant, en outre, que les événements de Pologne n'eussent eu, sur la Galicie, une répercussion immédiate, elle avait obtenu du Tsar que les troubles qui pourraient se produire dans cette province fussent contenus par la présence de forces russes sur ses frontières.

(1) Mortier à Sébastiani, 30 décembre 1830.
(2) Talleyrand à Maison, 23 novembre 1830.
(3) Talleyrand à Maison, 20 novembre 1830.
(4) Mortier à Maison, 23 novembre 1830.
(5) Voir à ce sujet Talleyrand à Maison, 25 novembre 1830.

***

Les affaires de Belgique prenaient un caractère moins aigu. Certes, le cabinet de Berlin ne proclamait pas encore, à l'encontre de la France, la séparation de la Belgique et de la Hollande comme un fait irrévocablement accompli, ce qui aurait été, dit Mortier, « sanctionner la révolte. » (1) Certains mêmes cherchaient à faire revivre contre nous, à Berlin, les idées de 1813. (2) La Prusse, la Russie et l'Autriche voulaient « qu'un traité de reconnaissance et d'admission du nouvel état parmi la famille européenne en sanctionnât la légitimité ; » (3) mais, en fait, l'horizon s'éclaircissait. Les manifestations du Congrès belge en faveur du principe monarchique avaient plu à Berlin, car les grandes cours d'Europe étaient décidées à combattre à outrance l'idéal républicain. (4) Elles le considéraient comme « le précurseur de leur destruction » (5) et il était évident que les souverains n'étaient pas disposés à permettre l'établissement de la République en Europe. Bernstorff déclarait que le plénipotentiaire prussien, à Londres, recevrait les pouvoirs les plus étendus et pourrait « accepter tous les arrangements qui ne blesseraient pas les intérêts matériels de la Prusse et l'organisation politique de l'Europe. » (6) Le langage de la cour de Prusse sur le grand-duché de

(1) Mortier à Sébastiani, 1er décembre 1830.
— Notre gouvernement ne manquait pas une occasion de proclamer cette séparation comme absolument définitive, et nos agents à l'étranger avaient reçu l'ordre de le signifier hautement aux cours européennes. Nous demandions, en outre, que « les forteresses situées sur les frontières de chacun des deux Etats ne soient occupées que par leurs troupes respectives, sauf pour le Luxembourg ». Mortier à Maison, 19 novembre 1830.

(2) Les idées des peuples étaient tout autres. Elles étaient tournées « vers l'indépendance » (Mortier à Maison, 23 novembre 1830). — Dans les foules que tourmentaient déjà d'autres idées, nombreuses étaient ceux que notre révolution de 1830 avait « enthousiasmés » et qui ne nous auraient combattus qu'avec un extrême déplaisir.

(3) Mortier à Sébastiani, 1er décembre 1830.

(4) *Idem*, *idem*.

(5) *Idem*, *idem*.

(6) *Idem*, *idem*.

Luxembourg n'était pas moins conciliant. A la suite de l'intervention de la Prusse et des représentations énergiques de la France, la Diète avait déféré à la conférence de Londres l'exécution des mesures ordonnées, et le Congrès de Bruxelles avait déclaré « le maintien des rapports du grand-duché de Luxembourg avec la confédération. » (1)

C'est à ce moment que la conférence de Londres, sur la pression de la France et de l'Angleterre, prononça le 20 décembre la séparation de la Belgique et de la Hollande. Le gouvernement provisoire belge était invité à envoyer à Londres des commissaires munis de pleins pouvoirs pour s'entendre sur l'objet de la future indépendance de la Belgique. « On juge ainsi l'affaire comme étant à la veille d'être terminée et on prévoit que le choix du nouveau souverain, — qu'on reconnaîtra généralement l'impossibilité de faire tomber sur un membre de la dynastie de Nassau, — ne rencontrera guère de grandes difficultés. » (2) Le prince de Lieven, après s'être refusé à signer le protocole, s'y était finalement résolu, probablement sur les instances de sa femme, très influencée par lord Grey. (3) Pozzo s'était montré surpris de l'adhésion de Lieven, qui se sentait perdre du terrain. Et puis, l'arrivée aux affaires du nouveau ministère anglais ne facilitait guère la tâche de la Russie ; il était visible que Palmerston inclinait chaque jour davantage vers l'indépendance de la Belgique, appuyant ainsi les vues de la France. (4) On le pressentait à Berlin, d'où Mortier écrit : « J'ai cru voir par le langage du ministre prussien, que la crise où se trouve l'Angleterre nous rendrait plus favorables les dispositions du Tsar. » (5)

Les relations entre la France et l'Angleterre se resserraient chaque jour. « Le temps est peut-être venu, disait Sébastiani, de songer à une alliance avec l'Angleterre à l'aide de laquelle l'indépendance de l'occident de l'Europe peut être préservée. » Palmerston confirmait

(1) Sébastiani à Mortier, 2 décembre 1830.
(2) Apponyi à Metternich, 30 décembre 1830.
(3) *Idem*, 30 décembre 1830.
(4) A la fin de décembre 1830, Palmerston déclarait qu'un *self-government* de la Belgique et de la Hollande constituerait une barrière excellente pour « le maintien de la balance des forces ». (Lettre à lord Heytesbury, 31 décembre 1830).
(5) Mortier à Sébastiani, 1er décembre 1830.

cette espérance en écrivant à Sébastiani qu'il formait des vœux ardents pour des « relations intimes » entre les deux pays. (1) Ce n'était pas là seulement l'expression personnelle de Palmerston, mais aussi celle de l'opinion toute-puissante du peuple anglais. L'alliance rêvée par Talleyrand semblait désormais être prochaine, à cette période des négociations pour le sort de la Belgique. La France manifestait aux gouvernements son regret de l'exclusion de la maison de Nassau par le Congrès belge. Elle avait suggéré comme dernier expédient, l'idée que « le Congrès de Bruxelles, après avoir proclamé l'abolition des droits de cette famille, n'en restât pas moins libre de donner ses suffrages soit au prince d'Orange, soit à son fils. » (2) Cette solution, dans l'état d'esprit des Belges, n'apparaissait guère comme possible. Néanmoins, Bresson avait reçu de Sébastiani l'ordre de la proposer avec insistance à Bruxelles. Sébastiani en avisait Talleyrand : « Si nous ne craignons pas la guerre et si nous sommes prêts à la soutenir avec énergie, du moment qu'elle sera juste et inévitable, nous ne voulons y donner, par notre action, aucun prétexte, même apparent, et, en outre, nous sommes décidés à ne nous y laisser entraîner par les fautes et l'aveuglement de qui que ce soit. » (3)

Pour éviter toute fausse interprétation, le cabinet des Tuileries précisait auprès des gouvernements la question du principe de non intervention. « Nous avons voulu, disait Sébastiani, surtout l'opposer au principe contraire consacré par la Sainte-Alliance, mais comme tout autre principe, il a ses bornes et, certes, nous n'avons pas voulu par là encourager les peuples à renverser leurs gouvernements, assurés qu'ils seraient de la protection de nos armes... Nous ne saurions vouloir empêcher un souverain de réduire par la force des armes la portion de ses états qui aurait secoué son autorité... Mais,

(1) A la Chambre des Communes, l'un des orateurs ayant regretté d'avoir vu flotter le drapeau tricolore parmi d'autres bannières, s'attira cette réponse du grand chancelier : « Je dois dire que, pour mon compte, je lui trouve un aspect *très différent de celui qu'il avait autrefois*... il est l'emblème des grands événements arrivés récemment en France... il a été déployé comme un signe glorieux des événements dont le monde vient d'être témoin. »

(2) Maison à Talleyrand, 25 novembre 1830.

(3) Sébastiani à Talleyrand, 28 novembre 1830.

dans les affaires de Belgique, il s'agit de notre propre sécurité ; nous ne pouvons pas souffrir que les troupes d'une puissance étrangère quelconque y pénètrent. » (1) Par ces justes déclarations, la conduite de la France apparaissait claire, dépourvue d'ambitions, dictée uniquement par le souci de sa sécurité et de sa dignité.

Sur la question des limites, les Belges montraient des prétentions défendables. Leur but était d'étendre la ligne qui séparait, avant le traité du 30 mai 1814, les possessions du prince souverain des provinces unies de celles qui avaient été jointes à son territoire pour former le royaume des Pays-Bas, puis d'obtenir la possession de la rive gauche de l'Escaut, du Limbourg et du Luxembourg. Van de Weyer et Gendebien, délégués du gouvernement provisoire belge, accompagnés de Rogier, étaient, sur ces entrefaites, arrivés à Paris et avaient eu avec Sébastiani une première conférence, assez écourtée d'ailleurs, que notre ministre (2) résuma ainsi : « J'ai cru bien faire en prenant le plus possible la parole, en parlant beaucoup pour empêcher ces messieurs de me faire des propositions... J'ai d'abord commencé par leur parler d'un prince de Nassau pour la souveraineté de la Belgique : ils ont déclaré unanimement que cela était devenu impossible. Ils m'ont avoué que la mission Langsdorf avait excité autant de surprise que de mécontentement... Ils me firent ensuite la proposition de la réunion de la Belgique à la France ; elle fut repoussée par moi et déclarée à jamais inadmissible... Ils m'adressèrent ensuite, au nom de leur gouvernement, la demande formelle de la reconnaissance immédiate de l'indépendance de la Belgique... Je répondis que j'allais charger le prince de Talleyrand

(1) Sébastiani à Talleyrand, 2 décembre 1830.

(2) On ne se faisait à Bruxelles aucune illusion sur le peu de faveur que la révolution belge rencontrait dans la plupart des cours européennes. « Nous n'avons pas, disait l'un des grands journaux, confiance dans la diplomatie. Voyons le personnel du Congrès de Londres : il se compose des agents des cinq grandes puissances, du roi de Prusse, beau-frère du roi de Hollande, de l'Empereur de Russie, beau-frère du prince d'Orange, du roi d'Angleterre, allié du roi de Hollande, de l'Empereur d'Autriche, le plus implacable ennemi des révolutions, enfin du roi de France, le seul ami de la Belgique. » (Extrait publié dans *La Quotidienne*, 22 décembre 1830).

de soumettre l'objet de cette demande aux délibérations de la conférence de Londres. (1) Ils se témoignèrent très satisfaits de l'attitude prise et de la marche suivie par la conférence de Londres ; ils dirent que la manière dont elle avait traité l'affaire de l'armistice était faite pour inspirer à leur gouvernement une grande confiance dans les intentions bienveillantes et loyales des puissances représentées à la conférence. » (2)

Ainsi, la France donnait la mesure de son désintéressement. Elle refusait une annexion tentante, mais exigeait l'indépendance du royaume soulevé. Toutes les méfiances européennes devaient donc tomber par ce fait.

Sur quelle tête poser la couronne de la Belgique ? Telle va être maintenant la question qui va faire l'objet des travaux de la conférence de Londres. Les membres influents du Congrès belge, et spécialement d'Arschot et de Mérode, comprenaient mieux l'état des choses et reconnaissaient la nécessité de s'entendre avec les grandes puissances sur l'organisation de la Belgique et le choix du souverain. Mais tout se compliquait par les prétentions qu'émettait le roi de Hollande de s'opposer à la navigation de l'Escaut et à la levée du blocus. Sa conduite apparaissait dangereuse pour lui-même. « Il pousse à la guerre avec violence et il en serait la première victime », (3) disait Sébastiani. Toujours est-il que Guillaume tardait à désigner les deux commissaires chargés de la démarcation des limites derrière lesquelles les deux armées devaient se retirer, aux termes du protocole du 19 novembre. Il cherchait également les moyens d'entraver les résolutions de la conférence et désignait un deuxième plénipotentiaire, afin d'y porter de nouvelles instructions. Ces mesures étaient d'autant moins explicables que l'on reconnaissait unanimement l'expérience et la valeur de Falk, le plénipotentiaire actuel. La conférence s'était résolue, comme on le sait, à proclamer l'indépendance de la Belgique pour rompre la résistance du

(1) Cette conversation était du 21 décembre, et on sait que la Conférence de Londres avait admis, dès le 20, le principe de la séparation de la Belgique et de la Hollande.
(2) Apponyi à Metternich, 22 décembre 1830.
(3) Sébastiani à Talleyrand, 11 décembre 1830.

roi de Hollande, et lui avait adressé une lettre pressante en ce sens.

La décision de la conférence au sujet du grand-duché de Luxembourg n'agréait pas au gouvernement français. Il craignait que les termes généraux dans lesquels elle était conçue n'entamassent le duché de Bouillon et les enclaves qui y touchent, ce qui aurait ouvert nos frontières à une invasion éventuelle. Sébastiani estimait urgent que la conférence revît avec soin cette question si grave. Il escomptait, à cet effet, la coopération de l'Angleterre, avec d'autant plus de raisons que les deux pays s'étaient déjà entendus pour forcer le roi des Pays-Bas à ouvrir la navigation de l'Escaut et qu'ils devaient employer leurs forces maritimes en ce sens. (1) En outre, devant les difficultés que rencontraient les candidats précédemment proposés pour la souveraineté de la Belgique, l'Angleterre avait mis en avant le nom du prince Léopold de Saxe Cobourg, qu'à l'encontre de la Russie, la France ne combattait pas systématiquement, bien que les atermoiements de ce prince, et finalement son refus d'accepter la couronne de Grèce, l'eussent rendu peu populaire chez nous. C'étaient là aussi les raisons de l'hostilité que lui témoignait la Russie dont l'attitude dans la question belge restait fort énigmatique. Elle cherchait évidemment à ménager le roi de Hollande. Pozzo, de son côté, soupçonnait le parti prédominant en Belgique de vouloir la réunion à la France et préjugeait « qu'il finirait par emporter la question, et qu'il poussait à la guerre parce qu'il y voyait le seul moyen de réussir en plaçant le gouvernement français dans l'attitude forcée de consentir à cette incorporation. » Il cherchait même à éveiller sur ce sujet les susceptibilités des ministres anglais par les communications qu'il adressait au prince de Lieven. (2)

(1) Voir Apponyi à Metternich, 28 décembre 1830.
(2) *Idem*, 17 décembre 1830.

CHAPITRE VII

Situation de la France au début de l'année 1831. — La Belgique veut s'annexer à la France. — Refus du Gouvernement. — Difficultés pour le choix d'un souverain belge. — La question polonaise.

Les événements provoqués en Europe par la révolution de Juillet n'avaient pas encore reçu de solution, mais déjà se laissait entrevoir une ère d'apaisement. S'il existait encore, malgré tant de preuves de bonne foi, quelque suspicion contre la France, elles perdaient peu à peu leur venin initial.

Le courroux de la Russie désarmait sensiblement. L'Autriche, intriguant encore comme pour la forme, comprenait enfin son impuissance contre nous. La Belgique, émancipée, défiait à son tour la rancune de l'Europe ; enfin nous avions ainsi brisé l'une des clauses du traité de 1815, qui nous étaient le plus défavorables. Le 28 décembre Laffitte répondait à une demande d'explications de Rambuteau : « La Chambre a conscience de n'avoir jamais manqué à aucun de ses devoirs... La Sainte-Alliance avait pour but d'étouffer sous des efforts communs la liberté des peuples partout où elle viendrait à se montrer, et le principe nouveau proclamé par la France a dû être de laisser se déployer la liberté partout où elle viendrait à naître, mais à naître naturellement. Plus d'intervention d'aucun genre, tel a été le système de la France. Il avait l'avantage de garantir notre indépendance ainsi que celle des pays nouvellement affranchis et de rassurer en même temps les puissances qui pouvaient redouter une

perturbation chez elles. Ce principe, qui conciliait notre dignité avec la sécurité de l'Europe, a prévalu dans notre politique. » (1)

Il restait maintenant à parfaire cette œuvre belge, seulement ébauchée. Le gouvernement était toujours à la tribune l'objet des invectives des novateurs et des agitateurs. (2) Mais la France, honnie, suspectée après la révolution de Juillet, reprenait, grâce à sa diplomatie, son rang et son prestige, quoiqu'on affectât encore, en Europe, de considérer le nouveau gouvernement comme peu solide, et à la merci d'un coup de main. Mais que de ruines accumulées à l'intérieur ! Pour les finances, les fluctuations de la Bourse en donnaient brutalement la mesure. Au 1er janvier 1830, le 5 0/0 était à 108.90 ; le 3 0/0 à 84.50 ; au 1er janvier 1831, le 5 0/0 est à 95 et le 3 0/0 à 65 ; au 1er janvier 1830, les actions de la Banque de France cotent 1890 ; au 1er janvier 1831, 1.510 francs. En 1830, le tableau des théâtres formait comme le baromètre de l'état de l'esprit public, atteignant des recettes de 7 millions ; en 1831, ces recettes ne peuvent même pas payer la taxe des pauvres. Enfin d'autres critériums concluants : la toise carrée, se vend à Paris, en 1830, 30.000 francs ; en 1831, 1.000 francs. En 1830, les charges d'agents de change se vendent un million ; en 1831, à peine 400.000 francs, etc. On pourrait rapprocher ces constatations de celles faites au début de 1830. Le commerce alors remerciait la Couronne de son état de prospérité, et le crédit était assez florissant pour, qu'un emprunt à 4 0/0 fût négocié à 102 fr. ; les classes ouvrières trouvaient partout l'aisance et le travail ; enfin, une magnifique colonie avait été donnée à la France. (3) Si l'on ajoute à ce bilan les témoignages précis fournis par les rapports des diplomates étrangers consciencieusement interrogés par nous sur l'indéniable épanouissement de la France à cette époque, on saisira toute la justice de l'éloquent jugement porté par un membre de l'Académie française, M. Thureau-Dangin, sur l'œuvre de la Restauration. (4)

(1) *Quotidienne*, 29 décembre 1830.
(2) Le général Lamarque était de ce nombre et attaquait violemment le Gouvernement à la Chambre.
(3) Voir *Quotidienne*, 3 janvier 1831.
(4) *Histoire de la monarchie de Juillet*, tome I (préface).

Après les journées tumultueuses de décembre, la tranquillité s'était peu à peu rétablie dans Paris. La démission de La Fayette, qui avait fait redouter des troubles graves, n'avait, en somme, donné lieu qu'à quelques virulents articles dans la presse d'extrême-gauche. Aucune agitation dans le public ; il semblait que la démission de La Fayette eût enlevé un grand poids à la population ; (1) on assurait même qu'elle en était en majorité satisfaite, parce que « la présence de cet homme dans les affaires et surtout son influence sur la partie armée de la nation étaient un sujet d'alarme et ne permettaient pas d'acquérir ce sentiment de sécurité sur l'avenir, même le plus rapproché, nécessaire au mouvement et à l'existence du commerce et des transactions sociales » (2)

On commençait à percevoir nettement que l'objectif de La Fayette était incompatible avec la sécurité et la paix auxquelles on aspirait. Cependant, Louis-Philippe avait encore à lutter contre bien des éléments de trouble. Les libéraux exaltés, un certain parti militaire, le pressaient de profiter des circonstances pour consommer la réunion de la Belgique à la France, ou tout au moins consentir à la nomination d'un prince français. On sait la fermeté du Roi en cette circonstance. Rien ne put l'entamer. On commençait d'ailleurs à mettre Laffitte sur la sellette. Il était sous commission, « sinon de banqueroute, du moins de liquidation. » (3) Cet homme, qui s'était signalé par sa haine des Bourbons et avait travaillé à leur chute, qui n'avait su ou voulu prononcer des paroles d'apaisement en présence de l'émeute grondant, devenait, à son tour, discuté, discrédité, acculé à « la faillite politique et financière. » (4) Sa chute apparaissait prochaine.

Le général Pozzo, qui reprenait peu à peu le rôle de conseiller qu'il avait eu sous Charles X, se plaignait de l'augmentation des armements et lorsque le Roi alléguait ceux de la Russie, dont la

(1) Le grand-duc Constantin, qui suivait passionnément les événements de France, écrivait à son frère : « Je n'en suis pas fâché ». (Société Impériale, t. CXXXII, p. 105, 1831.)

(2) Pozzo à Nessolrode, 21 décembre — 2 janvier 1831.

(3) *Idem*, 1er-13 janvier 1831.

(4) *Idem*, *idem*.

France entière s'était émue, Pozzo répondait « qu'il était toujours au pouvoir de l'Empereur et des autres souverains, dont l'autorité n'était pas partagée par des corporations populaires, d'arrêter leurs armées sur les points qu'ils jugeraient convenables ; mais qu'un roi français n'avait pas la même faculté parce que tantôt les Chambres, tantôt la licence de la presse et la voix publique, qui se manifestent d'une manière si erronée, pouvaient le forcer à des mesures que sa sagesse aurait désaprouvées. » (1)

Louis-Philippe n'appelait pas néanmoins sous les armes les 80.000 hommes que les Chambres lui avaient accordés. Il annonçait même l'intention de se concerter avec les souverains de l'Europe au sujet d'un désarmement partiel. Le cabinet appuyait le Roi, à l'exception du maréchal Soult, dont la réserve cachait mal son désir de la guerre, où il entrevoyait le succès de la cause bonapartiste. Le corps diplomatique souhaitait sa mise à l'écart et son remplacement par quelqu'un de moins ambitieux. (2) La majorité du parlement était décidée au rétablissement de l'ordre ; mais singulièrement contrariée par La Fayette, devenu, depuis qu'il avait quitté le commandement de la garde nationale, l'ennemi mortel du Roi. Sa propagande incessante exerçait son action jusque sur les libéraux modérés et portait la population à manifester en faveur de la Pologne, (3) et de l'annexion de la Belgique. (4) A Pétersbourg la haine pour les Polonais

(1) Pozzo à Nesselrode, 1er-13 janvier 1831.

(2) « L'ambition dévorante du maréchal Soult doit entrer pour beaucoup dans l'ardeur de ses dispositions » (Apponyi à Metternich, 6 janvier 1831).

(3) « Jamais guerre ne fut plus nationale. Plusieurs corps d armée ont juré la ruine de la Pologne au milieu de leurs chants guerriers. La cour impériale partage l'irritation générale. » (Lettre de Saint-Pétersbourg au *Mémorial de Toulouse*, 11 janvier 1831).

(4) Cette agitation nouvelle venant s'ajouter à celle des journées de décembre avait profondément inquiété les Etats germaniques. Plusieurs états de la confédération venaient de s'adresser au prince chancelier « pour le presser d'organiser une force suffisante, pour repousser une attaque possible. de la part de la France » (de Bray, ministre de Bavière à Vienne, au roi de Bavière, 5 janvier 1831) « V. M. apprendra avec plaisir, ajoutait de Bray quelques jours plus tard (12 janvier) que, dans les dernières conférences tenues ces jours derniers chez le prince chancelier, il a été arrêté que deux corps d'armée équivalant à peu près au contingent de l'Autriche seraient placés l'un, sur les frontières de Bohême,

n'avait d'égale que l'enthousiasme qu'ils provoquaient ici, enthousiasme habilement entretenu par les émissaires que le gouvernement provisoire de Pologne avait délégués à Paris. « Ils ont recours à tous les professeurs d'insurrection et aux prévaricateurs de l'opinion. » (1) Certains d'entre eux avaient même demandé assistance à Sébastiani, qui, avec tact, mais résolument, les avait éconduits. Louis-Philippe donnait, dans ces circonstances, un témoignage de ses sentiments envers la Russie. Il savait combien le départ de Mortemart avait contristé l'empereur Nicolas. Le duc de Trévise reçut donc l'ordre d'ajourner son départ pendant que Mortemart était chargé auprès de Nicolas I[er] d'une mission extraordinaire. « L'objet en est tout entier dans le choix de ce personnage. Le Roi, en le désignant, a voulu prouver à Sa Majesté impériale le désir qu'il a d'établir non seulement des relations amicales, mais intimes entre les deux cours. Il a voulu, en même temps, démontrer à la France et à l'Europe que ces relations ne pouvaient manquer d'exister à l'avenir puisqu'il avait plu à notre auguste maître d'agréer l'envoi auprès de sa personne de l'homme qui pouvait le mieux les faire naître et les cultiver. La confiance du public en tire déjà les plus heureux pronostics. » (2) En fait, nul mieux que Mortemart n'était désigné pour remplir avec succès une délicate mission. (3) On avait

l'autre en Tyrol et que l'ordre d'acheter 20 mille chevaux pour l'artillerie a été donné. »

— On redoutait en Allemagne une attaque française combinée avec la Belgique et la Suisse « travaillées en tous sens par la plus extrême démocratie », de Bray au roi de Bavière, 5 janvier 1831.

— On verra ci-dessous que cette grave question devait être reprise ultérieurement lors de la mission à Munich du général prussien Rühl.

(1) Pozzo à Nesselrode, 1[er]-13 janvier 1831.

(2) *Idem*, *idem*.

— « Il est superflu d'ajouter que le duc de Mortemart sera parfaitement reçu par l'Empereur. » (Lord Heytesbury à Palmerston, 24 décembre 1830). *Record Office*, Londres.

(3) — A la fin de décembre, le Tsar avait encore eu un long entretien avec Bourgoing, dans lequel perçaient ses préoccupations pour les affaires de France. « Je me demande toujours, disait-il, si les bons éléments auront le dessus ». Et comme notre Chargé d'affaires lui assurait que la France désirait instamment la paix, le Tsar répliqua vivement : « A qui, en Europe, l'idée d'attaquer la France pourrait-elle venir ? » (Bourgoing à Sébastiani, 23 décembre 1830).

à Paris, la ferme espérance qu'il scellerait une réconciliation jusqu'ici si ardue. Ces avances évidentes n'empêchaient pas le cabinet français de se montrer plein de pitié pour la malheureuse Pologne. Sébastiani en entretenait fréquemment lord Stuart, Pozzo et Apponyi. Il considérait l'incorporation éventuelle de la Pologne à la Russie « comme une violation ouverte des principales stipulations du Congrès de Vienne. » (1) L'ambassadeur de Russie avait reçu cette appréciation avec une froideur compréhensible. Il ne s'attendait pas, après la réserve extrême déjà marquée par Pozzo dans un précédent entretien sur ce sujet, que le ministre des Affaires étrangères y reviendrait. (2) Sébastiani s'y croyait autorisé par les retards successifs subis pour la remise des lettres de créance de Pozzo, lesquelles arrivèrent d'ailleurs sur ces entrefaites. Craignant même que la Pologne ne devînt un autre thème aux déclamations révolutionnaires, le ministre avouait qu'il aurait à « débiter beaucoup de phrases sentimentales, mais, qu'en conclusion, il déclarera que la France ne peut, ni ne doit assister les Polonais, ou se compromettre pour eux en quoi que ce soit. » (3) Pozzo se montra satisfait. Si Sébastiani parlait vraiment avec autant d'énergie qu'il l'assurait, il produirait en France et en Europe « un effet décisif » ; les révolu-

(1) Apponyi à Metternich, 4 janvier 1831.
— Le Gouvernement avait reçu une lettre du consul français à Varsovie, disant que les insurgés avaient compté sur trois événements qui manquèrent : des troubles en Russie, une révolte dans la population et l'armée en Lithuanie et des secours étrangers, principalement de France.

(2) Peu après, Nesselrode remerciait Pozzo du soin qu'il mettait à surveiller en France les machinations des révolutionnaires polonais. Il le félicitait du langage qu'il avait déjà tenu à notre gouvernement et ajoutait : « Jamais l'Empereur n'admettra une intervention quelconque, quels qu'en soient la forme ou le prétexte, dans les affaires de Pologne, En repoussant de prime abord toute ouverture de ce genre et en tranchant avec énergie toutes les subtilités dont le Ministère français a cherché à entourer la question, vous vous êtes placé sur le seul terrain qui puisse convenir à notre politique » (21 janvier 1831).

(3) Pozzo à Nesselrode, 13-25 janvier 1831. Le Tsar lui-même avait dit à Bourgoing :
« Je désire que les Polonais me laissent la possibilité de les bien traiter. Quant à la pensée qu'avait eue un moment le Tsar Alexandre de réunir en royaume quelques-unes des anciennes provinces polonaises, je le voudrais que je ne le pourrais pas » (Bourgoing à Sébastiani, 23 décembre 1830).

tionnaires seuls seraient mécontents, mais ceux-ci commençaient à se refroidir en constatant que les sommes parvenues au comité de souscription dont La Fayette était le chef, n'atteignaient jusqu'alors que deux mille francs, au lieu des vingt mille annoncés, et que Jourdan, sur l'enrôlement duquel on avait compté pour relever ce comité par une illustration militaire, s'y était nettement refusé sur le désir du Roi. (1)

Le parti révolutionnaire se rattrapait de cette déconvenue en lançant à travers la France et l'Europe des écrits incendiaires, dignes de ceux qui, tant de fois, étaient partis des rangs libéraux pendant les dernières années de la Restauration. Ces publications étaient généralement envoyées à Marseille, d'où elles rayonnaient dans toute l'Europe méridionale. Louis-Philippe le savait. Il n ignorait pas non plus que beaucoup de réfugiés s'employaient en France à cette propagande néfaste. Le gouvernement songeait à s'arrêter à quelque grand parti (2) pour se débarrasser de

(1) V. Pozzo à Nesselrode, 13-25 janvier 1831.

(2) Les rapports des agents sardes semblaient d'ailleurs avoir fortement exagéré, à l'instigation de Metternich, le chiffre des révolutionnaires italiens réfugiés en Provence. D'accord avec lui, Sébastiani acceptait de faire une démarche auprès du gouvernement suisse pour empêcher la formation des réfugiés sur les frontières du Piémont et d'Allemagne. « Je viens, disait notre ministre des Affaires étrangères, de transmettre les ordres les plus positifs à tous les agents français à l'étranger de vouer leurs soins constants à établir dorénavant les relations les plus confidentielles et les, plus amicales avec leurs collègues autrichiens » (Apponyi à Metternich 11 janvier 1831). — Les rapports franco-autrichiens redevenaient, en effet cordiaux non point que Metternich éprouvât pour la France et notre nouveau gouvernement la moindre sympathie, car, dans ses conversations particulières, il ne cessait de parler « de la faction » et de la révolution, mais parce qu'il sentait la nécessité d'une France amie lorsque nos frontières confinaient à celles du Piémont et presque aux provinces autrichiennes d'Italie ; tout mouvement en avant des troupes françaises aurait pu avoir en Italie des effets désastreux. Maison ne pouvait assez se louer de la bienveillance de l'Empereur et de Metternich ; Sébastiani s'appesantissait sur les intentions amicales de la France pour l'Autriche : « Veuillez tranquilliser entièrement le prince de Metternich sur notre désir sincère de rester en paix et en bonne intelligence avec toutes les puissances et particulièrement avec l'Autriche. Dites-lui que, s'il se présente à son esprit un doute, un sujet de méfiance quelconque à l'égard de notre marche, qu'il veuille s'en ouvrir franchement et sans réserve

cette foule de réfugiés compromettants. On en signalait alors à Paris venant de tous les pays. L'un des agents secrets d'Apponyi, enrôlé dans le *Club des amis du peuple*, lui annonçait, qu'en février, tous les Italiens résidant en France se rendraient aux frontières, où l'on avait déjà envoyé plus de dix mille fusils. Par la même source, Apponyi apprenait que quelques agitateurs italiens avaient pénétré en France et devaient concerter avec le parti de la propagande le moyen de faire éclater une révolution en Italie. (1) Un certain accord semblait exister entre les révolutionnaires italiens et les agitateurs hongrois. Ceux-ci se proposaient de déchaîner un mouvement en Hongrie dès que l'Italie serait soulevée. Metternich signalait en même temps à son ambassadeur à Paris la présence de Transylvains en rapports avec nos révolutionnaires. Ces bruits, sans doute grossis, redoublaient la surveillance d'Apponyi : « La manie du libéralisme est malheureusement celle de la plupart de nos compatriotes voyageurs, et je n'ai vu que peu de Hongrois à Paris qui n'en fussent pas plus ou moins atteints. » (2) Les grands chefs du libéralisme, (3) La Fayette, (4) Dupont de l'Eure, le général Favier, Eusèbe de Salverte, Tracy, Corcelles, Lamarque, encourageaient secrètement le parti nombreux et puissant qui, en Belgique, réclamait avec insistance sa réunion à la France. (5)

Le loyalisme de la France dans cette question n'était, au fond,

envers vous. » Ainsi parlait Sébastiani à Apponyi (Apponyi à Metternich, 12 janvier 1831).

(1) Apponyi à Metternich, 14 janvier 1831.

(2) *Idem*, *idem*.

(3) Il devait y avoir certaines ramifications « entre les mécontents de Hongrie et le *club des Amis du peuple*. L'ambassadeur d'Autriche à Paris, en avait presque acquis la certitude et il avait appris également que, dans les bureaux du Ministère de la Guerre, on annonçait qu'une révolution bien plus terrible que celle de Pologne devait éclater dans le courant de janvier en Hongrie » (Apponyi à Metternich, 1[er] janvier 1831).

(4) « Le patriarche de cette tourbe », disait l'ambassadeur d'Autriche, lui avait pourtant assuré « qu'il avait pris la résolution de se retirer entièrement des affaires et de mener une vie tranquille en dehors de toute influence quelconque » (Apponyi à Metternich, 19 janvier 1831).

(5) Sébastiani répond toujours aux propositions belges « la réunion est impossible, elle entraînerait une guerre générale » (Apponyi à Metternich, 13 janvier 1831).

qu'une nécessité, répétait-on, au dehors. « Si jamais la France pouvait acquérir la certitude qu'en acceptant le don de la Belgique, une guerre avec l'Angleterre n'en deviendrait pas le résultat immédiat et inévitable, nul doute qu'elle finirait par se prêter aux vœux de la nation belge. » (1)

L'annexion de la Belgique à la France, c'était la guerre avec la Prusse, inquiète pour les provinces rhéanes. Mais, dans les insinuations plus ou moins fondées que soulevait une telle éventualité, il y avait surtout le dépit profond de l'union de la France et de l'Angleterre. La preuve en est dans le curieux entretien de Pozzo avec lord Granville : « Si vous vouliez seulement, lui disait Pozzo, constater par un acte, par un signe quelconque que vous existez, les choses iraient bien autrement — Nous ne voulons que la paix. répondit lord Granville — Très bien, mais même pour cela, il faut vivre, il faut exister. Or, depuis six ans, vous êtes morts, et vous dites constamment à tous ceux qui s'adressent à vous ; nous sommes morts et nous voulons l'être. » (2)

L'accord de la France et de l'Angleterre s'imposait d'autant plus que les affaires belges se compliquaient étrangement. La question

(1) Cette appréciation d'Apponyi avait bien un fond de vérité.

Au début de janvier Talleyrand avait découvert aux Anglais le fond de sa pensée. « N'y aurait-il pas moyen, avait-il dit à Palmerston, de faire un arrangement par lequel le Luxembourg pourrait être donné à la France ? » (Voir *Correspondance intime* de *Palmerston traduite de l'anglais par Craven*, p. 8). Palmerston dit sa surprise « en entendant une proposition si fort en désaccord avec le langage que Talleyrand et son gouvernement tenaient depuis quelque temps ». Quelques jours plus tard, Talleyrand revient à la charge et n'hésite pas à poser au ministre anglais, la question « de son assentiment à la nomination du duc de Nemours comme roi des Belges » (même volume, p. 12). Ces insinuations en disaient long sur les pensées intimes de notre gouvernement qui cédait évidemment à la pression du parti du mouvement pour lui donner une apparence de satisfaction.

A Saint-Pétersbourg, Mortemart avait cru pouvoir se permettre vis-à-vis de Nesselrode quelques vagues insinuations semblables. Le ministre impérial des Affaires étrangères les avait accueillies par le silence, et il écrivait le 3 février à Pozzo : « Les projets d'agrandissement de la France, que le duc de Mortemart n'a articulés, au reste, jusqu'ici qu'avec beaucoup de précaution et de réserve, n'ont reçu de notre part aucune espèce d'encouragement. »

(2) Apponyi à Metternich, 13 janvier 1831.

des limites était toujours pendante ; le Congrès belge réclamait la possession de la rive gauche de l'Escaut, celle du Limbourg et celle du Luxembourg (1).

(1) Voici, à ce sujet, des extraits de la note que faisait remettre à Londres le 6 janvier 1831, le gouvernement provisoire belge : « Les commissaires belges à Londres croient devoir mettre sous les yeux de LL. EE. les plénipotentiaires des cinq puissances la pensée du gouvernement provisoire de la Belgique sur la question des limites qui devront être tracées entre cet Etat indépendant et les territoires voisins. Quoiqu'une si grave question ne puisse être décidée en dernier ressort que par le Congrès national, à qui seul appartient ce droit, les commissaires délégués n'en sont pas moins obligés à faire connaître les uniques bases sur lesquelles on puisse voir s'établir un traité conforme aux véritables intérêts du pays et à la dignité d'un peuple qui a su conquérir l'indépendance... Il importe à l'équilibre politique de l'Europe que ce peuple soit fort et heureux... La ci-devant Flandre des Etats réunie aux départements de l'Escaut et de la Lys en 1795, ne peut cesser de faire partie de la Flandre orientale et de la Flandre occidentale qui remplacent aujourd'hui, sous une autre dénomination, ces deux anciens départements belges ; sans la possession de la rive gauche de l'Escaut, la Belgique serait à découvert de ce côté et la libre navigation de ce fleuve pourrait n'être qu'une stipulation illusoire. Les Hollandais, maîtres du pays situé sur cette rive et maîtres, par conséquent, de toutes les écluses, construites pour l'écoulement des eaux de la Flandre ci-devant autrichienne, inonderaient à volonté, comme ils l'ont fait à des époques antérieures, le sol dont se composerait le territoire belge. La ville de Gand, qui communique avec l'embouchure de l Escaut par le nouveau canal de Termeuze, perdrait tous les avantages commerciaux résultant pour elle de ce moyen de grande navigation.... Maestricht, qui n'a jamais fait partie de la république des provinces Unies, mais où les Etats généraux exerçaient certains droits en concurrence avec le Prince-Evêque de Liège, est encore une de ces possessions qu'on ne saurait disputer à la Belgique avec quelque apparence de justice et de raison, d'autant plus que les Hollandais sont détenteurs de toutes les indemnités qui leur furent données en échange de la Flandre des Etats et de leur portion d'autorité dans Maestricht. Les notes verbales auxquelles on se réfère établissent à suffisance de droit les titres de la Belgique sur ces divers points...

La question du Luxembourg a été discutée à fond. Cette province faisait partie intégrante de l'ancienne Belgique ; les traités qui lui ont donné des relations particulières avec l'Allemagne ne lui ont jamais ôté le caractère de province belge. Le grand-duché de Luxembourg n'a point formé un état séparé du royaume des Pays-Bas. En même temps que les citoyens des autres provinces belges, les habitants du Luxembourg ont d'ailleurs secoué le joug du roi Guillaume, qui a déclaré que leurs représentants ne pouvaient siéger aux Etats généraux de La Haye ; ils ont

La question du souverain n'offrait pas moins de points litigieux. En Belgique, un courant toujours plus fort se dessinait en faveur d'une annexion à la France, ou, à défaut, pour le choix du duc de Nemours comme souverain. On faisait circuler dans les communes du Hainaut et de la province de Namur des pétitions demandant la réunion de la Belgique à la France. Elles se couvraient de signatures ; il était rare que les colporteurs éprouvassent un refus. (1) Une importante discussion s'élevait au Congrès de Bruxelles. « C'est vers la France que nous devons tourner les yeux, les autres puissances sont nos ennemies », s'écriait Delward. Lord Grey avait dit à Talleyrand : « Le duc de Nemours ou la réunion à la France sont une et même chose et cette chose là entraînerait inévitablement la guerre. » (2) Les réponses de Sébastiani, rapportées au

envoyé leurs députés au Congrès national avec les autres Belges ; ils ont voté l'exclusion de la maison de Nassau... ils ne peuvent et ne veulent plus rentrer sous la domination de cette famille. La Hollande est suffisamment garantie de toute atteinte de la part des Belges, au moyen des fleuves, il est juste que la Belgique trouve au nord une garantie égale dans les forteresses en deçà de ces mêmes fleuves, et non seulement elle a le droit d'insister sur la possession de ce qui fut à elle, mais encore sans être accusée d'exagérer ses prétentions, elle pourrait invoquer la fraternité qui l'unit au Brabant septentrional, dont les intérêts agricoles et industriels, non moins que les opinions religieuses de la presque totalité de ses habitants, éloignent toute idée de fusion avec la Hollande .. (Arch. du ministère des Aff. étrang , à Bruxelles.)

(1) « A Mons, on ne parle que des Français, on les appelle sans cesse. Dimanche, 9 janvier, on jouait *Aline*. Au moment où l'on annonça l'Ambassadeur français, ce ne fut qu'un cri dans la salle : « Vive la France, nous voulons les Français. » (Tiré de l'*Echo de la Frontière*, janvier 1831).

(2) De son côté, le *Times* écrivait : « Si les Belges se liguent avec un parti violent, en France... avec le parti qui veut l'annexion de la Belgique, sans avoir égards au sentiment de l'Europe... cette ligue est une confédération hostile contre le continent et contre l'Angleterre et doit... devenir une cause légitime de guerre de la part des puissances qui se sentent lésées.... Faut-il que le gouvernement anglais se risque à voir encore Anvers avec une ligne menaçante de forts et de batteries sur la rive gauche de l'Escaut, réaliser les rêves de Bonaparte qui voulait, de cet immense arsenal de puissance maritime, faire un pistolet *toujours tourné contre l'Angleterre* ? Si la France arrive jusqu'aux portes de la Hollande, qui garantira qu'elle s'arrêtera à ce premier boulevard des côtes de l'Angleterre ? » (Extrait tiré de la *Quotidienne*, du 13 fév. 1831)

Congrès par le comte de Celles, avaient consterné les patriotes. « Quoi, disaient-ils, Charles X combattit pour les Grecs, renversa le dey d'Alger pour un coup de chasse-mouches, et ce sont ses seuls titres à l'affection des Français ; et la France régénérée craint la guerre pour la Belgique. C'est impossible, aussi, sommes-nous décidés, si telle est la vérité, à donner au gouvernement français une terrible leçon. Nous nous donnerons un gouvernement qui soit hostile, non au peuple, mais à ses chefs qui le méconnaissent ou le trahissent... Puisque notre rôle en Europe est de servir de poids pour l'un ou l'autre plateau de la balance, nous nous mettrons dans celui qui nous conviendra le mieux. »

Dans cette occurrence, la position du Roi vis-à-vis d'une partie de la nation française, qui le pressait d'accepter les propositions belges, était fort délicate. Cette faiblesse du gouvernement provisoire d'une part, de l'autre, la marche révolutionnaire du Congrès, nous plaçait nous-mêmes dans une situation des plus périlleuses. On nous pressait plus que jamais de consentir à la réunion de la Belgique à la France pour laquelle on s'engageait à obtenir des signatures innombrables de toutes les villes et provinces. Nous n'en voulions pas, et même nous évitions soigneusement tout ce qui pouvait provoquer une pareille proposition.

L'attitude de la France ne laissait aucune prise à la suspicion. Autant elle se montrait inébranlable dans la question du duché de Bouillon, qui n'avait jamais été regardé comme faisant partie du Luxembourg et des états de la confédération germanique, autant elle était prête à reconnaître sur le grand-duché du Luxembourg les droits de cette dernière. Quant à la désignation du souverain, Louis-Philippe penchait pour le prince de Cobourg « parce que, disait Sébastiani, il était agréable à l'Angleterre. » (1) Mais il était gêné par l'impopularité de ce prince, en France, depuis son refus du trône de Grèce où l'avait porté l'opinion publique. D'autre part, le Tsar ne voulait pas entendre parler d'un autre prince que d'un Nassau. (2)

(1) « Les affaires de Belgique ont perdu politiquement le prince Léopold » (Sébastiani à Talleyrand, 10 janvier 1831).

(2) « La France ne croit pas le Prince d'Orange possible, malgré les

Talleyrand avait proposé aux représentants des autres puissances de ne pas s'arrêter au refus de la Russie « et de passer outre. » (1) Palmerston semblait être de cet avis. Mais de nombreuses pétitions étaient parvenues au Congrès en faveur du prince d'Orange, au lendemain du jour où il s'était prononcé pour le prince Othon de Bavière que l'Angleterre repoussait. Le parti orangiste comptait encore de nombreux partisans en Belgique. Aussi l'Angleterre, qui n'avait jamais abandonné complètement le prince d'Orange, semblait y revenir maintenant. C'était d'ailleurs une manière de flatter la Russie et de ramener à elle la confiance ébranlée des cours de l'Europe centrale. Pendant ce temps, les hostilités continuaient. L'armistice était rompu en fait. Le roi de Hollande se refusait à lever le blocus d'Anvers tant que n'auraient pas été agréées les conditions qu'il mettait à la séparation. Ce refus avait indisposé grandement en Angleterre et en France le monde commercial. Le langage du ministre d'Angleterre à La Haye était alors particulièrement énergique. Sur l'ordre de Palmerston, il insistait sur le point de la libre navigation de l'Escaut et de l'ouverture des écluses, représentant au souverain que « cette détermination seule mettrait la conférence à même d'intervenir d'une manière efficace en faveur de ses intérêts, ce qu'elle s'empresserait, dès lors, à faire avec un espoir fondé de succès. » (2)

Mais l'Angleterre était tenue à des ménagements envers la Hollande à laquelle la liaient ses importants rapports commerciaux et d'anciennes et très cordiales relations politiques. (3) On peut juger

efforts qu'elle a faits antérieurement en ce sens. » (Sébastiani à Talleyrand, 10 janvier 1831.)

(1) Sébastiani à Talleyrand, 3 janvier 1831.

(2) Apponyi à Metternich, 4 janvier 1831.

(3) A cette époque, un marchand anglais écrivait : « Pour le commerce d'importation, la Belgique peut à peine nous fournir le moindre article, si on la compare à la Hollande qui peut continuer à nous approvisionner de garance, de beurre, de fromages, de lins, de cuirs, de peaux, d'écorces, de grains et de mille autres produits, soit de son propre sol, soit de celui d'Allemagne, et même au besoin de genièvre pour nos colonies... Jamais aucun des produits de nos manufactures ou d'autres ne prendront dans la Belgique qui possède les mêmes produits et les mêmes manufactures, et ce sont là précisément les articles qui, dans l'intérêt individuel

combien les principes libéraux implantés en Angleterre par la révolution française y avait poussé de fortes racines pour que le peuple anglais eût ainsi pris le parti de la Belgique, malgré tant d'attaches à la Hollande, méconnaissant ainsi ses intérêts innombrables. L'Angleterre de 1831 ne ressemblait guère à celle de 1789. Une transformation radicale s'opérait dans le pays au bénéfice de la démocratie qui prenait peu à peu conscience d'elle-même. Ses aspirations dominaient tout au détriment même des grands intérêts anglais, intimement liés au commerce hollandais.

En attendant, la Russie, la Prusse et l'Angleterre affirmaient leurs préférences pour le prince d'Orange. Les récentes manifestations belges avaient convaincu la France de l'inanité de ce projet. « Vous savez, disait Sébastiani à Apponyi, (1) tout ce que nous avons fait pour défendre et appuyer les droits légitimes de la maison d'Orange au trône belge, et que ce n'est que la conviction, partagée, à ce qu'il semble, par tous les cabinets, de l'impossibilité de réussir, qui nous a fait abandonner toute tentative ultérieure à cet égard... Tout ce que nous désirons, c'est uniquement que l'état des choses en Belgique sorte du provisoire et qu'un gouvernement régulier avec un chef catholique et non indigène y soit établi. Le choix du prince, pourvu qu'il possède ces qualités, ne nous importe nullement... J'ai demandé à M. de Celles s'il pouvait y avoir encore des chances en faveur du prince d'Orange. Il m'a répondu que, parmi les 3.800 000 habitants de la Belgique, ce prince trouverait à peine un parti de 150.000 et qu'il fallait renoncer à jamais à tout espoir de le voir élevé sur le trône de la Belgique. » D'autre part, le Congrès avait délibéré sur le choix du duc de Leuchtenberg, auquel cinq voix seulement ont

des deux pays, doivent trouver des demandes. Le caractère des Belges, en général, n'est pas non plus de nature à nous engager à entretenir beaucoup de liaisons avec eux... On a de la peine à comprendre comment, sous de pareilles circonstances, on ait pu représenter sous d'aussi fausses couleurs le véritable état de choses... Je me suis souvent imaginé que le motif principal qui inspirait ainsi à nos compatriotes cette sympathie pour tout mouvement populaire, devait être attribué à une disposition innée pour les principes révolutionnaires. (*Messager de Gand*, 28 février 1831. — Bibliothèque royale de Bruxelles).

(1) Apponyi à Metternich, 19 janvier 1831.

manqué pour être élu souverain de la Belgique. Mais Bresson avait nettement déclaré que si ce prince, formellement exclu par la France, était néanmoins élu, il quitterait sur le champ la Belgique et cette déclaration formelle avait vivement impressionné le Congrès. (1)

Le langage ferme de la France au sujet de l'impossible choix du prince d'Orange provoquait des explications aigres-douces, entre lord Stuart et Sébastiani. Le Roi ne parlait qu'avec une agitation extrême des affaires belges, et Sébastiani n'était pas plus rassuré devant les menées de la faction hollandaise qui poussait à la guerre, de la faction belge qui tenait toujours pour une réunion à la France, et du parti, trop considérable chez nous, qui cherchait dans la guerre la réalisation de ses ambitions personnelles. (2) « Ce parti, disait Sébastiani, devient de jour en jour plus puissant et plus redoutable ; ce ne sont plus seulement les révolutionnaires et les républicains qui le composent, mais les gens modérés eux-mêmes, et la classe des commerçants commence maintenant à le renforcer et à se prononcer chaudement en sa faveur. L'activité et l'audace de ce parti sont extrêmes, et il y a tout lieu de craindre que nous ne soyons bientôt dans l'impuissance de lui résister et qu'il ne parvienne à nous renverser. Mais je me ferais plutôt *couper les deux mains* que de signer la guerre, je la

(1) Apponyi à Metternich, 20 janvier 1831. — C'est Mérode qui avait fait échouer au Congrès l'élection du duc de Leuchtenberg, à l'instigation de La Fayette qui poussait toujours à la réunion de la Belgique à la France et ne voulait pas du choix d'un membre de la famille Bonaparte, (Apponyi à Metternich, 22 janvier 1831). Les partisans du duc de Leuchtenberg effrayaient d'ailleurs l'Europe : « On y voit beaucoup plus qu'il n'y a peut-être » (de Celles à d'Arschot, membre du Congrès national23 janvier 1831. — *Archives du Ministère des Affaires étrangères à Bruxelles*). — Mais les Belges tenaient surtout à ne pas s'aliéner la France, sinon, écrivait de Celles, « dans un mois, nous sommes perdus et je craindrais la guerre civile, la guerre étrangère et des vues de partage, non de la part de la France, cette [illisible] lui fait horreur et ne se réaliserait jamais de son consentement » (de Celles à d'Arschot, 23 janvier 1831, *Archives du Ministère des Affaires étrangères à Bruxelles*).

(2) Parmi les plus ardents en faveur de la Belgique se trouvait alors le général Favier qui parlait ouvertement d'aller se mettre à la tête du parti de la guerre. Il avait été averti que, dans ce cas, il serait rayé des cadres.

combattrai tant que je pourrai et, voyant qu'elle est devenue inévitable, je me retirerai et la France deviendra ce qu'elle voudra. » (1)

Flahault, à peine revenu d'une première mission à Londres, repartait le 22 janvier sur l'ordre de Sébastiani afin de se concerter avec le cabinet anglais sur les moyens de terminer, à tout prix, les affaires de Belgique. On voulait peser sur le Congrès belge pour qu'il ajournât de quelques semaines l'élection d'un prince sur lequel toutes les puissances pourraient tomber d'accord.

Flahault avait aussi l'instruction de seconder le prince de Talleyrand auquel certains reprochaient vivement la signature du protocole du 9 janvier (2).

Les craintes, publiquement exprimées par Sébastiani, avaient

(1) Apponyi à Metternich, 22 janvier 1831. — « On ne saurait nier, qu'à Paris, il existe une foule de gens fort peu jaloux de la liberté constitutionnelle et qui ne demandent que l'une de ces deux choses : une guerre étrangère au profit de leur vanité et dans l'intérêt de leur haine pour le despotisme, ou des troubles à l'intérieur, parce qu'ils espéreraient, à la faveur du mouvement, s'emparer des places de ceux qui ont quelque chose à perdre et qui redoutent la révolution » (Extrait du *Times* cité par la *Quotidienne* du 5 janvier 1831).

(2) Ce protocole enjoignait au roi de Hollande de rétablir la libre navigation de l'Escaut pour le 20 du même mois, sans autres droits de passage et de visite que ceux qui existaient avant la réunion des deux pays. Il enjoignait aussi au gouvernement provisoire de la Belgique de faire cesser, sans le moindre délai, les hostilités qui avaient été reprises aux environs de Maestricht, et de rappeler les troupes belges dans les positions qu'elles occupaient le 22 novembre 1830.

Cet acte avait été accueilli en Belgique avec une explosion de colère, et le Congrès y avait ainsi répondu :

« Le Congrès national, vu le protocole signé par les envoyés de la France, de l'Autriche, de l'Angleterre, de la Prusse et de la Russie en date du 9 janvier 1831 et communiqué à l'Assemblée le 15 du même mois.

« Considérant que le peuple belge a, depuis plusieurs mois et sans le concours d'aucune puissance étrangère, secoué le joug de la Hollande et constitué son indépendance.

« Que la guerre existant entre la Belgique et la Hollande, aucune puissance étrangère n'a le droit d'intervenir dans les affaires de ces deux pays.

« . . . . . Que les puissances ont proclamé elles-mêmes le principe de non intervention . . . .

« Que le Congrès et la Belgique ne connaissent et ne connaîtront aucune convention par laquelle les cinq puissances seraient constituées ar-

exercé une certaine impression sur son entourage et sur le corps diplomatique qui préparait des notes officielles. « Pozzo attache une importance extrême aux paroles qu'il vient de recueillir de la bouche du ministre et il est très impatient d'en instruire sa cour. » (1)

Sébastiani s'efforçait de conjurer ce péril de guerre : « J'ai déclaré de nouveau à M. de Celles que le Roi s'opposerait constamment au choix du duc de Nemours et à la réunion de la Belgique à la France et qu'il persisterait également dans l'exclusion des ducs de Reichstadt et de Leuchtemberg... Il faut à tout prix en finir avec cette affaire, elle tient toute l'Europe en suspens ; elle est, au milieu des bonnes relations dans lesquelles nous sommes avec les cabinets, un continuel épouvantail de guerre, et nos agitateurs en France parviennent à l'exploiter avec un succès toujours croissant. » (2) Et Laffitte, au comble de l'exaspération, accusait : « Ces Belges sont de vrais ingrats. C'est à nous seuls qu'ils doivent leur existence, car sans nous les Prussiens n'auraient-ils pas occupé depuis longtemps la Belgique et que serait devenue dès lors son indépendance. » Quant à Louis-Philippe, son impatience, son mécontentement contre les Belges et contre le parti français qui voulait la réunion à la France, croissait. Il se débattait au milieu d'embarras inextricables. « Cette offre de la réunion, ce funeste cadeau qu'on veut nous faire,

bitres de leurs démêlés avec la Hollande, surtout si on lui donnait le droit *d'exécuter par la force*.

. . . .

« Que le protocole du 9 janvier, *auquel la Belgique n'a pas pris part*, consacre formellement le principe d'intervention directe et armée, principe et droit des nations.

« Que si les gouvernements se liguent à Londres pour étouffer les germes de la liberté partout où ils se manifestent, *la Sainte Alliance des peuples* saura rompre les fers que le despotisme leur prépare.

. . . .

« Proteste solennellement contre toute intervention des gouvernements étrangers dans les affaires de la Belgique et ses relations avec la Hollande et, se confiant dans la sympathie des peuples pour les Belges et la cause sacrée qu'ils défendent :

« Déclare que la nation se lèvera en masse pour conserver ses droits et son indépendance » (*Quotidienne*, 20 janvier 1831).

(1) Apponyi à Metternich, 22 janvier 1831.

(2) *Idem*, 24 janvier 1831.

disaft-il à l'ambassadeur d'Autriche, nous placent au bord d'un abîme de difficultés. Croyez-vous qu'avec l'esprit qui règne en France et l'impulsion donnée par le parti qui veut le trouble et l'anarchie, ce soit chose facile que de repousser de pareilles propositions ? Je me suis imposé néanmoins cette tâche et je continuerai à le faire avec une persévérance que rien ne pourra ébranler. » (1)

Sur ces entrefaites, la conférence de Londres, après une séance de huit heures et demie, prononçait la séparation définitive de la Belgique et de la Hollande et décidait que les limites de cette dernière comprendraient tous les territoires, places et villes qui appartenaient en 1790 à la république des provinces unies des Pays-Bas. La Belgique serait formée de tout le reste des territoires qui avaient reçu la dénomination de royaume des Pays-Bas dans le traité de 1815, à l'exception du grand-duché de Luxembourg, qui continuerait à faire partie de la confédération germanique. Mais une grande victoire pacifique avait été remportée par Talleyrand. Après une lutte acharnée et malgré l'opposition violente de la Prusse, il avait obtenu la neutralité de la Belgique sous la garantie des puissances.

Ce succès qu'un historien célèbre appeliat plus tard, à juste titre : « Le dernier bienfait de la monarchie », avait pour la France un prix inestimable. En 1831, en effet, la force ne primait pas audacieusement le droit ; on pouvait encore faire fonds sur la parole des puissances et sur le respect d'une neutralité garantie. Nous avons appris depuis ce que valait, pour une nation orgueilleuse et sans foi, sa signature au bas d'un traité gênant.

Le succès de Talleyrand était le fruit d une longue préparation. Dès le 16 janvier, il préconisait dans ses lettres à Sébastiani « la formation d'un gouvernement fédéral en Belgique avec une neutralité reconnue ; » (2) Anvers et Ostende auraient été déclarées villes hanséatiques et Sébastiani, séduit, lui avait répondu : « Votre projet est une pensée profonde dont le Roi a été frappé. Il veut y réfléchir... Un pays plat, où il n'existe aucune des divisions naturelles qui se trouvent en Suisse et en Hollande, paraît peu propre à recevoir une organisation fédérative.

(1) Apponyi à Metternich, 25 janvier 1831.
(2) Talleyrand à Sébastiani, 16 janvier 1831.

Dans les circonstances actuelles, d'ailleurs, les constitutions des différents états seraient plus que démocratiques et serviraient ainsi d'aliment à cette tendance, qui ne se manifeste que trop, dans certains esprits, vers un ordre social dangereux pour les peuples voisins, aussi bien que pour le pays qui en ferait l'essai. » (1)

En séance de la conférence de Londres, Talleyrand avait alors soutenu l'idée d'une complète neutralité avec une force d'argumentation et une chaleur qui avaient fini par emporter l'assentiment de ses collègues. C'était donc le renversement du système établi en 1815 « en haine de la France. » (2) Les treize forteresses belges qui menaçaient notre frontière tombaient par le fait même. « Les Belges deviendront sans doute plus faciles à diriger lorsqu'ils sauront que leurs folies ne peuvent plus retomber que sur eux-mêmes. » (3)

Autant la décision de la conférence pour la neutralité belge avait été mal accueillie à Berlin, autant elle réjouit Londres où on admire l'habileté de Talleyrand qui avait ainsi resserré encore l'étroite union, plus nécessaire que jamais, de la France et de l'Angleterre.

Le roi de Hollande avait enfin levé le blocus d'Anvers, quelque irritation qu'il en ressentît; mais les Belges avaient continué de marcher sur Maestricht. La conférence, usant envers eux de rigueur, les avait menacés, s'ils ne s'arrêtaient, du blocus de leurs ports. Or, si l'investissement de Maestricht était une infraction grave à l'armistice, il pouvait être considéré comme la conséquence de l'infraction non moins grave, qu'y apportait Guillaume par le blocus de l'Escaut.

Le gouvernement belge avait loyalement donné à son corps d'armée l'ordre de s'éloigner de Maestricht et de se retirer derrière la limite fixée par les clauses de l'armistice. Ce n'était qu'en présence des dispositions hostiles du roi de Hollande qu'il était revenu sur cet ordre. La conférence, en faisant montre d'une certaine partialité, obtint pour résultat de faire rétrograder les troupes belges.

La déclaration de la neutralité belge répondait aux vœux du gouver-

(1) Sébastiani à Talleyrand, 19 janvier 1831.
(2) Talleyrand à Sébastiani, 21 janvier 1831.
(3) *Idem*, *idem*.

nement français. « C'est dans le fond ce que nous avons de tout temps voulu et désiré ; mais qu'en dira-t-on ici? disait Sébastiani à Apponyi ; voilà la grande question sur laquelle je serai furieusement attaqué, je me défendrai le mieux possible, mais la lutte est inégale. » (1)

Et le ministre reprit l'air rêveur et préoccupé qu'il avait depuis l'annonce du protocole du 20 janvier.

Le gouvernement s'abusait peut-être sur l'esprit de la Chambre. Visiblement, le temps faisait son œuvre d'apaisement et, sauf quelques exaltés irréductibles, la grande majorité de la nation voulait la paix. Néanmoins, le cabinet, et particulièrement le ministre des Affaires étrangères, attendaient la séance de la Chambre où la question serait soulevée, avec un sentiment d'effroi qui ne fut pas justifié. Malgré les violentes attaques du député Mauguin, la séance se termina par la victoire complète du gouvernement qui fit une profession de foi et prit des engagements politiques de nature à rassurer tous les gouvernements. « Répudier les traites de 1814... Qu'est-ce autre chose que la guerre avec toute l'Europe? Voilà pourtant ce qu'on nous a conseillé, ce qu'on nous conseille encore...

« La grande pensée,la pensée dominante du gouvernement de notre Roi constitutionnel, a été la conservation de la paix, parce que c'est la paix seule qui peut donner immédiatement à la Frande les institutions libérales dont elle a besoin. » (2)

Néanmoins, la décision que prendrait au sujet du nouveau roi des Belges le Congrès de Bruxelles soulevait des commentaires

(1) Apponyi à Metternich, 26 janvier 1831. — Déjà, pour apaiser le parti de la réunion à la France, tant en France qu'en Belgique, le gouvernement avait inventé mille moyens au succès desquels il ne croyait pas, qu'il ne désirait même pas, mais qui lui servaient de paravent : la récupération des villes et territoires cédés en 1815, peut-être même le partage de toute la Belgique entre la Hollande et la Prusse. Jamais l'Angleterre n'eût accepté de tels plans, mais ils nous permettaient de gagner du temps. Gagner du temps, c'était bien là l'essentiel pour user le parti du mouvement. Aussi, notre gouvereement voyait-il avec plaisir l'échec de plus en plus certain de la candidature du prince d'Orange que la gauche de notre Chambre détestait. C'était pour nos ministres un demi-succès (voir pour ces questions Pozzo à Nesselrode, 13-25 janvier 1831).

(2) *Quotidienne*, 28 janvier 1831.

passionnés. La cour de France était partagée en deux sentiments : elle ne voulait, sous aucun prétexte, le duc de Leuchtenberg, et le Roi refusait catégoriquement d'accepter l'élection du duc de Nemours. Or, les nouvelles reçues de Bruxelles tendaient à indiquer que le Congrès se prononcerait sûrement pour l'un ou l'autre de ces candidats. « Je ne veux pas, disait Louis-Philippe, de la couronne belge pour mon fils... Je serai toujours ferme sur ce point... Cette conférence ! Quel mal elle a fait de ne pas s'occuper d'abord de l'élection du chef futur de la Belgique ! Il fallait convenir des limites pour l'armistice, mais s'arrêter là et attendre pour procéder à la délimitation *territoriale*, que le gouvernement belge fût constitué et, par conséquent, son chef nommé. On a voulu tout précipiter, et cependant ce qu'il y avait de plus essentiel, la création d'un gouvernement régulier, a été entièrement négligé. » (1)

La tactique qui s'imposait à cette heure était celle de la temporisation : un brusque recul, des injonctions trop pressantes risquaient d'exaspérer les Belges. Mieux valait s'entendre avec la conférence de Londres sur une transaction intermédiaire. (2)

En attendant, la fermentation populaire augmentait à Bruxelles où l'on était « dans une position épouvantable. » (3) Ainsi disait à Apponyi le vicomte Villain XIV, père du député de ce nom. « La révolution de Belgique, ajoutait-il, n'a pas été faite par nous, elle nous vient de France... ce sont les émissaires de la faction révolutionnaire en France qui ont poussé à l'insurrection et à l'anarchie... Je ne vois de salut pour la Belgique que dans le retour du prince d'Orange... S'il voulait, sous les auspices de l'appui et de la garantie de la conférence, publier une proclamation dans laquelle il s'engagerait solennellement, avec une noble franchise, aux réformes désirées de la constitution, à la séparation réelle et irrévocable, administrative et politique des deux états, à la responsabilité ministérielle, au libre commerce avec les colonies hollandaises, au libre exercice de la

(1) Apponyi à Metternich, 31 janvier 1831.

(2) « Le ton du moment est de se confondre en lamentations de ce qu'il est si difficile de s'abstenir de s'approprier un pays dont les habitants veulent devenir Français » Pozzo à Nesselrode, 17-29 janvier 1831.

(3) Apponyi à Metternich, 4 février 1831.

religion catholique ; s'il promettait enfin que jamais les couronnes hollandaise et belge ne seraient réunies sur une même tête, j'ai la persuasion que l'immense majorité de la nation belge se prononcerait en sa faveur. »

En un mot la Belgique eût dicté au roi Guillaume des volontés peu compatibles avec la parcimonie des concessions qu'il entendait accorder de son plein gré. Certes, la nation belge supportait impatiemment le joug hollandais ; on sait le rôle que le clergé notamment avait eu dans la préparation des esprits à un changement de régime. Toutefois, il aurait peut-être été possible de maintenir le prince d'Orange sans la soudaine explosion des révolutionnaires due à des éléments que nous avons déjà fait connaître. Maintenant que l'exclusion d'une candidature du duc de Nemours ou du duc de Leuchtenberg apparaissait certaine, beaucoup envisageaient une transaction avec le prince d'Orange dans les conditions indiquées par le vicomte Villain XIV ; mais cette opinion n'était certainement pas celle de la majorité du pays. Le comte de Celles assurait que, sur trois millions et demi d'habitants, le prince d'Orange pourrait à peine compter sur 200.000 voix, fournies par la haute noblesse et une partie des villes de Gand et d'Anvers, et que, si ce prince venait en Belgique, il serait assassiné. En tout cas, l'anxiété régnait à Bruxelles. Le pays sur le point de prendre un parti dont dépendait son existence, hésitait, partagé entre mille sentiments contraires ; passant de l'espoir à la crainte, il redoutait une détermination qui, au lieu de conclure, le remettrait devant de nouvelles et affreuses perplexités.

Encouragé par les partis extrêmes en France, escomptant toujours que l'on pourrait forcer la main au Roi qui s'inclinerait devant le fait accompli, le Congrès de Bruxelles nommait le duc de Nemours à une majorité de 23 voix sur le duc de Leuchtenberg et de 76 sur l'archiduc Charles.

La conférence de Londres venait justement de décider (1), sur la proposition de l'Angleterre, l'exclusion pour la souveraineté de la Belgique des princes appartenant à l'une des familles régnantes dont

(1) Protocole du 1er février 1831.

les représentants étaient réunis à Londres. Cette détermination ne pouvait modifier l'attitude du gouvernement français, qui ne voulait pas paraître obéir aux volontés de la conférence et qui, prévoyant l'élection du duc de Nèmours, avait préventivement fait signifier au Congrès qu'il ne ratifierait pas une telle décision.

Sébastiani s'exprimait, d'ailleurs, avec quelque sévérité sur les travaux de la conférence de Londres. Il la jugeait trop « impérative » et craignait que ce ton n'indisposât les Belges. Il pensait qu'il eût fallu « proposer et conseiller », plutôt « qu'imposer et prescrire. » (1) Le seul point, peut-être, où il réservait ses décisions visait la délimitation de la Belgique et de la Hollande. « Seulement, Maestricht, avec un rayon, aurait mieux convenu à la Belgique qu'à la Hollande, pour laquelle cette ville n'est qu'un point détaché » (2) ajoutait le ministre.

Etait-il possible à la conférence de Londres d'atténuer la fermeté de son ton devant une Belgique si peu maîtresse de son sang froid ? Dans son intérêt même, l'autorité semblait devoir s'imposer. On peut, en tout cas, entrevoir, par le langage de Sébastiani, des difficultés qui s'élevaient fréquemment entre lui et Talleyrand, dont l'initiative hardie avait joué un rôle prépondérant dans la reconnaissance de la neutralité belge, à laquelle le gouvernement français avait souscrit, mais sans grand enthousiasme. Il ne faut pas oublier que, deux ans à peine auparavant, Polignac, dans les échanges qu'il rêvait en Europe, attribuait la Belgique à la France. Le Roi et Sébastiani, en présence du courant populaire qui, tant en France qu'en Belgique, portait à une annexion, eussent, sans doute, préféré un état de choses moins radical et réservant l'avenir. Des indices tendent à le prouver (3), notamment les appréciations — la part de l'exagération étant faite — de diplomates étrangers, qui valent, cependant, en pareille matière. (4)

Quoi qu'il en soit, le Roi parlait de l'élection du duc de Nemours

(1) Apponyi à Metternich, 5 février 1831.
(2) *Idem*, *idem*,
(3) Voir la correspondance intime de Palmerston, ouvrage cité.
(4) Se reporter, à ce sujet, aux dépêches d'Apponyi à Metternich, 31 janvier et 8 février 1831.

avec « une expression d'irritation et d'inquiétude. » (1) « Cette affaire me consume, je m'endors, je m'éveille avec elle, je n'y tiens plus. Il faut qu'elle finisse, sans cela nous n'arriverons jamais à pouvoir désarmer et, sans désarmement, point de confiance réciproque possible dans le maintien de la paix... Pourquoi cette conférence a-t-elle perdu son temps à prononcer arbitrairement, et sans le libre concours des parties intéressées, sur la délimitation sur la dette, sur les colonies, sur le commerce ; à exciter, à favoriser des tentatives pour le prince d'Orange, inutiles et désastreuses, au lieu de s'occuper exclusivement de la question la plus difficile, la plus urgente, de celle d'établir un gouvernement régulier, en proposant le choix d'un souverain qui pût être agréé par les cinq puissances ? » (2)

Pendant que se déroulaient ces graves événements, les députés belges, venus à Paris pour offrir la couronne au duc de Nemours, n'avaient pas encore été reçus par Louis-Philippe, et insistaient pour obtenir une audience (3). Leur langage trahissait « une grande confiance dans le succès de leur mission : » (4) « Nous réussirons disaient-ils avec assurance et pas un coup de canon ne sera tiré. » (5)

Un incident des plus fâcheux se produisit sur ces entrefaites. Sébastiani avait adressé à Bresson une longue lettre pour lui faire part du refus du Roi d'adhérer au protocole du 27 janvier qui mettait 16/31e de la dette belge à la charge de la Belgique, et 15/31e à la charge de la Hollande. En même temps, Sebastiani déclarait aussi à Talleyrand et à Brisson, que la fixation du territoire et des frontières devant être établie par les Belges et les Hollandais et ne serait pas définitive jusque là. Notre gouvernement avait d'autant plus de raisons de prendre cette attitude que les protocoles précédents, notamment celui qui concernait les limites, n'avaient pas seulement irrité les Belges, mais aussi les

(1) Apponyi à Metternich, 8 février 1831.
(2) *Idem*, *idem*.
(3) On pouvait s'expliquer aussi l'irritation produite à Paris par le protocole du 1er février au fait qu'on croyait pouvoir en déduire implicitement l'exclusion du prince de Naples comme appartenant à la famille des Bourbons, lord Granville avait rectifié cette opinion erronée (Apponyi à Metternich, 8 février 1831).
(4) Apponyi à Metternich, 8 février 1831.
(5) *Idem*, *idem*.

ultra-révolutionnaires en France ; ceux-ci avaient même adressé à Sébastiani et à Laffite les plus vifs reproches. Le ministère, timoré devant l'extrême gauche, donnait toujours deux coups de barre à gauche quand il en donnait un à droite et voulait, en désapprouvant la conduite de Talleyrand, éviter de fournir à ses ennemis une nouvelle occasion de l'attaquer. (1)

Bresson ayant communiqué indiscrètement la lettre de Sébastiani à un membre du Congrès, celui-ci l'avait livrée à la publicité. On peut imaginer la joie des Belges devant l'encouragement indirect qu'ils croyaient trouver dans cette communication sur la nomination du duc de Nemours.

Les plénipotentiaires de la conférence de Londres voyant, dans la divulgation de la lettre de Sébastiani au Congrès une intention de la part de la France, chargèrent en ces termes leurs collègues de Paris de s'en expliquer vivement auprès du ministre : « Nous avons, dirent-ils, l'instruction de vous déclarer que les quatre cours regardent le susdit protocole du 20, comme définitif dans tous ses points et notamment dans celui qui concerne les limites, que cette détermination est fondée en droit, parce que les Belges n'ayant jamais formé un état, ils n'ont pu acquérir de territoire sur qui que ce soit, et encore moins, dépouiller la Hollande de ses anciennes possessions... Enfin, que nous demandons et espérons que le gouvernement français avisera aux moyens les plus propres et les plus positifs, afin de détruire l'effet des expressions de la lettre du 1er février à M. Bresson. » (2)

1) Pozzo à Nesselrode, 22 janvier — 3 février 1831.

(2) Apponyi à Metternich, 15 février 1831.

On peut imaginer combien, après la divulgation de la lettre de Sébastiani à Bresson, la position de Talleyrand devenait difficile. Il ne pouvait ignorer les reproches violents qu'on lui adressait unanimement à Paris ; il exposait donc à un ami ces considérations faites dans une atmosphère dont le calme contrastait avec l'agitation de Paris : « Vous serez étonné qu'après la publication faite à Bruxelles par M. Bresson, je sois resté ici. Si j'avais quitté, les conférences étaient rompues et tout se préparait partout *pour la guerre* ; c'est incontestable. Je me suis sacrifié, mais je crois que j'ai rempli le devoir d'un honnête homme. On ne peut avoir la paix que si on laisse la conférence gouverner à sa volonté les affaires de la Belgique ; comme cela, on l'aura. Aucune puissance *seule* ne peut se charger de cette difficile affaire. Il faut *les cinq puissances bien réunies* pour la conduire. De Paris, il ne sort que des intrigues qui mettent la

Apponyi avait eu à ce sujet avec Sébastiani un entretien qui revêtit presque un caractère orageux. Notre ministre avait protesté que, pour lui, la conférence ne pouvait énoncer des décisions irrévocables ; elle devait se borner à des propositions. Or, Sébastiani estimait que la conférence avait commis une lourde faute : au lieu de s'occuper du choix du souverain qui aurait pu être décisif et mettre fin à l'agitation belge, elle s'était attardée à des points secondaires. En outre, par les intrigues du commissionnaire anglais Ponsonby, à Bruxelles, en faveur du prince d'Orange, la conférence semblait avoir fait revivre les prétentions de ce prince et encouragé les Belges à porter leur choix sur le duc de Leuchtenberg ou le duc de Nemours. Cette éventualité était fort possible. Ce n'était point un secret que les puissances, sauf la France, n'avaient jamais perdu l'espoir de faire monter le prince d'Orange sur le trône belge ; cette perspective seule exaspérait les Belges, et pouvait les pousser aux pires excès.

« La France approuve la fixation des limites entre la Belgique et la Hollande telle qu'elle a été posée par la conférence ; elle la trouve équitable et conforme aux intérêts politiques et administratifs des deux états, mais elle ne saurait voir dans cette détermination *qu'une proposition amicale* qui n'exclut pas, qui exige au contraire le concours et le consentement libre des parties en cause ; elle n'y reconnaîtra jamais un arrêt irrévocable que les cinq puissances se croient en droit d'imposer à la Hollande et à la Belgique. Tel est presque littéralement le sens dans lequel une lettre, que le général Sébastiani vient d'adresser au prince de Talleyrand, et dont il m'a donné lecture, est rédigée. » (1)

Apponyi, dépité, maussade, déclara « qu'une réponse aussi peu satisfaisante n'était guère propre à resserrer l'union de la conférence et à établir avec ce cabinet l'accord parfait et inaltérable qui régnait

défiance partout. Qu'on nous laisse ici sans s'en mêler et nous arriverons à un bon résultat S'il part quelque chose de Paris, on n'arrivera à rien » (Pozzo à Nesselrode, 1er-13 février 1831).

(1) Entretien de Sébastiani avec Apponyi. 12 février 1831.

La France désirait régler encore la question des enclaves ou des cessions qui faciliteraient les arrangements définitifs, ce que la conférence avait elle-même reconnu. La question du duché de Bouillon, notamment, nous intéressait trop pour ne pas faire l'objet d'une clause à part.

sur les affaires de Belgique entre les quatre cours. « (1) Lord Granville, Pozzo et Werther avaient présenté moins d'objections à cette réponse.

L'incident est suffisamment caractéristique pour expliquer les piques qui naissaient si souvent entre Sébastiani et Talleyrand. Celui-ci, désireux avant tout, de plaire à Londres et d'y fortifier sa situation, oubliait parfois son rôle de plénipotentiaire français pour se ranger aux vues des quatre cours. Il est vrai qu'il avait mesuré, dès le début de ces événements, les dangers, pour la France, d'une guerre qu'il s'était appliqué à détourner à tout prix. C'est pourquoi l'élection du duc de Nemours lui semblait redoutable, car ce serait « la guerre immédiate (2)... « En nous séparant de l'Angleterre, nous amenons inévitablement une guerre générale, dont il est aisé de saisir tous les dangers. » (3) « Je désire la paix, avait écrit de son côté Sébastiani à Talleyrand, le 29 janvier, parce que je la crois nécessaire au bonheur de la France et à l'affermissement de la dynastie du roi Louis-Philippe. Le ministère anglais nous a jetés dans d'étranges embarras en reproduisant le prince d'Orange et en excluant le prince de Naples. Il y a dans tout ce qu'il fait un désir si constant de contrarier les vues de la France, même les plus désintéressées, les vieilles préventions dominent encore à un tel point sa politique que, je ne dirai pas sa haine, mais son éloignement pour nous, frappe et aigrit tous les esprits. » On ne peut méconnaître, en effet, que les rapports franco-anglais, dans cette période, avaient subi des phases de confiance et de méfiance, reflet de celles qui, dans le domaine de la politique intérieure des deux pays, divisaient les hommes d'Etat. L'Angleterre accusait maintenant la France d'intrigues, de compétitions. Elle reprenait contre elle la politique tortueuse pratiquée pendant tant de siècles. « Or, disait Sébastiani, la seule personne que nous ayons envoyée à Bruxelles est M. de Löwenstern, parce qu'il est depuis quinze ans lié avec les hommes les plus influents et les plus violents du Congrès, qu'on me l'avait indiqué comme le seul qui pourrait parvenir à les détourner

(1) Apponyi à Metternich, 15 février 1831.
(2) Talleyrand à Sébastiani, 6 et 7 février 1831.
(3) *Idem*, *idem*.

de la pensée de la réunion et du choix du duc de Nemours. »

Si le roi Louis-Philippe avait décliné l'offre des députés belges d'une couronne pour duc de Nemours, il les avait pourtant reçus avec une bienveillance marquée, car il aurait été « sauvage » de répondre avec dureté ou sécheresse à des hommes qui venaient nous offrir une couronne.

Leur désillusion fut cruelle. Si on en juge par ce qu'ils écrivaient : « Il faut bien se persuader, disait de Celles, que, sans la France, nous ne sommes pas quelque chose ; on nous morcelle, on nous divise, on nous partage ; il faut l'appui, l'amitié de la France ; ceci est un point dominant l'avenir... plus d'influence autre que celle de la France en Belgique ». (1) Wallez n'était pas moins catégorique (2). « Sous peine de nous ruiner et de se perdre, écrit-il à de Celles, le roi de France doit déclarer à l'instant qu'il accepte l'élection de M. le duc de Nemours comme roi des Belges... Tout autre arrangement nous ramène les Nassau, et ceux qui spéculent sur nos divisions intestines pour nous jeter dans les bras de la France, moyennant une réunion sans aucun pacte, seront déçus dans leur espoir ; la nation ne veut pas de cette fusion qui, entre autres fléaux, nous ferait tomber des nues les sauterelles d'Egypte sous la forme de fonctionnaires et d'employés, le rebut des bureaux de Paris ; plus, un système intolérable de centralisation, d'entraves politiques et religieuses, en un mot les vexations et les avanies hollandaises exercées par une nation plus puissante... Allez donc au Palais royal et emportez l'affaire de haute lutte ».

(1) Le comte de Celles au comte d'Arschot, 5 février 1831.

(2) Wallez au comte de Celles (*Archivés du Ministère des Affaires étrangères à Bruxelles*).

— Le délégué belge à Londres, Behr, montrait le mêm eoptimisme sur les intentions de la France. D'après lui, celle-ci avait temporisé pour « jouer » les Anglais, mais « elle nous donnera maintenant le duc de Nemours parce que son armée est prête et qu'elle ne craint plus maintenant la mauvaise humeur de la Triple Alliance ». — C'était négliger un facteur essentiel : la volonté du roi de ne pas céder. Behr escomptait peut-être trop les difficultés intérieures de l'Angleterre en ajoutant « qu'elles l'occupent tout entière » et qu'elle ne pense pas à la guerre. Voir Behr à van de Weyer, 4 février 1831, *Archives du Ministère des Affaires étrangères à Bruxelles*).

Cherchant à atténuer l'intransigeance de son refus, Louis-Philippe avait surtout, dans sa réponse, insisté sur l'opposition violente de l'Angleterre (1), car l'extrême courtoisie de son accueil lors de la première audience royale avait inspiré à la députation belge une confiance que ne justifia pas la suite des événements. Elle fut consternée lorsqu'on vint lui apprendre « qu'un courrier de Londres était arrivé, que l'Angleterre s'opposait à l'élection. » (2)

Il était habile de la part du Roi de se prévaloir surtout du refus de l'Angleterre, et de rejeter ainsi sur elle la responsabilité des événements. Par le fait même, elle lui aliénait les Belges et conservait ainsi leurs sympathies à la France (3). En dehors même des raisons essentielles du refus de Louis-Philippe, il en était d'autres qui auraient pu influer sur sa détermination : les départements du nord et les centres manufacturiers avaient lancé des protestations énergiques contre une annexion éventuelle de la Belgique à la France. Ils voyaient déjà les produits belges venant faire aux nôtres une concurrence redoutable, compromettant un développement commercial qui se dessinait si beau. Ces protestations avaient porté dans les Chambres, comme à la cour. Elles se fondaient sur des considérations qui n'étaient pas négligeables. Louis-Philippe pouvait-il, au lendemain même de son avènement, s'aliéner une région de cette importance qui l'avait salué avec tant d'enthousiasme, et porter un coup funeste à son industrie manufacturière? D'autre part, les perplexités du Roi n'étaient pas moindres devant le vœu d'une partie de la nation de voir la Belgique annexée à la France. Il savait, en outre, « qu'une cause d'irritation » [pour ce pays]

(1) Lord Ponsonby, collègue anglais de Bresson interrogé par celui-ci sur les conséquences de la nomination et de l'acceptation du duc de Nemours, avait répondu : « La guerre ». (Pozzo à Nesselrode, 17-29 janvier 1831).

(2) De Brouckhère, délégué belge, à Gendebien, 10 février 1831.

(3) L'Europe entière avait d'ailleurs été profondément émue à la nouvelle de l'élection du duc de Nemours, la Russie plus peut-être que toute autre. Le Tsar l'avait apprise au cours d'une parade ; vivement il s'était avancé vers Mortemart, lui disant avec une sorte de sévérité : « Le duc de Nemours est nommé roi de Belgique ; j'en appelle à votre promesse » et il a piqué des deux sans attendre la réponse » (Pozzo à Nesselrode, 25 février, 9 mars 1831).

réagissait à l'instant même sur le nôtre. » (1) Il faut convenir que la situation de Louis-Philippe, tiraillé par des influences diverses, poussé par des intérêts contraires, cherchant à ménager tous les partis, était critique. Toutefois, son désir dominant était de maintenir la paix, pour ne pas précipiter la France et la monarchie dans des aventures au bout desquelles pouvait être encore une Révolution.

***

A la question de Belgique se greffait celle de Pologne, grosse aussi d'aléas redoutables. L'enthousiasme pour la cause du malheureux pays croissait en France. Dans les théâtres, des tonnerres d'applaudissements accueillaient les pièces visant la révolution de Pologne (2).

La cause polonaise devenait une cause mondiale, soulevait d'un même élan l'Europe et les pays d'outre mer. En Hongrie, les états de plusieurs comitats avaient rappelé à l'Empereur François le concours que les Polonais avaient prêté à la Hongrie dans les guerres contre les Turcs. Ils protestaient contre la faute commise jadis par l'Autriche en abandonnant aux ambitions russes ce malheureux pays qui était pour elle un solide bastion contre la Russie. Ils demandaient aussi la révocation des ordonnances qui défendaient l'exportation d'armes et de vivres en Russie, la convocation d'une Diète pour délibérer sur les moyens d'adoucir le sort des Polonais. On devine l'accueil que faisaient à de telles requêtes l'empereur d'Autriche et Metternich qui déploraient dans leur for intérieur l'erreur de l'Autriche en 1772, mais ne croyaient plus possible aujourd'hui de la réparer.

Le Tsar Nicolas rejetait ouvertement sur la France une part de responsabilité dans les troubles. (3) « Voilà ce que c'est, quand une

(1) Sébastiani à Mortemart, 7 février 1831.

(2) Une lettre de Paris au *Messager de Gand* (7 avril 1831), décrivait l'élan des spectateurs qui se pressaient dans les théâtres parisiens (Bibliothèque Royale de Bruxelles).

(3) Ce qui avait également contribué à l'affermir dans ce sentiment, c'est que « le gouvernement russe avait été informé que l'Allemagne était « inondée (*sic*) d'officiers français qui essayaient d'arriver jusqu'en Polo-« gne. Quelques-uns ont réussi. Or, ajoutait lord Heytesbury, qui, le 22

fois on commence » disait-il, par moments, avec colère. Il pensait que les journées de Juillet avaient produit en Europe « une commotion irréparable, » (1) Quant à notre ambassadeur Bourgoing, il le « traitait néanmoins avec bonté. » (2) Sa clémence s'exerçait encore en faveur des Polonais. Il avait dit au colonel Weliczinsky, chargé de mission à Varsovie, et répété les mêmes paroles à Yezersky, Nonce à la Diète, qu'en voyant partir l'artillerie de la première brigade de la garde, son cœur s'était serré. Il avait passé alors sa main sur son visage comme pour en écarter une vision malheureuse : « Puisse tout cet appareil n'être qu'une démonstration. Puisse cette artillerie revenir sans avoir agi et telle qu'elle est au moment de son départ ! » (3) Ces paroles partaient d'un cœur généreux ; mais elles ne correspondaient guère à l'état d'esprit des Russes exaspérés contre les Polonais. « L'ancienne haine des deux peuples s'était réveillée tout entière. » (4)

On sait à quel point l'administration du grand-duc Constantin avait été peu heureuse et vexatoire. Ses actes maladroits lui avaient aliéné les populations ; mais, dans l'ordre économique et douanier, les deux derniers souverains avaient largement favorisé les Polonais.

janvier 1831, rapportait ce fait à Palmerston, à un moment où la France arme elle-même et appelle au service de l'armée active tous ses officiers qui ne recevaient qu'une demi-solde; il est difficile de concevoir que ce serait le cas (sans aucune connivence avec le gouvernement français) pour un officier, de préférer le service de l'étranger à celui de son propre pays, à moins qu'il ne soit encouragé à agir ainsi par ceux qui sont au pouvoir. On peut dire qu'il y a quelque chose de suspect dans ces procédés, surtout lorsque l'on considère les discours prononcés dans les meetings de Paris (*Record Office*, Londres).

(1) Bourgoing à Sébastiani, 29 janvier 1831.

Peu après, Mortemart, retourné à Saint-Pétersbourg, était « excessivement bien reçu par l'Empereur et ses ministres » (lord Heytesbury à Palmerston, 16 février 1831, *Record Office*, Londres). Mortemart avait d'ailleurs agi avec une grande habileté. Dans ses conversations avec le Tsar et Nesselrode, il s'appliquait à prouver que « l'acceptation du trône de France par ce prince était plutôt un acte de nécessité que de « free will », un sacrifice fait par lui à la tranquillité de la France et à la paix de l'Europe, et cette explication touchait la corde sensible de l'Empereur, » (lord Heytesbury à Palmerston, 16 février 1831. *Record Office*, Londres).

(2) Bourgoing à Sébastiani, 29 janvier 1831.

(3) *Idem*, 16 janvier 1831.

(4) *Idem*, *idem*.

La plupart des produits fabriqués en Pologne ne payaient que 1 0/0 à leur entrée en Russie, alors que les étoffes de laine, de fabrication russe, acquittaient en Pologne des droits variantde 16 à 18 0/0. Sans énumérer ici tous les avantages de cette nature, ils étaient nombreux et incontestables (1). Ces faits excitaient l'animosité des Russes, et leurs récriminations amères parvenaient aux oreilles du Tsar. Son attention se tournait d'autant plus vers la France, dont il guettait fiévreusement les gestes, qu'il avait reçu de Berlin et de Vienne les assurances les plus satisfaisantes. Dans ces capitales, les souverains s'étaient montrés disposés à établir sur leurs frontières un cordon de troupes pour interrompre toute communication et priver ainsi les Polonais de secours en hommes et en armes. La contrebande s'exerçait néanmoins par Cracovie, mais insuffisante pour un ravitaillement complet. Mortemart, qui se rendait à Pétersbourg, avait rencontré, au cours d'une froide nuit de janvier, les délégués polonais à la frontière du duché de Posen qui le supplièrent « que la France leur donnât seulement un de ses guerriers expérimentés de Napoléon ». Mortemart ne put que leur prodiguer des conseils de prudence et de modération, les invitant à compter sur les bons sentiments de l'Empereur. Mais leur scepticisme était trop grand pour que ces paroles eussent le moindre effet.

Ils partirent désabusés sur le concours tant espéré de la France, n'ayant pas compris que les circonstances empêchaient que nous fassions ce concours effectif ; nous leur avions donné tout ce qui était en notre pouvoir en essayant de fléchir le gouvernement russe, et en appelant l'Autriche, la Prusse et l'Angleterre à s'unir à nous dans ce sens auprès du Tsar. Tentative infructueuse, car, sauf quelques vagues assurances reçues de l'Angleterre, bien décidée au fond à ne pas laisser la France se ménager un point d'appui dans l'Europe orientale, nous nous heurtâmes ; dans les autres cours, à une réserve significative.

Le Tsar le prenait de haut, considérant ces appels à l'humanité comme une injure directe : « Prononcer ces paroles vis-à-vis de l'empereur Nicolas, disait Bernstorff, serait laisser croire à ce souve-

(1) Bourgoing à Sébastiani, 26 janvier 1831.

rain qu'on le soupçonne de vouloir méconnaître l'humanité et la générosité et, par conséquent, blesser son cœur. » (1). Notre agent à Berlin avait beau rappeler à Bernstorff qu'en demandant pour la Pologne le maintien des traités de 1815, il ne faisait que suivre l'exemple des grandes puissances qui, au lendemain de notre révolution, nous avaient adressé la même demande, Bernstorff répondait : « On n'a pas pris le vrai moyen d'arriver au but. » (2)

Nos démarches auprès de Metternich n'avaient pas un meilleur sort. Lorsque, pour donner plus de force à ses arguments, Maison lui déclarait que les Polonais n'oublieraient jamais leur nationalité et s'efforceraient toujours de détruire l'ouvrage de Kaunitz, Metternich se renfermait dans un silence glacial (3). Il concédait, pourtant, sur l'insistance de Maison, que Ficquelmont avait reçu l'ordre de tenir à Pétersbourg « le langage de la prudence et de la sagesse. » Mais que valaient ces assurances en regard des vœux de notre gouvernement ? Nous restions donc à peu près seuls pour défendre la cause de la justice et de la liberté.

Bernstorff et Metternich protestaient, dans leurs explications confuses, que l'empereur Nicolas n'avait jamais voulu détruire l'ouvrage de son frère. Ces assertions étaient démenties par celles que Maison recevait d'autre part ; on lui insinuait que l'empereur Nicolas ne voudrait plus faire de la Pologne qu'une province russe. Là devait être la vérité. Que resterait-il de l'œuvre de l'empereur Alexandre Ier après la répression de la révolte polonaise ? Il semblait bien exister entre les souverains d'Autriche, de Russie, et de Prusse des échanges de vues sur ces questions, d'où résultait un parfait accord des deux premiers pour étouffer toute velléité d'assistance de leurs sujets polonais à leurs frères révoltés.

« La destruction du royaume de Pologne serait un acte contraire aux stipulations du congrès de Vienne, » disait Sébastiani. (4) Et encore : « Cette nation a beaucoup souffert, elle inspire à l'Europe dans

(1) Mortier à Sébastiani, 21 mars 1831.
(2) *Idem*, *idem*.
(3) Maison à Sébastiani, 8 janvier 1831.
(4) Sébastiani à Mortemart, 28 février 1831.

tous les partis un intérêt qu'accroîtront encore ses malheurs. » (1) Et il rappelait que la Russie, qui avait reçu des traités de 1815 « de si grands avantages », se devait de ne pas frapper trop durement une nation qui n'avait peut-être pas mesuré toutes les conséquences de sa conduite (2).

Le gouvernement prussien ne cachait pas d'ailleurs aux envoyés étrangers « les ménagements » qu'il apportait dans ses relations avec la Russie. Mais il allait plus loin : il décrétait la mise sous séquestre de toutes les sommes de la banque de Varsovie déposées à Berlin (3) et qui montaient à près d'un million. Celles que cet établissement financier avait déposées à Hambourg et ailleurs ne purent être retirées qu'après des tracasseries voisines de la malveillance. Le gouvernement prussien prononçait, en outre, la confiscation des biens des gentilshommes polonais qui s'étaient rendus en Pologne pour combattre les Russes, Sur la demande du Tsar, le roi de Prusse interdisait à tous les voyageurs l'entrée par la Prusse du territoire polonais. Les courriers destinés à nos consuls subissaient eux-mêmes des vexations (4). En toute circonstance le Tsar rencontrait la condescendance des puissances centrales. Il fallait certes tenir compte de l'affermissement des liens russo-allemands qui devaient permettre à la Prusse de secouer le poids, cependant très allégé, de la tutelle autrichienne et de prendre la prépondérance à laquelle elle aspirait depuis longtemps. Toutefois, ces considérations n'empêcheraient pas la Prusse de redouter une Pologne indépendante et constitutionnelle, dangereux appât pour la Pologne prussienne entièrement sous le joug. La Prusse ne s'abusait pas non plus sur les perspectives d'agrandissement de la puissance de la Russie. Quel rapprochement saisissant offrent avec les polémiques qui précédèrent

(1) Sébastiani à Mortemart, 7 février 1831.
(2) *Idem*, 9 mars 1831.
(3) Mortier à Sébastiani, 7 février 1831.
(4) Voir dépêche de Mortier à Sébastiani, 7 février 1831. — Ce n'était pas seulement le joug russe que la Pologne voulait secouer, mais aussi celui de la Prusse qui, sans respect pour les principes de la neutralité, fournissait des secours à la Russie, tout en s'efforçant, par tous les moyens possibles, de paralyser les Polonais. La Prusse, tout autant peut-être que la Russie, a causé ainsi la perte de la Pologne.

les formidables événements actuels, ces lignes de Mortemart à Sébastiani. (1) « Les hommes d'état prussiens ne s'aveuglent pas sur ce que les empiètements de la Russie et la force de l'Empire ont d'inquiétant pour l'avenir de la Prusse, mais elle se trouve dans la fâcheuse nécessité de protéger, en quelque sorte, *dans le moment actuel*, un ordre de choses que la raison politique condamne. »

Paris continuait à s'enflammer pour la cause polonaise. Les manifestations se succédaient avec une ardeur croissante. Notre gouvernement ne se départait pas d'une parfaite correction. Le comte Wielopolsky, qui avait vainement renouvelé ses instances auprès de lui en vue d'une intervention, s'était même plaint de la passivité du consul de France à Varsovie (2). Il ne put qu'apprendre que cet agent avait été couvert par son chef. De plus, le Tsar, prévenu de ses démarches en haut lieu, avait demandé l'arrestation et l'extradition de cet émissaire, quelque ville d'Europe où on pût le saisir. A Paris, toutes les ressources de ce que Pozzo appelait ironiquement « le charlatanisme sentimental » avaient été mises en œuvre pour donner de l'argent aux Polonais, mais les fonds étaient loin d'affluer. La Fayette n'avait pas craint de réclamer 5.000.000 à Sébastiani, puis, modérant peu à peu ce chiffre, il en arrivait à se contenter de 500.000 francs. Cela n'impliquait pas que les sympathies et la pitié générales fissent défection à l'infortuné pays. Pozzo ne parvenait qu'à grand'peine à faire insérer dans nos journaux les actes officiels parus dans le journal de Saint-Pétersbourg. Notre presse supprimait d'ailleurs systématiquement tout ce qui laissait entendre une récrimination contre les rebelles. Sur l'initiative des Polonais de Paris, une souscription fut ouverte : La Fayette y figurait au premier rang, et les révolutionnaires avaient tous répondu à l'appel (3).

(1) 14 février 1831.

(2) La Diète voulut contraindre notre gouvernement à déplacer cet agent, mais sans y parvenir.

(3) On citait, entre autres, le général Kniazewic, le comte Louis Plater, le Sr Grzymala et le gentilhomme de la Chambre Linowski, qui venait de quitter son poste à la Légation de La Haye, pour passer au service des insurgés. Un autre, Czapsky avait, en outre, sollicité ingénieusement l'attention publique en paraissant dans son costume national aux obsèques de Benjamin Constant. Le discours enflammé qu'il avait

Les arguments employés par les Polonais pour émouvoir la générosité française étaient, peut-être, plus éloquents que véridiques : « Nous avons besoin de votre assistance, disait leur appel, secourez-nous de votre or, de votre crédit, de votre médiation, de vos troupes. Les armées prussiennes avaient déjà chargé leurs armes contre vous ; elles n'attendaient que des renforts de la Russie, c'est nous *qui avons retenu les Russes*. Vous, maintenant, coupez la retraite aux Prussiens, sans cela ... ils iront ensemble étouffer cette étincelle révolutionnaire qui est partie de chez vous pour embraser l'Europe. Ne laissez pas l'Autriche diriger contre nous ses baïonnettes. Effrayez-la, braves compagnons d'armes, en vous jetant sur l'Italie. » (1)

« Ces révélations sont assez claires, disait la *Quotidienne*. N'est-ce pas l'esprit révolutionnaire, cette *étincelle* qui provoque tout le continent et seul le force à la guerre ? » (2)

En même temps, la *Gazette de Varsovie* lançait un manifeste où se trouvaient énumérés les griefs des insurgés polonais contre la Russie.

A Paris, La Fayette et Lamarque poursuivaient leur propagande inlassable.

A la tribune de la Chambre, Lamarque, dont l'ambition croissante souhaitait une guerre qui favorisât ses projets, — on assurait qu'il visait le bâton de maréchal — montrait un emportement significatif. « Sans doute, la paix est un bien précieux, mais sans le soulèvement des Belges, sans l'insurrection de la Pologne, qui a cru que notre révolution était le signal de la délivrance des peuples, vous auriez la guerre... Ecoutez ce que l'ambassadeur de France disait le 26 octobre 1814, au Congrès de Vienne : « La lutte existe entre deux principes ; tant qu'une seule dynastie révolutionnaire existera, la révolution ne sera pas terminée : il faut donc que le principe de la

prononcé sur la tombe lui avait valu une ovation. Parmi les Polonais qui devaient quitter Paris pour regagner la Pologne, on citait le nom du comte Walewsky, fort répandu dans la société parisienne, dont il avait acquis toutes les sympathies.

(1) *Quotidienne*, 9 janvier 1831.

(2) *Idem*,, *idem*.

légitimité triomphe sans restriction. Sans cela point de paix, mais une trêve ». — « Oui, une trêve, affirmait Lamarque, c'est tout ce que vous obtiendrez en sacrifiant vos amis, vos intérêts et votre dignité. »

Et Guizot de répondre :

« On demande ce qu'il y a de changé en France... Voyez la Belgique, la Suisse, la Pologne : voilà les faits accomplis depuis la révolution d'août.

« En présence de tous ces faits, la France ne pouvait pas ignorer qu'elle avait une conduite difficile à suivre. *Il lui fallait partout défendre son propre principe, avouer les exemples qu'elle avait donnés, et en même temps ne pas porter dans toute l'Europe le désordre et la guerre et la révolte.*

« Il fallait d'une part que la France, qui venait de s'affranchir, et qui voyait partout son exemple suivi, il fallait que la France fût fidèle à ce qu'elle avait fait ; il fallait qu'elle ne reniât ni sa conduite, ni ses exemples et, en même temps, qu'elle ne se laissât pas accuser d'être possédée de ce démon révolutionnaire qui avait fait déjà reculer la révolution française après l'avoir portée hors de son territoire.

« Le gouvernement sorti de la révolution de Juillet s'est donc trouvé entre deux systèmes :

« Le maintien de ces principes, de la révolution qui leur avait donné naissance, par la voie régulière, par l'influence constitutionnelle, par le spectacle de la liberté d'une part.

« De l'autre part, le système de la propagande révolutionnaire.

« C'est entre ces deux systèmes que le premier ministère qui a suivi le mois de juillet a choisi : *il s'est prononcé pour le premier.*

« On a plusieurs fois accusé le ministère précédent de n'avoir pas répondu au mouvement général, de ne l'avoir pas alimenté, de ne l'avoir pas poussé jusqu'à ses dernières limites.

« A-t-on donc oublié qu'il y a eu aussi en Europe une réaction républicaine contre l'unité conventionnelle ? Ce fut le même mouvement qui renversa Napoléon ; *il ne tomba pas par le fait de la volonté des cabinets, mais par le fait de la volonté des peuples*... La liberté des nations s'est levée contre cette unité qu'on voulait leur imposer, elle a revendiqué pour les peuples le droit de se gouverner selon leurs besoins, leurs fantaisies, si vous voulez.

Ce principe est celui de la non-intervention...

C'est lui qui se leva contre la monarchie de Louis XIV, contre la Révolution, contre l'Empire. Et nous-mêmes, pendant quinze ans, nous nous sommes élevés contre l'intervention de la Sainte-Alliance.

Peu importe le mot d'intervention et le type auquel on peut le reconnaître. On peut intervenir par des négociations diplomatiques, par des congrès ou des sociétés secrètes. Nous avons vu la Convention porter partout ses principes, ses armes..., se faire enfin, pour employer une expression triviale : le don Quichotte de l'insurrection et de la souveraineté du peuple.

Une voix. — Comme vous êtes le *don Quichotte* de la révolution de Juillet.

M. Guizot. — Oui, je le répète le *don Quichotte* de l'insurrection... J'ai dit que, partout où elle voyait poindre l'insurrection, la Convention y portait ses armes. C'est au même système qu'on vous appelle aujourd'hui. Avons-nous donc oublié ces coalitions si universelles, non des souverains, mais des peuples ?

« ... Je dis que, dans l'avenir..., l'honneur de la révolution de Juillet sera de s'être confiée à cet exemple. L'insurrection est un mauvais état ; il peut arriver à la liberté, mais ce n'est pas la liberté. Nous voulons, non la révolution, mais la liberté ; non le désordre, mais l'ordre intérieur. *Nous voulons que la révolution se présente à l'Europe, l'affranchissement, la liberté, la paix à la main. Nous ne voulons pas qu'elle menace qui que ce soit.* » (1)

De son côté, le ministre des Finances disait, quelques jours après : « La France veut la paix, parce qu'une guerre, soit de principes, ou soit seulement de territoire entraînerait une conflagration universelle... La France veut la paix ; toutefois, elle ne la veut que parce qu'elle l'a jugée compatible avec sa grandeur et sa dignité... Nous n'avons formé aucun projet d'agrandissement, mais si nous étions provoqués et engagés, malgré nous, dans une lutte nouvelle, nous profiterions de tous nos avantages, et les accroissements de territoire ne seraient plus que la juste compensation de nos efforts et de nos sacrifices... C'est pourquoi, tout en faisant entendre un langage

(1) *La Quotidienne*, 16 janvier 1831.

de paix, nous venons demander des ressources pour la guerre. Le gouvernement nouveau avait tout à la fois à réparer nos places, à les approvisionner, à fabriquer des armes, à remonter notre cavalerie, à compléter les rangs de notre armée... Il sera pourvu à ces dépenses avec la somme de 196.465.000 francs. Le ministère des Affaires étrangères réclame 500.000 francs d'extraordinaire pour ses dépenses secrètes... Nous avons l'espérance que l'Europe rentrera dans les proportions de forces ordinaires et que nous pourrons réduire les nôtres à ce qu'exigent dans une situation pacifique notre sécurité et notre dignité. »

Ces énergiques déclarations eurent en Europe le retentissement qu'elles comportaient, mais la hardiesse du langage de nos révolutionnaires jetait la suspicion, dans les cours étrangères sur les intentions exprimées à la tribune (1). La France était le terrain où se livrait le combat libéral des peuples ; la victoire *apparente* des partisans de l'ordre n'illusionnait pas les souverains et les conservateurs qui réalisaient les chances qu'avait le parti de la guerre contre celui de la paix.

(1) C'est ainsi que le journal *La Révolution* disait : « Les peuples avaient les yeux tournés vers nous, nous étions devenus pour eux une étoile polaire ; ils étaient nos amis, nos alliés naturels, ils n'attendaient qu'un signal pour se rendre solidaires et complices de notre révolution. Eh bien ! nous les avons repoussés... Un gouvernement, issu des barricades, a menti à son origine, il a renié son principe et, au lieu de faire appel à la grande famille européenne, il a quêté, à n'importe quel prix, des reconnaissances royales... Oui, les rois européens, en reconnaissant Louis-Philippe, ont imposé à son gouvernement une ligne de conduite, et cette ligne, la voici : « Vous comprimerez, ont-ils dit, tout développement de votre révolution, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. »
(Extrait tiré de *La Quotidienne* du 4 février 1831).

CHAPITRE VIII

Les affaires d'Italie. — Mouvements révolutionnaires en France. — Intervention armée de l'Autriche dans les Etats du Saint-Siège.

Au moment même où les affaires de Pologne ensanglantaient l'est de l'Europe, l'Italie, où fermentaient les passions, allait aussi payer son tribut à la révolution (1).

A la fin de janvier 1831, Metternich avait chargé Apponyi de faire connaître au gouvernement français l'importance qu'il attachait au repos de l'Italie, d'où il fallait écarter avec soin la propagande libérale ; la France devrait surtout s'abstenir de tout encouragement. Sur ce point si redouté, Sébastiani s'était vivement défendu d'une semblable intention et avait affirmé du ton le plus absolu : « Il n'existe pas, il n'existera jamais, tant que je ferai partie de l'administration, des projets d'agression à main armée de la part de la France... Les armements de terre et de mer à Toulon sont un bruit absurde et ridicule. » (2)

Aucun rassemblement de troupes n'avait eu lieu sur les frontières. Les réfugiés italiens, comme on l'a déjà vu, avaient été dirigés sur Châlons et Mâcon. Le gouvernement songeait même à éloigner davantage ces réfugiés et à les diriger vers l'ouest de la France et de là

(1) Lesur semble émettre (*Annuaire historique*, p. 534), une affirmation exacte lorsqu'il dit : « Une conspiration avait été graduellement formée contre les gouvernements établis. Elle devait éclater sur plusieurs points à la fois et avoir pour résultat l'union des différents Etats, l'établissement d'une république et la fédération italienne. »

L'idée d'unité, jetée dans la péninsule par Napoléon Ier, avait germé depuis quinze ans. L'Italie devait, 30 ans plus tard, réaliser son rêve.

(2) Apponyi à Metternich, 30 janvier 1831.

sur l'Afrique. On ne comptait que peu de réfugiés piémontais dans le département de l'Isère et ils étaient étroitement surveillés. « Comptez, disait Sébastiani à Apponyi, sur l'exacte et consciencieuse vérité de tout ce que je viens de vous exposer... Nous ne sommes pas inquiets pour la tranquillité de l'Italie. » Paroles trop optimistes qui allaient recevoir un prompt démenti. Sans mettre en cause la bonne foi de Sébastiani, certaines constatations tendent à prouver qu'il n'était pas exactement informé sur le nombre des réfugiés italiens dans les provinces limitrophes de la péninsule. (1) Le comte de Sales, ministre de Sardaigne « voit avec inquiétude le sombre avenir qui se prépare pour l'Europe entière » ; aussi aperçoit-il dans l'accord entre les grandes puissances « le seul et dernier espoir du salut ». (2)

Au commencement de février, Pozzo regardait la guerre « comme inévitable et imminente » (3), non point du fait des puissances du nord et du centre de l'Europe, mais de la France, où disait il, « le premier choc sera terrible et soutenu par un sentiment d'enthousiasme qui est général dans toute la nation. » (4) Il place plus de confiance dans l'Angleterre qui doit être « cultivée, ménagée, cajolée plus que jamais... elle commence à entrer dans la bonne voie. » (5)

La plupart des agents étrangers à Paris en jugent de même.

(1) Un rapport du consul d'Autriche à Marseille déclarait, qu'à Toulon, il y avait environ un millier de Piémontais et de Napolitains « soutenus et salariés par un comité français » (Apponyi à Metternich, 17 février 1831). — Ce fonctionnaire appréciait, justement d'ailleurs, l'esprit public dans le Midi de la France ; le haut commerce seul était avec la révolution de 1830, mais le peuple y était contraire. A la suite de la haute bourgeoisie qui espérait tirer parti des derniers événements, la petite bourgeoisie demandait aussi sa part de la curée, des charges et des bénéfices. Quant à la majorité restée fidèle à la monarchie légitime dans la ville de Toulon, l'agent autrichien ne lui accordait qu'une estime mitigée. « Ceux qui la composent, disait-il, ne sont pas les plus intrépides et ils se soumettent » (Apponyi à Metternich, 17 février 1831). — C'était une minorité disciplinée et turbulente qui l'emportait sur le nombre résignée et docile.

(2) Apponyi à Metternich, 30 janvier 1831.

(3) *Idem*, 1er février 1831.

(4) *Idem*, *idem*.

(5) *Idem*, *idem*.

Apponyi déclarait que « le parti le plus violent, et qui probablement l'emportera sur ses antagonistes, veut la guerre, mais il est obligé d'attendre quelques mois pour se mettre en mesure. » (1)

En attendant, l'explosion se produisait à Modène et à Bologne, menaçant Parme et les autres états du nord. Une semaine suffit pour que le drapeau de l'insurrection flottât à Plaisance, à Ancône, à Rieti, à Ferrare. A Paris, le Nonce déclarait à Sébastiani (2) : « qu'il fallait avant tout ne pas mourir, et que dès lors le principe de non-intervention et toute autre considération cessaient de recevoir une application quelconque ». C'était dire clairement que le gouvernement pontifical ferait appel à d'autres gouvernements si ses propres troupes étaient insuffisantes à la répression. Sébastiani, inquiet, annonça au Nonce que notre ambassadeur à Rome allait être chargé d'offrir au Saint-Siège son appui contre les insurgés. Il s'agissait avant tout d'empêcher que l'Autriche ne prît les devants. Sébastiani jugeait que là était le danger. Un conseil extraordinaire fut convoqué le 16 février pour délibérer en cette grave conjoncture.

Les provinces insurgées n'étaient pas absolument voisines de la France, et l'on sait que le principe de non-intervention, tel que nous l'avions proclamé, s'appliquait surtout aux pays limitrophes. C'est ce qui explique les paroles de Sébastiani qui, autrement, sembleraient contredire ses déclarations précédentes.

La révolution italienne fut accueillie en France par le parti du mouvement avec le même enthousiasme que la révolution belge. Au bal de cour du 12 février, La Fayette, très entouré, avait dit à haute voix : « Les affaires en Italie vont au mieux, cela marche comme nous le désirons ! Nous avons voulu que, la révolution s'organisât d'abord au nord de l'Italie et que, *pour le moment encore*, on restât tranquille dans les provinces autrichiennes et en Piémont. Il nous sera facile d'étendre plus tard ces mouvements insurrectionnels, de même au nord de l'Italie. » (3)

Un tel aveu éclaire le rôle, dans les événements d'Italie, du parti révolutionnaire français et son action sur les réfugiés.

(1) Apponyi à Metternich, 5 février 1831.
(2) *Idem*, 16 février 1831.
(3) *Idem*, 18 février 1831.

La révolution de Modène trouvait aussi des sympathies dans des milieux plus modérés. On sait que le souverain de cet Etat avait poussé, jusqu'à l'injure, son attitude hostile au gouvernement de Juillet. Non seulement il n'avait pas répondu à la lettre de Louis-Philippe lui annonçant son avènement, mais il la lui renvoya sans la lire. (1)

La Fayette et ses amis mûrissaient leur vengeance, et le *leader* de notre parti révolutionnaire ne dissimulait pas ses projets : « C'est trop fort, il faudrait lui dépêcher une bonne petite révolution. » (2)

Le gouvernement envisageait l'imminence d'une intervention autrichienne ; les bruits qui couraient à ce sujet, ainsi que la tournure que prenaient les affaires en Italie même, suscitaient « une grande préoccupation d'esprit. » (3)

Sébastiani n'avait pas attendu pour déclarer à Apponyi qu'une intervention autrichienne « pourrait aller pour Modène et Reggio, mais que pour Bologne, le cas deviendrait infiniment grave. » (4) Au conseil du 12 février, où l'on avait délibéré longuement, le maréchal Soult avait montré une grande violence de langage contre l'Autriche. Et sa personne inspirait, comme on l'a vu, d'autant plus de craintes aux étrangers qu'il poussait fiévreusement la réorganisation de l'armée, laquelle venait d'être portée, sur le papier, à 400.000 hommes, dont 240.000 seulement étaient effectivement sous les drapeaux. (5) Louis-Philippe assurait toujours qu'on ne lèverait pas les 80.000 hommes dont on avait décidé récemment l'incorporation. « Le maréchal Soult prédit et promet ouvertement

(1) Sébastiani s'était exprimé ainsi, à la tribune, le 30 décembre. « Le gouvernement a pensé que la dignité du roi des Français ne lui permettait pas de descendre jusqu'à demander raison de l'inconvenance du duc de Modène. »

(2) Apponyi à Metternich, 18 février 1831.

(3) *Idem*, *idem*.

(4) *Idem*, *idem*.

(5) Plusieurs ambassadeurs, notamment Apponyi, avaient pu se procurer sur l'état de l'armée française et sa mobilisation des renseignements qu'ils devaient à la vénalité. On se contentait de peu à cette époque pour une telle besogne, car, en transmettant à Metternich « une communication importante » Apponyi déclarait, à ce sujet, qu'il n'avait eu à dépenser que 700 francs (Apponyi à Metternich, 27 février 1831).

la guerre. » (1) Les industriels et le haut commerce en parlaient avec horreur, car ils avaient déjà subi taut de pertes depuis la révolution de Juillet qu'ils entrevoyaient les désastres que provoquerait inévitablement un conflit nouveau.

Soult espérait-il tirer de la guerre un profit personnel, ou escomptait-il un rétablissement de l'Empire qui gardait ses préférences? Le maréchal était d'ailleurs peu populaire. Une atmosphère de suspicion l'entourait. Louis-Philippe le maintenait encore par faiblesse, mais, depuis longtemps, ses sympathies s'étaient détachées de lui. (2)

***

Les tragiques journées des 14 et 15 février 1831 ne réalisèrent que trop les sombres pronostics de l'étranger sur notre situation intérieure. L'émeute éclata à l'occasion d'un service célébré à Saint-

(1) Apponyi à Metternich, 18 février 1831.

— Dans les départements de l'est et du nord, beaucoup, loin de redouter un conflit, semblaient plutôt le désirer. L'ouest et le midi étaient divisés. Là, les bonapartistes et les royalistes plaçaient leur espoir dans la guerre.

La formation d'une légion étrangère, composée de déserteurs, « destinée à servir hors du continent français », avait fait l'objet de longs entretiens entre les ambassadeurs de Prusse, d'Autriche et de Russie. Ils estimaient que l'expression « hors du continent français » était fort équivoque et aurait dû être remplacée par celle-ci : *possessions françaises d'outre-mer* ». Sébastiani les rassurait en leur disant que cette troupe servirait exclusivement en Algérie, mais qu'on ne le mentionnait pas « pour ne pas faire supposer que la France avait décidé de s'approprier Alger définitivement ». Ces paroles n'avaient pas été suffisantes pour calmer les appréhensions des représentants de la Sainte-Alliance. — (V. Apponyi à Metternich, 18 février 1831, et Pozzo à Nesselrode, 28 janvier, 9 février 1831).

(2) Le fils du maréchal Soult profitait de l'influence qu'il avait sur son père pour l'exciter à la guerre. Nommé en janvier 1831 ministre à Stockholm, il se vantait de vouloir y tenir des propos belliqueux, à l'encontre des protestations de Sébastiani. Pozzo en avait averti Nesselrode, l'engageant à mettre le roi Charles-Jean et le cabinet de Stockholm en garde contre « un des coryphées de cette jeunesse prétentieuse qui réunit l'orgueil de l'Empire à la licence révolutionnaire » (Pozzo à Nesselrode, 13-25 janvier 1831). — Cette diatribe prouvait combien tout ce qui touchait à Soult excitait de préventions exagérées évidemment à dessein par des agents diplomatiques qui ne cherchaient qu'à nous prendre en défaut, mais partiellement justifiées pourtant.

Germain-l'Auxerrois pour l'anniversaire du duc de Berry. La province ne fut pas indemne, et les journées révolutionnaires eurent leur répercussion à Conflans, Lille, Dijon, Nîmes, Arles, etc. Le mouvement prit, comme toujours, la forme d'une violente manifestation anticléricale. Maintenant on passait de la théorie au fait : les évêchés, les séminaires, les établissements religieux étaient menacés. On avait la preuve de la profondeur du mal. L'anticléricalisme sectaire, qui avait atteint les générations bien avant la chute de la monarchie légitime et avait été un des facteurs de sa ruine, (1) trouvait l'heure propice. Ce n'était encore que les premières étincelles d'un feu qui couvait dans l'attente du souffle libérateur.

Les hommes, qui avaient traversé la Révolution et l'Empire, voyaient monter une génération dont l'apparente ardeur cachait une âme sceptique et désabusée. Ayant perdu la foi, elle cherche une autre religion qui la déçoit car, sous le nom de liberté, son idéal n'était, en réalité, que l'émancipation du caprice individuel. Alfred de Musset a magistralement décrit cette âme idéaliste, incroyante, pessimiste et orgueilleuse qui se jugeait victime de l'état social. « Qui osera jamais raconter ce qui se passait alors dans les collèges ? Les hommes doutaient de tout, les jeunes gens nièrent tout... les jeunes gens sortirent des écoles avec le front serein, le visage frais et vermeil et le blasphème à la bouche. » (2) Le gouvernement de Louis-Philippe était resté, pour ainsi dire, passif devant ces troubles. (3) « Il a subi en tout la loi de la faction révolutionnaire, parce qu'il a toléré, justifié même le vandalisme sacrilège avec lequel le peuple frénétique a porté le ravage dans les églises, parce qu'il a prêté son assistance et sa coopération à abattre les croix... » (4) Sébastiani prenait mille subterfuges pour se disculper.

(1) Voir *La France morale et religieuse, sous la Restauration*, tome II, chap. VIII.

(2) *Confession d'un enfant du siècle*.

(3) « Le roi ne fortifie nullement sa position » (Pozzo à Nesselrode, 28 janvier — 9 février 1831). Il cherchait à surmonter au jour le jour les difficultés, sans plan d'ensemble, sans direction suivie. « Le ministère est une association de gens médiocres dirigés par des fins et des intérêts particuliers à chaque individu », (Pozzo, *ibidem*.)

(4) Apponyi à Metternich, 18 février 1831.

Il n'avait guère convaincu le comte Apponyi qui ne pouvait « se refuser à un sentiment de pitié et de mépris pour un gouvernement qui s'abaissait à de pareils subterfuges pour s'épargner l'aveu de sa faiblesse et de son abjection. » (1) La destruction des calvaires, le pillage des églises avaient été vus par la garde nationale « avec des démonstrations partielles de satisfaction et d'approbation qui caractérisent le mépris pour la religion qui règne dans les classes inférieures de la population. » (2) Le gouvernement ne pouvant sévir se contentait de chercher à expliquer cette phobie cléricale et à en rejeter les responsabilités sur la soi-disant alliance de Charles X avec les prêtres. Cette manœuvre puérile et vaine excitait l'ironie des représentants des cours qui ne manquaient pas d'opposer à cette étrange argumentation le coup que les ordonnances ecclésiastiques de 1828 avaient porté, sur l'ordre du libéralisme, au recrutement sacerdotal.

A la Chambre, ces événements avaient eu leur épilogue ; on n'avait guère retenu, des explications embarrassées de Laffitte, que le passage où il démontrait la nécessité de la dissolution. Le discours de La Fayette avait suscité dans le Corps diplomatique une bien autre émotion. Ce discours n'était qu'un plaidoyer en faveur de la propagande et de l'émancipation des peuples. « La Fayette reparaît aujourd'hui dans toute son ancienne attitude d'influence et de suprématie. (3) Aussi, on ne sait plus à quoi rattacher l'espoir d'un avenir d'ordre et de tranquillité. » (4) Le Roi se lamentait de ce qu'il

(1) Apponyi à Metternich, 18 février 1831.

(2) *Idem*, *idem*.

(3) L'attitude de La Fayette était exploitée contre nous, à Londres, par la Sainte-Alliance, dépitée de ce que l'Angleterre se soit séparée d'elle pour faire cause commune avec nous : « L'association de l'Angleterre à l'alliance est une condition vitale pour tous. La France donnera à la guerre, si elle a lieu, le caractère d'une insurrection générale contre les gouvernements ; le reste du monde doit, à son tour, présenter cette alliance comme une conspiration universelle contre toutes les existences et toutes les indépendances. Il faut que le gouvernement et le peuple anglais en jugent de même et que les autres alliés se concertent avec le premier sur ce qui peut le conduire le plus aisément à ce résultat » (Pozzo à Nesselrode, 28 janvier — 9 février 1831).

(4) Apponyi à Metternich, 17 et 21 février 1831.

n'avait pas de ministère efficace, qu'il ne pouvait en former un meilleur et parlait comme un homme découragé et au désespoir.

Louis-Philippe, devant ces courants contraires, en subissait toutes les alternatives. Tour à tour confiant ou désespéré, hésitant ou résolu, il refusait, puis cédait, se laissant finalement porter par les événements. Il alla jusqu'à permettre qu'on effaçât toutes les fleurs de lis des monuments publics, de son palais et de ses armes, ce que son père même, le trop fameux Egalité, avait refusé à la Révolution. Les rapports des diplomates sont pleins de doléances sur l'aspect que présente alors Paris, sur la psychologie du Roi, sur son incroyable faiblesse. Pozzo n'était pas le moins sombre. En marge d'une lettre datée du 3 mars, où il avait fait de la situation un aperçu particulièrement noir, le Tsar avait écrit ces mots : « Quel triste et hideux tableau ! »

On juge aussi des sentiments de l'ambassadeur de Russie lorsqu'il vit l'ambassade menacée par une foule en délire, à la suite de la victoire remportée le 13-25 février par les troupes impériales sur les rebelles polonais.

Une première démonstration, encore sans envergure, avait déjà eu lieu dans la soirée du 9 mars. Mais le lendemain, dans l'après midi, une bande de 800 personnes, composée en majorité d'étudiants, se dirigea sur l'ambassade, criant vengeance et demandant la guerre. Les émeutiers s'arrêtèrent chez La Fayette, « le patriarche du désordre » (1), lequel déclara « qu'il aurait voulu les embrasser tous, mais qu'il n'approuvait pas leur démarche, que le sort des polonais n'était pas désespéré. » (2) De là, ils se dirigèrent vers l'hôtel de l'ambassade russe en vociférant, mais sans stationner ni commettre de dégradatfon matérielle. Dispersés par la garde et la troupe, ils se reformèrent dans la soirée, plus excités encore, lançant des cris de mort, jusqu'à ce qu'ils soient, de nouveau, coupés et dispersés (3). Nombre de Polonais se trouvaient dans la foule effervescente. Le ministère était atterré. De pareils excès ne pouvaient

(1) Pozzo à Nesselrode, 27 février — 11 mars 1831.

(2) *Idem*, *idem*.

(3) Le gouvernement russe semble avoir envisagé, à cette heure, la

que raviver la haine, à peine atténuée, de la Russie contre le nouveau régime en France. Sébastiani se confondit en regrets près de Pozzo. Sauf chez les comités anarchistes, ces faits ne rencontrèrent qu'une indignation qu'expriment les gazettes elles-mêmes, « malgré l'esprit exécrable qui les dirige. » (1)

N'était-il pas temps de comprimer enfin le parti de la révolution qui voulait la guerre et qui, pour y parvenir, visait à une révolution intérieure? (2) Le Roi le comprit enfin. Casimir Périer (3)

question du départ de Pozzo, s'il ne trouvait plus de protection contre les insultes de la foule. C'était évidemment aller bien loin. Nesselrode ne redoutait, d'ailleurs, cette éventualité que si des circonstances telles se produisaient, que la Russie fût en mesure « de démontrer à toutes les puissances combien peu le cabinet du Palais royal était digne de leur estime et de leur confiance puisque, malgré les protestations amicales ou pacifiques qu'il leur prodiguait, il n'avait pas la volonté ou le pouvoir de faire respecter leurs représentants au sein de la capitale » (Nesselrode à Pozzo, 3 avril 1831).

(1) Pozzo à Nesselrode, 27 février — 11 mars 1831.

(2) Plusieurs milliers d'exemplaires d'une brochure intitulée « Constitution de la république française décrétée par l'Assemblée nationale en 1793, » ont été imprimés et distribués gratis (Apponyi à Metternich, 2 mars 1831). — Laffite était alors de plus en plus discrédité. Sa maison de banque avait fait faillite. L'opinion lui reprochait d'avoir spéculé sur l'état de détresse des finances. Se sentant disqualifié, il poussait à la guerre et à une intervention en Italie. Il disait que si, « dans trois semaines, la France n'intervenait pas dans les affaires d'Italie, Louis-Philippe perdrait sa tête » (Apponyi à Metternich, 27 février 1831.

— Le parti bonapartiste était lui-même assez remuant : « Pouvez-vous, disait Palmerston à Talleyrand, me répondre du maréchal Soult et de tous les anciens généraux qui, regrettant leurs dotations et leurs conquêtes perdues, poussent à la guerre dans l'espoir de les ressaisir? (Luxbourg au roi de Bavière le 24 janvier 1831.

— Quant au parti légitimiste, ses menées venaient aussi d'être révélées par la lecture que le ministre de l'Intérieur avait faite à la tribune de la Chambre, le 18 février, d'une instruction secrète envoyée de Londres à la fin de janvier par le parti carliste, et qui n'était autre qu'un appel à l'insurrection et au renversement de la monarchie de Juillet. Une longue émotion avait accueilli la communication de cette pièce qui, selon toute probabilité, avait été saisie par la police dans quelque perquisition.

(3) L'intention de Casimir Périer était bien de s'expliquer nettement avec les gouvernements étrangers sur la portée du principe de non-intervention. « Je ne veux pas, disait-il à Rothschild, que la France se

fut appelé au pouvoir. Sa réputation d'énergie, son horreur des désordres révolutionnaires le désignaient dans ces circonstances. Son plan était net mais peu aisé : maintenir la paix, combattre l'anarchie grandissante et, pour ce faire, dissoudre la Chambre et procéder à de nouvelles élections dont « le sort de la France et, en grande partie, celui de l'Europe dépendrait. (1) Louis-Philippe avait consulté Pozzo sur la composition du nouveau ministère, sans lui cacher par quelles transes il avait passé depuis tant de mois, « mal servi, trahi même par quelques-uns de ses agents. » (2) Aussi, ajoutait-il, non sans orgueil, « que ce n'était pas un petit mérite d'avoir traversé à lui seul tant de difficultés. » (3) Il cherchait à se justifier des rep'oches de n'avoir pas su diriger fermement ses ministères, d'en avoir été trop souvent le prisonnier gémissant, mais impuissant.

Il faut reconnaître combien il était difficile au Roi de s'affranchir complètement du parti révolutionnaire avec les chefs duquel il avait été en rapports pendant la Restauration. Pozzo en tombait d'accord lui-même ; le séjour de seize années qu'il avait fait en France lui ayant permis de voir tant de choses, de pénétrer tant de consciences, donnait à ses appréciations une indéniable portée. Mme Adelaïde avait poussé son frère à ces accointances, car « de tout temps, elle avait visé à la chute de la branche aînée de sa famille, et elle avait

mette à la tête de toutes les révolutions, que ce soit d'elle que partent tous les bouleversements. Je veux le repos dans l'intérieur et le maintien de la paix avec toutes les puissances... Mais il faut que, de leur côté, les puissances fassent quelque chose pour la France... Il faut que les questions de la non-intervention et de la paix ou de la guerre soient franchement et positivement abordées avec eux [les cabinets étrangers]. Ou bien nous désarmerons tous et sur-le-champ, ou bien la guerre doit être déclarée... Il faut s'entendre ou rompre. Nous, nos vœux les plus ardents sont pour la paix, mais l'Europe doit prendre notre état en considération. (Apponyi à Metternich, 9 mars 1831).

(1) Le roi de Prusse, assez inquiet des événements de France, venait, à cette époque, de déléguer à Paris, Alexandre de Humboldt « pour suivre de plus près, et sur les lieux mêmes, la marche des choses et le développement des idées » (vicomte de Luxbourg, ministre de Bavière à Berlin, au roi de Bavière, 21 février 1831) (*Archives royales de Bavière*).

(2) Pozzo à Nesselrode, 3-15 mars 1831.

(3) *Idem*, *idem*.

d'autant plus d'empire sur son frère que sa prévoyance ou ses machinations s'étaient malheureusement réalisées. » (1)

Il n'y avait plus un instant à perdre pour redresser la situation. La presse anarchiste ne connaissait plus de frein. Le parti dont elle était l'organe avait formé une association dont le centre était Paris et qui devait avoir des ramifications dans toutes les parties de la France. Son but était de s'emparer du pouvoir et de hâter la guerre civile et la guerre étrangère (2). Des députés, des fonctionnaires étaient affiliés à cette ligue contre laquelle Périer allait engager courageusement la lutte. Sur sa demande, Louis-Philippe avait commencé par destituer le général Lamarque, Odilon Barrot et d'autres chefs du mouvement révolutionnaire. Ces mesures furent un soulagement pour tous ceux qui aspiraient au calme : bourgeois paisibles, financiers inquiets de voir le crédit baisser chaque jour, gens du peuple qui entendaient accomplir leur labeur dans la sécurité du lendemain. Néanmoins, « un sentiment d'inquiétude et de malaise continue à régner dans la capitale. La baisse effrayante des fonds et la stagnation totale du commerce en sont des manifestations irrécusables. » (3) La classe ouvrière, elle-même paraissait maintenant vouloir rester en dehors de l'émeute, frappée qu'elle était directement par tant de troubles intérieurs : « La révolution a épuisé nos ressources matérielles. Notre crédit est perdu, notre commerce est détruit. Nous ne saurions plus continuer à supporter cet état de tension dans lequel nous nous trouvons... Si l'agression de la France n'entre réellement pas dans les vues des cabinets, qu'ils viennent à notre secours, qu'ils nous donnent des garanties de leur désir de

(1) Pozzo à Nesselrode, 22 mars — 3 avril 1831.

(2) La *Gazette d'Augsbourg* s'exprimait alors ainsi : « La crise ne peut tarder à se manifester. Les Français se sont adjugés le plus détestable de tous les lots : ils ne peuvent vivre sans liberté et, cependant, ils ne savent pas supporter la liberté. Le spectacle de ces conflits, dont eux-mêmes ne paraissent pas vouloir tirer avantage, sera utile et fructueux pour nous, car, comme nous ne pouvons empêcher les Français de s'entre déchirer, que l'Europe, du moins, en profite pour perfectionner sa culture et sa civilisation. Ainsi soyons indépendants et unis, et tenons-nous en observation autour de ce volcan qui fume, afin de le forcer à se consumer dans son propre foyer (Extrait de la *Quotidienne*, 2 avril 1831).

(3) Apponyi à Metternich, 2 mars 1831.

conserver la paix, qu'ils nous fournissent des actes propres à en acquérir la certitude. » (1) Ces paroles de Périer à Pozzo avaient produit bon effet. Celui-ci avait exposé au président du conseil toutes les grandes questions politiques comme « offrant une solution prochaine et favorable, pourvu que la France voulût y exercer une influence de modération et de sagesse. » (2)

*
* *

Parmi les questions exposées par l'ambassadeur russe, il n'en était pas de plus brûlantes que celles d'Italie et de Belgique. Or, en Italie, disait Pozzo, la France n'avait « qu'à laisser faire l'Autriche » et à ne pas entraver « son action tutélaire. » Cette solution, si simple pour Pozzo, nous laissait peu convaincus. Il eût fallu que le subtil diplomate démontrât que l'Autriche, renonçant à ses visées ambitieuses, ne cherchait pas à implanter en Italie son influence exclusive.

Dans les affaires de Belgique, la France avait commis des fautes. Nous savons que, un peu dans un but personnel, mais surtout, — on lui doit cette ustice, — par les avantages qu'il voyait dans une entente étroite avec l'Angleterre, Talleyrand avait parfois dépassé les mesures conciliatrices, ce qui lui créait une fausse position dans la Conférence. Les réticences et les atermoiements du gouvernement français, toujours hanté par la crainte du parti extrême, gênaient aussi notre représentant, ce qui fournissait matière à reproches aux cabinets européens. Quoi qu'il en soit, Périer et Sébastiani, — lequel était maintenu, peut-être à contre cœur aux Affaires étrangères — ne cessaient de réitérer aux représentants étrangers les assurances, de leur volonté « de maintenir la paix politique en Europe. » (3) Au regard du parti du mouvement, il leur fallait redoubler de fermeté ; les complications que venaient de susciter les affaires l'exigeaient.

A Paris, dès la fin de février, on avait la conviction que l'Autriche allait occuper Modène ; Pozzo avait même dit au Nonce que

(1) Apponyi à Metternich, 17 mars 1831.
(2) *Idem*, *idem*.
(3) Apponyi à Metternich, 21 mars 1831.

« son gouvernement ne saurait mieux faire que de se jeter dans les bras de l'Autriche. » (1)

Sébastiani n'avait pu ignorer ces paroles et, interrogé sur ce que le gouvernement français comptait faire dans l'état présent des choses, il répondit : « Rien pour le moment, et si j'étais interpellé là-dessus dans la Chambre, je déclarerais simplement que, sans vouloir prendre un engagement quelconque, nous agirions d'après les circonstances. »

Les soulèvements d'Italie avaient produit à Vienne une émotion énorme. « A la manière dont Metternich parle de cette insurrection, il est aisé de comprendre qu'il y voit la question de l'Italie tout entière. » (2) Le chancelier déclarait que l'Autriche ne pourrait rester « spectatrice indifférente de tentatives qu'elle était, à tant de titres, intéressée à réprimer. » (3) Les cercles de Vienne représentaient le duc de Modène comme « abhorré » et d'opinions tellement absolutistes qu'il s'était aliéné presque tous ses sujets. Mais l'Autriche restait le champion de l'absolutisme et de pareilles doctrines n'étaient point faites pour lui déplaire. Metternich, lui, avait la conviction que la révolution italienne était faite dans des intérêts bonapartistes. « Dans la position où je me trouve, disait le chancelier, je reçois les confidences de ce parti, comme celles du parti carliste ; tous deux me considèrent comme *leur grand prêtre* et, à ce titre, je connais tous leurs projets. C'est la suite d'un même plan qui portait le duc de Leuchtenberg au trône de Belgique, qui met les membres de la famille Bonaparte à la tête des mouvements de l'Italie et qui maintient la tranquillité à Parme, dont les fauteurs de trouble respectent la souveraine. Mais nous nous refuserons à toute combinaison qui tendrait au triomphe de ce parti qui cherche à nous entraîner en se rattachant au nom du duc de Reichstadt. Nous sommes ici *Philippe de la tête aux pieds* et rien ne nous fera dévier de la ligne que nous nous sommes tracée. » (4) Il était hors de doute que la plupart des mouvements italiens étaient conduits par

(1) Apponyi à Metternich, 20 février 1831.
(2) Maison à Sébastiani, 12 février 1831
(3) *Idem*, *idem*.
(4) Maison à Sébastiani, 15 et 21 février 1831.

d'anciens officiers de Napoléon et avaient pour but des mouvements libéraux plutôt qu'unitaires (1). On conçoit donc qu'ils fussent mal vus par l'Autriche, dont les hommes d'Etat nous faisaient grief des publications de nos journaux en faveur de l'insurrection de Modène, et où ils voulaient voir une preuve queles éléments en étaient connus et préparés à Paris. L'*observateur autrichien* du 21 février avait reproduit un article du *Globe*, contenant sur la situation un aveu naïf. (2) Mais la véritable cause de l'hésitation du gouvernement autrichien portait sur la manière dont son intervention serait accueillie en France. Maison lui avait laissé entendre qu'il rencontrerait des obstacles. C'était la question du principe de non-intervention qui se posait dans toute son ampleur. Mais notre gouvernement avait en même temps insinué discrètement qu'il se départirait à cet égard de son intransigeance pour les provinces non limitrophes de la France. Pressé par Pozzo qui soutenait les prétentions de l'Autriche, au nom de la Sainte-Alliance, Sébastiani avait fini par lui dire : « J'ai ma circonscription pour l'application de la non-intervention, c'est la Belgique, le Piémont, l'Espagne et les provinces rhénanes. » (3)

Aussi l'embarras de notre ministère fut-il extrême lorsque Apponyi vint lui lire, dans le courant de février, une lettre de Metternich annonçant l'intention de faire occuper Parme, Modène et même Ferrare afin d'y rétablir l'ordre compromis. Il expliqua : « Ce sont des princes de notre maison que nous défendons, c'est pour ainsi dire dans nos propres foyers que s'exerce notre action tutélaire ; pouvez-vous admettre la supposition que nous contemplions les bras croisés la chute de ces trônes occupés par la fille, par le beau-frère de l'Empereur, que notre garnison à Plaisance, placée là pour répondre de la tranquillité des états du prince, permette qu'elle soit impunément troublée par une tourbe de factieux, que

(1) Maison à Sébastiani, 15 et 21 février 1831.

(2) Les grandes cours d'Europe encourageaient l'Autriche de leurs approbations, ainsi que leurs agents à l'étranger. « Les Autrichiens doivent marcher, à mon avis, sans hésitation, pour comprimer la révolte et ne se laisser arrêter ni par les menaces de la France, ni par la guerre » (Pozzo à Nesselrode, 1-13 février 1831).

(3) Apponyi à Metternich, 23 février 1831.

celle de Ferrare se livre gratuitement à la merci d'une bande de révolutionnaires ? Quant aux états du Pape et du Roi de Sardaigne, ils sont étrangers encore à l'objet des communications que je suis chargé de vous adresser ; ne pouvant et ne voulant pas préjuger des intentions de ma cour, permettez que je m'abstienne de toucher cette question dans l'ouverture *officielle* que je vous fais aujourd'hui. Si vous désirez mon opinion personnelle, je vous déclare sans hésiter qu'il me semble que, dans le cas où le Pape, dans l'impuissance de comprimer la révolte moyennant les forces qui sont à sa disposition, nous demanderait des secours, la voix de l'honneur et le devoir de veiller à la sûreté de nos propres états, nous imposeraient avec une égale force de ne pas les lui refuser. » (1)

Puis, insidieusement, Apponyi avait semblé manifester la crainte d'une restauration bonapartiste en Italie. Sébastiani aussitôt se radoucit. « Vous avez trop d'esprit, reprit alors Apponyi, trop de pénétration pour ne pas juger d'une manière pratique notre véritable position en Italie. Je ne doute pas que, foncièrement, vous n'approuviez entièrement notre manière d'agir et que vous ne condamniez vous-même ce monstrueux principe de non-intervention. D'ailleurs, il n'est pas de votre invention. »

— Mon Dieu ! non, c'est un triste héritage que m'a laissé le comte Molé, qui lui-même, l'a reçu de M. Canning. Mais puis-je faire autrement, dans une attitude que mon prédécesseur m'a léguée et à laquelle il n'y a plus rien à changer dans le moment actuel ? » (2)

L'ambassadeur de Russie, qui appuyait en toute occasion son collègue d'Autriche, avait élargi la question et abordé celle de l'intervention dans les états pontificaux eux-mêmes : « C'est vous, dit-il, qui êtes principalement intéressé à ce que la puissance temporelle du Pape soit maintenue. Les prêtres doivent être, dans le moment actuel, vos ennemis jurés ; savez-vous pourquoi ils ne vous déclarent pas encore la guerre ? C'est parce qu'ils ont encore à perdre quelque chose. Mais faites qu'ils soient dépouillés de leur avoir, que le Pape se voit contraint de chercher un asile dans un pays étranger et vous

(1) Apponyi à Metternich, 23 février 1831.
(2) *Idem*, *idem*.

verrez, et alors gare à vous. Ne croyez-vous pas qu'il n'y ait encore de bons catholiques en France? Tous les mécontents se feront catholiques, et Mauguin et Odilon Barrot suivront la procession avec le cierge allumé, ainsi que le maréchal Soult l'a fait sous le règne de Charles X. » (1)

La diversion était habile et de nature à faire réfléchir le gouvernement. C'étaient les rapports de la France elle-même avec les catholiques qui étaient en question et à un moment particulièrement grave. Pozzo avait beau jeu pour démontrer le danger au Roi qui, visiblement, tendait de plus en plus à ménager la Russie et marquait des égards à son ambassadeur. Quinze années de séjour en France avaient d'ailleurs servi la notoriété de Pozzo.

Metternich déclarait qu'il ne pouvait tolérer la révolution en Italie, parce que, si elle était victorieuse, « elle serait bientôt aux portes de Vienne, qu'il aimait mieux succomber sur un champ de bataille que d'attendre qu'on vînt jusque dans sa chambre lui mettre le couteau sur la gorge. » (2)

A Vienne, la bourse baissait rapidement. On ne cachait pas une appréhension générale. De plus, un mouvement en Bohême était à redouter. Metternich argumentait, s'emportait et ne perdait pas une occasion de déclarer à Maison que si la France posait, d'une manière absolue, le principe de non-intervention « c'était la guerre qu'elle offrait à l'Europe. » (3) La Russie venait de faire à la conférence de Londres une déclaration analogue.

Bientôt Apponyi fut chargé d'annoncer à Sébastiani la prochaine entrée des troupes autrichiennes à Modène et à Parme. « Maintenant, dit-il, vous voulez étendre la question ; vous me demandez quelle détermination nous comptions prendre à l'égard des Etats du roi de Sardaigne et du Saint-Siège. Je n'ai là-dessus aucune communication à vous faire, puisqu'en réalité, le fait supposé d'une intervention de l'Autriche en Piémont et en Romagne n'existe pas encore jusqu'au moment présent, et que je ne me trouve aucunement autorisé à vous l'annoncer, ou à vous en faire prévoir seulement le prochain

(1) Apponyi à Metternich, 23 février 1831.
(2) Maison à Sébastiani, 21 et 25 février 1831.
(3) *Idem*, *idem*.

et probable avenir. Si cependant, vous attachiez de l'importance à être instruit du jugement porté par ma cour sur le principe de non-intervention, que votre cabinet pose comme la base principale de son système politique, je suis prêt à vous le développer avec une entière franchise. Une dépêche de M. de Metternich en renferme un exposé clair et complet. »

A quoi Sébastiani répliquant que l'Autriche voulait exercer une domination absolue sur toute l'Italie, Apponyi reprit vivement : « L'action de l'Autriche n'y a jamais été et n'y sera jamais que tutélaire, l'indépendance politique et administrative de tous les états italiens a toujours été consciencieusement respectée par elle. »

Sébastiani. — Mais comment l'Autriche peut-elle se trouver menacée par les insurrections partielles qui viennent d'éclater hors de son territoire ? Ne dispose-t-elle pas dans ce moment d'une armée de plus de 100.000 hommes en Italie?

Apponyi. — L'anarchie ne peut régner et s'établir dans une partie de l'Italie sans que toute la péninsule ne soit menacée en même temps, d'un bouleversement général...

Sébastiani. — L'administration des états italiens est essentiellement vicieuse et incompatible avec les idées et les exigences du siècle où nous vivons... Vous occuperez ces provinces révoltées, vous y prendrez, vous y fusillerez les chefs de l'insurrection ; vous ne parviendrez qu'à y comprimer momentanément le mouvement qui reparaîtra dès l'instant où la présence de vos troupes n'y répandra plus la terreur. Je vous répète que nous ne pouvons pas voir avec indifférence et sans nous y opposer fortement la marche que vous semblez vouloir suivre en Italie. Je vous déclare, au nom du Roi, que votre intervention armée dans les affaires du Piémont serait suivie aussitôt de l'entrée de nos troupes en Savoie et que nous la regarderions comme une déclaration de guerre... Quant à l'occupation de Bologne et de la Romagne par vos troupes, je regarde comme *très probable* qu'elle deviendrait incompatible avec le maintien de la paix... Tenez-vous tranquille et immobile à Modène et à Parme et cherchons à établir un concert entre nos deux cabinets pour agir d'un commun accord sur les populations révoltées du Saint-Siège dans un sens de conciliation et dans le but de rétablir

l'autorité légitime du souverain Pontife sans devoir recourir aux armes. » (1)

Sébastiani s'était naturellement récrié sur les prétendues trames révolutionnaires ourdies par les Français à Rome. Apponyi, opposant à ses dénégations les rapports reçus de Vienne, soutenait le contraire. Puis obéissant à l'ordre de Metternich, il avait lu à Sébastiani un passage de la dépêche du Prince qui renfermait la menace « de lâcher le duc de Reichstadt » (2) et de lui permettre de se mettre à la tête du parti bonapartiste si nombreux ; d'ailleurs les membres de la famille Bonaparte ne cessaient d'intervenir auprès de l'Autriche « avec un travail infatigable... pour exploiter la révolution de 1830 au profit du fils de Napoléon. » L'ambassadeur d'Autriche avait pourtant omis à dessein la dernière phrase de la lettre de Metternich, contenant ces mots : « Nous le tenons entre nos mains. » (3) « Il m'a paru qu'il valait mieux réserver ce dernier coup, le plus accablant, mais le plus irritant aussi que nous puissions porter pour le moment où nous n'aurons plus rien à ménager et où tous les moyens de persuasion auraient complètement échoué. » (4) Ainsi l'Autriche menaçait ouvertement la France de laisser le champ libre aux agissements bonapartistes si elle faisait mine de s'opposer par la force à ses plans sur l'Italie. (5)

Les réfugiés italiens en France montraient de l'activité. Plusieurs se vantaient de recevoir de Bologne des lettres chiffrées qui leur parvenaient sans obstacle par la voie de Milan. Le frère de Menotti, l'instigateur principal de l'insurrection de Modène, avait quitté Paris et traversé le Piémont pour se rendre en Italie. Un autre agitateur napolitain, Perio, s'était rendu de Paris à Lyon pour y concerter avec ses camarades, une incursion en Savoie. Les préfets avaient reçu du Roi, à ce sujet, les ordres de répression les plus formels (1). Les

(1) Apponyi à Metternich, 25 février 1831.
(2) *Idem*, *idem*.
(3) *Idem*, *idem*.
(4) *Idem*, 1er mars 1831.
(5) A la même époque des envoyés bolonais sollicitaient l'Autriche de leur donner le duc de Reichstadt pour en faire « un roi de Rome ». Ces propositions avaient été repoussées.
(6) Pour justifier la conduite de la France, Sébastiani avait placé sous

agents d'Apponyi lui apprenaient, d'autre part, que 500 affiliés de la société des « Amis de la liberté » s'étaient rendus dans le nord et le centre de l'Italie pour y organiser la révolution. D'autres devaient débarquer en Sicile.

Il était difficile de nier la participation du parti révolutionnaire français dans les troubles de la péninsule. La position du gouvernement devenait donc particulièrement délicate, car s'il ne les arrêtait pas en vertu du principe de non intervention, les puissances étrangères l'accuseraient de pactiser avec eux ; s'il intervenait, il exaspérerait les passions révolutionnaires et la couronne elle-même serait en danger. Néanmoins, Sébastiani ne faisait plus du principe de non intervention une condition *sine qua non* pour les états non limitrophes (1). Il n'envisageait pas notre intervention armée à Rome, se bornant à demander les réformes indispensables dans l'administration provinciale des états du Saint Siège. Certaines institutions ne s'adaptaient plus à l'esprit du siècle, tel le ministère de la guerre confié à un prélat « à bas violets », le commandement militaire d'une province à un évêque. La France proposait l'établissement d'états provinciaux analogues à ceux qui existaient en Prusse ; un souverain ecclésiastique avec une administration laïque, à l'exemple des archevêchés de Mayence, Cologne et Trèves. Si la nécessité en paraissait établie, la France enverrait même deux ou trois frégates à Ancône et à Civita Vecchia « pour ajouter au poids

les yeux de Pozzo l'original d'un billet du roi ordonnant de poursuivre les agitateurs. Le général Roguet avait reçu la mission de partir avec deux divisions pour désarmer les perturbateurs et traduire les chefs devant les tribunaux.

(1) Cette question faisait dans les chancelleries, l'objet des discussions les plus âpres. Celles-ci distinguaient entre deux sortes d'intervention : l'une matérielle, l'autre morale. On reconnaissait bien que la France n'interviendrait matériellement qu'à la dernière extrémité ; mais userait-elle de l'intervention morale? « Celle-ci, disait Ficquelmont, ambassadeur d'Autriche à St-Pétersbourg, à lord Heytesbury, est en pleine opération et agit sur les passions humaines par l'organe de la tribune, de la presse, par le théâtre, de toutes façons et dans tous les endroits où l'universalité de la langue française le permettait. Il importe peu aux autres gouvernements que ce fût fait avec la connivence ou en dépit du gouvernement français, le mal vient de France. » (Lord Heytesbury à Palmerston, 25 janvier 1831. *Record office*, Londres).

de nos paroles celui d'une attitude imposante » (1), mais nullement dans un but de conquête, le principe de non-intervention étant pour la France « le palladium de son indépendance. » (2)

Apponyi était quelque peu sceptique sur la réussite des projets de Sébastiani visant les réformes souhaitées. « Les réformes que vous avez en vue, disait-il, renversent essentiellement la forme et la nature du gouvernement auquel vous voulez les appliquer ; elles heurtent et froissent tous les intérêts... elles relâchent tous les liens qui attachent l'autorité spirituelle du souverain Pontife à sa puissance temporelle, dont l'union seule peut maintenir l'existence de ce gouvernement d'une nature composée... Enfin elles seront de véritables concessions faites à la résistance illégale de sujets séditieux, qui, loin de les faire rentrer dans l'obéissance, les raffermiront plutôt dans l'esprit de révolte... L'exemple de cette composition avec des populations rebelles sera contagieux pour l'Italie entière ; il maintiendra, au lieu de les comprimer, les germes de mécontentement et d effervescence... » (3)

La question des états pontificaux occupait depuis longtemps le conseil des ministres et y soulevait de vives discussions. Plusieurs d'entr'eux, dont les opinions anticléricalistes ne faisaient pas mystère, n'avaient que mollement défendu le Saint-Siège : « Ils n'auraient pas mieux demandé que de le voir renversé. » (4) Le Roi et Sébastiani l'avaient, en revanche, vivement soutenu. Ils se rendaient compte que les catholiques, si nombreux en France, pourraient imputer au gouvernement la responsabilité de ne pas l'avoir assez défendu ; c'eût été alors en France un nouveau ferment de discorde dont le gouvernement n'avait certes pas besoin dans la situation si difficile où il était déjà. Enfin, le Roi avait fini par convaincre Laffitte et même La Fayette qui « avait retrouvé un petit coin de dévotion dans son cœur, car il était fort occupé à faire relever les croix. » (5)

(1) Apponyi à Metternich, 1er mars 1831.
(2) *Idem*, *idem*. — La vérité est que ce principe formait pour nous la base du maintien de la monarchie de Juillet. Le roi l'avait d'ailleurs laissé entendre à Pozzo (v. Apponyi à Metternich, 1er mars 1831.)
(3) Apponyi à Metternich 1er mars 1831.
(4) *Idem*, *idem*.
(5) *Idem*, *idem*.

Il s'efforçait près d'Apponyi pour obtenir une collaboration franco-autrichienne dont Rome aurait été le point central (1), en vue du rétablissement de l'ordre dans les états pontificaux. La tâche de Louis-Philippe, on le voit, était ardue : L'Autriche le rendait responsable de la propagande faite en Savoie et dans les provinces italiennes, quoiqu'il multipliât les ordres aux fins de disperser et de désarmer les bandes en dépit de l'opposition qu'il rencontrait dans le ministère, sans compter les manœuvres occultes pour y contrevenir. Et lorsqu'Apponyi croyait lui dévoiler ces menées, il obtenait du Roi « l'aveu pénible qu'il ne l'ignorait pas lui-même, et que c'était la trahison ou la tiédeur des employés subalternes dans les départements qu'il fallait en accuser ». Ainsi les mêmes agents qui, sous Charles X, avaient favorisé en sous-main la campagne anticléricale, ou, tout au moins, fermé les yeux sur ses menées, n'avaient pas été déplacés. La monarchie de Juillet avait reculé devant cette exécution et voyait maintenant les fruits de sa pusillanimité.

Maison, de son côté, avait entretenu Metternich de la collaboration franco-autrichienne, si vivement souhaitée par le Roi et le gouvernement, sur le point des réformes à opérer dans les états pontificaux, Metternich ne s'était pas montré éloigné de cette entente conforme, d'ailleurs, aux vues qu'avait exprimées, en 1815, le gouvernement autrichien. Actuellement, il semblait plutôt enclin à adopter la voie des négociations plutôt que celle des armes, mais il jugeait indispensable, avant toute chose, que les sujets révoltés se soumissent.

Ce qui n'empêchait pas de donner au général Frimont, commandant les troupes autrichiennes en Lombardie, l'ordre d'occuper Modène et Ferrare, et Metternich d'annoncer leur entrée en Piémont si la révolution y éclatait. Et comme Maison lui déclarait que le gouvernement français ne pourrait l'admettre, Metternich répliqua sèchement : « Ce sera donc la guerre... Qui peut douter que la révolution, une fois consommée dans ce royaume, les Piémontais ne vinssent nous attaquer en Lombardie ? » (2) Metternich s'étendit alors longuement sur cette éventualité, puis, visant directement

(1) Apponyi à Metternich, 1er mars 1831.
(2 Maison à Sébastiani, 5 mars 1831.

Maison : « Dans cette discussion, la partie n'était pas égale entre nous, car, en traitant aujourd'hui avec moi, vous savez bien que, dans trois mois, je serai encore ici, à moins que l'Empereur lui-même ne soit renversé ; mais qui me garantît que, chez vous, les mêmes hommes seront encore au pouvoir et qu'il ne s'en trouvera pas d'autres qui ne tiendront aucun compte des engagements pris par leurs prédécesseurs ? » (1)

Il fallait se rendre à l'évidence : l'Autriche était toute disposée, à propos du Piémont, d'engager la guerre avec la France, car elle voyait, pour elle, dans la question de l'insurrection piémontaise « une question de vie ou de mort. » (2)

Mais la question se compliquait. Débordé par l'insurrection qui s'étendait, le Pape lui-même venait de réclamer l'intervention des troupes autrichiennes. Cette nouvelle, vite propagée, souleva en France une émotion que Sébastiani traduisait ainsi : « Le soulèvement de l'opinion nationale, (en cas d'occupation de Rome) blessée dans son orgueil le plus légitime, dans ses plus intimes sympathies, lui tracerait avec une force irrésistible la seule voie où il pût désormais marcher avec honneur. » (3) La France conservait, intangible comme un dogme, le principe du morcellement de l'Italie. A cet égard, la restauration et la monarchie de Juillet étaient aussi fermes que l'ancienne monarchie.

Le général Frimont venait de recevoir l'ordre de poursuivre sa marche et d'occuper Bologne. Le fait était grave. Pour le justifier, Metternich invoquait « de vagues considérations si souvent répétées sur le danger d'une révolution dans le voisinage des provinces autrichiennes » ; mais personne ne se trompait sur la préméditation de l'Autriche. Metternich s'était gardé d'annoncer en bloc l'occupation de Modène, Parme et Ferrare, et y procédait avec une sage progression. Il se défendait énergiquement de toute pensée d'annexion, prêt à s'entendre, disait-il, avec la France sur les réformes dans les états de l'Eglise, qu'avaient élaborées de concert Lutzow et Sainte-Aulaire, les deux agents fran[illegible] et Autrichien à Rome. La

(1) Maison à Sébastiani, 5 et 8 mars 1831.
(2) *Idem*, *idem*.
(3) Sébastiani à Maison, 11 mars 1831.

brusque annonce de l'occupation de Bologne ne répondait-elle pas aux nouvelles alarmes suscitées par nos troubles intérieurs ?

Les émeutes survenues en mars avaient fâcheusement impressionné l'Europe, et la cour de Vienne principalement poussait le tableau en noir (1).

L'avènement de Casimir Périer au ministère devait modifier heureusement ce pessimisme voulu. Le Président du conseil commença par déclarer opportunément que la France était disposée à ne plus s'opposer à l'intervention étrangère que par la voie des négociations diplomatiques, et que ses armées ne traverseraient jamais des états neutres pour la sanction de ce principe (2). Il s'en expliquait ainsi à la Chambre : « Le principe de non intervention a été posé ; nous l'adoptons, c'est-à-dire que nous soutenons que l'étranger n'a pas le droit d'intervenir à main armée dans les affaires intérieures d'une nation pour l'intérêt de telle ou telle forme de gouvernement. Ce principe, nous le pratiquerons pour notre propre compte. Est-ce à dire que nous nous engagerons à porter nos armes partout où il ne sera pas respecté ? Ce serait une intervention d'un autre genre ; ce serait renouveler les prétentions de la Sainte-Alliance ; ce serait tomber dans la chimérique ambition de tous ceux qui ont voulu soumettre l'Europe au joug d'une seule idée et réaliser la monarchie universelle.

« Ainsi entendu, le principe de non-intervention servirait de masque à l'esprit de conquête.

« Nous soutiendrons le principe de non-intervention en tout lieu par la voie des négociations ; mais l'intérêt ou la dignité de la France pourraient seuls nous faire prendre les armes. Nous ne concédons à aucun peuple le droit de nous forcer à combattre pour sa cause, et le sang des Français n'appartient qu'à la France.

« Les cabinets qui nous ont précédés ont repoussé l intervention armée en Belgique... Cet exemple, nous l adoptons... Jamais nous

(1) Voir Maison à Sébastiani, 17 mars 1831).

(2) On sait d'ailleurs combien les membres du Corps diplomatique avaient représenté à Périer les dangers de ce principe de non-intervention, lui disant que la paix dépendait entièrement de la renonciation à cette doctrine (V. Pozzo à Nesselrode, 3-15 mars 1831.

ne nous défendrons d'une vive sympathie pour les progrès des sociétés européennes ; mais leurs destinées sont dans leurs mains, et la liberté doit toujours être nationale. Toute provocation étrangère lui nuit et la compromet. De la part des particuliers, c'est un mauvais service à rendre aux peuples ; de la part des gouvernements, c'est un crime contre le droit des gens.

« ... Mais si l'Europe, qui veut la paix, méconnaissait jamais la loyauté de notre politique ; si nos frontières étaient menacées, si la moindre atteinte était portée à la dignité de la France. elle serait aussitôt défendue et vengée...

« L'Europe comprendra cette politique, car cette politique est franche et décidée. Elle est le lien du conseil, elle est la condition de son existence... Pourquoi la sagesse des trônes redouterait-elle cette révolution dont le premier résultat a été de populariser la monarchie en la réconciliant avac la liberté ? »

Dans la même séance, Périer répondait à La Fayette relativement aux documents secrets trouvés à Varsovie et d'où il semblait résulter que la Russie avait ordonné sa mobilisation quelques mois auparavant, en vue d'attaquer la France. Tout en donnant de précieux détails sur la mobilisation russe, ils n'apportaient pas la preuve formelle que les troupes russes aient réellement reçu l'ordre de passer la frontière.

« ... Je puis vous déclarer ici que si tous les documents qui pouvaient se trouver à Varsovie étaient sous vos yeux, il vous demeurerait démontré que jamais il n'a été question de guerre contre la France. Vous auriez pu voir une réponse de l'empereur de Russie au roi de Hollande qui lui demandait des secours. L'empereur de Russie lui a répondu que, ces secours, il les accorderait, mais à la condition que ses alliés se joindraient à lui. Ces alliés, qu'étaient-ils ? La Prusse, les états d'Autriche. La Prusse, l'Autriche n'ont point consenti à adhérer à ces secours.

« On a, dit-on, trouvé des plans de campagne, des projets de guerre dans les cartons de la chancellerie de Varsovie. Si on ouvrait aussi les cartons de toutes les puissances, on y trouverait sans doute des plans qui établissent le pied de guerre des puissances les unes contre les autres.

« Je ne m'arrêterai pas plus longtemps à des bruits, des conversations, des documents particuliers ; on sent combien de pareils documents sont fugitifs.

« Quant à l'intervention dans les Affaires d'Italie, je suis fâché d'être forcé de le dire, mais le principe de non-intervention a été violé par les Bolonais qui sont venus faire rendre Modène.

« Quant aux affaires des états du Saint-Siège, il existe, en ce moment, des négociations : et la Chambre sentira que je dois me refuser à des explications.

« Mais, je ne crains pas de le dire ; où veut-on nous conduire ? Faudra-t-il donc à chaque bourgade qui secouera le joug d'une autorité importune, nous forcer à verser le sang de la France, à prodiguer ses trésors ? »

On tenait donc aujourd'hui la preuve que la Russie avait essuyé le refus des alliés de déclarer la guerre à la France : (1) les provocations de La Fayette tombaient devant les déclarations si nettes de Casimir Périer.

Il est vrai que, dans ses entretiens particuliers avec les représentants des puissances étrangères, Casimir Périer s'efforçait d'atténuer ses déclarations, laissant entendre que l'intervention autrichienne pourrait susciter un courant d'opinions assez fort peut-être pour entraîner le gouvernement malgré lui. Apponyi restait incrédule ; les révéla-

(1) Un fait peu connu survenu à ce moment prouve que la Russie était bien refroidie dans ses visées belliqueuses contre nous. Le baron Alfred de Damas était arrivé à Pétersbourg pour porter au Tsar deux lettres : l'une de la duchesse de Berry, l'autre de Charles X. La Duchesse adjurait Nicolas Ier de ne pas abandonner la cause du roi déchu. Celui-ci recommandait son petit-fils à la protection de l'Empereur. Mais le dévoué émissaire ne reçut du Tsar aucun encouragement.

Le souverain russe s'était contenté d'affirmer de nouveau « qu'il était impossible à quelqu'un d'avoir une opinion plus méprisable que celle qu'il avait pour Louis-Philippe, qu'aussi longtemps qu'il se maintiendrait sur le trône sans violer ni ses engagements, ni les conditions annexées par l'Empereur à la reconnaissance de son titre de roi des Français, il ne se prêterait à aucune intrigue pouvant diminuer son autorité ».

— Non seulement, le baron de Damas ne reçut pas l'argent qu'il sollicitait, mais il fut invité à quitter Pétersbourg (V. lord Heytesbury à Palmerston, 7 mars 1831. *Record Office*. Londres).

tions du gouvernement autrichien sur l'encouragement que les réfugiés italiens et la révolution Italienne trouvaient dans la capitale de la France donnaient un prétexte à ses projets. Metternich avait fait remettre au Roi des documents prouvant que l'influence des comités révolutionnaires français « s'était manifestée dans chaque village insurgé en Italie. » (1) Le consul d'Autriche à Marseille avait appris que six cents réfugiés italiens, venant de Mâcon, avaient débarqué à Carrare ; d'autres s'étaient dirigés vers Livourne et Gênes. Le ministère Casimir Périer devait s'employer à entraver ces allées et venues dangereuses, mais il se trouvait, en quelque sorte, prisonnier du passé.

Le plus urgent était de prévenir de nouveaux désordres en Italie en favorisant des réformes à Rome.

Il avait donc été convenu que Sainte-Aulaire et Lutzow s'entendraient avec le gouvernement papal sur les mesures à prendre dans les voies d'une intervention morale et d'une action pacifique pour faire cesser la révolution dans les états du Saint-Siège. Une clause des instructions reçues par Sainte Aulaire est à souligner ; si l'Autriche et le gouvernement pontifical y donnaient leur adhésion, la France s'engageait à envoyer des bâtiments de guerre dans les parages d'Ancône ou de Civita Vecchia pour « ajouter au poids de ses paroles celui d'une attitude imposante et propre à ramener les provinces révoltées à l'obéissance. » Sébastiani se flattait qu'on pourrait arriver à des résultats positifs malgré l'opposition du nonce Lambruschini à ces projets. Il se flattait aussi que les mesures prises pour arrêter la propagande des réfugiés italiens seraient efficaces. « Il y a défense pour eux de s'embarquer dans la Méditerranée, disait-il... Nous avons transmis des ordres télégraphiques dans l'île de Corse pour y disperser les rassemblements et saisir les dépôts d'armes. Rien ne sera négligé pour paralyser et déconcerter les entreprises de propagande. » (2) Belles promesses ! mais dont la complète exécution était aléatoire. Les rapports des agents étrangers signalaient de nombreuses infractions aux ordres donnés, (3) et que les agitateurs bé-

(1) Apponyi à Metternich, 24 mars 1831.
(2) *Idem*, 7 mars 1831.
(3) Le consul général d'Autriche à Marseille observe que « la ma-

néficiaient de hautes complicités françaises. Certains fonctionnaires confessaient franchement leurs opinions révolutionnaires. Sébastiani avait destitué le commissaire général de police à Lyon, qui avait favorisé les menées des réfugiés piémontais « au moins par son silence. » (1) Et on savait que ce n'était pas là un cas isolé.

***

Le gouvernement autrichien, poursuivant ses desseins, avait fait occuper les Légations, cependant que l'Empereur donnait au cabinet français l'assurance que « son vœu était celui du maintien de la paix entre les puissances. » (2) Son sentiment intime était que nous n'oserions pas aller jusqu'à la guerre. (3) « Le gouvernement français, le Roi, personnellement, craignent extrêmement la guerre et ils en voient le danger. » (4) Le *Moniteur* publiait l'ordonnance relative à la levée extraordinaire de 80.000 hommes « pour calmer l'opinion et pour satisfaire le public ; » (5) mais le secret espoir du gouvernement était que la levée effective n'aurait pas lieu. « Dites bien au prince de Metternich, disait Sébastiani à Apponyi, que nos intentions sont essentiellement pacifiques et que, du moment où la Russie, la Prusse et l'Autriche se déclareront disposées à diminuer leurs armées, nous suivrons cet exemple avec un véritable em-

jeure partie de ces révolutionnaires n'est plus en France et s'est déjà répandue dans toute la péninsule. On a l'air de vouloir maintenir la bonne intelligence, mais on ne veut que lorsqu'il n'est plus temps, toujours dans le même système, espérant faire des dupes pour endormir et gagner du temps » (Kick à Apponyi, 3 mars 1831). — En effet, il s'agissait avant tout de « gagner du temps » sous le ministère Laffitte et d'apaiser par des concessions le parti de la révolution.

(1) Sébastiani à Mortemart, 28 février 1831.

(2) Maison à Sébastiani, 21 mars 1831.

(3) A lord Granville et à Werther, Sébastiani assurait que la guerre était inévitable, puis il rectifiait, lorsqu'on le pressait de s'expliquer, et disait : « très probable. » Ces fluctuations en disent long. Les gouvernements étrangers les prenaient pour ce qu'elles valaient.

(4) Apponyi à Metternich, 8 mars 1831.

(5) *Idem*, 11 mars 1831.

pressement et nous réduirons l'état de notre armée à celui de 250.000 hommes. » (1)

Il était, en effet, probable que la France ne ferait pas la guerre pour la question des Romagnes (2). Le risque était trop grand d'aggraver notre situation intérieure, et la couronne de Louis-Philippe insuffisamment affermie sur sa tête.

Pour accentuer le caractère libéral des conférences qui allaient s'ouvrir à Rome, on songeait à y associer le gouvernement anglais, car le concours des deux gouvernements les plus constitutionnels de l'Europe ne pourrait qu'agir avec un succès immanquable sur les partisans de la révolution et les ramener plus promptement à l'obéissance. Mais était-il bien opportun d'associer à ces réunions une puissance protestante qui faisait peser sur certaines populations catholiques de l'Angleterre un joug si dur ? On ne pouvait guère voir dans ces insinuations que le désir de flatter plus encore l'Angleterre. « Il ne faut rien lui refuser », disait Sébastiani qui, sentant venir l'heure des concessions, modifiait son opinion première.

Le cabinet Casimir Périer ne regardait plus l'intervention armée de l'Autriche dans les états du Saint-Siège comme une *question de guerre*, (3) mais seulement comme un surcroît de difficultés. Si une intervention militaire de l'Autriche en Piémont devait être considérée par nous comme un *casus belli*, il fallait voir sous un autre aspect son intervention dans les Romagnes ; la présence des troupes autrichiennes dans les provinces éloignées de France ne pourrait présenter le même danger.

Périer agréait fort au Corps diplomatique. Apponyi le trouvait

(1) Apponyi à Metternich, 11 mars 1831.

(2) La Russie se déclarait à cette heure pleinement d'accord avec l'Autriche, ce qui n'aplanissait pas les difficultés que rencontrait notre gouvernement : « Vous ne lui laisserez point ignorer qu'une entière solidarité de vues et d'action existe entre les cours alliées, que, pour sa part, Sa Majesté Impériale, en accepte toutes les conséquences..., et qu'Elle n'héstierait pas, si le cas l'exigeait, à offrir à l'Autriche les secours matériels que l'esprit, sinon la lettre des transactions sur lesquelles repose l'ordre social, doit engager les alliés à se prêter mutuellement. » (Nesselrode à Pozzo, 9 mars 1831).

(3) Apponyi à Metternich, 20 et 23 mars 1831.

« franc et loyal, incapable de dissimuler et de parler contre sa conviction, voulant le bien avec énergie... ne se faisant aucune illusion sur l'état déplorable dans lequel il avait trouvé les affaires au moment d'en prendre la direction. » (1)

Mais notre gouvernement n'avait peut-être pas assez compté avec l'opinion française, si susceptible en matière d'interventions étrangères.

L'annonce de l'entrée des troupes autrichiennes à Bologne avait donné une nouvelle vigueur au parti de la guerre. Il s'agissait d'une véritable « impulsion nationale », à laquelle obéissait également le parti modéré et éclairé de France (2). On se reprenait à parler de guerre et les esprits se montaient au point de préoccuper le gouvernement. Périer se plaignait amèrement à Werther de la décision prise par Metternich qui avait ainsi « blessé, offensé, humilié » (3) la France qui se trouvait dans une position « insoutenable. » (4) A ses yeux, il n'y avait pas d'autre solution pour éviter la guerre que l'évacuation par les troupes autrichiennes des états de l'Eglise, « excepté Ferrare et Comacchio ; de plus, le rétablissement de l'autorité temporelle du Saint Père devait être l'objet d'une négociation commune entre la France, l'Autriche et le Souverain Pontife. » (5) L'Angleterre appuyait ces vues. Lord Granville ne perdait pas une occasion de dire que l'entrée des troupes autrichiennes à Bologne produirait sur le cabinet anglais une impression « très défavorable, » (6) que, sans doute, l'Angleterre ne pourrait voir « avec indifférence » (7) une armée française forcer le passage du Piémont ; mais qu'elle ne pourrait, dans le moment actuel, vouloir « s'y opposer, les armes à la main. » (8) Il ressortait du langage du représentant de l'Angleterre à Paris que, dans cette circonstance,

(1) Apponyi à Metternich, 20 et 23 mars 1831.
(2) *Idem*, 27 mars 1831.
(3) *Idem*, *idem*.
(4) *Idem*, *idem*.
(5) *Idem*, *idem*.
(6) *Idem*, *idem*.
(7) *Idem*, *idem*.
(8) *Idem*, *idem*.

cette puissance ne pourrait faire « cause commune » (1) avec les alliés. Elle se liait donc de plus en plus à la cause française, allant jusqu'à désirer que « la pacification du Saint-Siège soit l'objet d'une négociation entre les trois cours. » (2)

Casimir Périer arguait habilement pour justifier le mécontentement de la France. On se souvient que Louis-Philippe, ne se souciant pas de s'aliéner des millions de catholiques français, avait cherché, dès le début de la question, une collaboration d'ordre pacifique franco-autrichienne. Il était inadmissible pour notre dignité de puissance catholique que le rétablissement de l'ordre dans la Romagne et les Légations fût l'œuvre exclusive du gouvernement autrichien. On peut juger de l'effet que cette intervention isolée eût produit sur l'opinion catholique française. Apponyi ne s'y trompait point. « Il est de l'honneur et de l'intérêt de la France, lui disait Casimir Périer, d'empêcher que le rétablissement de l'autorité temporelle du Pape, dont nous sommes décidés à obtenir le résultat, ne soit pas uniquement dû à l'influence de l'Autriche et au triomphe de ses baïonnettes ; nous devons y concourir, et c'est par la voix de négociations diplomatiques, auxquelles votre cour a déclaré vouloir participer, que ce but doit être atteint. Cette manière de terminer l'affaire est devenue l'exigence d'un *sentiment national* en France, que vous offensez, que vous humiliez par votre intervention armée portée au delà de Modène, de Parme et de Ferrare. » (3) La France, n'entendant rien brusquer dans une situation aussi difficile, maintenait sa demande de collaboration franco-autrichienne. Mais auparavant, la cour de Vienne devait, ajoutait notre ministre, « *se replacer dans l'ancienne attitude de l'occupation de Parme, de Modène, de Ferrare.* »(4)

Au Conseil des ministres, la discussion avait été chaude. A la presque unanimité, les déclarations de Sébastiani à l'ambassadeur d'Autriche avaient été approuvées. La France réclamait de l'Autriche l'évacuation des Etats du Saint-Siège à l'exception de Ferrare et de Comacchio. Il est à remarquer qu'on ne retrouvait plus dans les déci

(1) Apponyi à Metternich, 27 mars 1831.
(2) *Idem*, *idem*.
(3) *Idem*, 28 mars 1831.
(4) *Idem*, *idem*.

sions du conseil le ton comminatoire employé souvent par Sébastiani dans ses rapports avec Apponyi.

Casimir Périer commençait à dessiner une politique de particulière énergie. Son caractère violent finissait toujours par l'emporter ; il semblait presque vouloir maintenant donner des gages au parti du mouvement. Des scènes très fâcheuses avaient eu lieu entre lui, Werther et Pozzo, à tel point que Pozzo lui avait dit : « Je vois bien qu'après le premier coup de canon, nous serons, vous et moi, bien plus à notre aise. » (1)

L'accord de Pozzo, Werther et Apponyi impressionnait fort Sébastiani. Ils le légitimaient par la nécessité du maintien de la paix et l'espoir que l'écrasement de l'insurrection romaine par l'Autriche empêcherait la France d'envahir le Piémont. Bernstorff, entre temps, protestait auprès de Mortier contre le principe de non-intervention. « Ce serait, disait-il, déclarer qu'un souverain qui, par une injuste agression, serait au moment de perdre sa couronne, n'aurait pas le droit de demander des secours à un état voisin ; mieux vaudrait alors la guerre que de nous soumettre à ce nouveau code politique qui proclame la souveraineté des peuples. — » (2) D'autre part, les encouragements que la Prusse donnait à Metternich avaient percé dans le langage de Bernstorff ; on savait qu'entre les deux cours, les communications concordantes s'échangeaient fréquemment sur la question italienne. (3)

(1) Apponyi à Metternich, 29 mars 1831. — « Sébastiani s'est placé dans une attitude à se prononcer, pour ainsi dire, ouvertement partisan de la guerre et de la propagande. V. A. en trouvera une preuve frappante dans la lettre de M. H. Saladin, publiée dans le *Constitutionnel* d'aujourd'hui » (même dépêche).

(2) Mortier à Sebastiani, 22 mars 1831.

(3) Est-il besoin de dire que la Russie partageait les vues de la Prusse et de l'Autriche? « La plus parfaite unanimité d'opinions règne entre toutes les classes de la société russe sur ce sujet, et le courrier russe qui part pour Paris porte la détermination de l'Empereur d'apporter toutes les forces de son empire en aide à son allié autrichien, dans le cas où la France jugerait utile de s'opposer par la force des armes à l'exécution des mesures que l'Autriche croit nécessaire d'adopter... dans le but de ramener la paix en Italie... Cette détermination de l'Empereur n'a pas été influencée par le plus léger sentiment d'hostilité envers la France. L'Empereur a à cœur de maintenir, si possible, la paix en Europe. Tous

Sébastiani, poussé dans ses retranchements, avait rédigé à l'adresse de l'Autriche une note comminatoire pour le retrait immédiat des troupes autrichiennes des Etats du Saint-Siège. Le conseil des ministres, rejetant cette rédaction impérieuse, la transforma en un simple vœu du prompt retrait de ces troupes. Le Roi marqua ainsi sa désapprobation à son ministre des Affaires étrangères en présence de Pozzo : « Mon pauvre Sébastiani a cru être grand orateur et il ne l'est pas du tout. Je veux la paix, je ne veux qu'elle, et nous l'aurons. » (1)

Lord Granville, Pozzo et Werther s'étaient entremis pour qu'aucune formule blessante ne fût employée à l'égard de l'Autriche. On ne mettait d'ailleurs pas de hâte à la lui soumettre, dans l'espoir que l'entrée des troupes autrichiennes à Bologne suffirait à rétablir l'ordre ; elles n'auraient plus alors qu'à se retirer.

La situation présentait, néanmoins, une gravité qui n'échappait pas à Metternich et au gouvernement français. Maison émettait l'idée d'une réunion des plénipotentiaires des cinq puissances qui fixerait les bases sur lesquelles serait arrêté « le plan d'un état de paix solide et durable. » (2)

Metternich se ralliait d'autant plus volontiers à ce projet que les derniers rapports d'Apponyi sur l'attitude du ministère Casimir Périer et les restrictions apportées au principe de non-intervention lui avaient causé une satisfaction telle qu'il fit réveiller l'Empereur au milieu de la nuit pour lui lire les rapports de son ambassadeur. La question de la réunion des cinq puissances le séduisait ; il ne s'en cacha pas à Maison qui écrivait alors à Sébastiani : « Le sort de la paix est entre nos mains ; si, en effet, le ministère du Roi, maintenant notre indépendance, mais respectant celle des autres Etats, sait concilier avec nos libertés intérieures la répression de la propagande au dehors ; si, renonçant, pour le moment, à se servir d'individus isolés, dont l'action partielle et lente, aujourd'hui sans ensemble, ne pourrait peut être prévenir une collision, presque

ses essais sont dirigés sur ce point » (Lord Heytesbury à Palmerston, 21 mars 1831. *Record Office*. Londres).

(1) Apponyi à Metternich, 30 mars 1831.

(2) Maison à Sébastiani, 21 mars 1831.

chaque jour imminente ; si, se mettant, ainsi que le conseille Metternich, au-dessus de l'impopularité éphémère qui a jusqu'ici poursuivi des réunions du même genre, faites en d'autres temps et pour un autre but, il consent à venir lui-même s'expliquer franchement et catégoriquement avec les autres gouvernements, j'oserai le garantir, la cause de la paix est gagnée. » (1)

On ne pouvait nier que la situation de la France s'était fortifiée, non seulement au dedans mais au dehors, et son action dans le sens de la paix ou de la guerre pouvait être décisive. Il était en son pouvoir de déchaîner l'une au nom de la libération des peuples, ou d'obtenir l'autre. Trop de motifs l'écartaient de souhaiter la guerre, et sa prudence l'amenait sur le même terrain que les états étrangers dans la lutte contre les forces perturbatrices.

Le gouvernement français s'était résolu à faire remettre à Apponyi la note si péniblement élaborée en conseil des ministres. « Le *parturiunt montes* me paraît assez applicable au résultat obtenu. Si la démarche en elle-même est fausse et regrettable, la note, selon moi, ne laisse rien à désirer par la mesure et la douceur des formes. » Ces paroles d'Apponyi faisaient entrevoir la détente tant désirée aussi bien à Paris qu'à Vienne. L'influence pacifique de Périer avait prévalu, dans la rédaction de la note, sur celle de Sébastiani : « hautain et impératif. » (2) Après avoir rappelé les déclarations précédemment faites par le gouvernement français sur le maintien de la souveraineté du Pape et l'intégrité des Etats d'une puissance « dont l'existence, l'indépendance et le repos étaient d'un si haut intérêt pour toute la chrétienté », la note rappelait les propositions faites à Vienne sur les réformes à introduire dans les Etats du Saint-Siège. Elle demandait, en termes courtois, mais formels, l'évacuation du territoire pontifical par les troupes impériales et exprimait l'espoir que « Sa Majesté impériale faciliterait l'ouverture immédiate des négociations indispensables dont les bases avaient été convenues entre les deux cours et dont l'issue favorable ne saurait être douteuse. » (3)

(1) Maison à Sébastiani, 21 mars 1831.
(2) Apponyi à Metternich, 2 avril 1831.
(3) Aff. Etr. fs. Autriche, 31 mars 1831.

Le gouvernement français accomplissait, par cette note, « une démarche de position et de tactique intérieure », pensant ainsi désarmer l'extrême gauche qui ne cessait de lui reprocher sa mollesse. Cette concession avait « paralysé et déconcerté l'attaque préméditée du parti libéral. » Casimir Périer, au fond, aurait-il regretté sincèrement le succès de l'expédition de Bologne et la répression de la révolution romaine qui l'eût déchargé d'une lourde préoccupation ? Le retrait des troupes autrichiennes eut alors sauvé sa politique aux yeux de l'extrême gauche. Sébastiani, en apprenant l'occupation de Forli, Faenza, Rimini, ce qui promettait une rapide évacuation des troupes, paraissait très satisfait, disait Apponyi à Metternich, de la manière vigoureuse dont nous poussions nos opérations. Le chancelier d'Autriche lui même venait d'apporter à la cause de la paix un gage précieux, en déclarant que le gouvernement n'avait sur les états indépendants aucune « vue de conquête, de prépondérance ou d'influence plus particulière, » (1) et il ajoutait : « Le jour où le repos se trouvera rétabli dans les Etats sur lesquels notre action aura porté, nous serons heureux d'en retirer nos forces militaires. » (2) Enfin les actes de Metternich étaient justifiés par les sollicitations mêmes du Pape au gouvernement impérial de le protéger contre la révolution. Il avait, comme preuve, fourni le texte des instructions transmises à Rome au comte Lutzow pour qu'il prévînt, s'il en était temps encore, l'entrée des troupes romaines dans cette ville.

Les déclarations de Metternich étaient rassurantes et opportunes, en ce moment même où un manifeste imprimé à Marseille à deux mille exemplaires avait été lancé par les révolutionnaires italiens aux peuples des Deux-Siciles, pour les inciter à se soulever. Trois mille Italiens, recrutés en Corse, n'attendaient qu'une occasion pour rentrer dans leur patrie et y fomenter des troubles. L'essentiel leur manquait : l'argent, et ils songeaient, pour s'en procurer, à ouvrir une souscription dont le succès eût été problématique (3). D'autre part, un fait très grave venait d'être révélé à Apponyi. Le fils de Pœrio, révolutionnaire ardent, avait accompagné à Marseille le gé-

(1) Metternich à Apponyi, 2 avril 1831.
(2) *Idem*, *idem*.
(3) Kick, consul d'Autriche à Marseille à Apponyi, 25 mars 1831.

néral Pepe ; là ils avaient vainement cherché à s'embarquer pour l'Italie et s'étaient alors dirigés sur Paris. Reçu par Casimir Périer, Pœrio se plaignit amèrement de la manière dont la France avait abandonné la cause de la liberté italienne en dépit de ses promesses positives d'appui et de secours :

« — Et qui vous a fait ces promesses, lui dit Périer ? Probablement le général La Fayette et consors ?

« — Pas du tout, les promesses et les assurances dont je vous parle viennent du général Sébastiani ; elles nous ont été réitérées plus d'une fois.

« — Vous vous trompez, c'est impossible ; tout ce que je puis vous dire, c'est que nous ne ferons pas la guerre pour vous. » (1)

Cet entretien, rapidement divulgué, n'était pas pour déplaire à l'ambassade d'Autriche. Son résultat y fut d'y raviver l'antipathie d'Apponyi et de ses collègues pour Sébastiani, qui, par ses compromissions, « s'était rendu odieux à tous les partis. » (3) Sa duplicité flagrante rendait sa situation intenable.

Autant la dernière note de Metternich annonçant le retrait prochain des troupes autrichiennes dans les Romagnes avait réjoui Périer, qui aimait « à s'abandonner, dès à présent, à l'espoir fondé que les deux cours parviendraient à s'entendre sur les affaires d'Italie (4) », autant Sébastiani l'avait reçue froidement mettant en doute la parole de l'Autriche. « Vous savez, disait-il à Apponyi, que les prêtres ont toujours peur ; ils vous parleront constamment des dangers dont ils sont menacés, si même ils n'étaient qu'imaginaires. »

L'évacuation des troupes autrichiennes commençait d'ailleurs par étapes. Si l'on pouvait déplorer que le navire sur lequel s'étaient embarqués les principaux chefs des insurgés ait été capturé par un navire de l'escadre autrichienne, on ne pouvait méconnaître que l'Autriche exécutât ses engagements. Elle laissait toutefois à Ancône et à Bologne une force suffisante pour le maintien de la

(1) Apponyi à Metternich, 6 et 7 avril 1831.
(2) *Idem*, *idem*.
(3) *Idem*, *idem*.
(4) *Idem* *idem*.

tranquillité en attendant que le Pape ait pris les mesures nécessaires. L'Autriche avait d'ailleurs mis les détachements laissés à Bologne sous les ordres immédiats des ambassadeurs d'Autriche et de France à Rome, qui demeuraient seuls juges du moment où s'opérerait l'évacuation. Le Pape, de son côté, inclinait à accorder à ses sujets les améliorations réclamées par la France, l'Autriche et même l'Angleterre.

La publicité donnée par Casimir Périer aux explications de Metternich et d'Apponyi avait produit le meilleur effet, non moins que l'adoption par le prince de l'idée émise par Sébastiani sur la possibilité d'un désarmement ; il se déclarait prêt à en examiner les moyens. La tourmente paraissait donc conjurée. Sébastiani lui-même revenait de ses préventions : « Jamais l'affaire n'a été mieux conduite et plus loyalement terminée, disait-il ; elle cimente à jamais les relations d'amitié et de confiance entre les deux cours ; le premier conflit par lequel elle a commencé ne servira qu'à nous rapprocher davantage, nous avons appris à nous connaître et à nous apprécier. » (1)

Casimir Périer ne se félicitait pas moins de cette solution. « Bien que les bases sur lesquelles reposent nos gouvernements, disait-il, le 16 avril à Apponyi, soient extrêmement différentes, nous n'en voulons pas moins la même chose : la conservation de la paix politique et j'aime à me joindre à l'avis de M. le prince de Metternich que nous y parviendrons par une franche entente et par un échange de vues et de pensées entre tous les cabinets... Nous ne voulons pas la guerre et nous tendons la main à tous les cabinets pour en éloigner le fléau de l'Europe entière. » (2)

La présence de Casimir Périer aux Affaires étrangères avait contribué grandement à rassurer l'Europe entière : la détente était réelle. On le savait loyal, étranger aux intrigues de craintes ou de calculs qui dominaient dans les ministères précédents. Autant Sébastiani était antipathique aux ambassadeurs étrangers, (3) autant Pé-

(1) Apponyi à Metternich, 15 et 17 avril 1831.

(2) *Idem*, *idem*.

(3) A cette heure même, Apponyi et Pozzo assuraient avoir la preuve des intrigues que nouait Sébastiani dans le Levant contre l'influence russe,

rier ralliait leurs sympathies. Son langage à la fois ferme et modéré en imposait et rassurait. Casimir Périer se sentait respecté et usait de son franc-parler pour déplorer auprès d'Apponyi le décret de proscription par lequel le duc de Modène venait de prouver le rétablissement de son autorité. La duchesse de Parme, non moins vindicative, avait ordonné la mise immédiate en jugement des chefs de l'insurrection. Ces nouvelles impressionnaient mal l'opinion parisienne qui manifesta une certaine effervescence, surtout à la nouvelle de l'arrestation par les autorités autrichiennes du bâtiment qui portait les chefs de l'insurrection bolonaise, et de leur général Lucchi. On savait qu'ils cherchaient un asile hors d'Italie. A cela s'ajoutaient les vexations sans nombre auxquelles étaient en butte les Français voyageant dans le royaume lombardo-vénitien.

Le ministère Casimir Périer suivait une politique d'apaisement, mais il ne fallait pas compliquer sa tâche par des froissements et des irritations dont l'effet pouvait être de conduire peu à peu à une altération fâcheuse de rapports entre les gouvernements.

L'Autriche semblait le comprendre, car non seulement Metternich se déclarait partisan de conférences communes, en vue d'un désarmement (1), mais il intervenait encore auprès du duc de Mo-

et Pozzo, dont le ressentiment contre le ministre des Affaires Etrangères croissait chaque jour le traitait de « *canaille* », (Apponyi à Metternich, le 19 avril) — Apponyi et Pozzo étaient d'ailleurs d'accord sur tous les points. Qu'était donc devenu l'antagonisme austro-russe de 1829 ? Il avait fait place à *une confiance illimitée* entre les gouvernements et leurs agents diplomatiques (Apponyi à Metternich, 19 avril 1831.) — Guilleminot, dont Pozzo se plaignait si amèrement à Constantinople, fut désavoué, comme on le verra. par la suite, pour avoir complètement outrepassé les instructions du ministère ; mais on ne peut, néanmoins, que constater l'extrême suspicion dont nos moindres actes étaient entourés dans l'Europe entière, souvent exagérés, dénaturés. L'entente parfaite entre les trois cours de Russie, de Prusse et d'Autriche ne pouvait, que favoriser cette situation. Malgré les apparences d'amélioration en France, l'Autriche continuait à estimer « qu'à aucune époque antérieure, l'Europe ne s'était trouvée dans une position plus périlleuse pour le corps social tout entier ; un déplorable esprit de vertige menaçait de bouleverser les institutions « (Metternich à Apponyi 8 avril 1831.) — Ces théories obligeaient les gouvernements à s'entendre, à se confier leurs vues.

(1) Il y avait alors un contingent de près de 110.000 hommes en Italie et le gouvernement autrichien voulait le porter à 200.000.

dène par l'entremise de l'archiduc Ferdinand d'Este, son frère, pour prévenir une réaction politique trop accentuée. Metternich en cela suivait les vues que lui avait exposées Sébastiani.

Ce qui avait surtout indigné le Palais royal, c'était la mesure des confiscations « parce qu'elle était faite pour nourrir dans les populations d'Italie un sentiment de haine contre leurs souverains légitimes, disait Sébastiani. » (1)

Les ambassadeurs de France et d'Autriche marchaient donc pleinement d'accord sur ce point. Metternich, soulignant ces dispositions, écrivait lui-même aux souverains rétablis pour « leur donner le conseil d'écouter les voix de la clémence et de s'abstenir de mesures acerbes. » (2) L'Empereur, sans prendre encore d'engagement à l'égard des chefs de l'insurrection italienne arrêtés sur le transport capturé par les Autrichiens, décidait cependant que les 20 sujets autrichiens trouvés à bord seraient conduits en Amérique où aucune poursuite ne pourrait être exercée contre eux s'ils ne quittaient le territoire américain. (3) Il faut dire que, dans les provinces papales,

(1) Apponyi à Metternich, 3 mai 1831.

(2) Maison à Sébastiani, 17 avril 1831.

(3) L'édit, publié le 14 avril par le cardinal Bernetti, établissait des Cours prévotales militaires et civiles et abolissait, *en apparence*, la peine odieuse des confiscations pour lui substituer celle équivalente des *amendes arbitraires*.

Dans la question de l'amnistie, le Pape avait également pris des mesures qui ne satisfaisaient pas le gouvernement français. On avait établi des systèmes de *catégories* pour les individus compromis dans la révolution. Or, le général Sébastiani, peu suspect de tendresse pour notre Restauration, faisait, à ce sujet, entre le gouvernement pontifical et le gouvernement de la Restauration un tableau qui était fort à l'éloge de ce dernier. Il en ressortait que, sur une population de 32 millions d'âmes, le nombre des Français jugés et condamnés après les Cent jours ne s'élevait qu'à 38, alors que, d'après les prévisions, 7 à 800 sujets romains impliqués dans la révolution seraient punis. (Apponyi à Metternich 10 mai 1831). — Voilà une statistique probante assez pour confondre ceux qui s'élèvent avec tant de véhémence contre les rigueurs de la Restauration.

D'autre part, l'édit du 30 avril, représenté comme apportant des modifications à celui du 14, apparaissait au gouvernement français comme « une œuvre de déception et de mystification politique » (Apponyi à Lutzow, 23 mai).

le feu couvait toujours sous la cendre et que l'attitude de plusieurs hauts dignitaires ecclésiastiques était suspecte. Grégoire XVI paraissait animé des meilleures dispositions, pour collaborer aux réformes promises.

A Paris, le discours prononcé par Casimir Périer avait tranquillisé l'opinion ; à Berlin, on s'applaudissait de pouvoir compter « d'une manière certaine sur le maintien de la paix. » (1) L'*Observateur autrichien*, organe du gouvernement, disait : « Oui, toute l'Europe veut le maintien de la paix politique ; les gouvernements se réunissent dans ce vœu avec tous les gens bien intentionnés. Le seul parti qui veut la guerre est composé d'individus poussés par un fanatisme aveugle ou par un désir sans bornes de pouvoir et de domination. C'est en France qu'ils peuvent devenir les plus dangereux, car, de tous les états, la France est le plus agité. Les élections prochaines vont donc décider entre les amis de la paix et ceux qui poussent à la guerre. » (2)

L'Empereur François se félicitait : « Toutes les puissances partagent

Il obligerait plus de deux mille fugitifs à chercher asile dans les pays étrangers et ce serait, sans doute, en France, qu'ils seraient venus échouer, grossissant ainsi le nombre de nos réfugiés politiques.

La France présentait ces desiderata :

1° La renonciation entière du gouvernement romain à l'établissement de classifications ou de catégories pour juger et punir ses sujets rebelles ;

2° L'abandon de la stipulation contenue dans l'art. IV de l'édit du 14 avril et confirmée dans celui du 30 avril, concernant les amendes substituées à la peine de la confiscation ;

3° La rentrée dans leurs foyers, sous certaines conditions, de « tous les absents, compromis. »

4° L'exclusion d'un certain nombre de personnes de l'amnistie ;

5° Pour toutes les autres, amnistie générale et entière (Voir Apponyi à Lutzow, 23 mai 1831).

Sébastiani et Périer ne cachaient pas leur mécontentement contre Sainte-Aulaire et la Conférence, en général, qui avaient, selon eux, cédé avec trop de facilité aux « insinuations du parti prêtre » et qui n'auraient jamais dû accepter l'édit du 30 avril, contre lequel Sir Brook Taylor, délégué anglais, avait été le seul à protester. L'entourage du Pape était d'ailleurs peu disposé à modifier le système actuel.

(1) Maison à Sébastiani, 23 avril 1831.
(2) *Idem*, 24 avril 1831.

mes sentiments à l'égard de la paix. Le roi de Prusse est comme moi, il ne veut que le repos. L'empereur de Russie est dans la même pensée. Doutez-vous donc des dispositions de l'empereur Nicolas ? Eh bien ! moi, je vous en réponds. » (1-2)

Le printemps de l'année 1831 s'accompagnait d'une sorte de printemps politique. Les souverains libéraient peu à peu leur esprit de l'idée de la guerre et semblaient s'habituer au nouveau régime que s'était donné la France. La persévérance, l'habileté, la souplesse de Louis-Philippe avaient triomphé des premières difficultés.

En Belgique aussi l'horizon se dégageait, mais lentement ; la réalisation de ses complètes aspirations se heurtant encore, comme on va le voir, aux résolutions des Puissances.

(1) Maison à Sébastiani, 25 avril 1831.

(2) La Suisse avait conçu de si grandes craintes au sujet de la guerre que, le 25 février 1831, le général en chef de l'armée fédérale écrivait au bourgmestre en charge du canton de Bâle : « Le degré de résistance que pourra opposer à l'ennemi, en cas d'attaque, la place de Bâle est un des éléments essentiels des dispositions que je suis appelé à prendre pour la défense de la partie *nord-ouest de la Suisse*. Je prends, en conséquence, la liberté de vous prier de vouloir bien me faire connaître quel secours, tant en personnel qu'en matériel, pourrait être mis à ma disposition de la part du haut commandement du canton de Bâle, le cas échéant d'une attaque réelle contre la ville. » (*Archives d'Etat à Bâle*).

— D'autre part, la Diète de la Confédération Helvétique ayant cru devoir également formuler une déclaration officielle de neutralité, les ministres de Russie et de Prusse, lui en exprimèrent leur étonnement : « Sa Majesté Impériale, écrivait le 5-17 mai 1831 le baron de Séverine, ministre de Russie, n'a pu se défendre d'un sentiment de peine et de regret en voyant que, d'une part, la Confédération Helvétique se livre à des appréhensions qu'aucun danger imminent ne justifie et que, de l'autre, pour manifester l'intention de remplir les devoirs que lui impose sa neutralité, elle prend une attitude belliqueuse envers les puissances mêmes qui, les premières, ont proclamé le principe de cette neutralité et en ont garanti le maintien inviolable ».

Le 1er juin 1831, le baron d'Otterstedt, ministre de Prusse, faisait, au nom de son gouvernement, une déclaration analogue (*Archives de Bâle*).

CHAPITRE IX

La Conférence de Londres et le règlement des affaires de Belgique. — Mouvements populaires à Paris en avril 1831. — La question du désarmement. — La question polonaise.

Le discours de Louis-Philippe à la députation belge pour décliner l'offre d'une couronne au duc de Nemours avait heureusement fixé l'Europe. A Londres surtout, Talleyrand recueillait la compensation des risques qu'il avait courus pour maintenir la France dans le concert des grandes nations : « Il faut rester le plus longtemps possible avec les cinq puissances, cette union est féconde en ressources et ne doit pas être difficile à soutenir devant les Chambres. » (1)

Mais combien de questions, et non des moins graves, restaient encore à résoudre à notre entière satisfaction !

En premier lieu, celle des limites que la France trouvait trop vagues, notamment en ce qui concernait le grand-duché de Luxembourg ; celle de la répartition de la Dette entre la Belgique et la Hollande. Enfin le choix, qui s'annonçait gros de difficultés, du souverain du nouvel état.

Le gouvernement français estimait qu'on ne devait pas attribuer au Grand-duché tout le territoire que le roi des Pays-Bas y avait ajouté lorsqu'il formait une « provence de son royaume. » Il convenait, à son avis, d'en distraire le duché de Bouillon, donné au royaume des Pays-Bas et non à la maison de Nassau qui n'avait reçu en compensation de ses anciennes possessions de la rive droite du Rhin que l'ancien duché de Luxembourg autrichien. Ces territoires ne devaient

(1) Talleyrand à Sébastiani, 24 février 1831.

pas être annexé au nouveau duché, mais réunis à la Belgique. En outre, pour donner aux deux états une juste contigüité de territoires, il était nécessaire d'établir celle-ci entre Mæstricht et Stephanswerd et entre cette dernière ville et l'ancienne limite hollandaise, où elle n'avait jamais existé. Pour cela, la Belgique renoncerait à certaines portions de territoires qui lui avaient été assignées, et serait indemnisée par des portions équivalentes prises sur l'ancien territoire hollandais, ou sur l'ancien duché de Luxembourg.

Quant à la répartition de la dette entre les deux pays, notre gouvernement, la trouvait inéquitable. La conférence avait pris pour base de la répartition les budgets publics des Pays-Bas, qui distribuaient les charges du royaume entre ce qu'on appelait les *provinces méridionales* et les *provinces septentrionales*. Or, le grand-duché de Luxembourg étant compris dans les provinces méridionales, il était juste d'en défalquer une portion correspondante à la partie du duché qui ne serait pas attribué à la Belgique. Il existait, en outre, une énorme disproportion entre la dette hollandaise et la dette belge.

Cette question ne pouvait être résolue qu'après un mûr examen. Ces motifs déterminèrent le gouvernement français à n'accepter que sous réserves les protocoles des 20 et 27 janvier. (1)

Le choix du souverain, présentait des difficultés dont il ne serait pas aisé de triompher. La France, devant l'opposition acharnée des Belges, voyait l'impossibilité de la candidature du prince d'Orange (2).

(1) Nous avons mentionné plus haut le protocole du 20 janvier ; quant à celui du 27, il établissait les bases du partage de la dette publique du royaume des Pays-Bas (16/31e pour la Belgique, et 15/31e pour la Hollande.

(2) « Soyons forts et énergiques, écrivait à Gendebien, le 22 janvier 1831, van de Weyer, agent belge à Londres, comme nous l'avons été en septembre. Montrer au commerce et à l'industrie qu'ils ne gagneront rien au choix du prince, que les questions sur les limites n'en seront pas plutôt décidées, que la libre navigation de l'Escaut n'en restera pas moins un sujet d'envie pour la Hollande, qui ne cherchera pas moins à l'entraver par tous les moyens imaginables... Rappeler aux militaires, qui seraient tentés de se rallier à lui, la lâcheté avec laquelle il abandonna ses amis, après les avoir compromis, dans la conspiration contre les Bourbons. Parler des horreurs commises à Bruxelles et à Anvers et qu'un peu d'âme et de courage eussent épargnées à la Belgique. » (*Archives du ministère des Affaires Etrangères à Bruxelles*).

Nous mettions en avant, d'accord avec le sentiment de Bruxelles, le prince de Naples et, en seconde ligne, le prince Louis de Saxe Cobourg, nous flattant ainsi, qu'en cas d'élimination du premier, le second porterait les chances avec l'appui de l'Angleterre qui entraînerait les autres états.

Le Roi s'était ouvert de ces projets à Pozzo (13-25 mars 1831), qui s'y montra hostile, L'Empereur, disait-il, ne reconnaîtrait que le prince d'Orange, et la Belgique elle-même n'aurait jamais de repos aussi longtemps qu'elle persisterait dans l'exclusion donnée à la famille de Nassau. Pozzo ne cessait de s'élever contre cette exclusion qui « avait rendu toutes les questions insolubles. » (1) Il appuyait ses arguments sur le « dénuement » (2) du gouvernement belge qui manquait de tout, principalement « d'ordre et d'union. » (3) Le gouvernement russe tenait le même langage avec plus d'énergie encore (4). Il regrettait « l'accueil trop amical » (5) fait aux députés belges à Paris. A quoi, Mortemart répliquait : « Auriez-vous mieux aimé, qu'au lieu d'être accueillis avec convenance par l'autorité, ces députés, négligés ou rebutés par elle, fussent devenus l'objet de quelque triomphe populaire? » Quoi qu'il en soit, nos moindres actes, les plus insignifiants mêmes, nous étaient reprochés. « Tout ici est contre nous, la diplomatie étrangère et les courtisans. On nous a reconnus par crainte et, maintenant, l'Empereur tiendra sa parole envers et contre tous. Quant à son amitié, nous ne l'acquerrons également que par la crainte, mais nous pourrons aussi sûrement y compter. Si j'en trouve l'occasion, j'aborderai l'Empereur très sérieusement sur le but de ma mission : une franche union. Je méprise une foule de bêtises de la société et de la police, de taquineries contre le Français, d'absence de cocarde au théâtre; tout cela disparaîtra si je parviens à me faire comprendre plus haut. » (6)

Ainsi la cour de Russie et l'élite de ce pays nous étaient systémati-

(1) Pozzo à Nesselrode, 3-15 mars 1831.
(2) *Idem*, 13-25 mars 1831.
(3) *Idem*, *idem*.
(4) Mortemart à Sébastiani, 28 février 1831.
(5) *Idem*, *idem*.
(6) Mortemart à Sébastiani, 28 février 1831.

quement hostiles. Des Français, sur lesquels ne pesait aucune prévention grave, venaient d'être expulsés d'Odessa, quoique nous ne cessions d'affirmer au Tsar « notre sincère désir de contracter avec le cabinet russe une union aussi complète et aussi intime qu'il pourrait le souhaiter lui même. » (1) Mais il fallait que nous donnions « des gages de stabilité ; jusque-là, sans confiance, il n'y aura que du provisoire... » (2) Un de nos soins les plus importants en ce moment était sans contredit de rassurer les puissances contre tout projet de propagande.

La propagande ! C'était la hantise des gouvernements étrangers ; s'en garer, leur dominante occupation. Qu'elle s'épanouisse en France, soit, puisqu'ils étaient impuissants contre elle ; mais, ils prétendaient qu'elle ne passât pas les frontières. Volontiers ils eussent créé, à cet effet, un cordon sanitaire comme pour la peste.

Vaines précautions contre l'idée en marche !

A Berlin, le langage du comte de Bernstorff et d'Ancillon avait perdu de sa raideur première. Ils parlaient bien encore d'une guerre franco-anglaise en cas d'acceptation du duc de Nemours, mais non plus, comme jadis, d'une guerre européenne. La Prusse en écartait la perspective de toutes ses forces. Mais, pas plus que l'Autriche et la Russie, elle ne pouvait se résoudre à voir la Belgique former un état indépendant :

« Les ministres de Hollande, de Russie et d'Angleterre concertent avec le gouvernement prussien les moyens les plus propres pour amener le prompt retour du prince d'Orange. » (3) Il y avait, dans cette pensée, le désir de maintenir en Belgique le principe de légitimité, mais aussi de « s'opposer au développement de l'influence morale de la France en Europe. » (4) Mortier analyse d'une façon saisissante la psychologie des états européens en regard de la France : « Il ne faut pas se lier pieds et poings liés aux protestations de la Prusse ; les états étrangers verront toujours la France avec jalousie et la considéreront toujours comme le foyer d'un état de choses

(1) Sébastiani à Mortemart, 15 mars 1831.
(2) Mortemart à Sébastiani, 16 et 29 mars 1831.
(3) Mortier à Sébastiani, 19 février 1831.
(4) *Idem*, *idem*.

qui, en faisant pour les autres peuples la critique du régime qui les gouverne, en provoque sinon le renversement, du moins la modification. » (1)

La Prusse avait ressenti « un dépit secret » (2) de la marche générale des affaires belges, mais elle était paralysée par ses embarras intérieurs et financiers, peu favorables pour courir les chances d'une guerre. Le tracé des frontières de la Belgique, tel qu'il avait été fixé par le protocole du 20 janvier, n'était pas fait pour lui déplaire, car il dissipait ses appréhensions au sujet des provinces du Rhin. Mais, pour plus de sûreté, Mortier se demandait s'il n'entrait pas mieux dans notre intérêt de renoncer à exiger la démolition des forteresses belges qui seraient comme un boulevard inexpugnable pour notre frontière du Nord.

Ce point de vue avait déjà retenu l'attention de notre gouvernement. Il semblait disposé à en demander le maintien, si le souverain choisi par la Belgique offrait à la France des garanties désirables. Mais cette question ne primait pas encore dans les travaux de la conférence. Le protocole du 19 février venait de déclarer les arrangements consignés dans celui du 20 janvier « fondamentaux et irrévocables. » Il avait paru à la conférence que, « plus les arrêtés de celle ci étaient constestés d'un côté révoqués, en doute, de l'autre, et faussement interprétés de tous, plus il devenait impérieusement nécessaire de se replacer dans sa véritable position et de constater le maintien de ce qui avait été arrêté jusqu'ici. » (3) En effet, les travaux de la conférence menaçaient de piétiner et de s'éterniser si elle n'adoptait un mode plus résolu, écartant toutes les réticences belges, hollandaises et françaises.

Talleyrand avait assumé une immense responsabilité. Pénétré de l'importance de faire triompher les principes conservateurs et pacifiques qui animaient la conférence, il avait outre-passé ses instructions, estimant que son devoir lui imposait l'obligation de faire consacrer définitivement un état de choses de nature à fortifier la paix.

(1) Mortier à Sébastiani, 19 février 1831.
(2) Sébastiani à Mortier, 6 mars 1831.
(3) Esterhazy à Apponyi, 23 février 1831.

« Le plénipotentiaire français met le plus grand prix à attacher son nom à un acte qui expose sa manière de voir et ses principes en diplomatie, et cela par la raison même que ceux-ci se trouvent, en grande partie, en opposition avec ceux que professent les organes de la faction dominante en France. » (1)

Il en avait coûté également au cabinet anglais d'accepter ce protocole qui tranchait définitivement avec tout un passé ; mais ce pays avait un besoin de paix, plus impérieux pour elle que pour aucune autre puissance (2). L'accord des états était d'autant plus nécessaire que le régent de Belgique, Sarlet de Chokier, venait d'adresser aux habitants du Grand-duché une proclamation enflammée où il était dit : « Le congrès a protesté contre les actes de la conférence de Londres. »

Fallait-il en inférer, se demandait-on en Europe, que Talleyrand allait être désavoué et que la France refusait de ratifier le protocole du 19 février ? Bernstorff prenait avec notre plénipotentiaire un ton plus aigre, déclarant de nouveau que la Russie n'admettrait jamais le principe de non intervention, se plaignant des armements de la France au moment où elle exprimait le désir de voir ajourner par les troupes de la confédération germanique l'occupation du grand-duché de Luxembourg. Leur conflit probable avec les troupes belges ne pouvait que « compromettre le succès des négociations. » (3)

La proclamation de Sarlet de Chokier nous stupéfia. « Les Belges sont des fous, disait Sébastiani à Apponyi et, qui plus est, des fous mal élevés. M. Sarlet de Chokier a commis une faute grossière et inconvenante en publiant sa proclamation et je prévoyais bien les suites fâcheuses et les nouveaux embarras qui en résulteraient. » (4) Et sur l'observation d'Apponyi que le gouvernement français pouvait

(1) Esterhay à Apponyi, 23 février 1831.

(2) L'Angleterre, il ne faut pas l'oublier, était alors en pleine réforme parlementaire. — « Depuis la révolution de 1688, les institutions de ce pays n'ont point éprouvé de pareille secousse et la réforme actuelle ne sera que le prélude de bien d'autres changements. » (Behr, agent belge à Londres, à van de Weyer, 4 mars 1831 (*Archives du ministère des Affaires Etrangères à Bruxelles*).

(3) Esterhazy à Apponyi, 4 mars 1831.

(4) Apponyi à Metternich, 22 mars 1831.

y porter remède par « l'ascendant incontestable » qu'il exerçait en Belgique, Sébastiani reprit vivement : « Vous vous trompez. Nous n'avons aucun pouvoir sur ces gens là ; voilà quelle est notre influence :

« M. Bresson et le général Belliard ayant dîné chez le régent la veille du jour où la proclamation a paru, ils y sont restés jusqu'à dix heures du soir et il n'a été question que d'une conduite sage, mesurée et prudente. Le lendemain, à dix heures du matin, ils ont lu la proclamation dans les journaux ; elles a été amenée par les circonstances suivantes ; le duc de Weimar, envoyé par le Roi en qualité de commissaire dans le grand-duché de Luxembourg, y a adressé une proclamation aux habitants, en leur fixant le terme d'un mois pour se soumettre à l'autorité légitime. Les 18 députés du Luxembourg présents à Bruxelles et informés de cet événement se réunirent aussitôt en conférence et ils rédigèrent la proclamation protestant contre celle du duc de Weimar. Ils se rendirent de suite chez le régent et, en le menaçant de vouloir l'abandonner et se mettre en opposition ouverte contre lui, ils exigèrent qu'il la signât. M. Sarlet de Chokier a cru devoir céder à leurs instances et il a mis son nom au bas de la fâmeuse proclamation. J'en ai parlé, dans les termes les plus forts, à M. Lehon. (1) Je lui ai dit que toutes les sottises de son gouvernement retomberaient uniquement sur lui sans qu'elles parvinssent à nous compromettre, et que nous finirions par refuser notre appui aux Belges et par les abandonner à leur propre sort. Ceci, je dois néanmoins vous l'avouer, monsieur l'ambassadeur, est bien plus facile à dire qu'à faire ». (2)

La proclamation du Régent avait beau n'être « qu'un acte de nécessité, de circonstance, qu'une satisfaction donnée à l'opinion publique », elle remua l'opinion européenne et on annonçait l'envoi de bateaux anglais dans l'Escaut.

L'entrée des troupes du roi des Pays-Bas et de la confédération germanique dans le grand-duché de Luxembourg ne pouvait manquer de déchaîner la guerre. C'était bien, au fond, ce que souhai-

(1) Envoyé extraordinaire de Belgique à Paris.
(2) Apponyi à Metternich, 22 mars 1831.

taient les Belges poussés par le parti du mouvement en France (1). Le moyen de couper court à toutes ces difficultés était de presser la nomination d'un souverain : « L'état présent de la Belgique est essentiellement révolutionnaire disait Sébastiani. M. Sarlet de Chokier, lui-même, n'est que le représentant et l'organe de la révolution. » (2)

La France ne refusait pas, d'ailleurs, de reconnaître les limites belges telles que les stipulations du protocole du 20 janvier les avaient établies, à l'exception pourtant de ce qui concernait le duché de Bouillon ; mais, dans l'esprit de Casimir Périer et de tout le cabinet français, l'*exécutiou matérielle* (3) de la délimitation devait être remise jusqu'après l'élection du souverain qui « jurerait, lors de son avènement au trône, de les conserver intactes et de les défendre contre toute agression. » (4)

Un autre danger se dessinait à cette heure. En présence de l'attitude des Belges (5), le roi des Pays-Bas armait ; la France, donnant une nouvelle preuve de sa loyauté, faisait signifier au régent de Belgique, par Le Hon, que sa détermination de reconnaître le protocole et les stipulations du 20 janvier était « irrévocable. » (6) Bresson attachait une grande importance à cette déclaration sur l'esprit des Belges qui fondaient leur espoir en la France, « d'autant plus, disait notre agent, que jusqu'ici nous ne leur avons parlé que dans leur sens. » (7) Dans l'opinion des plénipotentiaires, à la conférence de Londres, et du cabinet anglais les affaires de Belgique étaient entre nos mains, écrivait Talleyrand à Sébastiani ie

(1) Gendebien et Le Hon m'ont dit plus d'une fois : « Si vous nous abandonnez, nous serons battus, nous le savons, mais vous finirez par être obligés de faire la guerre aveo et pour nous, et pouvons-nous bien ne pas désirer ardemment que les choses en viennent le plus tôt possible à cette extrémité » ? Sébastiani à Apponyi, 22 mars 1831.

(2) Apponyi à Metternich, 22 mars 1831.

(3) *Idem*, 2 avril 1831.

(4) *Idem*, *idem*.

(5) Le Congrès belge ne cessait de continuer ses menaces et ses excès. Il avait envoyé des troupes dans le Luxembourg et provoquait la confédération germanique à la guerre. Dans les villes, l'auarchie était complète, partout régnait une sorte de terreur.

(6) Apponyi à Metternich, 7 avril 1831.

(7) *Idem*, *idem*.

18 mars. Le moment était venu de parler un langage positif et de nous dégager de toute équivoque. « Cela vous donnerait, ajoutait judicieusement Talleyrand, bien de l'avantage pour résoudre toutes les difficultés qui s'élèvent dans plusieurs autres parties de l'Europe. » (1)

La France allait donner une preuve plus marquée encore de sa volonté de maintenir l'ordre et la paix. Elle renonçait à appuyer la candidature du prince de Naples, que sa qualité de frère de la duchesse de Berry rendait suspect aux puissances, et acceptait le prince de Cobourg choix considéré comme « le triomphe de l'influence anglaise, » (2) si les forteresses belges élevées contre la France, en vertu des traités de 1815 étaient démolies (3), et si le duché de Bouillon était réuni aux provinces belges. Pour éteindre « jusqu'aux dernières étincelles des ressentiments et des haines allumées par les horribles guerres qui ont désolé le monde pendant 20 ans », (4) nous demandions, en outre, les places de Marienbourg et de Philippeville et généralement les districts que le traité du 20 novembre avait détachés de notre territoire sur cette frontière. Malgré les arguments légitimes, il faut le dire, que faisaient valoir les Belges pour qu'à l'avenir les rapports entre le grand-duché de Luxembourg et la confédération germanique fussent placés sous la souveraineté du nouvel état, nous renonçions à les soutenir, en cette occurrence, pour obtenir nos autres garanties.

On sent combien était grand notre désir en terminer avec cette irritante question. Casimir Périer se déclarait prêt à une action forte et concertée avec les puissances alliées pour contraindre les Belges à accepter les décisions de la conférence. Il déclarait son parfait accord

(1) Talleyrand à Sébastiani, 18 mars 1831.

(2) Sébastiani à Talleyrand, 24 mars 1831.

(3) « Les maintenir, ce serait entretenir à dessein un principe d'irritation sans cesse renaissant. » (Sébastiani à Talleyrand, 28 mars 1831). — La question des forteresses avait d'ailleurs perdu beaucoup de son acuité depuis la déclaration de neutralité de la Belgique. L'habileté de la politique de Talleyrand apparaît aujourd'hui lumineusement, car « la neutralité était le meilleur moyen de finir la question des forteresses » (Talleyrand à Sébastiani, 28 mars 1831). — Que devenaient donc maintenant les critiques adressées il y a quelques mois à Talleyrand ?

(4) Sébastiani à Talleyrand, 28 mars 1831.

avec Talleyrand à qui il donnait enfin « carte blanche » (1) pour tout ce qu'il croirait devoir faire en vue du maintien de l'accord avec les cabinets alliés. Le maréchal Soult lui-même, venant à résipiscence, faisait dire à Talleyrand qu'il « se *recommandait à lui pour la conservation de la paix.* » (2) Cette démarche du glorieux vétéran des phalanges napoléoniennes ne dut pas peu flatter la vanité du sceptique diplomate qui y voyait une nouvelle preuve de l'instabilité des sentiments humains. Il pouvait, de plus, la considérer comme un acte de contrition du gouvernement français envers le négociateur dont les actes à la conférence de Londres avaient si souvent été incriminés (3).

D'ailleurs, si la France avait déçu les Belges par son attitude indécise, le commissaire anglais, à Bruxelles, Ponsonby, n'était pas non plus exempt de reproches. « Usé par la révolution et généralement reconnu orangiste » (4), il avait grandement nui, à Bruxelles, par ses intrigues, à la cause de la paix. Elles avaient créé une atmosphère d'incertitude et de troubles continuels. La France demandait son rappel. Elle remplacerait elle-même le général Belliard, notre commissaire, dont l'attitude avait été souvent maladroite. On pourrait ainsi, peut-être, « ramener les Belges à la raison. » (5)

Les mouvements populaires, à Paris dans les journées des 15 et 16 avril 1831 ne pouvaient qu'affermir notre besoin de sécurité extérieure. Ces troubles ne furent pas isolés et durèrent jusqu'à ce que l'action énergique de Casimir Périer en triomphât. Et ce n'avait pas été une tâche aisée, le ministre se heurtant à l'étrange indulgence des tribunaux à l'égard des émeutiers ; dix-neuf d'entre eux, arrêtés lors des troubles qui avaient accompagné le procès des ministres, avaient été acquittés, à la stupéfaction de Casimir Périer et de ses

(1) Apponyi à Metternich, 12 avril 1331.

(2) Apponyi à Metternich, 12 avril 1831.

(3) Ces reproches étaient surtout du fait de Sébastiani, et quelquefois du Roi, tous deux très vacillants, timorés, cédant parfois à toutes les influences. Les mots « d'acteur politique » par lesquels Pozzo désignait Sébastiani n'étaient pas absolument injustes. On a pu le constater déjà dans la question des réfugiés.

(4) Apponyi à Metternich, 12 avril 1831.

(5) *Idem*, *idem*.

collègues, qui escomptaient un emprisonnement de 5 à 6 ans. Et la foule avait acclamé les accusés à leur sortie du tribunal. Les ministres, pour pallier ces faits, les attribuaient « à la misère, au désœuvrement, à des spéculations de bourse. » (1) Il n'en était pas moins vrai que le buste du Roi, avec du foin dans la bouche et un mou de veau suspendu au cou, avait été promené dans les rues.

La minorité révolutionnaire, encouragée par ces événements, sommait le gouvernement de venir au secours de la Pologne, de s'associer aux fureurs de la Belgique et de se tourner vers l'Italie pour y ranimer l'insurrection étouffée par les armes de l'Autriche.

Dans un discours admirable, Casimir Périer avait déjoué ces desseins, aux acclamations presque unanimes de la Chambre. Les révolutionnaires, s'unissant aux bonapartistes pour donner à ces derniers un semblant de satisfaction, le gouvernement ordonnait le rétablissement, sur la colonne de la place Vendôme, de la statue de Napoléon. Mais, comme l'ancienne statue avait été détruite et qu'il fallait en fondre une nouvelle, l'inauguration était différée à une année. D'ici là, les esprits auraient eu le temps de se calmer et les choses de changer de tournure. Plus réel et immédiat était le gage donné par l'abolition de la loi portant peine de mort contre tout individu de la famille Bonaparte, qui paraîtrait en France sans permission « Ce changement, écrivait Pozzo, ne les autorise cependant pas à venir s'y établir, car ils sont censés en être formellement exilés, et je ne serais nullement porté à croire que leur présence serait indifférente au milieu des éléments combustibles de tout genre qui existent aujourd'hui. » (2)

De toute urgence, pour rétablir l'ordre si gravement compromis, s'imposait l'élection d'un souverain pour la Belgique. « Nous répétons tous les jours aux Belges que le grand-duché de Luxembourg ne leur appartiendra pas et qu'ils doivent se soumettre aux décisions de la conférence. Mais les hommes sages répondent qu'il leur faut un gouvernement définitif et régulier en Belgique ; 16 députés de Luxembourg siègent dans le Congrès de Bruxelles ; ils y comptent

(1) Apponyi à Metternich, 19 avril 1831.
(2) Pozzo à Nesselrode, 3-15 avril 1831.

beaucoup d'amis ; ils y entretiennent de nombreuses relations ; la proclamation du régent a été leur ouvrage ; en la publiant, il a cédé à leurs exigences... Comment espérer qu'après avoir eu assez d'influence pour la lui arracher, en quelque sorte, ils en manqueront pour tout compromettre et tout bouleverser, aussi longtemps qu'une action régulière émanée de la souveraineté du prince ne viendra pas déjouer leurs intrigues et réduire au silence tous les amis du désordre ? » (1)

La Belgique serait, sans doute, amenée à céder une portion considérable de son territoire entre Maestricht et la Hollande. Comme compensation, la France songeait à lui faire attribuer la Flandre hollandaise, ce qui, on l'espérait, mettrait fin à tout prétexte de collision, relativement à la navigation de l'Escaut et des autres rivières traversant la Belgique. Mais comment faire accepter ces modifications à un pays en pleine révolution manquant de l'autorité persuasive d'un Roi habile et ferme ? La nomination du souverain s'imposait d'autant plus que l'attitude agressive des Belges leur avait fait perdre en Angleterre nombre de sympathies. « On les trouve bien peu préparés à recevoir l'indépendance. » (2) Il était

(1) Sébastiani à Talleyrand, 4 avril 1831.

Des discussions d'une violence extrême avaient eu lieu, en effet, au Congrès national belge où de Robaux s'écriait : « Depuis quelque temps, les ministres français, quittant le masque dont ils s'étaient couverts, laissent percer le système de *leurre et de duplicité* qu'ils avaient adopté envers nous. N'en doutez pas un instant : depuis le premier pas de la diplomatie française dans nos affaires jusqu'à ce jour, tout n'a été qu'une *infâme tromperie*... Grâce à l'éloquence énergique de Mauguin et du général Lamarque, ces véritables représentants de la révolution de Juillet, le ministère de Louis-Philippe est *montré à nu*, ses odieux projets nous sont connus... Le gouvernement français trahit la cause des peuples. Il sera frappé de l'anathème des peuples... En attendant, nous combattrons seuls, s'il le faut. La conduite de Louis-Philippe, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, confirme l'opinion que j'avais de lui. Souverain populaire, il veut donner le baptême de la légitimité à sa couronne ; pour cela, il sacrifiera tout... Faisons un appel aux nations. La France, que je distingue de son gouvernement machiavélique, est notre amie ; elle nous répondra, n'en doutez pas. »

(Extrait de la *Quotidienne* du 10 avril 1831.

(2) Sébastiani à Talleyrand, 5 avril 1831.

malheureusement évident que, loin d'être favorables à la tranquillité de la France, les Belges avaient le secret désir de « la compromettre avec l'Europe. » (1)

La France continuait à réclamer « l'inaction des contingents fédéraux » (2) dans le grand-duché de Luxembourg, afin de prévenir un choc possible avec les troupes belges. La Prusse se montrait tout aussi froissée de cette demande que l'Autriche. Il devenait urgent que les Belges se soumissent aux décisions de la conférence. Notre cabinet ne pourrait plus s'attendre à trouver « beaucoup de complaisance de la part de celui de Berlin, s'il s'agissait encore de lui demander de nouveaux délais pour empêcher la remise absolue du grand-duché de Luxembourg dans la position que les traités lui assurent. »

« Nous avons aussi dans nos états une opinion publique à ménager, disait Bernstorff. » (3) Ce ministre avait réitéré sa promesse de modérer l'action de la Diète pour qu'il ne fût rien décidé sur la marche définitive des troupes fédérales dans le grand-duché de Luxembourg, avant que la France n'en fût prévenue. On semblait d'ailleurs à Berlin, depuis l'avènement de Casimir Périer dont Bernstorff faisait sans cesse l'éloge, croire à notre bonne foi dans les affaires belges. Il avait fallu bien du temps pour arriver à cette solution. Mais par quelles tergiversations le cabinet de Berlin n'avait-il pas passé dans son désir d'affermir la paix qui lui était si nécessaire pour assurer et augmenter en Allemagne son influence déjà si prépondérante ! Une guerre générale, dans laquelle l'Autriche aurait repris la direction des affaires allemandes, était le danger à conjurer.

La Prusse, on le sait, poursuivait âprement ses négociations en vue de rattacher tous les états allemands à son système général de douanes. Elle voulait être placée à la tête d'une confédération commerciale qui serait un acheminement à la prépondérance politique et à l'exclusion de l'Autriche des affaires allemandes.

On annonçait que le grand-duché de Bade allait s'affilier à l'asso-

(1) Talleyrand à Sébastiani, 20 mars 1831.
(2) Mortier à Sébastiani, 30 mars 1831.
(3) *Idem*, 8 avril 1831.

ciation commerciale prusso-bavaroise et que la Prusse s'employait également à aplanir le différend survenu entre Munich et Carlsruhe au sujet du comté de Sponheim.

En attendant, Sébastiani avait réuni le 22 avril les représentants des cabinets de Londres, Berlin, Vienne et Pétersbourg, pour délibérer en commun sur l'état des affaires belges et sur les mesures les plus propres à amener leur solution. La France adhérait enfin sans restriction aux protocoles du 17 avril. (1) Voulant prévenir chez les Belges une explosion de mécontentement, Sébastiani avait exprimé le désir que lord Ponsonby et Belliard prévinssent verbalement le régent, le ministère et les membres du Congrès de la décision de la France et les invitassent à accepter le contenu des actes susmentionnés. On leur fixerait un délai allant jusqu'au 1er juin, puis, en cas de refus, les puissances, après entente, procéderaient à des moyens coercitifs. Belliard et Ponsonby seraient, en outre, autorisés à déclarer que, par une conséquence naturelle de l'adhésion au protocole du 20 janvier, Vanloo et la citadelle d'Anvers seraient immédiatement évacuées de part et d'autre.

Mais la France estimait nécessaire, suivant les considérations exposées par le général Belliard, d'échanger la Flandre hollandaise contre une portion égale du territoire belge qui ne serait autre que

(1) Ce protocole établissait des différences entre les bases concernant les arrangements relatifs au territoire et qui sont regardées comme irrévocables et celles relatives au partage des dettes et au commerce aux colonies.

Il ordonnait la prompte retraite de toutes les troupes belges qui se trouvaient encore dans le Grand-Duché ; la cessation complète de toute influence du gouvernement belge sur les affaires de ce pays.

Il déclarait irrévocables les arrangements « fondamentaux » compris dans les protocoles des 20 janvier et 19 févrirer 1831.

L'indépendance de la Belgique ne serait reconnue qu'aux conditions t dans les limites résultant du protocole du 20 janvier.

Dans le cas où les puissances lésées dans leurs possessions par le gouvernement belge voudraient prendre des mesures pour faire respecter ou rétablir leur autorité, les cinq cours ne pourront pas respecter le droit de ces puissances.

Seront considérées comme actions hostiles contre les cinq puissances, toute tentative du gouvernement belge ou de ses troupes dirigée contre le territoire déclaré hollandais tel qu'il est déterminé par le protocole du 19 février.

Maestricht et le territoire avoisinant cette ville. Cette proposition était avantageuse aux deux pays. Elle assurerait la libre navigation de l'Escaut, l'indépendance de la Belgique et donnerait, comme contre-partie à la Hollande, une population d'environ 70.000 âmes, alors que la Flandre hollandaise n'en comptait que 40 à 50.000.

Dans ce sens, néanmoins, la démarche à faire auprès du gouvernement belge préoccupait Sébastiani ; d'après son opinion, on aurait pu éviter de gros embarras en pressant le choix d'un souverain.

Toutefois, la tentative de conciliation du gouvernement français avait bien impressionné les représentants des cinq puissances. « Elle nous a paru, disait Apponyi, amener une sensible amélioration dans l'état de la question, en ce qu'elle engage sans retour le cabinet français dans le sens des déterminations de la conférence et en ce qu'elle établit à jamais le concours de la France avec les quatre puissances pour l'arrangement définitif de l'affaire belge, le cas prévu et indiqué même où l'emploi de la force deviendrait nécessaire pour atteindre ce but. » (1)

L'attitude de Casimir Périer apportait aux représentants des grandes puissances à Paris plus d'un élément de satisfaction. Comme Pozzo lui disait que les Belges, en attaquant les Hollandais, se mettraient en état de guerre avec les cinq puissances : — « Dites avec les sept, répondit Périer, car il faut ajouter également la Hollande et la confédération germanique ; c'est précisément dans ces mêmes termes que je viens de m'expliquer avec M. Le Hon. »

Ces paroles étaient opportunes car il régnait en Hollande une irritation croissante contre la Belgique, surtout sur la question du Luxembourg. On s'y prononçait contre l'incorporation du grand duché à la Hollande, car le Roi, soutenu par l'opinion publique, maintenait opiniâtrement après neuf mois de négociations, ses prétentions sur les provinces belges qu'il n'avait pas perdu l'espoir de récupérer. C'était folie que de penser que l'Europe se prêterait à cette combinaison, la seule, peut-être qui fût susceptible à l'heure actuelle de déchaîner la guerre.

Mais le roi de Hollande se sentait soutenu occultement par le Tsar,

(1) Apponyi à Metternich, 25 avril 1831.

plus ardent que jamais sur principe de légitimité et il escomptait son appui.

Un souffle pacificateur semblait maintenant passer sur l'Europe ; et c'est la France, sur laquelle avaient pesé et pesaient encore les soupçons de l'Europe entière, qui prenait loyalement l'initiative d'un désarmement.

En effet, le 22 mai, Casimir Périer et Sébastiani réunissaient en conférence les représentants de la Russie, de l'Angleterre, de la Prusse et de l'Autriche pour les entretenir « d'un objet très important » (1), qui n'était autre que le désarmement (2). « Il ne suffit pas, dit alors le ministre, qu'entre toutes les puissances le désir de la paix soit sincère et unanime ; il faut, en même temps, que nous nous placions dans une attitude qui nous mette dans l'impossibilité de faire la guerre. C'est par le désarmement seul, et en y procédant sur-le-champ, que nous pouvons y parvenir ; car si nous persistons dans ce développement progressif d'efforts matériels ruineux, l'impulsion donnée par ces grandes armées en présence l'une de l'autre, l'emportera sur de vaines et stériles assurances de paix, et la guerre deviendra le résultat inévitable du maintien de ce système monstrueux d'armement. Veuillez donc, messieurs, demander des pouvoirs et des instructions à vos cours, qui vous autoriseront à entrer immédiatement en délibération avec nous sur l'emploi des mesures propres à effectuer un désarmement progressif et simultané. Nous sommes prêts, de notre côté, à y mettre la main et à opérer successivement une réduction de notre armée, dont le résultat final sera de l'établir sur le pied de paix de 250.000 hommes, et même de moins encore, si faire se peut. »

C'était net et pratique. Les ministres étrangers promirent d'en référer aussitôt à leurs gouvernements respectifs, ne doutant pas de l'empressement qu'ils mettraient « à prêter leur concours à une mesure que chacun d'eux avait constamment appelée de tous ses vœux et au sujet de laquelle les cours d'Autriche et de Prusse avaient même déjà fait des ouvertures confidentielles au cabinet français. » (3)

(1) Apponyi à Metternich, 23 mai 1831.
(2) *Idem*, *idem*.
(3) Apponyi à Metternich, 23 mai 1831.

L'Autriche, à cause de ses finances précaires, était prédisposée ainsi que l'Angleterre, à être séduite par cette proposition. Aussi, dès le 17 mai, peu de jours avant la réunion de Paris, Metternich entretenait Apponyi d'une proposition identique, qui devrait être soumise à un congrès lequel serait chargé d'étudier la meilleure marche à suivre. Casimir Périer, qu'Apponyi avait saisi de la question, s'y était montré favorable.

Mais les circonstances étaient moins propices : la guerre de Pologne battait son plein, les Chambres françaises ne devaient se réunir qu'à la fin de juillet, et il importait de connaître, au préalable, le résultat des élections avant de s'engager dans la voie toujours périlleuse d'un Congrès. Périer proposait alors des conférences diplomatiques *préparatoires* qui feraient gagner du temps. Sébastiani se ralliait à l'idée de Périer et émettait celle d'un accord tendant à renvoyer dans leurs foyers respectifs un certain nombre d'hommes. « Tout commencement d'exécution d'une mesure pareille, disait-il, quelque insignifiant qu'il puisse paraître, nous frayera le chemin au grand résultat que nous avons en vue, celui d'établir nos armées sur le pied de paix. » (1)

Le caractère un peu solennel d'un Congrès, et les difficultés auxquelles il se heurtait faisaient préférer à Périer la communication réciproque des tableaux des états militaires de chaque puissance, en y ajoutant le calcul des réductions qu'elle pourrait opérer et l'engagement de le faire. On travaillerait ensuite sur ce canevas (2) pour arriver à un résultat commun de désarmement. « L'opération résulterait plutôt du sentiment de confiance et de sûreté réciproque entre les puissances que d'aucun engagement spécial. » (3)

Mais un mauvais sort pesait sur ces rêves pacifiques : les événements d'Italie et de Belgique, prenant un tour fâcheux, allaient ajourner tant de beaux projets. « Nous sommes, en effet, à la veille de voir prendre une tournure décisive aux affaires de Belgique. Le président du conseil a déclaré que la France ne se laissera pas entraîner

(1) Apponyi à Metternich, 30 mai 1831.
(2) *Idem*, *idem*.
(3) Pozzo à Nesselrode, 12-24 mai 1831.

dans une guerre par l'émeute du Congrès belge contre l'Europe. » (1) Cette question dominant alors la politique européenne, il est nécessaire d'en exposer ici les grandes lignes.

***

La Belgique, quoiqu'elle appréhendât toujours l'entrée des troupes de la confédération germanique dans le grand-duché de Luxembourg, se refusait néanmoins à faire procéder à son évacuation. Pour triompher des préventions de la Prusse sur le point de l'annexion définitive du Luxembourg au nouvel état, le gouvernement provisoire avait, dès le mois d'avril 1831, multiplié ses assurances pacifiques au cabinet prussien. Il est intéressant de jeter un coup d'œil sur les instructions données au baron Behr, envoyé dans ce but à Berlin.

Il en ressort que la politique belge menait double jeu ; à Berlin on semblait répudier, non seulement tout dessein d'annexion, mais encore de rapprochement étroit avec la France ; à Paris, on offrait une couronne en se confondant dans des témoignages d'attachement.

« M. Behr combattra cette idée qui ne peut que nous être fatale dans toutes nos négociations, à savoir que le but de notre révolution serait la réunion de la Belgique à la France. C'est par l'effet de la conquête que la Belgique à été réunie à la France en 1795, à la Hollande, en 1815 ; mais elle repousse l'un et l'autre de ces faits. Cependant, si des événements majeurs rendaient son indépendance impossible et qu'elle fût réduite à choisir entre l'incorporation à la France et le retour à la Hollande, alors, alors seulement, elle préférerait s'incorporer à la France... Si la Belgique est déçue dans ses projets d'indépendance, la révolution changera d'objet et dégénerera en un mouvement populaire vers la France. La Belgique ne peut être indépendante et subsister comme telle qu'autant qu'elle obtienne les

(1) Pozzo à Nesselrode, 12-24 mai 1831.

limites qu'elle demande et qui, en droit, sont les siennes... Privée de Maestricht, de Venloo, de la rive gauche de l'Escaut et de la province de Luxembourg, la Belgique ne connaîtrait qu'une indépendance de courte durée... Aussi, les protocoles de la conférence de Londres sont-ils contraires au but que doivent se proposer les puissances, en ce sens que la Belgique, constituée dans les limites qu'on lui assigne, accepterait une position nécessairement transitoire. La Belgique, en comprenant dans son territoire le Luxembourg comme ancienne province des Pays-Bas, n'a pas commis un acte d'hostilité envers l'Allemagne ; elle a déclaré respecter et a, en effet, respecté tous les droits de la confédération germanique : elle s'est rapprochée ainsi de l'Allemagne et s'est mise à même de s'unir à elle étroitement... La Prusse, plus qu'aucune autre puissance, a intérêt à éloigner toute possibilité de réunion de a Belgique à la France, pour la raison bien simple que la France, maîtresse de la Belgique, ne s'arrêtera pas sur les bords de la Meuse et qu'elle portera nécessairement ses limites jusqu'au Rhin. La Belgique, en restant indépendante, garantit par là même à la Prusse la possession des provinces rhénanes.

Si la Belgique s'est longtemps appuyée sur la France exclusivement, c'est qu'il y avait identité d'origine entre les révolutions de juillet et de septembre ; mais le peuple belge, en se dégageant de la suprématie de la Hollande, n'a pas entendu passer sous celle de la France Le gouvernement belge, aujourd'hui que les événements ont acquis le degré de maturité nécessaire, veut entrer dans un système large, impartial et prouver à l'Europe que son indépendance n'est pas purement nominale. » (1)

Le 10 avril, Le Beau, chef du gouvernement provisoire, insiste encore sur ces vues .

« Vos premiers efforts, écrivait-il à Behr, doivent tendre à arrêter, à suspendre du moins, la marche des troupes de la confédération. J'ai la conviction que le premier coup de canon tiré dans le Luxem-

(1) Instructions pour le baron Behr, envoyé à Berlin 3 avril 1831 (*Archives des Affaires Etrangères à Bruxelles*).

bourg culbutera le ministère Périer et entraînera la France dans la mêlée. La Prusse veut la paix ; tout l'atteste. Cela étant, elle sera disposée à comprendre que si le Luxembourg est donné au roi Guillaume, c'est-à-dire à un préfet de la Sainte-Alliance, la France fera la guerre dans un an, dans deux, mais, à coup sûr, aussitôt qu'elle sera prête et qu'elle aura un peu calmé l'intérieur. Je doute même qu'avec l'Allemagne aux portes de la France, les commotions de l'intérieur qui ruinent le commerce et tuent le crédit européen, puissent cesser.

« Au contraire, si le Luxembourg nous reste, moins la forteresse, dont on peut augmenter pour quelque temps la garnison, la France ne sera pas inquiète et sera sans prétexte pour nous faire la guerre. Ainsi, avec le Luxembourg à nous, chance de paix durable ; avec le Luxembourg au roi Guillaume, chance de guerre imminente... Il n'y a pour nos relations commerciales et politiques que deux systèmes : le système français, le système allemand... Le système français trouve à se réaliser d'invincibles obstacles, reste donc le système allemand... Ainsi le Luxembourg resterait comme un lien avec la confédération, mais vous pourriez jeter en avant qu'il ne serait pas impossible d'y faire entrer un jour la Belgique tout entière, en modifiant certaines clauses du pacte fédéral qui portent atteinte à l'indépendance et à la souveraineté de chaque état et en supprimant toutes les douanes avec les états de l'Allemagne... Attachez-vous à démontrer que le possession toujours précaire du Luxembourg dans les mains de Guillaume, peut former obstacle à l'établissement de nos relations commerciales avec l'Allemagne ; faites voir quel immense avantage celle-ci retirerait de l'exécution du projet de construire une route en fer d'Anvers à Cologne, projet auquel je reviendrai sans cesse... Déclarez bien que le ministère actuel est entièrement belge et antifrançais, non comme hostile à la France que nous aimons tous, mais comme antiunioniste, comme voué au principe de l'indépendance nationale. » (1)

En allant à Berlin, Behr s'était rencontré avec Cartwright, l'agent anglais, qui ne lui n'avait pas caché que le gouvernement belge met-

(1) *Archives des Affaires Etrangères à Bruxelles.*

tait toute la diplomatie « dans le plus grand embarras » (1). Allant jusqu'à l'intimidation, Cartwright parla de l'entrée possible d'une flotte anglaise dans l'Escaut. Le baron Behr se contenta de lui assurer avec le plus grand calme que, s'il fallait céder, ce ne serait qu'après avoir « combattu jusqu'à la dernière extrémité. » (2) Behr savait fort bien que la confédération se souciait peu d'en arriver à un conflit.

La Prusse cherchait, avant tout, à éviter la guerre et ses suites incertaines. Il fallait compter avec les décisions de la France où le parti du mouvement était encore si puissant. La Prusse, avec une ardeur particulière, avait soutenu les droits de la confédération germanique sur le Luxembourg, entrant en cela dans les vues des puissances qui, cherchant à séparer le Luxembourg de la Belgique, espéraient le séparer ainsi de « l'action plus ou moins sensible de l'influence française. » (3) La Prusse et l'Autriche, — cette dernière en qualité de présidente, de la confédération germanique, — étaient les plus intéressées à établir cet état de choses et on pouvait, de ce côté, prévoir une obstination irréductible.

La France, dans son désir de la paix, y sacrifierait sa satisfaction de voir le Luxembourg rattaché à la Belgique et, par là, soustrait à l'action de la confédération germanique. Le président du conseil le laissait entendre à Le Hon, représentant le gouvernement belge à Paris, dans des termes ne laissant place à aucune équivoque. « La Belgique, disait-il, n'entraînerait pas la France malgré elle ; les puissances étaient unies pour la cause de la paix, qu'elles maintiendraient. » (4) Louis-Philippe, appuyant son ministre, déplorait la résistance des Belges, disant « qu'il entrevoyait pour la Belgique des malheurs dont il lui était bien pénible de ne pouvoir la préserver. » A Paris, Le Hon et son collègue Rogier, dont la mission consistait à sonder les vues de notre cabinet, ne recueillirent que le conseil

(1) *Archives des Affaires Etrangères à Bruxelles*, 24 avril 1831 (Behr à Le Beau).
(2) Behr à Le Beau, 24 avril 1831, *idem*.
(3) Le Hon à Le Beau, 5 avril 1831, *idem*.
(4) Le Hon à Le Beau, 9 mai 1831, *idem*.

d'accéder au protocole du 20 janvier « comme moyen de salut. » (1) Il ne fallait pas, leur faisait-on remarquer, que les Belges gâtassent une situation qui s'annonçait belle, maintenant que la Russie, embarrassée par la question de Pologne, voyait s'amoindrir son influence.

Il convenait également de ne pas perdre de vue que la conférence de Londres profitait de cette crise polonaise pour resserrer les liens entre les puissances de l'Europe centrale, d'une part, la France et l'Angleterre de l'autre, et établissait entre elles *intelligence parfaite* (2). Les conseils des plénipotentiaires incitaient les souverains liés à la confédération germanique à faire temporiser la Diète, qui, excitée par la proclamation du régent de Belgique relative au grand-duché de Luxembourg, et les discussions et actes du Congrès, songeait à recourir aux moyens de rigueur « afin de se mettre à l'abri de tout reproche. » (3) La Diète temporisait en effet, car elle voulait pouvoir envoyer, le cas échéant, dans le Luxembourg, des contingents du Holstein, de l'Oldenbourg et des villes hanséatiques, c'est-à-dire recrutés dans les provinces éloignées du théâtre des hostilités.

La conférence avait, d'autre part, donné satisfaction à la France dans la question des forteresses belges. Le principe de la destruction était établi, notamment pour Mons, Charleroi, Marienburg ; la Belgique ne conserverait que quelques forteresses anciennes, telles qu'Anvers. On proposait aussi le principe d'un échange de la Flandre hollandaise contre une portion du territoire belge équivalente en population et en revenu. La conférence, toutefois, et suivant en cela le vœu de la France, voulait que, sans tarder, la Belgique fît choix d'un souverain. Les Belges, instruits par l'expérience, en sentaient eux-mêmes l'urgence.

Le Comte de Mérode, l'abbé de Foëre, Vilain XIV et Brouckhère arrivèrent à la fin d'avril à Londres pour proposer la couronne au prince Léopold, lequel déclarait officiellement que son acceptation daterait du jour où la Belgique aurait adhéré au protocole des li-

(1) Le Hon à Le Beau, 9 mai 1831 (*Archives des A. E. à Bruxelles*).
(2) *Idem*, *idem*.
(3) Talleyrand à Sébastiani, 16 avril 1831.

mites fixées par les cinq puissances. Il affirmait son parfait accord avec elles.

Aucun choix ne pouvait être plus agréable à l'Angleterre qui, en pleine agitation à propos de la réforme électorale, ne voulait s'engager dans aucune ouverture. Talleyrand tirait parti de la situation. Il avait démontré aux Belges que leur intérêt majeur était d'accepter le protocole du 20 janvier, principe des échanges et de la continuité qui devait être procurée aux possessions de chaque état. Mais, quoique moins intransigeants que leurs prédécesseurs, les députés belges à Londres se trouvaient sans pouvoirs effectifs et, par là, dans l'incapacité de faire progresser les questions intéressant le pays. On sait que la France ne sacrifiait qu'aux intérêts de la paix son désir de voir le Luxembourg incorporé au nouveau royaume belge moyennant une indemnité pécuniaire au roi de Hollande. Luxembourg seule serait restée place fédérale et aurait eu avec Trêves une ligne de communication.

L'entière indépendance du trône belge était pour nous « une question d'alliance et de frontière », et c'était le souci du Roi de donner à la France, à cet égard, toutes les garanties voulues.

Ainsi, de toutes parts, on désirait une solution qui s'éloignait toujours. La situation intérieure de la Belgique s'aggravait. Les esprits y fermentaient, surtout dans la ville de Gand. Le gouvernement belge « sans force, sans autorité n'était maître de rien. » (1) Des Français avaient pris à Bruxelles une part effective aux derniers troubles. De l'argent était certainement fourni aux mécontents, car douze de ces Français avaient été arrêtés : l'un d'eux fut trouvé porteur de 22.000 francs. L'association de Paris correspondait activement avec celle de Bruxelles et lui fournissait sans trêve des armes et de l'argent. « J'engage le général Belliard, écrivait le 10 mai Sébastiani à Talleyrand, à répéter aux Belges de la manière la plus expresse que nous voulons la paix, qu'ils nous trouveront toujours prêts à protéger leur indépendance contre toute injuste agression, mais que nous ne serions nullement décidés à faire la guerre pour les soutenir dans les mesures imprudentes auxquelles ils se laisseraient entraîner...

(1) Talleyrand à Sébastiani, 26 mai 1831.

« Quant à la question du souverain, nous n'avons aucunement à y intervenir et notre intention est que le choix du Congrès soit parfaitement libre et indépendant, soit qu'il se porte sur le prince de Saxe-Cobourg, soit qu'il se fixe de préférence, sur le prince de Naples. » (1)

Ces paroles nous mettaient hors de toute suspicion de connivence avec les Belges. L'Europe pouvait juger que nous ne nous écartions en rien de la plus parfaite correction.

La conférence de Londres lasse de tant de tergiversations prit enfin une décision définitive et signa le protocole du 10 mai (2).

Ponsonby, sur ces entrefaites, était venu à Bruxelles pour presser également la nomination du souverain, sans quoi la Belgique sombrerait dans l'anarchie. Pour atténuer près des Belges les rigueurs du protocole du 10 mai, la conférence de Londres se montrait disposée à entamer avec le roi de Hollande une négociation relative à la cession du Luxembourg à la Belgique, à titre onéreux, s'ils acceptaient, avant le 1er juin, les bases de la séparation; mais que toute agression sur le territoire de ce souverain serait repoussée par les moyens dont les puissances pourraient disposer. La France, satisfaite sur ce point, refusait, toutefois, d'accepter que le grand-duché de Luxembourg, après sa réunion à la Belgique, continuât à faire partie de la confédération germanique « combinaison tout à fait contradictoire avec la neutralité dont la Belgique devait jouir. » (3)

On craignait justement que la Hollande ne s'inclinât pas aisément devant ces conditions. Guillaume n'avait pas perdu l'espoir que la résistance des Belges lasserait la patience des puissances et qu'il se présenterait pour lui des chances de guerre. Talleyrand et ses collègues à la conférence s'ingéniaient à lui démontrer qu'il valait mieux que la Hollande ait avec la Belgique le moins de contact possible, qu'une

(1) Sébastiani à Talleyrand, 10 mai 1831.

(2) Ce protocole portait qu'on accorderait au gouvernement belge jusqu'au 1er juin pour accepter les bases de séparation établies du 20 janvier, sous peine d'une rupture absolue avec les cinq puissances qui cesseraient de s'interposer auprès de la Confédération germanique afin de retarder l'adoption des mesures qu'elle était décidée de prendre au sujet du Luxembourg.

(3) Sébastiani à Talleyrand, 21 mai 1831.

forte indemnité pécuniaire serait bien plus profitable à son pays dans la situation de ses finances. Tâche peu aisée : le roi de Hollande tenait tête aux puissances qui arrangeaient ainsi ses affaires à leur gré. Il ne se résignait pas à la perte de quatre millions de sujets ; et il paraissait plus que jamais résolu à faire la guerre, espérant que les Belges lui en fourniraient assez de motifs pour que l'agression ne pût lui être reprochée. Non sans raison, il faisait remarquer qu'il avait adhéré le premier aux bases de la séparation, que les Belges devaient maintenant s'y soumettre et qu'il ne pensait pas qu'on pût « lui proposer aucun échange de territoire, ni aucun arrangement pour le Luxembourg. » (1)

Les Belges, ne négligeant pas de tirer tout le parti possible de cette tension, reprenaient le double jeu que nous avons précédemment signalé. Un agent belge, Michaëlis, résidant à Francfort, en correspondance avec Le Beau, ministre des Affaires étrangères belges, confiait au président de la Diète germanique que son gouvernement désirait s'unir à la confédération. « La Belgique, écrivait-il, ne peut s'unir à la France qu'en abdiquant son indépendance ; elle peut s'unir à l'Allemagne en la conservant et, certes, le royaume de Belgique, compris dans la confédération germanique offrirait plus de garanties que le royaume des Pays-Bas mis en dehors du système germanique. » (2) Et Le Beau écrivait à Behr, agent belge à Berlin : » Le cabinet de Berlin ne pouvant vouloir d'une guerre dangereuse pour la tranquillité des provinces rhénanes, et dont l'unique résultat serait de le détourner de ses vues sur d'autres combinaisons politiques, je crois à la sincérité de son désir d'arranger promptement la question. Aidez-y de toute votre influence ; gardez-vous de jamais laisser trace de quelque idée relative à l'adhésion de la Belgique au projet d'entrer, sous le rapport commercial, dans l'union germanique. Cela ne peut aller au delà de conversation intime sans inquiéter et indisposer le cabinet français. » (3)

On voit que la Belgique s'efforçait de se concilier la Prusse, se

(1) Sébastiani à Talleyrand, 31 mai 1831.
(2) Talleyrand à Sébastiani, 25 mai 1831.
(3) Le Beau à Behr, 4 juin 1831 (*Arch. des A. E. à Bruxelles*).

mettant même en opposition formelle avec la ligne de conduite suivie par le gouvernement français depuis le jour où, triomphant de tant de difficultés, il avait assuré l'indépendance de la Belgique.

Cette fois, la conférence de Londres, à bout de patience, se réunissait le 29 mai et décidait de ne plus faire de concessions à la Belgique. Si le 1er juin elle n'avait pas adhéré aux décisions des puissances, l'agent anglais quitterait Bruxelles.

En même temps, celui-ci adressait au Congrès une lettre presque comminatoire qui produisit une impression profonde. Il est vrai que Ponsonby avouait avoir écrit cette lettre « avec beaucoup de précipitation » (1) et sans avoir consulté sur ses termes la conférence qui le rappela peu après. L'irritation du roi Guillaume avait été extrême. Mais le général Belliard, toujours conciliant, accordait un sursis de 8 jours au délai du 1er juin pour que la Belgique adhérât aux décisions de la Conférence, ce dont notre gouvernement le blâma vivement. On savait que l'agent français quitterait Bruxelles en même temps que l'agent anglais et cette concordance dans les décisions n'était pas sans impressionner les Belges. Mais ils se sentaient encouragés par les propagandistes de Paris «... Ils se flattent qu'ils compromettront le gouvernement du Roi et l'Europe et qu'ils amèneront la guerre. » (2). Ces agitateurs puisaient un renouveau d'audace dans l'imminence des élections. Leurs journaux prêchaient la croisade des peuples contre les trônes; les théâtres représentaient des pièces obcènes et impies. Malgré la résistance de la partie saine de la nation, l'action persévérante des ennemis de l'ordre n'était pas sans effet parce qu'elle reflétait les passions les plus viles et les ambitions les plus désordonnées. L'armée elle-même n'échappait pas entièrement à la contagion. Deux régiments en garnison à Tarascon avaient non seulement refusé l'appui que des magistrats sollicitaient au nom de la loi, mais s'étaient mêlés aux agitateurs.

Le Congrès belge ne voulait renoncer à Venloo, ni à Maestricht,

(1) Talleyrand à Sébastiani, 3 juin 1831.
(2) Pozzo à Nesselrode, 21 mai-2 juin 1831.

ni au Limbourg. Il n'y avait d'ailleurs de difficultés réelles que pour Venloo et Maestricht, car écrivait Talleyrand à Sébastiani, « Si, comme les Belges l'annoncent, ils étaient propriétaires, avant 1790, des 5/6 du Limbourg, et si 54 communes disséminées dans cette province appartenaient seulement à la Hollande, ce sont des faits que pourront facilement constater les commissaires démarcateur, d'autant plus que le protocole du 20 janvier pose un principe d'échange qui s'appliquera nécessairement aux communes hollandaises qui forment des enclaves. » (1)

Le 4 juin, le prince Léopold de Saxe-Gobourg Gotha était élu par 152 voix sur 196 votants, sous la condition de maintenir l'intégrité du territoire, c'est-à-dire en y comprenant les provinces que la conférence refusait aux Belges.

Le ministère français « était dans la plus grande consternation. » (2) Les Belges n'allaient-ils pas arborer le drapeau tricolore et attaquer la Hollande ? Le roi Louis-Philippe serait alors dans l'alternative ou de s'unir aux autres puissances pour des mesures coercitives, nettement blâmées en France, surtout par l'armée, ou de s'y opposer et de s'attirer ainsi une guerre universelle.

Par deux fois, le président du conseil et Sébastiani avaient réuni les représentants des grandes puissances pour leur communiquer « les périls de leur position. » (3) Ces derniers s'étaient accordés à déclarer que les puissances ne pouvaient aller contre « le bon droit du roi de Hollande, la sûreté de l'Allemagne et leurs propres décisions. » (4) La situation devenait critique. Les Belges, en autorisant leur gouvernement à traiter de l'indemnité à accorder au roi de

(1) Talleyrand à Sébastiani, 3 juin 1831.
(2) Pozzo à Nesselrode, 30 mai — 11 juin 1831.
(3) *Idem*, *idem*.
(4) *Idem*, *idem*
A la fin de mai 1831, on signalait de Francfort à l'*Emancipation*, le départ pour l'Autriche du président de la Confédération germanique, en vue de s'entretenir avec Metternich sur les états confédérés et la question du Luxembourg. L'Empereur venait de porter l'armée de 450.000 à 650 000 hommes, dont une partie devait être dirigée vers la confédération. En Europe, le bruit d'une déclaration de guerre des cours de l'Europe centrale à la Belgique courait avec persistance. (Voir à ce sujet *Quotidienne* du 25 mai 1831).

Hollande pour l'acquisition ou la conservation du Luxembourg, semblaient faire croire qu'ils reconnaissaient le protocole du 20 janvier. Il paraissait douteux que la conférence laissât subsister l'équivoque. Tout en estimant qu'elle avait agi avec bien de la précipitation dans l'application des mesures qu'elle avait prises, la France, fidèle à sa tactique, ne se séparait pas de ses alliés. Toutefois, s'ils avaient la prétention d'entrer en Belgique, elle occuperait, à son tour, la ligne qui longe notre frontière, au nom des principes qui restaient la base de sa politique.

Voilà où l'on en était au bout de tant de mois de longs et laborieux travaux ! La tâche de Talleyrand redevenait difficile. Ses instructions lui prescrivaient la conciliation, mais encore fallait-il y garder une mesure qui ne laissât pas paraître l'épouvante d'une guerre. C'eût été singulièrement enhardir le roi des Pays-Bas qui travaillait pour la déchaîner. « Nous ne voulons pas la guerre, disait Talleyrand, mais nous sommes prêts à la faire et nous ne la craignons pas. » (1)

Paris était nerveux. « Tant que les Affaires belges ne seront pas réglées, elles entretiendront parmi nous une agitation morale, » (2) écrivait Sébastiani à Talleyrand qui, une fois de plus, devait mettre en œuvre ses rares qualités diplomatiques. Il n'était guère aidé dans sa tâche par les députés belges venus à Londres pour offrir la couronne au prince Léopold, car leur inexpérience des affaires était manifeste. Se croyant forts de l'appui des agitateurs de tous les pays, ils avouaient naïvement que la situation actuelle de la France et de l'Angleterre, les échecs éprouvés par la Russie (3) et l'état général de l'Europe leur permettaient l'intransigeance. Tant à Londres qu'à Paris, l'éventualité d'un partage de la Belgique était de nouveau envisagée, mais la France ne la considérait que comme une solution extrême. Le ministère avait fait publier dans le *Moniteur* du 11 juin « une sorte d'allocution aux Belges. » (4) La populace de Bruxelles

(1) Talleyrand à Sébastiani, 13 juin 1831.
(2) Sébastiani à Talleyrand, *idem.*
(3) Le gouvernement russe venait de commander en Angleterre 200·000 fusils et 2.000 barils de poudre.
(4) Pozzo à Nesselrode, 30 mai-11 juin 1831.

venait, en effet, d'attaquer la maison du général Belliard qui avait reçu l'ordre de quitter la ville en même temps que Ponsonby, et une grêle de pierres s'était abattue contre ses fenêtres.

Une atmosphère d'orage régnait maintenant aussi bien à La Haye qu'à Bruxelles. A Paris, Casimir Périer contenait à grand'peine le parti du mouvement, un instant maîtrisé, et qu'avait exaspéré le discours — maladroit, il faut l'avouer — du prince Léopold aux députés belges : « J'accepte, avait-il dit, l'offre que vous me faites ; bien entendu que ce sera au Congrès des représentants de la nation à adopter les mesures qui, seules, peuvent constituer le nouvel état et, par là, lui assurer la reconnaissance des états européens... Une mission d'une si haute importance peut seule me décider à sortir d'une position indépendante et à me séparer d'un pays auquel j'ai été attaché par les liens et les souvenirs les plus sacrés, et qui m'a donné tant de témoignages de bienveillance et de sympathie.» (1)

Talleyrand ne s'était pas trompé sur l'effet désastreux que cette harangue produirait en France. Il avait vainement objurgué le prince « de ne pas se montrer uniquement attaché à l'Angleterre dans la réponse qu'il devait faire aux Belges », afin de ne pas augmenter les préventions que le public français nourrissait contre lui. Celui-ci protestait aussitôt de ses bonnes intentions à notre égard, et faisait remarquer, qu'après son discours, il avait invité la députation à faire au Congrès cette déclaration, *officiellement et fortement* : « Je savais que quelques journaux signalaient le présent arrangement comme hostile à la France, que *rien ne pouvait être plus faux*, que des relations très intimes avec la famille régnante actuellement en France avaient existé depuis de longues années, qu'il n'y avait que peu de pays que je connaissais mieux que la France, y ayant beaucoup habité depuis ma jeunesse et que, loin d'être hostile contre elle, je la considérais une alliée aussi importante qu'utile pour la Belgique ». (2)

Cette satisfaction donnée à la France eut l'effet apaisant que souhaitait Talleyrand. Mais la trêve fut courte. Au milieu de juin,

(1) Talleyrand à Sébastiani, 26 et 27 juin 1831.
(2) *Idem*, *idem*.

les troubles éclatèrent de nouveau sous les prétextes les plus insignifiants. « Une nouvelle des insurrections étrangères, un banquet, un procès politique, une rixe de cabaret, ou la querelle d'un passant avec un chanteur des rues... » (1)

Les tribunaux montraient une partialité évidente, acquittant les coupables, lorsqu'il s'agissait de délits politiques. (2) Le *Constitutionnel* du 16 juin lançait un véritable manifeste d'insurrection. Le Roi, en présence de cet état de choses, abrégeant un voyage qu'il accomplissait dans l'Ouest, rentrait précipitamment à Paris.

Tout portait à croire que le parti bonapartiste, très puissant dans l'armée, s'unissait aux républicains pour préparer une nouvelle révolution : la « licence impunie de la presse » achevait de semer le désarroi dans les esprits comme les agents provocateurs le faisaient dans les rues de la capitale.

Un article, paru dans le « Journal de Saint-Pétersbourg, » du 28 mai, hostile à la France, dénonçait la Monarchie de Juillet comme l'auteur responsable des désordres qui régnaient par toute l'Europe. Cet article suscita à Paris une telle émotion que Casimir Périer manda Pozzo pour « affaire urgente. » (3) L'ambassadeur de Russie trouva le ministre bouleversé. En vain expliqua-t-il qu'on avait travesti en France le sens de l'article et, qu'à Saint-Pétersbourg, les agents de la censure étaient des subalternes inexpérimentés et non les ministres ; le président du Conseil resta sous cette fâcheuse impression, ainsi que ses collègues présents à cet entretien. « Tous témoignèrent leur surprise, je dois dire à la lettre, leur affliction. » (4) Ils décidèrent de demander des explications à Pétersbourg. C'était montrer à cette heure la force de l'opinion publique. Pozzo modifiait sensiblement ses sentiments ; lui, jadis si sévère à Charles X et à ses ministres, laissait de nouveau percer dans ses lettres et ses propos quelque animosité contre la révolution de Juillet qu'il avait approuvée au début.

Il assistait à la lutte de Louis-Philippe pour affermir son trône

(1) Thureau Dangin, *Histoire de la Monarchie de Juillet*, I, p. 566.
(2) V. dans le *Journal des Débats* du 16 juin, l'acquittement de Gallois.
(3) Pozzo à Nesselrode, 4-16 juin 1831.
(4) *Idem*, 4-16 juin 1831.

et estimait que les gouvernements étrangers ne devaient pas compliquer une tâche prodigieusement difficile : « Le Roi voit dans la conservation de la paix celle de son existence politique. Il s'est donné un ministère dans ce but, tandis que ceux qui visent à détruire ce qui reste encore de l'ordre social, qu'ils ont si fortement ébranlé, travaillent avec fureur pour renverser cet obstacle et se jeter sur l Europe lorsqu'ils croient qu'elle est mal préparée à la défense. Les cabinets doivent donc se garder de rien faire ou dire, quand la nécessité n'en est pas évidente, de ce qui risque d'affaiblir la digue qui s'oppose à ce débordement. Leur silence sera, sans nul doute, plus respecté que leurs paroles, surtout lorsqu'elles ne contiendront qu'une polémique impuissante et des critiques sur des choses qui sont jugées par des idées diamétralement opposées... La France n'agira que d'après ses propres impulsions ou ses perturbations. Les puissances, qui sont destinées à se ressentir de la direction qu'elle prendra, n'ont d'autre système de défense à suivre que celui de se bien reconnaître, de se dégager des entraves intérieures qui paralysent leurs moyens et leurs actions et d'attendre les événements dans cette attitude. La crise sera résolue par la Chambre prochaine, si nous y arrivons. Le combat sera vif ; ses accidents et ses résultats sont incertains et terribles, et personne ne saurait conjecturer et encore moins répondre de ce qui arrivera au milieu d'une nation si inflammable et sans opinions arrêtées, et d'une capitale où la misère et la corruption tiennent des milliers d'hommes à la disposition des plus factieux. Se jeter dans cette mêlée par des écrits rédigés de loin, même dans de bonnes intentions,ce serait se compromettre, ainsi que la cause et les intérêts que nous désirons soutenir et défendre. » (1)

La résistance acharnée des Polonais enhardissait visiblement les meneurs. L'insurrection de la malheureuse Pologne servait trop bien les desseins des révolutionnaires de tous les pays qui, en exaltant cette cause, y cherchaient profit. « Maintenant, la rebellion de la Pologne est l'objet de l'enthousiasme factice des conspirateurs, et la Russie, de leur haine. » (2)

(1) Pozzo à Nesselrode 4-16 juin 1831.
(2) *Idem*, 3-15 mars 1831. — Au commencement de mars

L'arrivée à Paris de Walewsky avait fait hausser le ton aux journaux révolutionnaires. Une lettre insérée dans le *Constitutionnel* ne laissait subsister aucun doute Le roi Louis-Philippe, sous le coup de la pression populaire, commit l'imprudence de demander à Pozzo si l'Empereur rétablirait le royaume. Celui-ci répondit d'abord évasivement, s'appuyant sur son ignorance des décisions de l'Empereur ; mais il crut toujours pouvoir avancer que « la Russie ne ferait pas de sacrifices pour créer une armée qu'elle serait obligée de combattre et de vaincre par des flots de sang, ni de rétablir un ordre de choses dont le fâcheux résultat a été la révolte, la trahison et la guerre. » (1)

Malgré cela, Sébastiani faisait renouveler à Pétersbourg les démarches officieuses et amicales que Mortemart y avait faites en faveur de la Pologne et auxquelles la Prusse et l'Autriche avaient refusé de s'associer. Le 15 mai, il réitérait au gouvernement russe « la franche et complète expression des vœux que nous formions pour la prompte cessation de la guerre qui désolait la Pologne. » (2) Si la guerre cessait brusquement, Mortemart devait se rendre auprès du Tsar et lui demander « de maintenir le royaume de Pologne dont l'existence garantie par le traité de Vienne était devenue par là une stipulation européenne. » (3) Dans le cas contraire, nous étions prêts « à interposer nos bons offices, mais nous ne le ferions qu'autant que le T-ar nous en exprimerait le désir et voulant, avant tout, servir ses intérêts et faciliter le rétablissement d'une paix solide et honorable, nous nous abstiendrions soigneusement de toute démarche qu'il ne jugerait pas propre à atteindre ce double but. » (4)

1831, des attroupements s'étaient formés sur divers points de la capitale aux cris de : « Vivent les Polonais, mort aux Russes, guerre aux autrichiens ! » Le Comité national polonais redoublait d'efforts pour rallier les hésitants et enflammer les zèles : « Français, nous faisons appel à votre patriotisme. Que les souscriptions se multiplient, que les offrandes arrivent de toutes parts. Songeons aux veuves. songeons aux orphelins que nous ont légués ces héros ».

(1) Pozzo à Nesselrode, 3-15 mars 1831

(2) Sébastiani à Mortemart, 15 mai et 5 juin 1831.

(3) *Idem*, *idem*.

(4) *Idem*, 5 juin 1831.

On juge si la situation de la France était difficile, entre le désir de donner, dans une certaine mesure, satisfaction au parti avancé, maintenir les principes de la Révolution française et ne pas indisposer le Tsar.

L'Angleterre nous avait bien fait quelques promesses, mais de là à leur réalisation, il y avait loin, et il était visible que son ambassadeur à Saint-Pétersbourg ne s'occupait des affaires de Pologne « qu'avec une entière répugnance », (1) et que son gouvernement les envisageait, au fond, « avec assez de froideur ».

Le peuple anglais était certes favorable aux Polonais, mais le gouvernement ne tenait pas à augmenter ses embarras. Il n'ignorait pas que son rôle dans les affaires de Belgique avait fort déplu au Tsar, non moins que sa condescendance pour la France, et il se souciait peu de voir se tendre davantage des rapports déjà froids. Il était d'ailleurs presque aussi impossible au Tsar d'aller

(3) A la fin de mai 1831, Sébastiani avouait à Pozzo que les démarches conciliatrices faites par la France à Saint-Pétersbourg n'avaient d'autre but que « celui de mettre le ministère en état de répliquer aux interpellations qui lui seraient faites par ses adversaires à l'ouverture de la session prochaine des Chambres, et de prouver qu'il avait montré toute la sollicitude et l'intérêt qui dépendaient de lui en faveur des Polonais, autant que l'un et l'autre étaient compatibles avec la conservation de la paix et de la bonne amitié qu'il voulait entretenir avec la Russie (Pozzo à Nesselrode, 5-17 mai 1831).

— Le Tsar reconnaissait la loyauté de notre attitude dans les affaires de Pologne et dans les réponses de notre cabinet aux ouvertures des émissaires polonais : « L'Empereur y a été très sensible et il vous invite, monsieur le comte, à témoigner au cabinet français combien il se plaît à accueillir avec reconnaissance une preuve d'amitié si précieuse, offerte dans des circonstances si délicates. » (Nesselrode à Pozzo, 16 avril 1831).

— Une autre preuve se trouve dans ces réflexions de la *Quotidienne* (24 mai 1831) : « Dans la discussion qui eut lieu le 30 mars dernier à la Chambre des députés, le général La Fayette, sollicitant le ministère d'adopter une politique qui fût conforme à l'honneur national, le somma *de remplir les promesses faites aux insurrections étrangères*. Sur quoi, le Président du Conseil interrogea : « Quelles sont ces promesses ? *Je demande à M. de La Fayette si c'est lui ou nous qui avons fait ces promesses* ? Le général répliqua : « Je m'abstiendrai d'entrer dans des détails particuliers, encore moins dans des détails confidentiels.

« Ces paroles du patron des associations laissent-elles le moindre doute sur l'influence que le comité de Paris a pu exercer sur les insurrections étrangères et notamment sur celle de la Pologne » ?

contre le sentiment national russe si hostile aux Polonais, qu'à Louis-Philippe contre le sentiment national français. Une femme influente me disait dernièrement, écrivait Mortemart : « Plutôt que de céder aux Polonais comme en 1812, le dernier noble marchera avec son dernier cheval et donnera son dernier sol. » (1) Aussi les communications « amicales et pacifiques » (2) de Mortemart, loin de concilier les choses, lui attiraient, au contraire, de véritables animosités. « L'opinion russe se prononce fortement pour l'extermination de la Pologne. » (3) Quant à la Prusse, dès le début de la campagne, elle avait pris nettement position contre la Pologne et en multipliait les assurances au Tsar. « Le gouvernement prussien est peut-être celui de tous qui s'est montré le plus défavorable à la cause polonaise par la vigilance qu'il a mise à interdire l'accès du territoire polonais à tous ceux qui ont voulu y porter des armes, des munitions ou simplement le secours de leurs bras. » (4)

Dès le début de mars, la Prusse concentrait sur les frontières de Pologne les troupes retirées du grand-duché de Posen, sous le commandement du maréchal Gneisenau, afin d'opérer le désarmement des troupes polonaises qui pénétreraient sur son territoire. L'utilité de cette mesure s'imposait, car l'effervescence était telle dans le grand-duché de Posen que, seules, des forces imposantes pouvaient maintenir l'ordre. Entre les deux cours surtout l'accord était plus complet qu'entre les deux peuples « Les Prussiens voient avec plaisir l'orgueil et la puissance des Russes disparaître dans les marais de la Pologne. » (5) Mais le roi de Prusse, dans ses entretiens avec notre agent, évitait ce sujet « qui lui était pénible. » (6) Son désir était évident de marcher d'accord avec le Tsar : on en trouve la preuve dans l'autorisation qu'il donnait à Paskiévitch, successeur de Diebitsch dans le commandement de l'armée russe, de passer par la Prusse. En outre, les communications personnelles entre les deux

(1) Mortemart à Sébastiani, 4 mai 1831.
(2) *Idem*, 22 juin 1831.
(3) *Idem*. *idem*.
(4) Instructions données à Flahault, agent français à Berlin, mai 1831.
(5) Mortier à Sébastiani, 30 avril et 11 juin 1831.
(6) *Idem*, *idem*.

souverains étaient constantes et s'inspiraient des sentiments les plus amicaux. C'est dire que la Prusse voyait de fort mauvais œil les démarches des agents polonais à Paris.

Le comité polonais, présidé par La Fayette, continuait à montrer une grande activité, secondé par Walewsky, Chodzko et Czapsky (1). Deux autres envoyés se disant les représentants officiels du gouvernement révolutionnaire polonais, le comte Plater et le général Kniazewic, avaient reçu du prince Czartorysky l'ordre de solliciter du roi Louis-Philippe une audience pour lui demander sa médiation et celle des autres cours auprès de la Russie, en vue d'une paix définitive sur la base de l'indépendance polonaise. Le Roi et Casimir Périer refusèrent de les recevoir. Un passage de la note que leur avaient remise ces deux envoyés avait pourtant attiré leur attention : « l'Autriche avait insinué aux Polonais, quoique d'une manière indirecte, qu'elle serait prête à se réunir aux autres puissances afin d'offrir sa médiation et d'intervenir entre les deux partis. » (2)

En fait, Metternich ne cessait de déclamer près du maréchal Maison contre le partage de la Pologne, qu'il considérait comme « une faute irréparable du comte de Kaunitz. » (3) En rapprochant ces faits que le Roi et Périer avaient eu la loyauté de signaler à Pozzo, ils ne pouvaient plus douter des sentiments intimes du prince de Metternich, retenu seulement, dans cette circonstance, par la crainte de la Russie et l'impossibilité d'unir toutes les puissances dans une même démarche (4).

En attendant, à Paris, les meneurs s'imaginaient qu'il suffisait « de s'insurger pour vaincre. » (5) Les envois d'armes en Pologne continuaient régulièrement ; on voulait en introduire jusqu'à 200.000

(1) Pozzo à Nesselrode, 22 mars, 3 avril 1831.
(2) *Idem*, 30 mars — 11 avril 1831.
(3) *Idem*. *idem*.
(4) L'Autriche donnant, d'autre part, des gages à Saint-Pétersbourg, poursuivait ainsi, comme dans d'autres occasions, une politique à double face. « Depuis le commencement de l'insurrection de Pologne, l'Autriche a tenu envers nous et envers les Polonais eux-mêmes un langage si correct, elle nous a rendu et nous rend encore des services si essentiels..., que nous ne saurions douter un seul instant, de sa bonne foi. » (Nesselrode à Pozzo, 16 avril 1831).
(5) Pozzo à Nesselrode, 18-30 juin 1831.

sous la forme clandestine de machines à filer le coton, contenues dans de grandes caisses et de grands tambours.

Ces expédients ayant été éventés, on prit le parti de cacher les canons de fusils dans des poutres de six pouces d'épaisseur sur 40 pieds de long, et chaque poutre en contenait 500. Le gouvernement français s'alarmait de ces manœuvres dont Pozzo profitait pour déclarer énergiquement que « les remontrances » (1) du cabinet français à l'Empereur, en faveur des Polonais, « ne seraient pas écoutées et qu'elles causeraient, avec raison, l'effet le plus opposé à leur but. » (2)

Par cet exposé, on juge des prodiges d'équilibre qui furent nécessaires à notre gouvernement pour se maintenir au milieu de difficultés presque inextricables, au prix de quels efforts furent réglées peu à peu les questions essentielles qui menaçaient à chaque instant de mettre l'Europe en feu. Mais à peine avait-il obtenu pour la Belgique et son indépendance et les moyens de la conserver, que la France allait se trouver aux prises avec une redoutable question. C'est vers l'Italie que vont maintenant se tourner anxieux tous les regards.

(1) Pozzo à Nesselrode, 25 juin, — 7 juillet 1831.
(2) *Idem*, *idem*.

CHAPITRE X

L'intervention française en Italie. — Les affaires de Belgique ; Acte des 24 articles. — Rapprochement étroit de la France et de l'Angleterre.

Nous devons reprendre au point où nous l'avons laissée plus haut la marche des affaires d'Italie. L'Autriche était venue à des dispositions plus conciliantes et Metternich semblait envisager l'idée d'un commencement de désarmement. Le comte Lutzow avait reçu des instructions formelles pour incliner le Pape vers des décisions de nature à aplanir la voie pacifique. La cour impériale se déclarait prête à tout pour « éviter de susciter des embarras au gouvernement français dont elle sentait parfaitement la position délicate vis-à-vis des exigences de l'opinion publique. » (1)

Ancône avait été évacuée le 15 mai par les troupes impériales. Il fallait continuer cette mesure pour celles de Bologne et de tous les états romains et en venir aux réformes promises par le Saint-Siège. Le gouvernement français tenait essentiellement à ces résultats pour l'ouverture des Chambres : « Un pareil début parlementaire, disait Sébastiani, par lequel nous annoncerions une complète et heureuse solution de la question italienne, nous placerait dans une attitude des plus avantageuses et renfermerait, pour ainsi dire, la garantie anticipée d'une session victorieuse pour le gouvernement. » (2)

Sébastiani escomptait que ces solutions lui donneraient une forte majorité à la rentrée, d'autant plus que le Roi avait été accueilli

(1) Maison à Sébastiani, 12 mai 1831.
(2) Apponyi à Metternich, 4 juin 1831.

avec enthousiasme par les populations de l'ouest qui lui avaient exprimé des vœux de paix et d'ordre.

Metternich proposait que ce soit le Pape qui « par un acte dans lequel il remercierait les puissances du secours qu'elles lui avaient prêté, demanderait que l'évacuation s'achèvât. » (1) La France ne se refusait pas à cette proposition, mais elle ne l'acceptait que « dans le cas où le Saint-Siège abandonnerait le système déplorable où il s'était engagé depuis le 14 avril et publierait enfin une véritable amnistie et donnerait à ses sujets des institutions telles que le réclament les progrès de la civilisation et l'état actuel de la société. » (2)

Louis-Philippe, préoccupé de l'affluence des réfugiés italiens dans le midi de la France, sentait la nécessité pressante de ces mesures. En outre, on se plaignait de la lenteur de la marche des affaires d'Italie. Il était indispensable de présenter à l'ouverture des Chambres la solution des trois grandes questions actuelles : celles de Belgique, de l'Italie, et du désarmement. Sur ce dernier point, Metternich, sincère ou non, se déclarait prêt à entrer en délibération avec les représentants des autres grandes puissances. (3) Les rapports de nos agents à Milan et à Carlsruhe signalaient des rassemblements importants de troupes italiennes dans la première de ces villes, dans le Vorarlberg, à Bregenz et à Feldkirch. Il est vrai que Metternich les niait énergiquement, tout en déclarant qu'il y avait au moins 80.000 hommes en Italie. « Il faudrait que je fusse fou, disait il, il faudrait que tout le conseil de l'Empire eût perdu la tête, pour songer à une nouvelle guerre avec la France ; ni l'Autriche, ni aucune puissance n'en ont l'idée. Nous voulons tous la paix. » (4)

Mais, en même temps, Metternich entendait faire dépendre l'évacuation complète de Bologne de l'opportunité qu'y trouverait la conférence de Rome qui, se pliant au vœu du chancelier autrichien,

(1) Maison à Sébastiani, 22 mai 1831.

(2) Sébastiani à Maison, 25 mai 1831.

(3) « Ce que Metternich veut, c'est frapper l'opinion publique en Europe et calmer toutes les inquiétudes qui agitent les esprits et qui, à elles seules, pourraient amener la guerre qu'aucune puissance n'est en état de supporter ». Maison à Sébastiani, 8 juin 1831.

(4) *Idem.* *idem.*

désirait conserver au moins quelques bataillons pour maintenir la tranquillité jusqu'à ce que le Pape ait pu organiser un moyen de gouvernement. Metternich tenait par dessus tout à ce que la déclaration des cinq puissances garantissant au Pape l'intégrité de ses états, précédât l'évacuation de Bologne par les troupes autrichiennes « pour rendre ainsi au pontife en force morale ce que la retraite des troupes étrangères allait lui ôter en force matérielle. » (1) Cela n'empêchait pas Metternich de protester de la pureté de ses intentions. Il se disait blanc comme neige. Il n'avait jamais songé à exercer aucune des prétentions qu'on lui attribuait sur le Novarais et le Tortonais. Il faisait même une déclaration formelle à cet égard dans l'*Observatore Romano* du 11 juin.

La France était sans méfiance. Le gouvernement venait de décider que les bâtiments français mouilleraient devant Ancône, en même temps qu'une escadre de 2.000 hommes appareillait pour Civita Vecchia portant l'ordre d'offrir au Pape son aide pour le maintien de la tranquillité dans ses états. L'exécution de ces instructions ne fut pas exempte de maladresses. Le langage d'Alexis de Saint-Priest, nommé chargé d'affaires à Parme, à l'égard du gouvernement autrichien, produisit à Ancône, et même à Vienne, une véritable émotion. Allions-nous au-devant d'un nouveau conflit avec l'Autriche au moment où le ciel avait semblé s'éclaircir ? Notre intervention en Italie ouvrait une phase fertile en incidents périlleux.

La présence de nos bâtiments à Ancône avait, en effet, exaspéré le gouvernement autrichien qui trouvait ses sentiments partagés par le cabinet de Pétersbourg. « L'ambassadeur de Russie, écrivait Apponyi, a été aussi surpris qu'indigné de la manière dont les affaires d'Italie, qui semblaient se rapprocher de jour en jour de leur terme satisfaisant, viennent d'être de nouveau compliquées par le manque de savoir faire et l'imprudente précipitation du cabinet français et surtout par la conduite insensée, par le faux zèle et par le langage révolutionnaire d'un agent français, dont le choix pour

(1) Maison à Sébastiani, 1er juin 1831.

une mission aussi délicate ne saurait être pardonné à l'imprévoyance des ministres français. » (1)

Pozzo et Apponyi parlaient de « la déloyauté, de la petitesse de vues » de notre gouvernement.

Cependant Sainte-Aulaire avait l'ordre de ne plus insister pour que l'évacuation de Bologne s'effectuât le 17 juin ; le terme en était étendu jusqu'au 20 juillet. « Notre situation intérieure, disait Sébastiani à Apponyi, exige impérieusement que les troupes aient évacué les états pontificaux au moment de l'ouverture de nos Chambres ; c'est une des conditions de l'existence du gouvernement français actuel dont vous devez désirer le maintien dans l'intérêt de la paix et de la tranquillité générale. C'est l'unique motif qui nous fait insister sur le prompt départ de vos troupes et vous ne sauriez vous-même en méconnaître l'urgence. » (2)

Metternich, sur ces entrefaites, chargeait Apponyi de provoquer des explications de Casimir Périer et de solliciter la réunion en conférence des représentants des quatre puissances pour une déclaration formelle de reconnaissance de la puissance temporelle du Pape, qui entraînerait alors la retraite des troupes autrichiennes de Bologne, et pour la discussion concernant le désarmement.

Le premier ministre étant indisposé, ce fut Sébastiani qui reçut cette communication. Il se récria sur les intentions du comte de Saint-Priest, aux paroles duquel on attachait une interprétation calomnieuse, mais qui serait désavoué formellement, si son langage avait été réellement de nature à la faire naître.

Quant à la présence des bâtiments français dans la Méditerranée et l'Adriatique, c'était, déclarait Sébastiani, pour donner une « manifestation publique et solennelle de la déclaration de la puissance temporelle du Pape, que la France avait résolu de faire paraître ses bâtiments dans la Méditerranée et l'Adriatique. » (3) Notre gouvernement ne se refusait pas à la déclaration de garantie demandée par Metternich, mais à la condition qu'elle comprît aussi le maintien « des changements, réformes et améliorations administratives et ju-

(1) Apponyi à Metternich, 11 juin 1831.
(2) *Idem*, 13 juin 1831.
(3) *Idem*, *idem*.

diciaires réclamées du gouvernement Pontifical et qui auront *été non seulement accordés, mais aussi déjà accomplis et mis en exécution.* » (1)

Comment notre gouvernement aurait-il renoncé à ces garanties au moment où une répression terrible jetait l'effroi à Modène et où la sentence de mort prononcée contre Menotti et Borelli, qui avaient pris, comme on sait, une part prépondérante au soulèvement libéral, contenait des paroles violentes contre la France, taxée de « gouvernement révolutionnaire ? » Il est vrai que ces paroles ne figuraient que dans la minute de cette sentence qui ne devait être publiée qu'à Modène. A la réflexion, la rédaction modifiée fut insérée dans les journaux français et ne contenait pour nous rien d'outrageant. La terreur régnait à Modène. Plus de deux mille procès étaient instruits, suivis de nombreux supplices. Apponyi craignait qu'on attribuât en Italie ces sévices à l'influence de l'Autriche, au moment même où la France intercédait pour des amnisties. N'en résulterait-il pas en Italie une explosion de sympathie pour la nation qui se montrait pitoyable ? « Rendez-moi la justice, disait Sébastiani à Apponyi, que je ne vous ai jamais fait aucune mention de l'exécution de Menotti et de Borelli ; c'est une immense faute qui a été commise et dont les funestes effets retomberont sur nous et peut-être sur vous tous ; mais pouvons-nous souffrir qu'un duc de Modène ose insulter impunément la France, et comment n'avez-vous pas su empêcher une pareille inconvenance ? » (2)

Ainsi, de cette cause extérieure surgissaient pour nous de nouveaux motifs de tension intérieure, le parti révolutionnaire y trouvant prétextes à critiques et à mouvements.

Casimir Périer, miné par la maladie qui devait l'emporter prochainement, se débattait, d'après ses propres expressions, « au milieu des embarras et des alarmes. » (3) Il apprenait les armements de l'Autriche, énergiquement démentis, il est vrai, par Metternich et Apponyi ; mais le chancelier autrichien avait si souvent été pris en flagrant délit d'altération de la vérité ! Le fait cependant s'affirmait. Apponyi l'avouait implicitement. « Nos préparatifs militaires, disait-

(1) Apponyi à Metternich, 13 juin 1831.
(2) *Idem*, 14 juin 1831.
(3) *Idem*, 15 juin 1831.

il, qui sont loin d'égaler l'activité et l'importance des vôtres n'appartiennent-ils pas plutôt à une attitude *défensive*, qui indiquerait que ce sont *vos attaques* que nous redoutons, et que nous voulons être en mesure de repousser. L'état d'agitation qui règne en France ne doit-il pas faire entrer dans nos prévisions la possibilité du renversement de l'administration actuelle, et, dans cette supposition, la guerre que la France républicaine et la propagande révolutionnaire déclareraient à tous les gouvernements légitimes, ne doit-elle pas se présenter à nous comme un avenir certain et inévitable ? » (1).

Le gouvernement français avait pourtant obtenu déjà certaines satisfactions ; les réfugiés Romains, arrêtés en mer, à la sortie d'Ancône, avec le général Zucchi, avaient été remis en liberté avec la faculté de se rendre où bon leur semblerait ; d'autre part, toutes les arrestations pour cause d'insurrection n'avaient pas été maintenues. Le cardinal prosecrétaire d'état faisait donner aux gouvernements intéressés des assurances positives sur l'accomplissement prochain des réformes et des changements administratifs réclamés par la conférence. Ces promesses avaient même reçu un commencement d'exécution, mais fort insuffisant encore aux yeux de notre gouvernement, qui, au cours de la conférence tenue à Paris par les représentants des cinq cours de France, d'Autriche, de Prusse d'Angleterre et de Russie, réclamait comme prélude de la garantie demandée, l'abolition de l'article 4 de l'édit du 30 avril, substituant à la peine de la confiscation des peines arbitraires, qui lui équivalaient parfaitement, une amnistie générale, enfin l'annonce aux populations des états du Saint-Siège des changements, améliorations et des réformes dont leur souverain voulait leur assurer le bienfait. Les représentants des cinq cours avaient, en principe, acquiescé à ces demandes légitimes. Sébastiani était d'ailleurs en mesure de prouver à Apponyi que l'envoi dans l'Adriatique d'une frégate et de deux petits bâtiments de guerre n'avait rien d'alarmant, et que le comte Alexis de Saint-Priest n'avait pas tenu le langage qu'on lui prêtait. Les agents autrichiens, voulant faire montre de zèle, rédigeaient des rapports, qui sur un fonds de vérité, brodaient des exagérations trop facilement accueillies.

(1) Apponyi à Metternich, 15 juin 1831.

Il en résultait dans cette cour de Vienne un redoublement d'irritation et de haine contre les idées révolutionnaires voire, même libérales, qui, naturellement, rejaillissait sur nous. Nous n'avions cependant pas besoin de nouveaux ferments d'excitations.

L'ordre avait encore été troublé à Paris dans le courant de juin. Le général La Fayette adressait aux électeurs de Meaux une lettre qui était un véritable manifeste de « république et de guerre. » (1) Casimir Périer comptait que cette pièce ferait à son auteur « un immense tort dans l'opinion » (2) ; mais tous ces symptômes devenaient préoccupants à la veille de l'anniversaire des « trois glorieuses journées ».

Le gouvernement prit alors le parti de le célébrer lui-même. La présence en France de plus de 800 exilés romains, sans compter les autres réfugiés italiens, compliquait encore la situation. Ils étaient regardés à Paris comme « de véritables conspirateurs et comme les alliés les plus dévoués de la propagande et du parti qui poussait à la guerre » (2) Notre gouvernement en était préoccupé au point qu'il songeait sérieusement à leur faire signer un acte de soumission au Saint-Siège et à les débarquer à Civita Vecchia où, disait Sébastiani, le pape pourra « les faire tuer, si bon lui semble. » (3)

Les Chambres venaient d'être convoquées pour le 15 juillet, et Sébastiani, redoutant d'être interpellé sur la non évacuation de Bologne par les troupes autrichiennes, déclarait à Apponyi « ne pouvoir résister qu'à la condition de cette évacuation. » (4) Il se sentait donc si faible et désarmé devant l'opinion menaçante qu'il saisissait les occasions où il pouvait, sans trop se compromettre, lui donner une satisfaction. C'est ainsi que notre gouvernement, peu satisfait de l'attitude du Nonce, avait laissé entendre qu'il verrait sans déplaisir son rappel, ce qui donna lieu aux malveillants commentaires des puissances.

(1) Apponyi à Metternich, 17 juin 1831.

(2) L'acquittement de Gallois, mis en accusation pour avoir occupé Ancône par surprise, et pour ses relations avec les révolutionnaires italiens avait surexcité profondément le parti révolutionnaire. La plupart des juges et des jurés avait reçu des lettres anonymes les menaçant de mort, s'il était condamné.

(3) Apponyi à Metternich, 28 juin 1831.

(4) *Idem*, *idem*.

En réalité, le Nonce était sacrifié parce que, désapprobateur de la révolution de Juillet et des persécutions religieuses, il avait courageusement exprimé ses sentiments dans des cercles officiels.

Pour surcroît de difficultés, la brillante situation économique et financière de la Restauration avait fait place à une stagnation du commerce due à l'inquiétude générale. Les sociétés secrètes et surtout le « Club des amis du peuple » enhardissaient leur propagande qui visaient tous les trônes (1).

L'approche des anniversaires de la prise de la Bastille et des trois « glorieuses journées » était un motif de préoccupations plus graves que le résultat des élections ; car, les rapports des préfets étant assez rassurants, on comptait sur un succès de « l'opinion des centres ». Enfin les affaires de Pologne ne s'arrangeaient pas. Elles excitaient un intérêt général qui se prononçait dans toutes les classes de la population et qui ne pouvait qu'augmenter à mesure que les Polonais continuaient à opposer une résistance héroïque aux forces russes. (2)

Le Roi au cours d'un voyage dans l'Est y avait entendu acclamer les Polonais. Dans la plupart des discours qui lui furent adressés pendant ce voyage, même son de cloche en faveur de la cause polonaise, sans distinction de partis. Le gouvernement se voyait donc contraint de poursuivre ses démarches officieuses auprès du Tsar, en dépit des efforts de Pozzo pour en détourner le Roi et les ministres.

Louis-Philippe avait également constaté, qu'en province, « les employés étaient pour la plupart imbus de principes révolutionnaires. » (3)

(1) Un des « affidés » d'Apponyi avait pu arriver à se faire introduire dans la « Société des amis du peuple : » On prouvait à l'auditoire d'une manière évidente que le principe de la révolution de juillet, s'il était reconnu par les peuples, devait amener la chute *de tous les rois*, que ce mot *roi* était un anachronisme *impie* en France depuis les glorieuses journées. Ces discours se gravent, avec des traits de feu, dans la mémoire de tous ces jeunes adolescents que j'ai vus là. Il y avait aussi beaucoup d'officiers et des soldats de la garnison » Apponyi à Metternich, 7 juillet 1831.

(2) Les victoires polonaises avaient été saluées avec enthousiasme à Paris. Notre gouvernement ne pardonnait pas à la Russie ses sympathies pour les Bourbons déchus et son hostilité envers la Monarchie de Juillet.

(3) Apponyi à Metternich, 2 juillet 1831. — Voir aussi notre ouvrage sur *La France morale et religieuse sous la Restauration*, II, p. 182 et 337, qui signalait déjà cette situation.

De toute nécessité, il fallait annoncer à la prochaine réunion de la Chambre, l'évacuation de Bologne par les troupes autrichiennes et l'œuvre de régénération administrative des états pontificaux. Et cela, d'autant plus que les dernières élections avaient donné au gouvernement une certaine satisfaction, bien que non exempte de craintes. Incontestablement, elles se prononçaient en faisant de la politique de « juste milieu ». « Nous aurons dans la future Chambre, disait Casimir Périer, 120 enragés. 80 flottants, enfin 260, environ, ministériels qui, si on leur demandait : voulez-vous la république, l'anarchie, la guerre civile et étrangère, répondront toujours, par un *non* décidé ; mais il y aura bien d'autres questions de politique, d'administration et de finance au sujet desquelles nous verrons peut-être ces mêmes députés ministériels se ranger du parti de l'opposition et diriger contre nous des attaques, dont les résultats pourraient bien devenir ceux de notre retraite et de la composition d'un ministère pris dans le parti du mouvement. » (1) On voit que le ministre ne s'illusionnait pas sur l'éventualité du triomphe d'une minorité bruyante sur la majorité. Une autre question se posait aussi : Le Roi n'abandonnerait-il pas tel ministère, dont il pouvait redouter l'énergie, pour en prendre un autre qui gouvernerait sans secousse et « sans lui imposer une grande et courageuse détermination ? » Casimir Périer avait trop l'expérience de ces défaillances de volonté pour se prononcer sur l'avenir. « J'ignorais complètement le fait, dit-il, quand on lui parlait de cette situation, mais bien loin d'en être surpris, j'ai constamment jugé le palais Royal placé ainsi. Tant pis pour le Roi si je dois me retirer ; je le regarde dès lors comme perdu. » (2)

Le maréchal Soult continuait ses intrigues pour parvenir à la présidence du conseil, et trouvait un appui dans le parti du mouvement qui connaissait ses opinions belliqueuses.

Mais la guerre avait perdu bien des partisans, même parmi les plus enthousiastes de la première heure. Laffitte lui-même n'avait-il pas dit : « Ah ! la guerre ; et comment la ferons-nous ? Avec des

(1) Apponyi à Metternich, 11 juillet 1831.
(2) *Idem*, *idem*.

caisses vides et sans crédit ; et contre qui ? Contre les grandes puissances coalisées et complètement armées. Et avec quelles troupes entrerons-nous en campagne ? Avec celles de Tarascon ? Pouvons-nous compter sur l'esprit de l'armée ? Déclarons-nous une guerre d'agression ? sept départements du Midi et cinq de l'Ouest feront aussitôt cause commune avec nos ennemis. » (1) En effet, toutes les nouvelles qui parvenaient du Midi et de l'Ouest représentaient ces départements comme comptant de nombreux partisans de la dynastie déchue. D'autres causes, quoiqu'indirectes, pouvaient exercer sur l'esprit du peuple une influence préjudiciable aux intérêts de la monarchie ; l'inflexible dureté du duc de Modène pour ses sujets révoltés.

Le supplice de Menotti et de Borelli avait indigné le Roi, et, lorsqu'il en parlait, « tous ses traits portaient l'empreinte d'une âme profondément blessée. Les lèvres tremblantes, le poing serré... comment, disait-il, ce duc de Modène ose-t-il braver impunément l'Autriche qui vient de lui rendre ses états, et la France, dont le Roi, reconnu par toutes les puissances, ne consacre son existence qu'à combattre l'anarchie et à en préserver l'ordre social en Europe ? » (2) Louis-Philippe, dans sa juste colère, négligeait la part que le parti du mouvement, en France, par ses actes et sa propagande, pouvait avoir dans de tels soulèvements et dans leur répression.

Or il y avait encore, en France, sur les côtes de la Méditerranée, et près des frontières d'Italie, des réfugiés qui saisissaient toute occasion de faire naître ou de favoriser le désordre dans les états italiens. Les instructions du Roi pour qu'ils fussent internés dans le centre de la France, n'étaient pas toujours exécutées. Rimini et Bologne donnaient de nouveaux symptômes d'effervescence. Il devenait urgent que le Pape fît les réformes si souvent demandées et si souvent promises.

Le cabinet des Tuileries venait de saisir Apponyi ainsi que notre agent à Rome d'un projet visant le maintien de la puissance temporelle du Pape, dont il se proposait de faire la déclaration conjointement avec les quatre autres cours, si celui-ci consentait aux réformes

(1) Apponyi à Metternich, 11 juillet 1831.
(2) *Idem*, 14 juillet 1831.

demandées. Certes, cette déclaration aurait pu être un peu plus explicite aux yeux des représentants étrangers à Paris, d'autant plus que le mot capital de « garantie » (1) n'y était pas énoncé ; mais « l'essentiel, dans cette affaire, disait Apponyi, était d'engager la France dans une même voie avec les quatre puissances pour la déclaration solennelle et *rendue publique* du maintien de la puissance temporelle du Pape et de l'intégrité du territoire du Saint-Siège. » (2)

Ce qui n'empêchait pas le cabinet de Vienne d'informer Sébastiani que si, après l'évacuation des troupes autrichiennes, toujours fixée au 15 juillet, d'autres désordres se produisaient dans les états pontificaux, il se verrait obligé d'y envoyer de nouveau des troupes. Mais la France était convaincue que l'Autriche n'exécuterait seule aucune démarche compromettante, et que ce ne serait que de concert avec elle, et avec la participation de toutes les puissances, que l'on aviserait aux mesures à prendre. C'était bien là, au fond, les intentions de l'Autriche, et nous en attendions un heureux résultat pour en imposer à la minorité bruyante à laquelle on aurait sans doute à disputer plus d'une victoire parlementaire.

L'approche de l'ouverture de la session suscitait de vives inquiétudes au sein du ministère, qui se sentait menacé malgré l'énergie de son chef. Le parti républicain était le plus actif, le mieux organisé. « Il est audacieux et entreprenant, avouait Sébastiani à l'ambassadeur d'Autriche, parce qu'il n'a rien à perdre et qu'il veut tout gagner. » (3)

Le nom de Napoléon jouissait, il est vrai, encore en France d'une immense popularité, mais on ne pouvait y attacher d'autre valeur que celle « d'un souvenir de gloire passée. » (4)

La nomination du président de la nouvelle Chambre, qui indiquerait ses tendances, était attendue par le ministère avec anxiété. On savait, que l'opposition comptait nombre d'hommes de valeur, tels que le maréchal Clauzel, Odilon Barrot, La Fayette, Cormenin, alors que, dans le parti ministériel, Guizot, Thiers étaient les seuls

(1) Apponyi à Metternich, 1er juillet 1831.
(2) *Idem*, *idem*.
(3) *Idem*, 5 juillet 1831.
(4) *Idem*, *idem*.

pouvant être appelés à cette fonction. Quelle serait, en outre, l'impression produite par le discours du trône? Jamais, conception et rédaction n'avaient présenté de plus grandes difficultés. Il faut reconnaître que les graves questions du moment s'y trouvaient abordées avec franchise et énergie. Certaines expressions relatives à l'Italie et au royaume des Pays-Bas étaient peu mesurées ; le passage relatif à la Pologne fut jugé tiède et trop conciliant pour la Russie, ce qui était, d'ailleurs, une véritable nécessité diplomatique (1). En revanche, le jugement porté sur le retour à la république « qualifié de rêve chimérique », fut couvert d'applaudissements. Le gouvernement n'était pas encore au bout de ses traverses. Des complots avaient été ourdis, non seulement pour l'anniversaire de la prise de la Bastille, mais encore pour celui des journées de juillet. Le cortège qui accompagna le Roi lorsque, le 27 juillet, il se rendit au Panthéon pour assister à la fête commémorative des victimes des « Trois glorieuses » présentait un aspect étrange : dans cette foule, des hommes déguenillés, *héros et héroïnes* décorés, on sentait bouillonner la lie du peuple.

Un incident qui méritait attention s'était produit peu après. Le député Girod de l'Ain ne l'ayant emporté à la présidence de la Chambre que d'une voix de majorité et Dupont de l'Eure ayant été élu vice-président à une majorité énorme sur les candidats ministériels, Périer, se considérant comme atteint, donna aussitôt sa démission. Etait-ce une manœuvre destinée à émouvoir les milieux conservateurs à une heure où il se sentait indispensable? Sébastiani manifestait cependant une confiance, peut-être excessive, dans le résultat du choc : « Je ne doute pas, avait-il dit, que nous ne sortirons victorieux de cette première lutte. » (2) Mais, néanmoins, il semblait las, découragé : le pouvoir lui pesait. « Si je n'écoutais que mes intérêts et mes vœux personnels, avouait-il, il y a longtemps que je me serais retiré des affaires et que je me trouverais dans ma patrie. » (3).

(1) Néanmoins, Pozzo avait été froissé au vif de la promesse royale « d'assurer à la Pologne cette nationalité, qui a résisté au temps et à ses vicissitudes ». Apponyi à Metternich, 24 juillet.

(2) Apponyi à Metternich, 30 juillet 1831.

(3) Apponyi à Metternich, 30 juillet 1831.

Cette lutte perpétuelle contre tant d'éléments adverses avait achevé de miner la santé, jadis si robuste, de Périer. Le chêne était frappé au cœur même. Déjà on le voyait s'incliner vers la terre.

Le discours du Roi, à l'ouverture des Chambres, avait mal impressionné l'Europe. L'empereur de Russie y avait trouvé l occasion d'une violente colère, Nesselrode qualifiant ce discours de « déplorable document d'un système à la fois de prépotence et de déception. » (1) En Russie, on avait interdit aux journaux de le publier, à cause du passage relatif à la Pologne. L'Angleterre l'avait désapprouvé et Nesselrode se prenait à espérer que ce discours pourrait peut-être « contribuer à ramener à la Russie, l'Angleterre. » (2) Quelle victoire morale ! L'Autriche s'était montrée blessée de la phrase sur l'évacuation des états pontificaux. Mais ne fallait-il pas que le gouvernement français « expliquât la part qu'il avait eue à l'évacuation des états romains, et, par conséquent, au rétabliissement de l'équilibre en Europe ? » (3)

La nouvelle de la retraite du ministère avait produit à la Chambre, au sein de la famille royale, et dans les milieux de l'ordre, un émoi profond.

La bourse des valeurs avait baissé de 3 à 4 francs, au-dessous même des cours cotés lors de la mise en jugement du ministère Polignac. En Europe, l'alarme fut grande ; la plupart des cabinets avaient placé en Périer leur confiance ; son départ des affaires pouvait tout remettre en cause.

En Prusse, le Roi était inquiet des événements de France et de la répercussion que l'avènement au pouvoir des couches avancées pourrait avoir en Allemagne. Si, dans les états prussiens, l'esprit des populations était sincèrement monarchique, il n'en était pas de même dans le grand-duché de Bade et dans les royaumes de Wurtemberg et de Bavière. D'après des témoins oculaires, *le nombre*

(1) Nesselrode à Pozzo, 14 août 1831.

(2) *Idem*, *idem*.

(3) Maison à Sébastiani, 30 juillet 1831. Voici les deux passages de ce discours qui avaient le plus porté ; « Ainsi que je l'avais demandé, les troupes de l'empereur d'Autriche ont évacué les états romains... une lutte sanglante et acharnée se prolonge en Pologne... Je me suis efforcé

des partisans de la république y augmentait journellement, même dans les hautes classes de la société ; l'armée y était mécontente et indisciplinée et il y avait lieu de redouter, qu'en cas de guerre, elle ne fît bientôt cause commune avec la France (1).

Quelques mois auparavant, de Bray, ministre de Bavière à Vienne, signalait la propagande active faite par une feuille allemande de Strasbourg en vue de « réviser et de refondre dans un sens démocratique toutes les constitutions germaniques, notamment celles de Bade, de Wurtemberg et de Bavière. » (2) Plusieurs professeurs allemands, tels que Welcher, de Rottech et Schneller collaboraient à cet organe dont les articles étaient lus et commentés ardemment dans certains milieux allemands. C'est dire avec quelle anxiété le cabinet de Berlin suivait le développement de la nouvelle crise française. Pozzo n'était guère rassurant : « Le mot de liberté dans le pays, écrivait-il, est une pure mystification. Le secret est l'invasion et la conquête » (3) Et il préconisait plus que jamais un surcroît d'entente entre les grandes cours européennes. « L'état des choses nous prescrit donc de rester unis à la vue de ce qui va se passer dans ce pays et d'écarter, pour ce qui concerne les alliés, comme ils l'ont fait jusqu'à présent, tout prétexte de querelle et de ne nous occuper des événements intérieurs qui menacent de l'agiter qu'autant qu'ils seraient de nature à compromettre les intérêts réels de l'alliance. » (4)

Le Roi avait reçu avec calme la démission de Périer. « Il cherche depuis huit jours, disait-il, tous les moyens de sortir du ministère. Voulez-vous qu'après cela je me jette à ses pieds pour l'y retenir? » (5) La reine se montrait moins résignée.

d'en hâter le terme. Après avoir offert ma médiation, j'ai provoqué celle des grandes puissances ; j'ai voulu arrêter l'effusion du sang... et surtout assurer à la Pologne... cette nationalité qui a résisté au temps et à ses vicissitudes... »

(1) Récit d'un voyageur, connaissant à fond l'Allemagne, rapporté par Apponyi, 3 août 1831.

(2) V. de Bray au roi de Bavière, 20 janvier 1831.

(3) Pozzo à Nesselrode, 14-26 juillet 1831.

(4) *Idem*, 14-26 juillet 1831.

(5) Apponyi à Metternich, 4 août 1831.

C'est au moment de ces difficultés que se produisit à l'extérieur un véritable coup de théâtre. Rompant l'armistice, le roi de Hollande, qui ne pouvait se plier aux derniers arrangements, pénétrait en Belgique ; le roi Léopold, affolé, implorait notre secours. A cette nouvelle, Périer retira sa démission. La majorité de la Chambre lui donna alors le témoignage de sa confiance et de sa satisfaction en votant par 282 voix contre 73, l'adresse au Roi, telle que l'avait désirée le président du conseil, qui avait fait de ce vote la condition expresse de son maintien au pouvoir. Le ministre sortait plus fort d'une épreuve qui avait failli faire chanceler son œuvre. Son énergie, sa résolution avaient triomphé d'une assemblée flottante entre les passions ; une main sûre avait saisi le gouvernail au milieu des écueils et des récifs ; on avait confiance d'atteindre enfin le port.

Périer avait aussitôt convoqué les représentants des quatre grandes cours européennes pour s'entretenir avec eux des affaires de Belgique et leur annoncer que le maréchal Gérard avait reçu l'ordre de partir pour Bruxelles pour prendre le commandement de l'armée belge et des troupes françaises. Ce n'était pas sans appréhension que ces représentants s'étaient rendus chez Périer. Leur crainte était que la France ne voulût agir isolément, et ils étaient parfaitement décidés à s'y opposer. (1) Ils redoutaient, en outre, qu'elle ne fût pas « assez forte pour revenir les mains vides de cette entreprise », et qu'entraînée par le parti des conquêtes, elle ne s'abandonnât à de nouvelles annexions. C'était le thème de Werther à la réunion qui se tint chez Sébastiani. Il rappela que le roi de Prusse avait toujours refusé au roi de Pays-Bas l'appui matériel qu'il réclamait, en répondant qu'il ne se séparait jamais de ses alliés ; il demandait donc aujourd'hui l'abstention de la France dans les affaires belges. En outre, les représentants des puissances estimant la force de l'armée belge au chiffre de 60 à 70.000 hommes, la jugeaient suffisante sans que la France se crût obligée d'intervenir.

Pourtant notre intervention armée en Belgique présentait aux

(1) Le roi de Prusse s'écriait à cette époque : « Voilà la guerre », et il rentrait précipitamment à Berlin (Maison à Sébastiani, 13 août 1831).

yeux d'Apponyi un avantage. C'était les mains libres pour l'Autriche à Rome, ou dans les états pontificaux. Il ne remarquait pas, toutefois que le cas n'était pas tout à fait le même et que nous avions établi une différence bien spécifiée entre les états insurgés immédiatement voisins des grandes puissances et ceux qui en étaient éloignés, mais l'argumentation n'était pas, néanmoins, sans valeur et donnait une certaine force aux représentations des ambassadeurs. Périer et Sébastiani s'appliquèrent à les rassurer en certifiant que l'armée française se retirerait aussitôt sa mission accomplie et ils en prenaient, même l'engagement écrit. L'intervention française était, selon eux, d'autant plus nécessaire que, d'après les derniers renseignements, l'armée belge comptait à peine 30.000 hommes et non 60.000, comme on l'avait cru.

La Prusse était, il faut le reconnaître, particulièrement inquiète de l'entrée des troupes françaises sur le territoire belge au moment où se manifestait une certaine effervescence sur la rive gauche du Rhin.

Aussi Werther apprit-il avec satisfaction que Louis-Philippe avait non seulement adressé au Roi des belges une lettre conçue dans le sens le plus « correct » et « confirmant pleinement les assurances données par les ministres français lors de la conférence, » (1) mais qu'il avait encore fait une démarche auprès du roi d'Angleterre « pour engager ce souverain à ordonner l'entrée dans l'Escaut d'une escadre anglaise. » (2) Werther demandait plus encore. Il insistait maintenant pour que le roi des Français reconnût officiellement le droit de la Prusse, intéressée au premier chef dans l'expédition française en Belgique, à « coopérer » (3), si elle le jugeait à propos, à une intervention française en Belgique « ce qui placerait la Prusse dans une même position avec la France. » (4)

(1) Apponyi à Metternich, 5 août 1831. — On évaluait à 125.000 hommes le chiffre des forces dont pouvait disposer le roi Guillaume, dont 25.000 sur mer. Il venait d'envoyer un agent à Vienne pour se ménager l'appui moral de Metternich ; mais celui-ci l'avait engagé à s'adresser à la Conférence de Londres.

(2) *Idem.*

(3) Apponyi à Metternich, 8-9 août 1831.

(4) *Idem*, *idem.*

Sébastiani n'était pas séduit par ce plan. Il préférait que « l'action matérielle en Belgique fût exclusivement confiée à l'Angleterre et à la France. » (1) D'abord par prudence, l'intervention armée de la Prusse pouvant amener de graves conséquences. Puis, le prestige de la France elle-même aux yeux du monde et aux yeux des Belges n'exigeait-il pas que nous fussions seuls à intervenir militairement sur terre? Les instructions données à M. de Flahault étaient de nature à rassurer entièrement les Puissances! « Bien que la France, y disait notre gouvernement (2), se trouvât à l'égard de la Belgique dans une situation *spéciale*, cependant, en envoyant une armée au secours du roi de Belges, elle ne se reconnaissait aucun autre droit que celui qui appartenait également à l'Angleterre, à la Prusse, à l'Autriche et à la Russie, mais spécialement à l'Angleterre et à la Prusse comme puissances voisines ; qu'elle faisait entrer ses troupes en Belgique parce qu'elle était la puissance appelée par le roi des Belges et, en même temps la plus voisine et la plus prête à entrer en campagne ; que le séjour de l'armée française en Belgique ne serait que momentané, de très courte durée, et qu'il contribuerait essentiellement à l'affermissement de la paix européenne ; qu'on venait de presser l'envoi de commissaires belges à Londres pour qu'ils entrent en négociations avec les commissaires hollandais et pour que le but tant désiré d'un traité de paix définitif entre la Hollande et la Belgique soit le plus tôt possible atteint ».

Dans la séance du 13 août, le maréchal Soult, en annonçant à la Chambre que l'armée hollandaise avait eu rapidement l'ordre d'arrêter son mouvement, ajoutait : « Cependant, *nos troupes ne rentrent pas pour cela*, car il faut que l'exécution ait répondu à la disposition et que nous ayons la certitude qu'il n'y aura pas de retour avant que nos troupes rentrent en France. »

Là était la note alarmante pour les puissances. Quoi de plus légitime en ce moment que l'attitude française? « Nous ne voulons pas, disait Périer, nous exposer à avoir regagné aujourd'hui nos frontières pour rentrer peut-être demain en Belgique ; il n'y a qu'un arrange-

(1) Apponyi à Metternich, 8-9 août 1831.
(2) *id.*, 9 août 1831.

ment définitif qui puisse nous faire quitter ce royaume avec la certitude de ne jamais plus y rentrer. » (1)

Néanmoins, les représentants des puissances se montraient préoccupés, renouvelant à Sébastiani et à Périer leurs demandes sur l'évacuation immédiate du territoire belge par les français. Lord Granville était particulièrement pressant. La crainte d'une occupation prolongée de la Belgique par la France hantait l'esprit des Anglais. A Londres, on s'était ému de l'entrée de nos troupes en Belgique. « Elle a répandu dans toutes les classes la plus vive agitation et beaucoup de craintes dans le commerce. » (2)

A cette époque, le Tsar avait fait mander à Yelaguine l'ambassadeur d'Angleterre. « Il m'a semblé, écrivait lord Heytesbury à Palmerston, que la conversation de l'Empereur à ce sujet était empreinte d'une grande modération, et bien qu'il me montrât les graves dangers auxquels l'Europe était exposée et qu'il exprimât la détermination de ne point modifier ses engagements tant qu'il resterait un grenadier à son service, il déclara qu'il s'abstiendrait de toute intervention directe, tant qu'il ne saurait pas si l'occupation de la Belgique était temporaire ou permanente, et si elle n'avait pas pour unique mesure de repousser les troupes qui avaient envahi la Belgique sous les ordres du prince d'Orange. » (3)

Nicolas Ier blâmait d'ailleurs l'entrée des troupes hollandaises en Belgique. D'après lui, le roi Guillaume, à bout d'expédients et de ressources, espérait qu'une conflagration générale en sortirait peut-être et qu'il pourrait en tirer quelque profit. Mais, à un autre point de vue, cet incident si grave servait encore de prétexte à Nicolas pour lancer contre la France des insinuations malveillantes et préconiser une alliance étroite entre l'Angleterre et les cours alliées afin de résister, s'il était nécessaire, « à cette habitude insupportable de se mêler des affaires des autres que la France commençait à étaler aussi bien dans son langage que dans sa conduite. « C'est, disait l'Empereur, l'appui moral de l'Angleterre, plus que son appui matériel

(1) Apponyi à Metternich, 11 août 1831.
(2) Talleyrand à Sébastiani, 7 août 1831.
(3) Lord Heytesbury à Palmerston, 20 août 1831.

qui est nécessaire pour opposer une barrière à l'ambition de la France, ambition que ne pourraient arrêter les autres puissances européennes. » (1) Ainsi la Russie se servait de chaque faute commise en France par les partis extrêmes, de chaque tentative légitime d'intervention de notre pays à l'étranger, pour exciter l'Angleterre contre nous. Dans sa correspondance avec Nesselrode, Pozzo attisait le feu, représentant la politique anglaise comme incompatible avec la nôtre : « Dès qu'elle voudra s'entendre avec les trois cours, le roi Louis-Philippe renoncera à ses velléités et à ses prétentions révolutionnaires, ce qui prolongera l'état de paix actuel ou attirera sur lui une guerre européenne qui l'écrasera sans ressources. » (2) C'était aller bien vite en besogne.

Louis-Philippe se trouvait, il est vrai, aux prises avec de terribles embarras ; mais sauf en quelques moments de découragement et de lassitude, il était prêt, à parer aux événements. L'ambassadeur de Russie, encouragé d'ailleurs par le parti ultra, contenait mal sa passion anti-libérale. Maints passages de sa correspondance en apportent la preuve.

L'Angleterre avait d'ailleurs, en ce moment, des motifs impérieux pour ne pas se détacher de nous. Il nous plaît, en cette occurrence, de noter son rapprochement avec la France comme l'un des faits les plus importants et les plus heureux de cette époque. — D'ailleurs, l'influence que l'Angleterre pouvait alors exercer chez nous ne pouvait déplaire à la Russie. On se persuadait que son opposition, plus que tout autre, pourrait arrêter nos ambitions. Sans aller jusque-là, on pouvait croire néanmoins que la possibilité de les entraver « dépendait entièrement des résolutions du gouvernement anglais. » (3)

La Russie, absorbée alors par la révolution de Pologne et une crise intérieure, souhaitait, au fond, de moins en moins une guerre étrangère : « Sa politique est, en ce moment, absolument *conservatrice* et non *agressive.* » (4)

Deux conseils de cabinet avaient été tenus à Londres. L'agitation

(1) Lord Heytesbury à Palmerston, 20 août 1831.
(2) Pozzo à Nesselrode, 30 août-11 septembre 1831.
(3) Lord Heytesbury à Palmerston, 25 août 1831.
(4) *Idem.* 14 octobre 1831.

des esprits en était arrivée « au plus haut degré » (1), et la question prenait un caractère « national. » (2) On parlait ouvertement d'un changement de ministère, ce qu'on estimait déplorable au point de vue français.

Nos ministres cependant ne se laissaient pas démonter et cherchaient à apaiser ces alarmes : « Toute l'armée française, disaient-ils, évacuera le territoire belge aussitôt que la conférence de Londres aura obtenu des sûretés suffisantes qu'un nouvel envahissement de la Belgique par le Roi des Pays-Bas n'aura plus lieu. » (3)

Ils ajoutaient que la rentrée des troupes françaises n'aurait aucune connexion avec la question de la démolition des forteresses. (4) C'était aller dans les vœux de la conférence de Londres. Ce qui n'empêchait pas le cabinet de Saint-James de montrer dans la question belge une raideur, (5) que ne justifiait pas l'attitude de la France, qui s'en montrait blessée. Talleyrand connut à ce moment une situation plus difficile encore qu'aux débuts de son séjour à Londres. Il constatait, en Angleterre, depuis l'entrée des troupes françaises en Belgique, une « réaction » nettement défavorable. Les ministres anglais disaient : (6) « Le pays est au moment de se croire trompé et alors notre amour-propre blessé ne laisserait plus de prise aux négociations. »

La réforme électorale qui, pendant ces derniers mois, passionnait

(1) Talleyrand à Sébastiani, 15 août 1831.
(2) *Idem.* *idem.*
(3) Apponyi à Metternich, 25 août 1831.
(4) Il s'agissait de Mons, Ath, Tournay, Charleroi et Menin, auxquelles le gouvernement français venait d'ajouter Courtrai. Plus que jamais, celui-ci jugeait nécessaire de faire tomber cette ligne de défense, « menace pour notre indépendance et outrage pour notre honneur ».
(5) A la Chambre des lords, le marquis de Londonderry ne craignait pas de dire : « Un fait notoire aussi, c'est que le prince de Talleyrand a déclaré que peu lui importait qui serait roi des Belges, si les forteresses étaient rasées.... Il est clair, dès lors, que l'Angleterre, aussi bien que les autres puissances, ont été jouées par M. de Talleyrand et sont à sa discrétion. .
— « Le noble comte Grey a traité la Hollande, l'une des plus anciennes et fidèles alliées de l'Angleterre, de la manière la plus illégitime... L'orateur ne peut voir tranquillement une alliance aussi monstrueuse que celle des forces de l'Angleterre et de la France contre la Hollande. » (Extrait de la *Quotidienne*, du 13 août 1831).
(6) Talleyrand à Sébastiani, 19 août 1831.

les Anglais n'était plus qu'au second plan. Certes, personne ne voulait de la guerre ; mais une croissante inquiétude pesait sur les esprits. Tout un parti reprochait au gouvernement d'avoir laissé prendre à la France trop d'influence dans les affaires belges. La question commerciale revenait en discussion. N'était-elle pas, en réalité' la plus importante pour le gouvernement anglais? La crainte de voir la France reprendre sur ce point une situation prépondérante tenaillait le haut commerce de la cité. A cette heure, personne ou presque personne ne songeait plus à s'opposer à la séparation de la Belgique et de la Hollande, car on commençait à comprendre que cette séparation en affaiblissant la Hollande au point de vue commercial, servait, au fond, l'intérêt de l'Angleterre ; mais à aucun prix, on n'admettait que la France en retirât un trop grand bénéfice politique et économique.

Il fallait l'habileté de Talleyrand pour porter une tâche aussi lourde. Pozzo, devant les atermoiements, les hésitations de l'Angleterre, se reprenait encore à douter de ses résolutions. Au début d'août 1831, il considérait ce gouvernement comme « enfoncé dans la route révolutionnaire », et déclarait que « la politique fondamentale de la Grande-Bretagne était « pervertie par la déraison et le jacobinisme des ambitieux et des folliculaires. » (1) Ce sévère jugement ne lui était pas particulier. De Bray, ministre bavarois à Vienne, qui fulminait, parfois, contre les menaces de perturbation européenne, s'en prenait aussi violemment à l'Angleterre, dans une lettre à son souverain. « L'Angleterre, écrivait-il, quoique le point où se discutent les grands intérêts de l'Europe, est aujourd'hui tellement absorbée par sa réforme et ses affaires intérieures qu'elle paraît avoir en quelque sorte, donné sa démission de grande puissance politique... Aujourd'hui le gouvernement anglais est une autorité purement révolutionnaire déguisée sous le nom de réformatrice. Les hommes qui la composent ne sont pas des Anglais, ce sont des doctrinaires, des libéraux, des hommes du mouvement. Or, ces hommes appartiennent à tous les pays. » (2)

(1) Pozzo à Nesselrode, 24 juillet — 5 août 1831.
(2) De Bray au Roi de Bavière, 3 septembre 1831.

C'était au moins exagéré : l'Angleterre avait montré dans les affaires de Belgique beaucoup plus de fermeté que de Bray ne voulait bien le dire, car elle avait menacé, à plusieurs reprises, la France de la guerre ; mais ce langage peint bien les sentiments des représentants des états allemands en Europe. A ce titre, il n'est pas négligeable.

L'empereur Nicolas, même lorsqu'il n'était pas trop impressionné par son entourage, reconnaissait la loyauté de nos engagements. « Je seconderai vos bonnes intentions, disait-il à Mortemart, à la veille du départ de ce dernier pour Paris, par la fidélité à mes promesses. Je ne puis mettre en doute une parole du Roi ; qu'il regarde aussi la mienne comme sacrée. » (1)

Une détente s'était produite en Russie, quant aux affaires de France, et la situation de notre agent à Saint-Pétersbourg s'en améliorait. (2)

La France n'en bénéficiait pas dans la mesure qu'on pouvait en attendre, trop absorbée qu'elle était par ses embarras intérieurs. La composition hétérogène de la Chambre (3), les actes qu'on en redoutait ; l'annonce de projets de loi offrant prise à toutes les interprétations, notamment le projet sur la pairie, les trames légitimistes, bonapartistes, qui s'ourdissaient dans l'ombre (4), laissaient prévoir la chute possible du cabinet Périer.

(1) Bourgoing à Sébastiani, 20 août 1831.

(2) Peu après, le prince Lieven, agent russe à Londres, se faisait auprès de Talleyrand l'interprète des sentiments de sa cour : « Il a mis dans tout son langage l'expression de la plus grande franchise. » (Talleyrand à Sébastiani, 24 septembre 1831).

(3) Plusieurs organes anglais, et notamment le *Times*, présentaient ce portrait de notre Chambre. « Plusieurs d'entre ses membres, disait-il, sont des avocats de province, d'autres de petits propriétaires, quelques-uns mêmes sont des médecins qui ont abandonné leurs patients pour essayer de guérir la maladie de l'Etat, et, enfin, ce qu'on n'avait jamais vu dans aucune des Chambres précédentes, il s'y trouve beaucoup de notaires et de procureurs... Une grande partie des nouveaux membres, c'est-à-dire la moitié de la Chambre, ne sont ni les représentants les plus riches, ni les mieux instruits, ni les plus graves que leurs concitoyens pouvaient trouver. » (Extrait de la *Quotidienne*, du 8 septembre 1831).

(4) Metternich venait encore récemment de donner à Périer une preuve de sympathie en lui signalant certains agissements du parti bonapar-

On n'était pas sans remarquer le mépris qu'il professait pour un grand nombre de membres de la Chambre et l'irritation que lui causait leur attitude. (1)

Pourtant, les moindres paroles. les moindres actes de notre gouvernement était soupesés, commentés, critiqués. L'Autriche qui s'était déjà montrée froissée du discours du trône ne le fut pas moins de celui du premler ministre, le 9 août à la Chambre. « J'y cherche en vain, disait ce dernier, à l'ambassadeur d'Autriche, les expressions qui ont pu paraître offensantes à votre cour. » (2) Fallait-il attribuer

tiste ; conversation de Périer avec Apponyi, rapportée dans une dépêche d'Apponyi à Metternich. 5 septembre 1831).

(1) Le 20 septembre, à la Chambre, Guizot dans un discours élevé, avait montré le mal que le parti de l'opposition avait fait à la France. « Par la propagande, la révolution de France s'est aliénée les cabinets italiens ; ni Rome, ni Turin, ni aucune autre puissance italienne ne peuvent être alliées de la France... La France, en second lieu, s'est brouillée avec la Papauté ; elle n'est plus à la tête du catholicisme de l'Occident . les Belges n'ont pas fait une révolution pour s'unir à la France et devenir une province française, mais bien un royaume indépendant... L'opposition a méconnu les vœux du pays en demandant sa réunion...

« On a envoyé des clubs de Paris aux clubs de Bruxelles des correspondants que le gouvernement belge a été obligé de chasser... L'opposition s'est également trompée en Espagne, quand elle a voulu tenter une révolution dans ce pays... L'opposition ne s'aperçoit pas, du moins elle ne pense pas suffisamment, que la question révolutionnaire, que la crainte, que la terreur légitime ou illégitime des révolutions dominent l'Europe et remplissent tous les esprits...

« Que les peuples étrangers le sachent bien ; du parti révolutionnaire ne leur viendra ni l'affranchissement, ni la liberté. Ce parti leur promet plus qu'il ne peut leur donner ; il les flatte, mais il les perd. »

(2) Apponyi à Metternich, 2 septembre 1831.

« Le langage de Périer avait été cependant modéré. « En Italie, vous avez vu, disait le président du Conseil, ainsi que nous l'avions annoncé à cette tribune, les troupes de l'Empereur d'Autriche évacuer les Etats Romains... La Romagne est pacifiée... Des réformes utiles ont été obtenues, en partie grâce à nos négociations. Qu'y avait-il à faire de plus? Les événements d'Italie étaient commencés lorsque notre Cabinet s'est formé , nous avons trouvé le duché de Modène envahi, les Autrichiens étaient en marche vers la Romagne. Le gouvernement promit alors que s'ils y entraient, ils n'y resteraient pas ; eette promesse a été remplie... L'Italie respire et, sans nous, elle serait peut-être le théâtre de sanglantes réactions. »

Ce sont sans doute ces dernières paroles qui avaient froissé Vienne,

cette animosité aux attaques d'une certaine presse contre l'Autriche, franchement impopulaire en France ?

Notre gouvernement en était rendu responsable au lieu et place de la révolution de Juillet qui nous avait aliéné presque tous les cabinets d'Europe. Périer ne se laissait pas abattre : « Pourvu que je « sois soutenu par la Chambre, ce que j'ai lieu d'espérer, et que je « puisse compter, en même temps, sur l'appui des puissances. et vous « verrez que nous parviendrions à établir le pouvoir monarchique « en France sur des bases fortes et indestructibles, résultat que tous « les états de l'Europe doivent également désirer dans l'intérêt de « leur salut et de leur sécurité. » (1)

Mais pour atteindre à cette sécurité, il eût fallu d'abord que la question belge trouvât une solution complète et définitive. Et l'on en était encore loin. Le roi Léopold venait d'écrire au maréchal Gérard pour lui demander que, malgré la retraite des troupes hollandaises, un important corps français continuât à séjourner en Belgique pour prévenir toute agression nouvelle et parer à toute éventualité. Le gouvernement français avait donné, dès la fin d'août, l'ordre de retrait de 20.000 hommes, quitte à faire rentrer les autres quand les circonstances le permettraient. Sébastiani eût vivement désiré lier cette question à celle des forteresses belges, mais une conversation très animée avec lord Granville l'avait édifié sur les vues de l'Angleterre à cet égard. Le ministre avait fini par dire à l'ambassadeur : « Eh bien ! si nous ne parvenons pas à nous entendre là-dessus avec l'Angleterre, nous nous verrons obligés d'occuper ces forteresses. »

« — Si c'est le ministre des Affaires étrangères qui m'adresse ces

mais la fin du discours de Périer, n'était-il pas fait pour la rassurer entièrement ? « Si jamais la France s'abandonnait à l'esprit de faction, au torrent des passions populaires, elle perdrait aussitôt son influence, et c'est par la violence qu'elle serait forcée d'y suppléer... Il est donc vrai de dire que la paix du monde dépend du gouvernement intérieur de notre pays. Nous ne pouvons servir la cause publique qu'en restant fidèles à nos principes et, par conséquent, après que vous vous y serez associés... Vous les connaissez, ils vous sont expliqués, ils le sont au pays et à l'Europe par ces deux mots, qui répondent à nos amis et à nos ennemis, au dedans et au dehors, ces deux mots qui résument les opinions et les intérêts de la France : « *La Charte et la paix* ».

(1) Apponyi à Metternich, 2 septembre 1831.

paroles, répliqua lord Granville, je lui déclare, de mon côté, que l'occupation des forteresses, par la France, amènera inévitablement la guerre avec l'Angleterre ». « Ne prenez pas la chose aussi sérieusement, répondit Sébastiani, c'est confidentiellement, en ami, et non comme ministre, que j'ai entendu vous parler. » (1) Ce n'est pas que dans son for intérieur, lord Palmerston n'approuvât pas l'idée de la France de maintenir momentanément des troupes en Belgique, si les forteresses n'étaient pas occupées, mais il ne voulait pas le laisser paraître (2).

Les plénipotentiaires d'Autriche, d'Angleterre, de Prusse et de Russie venaient de remettre un memorandum confidentiel et qui, pour l'instant, n'avait nullement le caractère d'une pièce diplomatique, au prince de Talleyrand, par lequel ils réclamaient l'évacuation totale des troupes françaises de Belgique (3). Sébastiani, mis au courant de cette pièce par Apponyi, en avait été très affecté, faisant observer à juste titre qu'on ne pouvait compter sur la bonne foi du roi des Pays-Bas, qui venait de violer ouvertement des engagements solennels et qui ne cessait de s'adresser aux quatre autres puissances pour leur demander de le soutenir. Quelle aurait été, d'ailleurs, la situation du cabinet français devant la Chambre s'il décidait une évacuation prématurée, et devant l'opinion publique

(1) Apponyi à Metternich, 31 août 1831.
(2) *Idem.*, *Idem.*
(3) En Angleterre, plus peut-être que partout ailleurs, de nombreuses personnalités paraissaient redouter encore nos visées sur la Belgique, malgré les assurances si formelles que nous avions données. Le *Times* disait : « Nous savons parfaitement, et la France le sait aussi, qu'elle voudrait bien avoir les provinces belges ; ce vœu est également celui du royaliste et du républicain... Nous savons encore, et la France le sait bien aussi, qu'elle ne manque pas de certains partisans engagés en Belgique, et surtout à Bruxelles... Enfin, quoiqu'il soit possible que la France ait été stimulée par des motifs purs et des sentiments d'humanité en marchant en Belgique pour refouler chez eux les Hollandais, nous ne pouvons cependant nier que sa résolution a été prise d'une manière un peu précipitée... Voilà les faits qui ont donné naissance aux soupçons, faits qui résultent, nous l'avouons, plus encore de la situation de la France et de l'opinion nationale, que de la conduite du Gouvernement » (Extrait de la *Quotidienne*, 29 août 1831).

française, toujours si irritable et susceptible ? (1) Il ne pouvait que confirmer sa note du 5 août : « L'armée française rentrera immédiatement en France quand des *arrangements définitifs concertés avec les puissances et acceptés par le roi de Hollande et le roi des Belges, auront assuré aux deux pays une paix durable qui peut conserver la tranquillité de l'Europe.* »

Le *Moniteur* venait d'insérer une déclaration de nature à donner satisfaction aux vœux de la conférence : on n'y parlait que d'un séjour momentané sur le territoire belge des 12.000 hommes qui, à la demande du roi Léopold, devaient y rester à sa disposition. Mais Sébastiani et Périer faisaient plus ; ils déclaraient le 10 septembre à lord Granville qu'afin de répondre, dans la mesure du possible, aux vœux de la conférence, les contingents qui occupaient encore la Belgique, allaient recevoir l'ordre d'être de retour en France pour le 30 septembre.

Metternich, dans ses conversations avec Maison, ne paraissait pas attacher la même portée que son représentant à Londres au maintien de notre occupation en Belgique. Les chefs du cabinet prussien semblaient aussi revenus de leurs préventions contre un séjour prolongé d'une partie de nos troupes dans ce pays dès « qu'il paraît nécessaire au roi Leopold (2). » Mais Ancillon recevait néanmoins froidement Duval de Beaulieu, arrivé à Berlin pour notifier l'avènement du Roi. La Prusse se refusait à reconnaître officiellement le roi Leopold sans savoir ce que feraient ses alliés et malgré l'exemple de la France et de l'Angleterre. « De plus, disait Ancillon, la diète de Francfort n'a pu voir sans un fâcheux étonnement que, dans sa réponse aux habitants du Luxembourg, le roi Leopold eût déclaré positivement que cette province ne serait point séparée de la Belgique. » (3)

Le ministère venait d'obtenir, par 100 voix de majorité, un

(1) Le *Courrier anglais* estimait que si une partie de l'armée française restait en Belgique, c'était pour « faire taire *les braillards de la Chambre* » (Extrait de la *Quotidienne*, 26 août 1831).

(2) Flahault à Sébastiani, 8 septembre 1831.

(3) *Archives du ministère des Affaires étrangères*, à Bruxelles, 3 septembre 1831.

vote par lequel la Chambre se confiait « dans sa sollicitude pour la dignité extérieure du pays. » Thiers avait prononcé, à cette occasion, un discours sensationnel.

Périer sortait de la crise, consolidé, et dédaigneux des attaques de l'extrême-gauche et les invectives de quelques énergumènes. On songea donc à reprendre le projet de désarmement qui avait déjà fait honneur à la France. Sébastiani avait réuni, à cet effet, les ambassadeurs étrangers pour leur démontrer que le moment lui semblait venu où les grandes puissances devaient réciproquement se donner des garanties de leur désir de maintenir la paix. La France se déclarait prête à réduire son armée de 430.000 à 250.000 hommes. Elle invitait les autres puissances à la réduire dans la même proportion.

Un tel projet, à une heure où toutes les suspicions n'étaient pas encore éteintes, était un beau geste de la France, bien fait pour dissiper les derniers nuages. Elle intervenait au moment où le général de Clam se rendait de Vienne à Berlin pour y traiter la question pendante depuis plusieurs années, de la réorganisation de l'armée fédérale et où cette mission était, à juste titre, considérée en France comme « intempestive et inopportune ». Cette réorganisation était le but *apparent* qui masquait un but secret. Il s'agissait surtout d'arrêter des dispositions communes pour le cas de guerre. La mission Clam était, en réalité, la suite des ouvertures que le général prussien de Rœder avait été chargé de faire à Vienne et de celles du général Rühl, à Munich (1). Le langage du comte Bernstorff, à cet égard, ne laissait pas prise au moindre doute. Il fallait que la confédération germanique prît des mesures pour le cas où le parti du mouvement en France viendrait à l'emporter. Il faudrait évidemment, « pour que la paix fût rompue, que l'action partit de la France. » (2) Mais qui ne voit le danger que les écarts continuels du parti du mouvement faisaient subir à notre pays ?

Les rivalités d'influence, si grandes en Allemagne, s'étaient momentanément tues entre la Prusse et l'Autriche, à la suite de l'avè-

(1) Le vicomte de Luxbourg au roi de Bavière. 19 septembre 1831.
(2) Flahault à Sébastiani, 18 septembre 1831.

nement de la monarchie de Juillet : « On se cache de nous à l'envi, les grands par éloignement, les petits par peur des grands. La Bavière toute prussienne, la Saxe toute autrichienne, la Suède autrefois à notre solde, n'ont plus avec nous aucune affinité. J'aime mieux ne pas cacher à Votre Excellence l'état des choses que de lui faire croire que tous les cœurs s'ouvrent, ou que toutes les glaces se fondent en ceux qui s'imaginent être autrement placés dans les cours du Nord, ou s'abusent, ou craignent de s'avouer à eux-mêmes notre position véritable. » (1)

La mission Clam avait encore un autre but : l'occupation de Cracovie par les trois puissances du Nord, proposée par la Russie pour intimider la Pologne et combattre ainsi les doctrines libérales professées depuis longtemps à l'Université de cette ville.

Néanmoins, la mission Clam n'avait pas découragé le gouvernement français.

C'est le 29 septembre 1831 que la conférence préparatoire eut lieu dans l'hôtel du ministère de l'Intérieur, en présence des représentants des grandes puissances. L'heure était d'autant plus favorable que la lutte parlementaire, qui avait alors repris, se dessinait nettement en faveur du gouvernement et que la Prusse, notamment, affirmait « la sincérite de ses vœux » pour que le ministère pût acquérir une nouvelle force du fait du vote de la Chambre (2).

Les ambassadeurs avaient d'ailleurs reçu déjà au mois de juin des instructions leur permettant de poser les bases d'une entente En principe, les cabinets accueillaient avec faveur cette proposition, sous certaines réserves pourtant. C'était le cabinet de Vienne qui « entrait le plus dans le fond de la question, qui attachait une valeur toute particulière à sa partie morale et qui émettait l'opinion qu'une déclaration commune des cinq puissances fondée sur des principes qui offrent des garanties véritables *d'un état de paix moral*, devait nécessairement précéder les déterminations à prendre sur le *désarmement matériel*, qui deviendrait dès lors la conséquence simple, natu-

(1) Bresson, à Sébastiani, 9 novembre 1831.

(2) La Rochefoucauld, chargé d'affaires de France à Berlin, à Sébastiani, 29 septembre 1831.

relle et facile de la solution morale de cette immense question. » (1)

En tout cas, la discussion vint fournir une preuve nouvelle de l'accord des trois cours de l'Europe centrale, car « les instructions des cabinets de Berlin et de Saint-Pétersbourg prescrivaient à leurs représentants d'établir entre eux et avec celui d'Autriche, lors des délibérations avec le cabinet français, l'entente la plus intime et de suivre constamment une marche propre à marquer leur union la mieux démontrée » (2)

L'Angleterre, se trouvant dans une situation toute particulière, ne pouvait évidemment que donner à la proposition son concours moral, mais elle le faisait de grand cœur pour la consolidation de la paix et de la tranquillité générale.

A la conférence préparatoire, la discussion fut empreinte d'une grande cordialité. Il fut convenu que le gouvernement français expliquerait dans une note précise et détaillée adressée à chacun des représentants des puissances à Paris, ses vues sur le principe de la question du désarmement et le mode projeté de son exécution matérielle sur la base des propositions déjà acceptées au mois de juin 1831 par les grandes cours européennes. C'est ce que le général Sébastiani s'empressa de faire le 2 octobre. Lord Granville seul avait déclaré que l'Angleterre n'ayant pas eu recours à des armements extraordinaires, il ne saurait être question pour son gouvernement d'une réduction de forces au pied de paix habituel, que la Grande-Bretagne n'avait pas dépassé. Pozzo admettait bien, en principe, un désarmement, tout en faisant des réserves sur l'extension que la Russie lui donnerait. La situation de cette dernière différait de celle des autres puissances ; d'abord les distances considérables et beaucoup d'autres motifs qui tenaient aux modalités de l'administration russe, ne permettant pas à la Russie de procéder à un désarmement aussi complet que les autres puissances ; mais elle ne s'opposait certes pas à voir ce qui serait « praticable pour le bien de la paix. » (3)

Un grand pas venait d'être fait dans la voie de la solidarité euro-

(1) Apponyi à Metternich, 28 septembre 1831.
(2) *Idem*, 28 septembre 1831.
(3) Pozzo à Nesselrode, 15-27 septembre 1831.

péenne sur une question capitale. C'était encourageant pour la manière dont allait se résoudre l'épineuse affaire belge

A la fin de septembre, le gouvernement français retirait de Belgique ses dernières troupes, tenant ainsi scrupuleusement ses promesses antérieures. Nous nous en tirions à notre honneur. La Belgique proclamait hautement son attachement à la France : elle ne pouvait guère, après de tels événements, « être que notre alliée, elle était en quelque sorte notre *satellite*, disait Talleyrand. La France ne peut voir, de ce côté, qu'un territoire uni au sien. » (1) Notre intervention rapide et sûre avait prévenu peut-être une guerre générale, fortifié notre situation en Europe, imposé silence à ceux qui nous déclaraient les perturbateurs de l'univers entier. Non sans dépit et sans tristesse, Ancillon, le ministre dirigeant de Prusse, était forcé d'avouer que la France, avait « pendant la paix et sans tirer l'épée, acquis de nombreux et réels avantages. » (2)

Cette situation allait nous servir dans la reprise des travaux de la conférence de Londres. Elle venait, en effet, de s'occuper de la rédaction d'un projet de traité définitif de paix entre la Belgique et la Hollande, dans lequel le principe d'une indemnité territoriale à la Hollande pour la cession d'une partie du Luxembourg était admise.

Cette indemnité devait consister dans une partie considérable du territoire du Limbourg, située sur les deux rives de la Meuse. La France n'y pouvait consentir. Elle estimait ces conditions beaucoup trop onéreuses pour les Belges.

Sébastiani, furieux, parlait de rappeler Talleyrand. Périer, avec plus de calme, prévoyait l'émotion que cette décision de la conférence produirait à Paris et dans toute la France. Il fallait pourtant en finir avec une question si irritante et menaçante pour la paix ; l'armistice conclu avec le roi des Pays-Bas et la Belgique expirant le 10 octobre, toutes les craintes étaient permises si, à cette époque, un traité définitif n'était pas intervenu. Casimir Périer estimait suffisante la compensation au roi des Pays-Bas d'un territoire considérable de la province du Limbourg, *situé sur la rive droite de la*

(1) Talleyrand à Sébastiani, 2 décembre 1831.
(2) Hillebrand, *Geschichte Frankreichs*, t. II, p. 242.

Meuse et à laquelle on joindrait une indemnité pécuniaire. A cette solution, les Belges se résignaient, vu les graves périls auxquels ils étaient encore exposés. En somme, les conditions formulées par la France étaient les suivantes :

« 1° Renonciation entière à la cession d'une lisière de la Flandre « hollandaise, située sur la rive gauche de l'Escaut, et dont la pro- « position avait été faite pour mettre la Belgique à l'abri des inon. « dations hollandaises.

« 2° Cession à la confédération germanique, qui en disposera à « volonté en faveur d'un état allemand, de la partie allemande du « grand-duché de Luxembourg ; ce territoire, avec une population « de 120.000, âmes suivrait une ligne tracée dans la direction de « Longwy, Arlon et Bastogne et qui, de là, serait tirée à droite « jusqu'à la frontière prussienne. Il paraît que, par cette délimita- « tion, la France veut s'assurer sur le territoire belge une commu- « nication libre et non intrrrompue avec la place de Liège ;

« 3° Cession à la Hollande :

« *a*) D'un rayon de 1200 toises autour de Maestricht ;

« *b*) De la partie du Limbourg située sur la rive droite de la « Meuse ;

« *c*) D'une échancrure (expression dont s'est servi M. Sébastiani), « dans la partie du Limbourg située sur la rive gauche de la Meuse « et comprenant un territoire d'une étendue très peu différente de « celle dont la cession a été proposée par la conférence.

« Une route de communication entre Maestricht et Aix-la-Chapelle « serait établie pour la Hollande. » (1)

En outre, la France eût voulu procurer aux Belges la partie de la Flandre hollandaise correspondant aux Ecluses, mais elle n'en faisait pas une condition *sine qua non*.

La France, en posant ces conditions, agissait aussi pour sa propre sécurité. La réunion à la Belgique du comté et de la ville d'Arlon était fort importante pour nous ; Arlon étant situé dans la partie française du grand-duché, la langue et les mœurs y étaient françaises. Il était nécessaire qu'Arlon, qui dominait les approches de

(1) Apponyi à Esterhazy, 10 octobre 1831.

Longwy, fût englobée dans un pays neutre « En 1792, disait Sébastiani, la France avait été attaquée et l'invasion étrangère s'y était faite par Longwy. Comment alors le ministère pourrait-il jamais se justifer auprès des Chambres d'avoir négligé la défense d'une place frontière exposée à une invasion ennemie...? Longwy n'est qu'une bicoque, tandis que Luxembourg pouvait être regardée comme la première forteresse de l'Europe. » (1)

A cette communication, Esterhazy écrivait à Apponyi en lui faisant valoir les objections de la conférence aux désiderata de la France :

« Nous osons croire, de notre côté, que la France est déjà redevable à notre condescendance d'assez grands avantages sous le point de vue militaire sur les frontières d'Allemagne. Près de deux tiers de la surface territoriale du grand-duché se trouveront compris dans la neutralité de la Belgique et, par conséquent, la France obtient de ce côté tous les avantages, et toutes les garanties qu'elle peut désirer raisonnablement. Il est inutile d'ajouter que l'Allemagne, telle qu'elle est constituée aujourd'hui, ne saurait faire ombrage à la France, dont elle ne convoite pas un pouce de terrain. Son système est tout pacifique, et toutes ses combinaisons n'ont qu'un but défensif. Certes l'organisation de la confédération germanique est pour la France la meilleure garantie de paix possible, surtout quand on la voit rattachée à la neutralité de la Suisse et de la Belgique. » (2)

Quel sujet de méditation que ces paroles prononcées il y a 76 ans! C'est par cette même route de Luxembourg et d'Arlon que l'Allemagne devait envahir la France, donnant le plus terrible démenti aux prévisions d'Esterhazy. La Belgique violée, pour offrir une passe plus prompte aux hordes teutonnes se ruant sur Paris : voilà ce que valait, pour une nation fourbe, cette neutralité de la Belgique obtenue avec tant de peine et que le duc de Broglie appelait si justement, *le dernier bienfait de la monarchie.* A cette heure, on doit au moins justice aux efforts, souvent décriés du ministère Périer, pour garantir nos frontières. La France, en réalité, ne réclamait qu'un

(1) Apponyi à Metternich, 15 octobre 1831,
(2) Esterhazy à Appony, 15 octobre 1831.

strict minimum, donnait ainsi la preuve de sa modération et de sa générosité. Nous n'insistions même plus pour donner les Ecluses à la Belgique. Ce qui pouvait sembler une erreur, car ce pays restait, dans cette partie de son territoire, à la merci d'un coup de main hollandais par mer, et la Belgique n'était protégée par aucune défense maritime, ce qui eût pourtant été indispensable à un pays naissant et aux frontières mal assises.

Mais là encore, nous nous étions heurtés à l'opposition de l'Angleterre, qui ne tenait pas à voir le droit de libre navigation entre la mer et les affluents du Rhin et de l'Escaut et entre ces deux fleuves, entravé par des questions de neutralité. Dans cette occasion, elle combattait pour ses propres intérêts. Nation maritime par excellence, elle entendait défendre la mer du Nord contre toute entrave.

De Bray, qui avait parcouru une grande partie de l'Europe, et en connaissait bien le fort et le faible, écrivait au roi de Bavière le 9 décembre 1831 : « L'Angleterre a vu avec effroi le développement du commerce et de l'industrie du royaume des Pays-Bas. C'est pourquoi, elle a, avec empressement, saisi l'occasion de ruiner ce pays. Le but est déjà, en partie, atteint. » (1) La liberté de navigation des cours d'eau était la préoccupation dominante du roi Guillaume. Depuis quelques années, le commerce de Rotterdam et d'Amsterdam florissait ; les Belges ne pourraient pas acheminer de grands produits vers l'intérieur de l'Allemagne ; ce seraient les Anglais qui viendraient faire sans eux toutes les affaires du Rhin.

La conférence finit par se rallier, en principe, aux vues de la France. Le général Pozzo et le baron Werther émettent cependant l'avis « que les propositions du cabinet français se rapprochent tellement de celles de la conférence et qu'il en résulte une différence si peu signifiante en faveur de la Belgique qu'on peut se livrer à l'espoir fondé qu'elles seront acceptées par la conférence et que la question des limites entre les deux pays pourra être définitivement conclue sur ces bases indiquées. »

(1) De Bray au roi de Bavière, 9 décembre 1831.

Ainsi, les représentants eux-mêmes des cours de Prusse et de Russie rendaient hommage à la politique française.

On était moins sûr de la satisfaction de Bruxelles. Le duc d'Orléans, averti de l'agitation qui régnait dans certains milieux belges, s'était appliqué lui-même à la calmer, et Sébastiani, interpellé par Le Hon, sur la conduite éventuelle de la France en cas de reprise des hostilités hollando-belges, avait répondu : « Nous vous abandonnerions à vous-même et à vos propres moyens. » (1) Il y avait là matière à réflexion pour les Belges On sait qu'après une longue discussion, les deux Chambres du nouvel état ratifièrent enfin le traité et que le plénipotentiaire belge à Londres signait le 15 novembre 1831, avec les membres de la conférence, l'acte des 24 articles. Les ratifications devaient être échangées dans un délai de deux mois.

Quant au roi Guillaume, son opposition restait irréductible. En prévision d'événements possibles, un nouveau protocole de la conférence de Londres avait autorisé l'escadre anglaise à paraître devant le Texel et, d'autre part, les troupes françaises devaient entrer immédiatement en Belgique. Certes, le roi Guillaume avait dû se résoudre à un dur sacrifice, mais il restait en possession d'immenses colonies, avec une flotte puissante lui permettant encore de développer son commerce, un peu atteint, il faut le dire : « Les conditions de la séparation sont les moins onéreuses au roi Guillaume que les circonstances pouvaient comporter. » (2) Aveu plein de franchise dans la bouche de l'ambassadeur de Russie.

A Paris, certains représentants des Puissances ne cachaient pas leur espoir que la Belgique « divisée d'opinions et enfermée dans son cercle, prendrait difficilement consistance » et « qu'à la première guerre son existence serait de nouveau mise en question. » Tout cela appartenait à l'avenir ; pour le présent, il fallait aboutir, consolider la paix de l'Europe, « faire cesser l'anxiété dont tout le monde était fatigué. » (3) Voilà pourquoi la conférence de Londres s'applaudissait de voir les affaires de Belgique toucher à leur terme et procurer ainsi un immense soulagement à l'Europe.

(1) Apponyi à Metternich, 21 octobre 1831.
(2) Pozzo à Nesselrode, 9-21 octobre 1831.
(3) *Idem*, 16-28 octobre 1831.

Nos rapports avec l'Angleterre étaient, à cette heure, d'une cordialité telle que Talleyrand ne manquait pas une occasion de le signaler. Le roi et la reine d'Angleterre comblaient notre ambassadeur de prévenances : « Les dispositions amicales du gouvernement anglais pour le gouvernement de Sa Majesté semblent se fortifier chaque jour. Les affaires de Belgique ont rendu nos intérêts les mêmes et cela commence à s'étendre aux autres relations... bons rapports avec toutes les puissances de l'Europe et *accord intime avec l'Angleterre* : c'est cette marche là qui fait aujourd'hui notre force. » (1) Il est certain, en effet, que la France unie à l'Angleterre mettait « un tel poids dans la balance politique » que les autres puissances ne pouvaient rien entreprendre contre nous. Plus on allait, plus on constatait que cette union était le gage de la paix européenne. Elle nous protégerait spécialement contre la Russie qui, un peu remise de la commotion polonaise, recommençait à nous suspecter, mais que pouvait-elle devant l'union franco-anglaise ?

En revanche, toute question dans laquelle l'Angleterre paraissait nous être opposée (2), réveillait chez les puissances du continent le souvenir de l'ancienne union de l'Europe contre Napoléon et contre la France.

L'entente franco-anglaise montrait déjà ses avantages : elle avait contraint les autres puissances à marcher d'accord avec les deux grands états de l'Europe occidentale ; de plus, elle décourageait la

(1) Talleyrand à Sébastiani, 29 novembre 1831.

(2) Toute la vie nationale anglaise était alors dominée par la question de la réforme électorale qui, après mille traverses, devait enfin aboutir en 1832. La presse conservatrice anglaise et les milieux aristocratiques, encore plus ou moins inféodés à la politique des cours du Nord, n'inclinaient alors vers nous qu'avec réserve. « Jusqu'à ce que nous puissions découvrir en France au moins les éléments d'un gouvernement fort et raisonnable qui ait assez d'énergie pour comprimer la *canaille*, et donner de la sécurité à la propriété, nous n'entendons pas, disait, au commencement d'octobre 1831, le *Standard*, sacrifier d'anciennes et durables alliances pour nous prévaloir du secours insuffisant d'un pays déchiré par les dissensions. » — Mais ces mêmes journaux ne cachaient pas que le vote du bill de réforme accentuerait encore le rapprochement franco-anglais, et déciderait « de la question d'une alliance. »

L'Europe entière suivait donc avec passion le développement de la lutte parlementaire.

propagande révolutionnaire internationale qui escomptait la division des puissances. « La bonne harmonie qui s'est maintenue entre les puissances a déjà produit les résultats les plus heureux. Depuis quelque temps, il revient d'Allemagne en Angleterre des personnes d'opinions vives, et toutes s'accordent à dire que la propagande se décourage et est tout près de renoncer à ses projets subversifs, ou au moins à les ajourner. Son point de départ était la désunion des cabinets et la guerre qui en aurait été la suite. Au contraire, il les voit aujourd'hui fortement unis, non pas, comme la Sainte-Alliance, dans des vues opposées aux intérêts des peuples, mais dans un système qui n'a d'autre but que le maintien de l'ordre général. » (1)

Le mémoire de protestation, remis par le roi de Hollande à Berlin et à Vienne, avait rencontré peu d'accueil. En outre, l'Autriche redoutait de blesser la France « si bien disposée au sujet des affaires d'Italie. » (2)

La Prusse songeait surtout à panser ses plaies et à parer à son salut intérieur. Ses idées de libéralisme s'étaient ranimées sous l'influence de la révolution de Pologne. Les sociétés secrètes reprenaient de l'activité. Ce pays eut peut-être fait lui-même sa révolution sans l'affection qu'on portait au Roi pour sa dignité et son courage pendant les malheurs qui avaient assailli le pays de 1807 à 1813. « La Prusse est mûre, mais elle n'agira pas du vivant du Roi... Rien d'aussi singulier que d'entendre les Prussiens déclarer froidement qu'ils ajournent leurs libertés au décès du Roi... Le gouvernement sentit sa position, qui est devenue encore plus scabreuse depuis l'invasion du choléra morbus... Le commerce est nul, les impôts rentrent difficilement... Jugez si on a l'envie d'aller faire une guerre lointaine en laissant derrière soi le choléra et l'épidémie... » (3) En outre, le prince royal, élève d'Ancillon, mûrissant de vastes projets, cherchait à grouper autour de la Prusse les intérêts allemands. « Ce prince ambitionne pour elle plus d'indépendance », (4) disait Bresson à Sébastiani et pour cela une assez

(1) Talleyrand à Sébastiani, 29 novembre 1831.
(2) De Bray au roi de Bavière, 26 décembre 1831.
(3) Behr, agent belge à Berlin, à Le Beau, 26 juin 1831.
(4) Bresson à Sébastiani, 27 novembre 1831.

longue période de paix était nécessaire. A tant de motifs s'en joignit un d'un ordre tout différent, mais non moins efficace : l'invasion du choléra morbus qui décimait la population et qui, paralysant le commerce et la rentrée des impôts, ne favorisait pas une agression prussienne.

La paix paraissait bien maintenant définitivement assurée. Aussi est-ce avec une sorte de stupeur que la France apprenait le refus du Tsar de ratifier, quant à présent, le traité du 15 novembre. Nicolas Ier entourait cependant son refus de considérations où il restait plus près du point de vue de la conférence que de celui du roi de Prusse, car il avait formellement conseillé au roi des Pays-Bas de s'abstenir de tout acte : « En cas de démarches hasardées, la Hollande ne peut et ne doit s'attendre à aucune espèce de secours ni d'appui de la part de la Russie. » (1) Impressionné par les supplications du roi Guillaume, le Tsar un peu prisonnier de son entourage. ne voulait pas paraître se rallier trop tôt à une cause qu'il n'avait soutenue, à la vérité, qu'assez mollement : il hésitait à se prononcer. Peut-être aussi Nicolas Ier conservait-il encore un levain de rancune contre la France et sa révolution, nos bruyantes sympathies pour la Pologne, notre fermeté à l'occasion du récent article de la *Gazette de Saint-Pétersbourg*, les attaques incessantes dirigées contre lui par le parti révolutionnaire. Il ne lui déplaisait pas de laisser la France en suspens, de la mettre dans l'embarras et de saisir une nouvelle occasion de resserrer contre nous l'union des trois cours de Russie, de Prusse et d'Autriche : « Nous devons abandonner tout espoir d'attirer isolément à nous l'une ou l'autre d'entre elles. » (2) Enfin, la Sainte-Alliance ne cessait d'observer la situation intérieure toujours précaire de la France.

Metternich n'avait pas manqué d'être influencé par les décisions de l'empereur Nicolas. Ses conversations avec Maison indiquaient un certain flottement, il n'osait trop se compromettre; il proposait d'ajourner les ratifications au 15 mars. « Dans cet intervalle, les cinq puissances se présenteront ensemble au roi Guillaume pour

(1) Bourgoing à Sébastiani, 31 décembre 1831.
(2) Bresson à Sébastiani, 13 décembre 1831.

obtenir de lui l'acceptation des 24 articles, et cette acceptation, disait M. de Metternich, ne peut être refusée. » (1)

Et comme Maison faisait observer au chancelier que le résultat le plus clair serait sans doute la suspension immédiate de tout projet de désarmement, Metternich ne répondit pas.

Les mêmes hésitations régnaient dans le cabinet de Berlin, qui, après avoir montré tant de volonté de ratifier, ne songeait plus maintenant qu'à ménager le Tsar. Au cours d'un dîner donné précédemment chez le ministère de Suède, Ancillon s'était exprimé « avec une précision inusitée sur la conduite du roi Guillaume, lui reprochant de manquer à la conférence qu'il tenait en suspens, sans lui donner réponse aucune, et m'annonçant que la Prusse lui avait signifié qu'elle voulait bien reculer jusqu'au dernier moment sa ratification pour lui laisser toutes les chances favorables d'arranger ses affaires et d'obtenir les termes les plus avantageux possibles, mais que, en définitive, elle ratifierait. » (2)

Le refus du Tsar avait tout modifié.

A Bruxelles, ce fut une cruelle désillusion. Nous avons déjà signalé le double jeu de la Belgique flattant en sous-main la Prusse, tout en redoutant que ces relations trop amicales ne parvinssent à la connaissance de la France. La Belgique commençait à voir quels mécomptes lui apportaient la Prusse et la Russie : « On ne saurait y voir qu'une comédie politique jouée aux dépens de la France, de l'Angleterre et de la Belgique, écrivait le 6 janvier 1832, le ministre des Affaires étrangères belge, à van de Weyer agent belge à Londres, qu'un moyen calculé à l'avance et à dessein pour laisser à l'alliance du Nord le temps de mûrir ses projets contre nous. Dans tous les cas, la décision que prendra l'Autriche pourra, jusqu'à un certain point, nous donner la clef de cette énigme. » (3)

« Comédie politique », était bien le mot qui convenait à cette reculade, dont la cause était à Pétersbourg.

Mais le ministère belge était-il, à cette heure, aussi « antifrançais » qu'au moment où Le Beau l'écrivait à Behr, le 10 avril 1831 ?

(1) Maison à Sébastiani, 27 décembre 1831.
(2) Bresson à Sébastiani, 8 décembre 1831.
(3) *Archives du ministère des Affaires étrangères*, à Bruxelles.

Sur les instances de Maison, Metternich chargeait Apponyi de déclarer à Paris « qu'aucun des cabinets de Berlin, Vienne et Saint-Pétersbourg n'avait été dans l'intention de se séparer de ses autres alliés, quant au fonds de la question, et que tous trois continueraient à faire cause commune pour hâter la solution dans l'intérêt de la paix et de la tranquillité européenne. » (1) Apponyi recevait en même temps des instructions afin qu'il usât de son influence auprès de Pozzo pour que celui-ci hâtât l'acceptation du Tsar. Reconnaissons, d'ailleurs, que la Prusse et l'Autriche, tout en maintenant leur entente étroite avec la Russie, ne se prêtaient pas d'une façon illimitée à ses désirs, ne refusaient pas formellement la ratification, mais proposaient de l'ajourner. C'était moins que ce que voulait l'empereur Nicolas, mais c'était aussi une certaine satisfaction à l'Angleterre qui avait été « vivement irritée » (2) de l'attitude de la Prusse. L'agent russe à Berlin attendait certainement de cette dernière une « condescendance plus absolue » (3) et marquait son désappointement, sans renoncer toutefois à l'espoir que le cabinet de Berlin serait facile à ramener si l'on arrivait à consacrer définitivement les droits de la confédération germanique sur le Luxembourg.

Bourgoing écrivait, de son côté, qu'on désirait vivement en Russie la continuation du désarmement, et que la résistance de la Hollande ne pouvait inquiéter sérieusement. Les dernières négociations à Pétersbourg avaient convaincu le roi Guillaume que, pour une guerre, il ne trouverait nulle part d'appui.

Les pourparlers menaçant de s'éterniser, la France et l'Angleterre, pour forcer la main du Tsar, prirent la résolution de ratifier sans attendre le bon plaisir des autres cabinets. Nicolas eut l'occasion d'un nouvel emportement, mais la plaie polonaise n'était pas assez cicatrisée pour qu'on courût les risques d'une aventure belliqueuse, et le Tsar chargea Dolgorouki de presser le cabinet de La Haye d'adhérer aux 24 articles. Mais avant de poursuivre les affaires belges, résumons rapidement les dernières phases de l'insurrection polonaise.

(1) Maison à Sébastiani, 31 décembre 1831.
(2) Sébastiani à Bresson, 30-31 décembre 1831.
(3) Bresson à Sébastiani, 31 décembre 1831.

CHAPITRE XI

L'émeute en Pologne. — Efforts de la France en faveur des polonais. — Hostilité à leur égard, des cours de Prusse et d'Autriche. — Question du désarmement.

Les mouvements insurrectionnels qui avaient eu lieu en Lithuanie et en Samogitie, les avantages remportés par l'armée polonaise sur les corps de Geismar et de Rosen avaient suscité en France un enthousiasme général.

Au mois d'avril, la force de l'armée Russe était d'environ 250.000 hommes, celle de l'armée polonaise de 135.000. Les libéraux avancés espéraient bien tirer, des succès polonais, des éléments nouveaux pour une campagne en faveur de la guerre.

La position du général Pozzo di Borgo, ambassadeur russe à Paris, devenait des plus délicates. Pris à parti par les membres de la gauche, ceux-ci, allaient jusqu'à l'interpeller publiquement, ce qui n'était pas fait pour atténuer son pessimisme sur la situation intérieure de la France. (1)

(1) Un autre fait était venu aigrir les choses. Le général Guilleminot, ambassadeur de France à Constantinople, en relations étroites avec le parti du mouvement en France, redoutant la guerre, avait pris la fâcheuse initiative de pousser la Porte à se lancer dans un conflit contre la Russie, pour lui promettre, dans le cas où elle s'y déciderait, l'alliance de la France et la neutralité, sinon même l'appui de l'Angleterre. Ce grave incident avait amené, entre le ministre Périer et Pozzo, une tension véritable. Désavoué enfin, Guilleminot fut rappelé, les explications les plus satisfaisantes furent données à Pozzo, et le Corps diplomatique étranger, à Paris, reconnaissait lui-même que « réparation pleine et entière avait été faite à la cour de Russie » (Apponyi à Metternich, 2 mai 1831).

Les Polonais avaient prononcé la déchéance de l'Empereur et de sa dynastie, ce qui avait excité contre eux la colère des cours. Louis-Philippe se flattait encore, au mois de juillet 1831, que l'empereur Nicolas pourrait accepter la médiation ou l'intervention des cabinets européens et il manifestait le désir d'insister sur le maintien du royaume de Pologne « ce que, disait-il, l'Empereur de Russie, n'a depuis la révolution que vaguement et non clairement promis. »

A ce moment, le gouvernement tremblait à ce point les Chambres, sur cette question, que le *Messager des Chambres* et le *Moniteur* allèrent jusqu'à annoncer que « les négociations, entamées par la France au sujet de la Pologne, promettaient le résultat le plus satisfaisant ». (1) Il fallait bien, au moment des élections, donner une satisfaction à l'opinion publique, mais Pozzo avait été si mécontent de cet incident qu'il s'était empressé de prévenir les représentants de l'Empereur à Vienne, Berlin et Londres de la feinte du gouvernement français. Il s'ingéniait à démontrer aux ministres l'inutilité de leurs efforts à ce sujet, mais, écrivait-il, « toutes mes raisons ont dû céder au besoin que le gouvernement croit avoir de satisfaire la presse et l'esprit révolutionnaire de la Chambre. » (2) Les conversations que Mortemart et Bourgoing avaient avec Nesselrode n'étaient pas plus encourageantes : « Nous ne voulons ni intervention, ni bons offices, disait celui-ci, dans les affaires de Pologne. Seuls, elles nous regardent, seuls nous les terminerons. » (3)

Le gouvernement russe devait, de son côté, compter avec l'opinion publique qui avait une haine violente contre la Pologne. En France, dans les milieux militaires et les sphères gouvernementales, depuis les premiers succès polonais, on tenait l'armée russe en médiocre estime. Ceux-ci avaient même encouragé des agents polonais à tenter un emprunt, mais Périer leur avait nettement déclaré que le gouvernement ne pourrait le garantir.

Vers le 10 juillet, Talleyrand recevait l'ordre de pressentir le cabinet anglais au sujet d'une démarche commune à Saint-Pétersbourg ;

(1) Pozzo à Nesselrode, 2-14 juillet 1831.
(2) *Idem*, *idem*.
(3) Bourgoing à Sébastiani, 30 juillet 1831.

mais notre ambassadeur ne nous laissait aucune illusion sur son issue. « Remarquez, écrivait-il Sébastiani, que vous avez à faire à des gens froids, peu susceptibles d'entraînement et qu'il ne faut pas que votre proposition soit présentée avec un caractère d'insistance et de chaleur. » Il semble d'ailleurs que, dans cette occasion, la France eût escompté avec beaucoup trop de présomption le concours de l'Angleterre, car, le 22 juillet 1831, Mortemart dans une conversation, à Pétersbourg, avec l'ambassadeur anglais parlant de tenir, si c'était nécessaire, « a verystrong language », « je fus très circonspect dans mes réponses, écrivait à Palmerston lord Heytesbury, et dis à Mortemart qu'il me fallait attendre la réponse de mon gouvernement. » (1)

Quelques jours après, vu les hésitations de l'Angleterre, le comte Nesselrode dépêchait un courrier à Londres pour porter au prince Lieven « les remerciements du Tsar pour la conduite amicale du gouvernement anglais qui, dit-il, a rejeté les propositions du cabinet du Palais Royal au sujet d'une intervention de la France et de l'Angleterre dans les affaires de Pologne. » (2) Grande fut la déception de Mortemart; l'ambassadeur anglais reçut de son gouvernement de tardives instructions, encore étaient-elles fort vagues. Périer avait également pressenti Apponyi, mais là, comme auprès de Werther, il s'était heurté à un refus formel. « Une démarche d'intervention, lui avait répondu Apponyi, qui, ainsi que celle proposée par le cabinet français, serait basée sur les stipulations de l'acte du Congrès de Vienne, ne pourrait être acceptée ni par les Polonais, parce que leurs prétentions outrepassent beaucoup ce point de départ, ni par l'empereur de Russie, parce qu'aucune violation de traités de sa part n'y ayant donné lieu, il est en droit de la repousser comme inutile et sans objet, à moins qu'il ne veuille se déclarer vaincu par ses sujets révoltés, et forcé par là à leur accorder les concessions demandées. » (3)

A cette heure, la Prusse se déclarait si ouvertement pour la Russie qu'elle donnait l'ordre d'arrêter les Français et les Polonais partis de Paris pour chercher à pénétrer en Pologne. On avait même

(1) Lord Heytesbury à Palmerston2, 2 juillet 1831.
(2) *Idem.* 4 août 1831.
(3) Apponyi à Metternich, 10 août 1831.

été jusqu'à arrêter Brychzinski, muni d'un passeport visé à Paris et porteur de lettres pour notre consul à Varsovie. Des facilités de toute sorte avaient été accordées par la Prusse aux Russes et contribuaient largement à introduire dans ce pays le choléra morbus qui sévissait depuis longtemps en Russie ; quarante vaisseaux Russes avaient pu faire à Danzig des chargements de fourrage, les relations entre les autorités russes et l'armée prussienne étaient fréquentes. Une agence avait pu être établie à Thorn pour le compte de l'armée du Tsar et elle s'était associée à l'une des plus importantes maisons de commerce de Dantzig ; des pontons avaient été établis sur la Vistule pour servir à l'armée russe à effectuer le passage du fleuve aux environs de la frontière.

Le gouvernement prussien, de l'aveu même du ministre de Bavière à Berlin, « avait permis également l'extradition de plusieurs millions « d'écus saisis soit à Berlin, soit à Thorn, et appartenant au royaume « de Pologne. » (1)

On conçoit ce jugement de La Fayette : « La Prusse, plus encore que la Russie, a été cause de la perte de la Pologne. »

A cette même heure, la ville de Kœnigsberg faisait parvenir au Roi l'adresse suivante qui produisit sur Frédéric-Guillaume III une vive impression : « Le commerce avec les provinces polonaises infectées, pour l'approvisionnement de l'armée russe, acquiert chaque jour plus de vivacité sur les frontières. On a créé à Kœnigsberg un atelier de boulangerie pour faire des fournitures à l'armée russe. Il est arrivé sur la rade de Dantzig une flotte nombreuse de transports russes chargés de nattes remplies de farine et d'autres subsistances qui, après avoir subi une quarantaine, doivent être transportées par des barques sur la Vistule. La voix publique est unanime sur ce que l'éruption du choléra à Dantzig et aux environs ne doit être uniquement attribuée qu'au voisinage de ces barques infectées. Mais ce n'est pas assez : la commission immédiate, instituée par Votre Majesté pour veiller aux mesures sanitaires, vient même de proposer à la régence royale de chercher un lieu de débarquement plus commode, près de Pillau, pour parvenir à décharger plus promptement et plus facilement les navires susmentionnés et d'envoyer à l'armée

(1) Luxbourg au roi de Bavière, 2 novembre 1831.

russe, par Le Haff, la Nogat et la Vistule, cette farine (par exception pour cette fois) dans les mêmes nattes, quoiqu'elles soient rangées parmi les objets les plus susceptibles de propager la contagion, et que les règlements sanitaires prescrivent de les brûler. »

Ils demandent donc au Roi « de défendre ou d'empêcher ce commerce pernicieux avec les provinces polonaises de la Russie, tant qu'elles continueront à être infectées par ces horribles maladies, de cesser au moins les dispositions non interrompues prises pour approvisionner les troupes russes qui nous menacent le plus, qui mettent en mouvement tous les leviers de la cupidité. » (1)

On ne peut nier, après cela, la complicité de la Prusse ni s'étonner qu'Ancillon répondît à Flahault, qui le pressait de s'entremettre auprès du Tsar pour la Pologne : « Cette question ne peut plus se décider que par la *soumission ou la victoire* », et il ajoutait : « La résolution du Roi, à cet égard, est invariable. » (2) Il n'y avait aucune illusion à se faire : La Prusse, au nom de la Sainte-Alliance, au nom de la conservation même du *statu quo* dans ses provinces polonaises, ne se séparerait pas de la Russie sur ce point. Tout ce que les sentiments généreux de la France pourraient la porter à dire serait inutile.

Une mesure rigoureuse venait d'être prise :

Les biens des sujets polonais de Prusse, passés en Pologne russe, étaient mis sous sequestre. On assurait pourtant que le Roi les leur rendrait à leur retour. Le prince Czartorysky traduisit ainsi le sentiment général : « La conduite que la Prusse a adoptée envers nous a produit presque les mêmes résultats que si cette puissance nous eut déclaré la guerre. Les opérations du maréchal Paskievitch, qui menacent Varsovie et nous obligent de concentrer nos forces sous les murs de la capitale, ne sont basées que sur l'intervention hostile de la Prusse. » (3)

A Paris, cette malheureuse affaire de Pologne devenait un danger pour le gouvernement. A la fin de juillet 1831, on faisait courir le bruit que le Roi avait lui-même annoncé la nouvelle d'une grande

(1) Flahault à Sébastiani, 22 août 1831.
(2) *Idem*, 25 juillet 1831.
(3) *Idem*, 28 juillet 1831.

victoire des Polonais en s'écriant avec enthousiasme : *vivent les Polonais* ! Cette nouvelle avait été donnée de Metz comme provenant de Francfort. Il s'agissait évidemment d'une manœuvre venant d'Allemagne et destinée à nous compromettre. Casimir Périer avait démenti le fait avec indignation (1) ; mais toutes ces rumeurs, si habilement lancées et exploitées par le parti révolutionnaire, créaient à Paris, vis-à-vis de la Russie, une atmosphère de défiance et d'irritation qui ne contribuait certes pas à faciliter la tâche de notre gouvernement.

Mortemart et Bourgoing avaient eu, d'autre part, à Saint-Pétersbourg, plusieurs entretiens avec l'Empereur et Nesselrode. Non seulement le Tsar avait répondu par un refus absolu à la démarche française, mais il ne cachait pas qu'il en avait été fort péniblement impressionné. (2) Ces échecs, non moins que l'agitation qui continuait à régner dans le midi de la France, avaient découragé Sébastiani qui parlait de se retirer ; car, en plus de ces embarras, le gouvernement était vivement attaqué, sur la question de la pairie (3), par la droite et les représentants étrangers à Paris.

(1) Apponyi à Metternich, 31 juillet 1831.

(2) Louis-Philippe, sous la pression de l'opinion publique, avait même délégué à Pétersbourg, Charles de Mornay, porteur, pour le duc de Mortemart, d'une dépêche destinée à être communiquée *in extenso* à Nesselrode, et contenant « l'offre formelle de la France de tenter une réconciliation entre la Russie et la Pologne ». La réponse de la Russie fut négative : « Si le gouvernement russe se voyait dans l'obligation, disait lord Heytesbury, de faire quelque concession aux insurgés, il ne pourrait jamais prendre la France comme intermédiaire, car il ouvrirait ainsi la porte à cette puissance qui pourrait ensuite intervenir entre la Russie et ses sujets polonais, dans le cas d'une infraction aux engagements contractés sous les auspices de la France. Ce serait donner à ce pays le droit d'intervenir *à perpétuité* dans les affaires de Pologne. »

Et lord Heytesbury ajoutait, non sans raison : « Si les Polonais réussissent à obtenir leur indépendance, la Samogitie, la Lithuanie, la Volhynie, la Podolie, l'Ukraine surtout, seront, un jour ou l'autre, perdues ; quant à la Finlande et aux provinces allemandes, leur possession par la Russie ne tiendra qu'à un fil. La question actuelle est donc de savoir... si la Russie restera une puissance européenne ou sera entraînée à devenir une puissance asiatique ». Lord Heytesbury à Palmerston, 15 juin 1831.

(3) Le ministère se voyait, en ce moment, contraint de proposer lui-même l'abolition de l'hérédité de la pairie dans le projet de loi qu'il

Les fervents de la Pologne provoquaient des émeutes dans la rue.

On a vu que le discours du Roi, à l'ouverture des Chambres, avait été mal interprété par Pozzo et ses collègues, de même que par tous les milieux conservateurs d'Europe qui n'en voyaient pas ou qui n'en voulaient pas dégager la noblesse des sentiments : « Toutes ces phrases, disait Pozzo, sont un assemblage de mauvaise volonté, d'hypocrisie sentimentale et de machiavélisme. Ma première idée a été de n'en pas parler et d'attendre les événements ; cependant, pour ne rien négliger de ce qui est propre à dévoiler davantage les intentions de ce gouvernement, j'ai demandé au président du Conseil et au général Sébastiani ce qu'ils entendaient par le mot nationalité de la Pologne. Embarrassés comme des gens qui flottent entre la crainte des démagogues, le désir qu'ils auraient de nous nuire, et le danger de nous offenser, ils m'ont répondu que toute la phrase ne se rapportait qu'à la Pologne, telle qu'elle avait été constituée par le traité de Vienne. J'ai répondu que c'était déjà un grand inconvénient que d'être obligé de commenter et d'éclaircir un passage qui n'aurait pas dû avoir besoin d'explications, que la nature et l'ordre des mots donnaient lieu à des explications contraires, que les Polonais et les ultra-révolutionnaires les interpréteraient dans leur sens, et que les ministres, par leur ton équivoque, s'étaient préparé des embarras au lieu de rendre leur position plus défendable... J'ai ajouté que, pour ce qui concerne le cabinet impérial, il persistera, quoi qu'il arrive, dans la défense de ses droits et ne consentira jamais que soit la France, soit aucune autre puissance, interviennent dans les affaires de la Pologne, royaume, nation, ou sous telle autre dénomination qu'on veuille la désigner. » (1)

allait soumettre aux Chambres : « Nous n'aurions pas 60 voix dans la Chambre pour l'hérédité, disait Sébastiani à Apponyi ; tous nos amis nous abandonnent pour cette question, et, dans la Garde nationale, deux sur cent se prononceraient à peine en faveur de la Chambre héréditaire. » (Apponyi à Metternich, 21 août 1831). — Et Apponyi ajoutait, en rapportant ces paroles à Metternich : « La Chambre héréditaire se regarde déjà comme morte, et la plupart des pairs sont décidés, assure-t-on, à ne plus siéger dès que la nouvelle loi aura été votée ».

(1) Pozzo à Nesselrode, 14-26 juillet 1831.

Exaspéré par les réponses ambiguës de Sébastiani qui, parfois, altérait sciemment la vérité, informé, en outre que la commission de l'adresse de la Chambre des députés se proposait d'opiner pour la reconnaissance de la Pologne, Pozzo avait déclaré au président du Conseil et au ministre des Affaires étrangères « qu'il ne pourrait se dispenser de regarder un vote semblable comme l'avant-coureur d'une rupture entre la Russie et la France. Les ministres me dirent, écrivait Pozzo à Nesselrode, qu'ils s'y opposeraient de toutes leurs forces, et qu'en cas que leurs représentations fussent méconnues, ils se retireraient du ministère, plutôt que de donner la main à une pareille démonstration d'hostilité. » (1)

Quoi qu'il en fût, l'adresse contint un passage relatif à la Pologne.

Mais Pozzo s'était abstenu de faire une démarche à ce sujet. « Accrédité auprès du Roi, écrivait-il le 6-18 août, je dois attendre ses actes et me régler en conséquence. Il m'a dit, ainsi que les ministres, qu'ils ne donneront aucune suite aux expressions équivoques de la Chambre. Leur bonne foi dépendra des événements de la guerre, car leur volonté ne nous est pas favorable. » (2)

Harcelé par le parti du mouvement, le cabinet français proposait à celui de Londres d'intervenir sans délai auprès du maréchal Paskievitch, afin d'éviter à la ville de Varsovie *ou les horreurs d'un assaut, ou celles de la famine*. D'après Sébastiani, « ce n'était qu'*une pièce de plus au procès*, dans le but de prouver à la Chambre des députés et à la nation que le gouvernement n'avait rien négligé de ce qui était en son pouvoir à l'effet d'épargner les malheurs que la prolongation de la résistance des Polonais ne pouvait manquer de faire naître. » (3)

Ce qui n'empêchait pas le parti de la propagande d'obséder le ministère. Le général de La Fayette venait de mettre presque en demeure Sébastiani de déclarer à la cour de Berlin que la France voulait que les convois d'armes et de munitions passassent libre-

(1) Pozzo à Nesselrode, 28 juillet — 9 août 1831.
(2) *Idem*, 6-18 août 1831.
(3) *Idem*, 19-31 août 1831.

ment à travers les Etats prussiens pour pénétrer en Pologne. (1)

Pozzo était informé que, malgré la surveillance apparente du gouvernement, le bâtiment de guerre, *La jeune Caroline*, chargé d'armes et de poudre pour le compte du comité polonais partait pour la Baltique (2). C'est sur ces entrefaites qu'était survenue à Paris la nouvelle de la prise de Varsovie qui provoqua, du 16 au 19 septembre, des scènes de désordre.

L'hôtel de l'ambassade de Russie avait été menacé. Des cris de mort avaient été proférés contre Sébastiani et Périer. Un grand nombre de réfugiés italiens avaient participé à ces excès, à tel point qu'on songeait à les éloigner de Paris. Il était clair que les instigateurs de ces mouvements comptaient sur la chute du ministère. Le *National* du 2 septembre dévoilait les projets des révolutionnaires sur la Pologne. Tout, en ce moment, donnait prétexte aux gouvernements de la Sainte-Alliance pour exploiter nos faiblesses dans le sens d'une union de plus en plus intime : « Paris, écrivait Pozzo, aura un intervalle de calme après le paroxysme qu'il vient d'éprouver, mais la cause d'agitations nouvelles existera toujours. Le Roi est descendu dans l'opinion de tous les partis ; aucun, à la vérité, n'est assez fort pour dominer, tandis que tous ensemble contribuent par leur opposition et par leurs divergences à paralyser l'action du gouvernement. Cet état de choses durera longtemps. » (3)

Sans contester certaines de ces vérités, il est permis de dire que la Sainte-Alliance, toujours intransigeante sur sa thèse du pouvoir illimité des Rois, ne rendait pas justice aux efforts loyaux de notre gouvernement pour accomplir son programme d'ordre et de paix à travers tant d'obstacles. C'est pourquoi nos agents, en Russie, s'ingéniaient à démontrer à Saint-Pétersbourg que la modération du Tsar dans les affaires de Pologne aurait une répercussion directe sur la situation, non seulement en France, mais encore en Europe

(1) Pozzo à Nesselrode, 19-31 août 1831.
(2) *Idem*, 26 août, 7 septembre 1831.
(3) *Idem*, 9-21 septembre 1831.

et que le maintien de la tranquillité générale en dépendrait, presque entièrement.

L'ambassadeur de Russie, impressionné par les mouvements de la rue, en tirait des conclusions exagérées. Apponyi et Werther soufflaient sur le feu ; pourtant l'énergie de Périer forçait leur admiration : « Il se débat avec assez de courage au milieu des difficultés qui l'entourent ; cependant, tout ce qu'il peut faire, c'est d'empêcher la France de tomber avec précipitation, pour le moment, entre les mains des continuateurs de la révolution qui, de leur côté, lui disputent cette proie avec une activité sans cesse renaissante. » (1)

Il faut aussi rendre cette justice à Pozzo que, beaucoup plus que ses collègues Apponyi et Werther, il servait de cible à une presse dont l'hostilité se révélait presque quotidiennement :

La correspondance de Pozzo reflétait alors l'aigreur de son âme. Il voyait l'Allemagne atteinte par la contagion « les assemblées constituées devenues des foyers de rébellion » : (2)

« A Munich, à Carlsruhe, à Cassel et ailleurs, on disserte et on agit sans frein, on se révolte contre les droits de la Diète et on demande à mettre en pratique les doctrines les plus subversives. » (3) Nous avons vu récemment à quel point les sociétés secrètes et la presse révolutionnaire s'agitaient dans ces régions. Pozzo revenait toujours sur la nécessité d'une union de plus en plus grande de tous les cabinets de la Sainte-Alliance : « L'union de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche est, en quelque sorte, devenue une condition de leur existence politique. » (4)

(1) Pozzo à Nesselrode, 25 octobre — 6 novembre 1831.

(2) *Idem*, 21 octobre — 6 novembre, 1831.

(3) *Idem*, 25 octobre — 6 novembre 1831.

(4) Pozzo à Nesselrode. 25 octobre. 6 novembre 1831. « Les agitations auxquelles le gouvernement français est presque constamment livré, les principes qu'il manifeste, les discours que ses ministres se permettent pour flatter l'opinion dominante, ne peuvent que blesser et inquiéter les autres cabinets... On est donc forcé d'être toujours sur le qui-vive... L'affaire de Pologne terminée donnera une grande consistance à l'alliance des trois grandes cours continentales. » De Bray, ministre de Bavière à Vienne, au roi de Bavière, 28 août 1831.

La hantise de la révolution était telle que beaucoup voyaient dans l'écrasement de la Pologne le moyen pour la Russie de disposer enfin d'une armée qui pourrait se porter « de concert avec celles de la Prusse et de l'Autriche partout où l'ordre social et les intérêts des souverains placés dans la garantie des derniers traités, pourraient l'exiger... » (1)

La chute de Varsovie ne fit que surexciter davantage l'opinion publique en France. Pour lui donner satisfaction, notre gouvernement avait chargé notre agent à Berlin d'insister auprès du cabinet prussien, pour que celui-ci fît appuyer par son ministre à Pétersbourg le langage que le baron de Bourgoing était chargé de tenir au gouvernement impérial en faveur de la conservation de la nationalité polonaise... Bourgoing s'était employé à cette tâche avec un zèle et une abnégation vraiment admirables, un peu plus secondé maintenant il est vrai, par l'ambassadeur d'Angleterre qui, d'après de nouvelles instructions, montrait « un désir plus marqué de parler en faveur de la Pologne et de réclamer la stricte exécution du traité de Vienne. » (2)

Ancillon, ne voulant pas se compromettre, avait encore répondu évasivement aux demandes de notre agent. La France, dans son zèle généreux, sollicitait toutes les cours d'Europe en faveur des Polonais. 1.400 fugitifs venaient d'arriver sur les frontières prussiennes, avec, parmi eux, quarante-quatre personnages plus ou moins compromis dans la révolte, ce qui indisposait et gênait le gouvernement. La France offrait bien de les faire diriger sur nos frontières, mais la Prusse estimait que ce serait accroître, chez nous, les éléments de trouble et de désordre.

(1) De Bray, ministre de Bavière à Vienne, au roi de Bavière, 19 septembre 1831.

(2) Bourgoing à Sébastiani, 8 octobre 1831. L'entrée des troupes russes à Cracovie avait alourdi la tâche de Bourgoing. Les Cracoviens avaient donné asile à des Polonais du royaume, compris dans la catégorie de ceux désignés par une clause du traité intervenu antérieurement entre la Russie, la Prusse et l'Autriche. La Russie manifestait cependant l'intention de faire évacuer le territoire cracovien à bref délai par les troupes impériales. Cette opération fut, en effet, fixée au 24 novembre, et une Commission prusso-russo-autrichienne devait s'assembler à Vienne pour veiller à ce que Cracovie ne devînt un centre de mécontents.

Quelques groupes de ces exilés, déjà arrivés en France, avaient été dirigés sur Avignon, puis, par condescendance ou par négligence, on avait laissé quelques-uns d'entre eux gagner Paris. Finalement, sur de nouvelles instances de notre agent, le cabinet prussien s'était décidé à délivrer à ces hôtes gênants, des passeports qui leur permettraient de résider dans les villes d'Allemagne, à l'exception de Berlin, ou en France.

Malgré ces quelques concessions que nous faisait la Prusse, on sentait à quel point elle tenait à ménager la Russie.

On venait d'acquérir la preuve que les cabinets de Vienne et de Berlin lui avaient, à maintes reprises, offert leur concours pour l'écrasement de l'insurrection. Le témoignage du ministre de Bavière à Vienne est, à cet égard, irrécusable : « La Prusse et l'Autriche, écrivait-il le 3 septembre 1831, intéressées plus particulièrement à la compression de la révolte polonaise, proposèrent à l'empereur Nicolas de mettre à sa disposition des forces propres à terminer promptement cette lutte pernicieuse. (1) L'Empereur déclina ces propositions. Il ne voulait pas que l'on pût croire ou dire que la Russie avait eu besoin d'un secours étranger.» (2)

Tout comme la Prusse d'ailleurs, l'Autriche s'était ouvertement compromise en faveur de la Russie. Dès le mois de juillet 1831, Talleyrand était informé que les deux gouvernements prenaient les mesures voulues pour empêcher les Polonais de recevoir desvivres et des approvisionnements, alors qu'ils allaient jusqu'à fournir de l'artillerie à l'armée russe elle-même. (3) Plus tard, on passait au général Rudiger la poudre prise en Galicie dans les magasins de l'armée. Mais l'Autriche allait plus loin encore. Non seulement elle désarmait le corps commandé par le général Dvernicki, qui avait passé

(1) Une réflexion de l'ambassadeur anglais à Pétersbourg, quelques mois auparavant, met bien en lumière, à cet égard, les sentiments de ces deux états : « Assurer la défense de la Russie contre la France (cette puissance ambitieuse et sans repos, intriguant et usurpant également sous toutes les formes de gouvernement) est le grand objet de la Prusse et de l'Autriche à l'heure actuelle » (Lord Heytesbury à Palmerston, 30 avril 1831. *Record Office*, Londres).

(2) *Archives royales de Munich.*

(3) Talleyrand à Sébastiani, 16 juillet 1831.

en Pologne autrichienne, mais elle mettait celui-ci en état d'arrestation. Les gouvernements français et anglais avaient attiré l'attention du cabinet de Vienne sur l'iniquité de cette mesure, l'Angleterre en termes dilatoires et vagues, la France en termes plus nets. Apponyi avait alors rappelé la convention de cartel existant entre l'Autriche et la Russie : la première s'engageant à faire remettre à la seconde les déserteurs polonais. L'Autriche n'avait donc pas respecté littéralement cette convention. Quant à la restitution des armes et de l'appareil de guerre à la Russie, Apponyi estimait qu'elle était conforme au droit des gens, puisque « la révolte ne pouvait en rien affaiblir le droit de propriété du souverain ». Sébastiani objectait que les détachements russes, ayant pénétré sur le territoire autrichien, n'avaient été ni désarmés ni retenus prisonniers. A cela, Apponyi répliquait que l'Autriche était l'alliée de la Russie, unie à cette puissance par des engagements solennels et que, dans ces conditions, sa conduite était correcte devant tant d'embarras.

Metternich se souvent à regretter le partage de la Pologne qui, au point de vue autrichien, lui apparaissait maintenant comme une faute. « Pensez-vous, disait-il, que, comme ministre, je n'aimerais pas mieux avoir pour voisine une Pologne toujours amie, toujours bienveillante, qu'une Russie toujours envieuse, toujours envahissante » ? (1) La lutte contre la révolution l'emportait : « L'insurrection est un exemple que l'empereur d'Autriche ne pourra jamais encourager nulle part ; ses devoirs comme ses intérêts lui prescrivent de préserver ses Etats de la contagion de l'exemple, non moins funeste aux monarchies que tout autre. » (2)

La Sainte-Alliance accusait ainsi sa vitalité, et Bresson pouvait écrire le 31 octobre : « Quant à des refroidissements entre les cours de Prusse et de Russie à un pareil sujet, ou du relâche-

(1) Maison à Sébastiani, 30 juillet 1831.

(2) « Metternich regrette, comme nous, que le partage de 1772 ait eu lieu, et m'a répété que l'impératrice Marie-Thérèse avait été contrainte d'accepter une part dans ce partage pour éviter de plus grands maux, mais il n'en regarde pas moins les stipulations de cette époque comme désavantageuses à la Monarchie autrichienne. J'ai vu clairement que sa politique était de ménager la Pologne. » (Maison à Sébastiani, 3 octobre 1831).

ment dans les liens qui les unissent si étroitement, il n'y faut pas compter.»

Berlin et Vienne n'ignoraient pas, qu'à Pétersbourg, on s'était montré irrité des représentations françaises en faveur des Polonais, et même des protestations, très molles, cependant, de l'Angleterre. Comme nos agents à Berlin insistaient auprès d'Ancillon pour une intervention de la Prusse en vue de faire rapporter un oukase rendu contre le général Romarino et les officiers de son corps, réfugiés en Galicie et auxquels l'entrée de la Pologne et de la Russie avait été à jamais interdite, Ancillon éludait : « Il différait avec nous sur les moyens à employer, tout en voulant aller au même but. » (1)

De toute évidence, il y avait bien entre les cabinets de Berlin et de Pétersbourg une union « intime, inaltérable. » (2)

En dépit de nos demandes, l'amnistie que venait d'accorder l'empereur de Russie était dérisoire. Elle rappelait celles de Ferdinand VII, « qui n'avaient jamais amnistié personne.» (3) Toutefois, une entente secrète semblait s'être établie entre la Prusse et la Russie au sujet des corps polonais qui s'étaient réfugiés en Prusse. Le Tsar paraissait décidé à gracier ceux de ces malheureux qui s'adresseraient à sa clémence ; et ceux qui, pour des raisons spéciales, ne pourraient l'obtenir, recevraient des passeports pour le pays de leur choix, mais seraient dans l'obligation de quitter

(1) Bresson à Sébastiani, 3 novembre 1831.

(2) A ce moment, on signalait à Berlin l'apparition d'un nouveau journal contre-révolutionnaire. On avait su que cet organe sortait du palais des princes, qu'il était écrit sous leur inspiration et pouvait être considéré comme étant l'expression de leurs doctrines Il tenait, à propos de la Pologne, le langage suivant : « Dans le cas où la France croirait pouvoir demander la continuation de l'existence du royaume de Pologne, comme indispensable à l'équilibre européen, on pourrait lui faire observer que les stipulations de Vienne avaient reconnu également, dans l'union de la Belgique et de la Hollande, l'une des conditions les plus essentielles du repos de l'Europe et que cette union avait été placée sous la garantie de toutes les puissances.

« On sait que cette obligation n'est pas celle qui a dirigé, depuis le mois de septembre 1830, la politique du Cabinet français dans la question belge et hollandaise.» (Bresson à Sébastiani, 8 novembre 1831).

(3) Bresson à Sébastiani, 16 novembre 1831.

le territoire prussien. (1) De même, la Prusse, sans rapporter en masse les mesures prises contre les sujets du duché de Posen, qui s'étaient joints aux révoltés, consentait à gracier ceux qui rentreraient individuellement et solliciteraient leur absolution.

Un certain nombre de Polonais, réfugiés à Dantzig, s'étaient, il faut l'avouer, montrés peu dignes de l'intervention bienveillante de la France.

Le consul de France à Dantzig se déclarait fort mécontent de l'attitude de quelques Polonais avec lesquels il avait été en rapports. Ils avaient volé, montré, en d'autres occasions, « une indiscrétion, une inconvenance que je ne saurais définir, disait-il », tenu des propos de la plus grande inconvenance au sujet des événements de Lyon (2). Ces faits avaient déterminé notre gouvernement à cesser la distribution des secours, ce qui avait incité nombre de Polonais à profiter des mesures concertées entre la Prusse et la Russie pour regagner leur pays.

Parmi les incidents regrettables un attira particulièrement l'attention : Un officier français, Gallois, réfugié en Galicie avec le corps du général Romarino, voulait faciliter le passage de plusieurs milliers de soldats polonais, même amnistiés, pour susciter un mouvement en France, renverser le gouvernement de Louis-Philippe, porter l'insurrection en Allemagne et en profiter pour délivrer la Pologne. Ce complot échoua, notre gouvernement ayant refusé d'accepter ces Polonais qui furent, en Autriche, étroitement surveillés. La France avait décidé de n'accepter que ceux des Polonais qui ne pourraient, « sans danger pour leur vie, » retourner dans leur pays. (3)

Périer ne craignait pas de qualifier ces perturbateurs : « des misé-

(1) Sur 1797 officiers polonais des corps de Rybinsky, Rothland, Giegold et Chlapsky, cantonnés aux environs de Dantzig, Elbing et Marienbourg, 1037 ont déclaré s'en remettre à la générosité de l'Empereur. 733 se sont déterminés à l'expatriation et 27 n'ont point fait connaître leur détermination (Bresson à Sébastiani, 11 décembre 1831).

(2) V. Dépêche du Consul de France à Dantzig à Bresson, 8 décembre 1831.

(3) Entretien de Maison et de Metternich, rapporté par Maison à Sébastiani, 31 décembre 1831.

rables, des conspirateurs, qui ne viennent chez nous que pour exciter des désordres et pour pêcher en eau trouble. » (1)

On juge donc quel accueil le président du conseil réservait à la proposition du général La Fayette de créer une légion polonaise. C'était de la part du général un piège dans lequel le gouvernement ne tomba point. Et cela d'autant mieux que Nesselrode n'avait pas hésité à déclarer que le Tsar « considérerait un tel corps, sous la dénomination de Polonais, comme un véritable acte d'hostilité contre la Russie, incompatible avec le maintien des relations amicales entre les deux pays. » (2)

Toutes ces piqûres étaient regrettables, et par conséquent exploitées par la Prusse et la Russie ; mais aussi combien dur fut le régime imposé à la Pologne après la guerre !

L'empereur de Russie marquait l'intention de s'appuyer sur le texte littéral du traité de Vienne qu'invoquaient aussi les ministres russes. « D'après eux, il laisse absolument à la disposition du gouvernement russe le mode de ces institutions et de cette représentation nationale. Une disposition formelle du traité assimile même les obligations contractées sur ce point par la Russie, à celles prises par l'Autriche et la Prusse. Si donc le royaume de Pologne vient à recevoir une organisation semblable à l'une ou à l'autre de celles qui existent pour les deux autres parties de l'ancienne Pologne, les puissances qui n'ont jamais fait aucune observation à l'égard des institutions en Galicie, ou dans le duché de Posen, devront reconnaître qu'il a été satisfait à la lettre exacte du traité. » (3)

La France n'acceptait pas cette thèse, mais la volonté de l'empereur de Russie paraissait inébranlable. En dehors même de la haine nationale contre la Pologne, on redoutait fort en Russie que les idées de liberté si chères aux Polonais ne vinssent à s'y infiltrer et à agir sur les paysans russes. « Ce danger disait Luxbourg, ministre de Bavière à Berlin (4), est, à mon avis, le plus grand dont le gouver-

(1) Apponyi à Metternich, 9 décembre 1831.
(2) Nesselrode à Pozzo, 25 octobre 1831.
(3) Bourgoing à Sébastiani, 20 octobre 1831.
(4) Luxbourg au Roi de Bavière, 27 octobre 1831.

nement impérial soit menacé. Une administration rigoureuse, en même temps que paternelle, de bonnes lois franchement et promptement exécutées et l'émancipation successive de la classe productive des paysans, qui est esclave, telle que l'empereur Alexandre l'avait projetée, sont les seuls moyens pour procurer au gouvernement l'influence morale et l'action nécessaire dans les provinces les plus éloignées du centre. La démoralisation de la noblesse russe et des employés, dont les exactions et les dilapidations ont passé en proverbe, s'opposeront toujours aux intentions bienveillantes de l'autocrate russe. Il faudrait des gouverneurs de province intègres et forts, sûrs de l'appui du gouvernement, revêtus de toute l'autorité nécessaire *pour en imposer aux employés subalternes.* »

Bourgoing se flattait d'obtenir que l'Empereur n'édictât aucune mesure de confiscation sur les terres qui existaient dans le royaume de Pologne, mais simplement sur les biens possédés par les Polonais dans l'empire. Il avait demandé que tous les Polonais trop compromis pour rester en Pologne pussent passer à l'étranger, que le retour dans leur pays ne soit interdit qu'à ceux qui, depuis la première capitulation, se seraient réfugiés sur le territoire autrichien ou Prussien. Sébastiani recommandait aussi à Bourgoing de « répéter sans relâche » ses démarches. Celui-ci affirmait ses tendances jusqu'à s'abstenir de paraître au *Te Deum* chanté à Pétersbourg en faveur des victoires russes. Il passait des heures entières à discuter avec Nesselrode sur les termes du futur projet d'organisation polonaise. On sait ce qu'il advint des espoirs de Bourgoing. Nicolas s'appliqua à détruire tout ce qui aurait pu entretenir « les illusions d'une Pologne indépendante » qui, en fait, devenait presque une province de l'Empire russe, et l'amnistie promulguée le 6 novembre comprenait une telle quantité d'exceptions qu'elle était presque illusoire. « Oubliez-vous, disait Nesselrode à Bourgoing, pour se justifier, combien il est nécessaire en Russie de ne point heurter de front les idées nationales ? Oublie-t-on les secousses intérieures qui ont marqué le commencement du règne de l'Empereur, les dangers personnels qu'il peut courir encore, et ne veut-on tenir compte d'aucune des difficultés qu'il a à combattre chez lui ? » (1)

(1) Bourgoing à Sébastiani, 19 novembre 1831.

Les passions nationales étaient surexcitées à ce point qu'un gouvernement fût-il aussi autocrate que celui du Tsar, devait les redouter. « L'opinion publique ne pouvait pas, même en Russie, être tout à fait négligée. C'est cette considération qui agit le plus efficacement, en opposition avec les efforts des ministres étrangers. » Une satisfaction y fut donc donnée : « Les Lithuaniens, les habitants de la Podolie de la Wolhynie ont reçu les peines, qu'en pareil cas, la législation russe eût infligées aux sujets russes de langue et d'origine. Un grand nombre de ces malheureux a déjà été envoyé en Sibérie. » (1) Quant à la dissolution de l'armée polonaise, contre laquelle la France avait tant lutté, elle était d'autant plus résolue dans l'esprit du Tsar qu'il estimait que la France pouvait considérer cette armée comme étant « l'avant garde de la sienne. » (2)

Pourtant, nos généreuses démarches n'avaient pas été complètement sans effet. On peut dire que c'est grâce à elles, que tout vestige, des anciennes libertés polonaises, n'avait pas entièrement disparu. Que restait-il, en fin de compte de ces libertés ? L'oukase du 12 novembre avait presque consacré la ruine de l'industrie polonaise et d'un commerce qui avait pris un essor si brillant. Les plus grandes rigueurs s'appesantissaient sur les provinces russo-polonaiseset d'innombrables familles de la noblesse étaient dirigées sur la Sibérie. « Tous les projets que j'ai annoncés, écrivait Bourgoing, et que le gouvernement du Roi déplorait, seront mis à exécution. » (3)

La Prusse et l'Autriche encourageaient le cabinet de Saint-Pétersbourg, contrairement aux opinions française et anglaise, à substituer des assemblées provinciales aux anciennes formes et Nesselrode ne cachait pas à lord Heytesbury que les voix de ces deux cours « balançaient et neutralisaient celle de la France et de l'Angleterre. » (4)

La Prusse, malgré les promesses qu'elle avait faites, capitulait, en réalité, devant la Russie. C'était l'adoption du système d'entente qui devait, malgré quelques nuages, aboutir à une intimité presque com-

(1) Bourgoing à Sébastiani, 9 novembre 1831.
(2) Lord Heytesbury à Palmerston, 1er octobre 1831.
(3) Bourgoing à Sébastiani, 14 décembre 1831.
(4) Bourgoing à Sébastiani, 19 décembre 1831.

plète et amener, en 1870, l'abstention de la Russie. Cette union, brisée en 1891, démontra la continuité des vues de la politique prussienne qui engendra de cruels mécomptes pour la France (1). En cette circonstance la voix de l'Angleterre avait été faible et nous en étions fort déçus. « L'ambassadeur d'Angleterre, écrivait Bourgoing le 14 décembre, vient enfin de recevoir des instructions : il lui est recommandé d'insister sur les mêmes points que ceux qui m'ont été prescrits. Ses instructions ne lui permettent, toutefois, pas de se joindre aux instances que j'ai faites, même en faveur des auteurs de sanglants attentats, que j'avais conseillé de laisser échapper. »

Il faut d'ailleurs reconnaître que si une certaine presse avait mené en Angleterre une ardente campagne en faveur des Polonais, le gouvernement n'avait guère rencontré d'appui dans le parlement et ce gouvernement, parlementaire par essence, pouvait bien difficilement lutter contre de telles tendances. (2)

(1) Pour juger complètement de la question, il est nécessaire de rappeler que les circonstances rendaient presque impossible à la Pologne de se reconstituer. Il eût fallu pour cela que se brisât l'alliance des trois puissances qui s'étaient partagé ses dépouilles. Il eût fallu que l'accord de la France et de l'Angleterre fût assez puissant pour détacher de la coalition l'Autriche. Une Triple-Alliance, ainsi constituée, pouvait seule lutter contre la Russie et la Prusse. Or, l'Angleterre, pressentie à ce sujet, refusa catégoriquement d'entrer dans ces vues. D'ailleurs, le Gouvernement britannique était alors bien décidé à ne pas aider la France à trouver un point d'appui dans l'Europe orientale. Les choses, depuis lors, ont bien changé !

(2) A ce sujet, le *Morning Herald* tenait le langage suivant, qui exposait bien la situation : « La conduite de notre gouvernement n'a pas été ce que nous aurions désiré, mais probablement notre sympathie pour les Polonais nous eût entraînés au delà des bornes de la prudence et les ministres, peut-être, ont eu raison. Les Polonais, toutefois, ne peuvent dire que leurs agents, en Angleterre, leur aient fait concevoir des espérances mensongères. Les ministres ont déclaré franchement à ces agents qu'il leur était impossible d'intervenir avec espoir de succès. Ils n'ont pas fait, eux, de discours au Parlement pour faire naître des espérances qui ne devaient pas porter de fruits... Il est probablement trop tard maintenant pour que M. Casimir Périer et ses collègues puissent réparer les maux qu'a causés leur inconséquence. » (Extrait cité par la *Quotidienne* du 25 août 1831).

***

A la fin de l'année 1831, le ministère Périer avait pu, malgré tant de traverses, malgré les obstacles que lui opposaient sans cesse La Fayette et ses amis, (1) se maintenir en selle ; il n'était pas encore au bout de ses peines. Dans le midi de la France, le parti de la légitimité était puissant, organisé sous des chefs résolus et énergiques. Les préfets de cette région étaient pour la plupart sincèrement ralliés au gouvernement ; mais ce n'était « qu'en se plaçant dans une attitude de prudence, qu'ils parvenaient péniblement à maintenir l'ordre et la tranquillité. » (2) Le parti bonapartiste n'était pas non plus sans causer quelque préoccupation à Casimir Périer. Celui ci avait eu vent par plusieurs gouvernements étrangers, par l'Autriche surtout, de certains plans de bouleversement attribués à des personnalités marquantes de ce parti, et on avait pu prendre à Paris quelques précautions.

La loi sur la pairie avait été pour le gouvernement une source de déboires et de luttes. L'opinion populaire avait, depuis longtemps, condamné l'hérédité de la pairie, et les ministres avaient regardé cette cause comme perdue. Ils n'avaient pas voulu, dans l'intérêt du maintien de l'ordre, en faire une question de cabinet. A la Chambre haute elle-même, Casimir Périer et le Garde des sceaux n'avaient pas craint d'élever la voix pour les raisons impérieuses qui leur semblaient commander l'abolition de l'hérédité. Sacrifice pénible, mais exigé par les difficultés de l'heure ! A 33 voix de majo-

(1) « Il y a peu de jours que M. de La Fayette a dit à l'un de ses amis : « Nous arriverons avec le temps, n'en doutez pas, au Ministère. On nous supposait l'intention de faire une guerre d'agression, mais les circonstances ont changé depuis ; nous n'avons plus besoin de provoquer la guerre, nous pouvons nous déclarer pacifiques maintenant ». Et comme on demandait à La Fayette s'il se chargerait de la direction du nouveau ministère : « Oh ! non, fut sa réponse, cela déplairait trop aux Cabinets étragers, mais mes amis seront Ministres, je leur donnerai des conseils. et mon influence sera toute puissante ». Apponyi à Metternich, 9 décembre 1831.

(2) Apponyi à Metternich, 13 octobre 1831.

rité, alors que l'on ne comptait que sur 8 ou 10, la Chambre haute, à la suite d'une « fournée de pairs », qu'on lui avait donnée en gage, avait consommé le sacrifice Elle escomptait qu'une pareille abnégation exercerait une influence salutaire sur la Chambre élective et calmerait son ardeur belliqueuse. C'était un sentiment louable, mais sans beaucoup d'action, peut-être, sur une assemblée aussi turbulente, aussi volontaire. Des événements prochains allaient apporter de profondes désillusions.

Les querelles anti-religieuses qui s'étaient produites sur tant de points de la France, depuis 1831, se manifestaient en pleine Chambre des députés, ce que ne manquaient pas de relever les gouvernements étrangers.

La loi sur le divorce, venait d'être présentée, et Pozzo en augurait ainsi : « Dans un pays presque entièrement catholique et où il existe un clergé nombreux, la faculté accordée aux tribunaux civils de dissoudre le mariage produira des collisions dans toutes les circonstances où l'intervention des prêtres était requise. »

La Chambre avait également passé simplement à l'ordre du jour sur une proposition relative à l'observation du dimanche. Ces faits offraient matière aux agents étrangers de nous cribler d'allusions ouvertes ou discrètes, et les souverains y prêtaient l'oreille.

On signalait en Allemagne, dans maintes provinces, surtout dans les petits états de l'ouest, une certaine fermentation encore exploitée contre nous par les ambassadeurs étrangers.

Certes, elle existait depuis longtemps en germe, mais les relations entre les comités directeurs révolutionnaires des deux pays étaient si fréquentes qu'elles se trahissaient.

La France allait pourtant recevoir une compensation à tant de peines, dans le commencement d'exécution d'une mesure à laquelle elle avait ardemment travaillé : celle du projet de désarmement.

Le 1er novembre, Apponyi annonçait à Périer que l'Autriche faisait un commencement d'exécution « en renvoyant dans leurs foyers plus de 100.000 hommes, ce qui diminuait de cette masse imposante l'effectif de l'armée autrichienne. » (1)

(1) Apponyi à Metternich, 1er novembre 1831.

Périer avait salué avec une vive satisfaction cette initiative. En France, le désarmement était également commencé, des places fortes avaient été dégarnies et des congés donnés ; malheureusement les troubles de Lyon (1) et de quelques départements du midi avaient fait suspendre momentanément ces mesures bien que les ambassadeurs d'Autriche, de Russie, de Prusse et d'Angleterre aient reçu, en principe, de leurs gouvernements respectifs l'autorisation de signer le protocole de désarmement (2). La suspension de ces mesures s'imposait, non seulement à cause de nos troubles intérieurs, mais aussi des sombres éventualités qui pouvaient être envisagées par suite de la résistance de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche de ratifier le traité du 15 novembre.

(1) On sait en quoi consistèrent ces troubles, suscités par la réduction des salaires, le chômage, et qui à Lyon firent prendre les armes à 80 mille ouvriers, auxquels on ne pouvait opposer que mille hommes d'infanterie de ligne et 250 dragons, d'après les témoignages les plus véridiques. Malgré cela, l'ordre se rétablit promptement; mais ce fut un prétexte nouveau pour les diplomates étrangers de nous lancer leurs traits, d'autant mieux que des placards révolutionnaires avaient été affichés dans certaines rues, et, qu'à Strasbourg, on redoutait des menées bonapartistes de la part du général Lallemand. « Périer, le seul qui ait quelque pouvoir, est sans cesse attaqué, harcelé avec une malignité et une violence sans égales ; son caractère ferme, mais irritable, lui fait quelquefois manquer de prudence ou de patience... Le roi a peu de pouvoir par la Constitution ; il n'en a aucun qui dérive de sa considération personnelle. Il est difficile de tomber plus bas qu'il n'est dans l'estime et le respect du public. » Ainsi parlait Pozzo. Il est vrai qu'à cette heure, il était tout à fait aigri par l'arrivée à Avignon, Châteauroux et même à Paris d'un assez grand nombre de Polonais, et par les « observations critiques » de Périer sur les mesures prises en Russie à l'égard des Polonais (Pozzo à Nesselrode 16-28 novembre et 18-30 novembre 1831).

(2) En fait, les forces de la Russie n'avaient pas dépassé celles du temps de paix. Il ne pouvait donc être question que de les réduire ; de fort peu, mais il plaisait, néanmoins, au Tsar « de se prêter à un acte qui avait pour but *d'affermir la paix générale*, de constater les *rapports d'union et de bonne harmonie heureusement établis entre les Puissances, de proclamer itérativement l'indépendance des Etats fondée sur le maintien des traités* ». (Nesselrode à Pozzo, 25 novembre 1831).

— Le Tsar affirmait encore plus son approbation : Un oukase du 6 décembre accordait un congé définitif à tous les soldats qui, au 1er janvier 1832, auraient accompli 20 ans de service dans la garde et 23 dans l'armée (dépêche de Nesselrode à Pozzo en date du 20 décembre 1831).

Le 29 décembre, Périer faisait, en effet, aux ambassadeurs cette déclaration que Apponyi rapporta aussitôt à Metternich : « Il regardait l'effet d'un désarmement général comme paralysé et sans valeur dans l'opinion, aussi longtemps qu'une des questions les plus importantes et les plus décisives dans l'intérêt du système politique européen resterait ouverte et sujette à des chances imprévues. Il nous a dit que le désarmement réel avait déjà commencé à être mis à exécution en France, que des places fortes avaient été désarmées et des congés nombreux donnés, que les troubles de Lyon et de plusieurs autres départements du Midi avaient néanmoins fait suspendre momentanément ces mesures. » (1)

C'était une question de prudence de la part de la France qui se voyait aux prises avec une nouvelle difficulté, suscitée encore par les cours de l'Europe centrale, celle de la démolition des forteresses belges.

On sait que le traité du 14 décembre 1831, intervenu entre les quatre grandes puissances et la Belgique, en dehors de la France, avait stipulé la démolition de Menin, Mons, Ath, Philippeville et Marienburg. Les Belges s'étaient engagés à entretenir les autres places. La conférence de Londres avait convenu de leur remettre quelques millions, reste des sommes consacrées en 1815 à élever des forteresses contre nous. Le cabinet français avait déjà consenti à la

(1) Apponyi à Metternich, 30 déc. 1831. — La France était tenue à d'autant plus de prudence que les quatre autres grandes puissances n'abandonnaient pas leur système de suspicion. C'est ainsi, qu'en Prusse, on assurait que, contrairement au texte du traité du 20 nov. 1815, nous nous occupions de relever les fortifications d'Huningue. Sébastiani l'avait nié, « avec une extrême irritation » à la suite de la démarche d'Apponyi (1). Les dénégations de Périer n'avaient pas été moins formelles ; il marquait aussi son étonnement du nouveau concert des quatre grandes puissances dans cette affaire qui prenait ainsi de « l'importance et une couleur de méfiance et de surveillance en même temps qui ne pouvait être que peu agréable au gouvernement français (2). »
— Mais non contents des explications de celui-ci, les représentants à Paris des quatre grandes cours firent partir pour Francfort le baron de Koller qui constata, après enquête, la parfaite inanité de ces bruits.

(1) Apponyi à Metternich, 28-29 novembre 1831.
(2) *Idem*, *idem*.

démolition des trois premières places. Quant aux deux autres, l'accord semblait possible, bien qu'elles ne puissent être comptées parmi les forteresses érigées aux frais des quatre cours, si le roi Léopold croyait devoir les raser. Mais ce que Casimir Périer ne pouvait admettre, c'était le droit permanent de surveillance que les quatre puissances voulaient s'arroger sur les forteresses qui seraient conservées en Belgique, l'indépendance du roi Léopold devant être complète à cet égard.

Talleyrand lui-même n'avait connu le traité qu'après coup. La thèse de la France était celle-ci : la souveraineté de la Belgique étant reconnue maintenant, les stipulations des traités de 1815 ne sauraient lui être applicables. Les puissances ne pouvaient donc s'arroger sur le nouvel état aucun droit de surveillance. Dans un moment d'humeur, Périer avait été jusqu'à dire à lord Granville : « Eh bien ! la France cédera tout aussi peu sur cette question ; elle ne saurait l'accepter dans des formes aussi offensantes. » (1) Mais ne pouvait-on considérer que, de la part des puissances, ce litige constituait une question « d'obligeance et de condescendance » (2) vis-à-vis de la France qui n'avait pas, à cet égard, un droit positif ? C'est ce que faisait observer Talleyrand qui, voyant l'horizon s'assombrir en Italie, pensait à aplanir cette difficulté. La France avait un intérêt trop grand à la démolition de ces forteresses pour ne pas se prêter à certaines concessions opportunes.

N'y avait il pas, peut-être, au fond de cette affaire, des forteresses une intrigue belge ?

L'état de l'Italie n'était pas fait pour rasséréner les esprits. Dans les trois légations de Bologne, Forli et Ravenne, l'anarchie continuait à régner. Le 4 novembre, le cardinal Bernetti avait adressé une note au comte Lutzow, ambassadeur d'Autriche, où il dépeignait la situation sous les plus sombres couleurs. De son côté, le comte de Sainte-Aulaire parlait « de l'audace croissante des factieux et de l'impuissance dans laquelle se trouvait le gouvernement pontifical de la réprimer au moyen de ses propres forces. » (3) « Nous sommes

(1) Apponyi à Metternich, 30 décembre, 1831.
(2) Talleyrand à Sébastiani, 22 décembre 1831.
(3) Apponyi à Metternich, 29 novembre 1831.

prêts, disait Sébastiani à Apponyi (1), à faire une démarche commune avec vous et avec les puissances qui ont été représentées à la conférence de Rome et à employer un langage sévère et énergique pour condamner hautement l'état de révolte auquel sont livrées les légations et pour déclarer que nous sommes fermement décidés à le faire cesser et à rétablir l'ordre et l'obéissance du souverain légitime dans ces provinces... Le prince de Metternich, connaissant parfaitement le véritable état de choses dans les provinces non soumises encore de l'état pontifical, et pouvant par lui-même aviser aux moyens les plus efficaces de les ramener à l'obéissance et à la soumission, j'attends avec confiance qu'il veuille proposer lui-même la ligne de conduite à suivre et les démarches à faire pour atteindre avec succès et avec promptitude ce but tant désiré... Nous sommes décidés à parler avec force, à repousser les insinuations quelconques de la propagande, à insister sur la soumission complète et non conditionnelle des sujets révoltés et à établir le point de départ de la reconnaissance, dans toute leur étendue, des droits de souveraineté du Saint-Père. » (2)

Le gouvernement pontifical venait de conclure, par l'entremise des maisons Rothschild, Torlonia et de trois maisons anglaises, un emprunt d'environ onze millions de francs. L'Autriche, dont l'intervention dans ce contrat avait contribué à en amener l'heureuse solution, se flattait qu'il permettrait, sinon de mettre fin à l'anarchie dans les états romains, du moins d'améliorer la situation. Mais on sentait bien que le concert des grandes puissances s'imposait pour faire rentrer tout dans l'ordre. Une conférence des ambassadeurs d'Angleterre de Prusse, d'Autriche et de Russie, tenue dans le courant de décembre sous la présidence de Périer, convint que les représentants des puissances, à Rome, amèneraient le Saint-Siège à leur adresser un exposé complet de la marche qu'il avait suivie pour rétablir l'ordre dans les légations et des mesures qu'il avait adoptées pour se conformer au système d'indulgence, de réformes et d'amélioration conseillé par la conférence : qu'en réponse à cet exposé,

(1) Apponyi à Metternich, 29 novembre 1831.
(2) *Idem*, *idem*.

les mêmes représentants, prenant acte des améliorations effectuées et promises, exprimeraient, au nom de leurs cours, la désapprobation de la conduite des agitateurs, dans la forme la plus propre à agir sur leur esprit.

Il est vrai que Périer avait émis la proposition, qu'en cas d'échec des tentatives pontificales pour ramener l'ordre, la France pourrait appuyer également par les armes une intervention armée de l'Autriche. « *Le mode de cette participation devra être concerté entre l'Autriche, le Saint-Siège et la France*, et nous aurions grand soin d'y respecter et ménager toutes les positions. » disait Périer à Apponyi le 29 décembre (1). Mais Apponyi, soutenu par les autres ambassadeurs, s'était vivement élevé contre cette prétention de la France. Il estimait qu'elle manquait de valeur pratique, et que son application, au lieu de résoudre la question, ne ferait que la compliquer davantage. On voit combien la susceptibilité de l'Autriche était encore grande. Tout ce qui pouvait toucher à une intervention française, même aussi légitime, éveillait à l'extrême les préventions des puissances contre nous. Nous étions toujours leur point de mire, même lorsque nos intentions étaient droites et loyales.

L'année 1832 allait voir surgir en Italie les plus graves complications. Il faudra toute la maîtrise et la souplesse de Périer pour que le gouvernement français s'en tirât à son honneur.

(1) Apponyi à Metternich, 29 décembre 1831.

CHAPITRE XII

Vers la solution des affaires de Belgique. — Expédition d'Ancône. — Mouvements insurrectionnels en France. — Résolutions de la Diète germanique à l'égard des états confédérés. — Complications en Orient. — Entrevue de München-Grœtz. — Symptômes de détente générale.

L'année 1831 s'était terminée en laissant plus compliquées et plus difficiles encore qu'au début du gouvernement de Juillet les questions qui agitaient l'Europe. Tout portait à croire que le refus de la Russie de ratifier le traité du 15 novembre serait imité par l'Autriche et la Prusse.

Ainsi se trouvait retardée, pour un temps dont on ne pouvait pré voir la durée, l'œuvre de pacification que la France avait espéré pouvoir accomplir et dont elle escomptait les avantages. Après tant de protestations de réconciliation générale, l'Europe conservait une attitude de plus en plus belliqueuse. Désarmera-t-on, ou armera-t-on de plus bel e? Telle était la question qui se posait au commencement de cette année 1832 qui devait être si fertile en événements. Il n'apparaissait pas, même aux plus optimistes, que le moment était proche où les peuples seraient allégés de l'apparat militaire qui absorbait leurs ressources.

Pour soutenir cet écrasant fardeau, les rois empruntaient ; et l'inquiétude des capitalistes provoquait de continuelles perturbations de la rente sur les marchés européens.

A tous ces embarras, s'ajoutaient ceux suscités par les querelles des partis qui, eux non plus, ne désarmaient pas.

A travers les polémiques les plus violentes, la presse constitutionnelle s'entendait cependant avec la presse républicaine sur un point : toutes deux, pour des raisons opposées, reprochaient au gouvernement de Juillet de n'avoir pas porté ses fruits.

Voici le tableau que Pozzo traçait, pour Nesselrode, de l'état intérieur de la France, et le jugement peu flatteur qu'il portait sur Louis-Philippe :

« Les affaires intérieures se traînent au milieu des inquiétudes et des alarmes de tout genre... Si la conviction de la paix donnait un terme à ces incertitudes, il serait plus facile au gouvernement, malgré sa faiblesse, de contenir la turbulence démagogique...

« La Chambre des députés vient de voter la loi qui fixe la liste civile. Les débats en ont été amers pour le Roi, mais il a obtenu assez d'argent, ce qui est pour lui la première des consolations. Si on ajoute à ces 12 millions [que la Chambre venait de voter] les anciens apanages et sa fortune particulière, qui lui ont été conservés, le million voté pour son fils et les biens qui se sont accumulés par tant de successions dans cette maison, il réunira environ 22 millions par an, dont il thésaurisera au moins la moitié, parce que l'avarice est sa passion dominante, malgré tous les torts qu'elle cause à sa considération politique... » (1)

Les considérations de Pozzo sur les questions intérieures donnent également une juste idée des embarras que rencontrait Louis-Philippe et de la manière dont lui et son ministre les abordaient suivant les particularités de leurs caractères très scrupuleusement observés par l'ambassadeur russe :

« ...Les ministres voudraient gouverner et conserver la paix. Leurs adversaires tentent de se mettre à leur place et de déclarer la guerre. Nonobstant les dispositions pacifiques du Roi et de son cabinet, l'un et l'autre n'osent, cependant, se séparer du principe révolutionnaire dont ils émanent. Ainsi, lors même qu'ils combattent pour ne pas tomber dans l'excès, leur force est paralysée par la position fausse où ils sont placés, qui ne leur permet pas de s'élever à outrance contre les suites naturelles du mal qu'ils ont fait et les réduit à ménager les obstacles qu'ils opposent à celui que d'autres voudraient faire encore.

« Périer n'est point complice de la propagande, mais il ose à peine la désavouer. Il ne veut pas la guerre. Cependant, après avoir

(1) Pozzo à Nesselrode, 3-15 janvier 1832.

sollicité le désarmement, il diffère d'en signer la promesse formelle parce qu'il craint qu'on ne l'accuse de renoncer aux moyens de se faire craindre par les puissances étrangères.

« Doué de talents naturels et, en général, d'un caractère honorable, il vit dans une frayeur continuelle d'être soupçonné de trop de tolérance ou de condescendance envers les puissances étrangères et de ne pas faire assez respecter le nom français... Sa vivacité et souvent sa violence éclatent dans cette position critique et malgré qu'on puisse, jusqu'à un certain point, répondre de ses intentions habituelles, il n'est personne qui oserait se rendre garant de ses résolutions soudaines et même de celles qu'il est capable de prendre pour faire servir sa popularité à soutenir son orgueil. Dès qu'il arrive un incident qui oblige l'un ou l'autre Etat à se prêter quelque secours mutuel, il se plaint qu'on le met dans l'embarras et qu'on donne des armes à l'opposition ; il prédit et menace même de grands malheurs et veut intervenir dans ces démêlés intérieurs, quoiqu'il sache qu'ils sont provoqués par cette même opposition qui travaille à le détruire, mais dont il voudrait émousser les traits en la ménageant aux dépens de l'Europe monarchique... »

Après avoir indiqué les raisons de solidarité qui unissaient, pour la conservation de leurs ministères réciproques, les cabinets de lord Grey et de Casimir Périer, Pozzo conclut à l'égard de ce dernier : « Tel est le premier ministre avec lequel l'Europe légitime s'escrime depuis environ un an pour conserver la paix. Il n'y a nul doute que sans l'appel de ce personnage au pouvoir la guerre aurait éclaté. »

Le roi Louis-Philippe est, par le ministre russe, assez durement malmené ;

« ... Il peut arriver des événements qui le portent à céder et à justifier sa faiblesse en la cachant sous le voile du patriotisme : *Roi à la tête d'intitutions républicaines*, il a une existence impossible à définir. C'est une anomalie qui dure parce que rien n'est prêt pour lui être substitué : mais tous les partis le défient et le menacent... » (1)

En face de ce tableau, il est intéressant de placer celui que Apponyi mettait sous les yeux de Metternich :

(1) Pozzo à Nesselrode, 23 janvier — 4 février 1832.

« Depuis l'abolition de l'hérédité de la pairie, qui a frappé cette institution, dernier faible boulevard de l'aristocratie française, d'un coup mortel, la faction républicaine a relevé sa tête audacieuse et elle a fait d'immenses pas dans son entreprise de subversion et de dissolution sociales. La royauté est maintenant devenue l'objet de ses attaques ouvertes les plus acharnées... La royauté, traînée dans la boue par la discussion scandaleuse de la liste civile, la protestation des 164 contre la qualification de *sujets*, enfin le procès de la société des *Amis du peuple* et le discours séditieux que vient de prononcer le sieur Raspail, président de ce club, sont autant de symptômes effrayants de l'audace croissante du républicanisme. M. Casimir Périer qui, comme Votre Altesse l'observe avec tant de vérité, est la seule tête qui exerce encore le pouvoir en France, pourra-t-il continuer à lutter avec succès contre cette masse d'obstacles et d'éléments destructifs ? Pourra-t-il, en établissant son point de départ de la révolution, parvenir à atteindre un but d'ordre et de stabilité ? C'est une question qu'on s'adresse tous les jours en tremblant. Dans chaque session de la Chambre des députés, on voit une minorité radicale opprimer et menacer d'entraîner une majorité faible et timide.

« M. Casimir Périer nous disait l'autre jour, dans une conférence où il venait de réunir les représentants des quatre cours : « *Le gouvernement en France n'est jamais tué par les partis ennemis, il l'a été constamment par ses amis.* Nous périrons, non par les carlistes ou les bonapartistes, mais par les ultras libéraux. »...

« La complication des questions de la politique étrangère augmente encore les embarras de la position ministérielle et on conçoit l'irritation qui doit en résulter à l'égard des relations diplomatiques. L'expiration du 15 janvier sans que le traité du 15 novembre soit ratifié par les cinq cours, la question des forteresses non résolue encore, la signature du protocole pour le désarmement ajourné indéfiniment. Comment sortir de ce surcroît d'embarras ajouté à ceux d'une attitude insoutenable dans l'intérieur ? » (1)

(1) Apponyi à Metternich, 12 janvier 1832.

Il est certain que la France n'était pas encore remise de la soudaine commotion qui avait bouleversé ses traditions ; tiraillée dans tous les sens, suspectée par tous les gouvernements, elle en était encore à chercher son équilibre. Il faut convenir que l'Europe ne l'y avait point aidée, tout occupée qu'elle était à se garantir elle-même, et la méfiance sur des intentions qu'on ne cessait de lui assurer pacifiques, revêtait le plus souvent la forme de l'hostilité.

Et malgré tout, preuve manifeste du ressort et de la vitalité admirables de ce peuple assiégé par de si sombres perspectives, non seulement le commerce et l'industrie sortaient du marasme où les avait jetés la révolution de Juillet, mais un immense et efficace effort était parvenu à mettre l'armée sur un pied de guerre imposant ; le matériel de guerre était renouvelé ou complété. Paris, si éprouvé, avait repris son aspect séduisant, sa grâce subjuguant ceux-là mêmes qui réprouvaient le plus les idées dont il était l'ardent foyer.

Il faut, pour se faire une idée exacte de l'intensité de l'animation qui y régnait aux premiers jours de l'année 1832, se rapporter au tableau qu'en traçait Heine (1) :

« Paris, cet hiver, est toujours l'ancien Paris, la belle ville dès merveilles qui sourit avec tant de grâce au jeune homme et console doucement le vieillard... On rit, on danse, partout éclate la plaisanterie légère, la moquerie la plus gaie, et, comme nous sommes en carnaval, beaucoup se déguisent en doctrinaires, se griment la figure avec un pédantisme à mourir de rire. »

Sous ces dehors rassurants, l'angoisse se décelait pourtant dans les réunions, les salons où l'embarras de la diplomatie touchant les affaires belges était commenté et discuté.

On n'ignorait pas que la Russie avait désavoué ses plénipotentiaires à Londres et pressait sur les cabinets de Vienne et de Berlin, qui demeuraient hésitants ; les complications survenues dans cette négociation inquiétaient les esprits. Apponyi rapportait à Metternich la conversation qu'il avait eue à ce sujet avec Casimir Périer à l'issue d'une audience du corps diplomatique.

« L'empereur de Russie, m'a-t-il dit, joue le sort de l'Europe. Il

(1) Heine. *De la France* (1832).

ne craint pas d'embarrasser et de compromettre toutes les positions; il entraîne la Prusse dans une voie déloyale ; ce cabinet qui avait déclaré d'une manière positive et solennelle à Londres, à Paris et à La Haye qu'il donnerait sa ratification au traité, emploie maintenant le raisonnement argutieux que le refus d'une des puissances de ratifier lui faisait regarder le traité comme nul et non avenu... L'Angleterre marchera avec nous ; elle est fermement résolue de ratifier ; nous sommes dans notre bon droit et à l'abri de tout reproche... Je vois bien que l'Empereur veut depuis longtemps la guerre ; et que, trop faible pour la faire seul, il a l'intention d'y entraîner les autres puissances... »

Apponyi concluait : « Il me semble que, dans le moment actuel, nous devons attacher une haute valeur à éviter tout ce qui pourrait troubler, ne fût-ce que momentanément, nos bonnes relations avec la France et à prévenir surtout le résultat qui découlerait immédiatement d'une *union plus étroite entre la France et l'Angleterre* (1).

En attendant, lord Palmerston prévenait lord Heytesbury que le protocole restait ouvert pour permettre aux plénipotentiaires de Prusse d'Autriche et de Russie, d'attendre l'autorisation de leurs gouvernements pour l'échange des ratifications.

« Le plénipotentiaire prussien est déjà en possession de la ratification de son souverain, mais il ne l'échangera que lorque les plénipotentiaires des autres puissances auront le droit de le faire. J'ai de bonnes raisons pour croire que les plénipotentiaires autrichiens sont dans les mêmes conditions, et que si les ratifications de la Russie arrivaient ces deux puissances traiteraient de suite. » (2)

A Berlin, Bresson rappelait à Ancillon que M. de Bulow, à Londres et M. de Werther, à Paris, avaient promis formellement la ratification pleine et entière du traité du 15 novembre, par la Prusse.

Ancillon louvoyait, se retranchait derrière un ajournement pendant lequel la Prusse, disait-il, mettrait tout en œuvre pour éclairer

(1) Apponyi à Metternich, 3 janvier 1832.
(2) Palmerston à Heytesbury, 31 janvier 1832.

le Tsar. Le ministre d'Angleterre secondait les efforts du nôtre pour amener le cabinet de Berlin à abandonner cette conduite « louche et équivoque. » (1)

A ce moment, un courrier russe se rendant à La Haye passa par Berlin où il laissait entendre que sa mission près du roi de Hollande était toute de conciliation. Il était permis d'en douter, car la politique de Pétersbourg n'apparaissait pas plus franche que celle de Berlin et on n'ignorait rien des sentiments intimes du Tsar pour ce qui touchait la résistance du roi Guillaume aux décisions de la conférence de Londres.

Nesselrode s'ingéniait aussi à calmer les alarmes de Bourgoing. « Le cabinet prussien, disait-il, nous a mal compris en prenant pour un refus un simple ajournement. Tout s'arrangera, soyez-en sûr... Le roi des Pays-Bas s'est vu enlever la plus belle partie de ses Etats, c'est bien le moins que nous formions des vœux pour qu'on n'ajoute pas de clauses qui grèvent d'une servitude onéreuse les provinces qu'on lui laisse. » (2)

La Russie, affirmait-il, a le plus grand désir de voir s'aplanir des difficultés qui la forcent à ajourner sa ratification et espérait qu'il arriverait de Londres ou de La Haye quelque combinaison admissible. Toutefois, il apportait cette restriction : « Nous sommes décidés à ne reconnaître le roi Léopold que lorsque le roi des Pays-Bas l'aura lui-même reconnu. »

C'est avec amertume que les feuillets belges relataient les ménagements dont le roi Guillaume devenait l'objet :

« On sait que les destinées de l'Europe sont maintenant dans sa main. On le flatte pour l'engager à mollir, à se relâcher sur quelques points de ses justes prétentions. Cependant, on ne se dissimule pas, qu'appuyé comme il est par la Russie et presque certainement par les deux autres cours du Nord, il restera inflexible et persistera avec fermeté à réclamer son droit. » (3)

Quant à l'Autriche, depuis la chute de Varsovie, elle avait témoigné au Tsar une condescendance contrastant avec l'aigreur qui, pen-

(1) Bresson à Sébastiani, 3 janvier 1832.
(2) Bourgoing à Sébastiani 1er janvier 1832.
(3) Extrait de la *Quotidienne*, 8 janvier 1832.

dant la dernière guerre contre la Turquie, présidait aux relations des deux cours. Son hésitation à donner sa ratification au traité du 15 novembre apparaît à Maison « comme une nouvelle preuve de l'extrême déférence avec laquelle on reçoit à Vienne l'impulsion donnée par le cabinet de Saint-Pétersbourg. » (1) On pouvait conclure que, divisées sur certains points, les trois cours du Nord s'entendaient cependant sur les grandes questions européennes. Elles voulaient avant tout se concerter et s'unir contre l'ennemi commun : la révolution,dont elles plaçaient le foyer en France. Cette résistance n'entamait pas, cependant la volonté du cabinet des Tuileries qui exigeait l'effet du traité du 15 novembre.

Il estimait, en outre, qu'en fléchissant sur le point qui visait les places fortes, il eût donné une sanction tacite au système de 1815. « Nous ne pouvons, déclarait Casimir Périer à Talleyrand, renoncer à soutenir que la fondation, l'indépendance et la neutralité de l'Etat belge étant une œuvre commune à la France et aux autres cours, celles-ci n'ont aucun droit à contracter en dehors de nous, avec cet Etat,sans altérer son caractère de puissance neutre, un acte engageant sous un point de vue quelconque l'avenir politique de ce même Etat... La France a compris que, depuis que la neutralité de la Belgique avait été proclamée, la propriété des places fortes et le droit d'en disposer étaient nécessairement dévolues à ce pays ; mais elle a compris également que s'il convenait au roi Léopold de démolir telle ou telle des forteresses construites et armées en 1815 aux frais des quatre cours, cette résolution pouvait donner lieu à une négociation entre elles et lui. » (2)

Le ministre terminait cet exposé en protestant qu'il était inébranlablement décidé à repousser tout ce qui rappellerait un passé désavoué par la France, et qu'il fallait, de toute nécessité, que le traité des places fortes fût annulé.

Talleyrand multiplia ses démarches à Londres et communiqua bientôt au cabinet français une note qui était tout ce qu'il avait pu obtenir concernant le traité des places. Il exposait qu'il é'ait impossible

(1) Maison à Sébastiani, 12 janvier 1832.
(2) Périer à Talleyrand, 3 janvier 1832.

que les plénipotentiaires revinssent sur un acte qu'ils avaient déjà envoyé à leurs cours, et s'attachait à démontrer que la convention du 14 décembre avait été conçue dans le même esprit que le protocole du 17 avril dont le gouvernement du Roi s'était montré satisfait.

Cette note qui, en réalité, ne modifiait rien, contenait cependant une phrase d'une appréciable importance : les plénipotentiaires déclaraient, en effet, que leurs cours entendaient rester parfaitement unies à la France.

Talleyrand accompagnait l'envoi de cette note de réflexions qui démontraient son ardent désir que rien ne vînt troubler nos bonnes relations avec l'Angleterre : « Je le répète encore aujourd'hui avec toute la force dont je suis capable ; plus nous avons des raisons de croire que la Russie a des intérêts trop différents des nôtres, plus nous devons nous rapprocher de l'Angleterre. Avec l'Angleterre, la France, offensivement et défensivement peut tout. Je vous conjure de ne pas perdre de vue cette vérité que je regarde comme renfermant toute notre politique actuelle. A aucune époque de notre histoire, la France n'a eu l'avantage que ce nouveau système peut lui donner. Il fera la gloire et la sûreté de notre nouvelle dynastie. La France et l'Angleterre marchant dans un accord intime imposeront toujours à l'Europe et vaincront beaucoup de résistances...

« Il est possible qu'on vous dise que la Russie ne serait pas éloignée de chercher, dans de nouvelles combinaisons, le moyen de rétablir ses anciens rapports avec la France. Ne cédez pas, Monsieur, à cette considération, IL FAUDRA BIEN DES ANNÉES POUR QUE LA RUSSIE OUBLIE L'ADHÉSION MORALE que la France entière a donnée aux événements de Pologne. Ce que veut la Russie, c'est de nous séparer de l'Angleterre, et les autres puissances, qui vont cependant bien avec nous, ne seraient pas fâchées de nous voir nous affaiblir en restant seuls ; car elles savent bien que, pendant tout le temps que les deux gouvernements resteront unis, leur influence dans les affaires politiques de l'Europe ne sera plus ce qu'elle a été depuis quinze ans... (1) »

Casimir Périer, malgré la note des plénipotentiaires et les explications de Talleyrand, persistait à ne pas consentir aux traités des places

(1) Talleyrand à Casimir Périer, 4 janvier 1832.

fortes. Lord Heytesbury informait lord Palmerston que Nesselrode l'avait entretenu des difficultés qu'il rencontrait avec la France : « Le général Pozzo a informé son gouvernement que M. Périer était si irrité, et particulièrement contre l'Angleterre, par la convention ayant trait aux forteresses, qu'il a envoyé son frère à Londres pour déclarer que, si la France n'était pas admise à prendre part à la convention, il ne consentirait jamais à ratifier le traité belge ». (1)

L'incertitude où on se trouvait en ce qui concernait les forteresses aigrissait les rapports avec Londres, et rien n'indiquait une solution prochaine. Talleyrand en imputait la faute à la France et ne le dissimule pas dans sa correspondance *intime* : « Les grandes et principales difficultés dans cette question ne sont venues ni de la Belgique ni de la Hollande, mais bien de la France elle-même qui veut toujours embrouiller les affaires par ses doubles intrigues ».

Les cours de Berlin et de Vienne ne paraissaient pas attacher une importance très grande à la conservation ou à la démolition des places de Philippeville et de Marienbourg, et n'approuvaient pas le secret du traité conclu avec le roi Léopold pour la démolition des forteresses.

Talleyrand revint à la charge en développant d'autres raisons militant en faveur d'une acceptation : la résistance de la France ferait, disait-il, le jeu de la Russie qui ne chercherait qu'à créer autour d'elle des complications. En outre, l'obstination du cabinet français pourrait altérer fâcheusement la cordialité de ses rapports avec celui de Londres. Quelle serait alors la politique de ce dernier ? « Je voyais dans une intelligence bien établie avec l'Angleterre tous les avantages réunis, l'Europe maintenue dans une paix profonde, notre politique prenant un essor qu'elle n'a pas encore eu jusqu'à ce jour ... L'Empereur, lorsqu'il rêva le partage du monde, voulait le faire avec l'Angleterre. Ce n'est qu'après avoir été repoussé par elle qu'il tourna ses vues vers la Russie avec laquelle il n'a pas pu l'effectuer... Le gouvernement du Roi peut néanmoins adopter tout ce qu'il y avait de grande et haute politique dans ce premier plan en formant avec l'Angleterre une union étroite et imposante ; mais je le répète, avec un sentiment d'inquiétude que je ne peux pas vaincre,

(1) Lord Heytesbury à lord Palmerston, 4 février 1832.

ce résultat auquel nous sommes arrivés me semble gravemen- compromis si nous nous écartons de cette puissance dans un moment décisif pour le règlement des affaires de la Belgique... » (1)

Talleyrand craignait si fort que cette question du règlement des affaires de Belgique ne réagît défavorablement sur nos relations avec l'Angleterre qu'il pensa un moment venir en France pour exposer lui-même ses considérations au Roi ; mais ce voyage eût, dans l'état des choses, jeté quelqu'inquiétude à Londres. Il se décida à envoyer son secrétaire muni de ses précises recommandations. Il est à remarquer que sa lettre à Casimir Périer présente un haut intérêt, non pas seulement par l'importance des idées politiques qu'il y expose, mais encore par la fermeté du ton, parfois même péremptoire, employé pour imposer ses vues.

C'est à ce moment qu'Apponyi fit connaître officiellement à Paris que sa cour, celles de Russie et de Prusse avaient pris la résolution d'ajourner la ratification du traité de Londres. Talleyrand fut avisé d'avoir à profiter de cette circonstance pour essayer de faire de la ratification de la France une condition des changements que le gouvernement du Roi voulait apporter à la convention sur les places fortes de Belgique.

Casimir Périer avait formellement déclaré que le cabinet ne se départirait pas de son attitude touchant une question qui se rattachait pour la France à un objet d'amour-propre.

L'entrevue qu'il eut à ce sujet avec Palmerston n'amena pas le résultat cherché et notre ambassadeur, constatant une certaine froideur dans les réponses du ministre anglais, objurgua de nouveau le cabinet français de céder sur un point qui pourrait « ébranler un système si nouveau qui a pour ennemis tous les ennemis de la France. » (2)

Le parti libéral anglais s'inquiétait de cette situation, et un de ses organes, *The Courier*, disait : « Il est fort à regretter que, dans un moment où le ministère français est obligé de lutter contre des factions intérieures, on fasse courir le bruit qu'il ne trouve pas ici tout

(1) Talleyrand à Périer, 7 janvier 1832.
(2) *Idem*, *idem*.

l'appui auquel il a le droit de prétendre... il n'est que trop évident que, dans le but avoué de maintenir la paix, on fait au parti anti-libéral, chez nous, des concessions tant étrangères qu'intérieures qui ne peuvent être que très préjudiciables aux intérêts des français. » (1)

Pour tâcher de résoudre ces difficultés, le délai fixé pour la ratification du traité du 15 novembre fut prolongé jusqu'au 31 janvier.

En Russie comme en Prusse régnait une grande irritation contre l'Angleterre (2). Palmerston avait, en effet, déclaré que, ce délai passé, si la cour de Prusse ne s'était pas décidée à échanger ses ratifications, « l'Angleterre et la France formeraient une union bilatérale en réservant toutefois aux autres puissances la faculté d'y accéder et se chargeraient de l'exécution du traité du 15 novembre. »

Ancillon affectait de ne voir dans cette déclaration qu'une menace « car, disait-il, une semblable résolution entraînerait une guerre que les trois puissances continentales ne pourraient éviter qu'en répudiant tout sentiment d'honneur et de dignité. » (3)

D'autre part, le maréchal Maison faisait connaître à Sébastiani que l'Angleterre avait fait à Vienne de graves représentations sur les événements pouvant résulter de la non ratification du traité. Metternich qualifiait de « niaiserie » la proposition du cabinet britannique de ratifier sans le concours de la Russie. Néanmoins, il se montrait inquiet et disait au ministre de Hollande récemment arrivé à Vienne : « Croyez-vous que nous irons faire la guerre à cause de vous ? On se tromperait étrangement à La Haye si on avait une telle

(1) *The Courier*. Extrait de la *Quotidienne* du 12 janvier 1832.

(2) Cette irritation se traduisait, chez nombre de diplomates, par des lamentations excessives sur la politique intérieure de l'Angleterre sur laquelle on rejetait toute la cause du mal : « Lord Grey, portant dans le gouvernement toute l'immoralité de son caractère, excite les passions populaires contre cette courageuse et puissante aristocratie qui, depuis plusieurs siècles, a fait la force et la prospérité de l'Angleterre... Cette dernière, absorbée dans le système d'une réforme dangereuse, a donc perdu, en quelque sorte, la tradition des véritables intérêts du pays et provoque aujourd'hui des résultats qui, naguère, auraient excité toute l'animadversion de sa politique » (de Bray au roi de Bavière, 30 janvier 1832).

(3) Bresson à Sébastiani, 1er février 1832.

pensée. Non, certainement, nous ne la ferons pas ; vous pouvez le mander à votre maître. » (1)

Cependant Talleyrand avait réussi à obtenir une seconde note plus satisfaisante au sujet de la question des forteresses.

Aussi, fût-ce avec une satisfaction non déguisée que, au milieu d'un grand bal au ministère de l'Intérieur, notre premier le ministre donna communication aux représentants d'Angleterre, de Prusse, de Russie et d'Autriche de la nouvelle d'une déclaration signée par les quatre cours qui terminait la question des forteresses d'une manière entièrement satisfaisante pour la France.

La déclaration, en maintenant du consentement de l'ambassadeur de France à Londres, la démolition des cinq forteresses : Mons, Ath, Menin, Philippeville et Marienbourg, reconnaît l'inviolabilité de la neutralité et de l'indépendance de la Belgique, et elle n'applique le droit de surveillance des quatre puissances qu'aux forteresses démolies.

« Maintenant expliqua Casimir Périer, l'affaire des ratifications se trouve bien mieux placée : l'accord des quatre cours sur la question des forteresses et leur condescendance pour la France établissent de nouveau et resserrent l'union entre les cinq cours ; la conférence est solennellement maintenue, et l'on peut, dès à présent, se livrer à l'espoir fondé que les ratifications des trois cours ne tarderont pas à arriver. » (2)

Talleyrand prenait texte de ce succès pour insister sur la nécessité de resserrer nos liens avec l'Angleterre. « Nous serons ainsi, disait-il, dans le vrai système de politique extérieure qu'a dû créer la révolution de Juillet. » (3) Il démontrait, en s'appuyant sur les informations qui parvenaient à Londres, que l'entente des cabinets de Berlin et de Vienne sur l'affaire des forteresses visait surtout à nous refroidir avec l'Angleterre. Metternich, fidèle à sa tactique, cherchait à alarmer l'empereur Nicolas sur la situation de la France qui n'offrait, selon lui, aucune sécurité, et dont le gouvernement « n'était pas encore établi. »

(1) Maison à Sébastiani, 12 janvier 1832.
(2) Apponyi à Metternich, 26 janvier 1832.
(3) Talleyrand à Casimir Périer, 25 janvier 1832.

Les efforts de Talleyrand aboutirent enfin, et il eut la satisfaction de voir conclu, le 31 janvier, l'accord entre le cabinet français et le cabinet anglais pour l'échange des ratifications du traité du 15 novembre.

Mais rien ne laissait encore prévoir le moment où la Prusse et l'Autriche y adhéreraient à leur tour.

Cette attitude créait à notre ministère une situation des plus difficiles. On lui reprochait de tenir la France en haleine pour reculer la solution ; on était las des protocoles ; la confiance et la prospérité ne pouvaient renaître tant que les affaires extérieures seraient dans ce provisoire ; on allait jusqu'à l'accuser « de mettre la révolution en gage dans les mains des cabinets. » La preuve en était donnée par l'attitude, à Paris, des ambassadeurs des grandes puissances qui fréquentaient exclusivement les milieux légitimistes, les salons de résistance, comme on les appelait.

Les préparatifs de l'expédition d'Ancône achevèrent de soulever les protestations des libéraux qui exigeaient que le gouvernement s'intéressât à la révolution italienne. Quand, dès le commencement de janvier, se manifestèrent les premiers symptômes de l'insurrection des Romagnes, Metternich avait fait répondre à Casimir Périer, qui proposait l'envoi de troupes françaises à Ancône, qu'il espérait qu'une simple démonstration militaire suffirait à rétablir l'ordre. Il proposa seulement qu'une frégate et un brick de guerre français se joignissent à la démonstration des vaisseaux autrichiens dans l'Adriatique. « Les vaisseaux des deux puissances réunis dans un même but rempliraient l'effet moral que tient en vue M. Périer » avait dit le chancelier autrichien. (1)

La nouvelle de l'entrée dans la Romagne, le 31 janvier, de 8.000 hommes de troupes autrichiennes produisit le plus fâcheux effet à Paris. Metternich protestait de n'agir que par une nécessité politique et par le besoin « de réprimer les excès auxquels s'étaient portées les troupes papales après leurs premiers avantages. » (2) Son attitude, cependant, devant notre ambassadeur, était des plus embarrassées.

(1) Metternich à Apponyi, 13 janvier 1832.
(2) Maison à Sébastiani, 31 janvier 1832.

Des notes demandant l'évacuation des terres non autrichiennes furent envoyées à Vienne, mais les troupes qui occupaient Bologne nereçurent aucune instruction à cet égard.

Le gouvernement français donna alors l'ordre d'embarquement à Toulon de troupes destinées à occuper Ancône. « Nous allons en Italie, disait le ministère français, pour prévenir le mal et faire en sorte que les Autrichiens n'y restent pas plus longtemps qu'il convient aux intérêts de l'Europe. »

Metternich s'efforçait de démontrer à notre ambassadeur « qu'à son avis, c'était une faute ; que nous allions apporter la révolution en Italie, que nous savions bien pourtant que, eux, ne pourraient tolérer là une révolution ; que c'était donc la guerre. » A quoi Maison répondait que « l'envoi de nos troupes en Italie était une satisfaction légitime due à l'état de l'opinion publique en France, et nous était, d'ailleurs, conseillée par le besoin d'obtenir une garantie. » (1)

Il ajouta que l'accord existant entre les cabinets de Vienne, Pétersbourg et Berlin excitait en France une défiance que pouvait seule calmer la mesure que venait de prendre le gouvernement.

Metternich, à bout d'arguments, et sensiblement impressionné, déclarait, quelques jours plus tard, à Maison « qu'il se lavait les mains de ce qui pourrait arriver. »

En même temps, il écrit à Apponyi que « d'une question simple de sa nature, la démarche du gouvernement français fait une affaire compliquée » et, rappelant que l'Autriche avait donné assez de preuve de sa loyauté : « notre conscience est parfaitement tranquille. » (2) Il prenait, d'ailleurs, acte de la déclaration de la France que ses troupes se retireraient en même temps que les troupes autrichiennes.

Apponyi ayant fait remarquer à Casimir Périer que, « dans le cas même où notre intervention dût être réclamée impérieusement, l'arrivée de l'expédition française ne saurait avoir lieu que bien postérieurement à l'époque où sa coopération aurait pû être nécessaire », le président du conseil lui fit cette réponse peu équivoque :

(1) Maison à Sébastiani, 9 février 1832.
(2) Metternich à Apponyi, 22 février 1832.

« Qu'est-ce que cela vous fait ? Ce n'est ni dans des vues de conquête ni même pour combattre les insurgés que nous voulons occuper Ancône, c'est uniquement pour prendre une part quelconque à votre intervention, pour empêcher que celle-ci ne soit exclusivement autrichienne, enfin pour faire acte de présence en Italie. »

Mais alors, répliqua Apponyi, « Cette expédition serait considérée comme sans but ultérieur et, pour trancher le mot, comme une véritable farce ; vos troupes arriveraient après que tout se trouverait être terminé. »

« — Eh bien tant mieux, répliqua le ministre, elles ne s'en iraient que d'autant plus vite. » (1)

Apponyi ne se tint pas pour battu :

« Si jamais le pape vous répondait qu'il n'avait pas besoin de vos troupes et que des secours non demandés et imposés équivalaient presque à des hostilités ; que feriez-vous ?

« — Nous répondrions au Pape, dit en riant Casimir Périer, que sa réponse ne saurait nous convenir. « Vous savez qu'il y a des cas extraordinaires où l'on n'hésite pas à se mettre au-dessus de certaines considérations. » (2)

Le chancelier d'Autriche ne manquait pas non plus de prendre prétexte de l'occupation d'Ancône pour prolonger la résistance de l'Autriche à ratifier le traité du 15 novembre, et disait sans ambages à Maison qui réclamait des précisions :

« Et pourquoi ferions-nous quelque chose qui soit dans l'agrément ou la convenance d'un gouvernement qui nous traite comme fait actuellement le vôtre en Italie ? » Puis il invoquait les paroles du pape qui avait répondu à Sainte-Aulaire « qu'il n'avait aucune raison de craindre que l'Autriche prolongeât plus qu'il ne convenait aux intérêts de sa souveraineté l'occupation de ses états. »

En résumé, Maison comprenait bien que l'aigreur de Metternich était surtout provoquée par la crainte de la direction que prendrait notre occupation s'il survenait un changement de ministère. Aussi parla-t-il fermement. « Serait-ce, dit-il au chancelier, qu'on s'imaginerait

(1) Apponyi à Metternich, 26 janvier 1832.
(2) *Idem*, 30 janvier 1832.

en Europe que la France n'est plus qu'un cadavre inanimé autour duquel doivent se dérouler les événements sans qu'il lui soit donné d'y prendre part ? » (1)

De Berlin, Bresson signalait la déplorable impression produite par le débarquement de nos troupes à Ancône. Ancillon considérait cet acte comme « un très grand malheur » et comme il arguait à notre ambassadeur de la « violation des principes », celui-ci crut devoir lui faire remarquer que « la Prusse cependant approuvait l'intervention de l'Espagne en faveur de Don Miguel. »

Mais c'est surtout en Russie que l'émotion prit la forme la plus acerbe.

Pozzo avait avoué à Nesselrode qu'il espérait bien que l'Autriche aurait rétabli le calme avant l'entrée des Français en Romagne et estimait que « la prétention de Périer de se mêler de tout et de prendre part à ce qui est étranger à la France méritait la plus sérieuse considération. Les protecteurs de la propagande exigent de lui d'assister les assiégés : il a le mérite de s'y refuser, et cependant, pour satisfaire la vanité révolutionnaire, il veut intervenir et s'associer au pouvoir qui doit les comprimer. C'est une conduite qui blesse l'Autriche et qui, loin de satisfaire ces ennemis du ministère, leur offre l'occasion de lui reprocher qu'il agit contre les soi-disant patriotes de concert avec une puissance absolue. La raison aurait dû lui conseiller de ne pas s'en mêler, mais les hommes de Juillet, quelles que soient les nuances qui les distinguent, ne peuvent rester stationnaires. » (2)

Quelques jours après, il rendait compte à Nesselrode d'une conversation qu'il avait eue avec Louis-Philippe : « Il a défendu son expédition d'Ancône par des motifs qui dévoilent à la fois la prétention de se rendre populaire par l'attitude qu'il est décidé de prendre envers les puissances, et surtout sa tendance innée à désirer des révolutions partout. Nul doute qu'il regarde les gouvernements existants comme difficile à réconcilier avec le sien, et qu'il ne cherche à favoriser, autant qu'il ose le faire, ce qui peut les troubler ou les affaiblir. »

(1) Maison à Sébastiani, 25 février 1832.
(2) Pozzo à Nesselrode, 23 janvier-4 février 1832.

Pozzo ne se faisait pas illusion sur la marche que suivrait fatalement l'esprit révolutionnaire dans les autres nations : tout au plus, pensait-il, pourront-elles gagner quelque délai avant les atteintes de la contagion :

« L'attitude du gouvernement anglais à cet égard est l'encouragement le plus dangereux. Il a rendu la France complice de ses projets contre le Portugal et la Péninsule, en général, se l'est associé sur la question de la Belgique et lui livre, en quelque sorte, pour récompense, son ancienne politique et ses relations avec le reste de l'Europe. D'ailleurs, tous deux désirent des réformes ou des révolutions et s'entendent à les favoriser plus ou moins, chacun selon son rôle partout où elles arrivent. Leurs embarras intérieurs seulement empêchent qu'ils ne les soutiennent plus ouvertement...

C'est ainsi que nous passons un jour après l'autre sans confiance dans l'avenir et avec la chance de voir arriver d'un instant à l'autre des perturbations les plus dangereuses. » (1)

Nesselrode avait dit à Bourgoing : « L'Empereur, Monsieur, me charge de vous faire connaître combien il désapprouve ce qui vient de se passer à Ancône. Comme signatrice des traités qui forment aujourd'hui la base du droit public européen, il me charge de vous exprimer toute sa désapprobation pour un acte qui blesse tous les droits, tous les usages des nations ». (2)

Notre chargé d'affaires répliqua avec fermeté qu'il ne souffrirait aucun blâme sur les actes du gouvernement français, d'autant plus que la France avait, elle aussi, « de sérieux reproches à faire à la Russie sur sa conduite depuis dix-huit mois. » Les griefs se croisaient. Nesselrode se plaignit des instigations des comités français sur les populations italiennes et polonaises, que les gazettes françaises insultaient à chaque page la Russie, que les théâtres traînaient sur la scène la famille impériale (3). La conclusion de cet

(1) Pozzo à Nesselrode, 1er-13 février 1832.

(2) Bourgoing à Sébastiani, 22 mars 1832.

(3) Le Tsar se montrait particulièrement froissé des agissements du *Comité national permanent*, formé par les Polonais et en réclamait, à Paris, la dissolution, allant jusqu'à menacer de rappeler Pozzo. Il n'était pas moins mécontent « des représentations qui paraissaient depuis quelque

entretien sans aménité fut que « les relations des deux cours n'étaient pas aujourd'hui d'une nature assez amicale pour que le ministre de France continuât à jouir seul avec l'ambassadeur d'Autriche du privilège de se rendre tous les jours aux parades. » (1)

Rien n'avait été négligé de la part des représentants de Russie, de Prusse et d'Autriche en France pour empêcher l'expédition d'Ancône qu'ils n'hésitaient pas, entre eux, à qualifier de « ridicule équipée ». Lorsqu'ils furent convaincus de l'inutilité de leurs représentations, ils ne songèrent plus qu'à faire avorter « cette croisade révolutionnaire » de manière à ce qu'elle devînt « un objet de risée et de mépris de l'Europe entière. » (2) Il s'agissait de trouver le moyen d'évacuer les troupes autrichiennes des légations avant que le drapeau tricolore n'eût été déployé à Ancône.

Notre gouvernement était informé par Maison de la pénible impression qu'avait produite à Vienne sa détermination et du mal que ce dernier avait eu pour convaincre Metternich des motifs impérieux qui l'avaient provoquée.

Le cabinet des Tuileries demeurait assez mystérieux sur le nombre des bâtiments et le nombre des troupes qui composeraient notre escadre, et sur la direction de ses mouvements. Le bruit courait que des bâtiments anglais viendraient renforcer les nôtres.

D'autre part, des personnes, soi-disant bien instruites, prétendaient que toute l'expédition était simulée et que sa destination pourrait bien avoir un but tout différent de celui qui lui était attribué ; on parlait d'un projet visant la conquête de Constantine sous le commandement du duc d'Orléans.

Cependant la réponse négative du cardinal Bernetti à la proposition du cabinet français relative à l'expédition d'Ancône n'avait pas été interprétée dans un sens formel par notre gouvernement et n'avait rien modifié dans sa décision.

Casimir Périer avait répondu à Apponyi qui lui demandait s'il pas-

temps sur les théâtres de Paris et qui n'avaient d'autre but que de flatter la haine aveugle que le public français a vouée à la Russie et à ses souverains » (Nesselrode à Pozzo, 25 janvier 1832).

(1) Bourgoing à Sébastiani, 22 mars 1832.

(2) Apponyi à Metternich, 13 février 1832.

serait outre les volontés du Pape : « Le Souverain Pontife a tort de nous répondre ainsi. C'est dans son intérêt même, dans celui du rétablissement de son autorité et de sa tranquillité dans ses états qu'il devrait désirer notre présence. Au reste, ajouta-t-il en riant, nous ne nous sommes adressés qu'au souverain spirituel qui ne peut jamais refuser l'hospitalité à qui la lui demande. »

Les circonstances qui entourèrent l'entrée des Français dans Antône accentuèrent le mécontentement du Tsar, et lord Heytesbury le signalait à son gouvernement d'une manière qui témoigne que les rapports de Vienne ne les avaient pas atténuées à Pétersbourg : (1)

« Il paraît que les troupes françaises débarquèrent par force, violant la quarantaine aussi bien que les autres lois, et occupèrent la ville. Ils prirent possession de la citadelle après avoir menacé la garnison de la passer au fil de l'épée, si elle ne se rendait pas. Ils l'obligèrent ensuite à prendre la cocarde tricolore et firent illuminer la ville.

« Le gouvernement autrichien, dans sa communication à la cour de Russie, a représenté ces procédés comme une offense, non seulement à Rome et à l'Autriche mais à l'Europe entière, et comme une violation de la loi des nations, laquelle ne peut tolérer une attaque aussi imprévue à l'égard d'une puissance amie — surtout pendant la paix.

« Il est absolument superflu de dire l'impression profonde produite ici par cette nouvelle. On sent que, bien que, ces procédés peuvent n'avoir pas été spécialement autorisés par le gouvernement français, ils seront, dans la suite, justifiés et supportés par lui. D'un côté, l'Autriche ne peut admettre ni l'occupation d'une aussi importante forteresse qui est la propriété d'un état indépendant, son allié, ni la révolution dans tout le centre de l'Italie. Une collision est inévitable. *Dans de telles circonstances, la Russie n'abandonnera certainement pas son alliée.* »

Nesselrode n'avait pas laissé s'échapper cette occasion de démontrer

(1) Lord Heytesbury à Palmerston, 14 mars 1832 (*Record office*, Londres.)

à l'ambassadeur anglais que la France occupait peu à peu tous les points importants de la Méditerranée, d'abord la côte d'Afrique, d'Oran à Bône, puis la Grèce et enfin Ancône. Lord Heytesbury avoue l'embarras qu'il éprouva quand Nesselrode lui demanda si « de tels accaparements seraient agréables à la Grande-Bretagne et si elle les approuvait. » « Je fus obligé, dit-il, à me borner à des généralités. » (1)

Les explications de Bourgoing calmèrent Nesselrode ; mais l'irritation était telle à la cour de Russie (2) que ce dernier augurait ainsi de la situation que rencontrerait à Pétersbourg le duc de Trevise qui venait d'être nommé pour remplacer Bourgoing : « Il lui faudra une grande dose de fermeté en même temps qu'un esprit conciliant pour vaincre les difficultés dont il sera entouré à son arrivée. » (3)

A la vérité, cette irritation était plus factice que réelle, si l'on en croit ce qu'écrivait peu après l'ambassadeur anglais : « La préservation de la paix est plus désirée par ce pays que par tout autre. (4) »

L'Autriche, cependant, ne négligeait rien pour envenimer les choses. Lord Heytesbury en eut la preuve par un document que lui communiqua Ficquelmont, ambassadeur d'Autriche, et dont celui-ci devait également donner connaissance à Nesselrode. L'ambassadeur anglais le jugea si important qu'il en prit une copie pour son gouvernement. Ce document apporte une telle preuve des moyens équivoques dont se servait Metternich pour exciter la Russie contre la France qu'il convient de le citer *in-extenso*. Il résumait, d'après Ficquelmont, la conversation confidentielle d'un ministre français avec une haute personnalité autrichienne : « C'est un non sens de donner pour principe politique celui de la non-intervention quand on est chargé des intérêts de la France. Il ne faut pas trop se perdre dans l'établissement des principes ; mais il ne faut pas oublier que notre pratique est l'occupation, qu'il faut remettre en honneur. Un pays comme la France, compact et placé

(1) Lord Heytesbury à Palmerston. 14 mars 1832.
(2) Le Tsar était indigné. Il faisait dire à Pozzo de suivre Apponyi, si ce dernier quittait Paris (Nesselrode à Pozzo, 2 mars 1832).
(3) Lord Heytesbury à Palmerston, 24 mars 1832.
(4) *Idem.*

comme il l'est avec 32 millions d'habitants, ne peut s'empêcher de profiter des commotions politiques qui se passent autour de lui. Il occupe, et, selon le résultat des événements, on se retire ou l'on reste en possession. Alger et la Morée que nous avons dû occuper sont encore en notre possession et changent notre position dans la Méditerranée. Alger exige, pour ainsi dire, d'avoir, pour nous en assurer, le point maritime intermédiaire de Mahon. Eh bien, une grave complication dans les affaires de la Péninsule peut nous forcer non d'intervenir comme le veulent les hommes systématiques, mais à procéder à une occupation qui nous procurera un point de plus dans la Méditerranée. » (1)

La méconnaissance du capitaine de vaisseau Gallois, commandant l'expédition d'Ancône, des ordres qu'il avait reçus, ainsi que nous l'avons vu précédemment, motivèrent une protestation du prolégat contre la manière dont s'était accomplie l'occupation et contre les procédés violents dont le commandant militaire et les troupes papales avaient été l'objet.

Le pape témoigna son mécontentement, mais la proclamation du général Cubières qui remplaça Gallois, désavoué par le gouvernement, produisit un excellent effet et apaisa le Souverain Pontife. Sébastiani avait, en effet, dit à Apponyi en lui exprimant ses regrets sur la manière dont l'occupation de la ville avait eu lieu. « Le commandant Gallois est un fou auquel l'exécution d'une telle commission n'aurait jamais dû être confiée ; qu'au reste, les instructions données à cet officier lui avaient enjoint de ne pas débarquer les troupes françaises à Ancône avant qu'une personne envoyée par M. de Sainte-Aulaire pour donner l'ordre de leur débarquement et pour y assister ne fût arrivée. »

Mais c'est de la bouche même du roi Louis-Philippe qu'il faut tenir l'exacte vérité sur cette pénible affaire : « Il faut avouer, disait-il, à Apponyi que, dans cette entreprise, tout nous a été contraire : les éléments mêmes nous ont favorisés et contrariés en dépit de nos vœux, car les vents qui devaient protéger la navigation du général Cubières ont fait arriver notre escadre avant lui à Ancône, ce qui est

(1) Lord Heytesbury à Palmerston, 6 avril 1832 (*Record office*, Londres.)

la véritable cause du malheureux succès de notre expédition. Jamais affaire n'a été conduite avec plus de légèreté et d'imprévoyance ; croiriez-vous que Gallois est le frère de celui qui a commandé un corps de cavalerie en Pologne et qui, ensuite, a intrigué et espionné chez vous à Vienne ! Et c'est à un tel homme qu'on a confié le commandement de l'escadre lorsqu'il s'agissait de l'exécution d'une affaire des plus délicates et des plus épineuses... Mon gouvernement est non seulement étranger aux mesures regrettables qui ont été prises par les officiers commandant l'expédition, mais il n'hésite pas à les frapper de sa désapprobation. » (1)

Metternich, prétendant que la modération dont il faisait preuve dans les affaires d'Italie le faisait accuser « de se laisser jouer », exhalait sa mauvaise humeur dans ses lettres à Apponyi et qualifiait l'expédition française de « violation indigne des droits de souveraineté du pape. » (2) Toutefois le rappel de Gallois et les ordres donnés pour que nos vaisseaux quittassent Trieste et Pirano calmèrent Metternich.

L'expédition d'Ancône inquiétait profondément Talleyrand qui poursuivait fiévreusement à Londres des démarches en vue de la ratification des puissances du traité du 15 novembre.

Répondant à une dépêche de Casimir Périer lui mandant que l'Autriche était *évidemment blessée* des mesures que le gouvernement du Roi venait de prendre par suite des événements de la Romagne, Tayllerand déplorait qu'on se soit trouvé dans la nécessité de les employer avant que le traité du 15 novembre n'ait été ratifié par l'Autriche et les deux autres cours.

(1) Apponyi à Metternich, 12 mars 1832.

(2) Maison à Sébastiani, 14 mars 1832. — Cette lettre, qui devait être confidentielle, fut lue à Maison par Metternich. Sur la protestation du premier, Metternich répondit qu'elle n'était pas destinée à la publicité.

Ces incidents n'étaient pas de nature à apporter de l'aménité dans les rapports de la Russie avec le gouvernement de juillet. Casimir Périer avait beau affirmer à Pozzo « qu'il fallait que le drapeau tricolore soit enfin reconnu comme un symbole de paix et d'aide, » celui-ci répliquait : « Nous pleurerons constamment la restauration avec des larmes de sang, parce que nous avons vu en cela une véritable et durable garantie de paix et d'ordre social et que, depuis sa chute, la paix et l'ordre sont constamment troublés et compromis. » Apponyi à Metternich, 6 mars 1832.

« Nous avons, dit-il, un intérêt majeur à ce que les puissances se réunissent et forment, pour ainsi dire, de leurs ratifications une sorte de faisceau Une fois ce résultat obtenu, nous nous trouverions bien plus libres dans notre action en Italie. » Il rappelle une maxime anglaise dont le sens est qu'on ne doit jamais s'occuper de deux choses importantes à la fois.

Talleyrand avait obtenu de Palmerston qu'il donnât des directions à lord Seymour afin que celui-ci s'employât près du Pape à empêcher des complications franco-autrichiennes. Notre ambassadeur estimait que cette démarche aurait aussi pour résultat de démontrer l'excellence de nos rapports avec l'Angleterre. Il comptait également que le langage de l'ambassadeur anglais à Vienne ne serait pas sans effet. En même temps, il exprimait son regret de n'avoir pas en sa possession quelque document qu'il eût pu montrer comme preuve que le Pape ne mettait aucun obstacle à l'occupation de nos troupes. Il ne se dissimulait pas que l'opinion publique désapprouvait notre démarche, qu'elle avait fait une immense sensation en Angleterre, et que ceux mêmes qui avaient de bonnes dispositions pour la France montraient une grande inquiétude au sujet des affaires d'Italie. Elles accroissaient, disait-il, les embarras parlementaires actuels occasionnés par les discours sur le Bill de réforme.

On s'accordait à blâmer les procédés du commandant Gallois et, quelques-uns des plus chauds partisans de la France laissaient échapper l'accusation de « projets ambitieux et subversifs ».

Talleyrand résumait ainsi les dispositions du cabinet britannique : « Il nous secourrait si nous étions injustement attaqués, mais il se refroidirait bien vite si l'esprit d'entreprise réveillait des souvenirs qui deviendraient bientôt des craintes réelles dans tous les cabinets de l'Europe. » (1) La discussion qui avait eu lieu sur ce sujet à la Chambre des Communes avait, dit Tayllerand, reporté l'attention sur Alger : « J'en éprouve quelque regret. Nous devons préférer que notre position sur la côte d'Afrique reste, pour ainsi dire, oubliée. » (2)

Suivait une très subtile exposition de la politique du Saint-Siège

(1) Talleyrand à Sébastiani, 22 mars 1832.
(2) Talleyrand à Périer 9 mars 1832.

ainsi que les prévisions de notre ambassadeur sur le résultat de l'expédition :

« Vous connaissez trop bien la politique du Saint-Siège pour vous faire illusion sur des concessions arrachées par la nécessité. Son pouvoir est composé de deux principes, l'un religieux, l'autre temporel ; les engagements qu'ils prennent sont différents : l'un ne lie jamais complètement l'autre. Le pouvoir spirituel se résigne, attend, et réserve au pouvoir temporel de dire qu'il n'a jamais cédé qu'à la force, ce qui lui fournit, quand l'occasion lui devient favorable, des formes pour revenir sur ce qui a été promis.

« De l'analyse de cette combinaison, il résulte qu'il a toujours des ménagements à garder avec une puissance qui, dans sa faiblesse relative, peut lutter, et l'a fait de nos jours avec succès, contre les plus grandes forces de l'Europe.

« Ces considérations me portent à croire que le gouvernement du Roi n'atteindra pas le but qu'il s'est proposé en Italie, ou ne l'atteindrait que momentanément, et serait dans le danger d'affaiblir ses relations avec les différents cabinets s'il faisait dépendre la conclusion des affaires d'Ancône des concessions administratives que l'on chercherait à faire obtenir au sujet du Saint-Siège. » (1)

Pris assez violemment à parti au sujet des affaires d'Italie, Casimir Périer avait donné à la Chambre des députés (2) l'explication suivante : « L'expédition a été faite dans l'intérêt général de la paix aussi bien que dans l'intérêt politique de la France. Elle a pour but de donner une activité nouvelle à une négociation à laquelle concourent toutes les puissances pour assurer la sécurité du gouvernement pontifical et la tranquillité de ses états. » Au reproche qui lui était fait de favoriser la propagande révolutionnaire de la France, il répliquait : « Il n'y a plus lieu à des guerres de principes ; les nations ne veulent plus être exposées à des collisions que pour des intérêts politiques, commerciaux ou de territoire. »

En somme trois questions également irritantes se trouvaient soulevées par l'expédition d'Ancône : question politique, question reli-

(1) Talleyrand à Sébastiani, 26 mars 1832.
(2) 8 mars 1832.

gieuse, question révolutionnaire. Celle d'Alger, également populaire et prêtant aux susceptibilités nationales, venait encore s'y greffer à la suite de la discussion soulevée à la Chambre des lords. Elle fut l'occasion d'une interpellation au ministère, le 11 mars ; on voulait connaître ses intentions sur notre récente conquête. Le député Mauguin reprocha au ministre son ton imprécis et ne craignit pas de dire : « Le gouvernement n'a pas pris parti parce qu'il a reculé devant les cabinets européens... il craint que quelque cabinet n'élève la voix et ne se plaigne... Dans toutes ses actions, il ne voit que l'étranger et ses doléances... Cependant il faut prendre un parti, il faut que le ministère se décide. La possession d'Alger dans des mains françaises importe à toute l'Europe. »

On suspectait les cabinets du Palais-Royal de sacrifier aux intérêts de l'Angleterre notre belle conquête, et le *Journal des Débats* se faisait aussi l'écho de ces plaintes :

« A l'heure actuelle, il n'est permis à aucune puissance pas plus à l'Autriche, à l'Angleterre qu'à nous-mêmes de s'agrandir, de s'étendre au dehors, sans justifier, au moins diplomatiquement, ses projets d'établissement, sa conduite extérieure... Nous avouons la nécessité de mettre l'Europe (lisez l'*Angleterre*) de notre avis, et *espérons* lui faire comprendre que ses intérêts seront servis plutôt que compromis par l'admission d'un pouvoir européen au sein des états barbaresques.

« Nous désirons que l'Afrique ne soit pas présentée comme la terre promise, qu'on n'exagère pas ses bienfaits pour accabler ensuite la France de regrets si *une hypothèse à laquelle nous ne voulons pas croire se réalisait. On ne doit annoncer aux peuples que ce qu'on est en mesure de leur donner.* » (1)

A ce moment, l'agitation provoquée en Angleterre par le bill de réforme inspirait cette phrase piquante à Robert Peel, à la Chambre des communes : « L'agitation provoquée par le désir d'une réforme parlementaire a été causée par la révolution de France et par le désir que les maladroits paillasses de l'Angleterre avaient d'imiter les gracieux mouvements des arlequins français. »

(1) *Les Débats*, 22 mars 1832.

Suivait un pitoyable tableau de l'Etat de la France dont voici la conclusion : « Vous voyez les conséquences de ses réformes. Il y aurait folie à les imiter. » (1)

Mais, de toutes les affaires qui préoccupaient les chancelleries, celles de Belgique étaient envisagées comme la clef de voûte de tout les arrangements politiques de l'Europe.

La Russie, voulant prouver son désir d'arriver à une solution, avait envoyé le comte Orloff à La Haye pour tenter d'amener le Roi à une conduite plus conciliante (2). C'était, du moins, le but avoué de ce voyage qui ne laissait pas d'inquiéter beaucoup le ministère français. Sur l'instigation de Casimir Périer, Pozzo avait été pressenti sur la nature des instructions d'Orloff ; mais on n'avait pu en tirer aucune précision.

Cependant, sur la demande de l'envoyé du Tsar, Pozzo lui avait donné tous les renseignements utiles à sa mission, mais il s'était bien gardé de communiquer à Périer les pièces qui composaient les instructions reçues par Orloff... Il craignait d'abord la susceptibilité ombrageuse du ministre qui n'aurait pas douté que tout était concerté et décidé d'avance ; il ne redoutait pas moins l'usage que ferait à Londres Talleyrand des renseignements qu'il ne manquerait pas de recevoir.

(1) Extrait tiré de la *Quotidienne* du 27 mars 1832.

(2) Il semblait bien qu'à ce moment, moins que jamais, ni la Russie, ni la Prusse, ni l'Autriche, ne souhaitassent une guerre pour le roi des Pays-Bas. « S. M. Néerlandaise, écrivait de Bray au roi de Bavière, le 30 janvier 1832, a bien jugé les opinions *particulières* des trois souverains, deux desquels lui sont attachés par les liens d'une étroite parenté ; nul doute que les souverains ne regardent comme une injustice et ne déplorent comme un malheur ce qui arrive à la Hollande. Mais ils ont été dominés par une considération supérieure, celle du maintien de la paix générale. » — Et le 13 février, de Bray ajoutait : « La Prusse est animée du plus vif désir de conserver la paix. C'est à ce sentiment que le roi a porté de grands sacrifices. C'est ce qui lui a fait *supporter, sanctionner, approuver beaucoup de choses, que la Prusse eût désirées meilleures qu'elles ne le sont, mais qui, dans les circonstances, ont paru être le moindre mal possible.* » (*Archives royales de Bavière*).

La Prusse, réfrénant momentanément sa haine de la France, se recueillait et se refaisait en vue des luttes suprêmes déjà pressenties et espérées.

De sa conversation avec Périer, Pozzo put se persuader que, dans le cas d'un refus du roi de Hollande de se résigner à une séparation douloureuse, l'Angleterre et la France n'hésiteraient pas à l'imposer par la force ; c'est cette éventualité qu'Orloff devait essayer de prévenir. Et, avec sagesse, Pozzo concluait : « La dissolution des Pays-Bas est, sans doute, une des plus funestes conséquences de la révolution de Juillet ; mais c'est un fait accompli. La prudence consiste à rendre cette révolution la moins nuisible possible à ceux qui en souffrent. Cette modification dépend du roi des Pays-Bas. Si Sa Majesté la rejette, elle se lance dans l'inconnu où elle sera seule et sans ressource efficace de la part de qui que ce soit. » (1)

D'ailleurs, Pozzo pouvait constater que chaque jour accroissait l'intimité de la France avec l'Angleterre et, avec amertume, il ne prévoyait aucune chance de la voir s'amoindrir :

« Un changement de ministère, en Angleterre, ne semble ni probable, ni prochain... Quant à la France, son gouvernement actuel n'est pas aussi imminemment caduc qu'il paraît l'être. L'impossibilité de lui en substituer immédiatement un autre qui conserve une ombre d'ordre public le rend, en quelque sorte, nécessaire. Ses rapports intimes avec l'Angleterre lui donnent de la considération. Les plus fougueux et les plus vaniteux sont flattés de se trouver, si j'ose le dire, en si bonne compagnie, de manière qu'une révolution soudaine n'est pas à présumer. » (2)

Orloff s'acquittait avec autant de fidélité que d'intelligence de la mission du tsar Nicolas, mais il se heurtait à l'obstination de Guillaume de Hollande qui, visiblement, escomptait un conflit général à la faveur duquel il reprendrait ses droits. Pozzo ne se méprenait pas sur les conséquences probables d'un échec d'Orloff : « Malgré les embarras que cette résistance va causer au gouvernement anglais, je crains qu'il ne prenne les déterminations les plus extrêmes, exclusivement de concert avec la France... Le roi Louis-Philippe, qui regarde toute entente avec la Grande-Bretagne comme le plus grand honneur et le plus grand bonheur qui puisse lui ar-

(1) Pozzo à Nesselrode, 16-28 février 1832. Extrait des renseignements donnés au comte Orloff.

(2) *Idem*, *idem*.

river, sera fier de couvrir de nouveau la Belgique de ses soldats... tout l'éclat de la mesure lui appartiendra et rien ne contribuera davantage à le relever de la déconsidération personnelle où il est tombé. . Si nous étions dans d'autres temps, personne n'oserait imaginer qu'un cabinet anglais, quelle que fût sa composition, mènerait les Français en Belgique, leur permettrait de s'emparer de toutes les forteresses de ce pays, de se rendre maîtres d'Anvers et de faire la guerre à la Hollande. Mais il existe une telle combinaison de circonstances fâcheuses, de faux intérêts, et de susceptibilités personnelles qui s'attachent à cette malheureuse affaire qu'il n'est pas permis d'exclure des futurs contingents les événements les plus en opposition à la politique fondamentale de l'Angleterre. » (1)

Talleyrand, plus heureux, apprit du prince de Lieven qu'Orloff l'avait informé des prétentions inrecevables qu'il avait reçues du roi Guillaume en réponse à sa mission conciliatrice. L'envoyé de l'empereur de Russie avait dit que si rien n'était changé à ces propositions, il laisserait à La Haye une déclaration qu'il communiquerait ensuite à la conférence et qui contiendrait un exposé de la conduite de l'Empereur, exposé se terminant par ces mots :

« Si le Roi ne change pas de résolution, l'Empereur l'abandonnera à son sort. »

La mission d'Orloff porta enfin ses fruits : le 16 avril, la Prusse et l'Autriche donnaient leur ratification au traité du 15 novembre.

Enfin, le 5 mai, le prince de Talleyrand annonçait que les ratifications de la Russie avaient été échangéee dans la nuit vec celles de la Belgique et que le prince Orloff était parti emportant avec lui le traité revêtu de la signature du roi Léopold.

Nesselrode avait dit à Bourgoing en lui annonçant cette heureuse nouvelle :

« Enfin, nous voyons l'horizon politique s'éclaircir de toutes parts. » (2)

(1) Pozzo à Nesselrode, 9-21 mars 1832.
(2) Bourgoing à Sébastiani, 16 avril 1832.

*
* *

Le 20 avril, les deux chambres avaient reçu la déclaration royale que la session parlementaire était close.

Avait-elle justifié les espérances conçues à son ouverture ? Avait-elle exécuté son programme de maintenir l'ordre à l'intérieur et d'assurer au dehors une paix compatible avec l'honneur de la France ?

Sur ce second point, voici le bilan qu'elle présentait au pays : la campagne de Belgique, le blocus de Lisbonne et l'expédition d'Ancône. Ces événements dont se prévalait la politique de « juste milieu » avaient, en effet, donné satisfaction à notre amour-propre national, mais n'avaient guère modifié notre situation intérieure qui demeurait trouble et incertaine.

L'atmosphère tragique créée par la récente épidémie de choléra, et, qui avait dominé les préoccupations de la politique, commençait à se dissiper quand, victime du fléau, Casimir Périer succomba le 16 mai. Paris fut frappé de stupeur, les affaires tombèrent dans une stagnation complète tandis qu'une certaine agitation gagnait les esprits. La disparition de « cette figure sombre, qui s'était placée si hardiment entre le peuple et le soleil de juillet » (1) prenait non seulement aux yeux de la France, mais encore de l'Europe entière, une importance extraordinaire. (2)

Pozzo, rappelant le courage et l'impétuosité de Périer, déclare

(1) HEINE. *De la France*, 1832.

(2) Luxbourg écrivait le 9 mai 1832 au roi de Bavière : « La perte irréparable de M. Casimir Périer paraît certaine. Des hommes capables en France, il était presque le seul qui, par ses antécédents et son caractère honorable, fût en état de lutter avec succès contre l'hydre révolutionnaire. Toutes les nouvelles et lettres de Paris dépeignent cette capitale et la France entière sous les plus sombres couleurs. Rien ne paraît assuré. Tout est vague, incertain, flottant. Le moindre hasard, la moindre explosion menacent de mettre en feu la France et le monde entier... La maladie, sans espoir de guérison, du duc de Reichstadt délivrera, s'il succombe, la France d'un drapeau, d'un point de ralliement de plus, de celui du Bonapartisme. » (*Archives royales de Bavière*).

« qu'il sera difficile désormais de lancer un pareil gladiateur dans l'arêne qui va s'ouvrir. »

Pozzo en prévoyait comme conséquence immédiate une modification dans les relations anglo-françaises et écrivait à Nesselrode « ... Le cabinet anglais se tromperait s'il voulait compter sur aucun système probable ou rationnel de ce pays à l'avenir. Il est à présumer que le cabinet de Londres ne s'aveuglera pas au point de méconnaître ces vérités. Il avait basé sur Périer toutes ses nouvelles relations avec cette cour ; maintenant que la pierre angulaire est détruite, il ne saurait compter sur rien et doit craindre de se compromettre avec une propagande hostile et révolutionnaire qui veut la guerre, le bouleversement et les conquêtes et nullement la continuation de l'état, quoique précaire et transitoire, où l'on voudrait maintenir l'Europe... Je ne cesse de transmettre aux représentants de l'Empereur à Londres tous les faits et toutes les observations propres à définir le véritable état de choses ici, et à démontrer que Périer, une fois hors des affaires, toute la machine politique basée sur sa personne s'affaiblit graduellement pour s'écrouler en définitive. » (1)

Quelques jours plus tard, il faisait un exposé très sombre des intrigues et des compétitions ouvertes par la mort de l'illustre homme d'état : « Le ministère, privé de son chef et presque entièrement de l'action de Sébastiani et d'Agoult, voit sa faiblesse et sa déconsidération augmenter. Le Roi prend infiniment plus de part aux affaires que Périer ne lui en avait laissé la faculté durant sa présidence ; l'intervention directe de Sa Majesté n'ajoute pas à la force de son gouvernement et l'expose à la critique amère et malveillante de la presse ultra-révolutionnaire. L'armée conserve jusqu'à présent une grande soumission aux ordres supérieurs ; elle a contracté plus d'esprit militaire qu'il y a quelques mois. Autrefois, il lui fallait l'exemple de la garde nationale pour résister aux émeutes et pour faire usage de ses armes contre les révoltés ; maintenant elle n'hésite pas et les emploie selon que ses chefs lui ordonnent. Il éclate presque journellement, tantôt sur un point, tantôt sur un autre de

(1) Pozzo à Nesselrode, 22 avril-4 mai 1832.

la France des troubles et des désordres. Si les royalistes en sont les auteurs, le gouvernement les poursuit à outrance ; lorsqu'au contraire c'est le parti du gouvernement qui les provoque, il n'a pas le courage d'agir de même. » (1)

L'opposition releva la tête comptant sur la revanche prochaine des échecs subis sur tous les points de son système. Le compte rendu de ses griefs, présenté par Odilon Barrot, constitue un véritable acte d'accusation contre les hommes du cabinet du 13 mars. « Ce cabinet, disait-il, n'a tenu aucune de ses promesses ; ce système de quasi légitimité laissait la France dans un état provisoire. Au dedans la guerre continue ; au dehors la Sainte-Alliance plus menaçante que jamais. »

Rien n'était changé dans la situation qui, un an plus tôt, angoissait tous les esprits.

Les passions politiques étaient avivées par la presse (2) ; quelques journaux prophétisaient la coalition prochaine des puissances européennes et dénonçaient la recrudescence de leurs armements ; d'autres, au contraire, préconisaient le désarmement, toutes les

(1) Pozzo à Nesselrode, 2-14 mai 1832.

(2) La diplomatie étrangère fulminait non seulement contre les excès de notre presse, mais aussi contre ceux de quelques journaux des petits Etats allemands. De Bray écrivait de Vienne au roi de Bavière, le 8 mai 1832 : « La licence effrénée d'une presse inépuisable dans ses efforts contre tout ce qui peut assurer l'existence de l'ordre social, une propagande active et infatigable dont les agents et les correspondances agitent toute l'Europe, tels sont les maux contre lesquels le gouvernement français actuel lutte pour son propre compte, mais dont il ne peut, ni ne veut garantir les Etats européens, soit limitrophes, soit éloignés de la France... Ce sont moins les armées de la France qui sont redoutables que ses principes et son exemple... Ainsi, malgré le vœu sincère des gouvernements pour la paix, il faudra toujours s'environner de précautions coûteuses et vivre dans une espèce de qui-vive perpétuel. » (*Archives royales de Bavière*).

Peu auparavant, Luxbourg insistait auprès du roi de Bavière pour que la Diète germanique « s'occupât sérieusement et finalement d'une loi générale sur la presse, redigée de façon que tous les gouvernements allemands, les constitutionnels, comme les non constitutionnels, puissent l'adopter et l'introduire chez eux. » Luxbourg au roi de Bavière, 21 février 1832. — On sait que cet objet devint, quelques mois après, l'une des plus grosses préoccupations de la Diète de Francfort.

questions irritantes devant être solutionnées par un accord définitif sur la question belge.

L'écrasement de la Pologne (1) laissait désormais à la Russie une liberté d'action susceptible de l'amener à des décisions redoutables. Pozzo le laissait entendre : « L'Empire reste dégagé de toutes les entraves possibles et, dans la position gigantesque où il se trouve, il a de nouveau associé ses éléments de force et de sûreté à ceux des deux autres puissances voisines de manière à ne former qu'un ensemble homogène de principes, de résistance ou d'attaque contre la France considérée comme foyer de la révolution... Notre premier soin doit être de préserver et de tenir dans le giron de l'alliance les gouvernements et les peuples que la France n'a pas encore contaminés. » (2)

Pozzo jugeait l'entreprise de la duchesse de Berry inopportune et plutôt préjudiciable aux intérêts de son fils : « C'était redoubler la fureur du parti du mouvement contre les partisans de la dynastie légitime et le mettre à portée d'exiger du gouvernement, qui, dans le fond, déteste les royalistes plus qu'aucun autre des partis qui divisent le pays, les mesures les plus sévères... Cette opinion est celle de tous les gens sensés, attachés à l'ancienne dynastie ; mais, comme d'ordinaire, ils ne sont ni consultés ni écoutés... (3) » Pozzo terminait sur cette réflexion décourageante : « ... Je n'ai jamais vu qu'aucun membre de cette famille infortunée se soit mêlé de ses

(1) Cet écrasement avait encore contribué à ranimer en France les sympathies pour la nation qui, à peu près seule, dans l'Orient européen, s'était inspirée vraiment des principes de la culture latine. Un article du *Patriote franc comtois* (1er mars 1832) montre combien les Polonais étaient dans le Doubs l'objet de prévenances nombreuses : « Chacun à Besançon a voulu prouver aux Polonais combien on honorait leur courage, on plaignait leurs malheurs et les aider dans la position où ils se trouvent. L'ignorance dans laquelle ils sont, en général, de la langue française, est un des premiers obstacles à l'amélioration de leur sort et sa connaissance sera pour eux un véritable bienfait. MM. Fromont, professeur au collège royal de Besançon et Vallonton d'André, candidat au saint Ministère, ont, les premiers, offert à ces braves, de leur apprendre gratuitement le français. »

(2) Pozzo à Nesselrode, 8-20 avril 1832.

(3) *Idem*, 28 avril-10 mai 1832.

propres affaires sans les avoir perdues avec les personnes qui y ont été compromises... » (1)

Le mouvement insurrectionnel de la Vendée avait augmenté la confusion. Enfin les journées de juin achevèrent de justifier ce passage du *Compte rendu* d'Odilon Barrot : « La Restauration et la Révolution sont en présence. »

Les obsèques du général Lamarque servirent de prétexte à une manifestation des réfugiés espagnols, italiens et polonais. Ces derniers surtout excitent un enthousiasme délirant : déjà retentissent les cris de : A bas Louis-Philippe ! Vive la République !

Il fallut les mesures les plus sévères pour réprimer l'émeute. Louis-Philippe se montra énergique, ce qui, remarque le comte Medem, remplaçant provisoire de Pozzo, « était difficile pour un gouvernement qui n'est qu'un produit de ces mêmes principes révolutionnaires qu'il est appelé à combattre maintenant pour ne pas succomber. » Et, sceptique, il ajoute : « Il est vrai que la grande majorité de la France n'est ni royaliste, ni républicaine ; elle est avant tout égoïste, n'aimant par sentiment aucun gouvernement, mais tolérant de ce qui lui assure la plus grande masse de bonheur matériel. Mais aussi elle est la portion la plus passive de la nation, tandis que c'est la minorité qui s'agite et s'agitera toujours, aussi longtemps que l'autorité ne sera pas assez puissante pour lui imposer de la crainte ou du respect. » (2)

L'Europe suit avec anxiété les événements de Paris. La *Gazette d'Augsbourg* se fait l'écho de craintes qui s'élèvent en Europe, dans un curieux article où il apparaissait que les souverains, si montés contre le gouvernement de Louis-Philippe, tremblaient cependant de le voir renverser. La perspective de la proclamation de la République dominait leurs répugnances pour le Roi citoyen : (3)

« Les troubles de Paris, des 5 et 6 de ce mois, sont considérés ici comme les précurseurs d'une grande catastrophe que la France devra

(1) Pozzo à Nesselrode, 22 avril-4 mai 1832.
(2) 31 mai-12 juin 1832.
(3) Extrait de *la Quotidienne* du 8 juillet 1832.

subir sous peu de temps et qui pourra entraîner la proclamation de la République.

« Par ce motif, des instructions et des ordres spéciaux ont été expédiés tant à nos missions étrangères qu'aux commandants des divers corps. Les premiers sont chargés d'insister auprès de toutes les cours où ils sont accrédités sur les dangers qui rendent dès à présent nécessaires les mesures de précautions, afin d'être prêt à tout événement et à ne pas se laisser surprendre par les circonstances.

« Notre ambassade, à Paris, doit elle-même avoir reçu l'ordre de s'entendre avec le ministère français afin de lui inspirer dans les puissances étrangères une confiance qui lui permettra de s'occuper exclusivement des affaires de l'intérieur, et d'épargner, s'il est encore possible, à la France les horreurs d'une nouvelle révolution. *On ne demande pas mieux ici que de voir Louis-Philippe affermi sur son trône et tenir en respect les partis toujours en effervescence, car on est convaincu que sa chute livrerait l'Europe entière aux plus terribles convulsions.* Mais on craint, et avec raison, que les esprits ne soient trop animés en France et qu'il ne possède pas assez de force pour conjurer l'orage.

« On assure que c'est là l'aspect sous lequel M. Pozzo di Borgo voit les affaires de France et, à son avis, la plus grande prudence devient nécessaire pour ne pas se laisser devancer par les événements. Notre armée va être mise en situation de pouvoir, d'un moment à l'autre, se porter dans tous les sens. »

L'attitude de l'Angleterre avec le gouvernement français faisait l'objet des appréciations les plus diverses.

Son amitié était qualifiée « d'équivoque et de dangereuse ».

Les journaux qui y étaient hostiles s'exprimaient avec une violence particulière :

« L'Alliance de la France avec l'Angleterre n'est, en réalité, à nos yeux qu'une chimère... Tout ce qu'on peut espérer de notre constante rivale c'est une neutralité équivoque... il serait puéril de croire qu'elle travaillera jamais à faire du bien à la France. » (1)

(1) La *Quotidienne*, 18 juillet 1832.

A Londres, remarque spirituellement Heine, « M. de Talleyrand semble être araignée et mouche en même temps. »

La correspondance de notre ambassadeur signale sans cesse l'importance qu'y prenaient les nouvelles de Paris; la crainte se faisait jour que les embarras du gouvernement de Louis-Philippe ne servissent de prétexte au roi de Hollande pour s'opposer au traité du 15 novembre. Le soulèvement de la Vendée occupait les esprits bien que le *Times* affectât de le considérer sans importance et, qu'à Londres, on qualifiât la duchesse de Berry de « folle dangereuse ». (1)

Le cabinet anglais tenait surtout à conserver son accord avec la Prusse, la Russie et l'Autriche en ce qui concernait l'adoption des moyens propres à agir sur le roi de Hollande, mais il ne dissimulait pas qu'il ne recourrait aux mesures de coercition qu'une fois toutes les voies de conciliation épuisées. Trop d'intérêts liaient les deux peuples.

Talleyrand louvoyait : il sentait que l'action de la France, pour faire exécuter le traité du 15 novembre, ne pouvait se passer du concours de l'Angleterre. Cependant l'entrevue qui eut lieu à Compiègne entre Louis-Philippe et le roi Léopold, et dont la conclusion fut les fiançailles de la princesse Louise, fille de Louis-Philippe, avec le roi des Belges, semblait une garantie de maintien de la paix générale.

Talleyrand, à ce moment même, recommandait qu'on tînt secrets les préparatifs de jonction des forces navales de la France et de l'Angleterre, faits en vue d'une démonstration sur les côtes hollandaises. « Cette réunion, disait-il, frappera d'autant plus qu'on y aura été moins préparé. » (2) Telles étaient les instructions qu'il laissa en quittant Londres, pour prendre un congé de quelques mois, à Mareuil chargé de le remplacer. Cet intérim allait être occupé par une grave question.

Les destinées politiques de l'Allemagne étaient mises en jeu par les dernières résolutions de la Diète germanique. Ces résolutions, en

(1) Talleyrand à Sébastiani, 10 juin 1832.
(2) *Idem*, 19 juin 1832.

plaçant dans la dépendance absolue de la Diète les Etats confédérés, en réduisant jusqu'à l'anéantir presque leur régime représentatif, achevaient de renverser l'organisation allemande, telle que l'avaient consacrée le Traité de Paris et le Congrès de Vienne. En s'inféodant ainsi à l'Autriche et à la Prusse, les souverains allemands, alléguait-on, ne cherchaient qu'à se préserver contre l'esprit révolutionnaire qui progressait dans leurs états. Mais quand même c'eût été là le motif véritable, le cabinet français le jugeait insuffisant pour briser l'œuvre des puissances qui avaient voulu établir un équilibre indispensable au repos de l'Europe.

Cette question primait toutes les autres. On considérait maintenant la conférence de Londres « comme une puérile diversion destinée à amuser des oisifs des chancelleries. « Nous assistons aujourd'hui, dit la *Quotidienne* (1), à une reprise de la Sainte-Alliance... Il ne faut pas s'y tromper. c'est une nouvelle ligue d'Augsbourg qui vient d'être conclue contre nous, et c'est la crainte du principe révolutionnaire qui a tenu la main de toutes les parties contractantes pendant qu'elles signaient... Ne voit-on pas maintenant que le Rhin est le Rubicon entre le principe révolutionnaire et l'Europe ? »

Et peu de jours après : « l'Angleterre sera ici avec l'Europe parce que son intérêt l'a jetée, malgré son cabinet, du côté de l'Europe. Que le ministère soit Whig ou Tory, on sait qu'en Angleterre on n'a qu'une manière d'envisager les questions extérieures, et toujours dans l'intérêt du pays. On ne cherche pas quel rapport elles peuvent offrir avec telle ou telle opinion, quel avantage elles présenteraient pour les vues de tel ou tel parti ; on ne s'enquiert que d'une chose, c'est des résultats qu'elles peuvent avoir pour la Grande-Bretagne. » (2)

La France, tout en reconnaissant aux Etats la légitimité de pourvoir à leur tranquillité, entendait veiller à l'œuvre des traités. « Nul doute, écrivait notre ministre à Mareuil, que les vues de l'Angleterre sur cette question ne soient conformes aux nôtres » ;

(1) *Quotidienne*, 17 juillet 1832.
(2) *Idem*, 29 juillet 1832.

et il le chargeait de pressentir lord Palmerston sur la marche que suivraient les deux gouvernements.

Pozzo avait quitté momentanément Paris pour se rendre à Pétersbourg, et le comte Medem, qui le remplaçait, renseignait son gouvernement sur les démarches faites à Paris par les ministres de Prusse et d'Autriche qui avaient reçu des ordres précis pour sonder les vues du cabinet français relativement aux affaires d'Allemagne : (1)

« Le comte Apponyi et le baron Werther eurent hier avec Sébastiani un entretien dans lequel ils lui déclarèrent que jamais l'Autriche et la Prusse n'accorderaient à la France le droit de se mêler des affaires intérieures de l'Allemagne ; que la Diète userait en toute occasion en plein des pouvoirs que lui concédait l'acte fédéral et que les cabinets de Vienne et de Berlin étaient résolus à ne jamais transiger sur ces droits. » (2)

Sébastiani chercha à établir quelles étaient les limites de ces droits accordés par le Pacte fédéral, insistant sur le point essentiel que la Diète ne pouvait intervenir dans les affaires intérieures d'un Etat de la Confédération si elle n'en avait été sollicitée par l'Etat en cause.

Cette condition ne pouvait être admise, répliquaient Apponyi et Werther, car elle n'était pas stipulée sur l'acte fédéral. En réalité, ce que ces derniers voulaient surtout affirmer, c'était « l'accord énergique qui existait entre les cours de Vienne et de Berlin dans

(1) Peu après, 28 juin 1832, Medem, chargé d'Affaires russe, recevait l'ordre de rester en plein accord avec ses collègues de Prusse et d'Autriche « si le gouvernement français, écrivait Nesselrode, pour soutenir ses injustes prétentions par la force des armes, s'engage dans une lutte avec les deux puissances protectrices et garantes naturelles du repos de la confédération germanique, la Russie est décidée à partager les chances de cette lutte avec ses deux alliés et se considérera dès lors comme en état d'hostilité ouverte avec la France. Conséquemment, si le gouvernement de Louis-Philippe croit de son intérêt d'éviter une guerre continentale, il devra abandonner à la Diète de pourvoir à la sûreté intérieure de l'Allemagne par telles mesures qu'elle jugera conformes à sa législation et ne point chercher à troubler l'Autriche et la Prusse dans l'accomplissement de leurs obligations fédérales. »

(2) Le comte Medem à Nesselrode, 9-21 mai 1832.

leur volonté de maintenir l'indépendance complète et entière de la Diète germanique. » (1)

De son côté, notre ministre à Berlin, Bresson, dénonçait la coopération de la Prusse aux résolutions de la Diète (2).

« Grande par elle-même, disait-il, la Prusse sait qu'elle ne se placera sur le premier rang des puissances que par l'ascendant qu'elle exercera sur les Etats inférieurs de l'Allemagne... Elle se montre inépuisable en ménagements, adroite, souple... cependant dans la politique intérieure, si la liberté ne la réclame pas pour soutien, elle ne la comptera pas pour ennemie ; dans ses relations au dehors, elle resta sincèrement et absolument allemande et flatta ainsi le sentiment national que le dur régime de Napoléon a ranimé, aux dépens de la France, dans les cœurs germaniques. » (3)

Ce jugement de notre ministre est confirmé par ces paroles de Heine : « J'observais avec inquiétude cet aigle prussien, et pendant que d'autres vantaient sa hardiesse à regarder le soleil, moi je n'étais que plus attentif à ses serres... Cette Prusse ! Elle sait tout mettre à profit, même les révolutionnaires... ; elle a fait

(1) Le comte Medem à Nesselrode, 9-21 mai 1832.

(2) Le général autrichien, comte Clam, dont nous avons antérieurement signalé la venue à Berlin, venait d'y rentrer pour prendre part à des conférences militaires avec le cabinet prussien, le général bavarois de Hertling et un général wurtembergeois. Ces conférences étaient hautement approuvées à Munich.

Il semblait donc qu'au printemps de 1832, ce ne fut pas seulement une coopération diplomatique et politique qui s'élaborât entre Vienne, Berlin et les petits Etats allemands, mais encore la reprise de la coordination militaire, déjà préparée l'année précédente en vue de l'éventualité d'une guerre européenne. Cette coordination aboutit après de longs pourparlers et des allées et venues du comte de Clam, car Luxbourg écrivait à son souverain le 28 décembre suivant : « L'organisation militaire de la Confédération germanique, que les dernière conférences militaires à Berlin ont complétée, le parfait accord qui subsiste si heureusement entre ses principaux Etats, élèvent l'Allemagne au premier rang. » (*Archives royales de Bavière*).

— L'action de Clam ne se bornait d'ailleurs pas seulement aux affaires militaires ; poussé par Metternich, qui cherchait à reprendre, à tout prix, son ascendant en Allemagne, il s'occupait aussi de la « totalité des affaires germaniques » (Luxbourg au roi de Bavière, 1er octobre 1832).

(3) Bresson à Sébastiani, 18 juillet 1832.

servir dans ces derniers temps ses démagogues les plus fougueux à prêcher que l'Allemagne allait devenir prussienne. » (1)

Bresson résume sa pensée : « L'Allemagne, refaite, comme on le médite, chechera et trouvera inévitablement son point d'appui à Berlin ; c'est là que sera pour elle le véritable centre de gravité. » (2)

Notre ministre à Berlin insiste sur la prudence qui doit présider à nos communications avec les divers gouvernements d'Allemagne. Les paroles d'inquiétude des ministres de France, accrédités dans les Etats secondaires, lui ont été rapportées par Ancillon, notamment celles visant l'augmentation des forces bavaroises dans les provinces rhénanes.

Autour de la Diète, une vive polémique s'engagea entre journaux français et prussiens. *La Gazette d'Etat* de Prusse réplique au *Constitutionnel* qui avait jeté un cri d'alarme : « Ils s'imaginent qu'on ne cherche qu'un prétexte pour placer des troupes entre le Rhin et la frontière de France ; ils croient qu'on veut poursuivre par le glaive les principes qu'ils défendent... On trame une croisade contre leurs institutions, le Rhin est le Rubicon des deux systèmes... » On peut songer à attaquer la France ? Comment ?... Non ! de tout ce que les feuilles françaises annoncent, il n'en est pas un mot dans les résolutions de la Diète. » (3) Dans le même journal un article semi-officiel sur les affaires d'Allemagne feignait, pour les journalistes français, un dédain sous lequel on sentait percer la crainte de leur influence :

« De même qu'on va chaque jour au théâtre, et qu'on en emporte les impressions sans beaucoup y réfléchir, de même, on lit chaque jour, et comme ils viennent, les journaux de Paris sans consacrer une attention particulière à leur contenu. On écoute légèrement ce qu'ils disent avec légèreté. Mais comme c'est peut-être là précisément la cause de l'immense influence qu'ils exercent sur la formation et le développement de l'opinion publique en Europe, il est

(1) Heine, *ouvr. cité*.
(2) Bresson à Sébastiani, 1er juin 1832.
(3) 9 août 1832.

utile de temps à autre d'en signaler l'esprit par un exemple bien évident. Il serait difficile d'en trouver un plus frappant que celui que nous ont donné les journalistes français à l'occasion des dernières résolutions de la Diète. (1)

En exposant ses vues sur l'attitude de la France, Bresson convient que, *depuis la révolution de Juillet, nous ne sommes pas bien placés pour entrer en négociations avec les gouvernements d'Allemagne.*

Bresson doit subir toutes les récriminations du Chancelier prussien pour les démarches faites par le gouvernement français près des cours secondaires allemandes au sujet des déclarations de Francfort (2).

Le langage de notre représentant fut ferme et sans ambiguïté. Jamais nous n'abdiquerions notre position de grande puissance

(1) Extrait de la *Quotidienne* du 16 août 1832.

(2) Les paroles, pourtant pleines de mesure du baron Moutier, notre ministre à Munich, avaient soulevé les protestations de la Prusse, de plus en plus unie avec la Bavière qui la tenait jour par jour au courant des moindres faits. Ancillon chargeait alors officiellement Werther de protester à Paris en des termes que de Bray, ministre de Bavière à Vienne, rapportait aussitôt à son souverain (8 mai 1832) : « Ce que le ministère Bavarois n'a pas cru devoir répondre au baron il est de toute nécessité que le gouvernement, français l'entende et l'apprenne de la part des Ministres des deux grandes cours d'Autriche et de Prusse à Paris... Il faut combattre, dans son principe, et dès les premiers symptômes, une ingérence que nous ne pouvons admettre et qui exposerait le midi de l'Allemagne, où les esprits n'ont déjà que trop d'affinités avec la propagande, à de véritables dangers. Le gouvernement français doit se rappeler que les cabinets de l'Europe, bien loin de reconnaître, en général, son prétendu système de non intervention, qui consiste à s'arroger le droit d'intervenir partout pour empêcher l'intervention, ont déclaré, dans toutes les occasions, que cette doctrine attentatoire aux premières bases du droit des gens et incompatible avec l'indépendance de tous les Etats, était une doctrine hostile, qu'ils repoussaient de toutes leurs forces.

« Le gouvernement français se rappelle que *Louis XIV a divisé l'Allemagne pour l'affaiblir à son profit, et Bonaparte pour l'asservir à son sceptre*, et il essaie d'entrer dans la même route... C'est aux premiers symptômes d'une marche aussi désastreuse, aux premières tentatives de cette critique insidieuse, que nous devons nous opposer... Il ne faut pas lui permettre de se méprendre un moment sur la ligne de conduite que la fédération tiendrait si la propagande et sa plus fidèle alliée, la licence de la presse, parvenaient à exciter des troubles sérieux dans quelque partie de l'Allemagne » (*Archives royales de Bavière*). — Ainsi l'un des

européenne qui a le droit de s'immiscer dans les questions pouvant l'affecter aussi directement que les conséquences du Protocole de la Diète (1).

Dans quelle mesure pouvions-nous compter sur l'aide de l'Angleterre pour agir sur les cours de Vienne et de Berlin ? Mareuil, qui avait été chargé de pressentir lord Palmerston, indiquait qu'il y avait chez les membres du cabinet anglais quelque répugnance à se mêler directement à cet incident. Ils voulaient terminer les affaires de Hollande avant de prendre part à celles de l'Allemagne.

Peut-être aussi les informations que recevait le cabinet de Londres sur les sentiments du Tsar l'inclinaient-il à une prudente expectative. Voici, en effet, comment, d'après lord Heytesbury, on appréciait à Pétersbourg les événements d'Allemagne : « L'esprit révolutionnaire qui s'est fait sentir au dernier meeting d'Hambach et l'état de révolte des Etats du sud-ouest de l'Allemagne ne sont pas sans inquiéter le gouvernement russe, et j'ai bonne raison de croire que des observations ont été faites aux différentes cours allemandes sur la nécessité de réprimer par de vigoureuses mesures la trop grande liberté de la presse, ainsi que de détruire cet esprit d'insubordination lequel, s'il est souffert, conduira à une révolution générale de l'Allemagne.

« On pense que les troupes sont en bon état et fidèles à leurs gouvernements ; leur attachement à l'état actuel des choses a été renforcé par l'hostilité bien évidente qu'ont montrée les libéraux à toutes les armées régulières dont ils prêchaient la dissolution immédiate. On croit qu'on peut tirer avantage de cette impression favorable en agissant promptement et vigoureusement. Si les forces des petits princes allemands ne sont pas suffisantes, ils n'hésiteront pas

effets immédiats de la révolution de 1830 fut d'unir l'Allemagne qui, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, avait été si divisée ; à cette époque, on voyait déjà poindre cette pensée d'unité nationale que la politique de Napoléon encouragea si imprudemment. La Prusse allait maintenant travailler à relier tous ces Etats sous sa direction jusqu'au jour où un Bismarck saura réaliser l'unité complète, préparée par nos lourdes fautes.

(1) Bresson au comte d'Agoult, 24 août 1832.

à demander aux autres princes plus puissants l'appui de leurs troupes. »

Quant à l'attitude de la France, lord Heytesbury ne laissait subsister aucun doute sur la manière dont on accueillait, en ces circonstances, son principe de non-intervention : « Les prétentions de la France de ne souffrir l'intervention d'aucune puissance dans les affaires intérieures des autres pays sont absolument inadmissibles. La France ne peut pas s'arroger le droit de protéger toutes les révolutions et tous les révolutionnaires. Il est impossible qu'on ne résiste pas à une telle tentative, dût cette résistance provoquer une guerre générale au sujet d'une chose si injuste. Le résultat de cette guerre ne semble pas effrayer le gouvernement russe. » (1)

Le cabinet de Londres était aussi en présence d'embarras intérieurs, car l'effervescence causée par la question du Bill électoral était grande et revêtait une forme jusque-là inconnue à l'Angleterre. « Ce qui était effrayant, disait à Mareuil une femme de l'aristocratie anglaise, c'est que le *mob* ne cherche plus à s'élever jusqu'à nous, mais qu'il nous tire par les pieds pour nous mettre à son niveau. » (2)

Peu de temps après l'arrivée de lord Durham envoyé en mission extraordinaire à Pétersbourg, on annonçait à Londres un certain refroidissement entre le cabinet anglais et celui du Palais Royal et qu'il était question d'une alliance avec la Russie. *Le Courrier anglais,* (3) se faisant l'écho de ce bruit, en tirait les conclusions suivantes : « Ce serait un motif de profonde douleur pour tous ceux qui désirent le maintien de la tranquillité qui règne maintenant dans la plus grande partie de l'Europe, car on est généralement convaincu que l'accord politique et social, qui a si *intimement et si avantageusement uni la France et l'Angleterre dans un lien d'intérêt commun, a été le principal moyen par lequel on a empêché les éléments de discussion qui abondaient de tous côtés d'éclater en une guerre générale.*

(1) Lord Heytesbury à Palmerston, 6 juillet 1832.
(2) Mareuil à Sébastiani, 17 août 1832.
(3) Extrait de la *Quotidienne* du 13 septembre 1832.

« ... Il est si évidemment de la politique de la France de resserrer et non de relâcher les liens qui l'unissent à l'Angleterre ; elle est si forte par leur union et, dans les circonstances actuelles du continent, elle serait si faible sans elle ; d'un autre côté, il est si évidemment de l'intérêt de l'Angleterre de maintenir la paix de l'Europe, qu'il n'est guère possible de concevoir comment deux états qui ont tant de motifs pour rester unis pourraient se brouiller.

« Mais l'Angleterre et la France sont les maîtresses du monde et leur puissance sera naturellement employée à conserver la paix à laquelle elles doivent tendre également. Séparées..., l'Europe, d'une extrémité à l'autre, serait immédiatement exposée à toutes les menaces d'une guerre dont personne ne peut prévoir l'issue, mais à laquelle on ne peut penser sans frémir. Il ne serait pas facile d'imaginer un plus grand malheur pour le monde civilisé que ne le serait un trouble sérieux ou prolongé dans le lien naturel qui, par bonheur, les unit aujourd'hui. »

Cependant pour prouver l'accord de vues du cabinet anglais avec le cabinet français, lord Durham, pendant son voyage en Russie, avait été chargé d'une note visant le traité de Francfort pour le cabinet de Berlin. Il en donna préalablement connaissance à Bresson qui informa bientôt notre gouvernement que, conformément à ce que Ancillon avait laissé pressentir au Chargé d'Affaires d'Angleterre, la note du cabinet britannique avait été refusée. (1)

L'Autriche également, par la voix de Metternich, déniait nettement à la France le droit d'intervenir dans les affaires des gouvernements étrangers, « elle qui trouvait si mauvais que les gouvernements étrangers se mêlassent des siennes. »

Le ministre profitait de cette occasion pour exhaler son amertume et aiguiser toute son ironie contre lord Durham, mettant ainsi la patience de Maison à l'épreuve. Aussi Sébastiani recommandait-il à notre ambassadeur : « Je désirerais que vos réponses fissent quelque peu sentir à M. de Metternich qu'il parle au représentant d'un gouvernement uni aujourd'hui par les liens les plus étroits à la politique du cabinet de Londres. » (2) Maison protesta que son langage

(1) Bresson à Sébastiani, 23 septembre 1832.
(2) Sébastiani à Maison, 30 août 1832.

avait été celui qui convenait, et que l'Empereur de Russie avait été si bien convaincu par l'attitude de lord Durham, de l'union parfaite des cabinets de France et d'Angleterre, que ses projets étaient peut-être ébranlés.

Un autre événement vint tendre davantage nos rapports : le projet de Charles X de s'établir en Autriche avec sa famille. L'Empereur s'était formellement engagé à n'y pas l'accueillir tant que la duchesse de Berry serait sur le territoire français. Or, le maréchal Maison apprend que tout est prêt à Gratz pour recevoir la famille royale. Il rappelle ses engagements à M. de Metternich qui se dérobe « derrière le droit du gouvernement impérial de recevoir dans ses Etats qui il voulait. » (1)

Des motifs de froissement continuaient donc d'exister entre le cabinet de Paris et les cours de Vienne et de Berlin.

Les sentiments de la Russie s'étaient-ils, du moins, modifiés à notre égard ? Le rapport très circonstancié de l'entretien que Bourgoing eut avec l'empereur Nicolas, lors de son audience de congé, en donnera la note exacte. Ce document est curieux, car il vise tous les événements qui occupaient à ce moment l'Europe et donne exactement sur eux l'opinion de l'Empereur. A ce titre nous croyons devoir le donner presque *in extenso* :

« ... L'Empereur m'a reçu dans ce même cabinet du palais de Yélaguine, où j'avais eu, il y a deux ans, avec lui, au moment même de notre révolution, une conversation où il avait laissé voir ses regrets et ses inquiétudes dans toute leur impétuosité. C'est à cette conversation qu'il a fait allusion dès le début de notre entretien :

« — Ce que je vous disais à cette même table, il y a deux ans, n'a pas changé, car je ne change jamais ni de principes ni de manière de voir. — Je le regrette vivement, Sire, ai-je repris, je pouvais concevoir, il y a deux ans, en présence d'événements si graves et de toutes les chances inconnues qu'ils soulevaient à leur début, je pouvais concevoir l'inquiétude que Sa Majesté a exprimée. Cependant, Sire, à la fin de cet entretien que Votre Majesté veut bien rappeler, elle avait compris qu'Elle devait se résigner. J'étais entré dans ce ca-

(1) Maison à Sébastiani, 16 septembre 1832.

binet avec la crainte de voir interrompre les relations de la France et de la Russie et j'avais remporté l'assurance qu'on n'en viendrait pas à cette extrémité. Le temps et les événements ont marché depuis cette époque et je voudrais voir mes espérances suivre le progrès et les améliorations de notre situation à tous. — Des améliorations, je n'en vois point ; je vois la société tout aussi agitée aujourd'hui qu'alors, et à chaque instant quelque nouvelle cause de redoublement. — Votre Majesté avouera cependant que les événements du 6 juin témoignent de la force du gouvernement du Roi.

« — Oui, si vous aviez continué : mais qu'est-ce que cette sévérité d'un jour suivie de tant d'indulgence, de tant de faiblesse dans les jugements ? Il est bien facile, Sire, de critiquer une position aussi compliquée que celle contre laquelle nous luttons, du moins, avec un courage constant. Il est bien facile de dire que la justice aurait dû se montrer plus rigoureuse, mais il ne faut pas poser ici la question. Il faut se demander si les factieux de tous les partis ont reçu, oui ou non, une rigoureuse leçon des événements du 6 juin... La leçon qu'ils n'oublieront pas leur a été donnée par le combat lui-même... — A la bonne heure, mais certes l'impunité dont ont joui les coupables n'est nullement rassurante. — Cette pitié qui s'est emparée de nos juges et celle qui se manifeste dans l'opinion le lendemain d'une victoire sanglante est conforme au caractère français ; mais le dévouement éprouvé de nos troupes et l'excellent esprit de la population armée, voilà, Sire, ce qui fonde en moi une entière sécurité. »

« L'Empereur n'a rien répliqué à cette réponse. J'avais du reste compris à l'avance que, sur cette question, non plus que sur toutes les autres ; ce prince ne voulait, ni ne pouvait être convaincu, ni ramené.

« J'ai déjà eu souvent occasion d'exprimer à Votre Excellence l'opinion de plus en plus affermie que nous n'avons à attendre de lui que les dispositions les plus défavorables et les jugements les plus partialement erronés. *Il ne connaît ni ne comprend la France ;* les idées les plus opposées au véritable état des choses sont les seules qu'il admette. Heureusement, l'éloignement des deux pays rend ces dispositions forcément inactives, et, par conséquent, nous avons peu de souci à en prendre... Ce qu'il importait de reconnaître c'est jus-

qu'à quel point cette permanente irritation d'un caractère aussi décidé a pu se maintenir effectivement jusqu'ici et pourra se maintenir par la suite dans les bornes d'une malveillance purement inactive. »

L'Empereur revenant à son reproche éternel de propagande a continué :

« Comment voulez-vous que je me rassure ? On me répète sans cesse que vous avez les meilleures intentions envers l'Europe : j'attends toujours que des preuves viennent à l'appui de ces assurances, et, à tout moment, des événements comme ceux d'Ancône, quelque démonstration par laquelle vous appuyiez les révolutionnaires allemands, en un mot quelques nouvelles excitations ou de nouveaux actes de propagande viennent nous rappeler que nous devons continuer à nous méfier.

« — Sire, cette discussion sur la propagande a été épuisée jusqu'à la satiété... Le gouvernement du Roi est resté constamment pur de toute excitation de ce genre... Quant aux écrits et aux paroles de quelques-uns de mes compatriotes, le bon sens de la nation française oppose, il faut bien le dire, cette éventualité d'une propagande à l'éventualité d'une coalition de souverains, et ici nous serions complètement dans notre droit de défense légitime.

« — Comment, s'est écrié l'Empereur, avec une grande chaleur, comment ces inconcevables idées d'une coalition agressive peuvent-elles exister chez vous ? Comment peut-on y croire que nous voulons vous attaquer si vous restez tranquilles ? N'avons-nous pas assez prouvé le contraire depuis deux ans et notamment par notre *condescendance inouïe* dans les affaires de la Belgique ? Comment, après cela nous croire des idées d'agression ?

«— ... Moi qui ai eu, dans ces derniers temps, l'avantage d'entendre les opinions des deux capitales, d'aller d'un camp à l'autre, je puis certifier à Votre Majesté que ces inquiétudes me paraissent aussi vives et d'aussi bonne foi d'une part que de l'autre. C'est cette pensée d'une Europe qui se prépare à attaquer ce que nous avons fondé, c'est cette agitante pensée que les journaux présentent sans cesse à la nation. Cette méfiance réciproque est, selon moi, la véritable maladie de notre époque et il faut s'attacher à la détruire des deux parts...

« Abordant successivement toutes les questions qui s'agitent en ce moment, l'Empereur a dit à propos des réfugiés polonais : « Il avait été question chez vous de former des corps de ces réfugiés. J'espère bien qu'on y a totalement renoncé. — Votre Majesté peut être persuadée que les assurances données à plusieurs reprises à Son ambassadeur seront fidèlement gardées. — Je l'espère bien, car je ne pourrais regarder de pareils enrôlements que comme une véritable déclaration de guerre, et, bien certainement dans ce cas, les relations des deux pays seraient interrompues. J'en dirai de même à l'égard de ce qui se passe en Belgique. Je ne RECONNAITRAI certainement le roi des Belges que lorsqu'il aura renoncé à faire passer à son service les Polonais qu'il peut enlever à l'armée prussienne stationnée dans les provinces rhénanes ; je vous dirai même que cette conduite inquiète vivement le roi de Prusse... »

« J'ai répondu que le fait des enrôlements polonais en Belgique m'était absolument inconnu, mais que, quant à la reconnaissance du roi des Belges, elle avait eu lieu de la part de la Russie par l'apposition de sa signature au bas du traité. M. de Nesselrode, auquel j'ai rapporté ces paroles de l'Empereur, n'a voulu y mettre aucun importance et m'a dit en souriant : « Reconnaître le roi des Belges, mais c'est chose faite de notre part. Ne nous attachons pas à cette façon de parler de l'Empereur... Peut-être a-t il voulu dire qu'il n'entrerait en relations politiques par l'envoi réciproque de ministres que lorsque serait remplie la condition qu'il vous fait connaître. »

Il a ensuite été question de la possibilité d'un recours à la voie des armes pour vaincre l'obstination du roi Guillaume...

« Si cette extrémité arrivait, me dit l'Empereur, je ne m'en mêlerais pas assurément, mais je protesterais contre les actes de rigueur de la France et de l'Angleterre... Cet ébranlement, en ne considérant que le point de vue commercial, aurait certainement pour vous un contre-coup funeste. Au reste, je le répète, je suis trop loin pour m'opposer à une pareille mesure, je ne pourrais envoyer du secours, mais je me bornerais à protester. »

L'Empereur m'a parlé ensuite avec une très grande inquiétude de l'état de l'Angleterre : « Je regarde ce pays, a-t-il dit, comme à la

veille d'une révolution complète et certainement, s'il entre en convulsion, votre pays s'en ressentira.

« — Je pense, quant à moi, Sire, que les embarras que nous pouvons encore avoir à combattre sont indépendants des siens. La seule chose qui puisse nous empêcher de nous tranquilliser tout à fait, ce serait de nouvelles incertitudes sur les intentions des puissances à notre égard... — Répétez-donc bien une fois pour toutes à vos compatriotes que ni moi, ni les autres souverains ne voulons attaquer si vous ne cherchez point à le faire. Ajoutez que, dans ce dernier cas, nous serions tous unanimes. En ce qui vous concerne, je vous ai parlé assez franchement pour qu'on ne me suppose pas d'arrière-pensée : je vous ai dit, il y a deux ans, et je vous répète encore aujourd'hui, quelle est ma manière de voir sur ce qui s'est passé en France : le principe que j'ai invoqué alors m'est et me sera toujours cher, et, selon moi, il est la seule condition de stabilité.

« — Je ne suivrai pas Votre Majesté sur ce terrain de discussion ; mes devoirs et mes sentiments me l'interdisent : ce qui s'est passé en France n'a besoin ni de défense, ni d'apologie : cela ne regarde que la nation française... Vouloir tenter une lutte pour cet objet ce serait commencer une guerre dont Votre Majesté ni ses enfants ne verraient la fin. — C'est possible, interrompit très vivement l'Empereur... Quelle que soit l'opinion sur l'avenir de votre pays, je n'ai rien à y voir : il en arrivera ce qu'il plaira à Dieu : nous sommes loin, très loin l'un de l'autre et nos relations peuvent rester ce qu'elles sont depuis deux ans...

« — Restons dans les termes d'une froide réserve, telle est la conclusion que je tire fort à regret de l'entretien que je viens d'avoir avec Votre Majesté. » (1)

L'empereur Nicolas ne faisait donc pas mystère de ses sentiments. En cas de rupture générale, sa solidarité serait complète avec les cours de Vienne et de Berlin ; nous devions le considérer comme le plus acharné de nos adversaires éventuels. Mais, un point était rassurant : les finances de la Russie n'étaient pas en état de supporter des dépenses de guerre, et Nesselrode s'unissait au ministre des

(1) Bourgoing à Sébastiani, juillet 1832

Finances, Cankrine, pour plaider à Pétersbourg la cause de la paix.

Dans ses conversations avec Trévise, notre nouvel ambassadeur, il s'étonnait de l'attitude de la France en face des résolutions de la Diète : comment pouvait-elle voir avec déplaisir les efforts communs de la Prusse et de l'Autriche pour s'opposer à l'envahissement de la démocratie qui menaçait les petits états d'Allemagne ?

Trévise profita des dispositions de Nesselrode, moins hostiles que celles du Tsar, pour lui demander le rétablissement du cérémonial usité autrefois envers l'ambassadeur français. Combien aurait-il été heureux « de voir se rétablir entre nos souverains les formules consacrées par des traditions respectables... et de faire, à l'avenir, présider à leurs relations directes ces égards que l'état de guerre autrefois ne devait même pas interrompre. » Le comte de Nesselrode répondit en souriant : « Laissez faire le temps, croyez-moi, tout s'arrangera suivant vos désirs. » (1)

On ne pouvait non plus mettre en doute, confessait Trévise, le rôle de conciliation que tenait à Pétersbourg, Pozzo. Mais connaissant l'humeur versatile de l'Empereur, l'habile diplomate devait souvent louvoyer et céder devant l'orage, quitte à revenir ensuite exposer ses idées. Concevait-il réellement quelque sympathie pour le gouvernement de Juillet ? Peut-être. Mais ce qui est certain, c'est que Paris exerçait sur lui une attraction incontestable et qu'il tenait essentiellement à y retourner. Il avouait avoir placé la plus grande partie de sa fortune en France.

Nesselrode exposait alors au prince de Liéven des considérations dont on saisira toute l'importance : « Votre Altesse n'ignore pas combien l'influence de la France depuis la révolution de Juillet a réagi d'une manière alarmante sur l'état de l'Allemagne, principalement sur les provinces qui avoisinent le Rhin... L'Autriche et la Prusse ont reconnu le besoin de fortifier le lien qui unit entre eux les membres de la confédération, d'imprimer, à cet effet, plus d'énergie aux résolutions de la Diète, enfin de mettre, à la disposition de cette dernière, des moyens efficaces pour qu'elle puisse ré-

(1) Trévise à Sébastiani, 18 août 1832

primer au besoin par la force des armes les troubles qui viendraient à éclater dans l'intérieur de l'Allemagne et que l'autorité locale ne réussirait point à étouffer... »

L'Empereur, instruit par elles de leurs délibérations communes, s'est plu à leur offrir à son tour une nouvelle preuve de la sollicitude qu'il ne cesse de vouer au maintien de l'ordre social. Dans cette intention, Sa Majesté a jugé nécessaire de se rendre compte par elle-même et des obstacles que l'exécution des décrets de la Diète auraient à craindre de la France et des dispositions avec lesquelles ils pourraient être jugés en Angleterre.

Quant à la résistance que le gouvernement français essayera peut-être d'y opposer, nous avons cherché à la réduire à sa plus juste valeur. Nous n'avons point négligé d'en calculer le danger probable, nous n'en n'avons point non plus exagéré les chances. Nous avons examiné avec calme les moyens d'action que nous aurions à employer si le gouvernement français cherchait à s'arroger sur l'Allemagne un droit d'intervention que les traités lui refusent et que nous sommes fermement résolus de ne pas lui concéder... L'Empereur est résolu de prêter une assistance réelle à la Prusse et à l'Autriche si le gouvernement français prétend empêcher les deux puissances fédérales de remplir leurs engagements envers la Diète... Il résulte en dernière analyse que l'action régulière du pouvoir fédéral, aussi longtemps qu'elle ne rencontrera pas d'obstacles de la part de la France, ne deviendra jamais un motif qui puisse porter atteinte à la paix générale. Le danger de la voir compromise ne commencerait que le jour où le gouvernement de Louis-Philippe, contraire aux principes qu'il a proclamés lui-même dans tant d'occasions, se permettrait d'étendre au delà de ses frontières une influence que l'Angleterre est intéressée la première à contenir dans de justes limites... C'est dans ce sens que Votre Altesse voudra bien s'expliquer envers lord Palmerston lorsque les représentants des cours de Vienne et de Berlin auront été appelés à aborder les différentes questions auxquelles la présente dépêche se réfère. » (1)

(1) Copie jointe à une dépêche de lord Durham à Palmerston, 2 août 1832.

Visiblement, la cordialité des rapports de notre ambassadeur avec lord Durham était mal supportée en Russie. Ce dernier, cependant, ne perdait aucune occasion de la manifester ouvertement. Au cours d'une promenade en voiture, pendant les manœuvres de Krasnoie-Selo, le hasard plaça Trévise près de lord Durham qui lui dit : « Monsieur le Maréchal, voilà donc la France et l'Angleterre ensemble. Je regrette que l'Europe ne puisse nous voir ainsi. » (1) Lord Durham avait pour mission de faire comprendre à Pétersbourg la politique actuelle de l'Angleterre qui était la conséquence de sa réforme parlementaire. L'Angleterre, disait-il, a jeté sa béquille. Un horizon nouveau s'ouvrait devant elle ; une conformité d'intérêts et d'opinions la rapprochait désormais de la France. La Prusse et l'Autriche avaient cherché à faire peser sur la Russie, qui s'en défendait hautement, la responsabilité des décisions de Francfort. Certes, il était naturel que la Prusse, qui ne s'illusionnait pas sur l'amitié des provinces rhénanes, et que l'Autriche, entourée d'états troublés et remuants, cherchassent à s'appuyer sur la Russie.

Mais bien différente était vis-à-vis de cet état la situation de la France et de l'Angleterre. Elles ne prétendaient pas imposer à d'autres pays leurs doctrines, et ce qu'il y avait de mieux à faire était de garder de part et d'autre une sage neutralité ; c'était de Pétersbourg, « le point central où aboutissent et d'où sortent les déterminations des puissances du Nord », (2) que devaient partir les paroles de sagesse. Lord Durham avait donc fait parvenir à Metternich et à Ancillon des conseils de prudence.

Lord Durham, avec sagesse, représentait au Tsar et à Nesselrode que le meilleur moyen de désarmer la révolution était de se décider aux mesures qu'exigeait l'état des esprits en Europe et de faire des concessions. L'intervention militaire de la Prusse et de l'Autriche présentait de graves périls, car la France, certainement, ne l'envisagerait pas avec indifférence. Si, par malheur, le sang venait à couler en Allemagne, le gouvernement français serait peut-être obligé d'obéir au courant de sympathie qui se manifesterait et prendrait part au conflit.

(1) Le duc de Trévise à Sébastiani, 12 août 1832.
(2) *Idem*, 19 septembre 1832.

Lord Durham venait d'établir à Pétersbourg, comme il le devait faire ensuite à Berlin, l'alliance de la France et de l'Angleterre et laissait entendre les conséquences qu'elle devait avoir dans les affaires de l'Europe.

Pozzo, qui avait quitté Pétersbourg pour regagner son poste à Paris, était à ce moment même à Berlin et donnait à Bresson des assurances formelles d'une ère plus paisible. « Les choses, disait-il, n'en étaient plus au point où elles étaient en 1830... Nous avons tous besoin de la paix, les uns pour se consolider, les autres pour fermer leurs plaies. » (1) En ce qui concernait les affaires de France, il montrait le plus complet optimisme et estimait qu'après la solution de la question belge, on verrait renaître la prospérité « comme par magie. » Notre ministre se félicitait de l'intimité confiante de ses rapports avec Pozzo et en donnait cette preuve à d'Agoult : « Nous dînions hier l'un à côté de l'autre chez le ministre des Affaires étrangères. Je n'ai qu'à me louer, me dit Pozzo, de la politique du cabinet prussien, mais, de sa cuisine, c'est une autre affaire. » (2)

Bresson ne tarda pas d'ailleurs à démêler la ligne de conduite de Pozzo à Berlin. Il s'y présentait en exprimant le désir de voir s'affermir le gouvernement de Juillet, lequel, estimait-il, avait donné depuis dix-huit mois des garanties incontestables. Mais pourrait-il lutter contre les partis intérieurs ? Cette réserve sur l'avenir concluait à une étroite alliance de sa cour avec Berlin et éloignait toute pensée de rapprochement avec nous. (3)

Les instructions données à Pozzo semblaient coïncider avec celles reçues par lord Durham, arrivé aussi à Berlin, en ce qui concernait les affaires de Belgique, que l'émotion suscitée par les négociations de Francfort avaient fait quelque peu languir. Ancillon avait pris l'engagement avec lord Durham, en présence de Bresson, d'agir dans le sens de la solution la plus prompte

(1) Bresson au Comte d'Agoult, 1er septembre 1832.
(2) *Idem*, 6 septembre 1832.
(3) *Idem*, 18 septembre 1832.

solution qui aurait pour base la libre navigation de l'Escaut. Après quoi, l'envoyé britannique dit au ministre des Affaires étrangères de Prusse « que la résistance opiniâtre du roi Guillaume rendait, en quelque sorte, ridicule l'Angleterre et la France et qu'il était temps d'y mettre ordre. » (1) Bresson appuya par cette réflexion « que la France ne reculerait pas d'une semelle. Il nous importait trop de fermer la plaie qui nous rongeait depuis deux ans. » (2)

« Toutes les puissances, ajouta Ancillon, ne peuvent que vouloir la consolidation de ce qui existe aujourd'hui en France, car, après cela, ce serait l'enfer ! » (3) [Quel pas avait accompli la monarchie de Juillet !] Mais pour le rendre définitif, il importait de régler la question belge. Depuis près d'un an que le traité avec la Belgique avait été conclu, on avait épuisé toutes les ressources de la négociation pour amener le roi de Hollande à un arrangement. Toujours sur le point d'être conclue, la question belge se trouvait à cette époque ramenée au point d'où elle était partie (4). C'est à l'Angleterre et à la France qu'il appartenait de faire sanctionner le traité du 15 novembre ; leur action commune entraînerait l'assentiment des autres puissances. En admettant qu'elles s'abstinssent d'y prendre part, du moins ne pourraient-elles y mettre obstacle.

Talleyrand, de retour à Londres, s'employait activement pour décider le cabinet anglais à intervenir sans retard en Hollande, de concert avec la France : mais lord Palmerston recevait de lord Durham des informations de nature à retarder sa décision. Voici comment le journal de Francfort exposait la situation créée par ces hésitations qui pouvaient se terminer par un conflit général. « Le

(1) Bresson à Sébastiani, 27 septembre 1832.
(2) *Idem*, *idem*.
(3) *Idem*, *idem*.
(4) La conférence de Londres et les innombrables protocoles qui en résultaient devinrent, en Angleterre, comme en France, un thème inépuisable de railleries. La *Quotidienne* du 24 octobre 1832 contient une chanson intitulée : *Séance de la conférence* où les ambassadeurs des cinq grandes puissances sont tour à tour ridiculisés, particulièrement M. de Talleyrand qui apparaît comme une sorte *Deus ex machina*.

gouvernement de fait qui régit la Belgique est reconnu par les puissances.

« L'Angleterre l'a établi, la conférence l'a confirmé, la France l'a affermi par ses armes et consolidé par son alliance. Seul contre tous, que peut faire le roi des Pays-Bas ? Il peut, ne nous le dissimulons pas, prendre conseil de son caractère, l'un des plus fortement trempés de l'Europe. Guillaume pense que la politique qui a dépouillé la Hollande de ses colonies en lui adjoignant la Belgique, ne peut ravir la Belgique à la Hollande sans rendre à celle-ci ses colonies...

« Guillaume pense que la France seule empêche les Belges de retourner sous la domination de la maison d'Orange.

« Entre les décisions solennelles de l'Europe et les prétentions du roi des Pays-Bas, nous n'irons pas nous constituer arbitres ; la seule force est destinée à décider maintenant de la question... Ce dernier cas est à craindre. Il est possible que le canon seul réduise Guillaume et la Hollande. Or, ce premier coup de canon porté contre un monarque qui défend sa souveraineté contre un gouvernement établi à la suite d'une révolution ne risque-t-il pas de retentir un peu loin ? Nous ne prenons pas parti ni pour Léopold, ni contre lui : mais n'est-il pas probable que le roi Guillaume trouvera aussi en Europe des amis et des alliés ? »

Voici quelles étaient, en effet, les vues que le Tsar avait pressé lord Durham, dans une conversation qu'il avait eu avec cet ambassadeur, d'exposer à son gouvernement : « L'Empereur, disait ce dernier, semblait alarmé à la pensée d'une nouvelle invasion des troupes françaises en Belgique et me poussa avec la plus grande énergie dans l'idée de faire occuper Anvers et d'y établir une garnison anglaise. Il me semble attacher une grande importance à nous voir seuls en possession du poste le plus avantageux pour nous dans le cas où, plus tard, nous serions en guerre avec la France aidés en cela par les autres puissances. Sa Majesté me confia qu'elle n'avait aucune confiance dans la stabilité des institutions actuelles de la France. C'est alors que je suggérai à Sa Majesté que le meilleur moyen d'éviter de donner à la France une raison d'envahir la Belgique, serait une telle exhibition des forces réunies des puissances alliées, que le roi de Hollande comprendrait qu'il ne peut refu-

ser plus longtemps son adhésion au traité de novembre. » (1)

Enfin le 12 septembre, le Tsar s'était longuement entretenu avec lord Durham de toutes les questions européennes. En rapprochant cet entretien de celui que l'Empereur avait eu quelques mois plus tôt avec Bourgoing, il n'apparaît pas qu'une détente sur les choses de France se soit produite dans son esprit et qu'il ait pris confiance dans nos déclarations Mais ce que cette entrevue met en relief, c'est l'habileté des arguments de Durham se servant des craintes mêmes du Tsar pour le détourner d'une lutte possible avec la France. « Depuis le jour où l'Empereur avait reconnu Louis-Philippe, il n'avait cessé de se tenir sur ses gardes craignant toujours ce qui pourrait survenir par suite de la mauvaise foi du roi des Français. » « Sa Majesté me dit que ses sentiments étaient tout différents vis-à-vis de l'Angleterre et qu'il plaçait au plus haut dans son estime notre honneur et notre bonne foi. » Sa Majesté ayant fait allusion à l'état de l'Allemagne et à la politique des divers gouvernements composant la confédération, je saisis l'opportunité du moment pour appeler son attention sur les effets salutaires et pacifiques que pourrait avoir son influence sur l'état des affaires en Europe... je lui dis que je ne pouvais pas croire que c'était l'intérêt de la Russie de se laisser toujours mettre en avant par l'Autriche comme l'instigatrice de mesures, qui, dures et sévères, pouvaient être considérées par l'Autriche comme nécessaires dans sa situation particulière, mais ne pouvaient pas l'être pour la Russie. Que le résultat de tout cela était que l'Empereur supportait tout l'odieux, toute l'impopularité d'actes dont il ne pouvait tirer aucun bénéfice mais qui, au contraire, pouvaient être pour lui une source de dangers.

« Je remarquai que Sa Majesté me donna pour raison de supporter le système du prince de Metternich, qu'il voulait réprimer le principe de révolution et d'anarchie en l'empêchant de pénétrer dans ses Etats.

« Je lui fis observer que, dans le cas d'une guerre avec l'Allemagne, la Russie serait appelée par l'Autriche à prendre les armes. Quelle que fût la nation victorieuse, on peut supposer, qu'au cours de la

(1) Lord Durham à Palmerston, 18 juillet 1832.

lutte, plusieurs officiers et soldats russes pourraient être faits prisonniers par les armées françaises. Ces derniers, conduits en France, après avoir été un certain temps en contact avec les idées ultralibérales, révolutionnaires et républicaines, reviendraient certainement imbus des principes que Sa Majesté considèrent si dangereux. » (1)

Enfin, après de longues hésitations, lord Palmerston signa une convention considérée comme une alliance offensive et défensive (2). Cette convention n'était qu'un ultimatum aux rois de Belgique et de Hollande d'avoir à se soumettre au traité du 15 novembre qui avait tracé les limites de leurs territoires respectifs. Si au 13 novembre, le territoire belge n'était pas entièrement libéré, des troupes hollandaises, une armée française les en expulserait et occuperait la citadelle d'Anvers.

Les ministres de la conférence se montrèrent blessés de ce que cette convention eût été signée à leur insu par lord Palmerston et Talleyrand. Les trois puissances du nord refusèrent de s'y associer : la Hollande la repoussa formellement. Une armée française se concentra aussitôt dans le nord sous le commandement des ducs d'Orléans et de Nemours.

Le 26 octobre, notre ministre de la Marine donnait ordre à l'amiral Ducrest de Villeneuve d'appareiller sans délai pour se rendre en rade de Spithead avec les bâtiments : *Suffren*, *Calypso*, *Médée*, *le Résolu*, *l'Ariane* et *la Bayonnaise*. La démonstration hostile devait consister à arrêter sur la côte de Hollande les navires hollandais et, à cet effet, établir le blocus aux embouchures de l'Escaut, de la Meuse et du haut Texel. La fin de cette communication était un rappel à la plus complète harmonie entre les escadres alliées. (3)

Quelle serait l'attitude des cours du Nord ? Bresson affirme : « Le gouvernement du Roi peut, en toute sécurité, du côté de la Prusse, marcher droit à son but, bloquer les ports, délivrer Anvers

(1) 12 septembre 1832 (Lord Durham à lord Palmerston).
(2) Talleyrand au duc de Broglie, 22 octobre 1832.
(3) Le ministre de la marine à l'amiral Ducrest de Villeneuve, 26 octobre 1832.

et affranchir le territoire belge, laissant intacte seulement la question du Luxembourg (1). « La Prusse, d'un autre côté, se montrait satisfaite de l'avènement du prince Othon de Bavière au trône de Grèce, et applaudissait à l'heureuse solution due aux efforts de la France, de l'Angleterre et de la Russie.

Tout autre était le sentiment de l'Autriche. La décision prise en commun par la France et l'Angleterre pour déterminer le roi Guillaume à accepter le protocole de la conférence, soulevait les récriminations de Metternich (2).

« Ainsi donc, disait-il au maréchal Maison, vous vous séparez de nous et vous vous décidez à agir seuls avec l'Angleterre... L'on n'aperçoit donc pas à Paris les conséquences d'une telle résolution ? On ne voit donc pas qu'on refoule sur elles-mêmes les trois puissances dont on s'isole, qu'on les met à leur tour en position et en devoir

(1) Bresson au duc de Broglie, 22 octobre 1832. Nous avons déjà signalé les avances que le gouvernement belge faisait sous cape à la Prusse. A l'automne de 1832, elles deviennent plus significatives. Dans les instructions données au général de Merx, agent belge à Berlin, en date du 26 août 1832, il est dit, en effet : « Les avantages qu'une union plus intime avec les états prussiens doit infailliblement entraîner pour la Belgique, n'ont pas besoin de démonstration... Une seule chose est requise pour que notre attente ne soit pas trompée : la *liberté de l'Escaut*... Cette rivière libre, nous n'avons pas à craindre que les produits de la Prusse prennent la route de la Hollande ; ils prendront une direction moins dispendieuse et plus courte et notre commerce s'en alimentera... On a trop perdu de vue dans le passé notre origine germanique. »... Et après avoir réfuté les bruits persistants d'une annexion possible de la Belgique à la France, le gouvernement belge déclarait : « Il n'y a pas un vrai Belge qui voudrait de ce suicide politique. »

Ainsi, en 1832, moins de 80 ans avant le crime allemand, c'était la Belgique glorieuse martyre de 1914, qui montrait elle-même aux convoitises commerciales de la Prusse la route d'Anvers ! *Et nunc erudimini*...

Dès son premier entretien avec Ancillon, M. de Merx comprit que l'opinion de celui-ci était faite au sujet de la rupture hollando belge. Il dut entendre que « c'était dur pour le roi Guillaume d'avoir perdu ses plus belles provinces... que la Prusse, pour son compte, avait fait les plus grands sacrifices au maintien de la paix en Europe, malgré que ses affections les plus chères aient dû tant souffrir de ce changement subit dans les Pays-Bas, mais qu'enfin cette révolution était chose accomplie... » (11 septembre 1832) (*Archives des Affaires étrangères à Bruxelles*).

(2) Maison à Sébastiani, 28 septembre 1832.

de prendre, de leur côté, des mesures... Vous n'aurez pas moins rompu l'union des cabinets par une mesure prise *ab irato*, par un acte, qu'en vérité, je ne saurais même appeler un coup de tête, car il y a manque de tête de l'avoir fait. » Puis, il objectait les sacrifices déjà consentis par le roi Guillaume. Sur quoi, le maréchal Maison répliquait par la nécessité d'avoir à présenter aux Chambres quelque chose de plus positif que les espérances tant de fois reproduites d'une solution prochaine. Cette raison n'était pas pour calmer M. de Metternich qui s'exclama : « Faudra-t-il donc que chaque fois que vous serez malade chez vous, ce soit les autres qui se coupent un membre ! » (1) Et, pour préciser son accord avec la Russie, l'empereur d'Autriche remettait à Pozzo qui, en quittant Berlin s'était arrêté à Vienne avant de rentrer en France, la grand-croix de Saint-Etienne.

En dépit de cette véhémente mauvaise humeur, le maréchal Maison était convaincu que l'Autriche n'apporterait aucun obstacle extérieur à l'action de la France et de l'Angleterre.

Les salons viennois n'essayaient pas même de masquer l'animosité qu'on y ressentait pour la France et surtout pour le gouvernement de Juillet. On y chuchotait que Pozzo n'était pas aussi animé de bons sentiments à notre égard qu'il l'affirmait ; qu'au fond, il était avec nos ennemis déclarés. Il aurait été, disait-on, jusqu'à prononcer ces étranges paroles : « Il n'y a qu'à prendre patience ; le moment où tout cet échafaudage s'écroulera en France ne peut être éloigné. Ce n'est plus qu'une question de temps. » (2)

D'un autre côté, le maréchal Maison avait acquis la certitude qu'on avait reçu à Vienne des ouvertures de la Prusse dans le but de soutenir le roi de Hollande. Si Metternich n'était pas entré dans cette voie, il ne fallait pas y voir une preuve de meilleure disposition à notre égard : les embarras financiers de l'Autriche lui commandaient seuls la prudence. Puis, la question italienne la préoccupait fortement. Les esprits fermentaient plus que jamais dans la péninsule ; le Saint-Siège avait vainement épuisé tous les

(1) Maison à Sébastiani, 1er octobre 1832.
(2) Maison au duc de Broglie, 6 novembre 1832.

moyens propres à assurer aux puissances et à lui-même des garanties de sécurité. Il fallait que l'Autriche maintînt son occupation pour garantir ses possessions. Pour les mêmes raisons, les troupes françaises ne pouvaient évacuer Ancône et le cabinet de Vienne supportait difficilement notre résolution.

En Russie, la politique, par rapport à la Hollande, « était toute d'entraînement de passion. » On y était hollandais dans l'âme et si, en désespoir de cause, on se résignait à supporter qu'une mesure coercitive fut prise contre le roi de Hollande, les vœux et les sympathies allaient vers lui. Tous les événements qui avaient compliqué les affaires belges et amené la préparation du blocus, finissaient par provoquer une violente explosion de mauvaise humeur contre la France. Visiblement la Russie cherchait à entraîner la Prusse dans des voies favorables à la Hollande. Lagrenée, qui avait remplacé le maréchal de Trévise, avait dû renoncer à entretenir le chancelier de Russie sur ce point, tant il le trouvait irascible. Il ne mettait pourtant pas en doute que la Russie serait bien forcée de se résigner devant l'assentiment de la Prusse et de l'Autriche. Notre ambassadeur avait vainement cherché à obtenir quelque déclaration catégorique de l'ambassadeur d'Autriche et du chargé d'affaires de Prusse ; il s'était heurté à un mutisme absolu ; Les deux diplomates subissaient à tel point l'ambiance hostile à la France qu'ils « cessaient presque, dit Lagrenée, d'être à Pétersbourg l'expression fidèle du système adopté par leurs cours. » (1)

Quant au ministre des Pays-Bas, il cherchait à mettre à profit cette situation pour achever de brouiller les cartes et d'amener une complication générale.

La situation était délicate et souvent pénible pour Lagrenée qui constatait que, rarement, la malveillance envers nous n'avait atteint un si haut degré. L'isolement de notre ambassade était absolu, la presque totalité du corps diplomatique suivant l'impulsion donnée par le Tsar et les salons de Pétersbourg.

(1) Lagrenée au duc de Broglie, 21 novembre 1832.

***

Telle était, en France, la situation extérieure au moment où, à l'intérieur, la composition du nouveau ministère excitait les partis et déchaînait toutes les intrigues. Jamais, en effet, œuvre n'avait été plus délicate et plus ardue. De ce ministère, disait-on, devaient sortir les destinées de la France. Lorsqu'à travers mille difficultés le cabinet fut composé, les récriminations éclatèrent de toutes parts. Les journaux de l'opposition le déclaraient impossible : il n'avait, disaient-ils, ni accord, ni unité. Les uns gratifiaient le gouvernement actuel de quasi-monarchie, les autres de quasi-république.

M. de Broglie, ministre des Affaires étrangères, et Guizot à l'Instruction publique, étaient les plus discutés ; c'était surtout leur passé qui servait de base à toutes les attaques. Soult, au département de la guerre, affirmait que le système politique adopté par son prédécesseur demeurerait le sien.

L'ouverture de la session de 1832 eut lieu le 19 novembre. Le discours du Roi, très acclamé, exposait la situation : confiance dans de meilleures dispositions des puissances étrangères, un état économique redevenu excellent, dispositions prises, de concert avec l'Angleterre, pour faire respecter par la Hollande le traité du 15 novemble, le fils du Roi se mettant lui-même à la tête des troupes qui se disposaient à entrer en Hollande.

Le nouveau cabinet agréait à Metternich, qui en exprimait ainsi sa satisfaction au maréchal Maison : « Je serai avec eux le ministre de Louis-Philippe ». (1) Le maréchal restait sceptique, il savait trop dans quelle mesure il convenait de faire fonds sur cet enthousiasme, qui n'empêchait pas, d'ailleurs, le chancelier de se répandre en doléances sur les mesures prises contre la Hollande. Il en attribuait toute l'initiative à l'Angleterre qui, « se mettant à la tête de la propagande, déclarait la guerre à l'ordre social d'un bout à l'autre de l'Europe. » Il reconnaissait que la France cherchait « à contenir sa

(1) Maison au duc de Broglie, 28 octobre 1832.

révolution », tandis que l'Angleterre « cherchait à étendre l'action de la sienne. » (1) Nous étions pris à son piège, disait-il, c'était à nos dépens qu'elle prenait l'avantage de la situation. Puis, fidèle à son système qui consistait à éveiller les suspicions, il affirmait qu'on ne se faisait pas faute à Londres de souhaiter ouvertement de voir l'opinion extrême arriver en France à la direction des affaires. Il est probable que sir Frédéric Lamb, l'agent anglais à Vienne, entendait, en sens opposé, une semblable antienne.

Le maréchal Maison était en but aux procédés les plus désobligeants de l'ambassadeur de Russie ; ils s'étaient surtout manifestés au cours d'une réception des plus cordiales faite à Blacas en l'honneur de qui Tatischeff avait donné un dîner d'apparat auquel il s'était efforcé d'imprimer un caractère d'hostilité contre l'ambassade de France.

L'impression produite en Prusse par les paroles du Roi à l'ouverture des Chambres avait été excellente. Ancillon déclarait à Bresson que ce discours « était le premier où les cabinets étrangers ne pussent rien trouver à reprendre, que tous les ménagements y étaient gardés. » (2) Notre ministre informait en même temps le duc de Broglie que le gouvernement prussien s'était décidé, sur l'injonction du gouvernement anglais, à reprendre la note qu'il avait précédemment refusée à lord Abercombie, agent anglais, au sujet des décrets de Francfort.

La Prusse, disait Bresson, a adopté avec la plus absolue sincérité une politique pacifique ; elle l'avait surtout prouvé en toutes les circonstances où le Luxembourg était en question. L'Autriche et la Prusse faisaient des droits indiscutables de la Confédération, un moyen d'annuler les stipulations territoriales du traité du 15 novembre. Il serait d'une politique adroite de donner une satisfaction partielle à la Confédération en faisant une question à part du Luxembourg allemand. Il ne faut pas oublier, appuyait notre ministre, que « la Diète est aujourd'hui un instrument entre les mains de l'Autriche plutôt qu'entre celles de la Prusse. » (3)

(1) Maison au duc de Broglie, 23 novembre 1832.
(2) Bresson au duc de Broglie, 1er décembre 1832.
(3) *Idem*, 7 décembre 1832.

D'ailleurs, l'irritation qu'on avait constatée en Prusse et qui n'était que la répercussion de celle de Vienne, commençait à se dissiper. En vain Metternich essayait-il de l'entretenir, répétant en toute occasion que « le mal était en France et qu'il fallait prendre le taureau par les cornes. »

L'Autriche se servait de la Diète, où l'influence de la Prusse était prépondérante, pour stimuler ce pays trop prudent à son gré. Le chancelier de Vienne craignait sur toute chose que la Prusse ne se rapprochât de la France, ce qui aurait peut-être marqué le commencement d'une alliance. Il est certain que là eût été son intérêt. En assurant ainsi sa véritable position en Allemagne, ses principes se seraient modifiés naturellement dans un sens libéral. Quoi qu'il en fût, rien ne se faisait à Berlin sans l'aveu de l'Autriche.

Avec la plus grande perspicacité, Bresson renseigne ainsi le duc de Broglie sur les fluctuations de la Prusse : « Celle-ci a deux politiques, celle des temps calmes et celle des temps menaçants. Au sein d'une paix à peu près assurée, il lui importe moins de ménager l'Autriche. Elle appelle à elle les Etats secondaires de l'Allemagne : elle sait mieux composer avec leurs principes, mieux les comprendre, elle se rapproche d'eux, elle parle presque le même langage, elle les enveloppe par des intérêts matériels, elle se fait le véritable centre allemand. Ainsi entourée et soutenue, elle lutte contre l'Autriche ; elle est son égale. C'est à ce point que l'a trouvée la révolution de Juillet.

Mais, quant à cette paix succèdent les agitations des peuples, le réveil de la France et le doute de l'avenir, la Prusse ne se sent plus alors assez forte du seul concours des sympathies de l'Allemagne et elle se rejette dans les bras de l'Autriche. » (1)

(1) Bresson au duc de Broglie, 17 décembre 1832.
L'Autriche avait très habilement exploité l'état d'esprit de certains états du sud de l'Allemagne pour chercher à ramener à elle la Prusse, la détournant ainsi de ses visées ambitieuses qui étaient de devenir la directrice de la politique allemande. La Prusse était soutenue dans ses aspirations par la plupart des petits États allemands et surtout par la Bavière. Il importait donc à l'Autriche de maintenir la division entre l'Allemagne du Sud et l'Allemagne du Nord, au grand détriment de la Prusse. Cette manœuvre ne trompait pas la Bavière, qui dénonce ainsi le piège. « Ceux

Ce système pouvait encore se compliquer d'un troisième facteur : la Russie, dont la politique, en certaines circonstances, trouverait son point d'appui sur celle des deux puissances. Mais quel fonds pouvait-on faire sur la Russie, si on s'en rapporte à l'opinion d'Ancillon ? « La politique de l'Empereur qui écoute les premières impressions est souvent toute de passion. Ce prince parle bien et aime beaucoup à parler. Il parle à tout le monde. L'expression la plus forte lui semble toujours la plus vraie. Ce qui tombe de lui est relevé et circule. Il en résulte qu'il blesse et irrite. Pacifique d'intention, il est guerrier en paroles. » (1)

La pénétration d'Ancillon s'exerçait moins facilement sur le souverain qui mettait à ce moment en émoi toutes les chancelleries de l'Europe : le roi de Hollande. « C'est, disait-il, un nouveau Guillaume le taciturne. La reine même des Pays-Bas ne sait rien des intentions de son royal époux. Quoi qu'il advienne, que peut faire la Russie sans passer sur le corps de la Prusse, et la Prusse n'est pas une puissance qui se laisse passer sur le corps. » (2)

Le cabinet de Berlin, avec des protestations pacifiques, se tenait soigneusement à l'écart de l'action de la France et de l'Angleterre. M. de Broglie estimait que la France ne devait pas montrer trop

qui connaissent à fond le théâtre de Berlin, et ses principaux acteurs, écrivait, le 25 septembre 1832, le ministre de Bavière à Berlin, à son souverain, n'en sont pas moins convaincus que le système politique, tel que l'avait conçu le comte de Bernstorff, le général Witzleben et le feu ministre des Finances de Motz, finira par triompher de tous les obstacles... La division de l'Allemagne que la France et toutes les puissances qui suivent l'ancien adage *divide et impera* ne perdent jamais de vue, la séparation en Allemagne du midi et Allemagne du nord que des politiques et des écrivains aveuglés cherchent encore à faire prévaloir, sont funestes et perpétuent l'isolement et le manque d'ensemble entre les États de deuxième et de troisième ordre de la Confédération... Votre Majesté pénétrée, dès son avènement au trône, de la nécessité d'adopter un système germanique qui assurât, en même temps, à la Bavière, d'une manière permanente, la sécurité et l'influence auxquelles l'autorisent ses forces matérielles, sa position géographique, a d'abord tourné ses regards vers la Prusse... » (*Archives royales de Bavière*).

(1) Bresson au duc de Broglie, 8 janvier 1833.

(2) *Idem*, *idem*.

d'empressement : « La Prusse, disait-il, se hâtera de nous offrir son concours pour ne pas rester dans un isolement et une inaction dont sa considération politique aurait beaucoup à souffrir. »

Quant à la cour de Vienne, son rôle était facile à percer : elle ne voyait dans toutes les difficultés et les incertitudes provoquées par les affaires des Pays-Bas qu'un moyen propre à exciter au sein des gouvernements la terreur des principes révolutionnaires, terreur qu'elle saurait exploiter au bénéfice de son influence.

Nos troupes reçurent enfin l'ordre de pénétrer en Belgique et de s'emparer de la citadelle d'Anvers restée en possession de la Hollande depuis le commencement de la querelle. La fameuse citadelle bâtie par le duc d'Albe, lors de la révolte des Pays-Bas, était une des plus fortes de l'Europe et commandait la ville : une garnison de 4.000 hollandais sous les ordres du général Chassée la défendait.

Aussitôt que la Prusse connut le passage de la frontière par les Français, elle fit aussitôt traverser le Rhin par des troupes d'observation pendant que nous rassemblions sur la Moselle des réserves et que le gouvernement hollandais levait la *landsturm*. Dans le quadrilatère formé par le Rhin, la Moselle et la Mer du Nord, près de 500.000 hommes allaient se trouver aux prises au nom des deux principes qui divisaient l'Europe.

Le maréchal Gérard, qui commandait l'action, épuisa tous les moyens parlementaires pour obtenir pacifiquement la reddition de la place. Il dut l'attaquer, ce qu'il fit avec des ménagements inouïs pour épargner à la ville les horreurs du bombardement. Enfin, le 23 décembre, le général Chassée capitula. Nous étions maîtres désormais du noyau de la résistance hollandaise. La paix de l'Europe échappait encore une fois au danger créé par la présence face à face d'une armée française et d'une armée étrangère.

***

La prise de la citadelle d'Anvers est l'événement le plus important et le plus heureux du gouvernement de Juillet. En flattant notre amour-propre national, il imposait, en quelque sorte, une

trêve à la violence des partis intérieurs. Le pays se ressaisissait : les chambres poursuivaient paisiblement leurs travaux et n'avaient réellement subi d'assaut de l'opposition qu'au sujet des journées de Juin qui avaient provoqué deux interpellations mouvementées. Mais la situation extérieure restait toujours sombre. Un regard jeté sur l'état de l'Europe suffira pour s'en convaincre : L'Italie gémissait sous l'occupation étrangère ; Français et Autrichiens étaient bien décidés à ne rien y abandonner de leurs positions ; les incertitudes de l'Espagne se changeaient en angoisse quand on considérait les conséquences qu'entraînerait la mort de Ferdinand VII qui inclinait chaque jour vers la tombe. Quant au Portugal, la rivalité de Don Pedro et de don Miguel s'y était transformée en querelle de principes : c'était l'esprit de réforme qui luttait contre le système conservateur qui avait engendré tant d'abus. Les chances des deux partis semblaient à peu près égales.

La Turquie se débattait entre deux périls : l'agression égyptienne et la protection de la Russie. L'Europe était attentive, car il apparaissait clairement que, sous des apparences généreuses, cette dernière ne chercherait qu'à entretenir la discorde pour affirmer sa prépondérance en Orient. On sent quelles conséquences graves pouvaient naître d'un tel conflit.

Pozzo venait d'arriver à Londres, envoyé, disait-on, pour renseigner l'empereur Nicolas sur le véritable état de la Grande-Bretagne, les renseignements qu'il tenait du prince de Liéven et de Matuszewic étant contradictoires. Il voulait en toute connaissance de cause régler les rapports de son gouvernement avec le cabinet anglais. C'était, en réalité, la dernière et nécessaire étape du voyage de Pozzo à travers l'Europe. Talleyrand signalait au duc de Broglie la méfiance avec laquelle, en ces circonstances, on avait accueilli Pozzo. La froideur des sentiments était dissimulée sous les politesses protocolaires, et notre ministre, qui s'y associait avec réserve, marque finement son attitude : « Je veux prendre pour sa véritable opinion tout le bien qu'il se croira obligé de me dire de la France et du gouvernement du Roi. » (1) Broglie répondait qu'il croyait qu'on exa-

(1) Talleyrand au duc de Broglie, 6 janvier 1833

gérait à Londres les visées de la Russie et jugeait la question moins grave que ne la voyait Talleyrand. Elle se résume, disait-il, à mesurer les concessions à faire au Pacha d'Egypte. Dans cette conviction, notre intervention se bornerait à les faire accepter tandis qu'on ferait ressortir à la Turquie la nécessité de s'y résigner.

Mais le point noir le plus immédiat était celui de la question belge. La prise de la citadelle d'Anvers n'avait pas fait faire un pas vers la solution. La Hollande était toujours soumise au blocus maritime et exerçait ses représailles sur l'Escaut. Rien n'était changé dans l'attitude adoptée par la France et l'Angleterre depuis la convention du 21 octobre. Les puissances du nord, après de platoniques protestations, s'étaient inclinées devant le fait accompli : « Personne, disait Talleyrand, ne peut nier que cet événement [la prise d'Anvers] n'ait donné une grande force aux gouvernements actuels de Belgique, de France et de la Grande-Bretagne. C'est de ce moment que la Belgique peut vraiment compter son existence comme état indépendant. La France en éprouve les bons effets par la marche des discussions devenues plus faciles dans les Chambres ; le ministère anglais soutenu par les nouvelles élections prend chaque jour plus de force... » (1)

M. de Broglie donnait des instructions à Talleyrand pour qu'un concert de la France et de l'Angleterre, aplanît rapidement les difficultés soulevées sur ce point par les cabinets du nord et, au besoin, il ne faudrait pas reculer sur une détermination énergique. Le cabinet de Berlin tergiversait. Il prenait toujours le mot d'ordre de Vienne et, selon l'expression du maréchal Maison, « essayait de maintenir une position intermédiaire entre le système de Vienne et l'Angleterre. » (2) Mais, ajoutait-il, « il ne tenait pas la balance avec assez d'impartialité. » L'influence de Metternich sur Ancillon avait une répercussion fâcheuse dans ses rapports avec notre ministre; quoiqu'ils fussent meilleurs que ceux que nous entretenions avec l'Autriche, ils étaient pourtant loin d'être conformes à notre désir. Moins bonnes encore étaient les dispositions du cabinet russe.

(1) Talleyrand au duc de Broglie, 6 janvier 1833.
(2) Maison au duc de Broglie, 5 janvier 1833.

Après quelques semaines d'une détente produite par la satisfaction qu'avaient causée à Pétersbourg les ordres donnés par le gouvernement du Roi pour la dissolution des comités polonais, une nouvelle aigreur se manifestait depuis la prise de la citadelle d'Anvers. A cette nouvelle, l'Empereur s'était écrié en s'adressant au ministre de Hollande au cours d'une réception : « Les choses ne se passeraient pas ainsi si j'étais plus près de vous. » (1) Ce fut l'occasion de nouveaux froissements entre notre agent à Pétersbourg et les ministres de l'Empereur.

Nesselrode jugeait que le système de politique extérieure adopté par la Grande-Bretagne rompait ses anciennes traditions (2). L'allusion à notre alliance était claire, et le chargé d'affaires Anglais la relevait en proclamant que le rapprochement des deux nations, trop longtemps désunies, était « la seule garantie possible de la tranquillité de l'Europe ; tant que cette union existerait, leur volonté sera prépondérante et efficace : il dépendra d'elle de régler le présent et diriger l'avenir. »

Il fallait bien reconnaître que le mécontentement de la Russie ne venait pas d'intérêts politiques contrariés, mais était dicté par ses prétentions injustifiées. Lagrenée laissait passer l'orage ; maintes fois, il avait signalé « l'extrême mobilité des impressions de l'Empereur et la tendance de son cabinet à concentrer volontairement ses vues dans un horizon de quelques jours. » (3)

Et notre ministre ne se méprenait pas sur ce nouvel horizon : c'était la Turquie. (4) « On ne voit plus qu'elle à Pétersbourg, on ne parle plus que d'elle. C'est une idée fixe qui a succédé sans transition à la préoccupation exclusive dont avait été précédemment l'objet la maison d'Orange. Que vont faire la France et l'Angle-

(1) Lagrenée au duc de Broglie, 9 janvier 1833.

(2) L'hostilité de la Russie contre la France et l'Angleterre perçait dans le langage des diplomates russes : « On remarque avec peine qu'une certaine antipathie entre le cabinet de Saint-Pétersbourg et les gouvernements actuels de France et d'Angleterre augmente et se manifeste dans toutes les occasions. Il est heureux que la distance qui les sépare géographiquement soit au moins proportionnée à leur disjonction politique » (Luxbourg au roi de Bavière, 26 décembre 1832).

(3) Lagrenée au duc de Broglie, 30 janvier 1833.

(4) *Idem*, *idem*.

terre, demande-t-on de toutes parts? » Nouvelle saute d'humeur : le gouvernement du Roi apparaissait tout à coup plein de force et de stabilité.

L'opinion publique, plus puissante qu'on ne le croyait généralement dans cette autocratie, était fort surexcitée par les événements de Turquie. De même que pour lui donner satisfaction, l'Empereur avait châtié plus durement la Pologne qu'il ne l'aurait voulu, de même il cherchait sur ce point à flatter les susceptibilités populaires. Nesselrode travaillait visiblement à entraîner la France dans les vues de la Russie au sujet des affaires d'Egypte. La dépêche suivante qu'il adressait le 26 mars à Pozzo en fait foi :

« Après tant de preuves de modération de notre part, le gouvernement français jugera maintenant s'il ne lui conviendrait pas mieux d'entrer franchement dans nos vues que d'agir contre nous dans les affaires d'Egypte. En choisissant l'un ou l'autre de ces deux partis, le ministère français, nous aimons à le croire, prendra en considération une vérité que nous ne cherchons pas à dissimuler : *C'est que les événements qui concernent la paix du Levant n'ont jamais été décidés et ne le seront jamais sans la Russie...* »

Les circonstances étaient donc favorables pour incliner l'empereur de Russie à faciliter la conclusion du conflit hollando-belge. Sur le communiqué officieux des nouvelles propositions de la France et de l'Angleterre, le Tsar aurait dit que, sans préjuger de la réponse du roi de Hollande, son consentement était d'avance acquis à ce qu'auraient réglé les parties intéressées. On saisit aisément l'importance d'une telle déclaration. On marchait d'autant plus sûrement vers l'accord définitif que le roi Guillaume constatait dans son royaume la lassitude d'une semblable situation. Cette interminable suite de projets et de contre-projets exaspérait ses sujets dont les intérêts avaient tant souffert depuis deux ans.

Son plénipotentiaire à Londres, M. van Zuilen, soutenait que la libre navigation de l'Escaut, objet de ces longues négociations, ne dépendait pas de leur volonté, mais de circonstances qu'ils ne provoquaient pas. C'était un commencement de soumission. On sentait quelles étaient les craintes à La Haye : on pouvait redouter que, d'une révolte, la royauté elle-même fut renversée et remplacée

par un stadthoudérat. Toutes les puissances étaient intéressées elles-mêmes à s'opposer à cette éventualité grosse de dangers, car elle modifierait la politique de l'Europe. Des liens étroits de parenté unissaient Guillaume de Nassau avec le roi de Prusse et l'empereur Nicolas. Jamais ces derniers ne laisseraient s'établir en Hollande un gouvernement sur la ruine de la maison de Nassau.

Le roi Guillaume ne pouvait plus prolonger une lutte devenue insupportable à ses sujets et dangereuse pour la paix de l'Europe ; le dénouement s'annonçait proche.

Le gouvernement du Roi jugeait avec raison qu'il avait décidément accompli de grands progrès dans l'esprit des nations, et ce n'est pas sans droit que M. Guizot prononçait ces paroles, le 22 février, à la Chambre des députés : « Il est incontestable, que moralement, la Sainte-Alliance a perdu, beaucoup perdu, que l'influence de la France, l'influence de nos idées, de nos institutions a toujours été croissante et que bien que l'organisation matérielle de la Chambre ne soit pas changée... sous le point de vue moral, l'état de l'Europe est complètement changé. A partir de 1815, c'était, en effet, la Sainte-Alliance. C'était le système de réaction contre les idées constitutionnelles qui étaient en progrès ; depuis 1830 c'est, au contraire, le système des idées constitutionnelles qui est en progrès... C'est lui qui est aujourd'hui la puissance prépondérante de l'Europe. » Guizot résumait ainsi les résultats de la politique suivie depuis la révolution de Juillet à travers tant de récriminations, tant d'objurgations : sans bouleversement de l'Europe, sans guerre dont les risques eussent été incalculables, elle avait réussi à imposer ses idées ; les peuples les avaient d'abord adoptées avec enthousiasme, les souverains avaient dû s'incliner. Telle était, au commencement de l'année 1833, la situation morale de la France devant l'Europe. Lafitte, le 1er mars, exposait à son tour la situation matérielle : « Notre crédit, après avoir résisté aux plus grandes secousses, s'élève et grandit de nouveau avec rapidité. »

Le rapprochement de l'Angleterre n'était pas étranger à cet heureux état de choses. Le cabinet anglais estimait qu'aux bons résultats d'une entente politique, on pouvait joindre ceux d'avantages commer-

ciaux. Le peuple anglais s'était presque unanimement déclaré pour les doctrines du gouvernement de Juillet ; il n'oubliait pas qu'il en pouvait tirer profit. Talleyrand faisait connaître à Paris le désir des commerçants anglais de voir modifier les relations de douanes avec la France afin de donner plus d'extension au commerce. Il en faisait ressortir les avantages, la nécessité. Les liens qui unissaient les deux pays devaient se resserrer de toutes façons, car « ... c'est cette alliance qui, en créant une force nouvelle en Europe, réprime toutes les intrigues du Nord et donne un véritable point d'appui à tous les intérêts de la société. »

Il est permis de dire qu'à ce moment, après tant d'agitations et d'inquiétudes, le ciel de l'Europe se serait tout à fait rasséréné si, du côté de l'Orient, ne grandissait l'orage dont nous avons plus haut signalé les premiers frissons.

On ne pouvait, en effet, se faire illusion sur le motif réel du brusque changement d'attitude de la Russie. Déjà, le 21 janvier, Broglie, revenu de son premier optimisme au sujet de la question d'Orient, déclarait à Talleyrand que, pour sauver la Porte et entraver l'intervention de la Russie, le concours immédiat de l'Angleterre était indispensable. Le principe directeur de cette médiation était « d'empêcher que la Russie n'ait aucun prétexte plausible pour occuper », à titre d'auxiliaire de la Porte, Constantinople, les deux détroits et les provinces de l'Asie-Mineure. » (1) Talleyrand ne pouvait rien préciser encore, quant aux décisions de l'Angleterre : « Il ne faut pas perdre de vue, disait-il, qu'ici les affaires intérieures du pays passent avant toutes les autres, quelqu'intérêt d'ailleurs, que puissent avoir ces dernières. » (2)

Les cabinets européens se montraient satisfaits des résolutions de la France dans une circonstance où tous étaient plus ou moins intéressés, et qui répondaient surtout au désir général de ne pas voir se lever une nouvelle affaire. L'attitude irrésolue de l'Angleterre soulevait au contraire un mécontentement qu'on ne cachait pas dans les chancelleries. Le vent avait singulièrement tourné depuis

(1) Le duc de Broglie à Talleyrand, 21 janvier 1833.
(2) Talleyrand au duc de Broglie, 31 janvier 1833.

un an. Après avoir incriminé le gouvernement français d'avoir exercé une influence décisive sur le cabinet anglais, voici, à cette heure, que c'était l'Angleterre qu'on dénonçait comme voulant imposer sa prépotence. En réalité, l'Europe entière s'effrayait de cette entente et les cabinets manœuvraient pour l'anéantir.

La Russie se montrait alarmée des dispositions prises pour entraver ses projets en Turquie. L'amiral Roussin, nommé ambassadeur à Constantinople, avait réussi à faire éloigner la flotte russe, ce qui avait augmenté l'audace d'Ibrahim, qui déclarait audacieusement : « Je suis maître d'aller faire boire mon cheval dans le camp de Scutari. » La Porte, effrayée, déclarait s'en remettre à la vieille amitié de la France.

L'empereur Nicolas niait toutes les visées ambitieuses qu'on lui prêtait, — on rappelait à tout propos le fameux projet grec de Catherine II — et, affirmait à ce sujet à Ficquelmont, ambassadeur d'Autriche : « J'ignore si Catherine a jamais conçu le système qu'on lui prête et, pour ma part, je puis vous affirmer que les archives impériales n'en conservent pas la moindre trace : mais en supposant que ce système ait existé, je vous donne ma parole de souverain que j'ai adopté, moi, et que je suivrai invariablement le système contraire. » (1)

En même temps, Apponyi communiquait à Broglie une lettre qu'il avait reçue de Metternich, et dont la teneur avait aussi pour but de rasséréner le gouvernement du Roi. Il démontrait que la confiance qu'avait l'Autriche dans les actes de la Russie, touchant son rôle en Orient, devait être rassurante, car elle était en ceci la puissance la plus intéressée ; qu'elle s'emploierait, le cas échéant, à prévoir les complications que les actes de l'amiral Roussin pouvaient provoquer. Broglie accueillit ces ouvertures en déclarant que nos actes avaient été conformes à notre langage, que notre volonté ferme était d'assurer à l'état ottoman son intégrité morale aussi bien que son intégrité matérielle. Or, il considérait que l'intervention de l'empereur Nicolas constituait une atteinte à l'une et à l'autre qui entraînerait rapidement la ruine de la Porte. L'amiral Roussin s'était

(1) Bussières, Chargé d'affaires de France à Vienne, au duc de Broglie, 28 mars 1833.

conformé exactement aux instructions qu'il avait reçues : ne recourir aux moyens extrêmes qu'après avoir épuisé toutes les tentatives de conciliation entre le Sultan et le Pacha d'Egypte.

L'empereur Nicolas ne pouvait se froisser d'une attitude exigée par l'intérêt général. Le mécontentement qu'il en témoignait était-il, d'ailleurs, réel ? Tout porte à croire que ce n'était pas de son plein gré qu'il s'était engagé dans cette voie, que l'intervention de la France le dégageait devant l'opinion de son peuple et que, selon le jugement de Lagrenée, « il serait charmé d'avoir, pour rappeler ses flottes et ses troupes, un prétexte plausible et de nature à sauver sa dignité. »

Il faut considérer que la situation créée à la Russie depuis 1815 ne lui facilitait pas la résistance. Lagrenée fait sur ce point un tableau des plus intéressants : « L'immense étendue du pays et la concentration des forces militaires vers les gouvernements qui se rapprochent davantage de l'Europe, laissent un grand nombre de provinces privées de tout moyen de répression pour les cas de résistance à l'autorité, ou de désordre imprévu... Un symptôme plus grave encore fut l'insurrection partielle des colonies militaires... Dans cette monarchie toute militaire, le relâchement ou l'oubli de la discipline entraînerait infailliblement la dissolution de l'état. Malgré la vigilance du gouvernement et la sévérité de ses mesures, il n'a pu parvenir à dompter entièrement l'esprit libéral qui se développa en Russie par suite de la campagne de 1814 et de l'impulsion, qu'à cette époque, l'empereur Alexandre donna si imprudemment aux idées d'indépendance et de liberté. Les déclamations les plus furibondes des journaux de France et d'Angleterre contre les institutions de ce pays et l'état de dégradation morale où elles maintiennent ses habitants ne rencontrent nulle part plus de créance et de sympathie que chez certains gentilshommes du gouvernement de Moscou et de l'intérieur qui vont, dans leur fureur d'innovation, jusqu'à calomnier leur patrie. La plupart des Russes qui ont été élevés ou qui ont voyagé longtemps à l'étranger se font comme un point d'honneur d'en rapporter des opinions et des doctrines incompatibles avec le régime sous lequel ils sont appelés à vivre... En Russie, où le Prince réunit sur sa tête toutes les attributions et tous les pouvoirs, le sort de l'empire peut dépendre souvent de la destinée du souverain. »

Voici maintenant le portrait que notre ministre trace du tsar Nicolas : « On ne peut refuser à l'empereur Nicolas des qualités éminentes et de louables intentions, on lui reconnaît un cœur droit, une âme noble et élevée. Son amour pour la justice et sa fidélité à sa parole sont passés en proverbe parmi les Russes... Comme homme privé et comme époux, l'Empereur reproduit à l'autre extrémité de l'Europe le tableau de ces vertus domestiques que les Français admirent sur le trône... Jeune, actif, jouissant d'une santé robuste, doué de formes séduisantes et des avantages d'un extérieur vraiment remarquable, s'exprimant avec grâce et facilité et possédant surtout cette éloquence populaire qui remue les passions de masses..., l'empereur Nicolas est, en un mot, pour la Russie, une individualité spéciale, telle qu'il ne s'en rencontre pas deux en un siècle. »

De tout ce qu'il observait à Pétersbourg, Lagrenée concluait : « On peut prévoir que, dans les cabinets étrangers, le terme de la prescription approche pour tous les souvenirs qui remontent au temps de la Restauration. » (1)

Rien ne pouvait mieux servir un rapprochement de la France et de l'Autriche que la question d'Orient, car plus que la France, celle-ci s'y trouvait directement intéressée ; mais la nature de leur éloignement avait des causes si profondes qu'il ne fallait pas se bercer d'illusions. Depuis trois ans, nous éprouvions son infatigable défiance. L'Autriche seule avait échappé à la tourmente révolutionnaire qui agitait l'Europe depuis la révolution de Juillet et, pour cette raison, semblait, dit de Broglie, « le grand centre auquel devaient se rallier les ennemis du libéralisme, où ils devaient venir prendre des directions et chercher un soutien. » C'est pourquoi, en dépit des motifs qui auraient dû amener une détente, Metternich gardait sa réserve systématique.

Le rôle de notre ambassadeur ne pouvait donc être que celui d'un observateur afin de démêler ses menées ténébreuses. Ce n'était pas chose facile à raison de la situation qui lui était faite à la cour de Vienne où tout le corps diplomatique modelait son attitude sur celle du Chancelier. Il n'était pas jusqu'à l'ambassadeur d'Angleterre qui

(1) 26 juin et 2 juillet 1833, Lagrenée au duc de Broglie.

ne subît l'ambiance au point de ne pas refléter, dans ses rapports avec Sainte-Aulaire, notre nouvel agent à Vienne, les sentiments de son gouvernement pour la France. Metternich avait cru devoir prévenir notre ambassadeur, dès son arrivée à Vienne, de ne point prendre d'humeur, de « n'attacher aucune importance à des nuances presque imperceptibles », l'avertissant que la « société de Vienne vivait dans une indépendance que le gouvernement n'avait ni la volonté, ni le pouvoir de dompter. » (1) Cette déclaration était plus intéressée que juste. Talleyrand, qui en eut connaissance, la réfutait ainsi : « Je m'étonne un peu d'entendre parler de l'opinion publique de Vienne ; mes souvenirs, mes relations actuelles m'avaient laissé croire qu'à Vienne il n'y avait pas d'opinion publique. Il y a bien une opinion de société ; mais cette société est une, elle n'est pas divisée, et c'est M. de Metternich qui la dirige (2).

Trois jours après que Sainte-Aulaire eût écrit ce rapport, un incident pénible vint justifier les précautions oratoires de Metternich. La qualité du personnage en cause augmente encore la discourtoisie de l'incident. Au cours de la visite d'arrivée de notre ambassadeur, l'archiduc Maximilien d'Este, cousin et beau frère de l'Empereur, lui dit : « Ma position m'impose le devoir de vous voir ! »

Sainte-Aulaire se retira avec beaucoup de dignité en manifestant à Metternich sa volonté de n'avoir désormais aucune espèce de relations avec l'Archiduc. (3)

Le chancelier d'Autriche, cependant, laissait entendre à Sainte-Aulaire que la marche du gouvernement du Roi était appréciée à Vienne... « Nous observons avec plaisir les progrès de votre gouvernement, nous jugeons sa position intérieure et extérieure meilleure aujourd'hui qu'en 1832, et en 1832, elle était déjà de beaucoup meilleure que l'année précédente... Nous ne pouvons nous dissimuler, par exemple, que l'esprit révolutionnaire, fort calmé en France depuis deux ans, prend des développements chaque jour

(1) Sainte-Aulaire au duc de Broglie, 13 mai 1833.
(2) Talleyrand au duc de Broglie, 9 avril 1833.
(3) Sainte-Aulaire au duc de Broglie, 18 mai 1833.

plus menaçants dans les états d'Allemagne, qui ont reçu des constitutions nouvelles... Je ne suis pas l'ennemi des constitutions, mais je suis l'ennemi du chaos ». (1)

Et comme Sainte-Aulaire faisait remarquer que la différence des principes des gouvernements français et autrichien pouvait amener des divergences dans leur manière de juger les événements européens, Metternich repartit en riant : « il y a de très bons ménages de religions différentes vivant ensemble dans la plus parfaite intimité, sans autre ménagement que de ne point parler théologie. »

Quant aux préoccupations européennes causées par la question d'Orient, Metternich estimait que le lieu désigné pour se concerter à ce sujet était Vienne à cause de sa situation géographique. Cette question ne pouvait se régler qu'en commun, chacune des puissances inspirant quelque jalousie aux autres, l'Autriche devant nécessairement défendre le Sultan contre un vassal en révolte. La France tenait surtout à prévenir, pour le sultan, le danger d'un trop puissant protecteur. Quant à l'Angleterre, on comprendra facilement qu'elle ne laisserait pas entre les mains de la Russie la clef des Dardanelles. Metternich avait l'ambition de débrouiller tous ces fils.

Une autre question vint à ce moment se greffer sur celle de Constantinople. Elle intéressait au plus haut point la France, puisqu'il s'agissait de sa récente conquête : Alger.

Le maréchal Clauzel, en en saisissant la Chambre des députés, le 18 juin, exprimait des prévisions que l'avenir devait justifier : « Si je parle souvent peut-être d'Alger à la Chambre, c'est que je m'en suis beaucoup occupé. C'est que je sais plus que tout autre l'avantage que la France pourrait retirer de cette belle possession, c'est que je suis convaincu qu'Alger peut être, doit être pour la richesse et la prospérité de la France ce que les grandes Indes ont été pendant plus d'un siècle pour la prospérité de l'Angleterre. »

L'orateur estimait que si, par ses efforts, il avait pu contribuer à la colonisation d'Alger, il croirait avoir plus fait pour la patrie que

(1) Sainte-Aulaire au duc de Broglie, 13 mai 1833.

par vingt victoires sur l'Allemagne ou la Prusse. Et il terminait en posant cette question : « Voulez-vous coloniser Alger ? Voulez-vous abandonner ou céder Alger ? » Le président du conseil lui ayant répliqué que l'intention du gouvernement était pour le moment d'occuper sur la côte d'Afrique trois points principaux, mais que, selon les circonstances et les nécessités, on pourrait dans l'avenir y ajouter trois autres points d'occupation.

« — Je répéterai, dit le maréchal Clauzel, que le gouvernement n'a fait aucun engagement avec aucune puissance, qu'il est entièrement libre de faire tout ce que l'honneur et l'intérêt de la France pourront exiger... Que sa conduite dans ce pays et sur toute la côte d'Afrique est d'affermir l'occupation et de n'y avoir rien à craindre contre tout venant. »

Ces fermes paroles ne manquèrent pas de soulever quelque émoi à Londres. Déjà lorsque, peu de temps auparavant, la Chambre avait abordé cette question, Talleyrand écrivit à Broglie que lord Grey lui avait fait observer que le langage du maréchal Clauzel était de nature à causer des embarras à la Chambre des Pairs qui devait prochainement traiter de la question. Le gouvernement de Charles X avait fait sur ce sujet à l'Angleterre des promesses formelles qu'avaient révélées lord Aberdeen et qui ne permettaient pas à la France de prendre des engagements aussi positifs.

Talleyrand avait rassuré lord Grey en lui laissant entendre qu'on avait simplement songé à ne faire de ce territoire qu'une « colonie de répression ». Il était difficile de vérifier qu'elles avaient été au juste les promesses faites par Polignac, mais Talleyrand, toujours soigneux de prévenir des difficultés compromettantes pour notre alliance avec l'Angleterre, faisait observer qu'une question irritante portée à la nouvelle Chambre des communes provoquerait une discussion, peut-être très fâcheuse. Déjà notre gouvernement s'était opposé au projet douanier qu'il lui avait récemment soumis : insister sur la question d'Alger serait au moins imprudent : « J'ai plus d'une fois regretté, ajoutait-il, que dans notre Chambre des députés, on ne comprît pas mieux les véritables intérêts de la France et qu'on soulevât imprudemment des questions pour lesquelles le silence serait utile. »

Un événement important détourna bientôt l'attention de l'Angleterre et la fit sortir de l'espèce d'indifférence et de froideur qu'elle avait témoigné jusque-là pour la question d'Orient : Orloff avait fait signer à Constantinople, le 8 juillet, un traité qui constituait un véritable protectorat de la Russie sur la Porte qui lui en remettait en quelque sorte les clefs. Ce traité qui n'avait pas été publié portait que, en cas de nécessité, la Porte s'engageait à fermer les Dardanelles aux vaisseaux étrangers. Le mécontentement de l'Angleterre fut vif. Un courrier fut immédiatement envoyé à Constantinople où lord Ponsonby porta les représentations du gouvernement britannique : ce traité bouleversait tous les rapports de la Porte et de ses anciens alliés « l'Angleterre ne pourrait plus la reconnaître que comme dépendante de la Russie et, en cas de guerre, elle serait obligée de traiter l'empire ottoman comme un ennemi. » (1)

Toute l'animosité qu'inspirait en ce moment en Russie la politique du gouvernement anglais s'aviva de ce nouveau grief. Lord Palmerston, qui venait de prononcer au parlement un violent discours sur les affaires de Pologne était un objet de haine. « Le jour de sa chute deviendrait un jour de fête pour le cabinet de Pétersbourg », écrivait Lagrenée.

Les rapports de la Russie avec la France en subirent le contre-coup et Lagrenée se fait ainsi l'écho de l'opinion russe : « Il est temps d'ouvrir les yeux sur l'alliance de ces deux nations redoutables dont l'action constante et progressive finirait par démocratiser l'Europe Elles s'appuient déjà sur la Belgique d'un côté, sur le Portugal de l'autre. L'Espagne cèdera bientôt à la contagion de l'exemple. »

Un fâcheux revirement s'était produit dans les relations avec notre ambassadeur. Les antipathies qui s'étaient tues un instant se dévoilaient ouvertement ; il pouvait entendre les plus dénigrants propos. Ils haussèrent encore de ton lorsqu'on connut à Pétersbourg la manifestation affectueuse de l'Angleterre lors du voyage que le roi Louis-Philippe entreprit à Cherbourg le 21 août 1833. La présence dans le port de navires et de yachts anglais, dont les marins

(1) Talleyrand au duc de Broglie, 5 août 1833.

fraternisaient, était un indice frappant de la sympathie qui avait rapproché les deux peuples. C'est à ce moment que parvint en France une grave nouvelle. Lagrenée informait le gouvernement du voyage arrêté de l'empereur de Russie afin de se réunir au roi de Prusse et à l'empereur d'Autriche.

L'émoi fut grand en Europe où l'on commenta diversement les causes et les effets probables de ce congrès de souverains. Ces réunions cependant avaient été fréquentes depuis la révolution de Juillet et toujours dans le même but : se concerter sur l'attitude que ces souverains devaient garder en face du foyer révolutionnaire, c'est à-dire la France, pour circonscrire l'incendie, faire une sorte de chaîne sanitaire autour de leurs états. Bien qu'il n'y ait jamais eu de communication officielle, on était complètement renseigné sur l'esprit qui amenait ces rencontres en apparence fortuites ou dissimulées sous le prétexte de visites familiales.

Déjà le 14 août à Tœplitz au château de Theresienstadt, le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche avaient eu une entrevue où la présence d'Ancillon et de nombreux diplomates avait excité une curiosité mêlée d'inquiétude. Cette entrevue fut courte, car le soir même le roi de Prusse rentrait dans ses états. On pouvait donc considérer la réunion des souverains comme une préparation à celle qui, à la fin d'août, fut annoncée avec fracas.

Que sortirait-il de ce conciliabule de têtes couronnées ? Pour comprendre ces inquiétudes, il est nécessaire à ce moment de jeter un coup d'œil sur l'état de l'Europe, que les événements de Juillet avaient si profondément modifié. Le second accès de la révolution de 1789 vit, en effet, se vérifier toutes les prédictions qu'on avait d'abord exagérées du prince de Metternich, et anéantir en partie l'œuvre du traité de Vienne.

Le rapprochement de l'Angleterre et de la France avait bouleversé le système qu'on avait tout lieu de croire inébranlable au moins pendant de longues années.

L'Autriche contre-balançait la perte de son alliée par les appuis qu'elle avait retrouvés sur le continent. Sûre de l'esprit de ses populations et de la vigueur de son gouvernement, elle regardait avec sérénité souffler autour d'elle la tourmente révolutionnaire. Sa poli-

tique constante, depuis trois ans, avait été de contrecarrer en toute occasion celle du cabinet des Tuileries. On l'avait vu dans la question belge qui approchait de son dénouement.

La Prusse, malgré les ressentiments qu'avaient fait naître les menées de l'Autriche, à la faveur desquelles elle avait substitué son influence dans la Diète germanique, s'était rapprochée, par prudence, de sa voisine. Tous les petits souverains allemands, pris entre la fermentation révolutionnaire de leurs sujets et la capitulation devant une protection redoutable, s'étaient résignés, au moins en apparence, ainsi qu'en témoignaient les décrets de Francfort, bien que nous sachions à quel point leurs regards se portaient vers la Prusse. Le marché avait été le même en Italie où les craintes des petits souverains avaient entravé le mouvement qui les inclinait vers la France, et assuré la domination autrichienne, malgré les efforts et les actes de notre gouvernement.

L'ère des révolutions se rouvrait en Espagne où Ferdinand VII, presque agonisant, reconnaissait sa fille Isabelle, au mépris de la loi salique et des droits de don Carlos, qui en appelait au peuple.

En Portugal la lutte était bien près de se résoudre à l'avantage de don Pedro « mannequin de la cause révolutionnaire », disait Metternich. Une intervention espagnole pouvait se produire soudainement et nous forcer à envoyer des troupes au delà des Pyrénées.

La Suisse ne laissait pas de préoccuper l'Autriche. Car chaque jour voyait s'accroître la force du parti qui demandait des modifications profondes dans le pacte fédéral, ce qui était susceptible de modifier dangereusement la politique intérieure de la Confédération helvétique.

La question était grave, car si la neutralité de la Suisse se trouvait mise en cause, les états voisins de la France, le Piémont, l'Autriche se trouveraient, par ce fait, dans une situation respective toute différente. La France s'était placée en dehors de toutes les combinaisons des agitateurs.

Chaque succès de la politique autrichienne marquait un échec dans notre diplomatie.

Quant à la Russie, devant le péril polonais toujours imminent, elle avait dû oublier le ressentiment inspiré par la conduite de l'Autriche

dans les affaires d'Orient, et il faut bien le dire, devant cette sorte de terreur des doctrines libérales que lui semblait incarner la France.

En résumé, l'Autriche s'était relevée plus forte de la crise qu'elle avait subie en 1821, à l'heure où, dans l'orgueil de succès faciles Metternich avait, par ses exigences, imposé à l'Europe un joug devenu intolérable. Déjoué dans tous ses plans, le Chancelier les avait vus alors se retourner contre lui. La révolution de Juillet lui servit de tremplin.

A la faveur des appréhensions qu'elle inspirait, l'Autriche avait reconquis sa place, et ce résultat elle l'avait obtenu en se posant comme un rempart entre la tradition monarchique et les idées libérales triomphantes.

Dans cet état de choses, les hypothèses s'échafaudent. De quoi sera faite la concertation projetée? De quelles affaires traitera-t-on particulièrement? Celles de Belgique, d'Espagne, de Portugal, de Suisse sont bien faites pour attirer l'attention. Il y a aussi les difficultés, toujours aiguës au sein de la Confédération germanique, la haine et la vengeance de la Pologne, spectre terrifiant. Puis la question d'Orient, éternel et insoluble problème. Enfin la nécessité de neutraliser l'alliance franco-anglaise par le contrepoids de celle des trois cours du Nord.

Toutes les chancelleries d'Europe sont en rumeur. Il fallait, pensaient-elles, un motif bien puissant pour déterminer l'empereur Nicolas à se déplacer ainsi dans un moment où sa vie était à la merci d'un complot. Ses sujets eux-mêmes ne s'expliquaient pas l'opportunité de ce voyage et ne dissimulaient pas leurs craintes sur le danger de l'influence de Metternich sur l'esprit de l'Empereur.

Il ne faut pas oublier que l'amitié de l'Autriche n'était plus populaire en Russie et, sous des apparences de sincérité, inspirait la méfiance. On y craignait surtout les combinaisons élaborées entre Ancillon et Metternich, la souplesse de ce dernier pour les faire accepter et attacher la Russie au char de l'Autriche. L'Angleterre envisageait plus froidement la prochaine entrevue.

Après mille traverses, l'empereur Nicolas, le 9 septembre, se joignait à l'empereur d'Autriche et au Prince royal de Prusse à München Grätz, où l'avait précédé M. de Nesselrode. De ce bourg de Bohême

sur lequel les yeux de l'Europe étaient fixés semblaient devoir sortir ses destinées. Qui l'emporterait dans la lutte suprême ; les souverains ou les peuples ? Souverains, ministres, diplomates délibérèrent dans le plus grand secret. Rien ne transpira de leurs conversations, rien ne parvint aux oreilles de la France aux écoutes, car elle ne se trompe plus : C'est elle qui est le pivot de toutes les préoccupations, qui doit être visée dans toutes les conclusions.

Or, les conclusions devaient tout d'abord faire l'objet d'une déclaration collective au gouvernement français de l'accord parfait des trois souverains absolutistes. Le roi de Prusse, facteur principal de l'union du duc d'Orléans avec Hélène de Mecklembourg, et qui depuis inclinait visiblement vers la France, insistait pour qu'on atténuât l'effet de cette déclaration en décidant que chacune des trois cours remettrait à son ambassadeur à Paris une note particulière conforme bien entendu à celle des deux autres puissances. Bref, après de longues discussions et tergiversations, les souverains se séparèrent sans que rien fut irrévocablement décidé.

*
* *

Les événements intérieurs occupant l'attention de la France l'avaient détournée de la conférence de München Grätz au point qu'elle était presque oubliée. La situation se présentait moins heureuse qu'au début de l'année. Le dénouement des troubles de la Vendée, l'arrestation de la duchesse de Berry et les polémiques engagées à ce sujet remplissaient les journaux.

La duchesse de Berry avait obtenu de l'Empereur la permission de se rendre à Prague. Cette nouvelle mit en émoi le gouvernement français, bien que le cabinet de Vienne ait demandé des assurances contre toute démonstration « ne reconnaissant à personne le droit de faire dans ses états une autre politique que la sienne. » (1) Un si grand nombre de royalistes fidèles avait demandé des passeports pour se rendre à Prague, que Sainte-Aulaire crut devoir insister

(1) Sainte-Aulaire au duc de Broglie, 1er octobre 1833.

pour que le gouvernement mit des obstacles à cet exode. A quoi Metternich répondit : « Franchement quand vous ne voulez pas empêcher huit ou neuf cents royalistes de faire dans l'intérêt de leur cause tout ce qui leur passe par la tête, vous ne pouvez pas exiger que nous prenions ici vos intérêts plus vivement que vous ne les prenez vous-mêmes et que nous acceptions la responsabilité dont vous déclinez l'odieux.

« La duchesse de Berry restera à Prague si elle s'engage à s'y tenir tranquille et à renoncer à la politique provocante de M. de Chateaubriand. » (1)

L'opposition, un instant réduite au silence, reprenait une force nouvelle en se servant du projet des fortification de Paris présenté à la Chambre de députés. La presse se rejetait âprement dans la lutte qui avait subi quelque trêve en présence des difficultés extérieures Broglie fut donc grandement étonné quand, le 11 octobre, le chargé d'affaires d'Autriche, Hügel, se présenta chez lui et lui donna communication d'une dépêche qu'il venait de recevoir de Metternich. Ce document contenait en substance que les souverains des trois cours avaient éprouvé dans la conférence de München la solidité des liens qui les unissaient et la conformité de la bienveillance de leurs vues à l'égard des autres puissances. Mais que si elles admettaient le prosélytisme des idées par des voies pacifiques, toute tentative faite pour bouleverser les institutions en vigueur dans les états de l'Europe les trouverait unies pour la défense commune. « Dans le cas où le gouvernement français, qui a bien su se défendre lui-même des agressions des révolutionnaires, ne réussirait pas désormais à déjouer les machinations auxquelles ils se livrent sur son territoire contre les états étrangers, il pourrait en résulter pour quelques-uns de ces états des agitations et des désordres intérieurs qui les mettraient dans l'obligation de réclamer l'appui de leurs alliés ; cet appui ne leur serait pas refusé et toute tentative qui aurait pour but de s'y opposer serait envisagée par les trois cours comme une hostilité dirigée contre chacune d'elle. » (2)

(1) Sainte-Aulaire au duc de Broglie, 1er octobre 1833.
(2) 1er novembre 1833. Note communiquée par de Broglie à Sainte-Aulaire.

Broglie répondit à Hügel qu'on ne pouvait prétendre que nous nous écartions des principes de nos institutions pour calmer les inquiétudes et les susceptibilités de nos voisins. Que s'il était des pays tels que la Belgique, la Suisse ou le Piémont, ou la France ne supporterait à aucun prix une intervention des forces étrangères, il en était d'autres où, sans l'approuver, et en des circonstances particulières, elle ne mettrait pas d'opposition absolue. D'ailleurs, ajouta sèchement notre ministre des Affaires étrangères : « chaque fois qu'une puissance étrangère occupera un territoire indépendant, nous nous croirons en droit de suivre la ligne de conduite que nos intérêts exigeront. » (1)

Cette réponse catégorique sembla impressionner Hügel qui s'efforça de convaincre Broglie que la note qu'il lui communiquait était conçue dans un sens bienveillant et en donnait pour preuve certains passages où Metternich prodiguait des éloges au gouvernement français.

Le lendemain, les représentants de Prusse et de Russie se présentèrent avec une note identique comme fonds, mais différant comme termes. Ils reçurent, sur un ton approprié à l'attitude de chacun des messagers, la même réponse que Hügel.

La précision du langage de Broglie ne permettait pas aux trois cours de biaiser. Après avoir protesté de leurs bonnes intentions, affirmé que leur note ne contenait rien de blessant pour le gouvernement du Roi, ergoté sur quelques termes de la réponse de notre ministre, les communications officielles prirent fin sur cet objet. L'entrevue de München avait abouti à ce résultat que les trois cours absolutistes tournèrent leurs efforts vers leurs difficultés et leurs embarras respectifs, laissant enfin la France affermir le gouvernement qu'elle s'était librement donné.

Une lettre de Lagrenée, datée du 31 décembre 1833, constitue un document très significatif de la transformation des sentiments de la cour qui, depuis trois ans, nous avait le plus marqué d'hostilité. Quand on annonça à Nesselrode l'arrivée du maréchal Maison en le priant de fixer l'heure où il pourrait recevoir le nouvel ambassadeur

(1) 1er novembre 1833.

du Roi, il s'écria : « — Le plus tôt possible, car il arrive sous des auspices bien favorables. L'année qui va commencer sera plus heureuse, je l'espère, que l'année qui se termine. Les complications s'effacent, les aspérités s'adoucissent.

« Quand on est si près de s'entendre, on doit finir par se rapprocher. Si tel doit être le résultat de la mission de M. le maréchal Maison, qu'il soit le bienvenu. » (1)

Que les temps étaient changés !

Les événements certes avaient contribué à cette heureuse évolution, mais une large part en revient aussi à notre diplomatie qui était parvenue, dans la situation la plus tendue, à écarter tout incident qui aurait pu amener les plus redoutables complications. Dans une atmosphère nettement hostile, nos ministres surent déployer un tact, une présence d'esprit, une souplesse qui, en sauvegardant la dignité de la France, leur permit de sortir à leur honneur de cette redoutable épreuve.

*
* *

Et maintenant, arrêtons-nous et essayons de conclure. Quelle a été, sur l'évolution de la politique extérieure de la France, et, d'une façon générale, sur ses destinées, l'action de la révolution de Juillet ?

D'abord, elle a reformé la Sainte-Alliance que l'habileté de la politique de la Restauration avait sinon ruinée, tout au moins fortement ébranlée. A la fin de la Restauration, la Russie s'est rapprochée de la France ; l'Autriche est chaque jour en plus mauvais termes avec la Russie ; la Prusse, qui panse ses blessures et aspire à supplanter, dans la prépondérance en Allemagne, l'Autriche détestée, travaille secrètement contre elle et lui suscite dans l'ombre mille entraves, protestant, d'ailleurs, de son amitié pour la France. On ne pouvait certes avoir en elle qu'une confiance limitée ; mais elle n'en ébranlait pas moins les bases de l'ancien accord des grandes puissances de l'Europe contre nous.

Arrive la tempête de 1830. Qu'en pense l'Autriche

(1) Lagrenée au duc de Broglie.

Reproduisons à ce sujet, les dépêches de Metternich à ses agents, que nous avons réservées pour cette fin de volume. « Un état où des catastrophes pareilles à celles dont nous avons le malheur d'être aujourd'hui les témoins ont pu se présenter avec une aussi grande facilité, et où la haute œuvre a pu se consommer avec autant de promptitude, un Etat, en un mot, où ce qui vient de se passer a été possible a, certes, depuis longtemps, été placé fort près de sa perte. L'existence du danger, et d'un danger éminent, m'a, en effet, occupé à peu près exclusivement, dans le cours des deux dernières années. Ma correspondance diplomatique en fait foi... Le sage cabinet prussien pensera certainement avec nous, qu'il faut user dans le moment présent d'une grande réserve, établir une entente entre les grandes cours et présenter à la France en révolution la digue d'une imperturbable union morale. Ce n'est que dans ces voies que la paix de l'Europe pourra peut-être encore rester assurée : hors de cellesci, il n'y a plus de salut. »

Voilà ce que le chancelier autrichien écrit le 8 août 1830 au baron de Werner, chargé d'affaires d'Autriche à Berlin. — Et à Fiquelmont, ambassadeur austro-hongrois à Pétersbourg : (1) « S'il reste encore un remède, il ne peut plus se trouver que dans la *force*, la *sagesse* et l'*union* des premières puissances. C'est à cette ancre de salut que s'attache notre dernière espérance et vous connaissez trop l'Empereur, notre maître, pour douter que, s'il fait un appel à ses alliés, il saura aussi y répondre lui-même. Heureusement, monsieur l'ambassadeur, les mêmes paroles nous ont-elles été adressées de Saint-Pétersbourg...

« Le monde n'est ainsi pas encore privé de toute ressource... Le grand art pour les Empires sera aujourd'hui de vivre plus longtemps que l'ennemi ; celui-ci porte dans son sein bien des éléments de sa propre destruction ; le but n'est ainsi point placé à une distance impossible à atteindre, mais ne nous dissimulons pas que la route qui seule peut nous y conduire est hérissée de difficultés extrêmes, avouons-nous le fait afin de vaincre les obstacles. » — Et encore : « La révolution ressemble à un volcan, et il est dans la nature des vol-

(1) 17 septembre 1830 (*Archives d'Etat à Vienne*).

cans de s'éteindre et, par suite, de s'affaisser. La question est de savoir si cet affaissement se fera dans le cratère ou si le déversement aura lieu sur des lignes divergentes. Dans l'une et l'autre hypothèse, il faudra que les puissances prennent une attitude défensive, mais forte, soit pour aider l'affaissement du volcan vers le centre, soit pour empêcher, le plus qu'elles le pourront, son débordement sur une terre étrangère. Pour atteindre ce but, elles doivent songer à prendre une attitude militaire. » (1)

Et quel jugement porte Pozzo le 18/30 novembre 1831 ? « L'inquiétude que le gouvernement français témoigne de notre union est une raison de plus de la rendre encore plus compacte et indissoluble, s'il est possible ; c'est elle qui tient la France actuelle en respect et qui, seule, peut garantir l'indépendance et la sûreté des états de l'Europe contre les empiètements et les invasions de ce pays qui ne manquerait pas de les tenter, et de les mettre à effet s'il ne craignait pas de rencontrer une résistance invincible et de s'exposer à une punition désastreuse. »

De son côté, Guizot disait à la tribune de la Chambre le 11 août 1831 :

« Depuis six mois, l'Europe subordonne toutes ses résolutions à l'état intérieur de la France ; tout y est en suspens jusqu'à ce que notre politique intérieure prenne un caractère décidé, définitif.

« Vous êtes étonnés de la lenteur que mettent les Autrichiens à évacuer l'Italie. Savez-vous quelle était la cause de cette lenteur, de cette hésitation ? On attendait le résultat des élections de France.

« Vous vous étonnez de voir l'Angleterre hésiter à s'engager dans un traité à l'égard de l'émancipation de la Pologne ?

« L'Angleterre, avant de s'engager dans une si grave affaire, avant de s'allier à nos vues, peut-être a besoin de savoir si le sort de la France est définitivement fixé.

« Vous désirez le désarmement général ? L'Europe en a besoin ; mais ce désarmement est subordonné à l'état intérieur de la France. Ce désarmement ne pourra s'effectuer que lorsque vous inspirerez à l'Europe confiance et sécurité.

(1) 13 octobre 1830 (*Archives d'Etat à Vienne*).

« *C'est chez nous qu'est la destinée de l'Europe.* A mon avis, l Europe a raison d'hésiter ; elle a compris le caractère nouveau qu'avait le gouvernement nouveau de la France; elle attend pour voir s'il trouve sympathie ou répugnance dans la nation.

« La prépondérance des idées et des institutions sur la diplomatie et sur la force des baïonnettes, tel est l'état de l'Europe ; *C'est par l'empire qu'exercent les idées que se décide aujourd'hui l'Europe.* Eh bien, le siège de ces idées est en France ; nous l'avons proclamé vingt fois pour nous en glorifier ; ne l'oublions pas aujourd'hui qu'il s'agit d'en tirer profit.

« C'est donc de l'état intérieur de la France que dépendent aujourd'hui la paix ou la guerre. L'Europe elle-même le proclame. »

Cette Sainte-Alliance que, de 1815 à 1830, nos différents gouvernements avaient tout mis en œuvre pour saper, elle revit donc, elle agit, elle va presque jusqu'à la fin du XIXe siècle, sauf à de courts intervalles, peser sur l'Europe et peser surtout sur la France.

Cette reconstitution d'une alliance qui nous fut, au fond, si fatale, n'est pas l'un des plus grands maux de la révolution de 1830. A côté d'elle, il est un fait plus grave encore et dont les conséquences ont été irréparables : la formation progressive de l'unité allemande. Après 1815, nous l'avons vu, la Prusse est dans une période de recueillement. C'est tout ce qu'elle peut faire dans l'état où l'ont laissée les guerres napoléoniennes. Elle alimente en silence sa haine de la France ; mais déjà, à cette heure le grand projet de l'unité allemande germait. Des efforts occultes, mais tenaces, étaient tentés pour grouper en un faisceau les petits états allemands et les exciter contre la maison d'Autriche. Sur cette grave question, les documents que nous avons trouvés dans les archives de Munich sont vraiment lumineux.

Le 7 janvier 1830, le vicomte de Luxbourg, agent bavarois à Berlin, écrit au roi de Bavière : « Les dispositions du cabinet de Berlin pour nous sont toujours les meilleures ; il fera tout ce qui dépendra de lui pour répondre à la noble confiance de Votre Majesté. Dans mes lettres et rapports précédents, j'ai cherché à indiquer la position relative où se trouvent la Prusse et le Wurtemberg, vis-à-vis de la Bavière et du pays de Bade. Le roi de Wurtemberg est

notre principal allié ; il a un intérêt majeur et direct à atteindre le but ; il est, par conséquent, plus spécialement appelé à se faire l'avocat de la Bavière, tant à Berlin qu'à Carlsruhe. »

Et de nouveau, le 11 février 1830 (1) : « Votre Majesté aura de la peine à croire combien il faut de temps et de soins pour ramener les petits princes interposés à leurs véritables intérêts... or, l'accession et la concorde de ces princes de Saxe nous sont nécessaires pour arriver au but qui, sans cela, ne serait atteint qu'imparfaitement... Sa Majesté le Roi, ainsi que le prince et la princesse royale me témoignent chaque fois le plus vif intérêt pour la santé de Votre Majesté. Je ne parle pas des personnes les plus marquantes du gouvernement qui, toutes, s'accordent à vous regarder comme le souverain de l'Allemagne sur la tête duquel se concentrent le plus d'espérances. » Et le 3 mai : « Les intentions de la cour de Berlin pour la Bavière sont, je le répète, les meilleures.

« La persévérance de Votre Majesté, sa constance de suivre la route que, dans sa sagesse, Elle a tracé à son ministère porteront de bons fruits, j'ose le garantir, et tourneront à sa gloire comme à l'honneur et au profit de la Bavière. Il faut seulement laisser au temps le soin de mûrir et de compléter ce qui, dans ce moment-ci, ne peut qu'être ébauché. » Et le 3 juin, à l'occasion de l'envoi d'une mission bavaroise à Berlin (mission Armansperg) : « Ce ministre pourra confirmer à Votre Majesté, ce que, dans mes précédents rapports, j'ai eu l'honneur de lui mander sur les dispositions amicales de Sa Majesté prussienne, sur les vues sages et bien combinées du cabinet de Berlin, sur le prix enfin qu'on attache dans ce pays-ci aux bons rapports qui subsistent si heureusement entre *deux pays*, que leur propre intérêt, autant que l'honneur et l'indépendance de l'Allemagne entière appellent à une alliance intime et permanente. »

Ainsi, dès avant la révolution de Juillet, une entente franche et loyale se dessine entre la Prusse et certains petits états, les plus importants d'entre eux, ceux auxquels leur position géographique as-

(1) On sait qu'à cette heure des négociations importantes s'élaboraient en vue d'accords commerciaux entre la Prusse et certains petits États, dont deux ou trois traitaient, en outre, de questions de frontière.

surait en Allemagne une place exceptionnelle. On comprend donc que notre révolution, la menace qu'elle faisait peser sur les provinces rhénanes, le trouble qu'elle apportait dans les relations internationales, aient hâté l'union plus complète encore de la Prusse et des petits états, aplani les divergences, préparé une fusion que la main de Bismarck devait réaliser quarante ans plus tard.

Voici ce qu'écrivait, le 26 juin 1831, Behr, agent belge à Berlin, à Le Beau :

« A cette époque (fin de 1830), Diebitsch (1) fut envoyé comme on sait, à Berlin. Il y resta près de trois mois, choyé et fêté par la famille royale. Dès lors, on tâcha de travailler l'opinion publique. L'armée fut facile à persuader, et l'on sut profiter habilement de l'ancienne *haine des Prussiens contre les Français*, pour les animer contre la Belgique, en leur persuadant que la révolution belge n'avait pour but qu'une réunion à la France. Pour le gros de la nation, on employa les journaux. Un observateur a dit : « *Si je puis répéter une fois par jour à quelqu'un la chose du monde la plus absurde, sans qu'il ait le droit de me contredire, il la croira dans deux ans.* » (2)

Cette haine, dont parle Diebitsch, elle fit, en effet, alors explosion. Elle fut, il est vrai, rapidement contenue, car la Prusse cachait son jeu ; elle ne se sentait pas alors en mesure d'affronter une guerre, et nous savons quelle déception elle causa au Tsar ; mais ce renouveau de haine se propagea dans toute l'Allemagne. Il parvint jusqu'aux couches les plus profondes ; on sentit déjà entre la Prusse et les petits états cette communauté de vues et d'action dont le premier effet fut, peu après, la conclusion du Zollverein.

Si l'on en voulait une preuve nouvelle, qu'on lise ces lignes adressées le 6 février 1832 par Luxbourg au roi de Bavière, préoccupé alors, non moins que la Prusse, de l'excitation révolutionnaire et de la licence de la presse constatées dans plusieurs petits états allemands. « Nos conférences avec les plénipotentiaires prussiens sur

(1) Délégué russe.
(2) *Archives des Affaires étrangères à Bruxelles.*

l'union commerciale projetée seront reprises très incessamment... L'Allemagne entière est attentive à cette importante négociation. L'agitation des esprits et l'inquiétude des petits états allemands interposés, tels que les duchés de Saxe, Nassau, Francfort, sont parvenus au plus haut degré. Il est temps d'y mettre fin, de couper court à beaucoup d'intrigues et de manigances. L'Allemagne entière, lorsqu'elle verra son commerce, son industrie et ses produits dégagés de toute entrave, rendra grâce à Votre Majesté, au roi de Prusse et à celui de Wurtemberg.

Sans la volonté ferme et l'union entre ces trois augustes têtes couronnées, il n'y a point de salut pour l'Allemagne. » (1)

Le 15 avril 1832, le ministre bavarois des Affaires étrangères écrit lui-même à Luxbourg : « Vous direz au comte Bernstorff que nous partons du principe que les conférences avec le comte de Clam n'ont rien changé dans les vues du cabinet de Berlin, que ce cabinet sera toujours disposé à maintenir les arrangements pris l'année dernière avec nous et avec le Wurtemberg, que nous sommes fidèles au système que nous avons adopté... Je n'ai cessé de répéter à M. de Küster que j'avais l'ordre et la volonté d'entretenir les rapports les plus *confidentiels* avec sa cour. Je me suis expliqué dans le même sens vis-à-vis de vous, monsieur le comte, et la lettre que j'ai adressée directement au comte de Bernstorff en fait de nouveau foi. Je crois, par conséquent, avoir tout épuisé pour donner à nos relations le caractère le plus intime. »

A la suite des conférences militaires dont nous avons parlé, Luxbourg s'exprimait ainsi, le 28 décembre 1832 : « *Sous ce rapport, notre politique nationale a fait, dans ces derniers temps, d'immenses progrès*... On sait maintenant que la grandeur et l'indépendance de l'Allemagne dépendent entièrement d'elle-même. Elle n'a qu'à être unie pour être respectée partout... Il s'agit de choisir la route qui conduit le plus sûrement à cet ensemble, à cette identité d'intérêts si nécessaire pour opposer aux puissances étrangères une barrière insurmontable, former une unité indivisible et empêcher par là que l'Allemagne ne devienne plus, comme autrefois, la proie et le champ

(1) *Archives royales de Bavière.*

de bataille des intrigues et des querelles de la France, de l'Angleterre et de la Russie. »

Ainsi, à cette heure déjà, la Prusse grandissait. Appuyée sur les petits états que notre révolution avait effrayés, elle prospérait, elle préparait la revanche des événements de 1807 à 1813.

Si l'on joint ces témoignages à ceux que nous avons déjà relevés au cours de ce volume, comment ne pas reconnaître que la révolution de Juillet a fait faire à l'unité allemande un pas gigantesque, pour le plus grand détriment de la France ?

Enfin elle nous a fait perdre l'alliance russe. Napoléon l'avait ébauchée, sa politique envahissante l'a compromise. La Restauration l'avait refaite, la révolution de Juillet l'a ruinée ; sous le second Empire, la Russie ne nous avait pas ménagé les avances, les maladresses de Napoléon III nous l'aliénèrent (1).

Ce ne sera pas l'un des moindres titres de gloire des hommes d'état de la troisième République, au premier rang desquels il faut citer MM. de Freycinet et Ribot, d'avoir conclu enfin cette alliance, qui vient de sauver la France, avec l'héroïsme de nos soldats, alors que l'abstention de la Russie en 1870, par la coupable politique de Napoléon III, avait amené la défaite (2).

Certes, la monarchie de Juillet a marqué dans l'histoire de France une place très honorable. Peu à peu notre situation extérieure s'est affermie. Nous le devons à l'alliance anglaise, à l'envergure de nos hommes d'état et de nos diplomates ; mais avons-nous entièrement retrouvé la brillante situation diplomatique, dont nous jouissions en 1829, au lendemain des affaires de Grèce ?

(1) A la suite des entrevues de Napoléon III avec le tsar Alexandre II, pendant l'exposition de 1867 à Paris, celui-ci, rentrant à Petrograd, disait, avec colère, à son entourage : « Il a eu le *toupet* de me parler de la Pologne ».

Nous tenons cette parole d'un des membres les plus éminents du Conseil de l'Empire, ami personnel d'Alexandre II, qui nous la rapporta en 1902, lorsque nous remplissions les fonctions de secrétaire de l'Ambassade de France à Petrograd.

(2) Le magistral ouvrage de M. de La Gorce a mis ce point en lumière de façon irréfutable.

Aussi, nous estimerons-nous heureux si ceux qui liront cette étude, peuvent se pénétrer du mal que causent à un pays les révolutions. Après avoir démoli, elles reconstruisent avec peine et, toujours, laissent, derrière elles, un sillage de malheurs et de ruines, que des générations entières sont parfois impuissantes à réparer.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE III

1830

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Lettre de La Fayette à un de ses amis d'Amérique sur la révolution de 1830. — Les journaux anglais et les événements de Juillet. — L'Angleterre se montre disposée à reconnaître le nouveau régime. — Pozzo conseille à la Russie de reconnaître Louis-Philippe. — Entretien de Louis-Philippe et de l'ambassadeur de Russie. — Exaspération du Tsar. — Ses entretiens avec Bourgoing, notre Chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg. — Entrevues de Metternich et de Nesselrode à Carlsbad. — Le « chiffon » de Carlsbad. — Divergence de vues entre Nesselrode et le Tsar. — Nicolas I[er] rappelle les Russes séjournant en France. — Interdiction, dans les ports russes, du drapeau tricolore. — Mémoire adressé par le Tsar aux cours de Londres, Vienne et Berlin. — Metternich souhaite le maintien de la paix. — La Prusse partage ce sentiment. — Son hostilité pour l'Autriche. — Irritation de l'empereur Nicolas I[er]. — Sa correspondance avec le grand-duc Constantin. — Effervescence à Paris. — Le duc d'Orléans est proclamé Roi. — Son entretien avec Rothschild. — Le choix des nouveaux ministres ne rencontre pas l'approbation du Corps diplomatique. — Molé ministre des Affaires étrangères. — Sa lettre à Pozzo. — Lettre de Louis-Philippe au Tsar. — Soumission de l'Episcopat aux nouvelles institutions. — Lettres pastorales de plusieurs Evêques. — Haines antireligieuses. — Déchainement des ambitions. — Instabilité du gouvernement. — Pessimisme en Russie au sujet des affaires de France. — Apponyi et Pozzo se prononcent pour la reconnaissance du nouveau régime. — Entretien de Pozzo avec le duc de Mortemart. — Sévères instructions du gouvernement russe à son ambassadeur à Paris.

CHAPITRE II

Correspondance du Tsar et du grand-duc Constantin. — Les puissances redoutent que la France veuille occuper la rive gauche du Rhin. — Jugement

CHAPITRE IV

Perplexités des alliés. — Procès des ministres de Charles X. — Pozzo juge sévèrement le Roi. — Ses inquiétudes sur les armements de la France. — Mémoire anonyme belge adressé au général van Halen. — Apponyi accuse Louis-Philippe de vouloir la guerre. — L'opinion anglaise penche de plus en plus en faveur de la révolution de Juillet. — Molé refuse de recevoir Gendebien. — Rôle de Talleyrand à Londres. — Appel de 108.000 hommes en France. — Augmentation de la Garde Nationale. — Apponyi se procure des données de plans révolutionnaires. — Popularité de Béranger. — Enrôlements en France en vue d'un mouvement en Italie. — Agitation dans le Midi en faveur de la légitimité. — Effervescence ouvrière à Paris. — Le ministère français semble désemparé. — Démissions de Molé et de plusieurs autres ministres. — Indécision de Louis-Philippe. — Rassemblements de réfugiés italiens à Grenoble en vue de pénétrer en Italie. — Appréhensions de l'empereur d'Autriche au sujet des événements de France et de Belgique. — Ses entretiens avec le comte de Bray. — L'Allemagne entière semble prête à se dresser contre la France. — Appréciations des diplomates étrangers à Paris sur l'effacement de l'Angleterre dans les affaires de Belgique. — Le Tsar va adopter une attitude plus ferme. — Proclamation du prince d'Orange (16 octobre). — Anarchie en Belgique. — On y préconise l'expulsion complète de la famille d'Orange. — Impression fâcheuse produite à l'étranger par le ministère Laffite. — Critiques violentes d'Apponyi sur le maréchal Maison. — Discussions passionnées à la Chambre. — Discours du maréchal Maison et des députés Mauguin et Bignon. — Discours de lord Bute et de lord Wellesley à la Chambre des lords. — Politique pacifique de notre gouvernement. — Mesures anti-religieuses. — La bourgeoisie aspire aux charges. — Autorité considérable de Guizot — Améliorations dans la tenue de la Cour.

CHAPITRE V

Les Belges manifestent l'intention de prendre possession du Grand-Duché de Luxembourg ; opposition de la Prusse ; négociations à ce sujet entre les différents cabinets. — La France demande que les troupes de la Confédération germanique n'envahissent pas le Grand-Duché. — Nouvelles craintes de

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

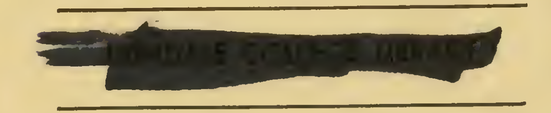
CHAPITRE IX

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

CHAPITRE XII

Saint-Amand (Cher). — Imprimerie Bussière.



[redacted]

